NIHIL OBSTAT.

† ALEXANDRE LE ROY

Archiep. tit. Carien.

*Sup. gen. C. S. Sp.*

---

IMPRIMATUR.

FR. ALBERTUS LEPIDI, O. P.

S. P. A. Magister.

---

IMPRIMATUR.

† JOSEPHUS PALICA, Archiep. tit. Philippen.

Vices gerens

---

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^ie^. — MESNIL (EURE).

www.obrascatolicas.com

213

# MANUEL DE LITURGIE
ET
# CÉRÉMONIAL

## SELON LE RIT ROMAIN

PAR


## LE R. P. JOSEPH HAEGY

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT
CONSULTEUR DE LA S. C. DES RITES (POUR LES DEUX SECTIONS)
ET DE LA S. C. DES RELIGIEUX
MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'APPROBATION DES NOUVEAUX INSTITUTS RELIGIEUX


**Ouvrage adopté par un grand nombre d'Évêques pour l'usage de leurs diocèses**

---


ONZIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE


Non pro libito inventi et irrationabiliter inducti, sed recepti et approbati catholicæ Ecclesiæ ritus, *qui in minimis etiam sine peccato negligi, omitti vel mutari haud possunt*, peculiari studio ac diligentia serventur.
BENEDICT. XIII, in *Conc. Rom.*, tit. XV, c. 1.

---

## TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90
—
1922



www.obrascatolicas.com

# MANUEL DE LITURGIE

ET

# CÉRÉMONIAL

SELON LE RIT ROMAIN

## ONZIÈME PARTIE

### RÈGLES PARTICULIÈRES A CERTAINS TEMPS OU A CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE

## PREMIÈRE SECTION

### DU TEMPS DE L'AVENT

1. Le premier dimanche de l'Avent est le dimanche le plus rapproché de la fête de saint André (30 novembre)[1]. L'Avent peut commencer le 27 novembre, si ce jour est un dimanche. Si le 30 est un jeudi, l'Avent commence seulement le 3 décembre.

2. L'Avent sert de préparation à la fête de Noël, comme le Carême sert de préparation à la fête de Pâques. A l'Office du temps, on se sert d'ornements de couleur violette; on ne récite ni le *Te Deum* ni le *Gloria in excelsis;* le Diacre et le Sous-Diacre ne portent pas la dalmatique ni la tunique à la Messe solennelle, excepté le troisième dimanche. Pourtant, l'*Alleluia* n'est pas supprimé à l'Office, ni le dimanche à la Messe.

3. Les quatre-temps d'hiver ont lieu pendant la troi-

[1] *Rub. Brev.*, De anno et ejus part. De fest. mobil.



www.obrascatolicas.com

sième semaine de l'Avent. Lorsque l'Avent commence le 27 novembre, ils ont lieu le 14, le 16 et le 17 décembre; quand l'Avent commence le 3 décembre, ils ont lieu le 20, le 22 et le 23.

## CHAPITRE PREMIER

### Règles particulières au temps de l'Avent.

### ARTICLE PREMIER

#### RÈGLES SPÉCIALES A L'OFFICE DE CE TEMPS.

4. Le premier dimanche de l'Avent, dont l'Office est du rit semi-double comme celui de tous les dimanches de l'année, est un dimanche majeur de première classe, et l'on ne peut célébrer aucune fête ce jour-là [1]. Les deuxième, troisième et quatrième dimanches sont des dimanches majeurs de seconde classe, et ne cèdent qu'à une fête double de première classe [2]. Les dimanches de l'Avent, à Prime, on ne dit pas le symbole de S. Athanase.

5. Les féries de l'Avent sont des féries majeures non privilégiées. Elles ne cèdent qu'à une fête du rit semi-double ou d'un rit supérieur; on en fait toujours mémoire. Quand une vigile se rencontre pendant l'Avent, on ne fait, à l'Office, aucune mémoire de cette vigile [3]. L'Office de ce temps a des parties spéciales, indiquées dans l'Ordinaire du Bréviaire. A l'Office de la férie, on dit les prières fériales.

6. A partir des Vêpres du samedi avant le premier dimanche de l'Avent, on dit l'antienne *Alma Redemptoris Mater*, avec le verset *Angelus Domini* et l'oraison *Gratiam tuam* [4]; on omet le suffrage.

Au répons bref de Prime, le verset *Qui sedes* est remplacé par le verset *Qui venturus es in mundum*, chaque fois que l'on fait l'Office du temps, et même à

[1] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IV, n. 1. — [2] Ibid. — [3] *Rub. Brev.*, tit. VI, n. 1. — [4] *Brev.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

l'Office des fêtes qui n'auraient pas un verset spécial. On excepte le jour de la fête de l'Immaculée Conception et son octave : on dit alors (sauf à l'Office du dimanche qui se rencontre pendant cette octave) le verset *Qui natus es de Maria Virgine*.

A l'Office du temps, la doxologie des hymnes, même de celles qui n'en auraient pas de spéciale, n'est jamais *Jesu tibi sit gloria*.

7. Le samedi, on dit aux Vêpres, avec les psaumes de la férie, les antiennes des Laudes du dimanche suivant. A l'Office férial, on dit aux Laudes les psaumes de la seconde sorte avec leurs antiennes, excepté les jours mentionnés au n° 9. Aux petites Heures, on prend les antiennes des Laudes, s'il y en a de spéciales; sinon, on prend celles du dimanche précédent. A Prime, on ajoute aux trois psaumes le premier de la première sorte des Laudes. Aux Vêpres de la férie, les antiennes et les psaumes sont ceux de la férie [1].

8. Le 8 décembre et les jours suivants, on célèbre la fête et l'octave de l'Immaculée Conception. Le dimanche qui se rencontre dans cette octave, on ne dit pas le *Te Deum*, ni la doxologie *Jesu tibi sit gloria*, ni le verset *Qui natus es;* et l'on omet les prières dominicales [2]. Si cette fête arrive le dimanche, on fait, le dimanche suivant, l'Office du dimanche, avec la mémoire du jour octave [3] et la préface de la Trinité. Dans ce cas, le 14 décembre, on dit les Vêpres du samedi, avec les antiennes des Laudes du dimanche suivant, et l'on fait mémoire de l'octave [4]; et si, ce jour-là, les Vêpres devaient être celles d'une fête double de deuxième classe, on y ferait la mémoire du dimanche avant celle du jour octave [5]. Si le jour octave arrive le mercredi des quatre-temps, on ne dit pas la neuvième leçon de l'homélie de cette férie.

9. A partir du 17 décembre, il n'est plus permis de dire les Messes votives privées, ni les Messes quotidiennes de *Requiem* non chantées, et toute octave

[1] Rub. de ces jours. — [2] Rub. de ce jour. — [3] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. VIII, n. 3. — [4] Rub. du jour. — [5] Règles de la concurrence.

www.obrascatolicas.com

doit cesser, jusqu'à la vigile de Noël inclusivement[1]. Si le 17 décembre était un jour octave, on en cesserait l'Office après None du jour précédent. Depuis ce moment jusqu'à Noël, l'Office du temps est soumis à quelques règles particulières. Il y a chaque jour, à Laudes et aux petites Heures, des antiennes propres à l'Office du temps, suivant la férie occurrente. Si le 17 est un dimanche, on commencerait ces antiennes le lendemain; celles des féries où se rencontrerait un Office à neuf leçons, seraient omises. Le 17 décembre et les jours suivants jusqu'au 22 inclusivement, on dit à *Magnificat*, ou comme mémoire, des antiennes spéciales, appelées O, qui se disent en entier avant et après le cantique. Le 21 décembre, il y a une antienne particulière à Laudes pour la mémoire de la férie (1); si le 21 est un dimanche, on dit cette antienne à la place de celle du dimanche; le 23, l'antienne du *Benedictus* est aussi spéciale à ce jour.

10. En plusieurs endroits, on célèbre, le 18 décembre, la fête de l'Attente du saint Enfantement. La doxologie des hymnes de cette fête est *Virtus honor*, et l'on dit à Prime le verset *Qui venturus es in mundum*. Si cette fête arrive le mercredi des quatre-temps, on ne dit pas la neuvième leçon de l'homélie de cette férie[2] (2).

## ARTICLE II

### RÈGLES CONCERNANT LA MESSE PENDANT L'AVENT (3).

11. A la Messe du temps, même le dimanche, on

(1) Si saint Thomas était Patron ou Titulaire, on célébrerait sa fête le 21, quand même ce jour serait un dimanche; les antiennes des Laudes du dimanche se diraient alors le samedi, si l'Office était de la férie.

(2) Si la fête du Patronage de la sainte Vierge ou celle de la Présentation est transférée pendant l'Avent, on ne change rien à l'Office, sauf la 9e antienne, qui est *Angelus Domini*, et le verset du graduel (*S. C., 22 août 1818, 2587, ad 6; Eph. lit., t. 15, p. 586*).

(3) Dans les pays où l'on a le privilège de célébrer tous les jours, pendant l'Avent, une messe votive chantée *de Beata*, dite *Rorate*, il faut observer ce qui suit : 1° Ce n'est pas une Messe votive *pro re gravi, pro publica causa*; par conséquent, elle n'a ni *Gloria* (excepté le samedi

[1] Rub. de ce temps; *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 1; tit. III, n. 9. — [2] S. C., 5 mai 1736, 2310, *Dub. circa lect. III Nocturni*, ad 4; 4 sept. 1773, 2496; 16 sept. 1865, 3136, ad 1; Rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

ne dit pas *Gloria in excelsis;* à la fin on dit *Benedicamus Domino.* Les féries n'ayant pas de Messe propre (à l'exception de celles des quatre-temps), on reprend la Messe du dimanche, en omettant l'*Alleluia* et son verset. Les trois jours des quatre-temps, la Messe est propre. Le mercredi des quatre-temps, si l'Office est du jour octave de l'Immaculée Conception, on ne dit pas le dernier évangile de la férie; on observe la même règle si l'on célèbre, ce jour-là, la fête de l'Attente du saint Enfantement; car l'évangile de la férie est le même que celui de la fête.

12. Quand une férie des quatre-temps se rencontre avec une vigile commune, il y a une seule Messe conventuelle : celle de la férie, avec mémoire et dernier évangile de la vigile. Si, ce jour, on faisait l'Office d'un double ou d'un semi-double (qui ne serait pas un jour dans une octave commune), on célébrerait deux Messes conventuelles : celle de la férie ou de la vigile au Chœur, et celle de l'Office du jour en dehors du Chœur; pourtant, à une fête double de première ou de deuxième classe, la Messe, au Chœur, serait celle de la fête, et l'on dirait en dehors du Chœur celle de la férie ou (aux deuxièmes classes seulement) de la vigile; en une vigile commune en occurrence avec une férie ordinaire (qui ne serait pas des quatre-temps) ou avec un jour dans une octave commune, l'unique Messe conventuelle sera celle de la vigile.

Lorsqu'une férie des quatre-temps ou une vigile arrive en une fête de rit double (majeur ou mineur) ou semi-double, les Messes privées peuvent être de la férie

et pendant les octaves de la sainte Vierge), ni *Credo*[1]; pourtant, pendant les neuf jours qui précèdent la fête de Noël, il pourrait y avoir *Credo* et *Gloria*, si c'était l'usage et qu'il y eût concours de peuple [2]. 2° Elle peut être célébrée tous les jours (à l'exception des fêtes les plus solennelles, et de celles en l'honneur de la sainte Vierge), pourvu que l'on n'omette pas la Messe conforme à l'Office occurrent, dans les églises où elle est obligatoire [3]. 3° Dans les églises où l'on ne dit qu'une Messe, on ne peut pas célébrer cette Messe *de Beata* les dimanches et les fêtes de précepte[4].

[1] S. C., 29 janv. 1752, 2417, ad 5; 23 août 1744, 2378, ad 7; 13 juillet 1883, 3583, ad 3; 16 fév. 1906, 4180, ad 1. — [2] S. C., 10 déc. 1718, 2257 et 2259. — [3] S. C., ibid. — [4] S. C., 23 août 1744, 2378, ad 8.

www.obrascatolicas.com

ou de la vigile, ou de la fête : à la Messe de la vigile ou de la fête, le dernier évangile sera celui de la férie; à la Messe de la férie, ce sera celui de la vigile [1].

Les Messes votives privées et la Messe quotidienne de *Requiem* sans chant sont prohibées aux féries des quatre-temps et aux vigiles.

13. Quand la vigile de saint Thomas est en occurrence avec le mercredi des quatre-temps, et que, le même jour, on célèbre une fête dont l'évangile est le même que celui des quatre-temps, on dit à la Messe, comme dernier évangile, celui de la vigile [2].

14. Les dimanches et les féries de l'Avent, s'il n'y a pas de mémoire à faire, la deuxième oraison est de la sainte Vierge, *Deus qui de beatæ Mariæ Virginis utero;* la troisième, pour l'Eglise ou pour le Pape [3]. Le dimanche dans l'octave de l'Immaculée Conception, on fait seulement mémoire de l'octave, et l'on dit la préface de la sainte Trinité. Le samedi des quatre-temps, l'évangile est le même que celui du quatrième dimanche (1).

15. Pour la Messe de la vigile de l'Immaculée Conception, on emploie la couleur violette [4]. Le 7 décembre, on peut dire la Messe de cette vigile si l'Office de ce jour est double (majeur ou mineur) ou semi-double. Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, on ne peut pas célébrer la Messe de *Requiem,* même en présence du corps, quand même le précepte de cette fête serait supprimé [5].

## ARTICLE III

### DES MESSES ET OFFICES CHANTÉS.

16. Pendant l'Avent, aux Offices du temps, on ne met sur l'autel ni fleurs ni reliques, et l'on ne joue pas de l'orgue.

(1) La raison en est qu'anciennement la Messe de l'ordination commençait le samedi soir, pour se terminer le matin du dimanche.

[1] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 1 et 2. — [2] S. C., 5 février 1895, 3844, ad 9. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 6 et 7. — [4] S. C., 11 sept. 1901, 4083. — [5] S. C., 29 dec. 1884, 3624, ad 8; 16 nov. 1898, 4003, qu. 2, ad 2.

www.obrascatolicas.com

17. Aux Messes de la férie, le Clergé, pour se tenir à genoux, se conforme aux règles données part. VII, sect. I, chap. I, art. II, n. 9, t. I, p. 407.

18. Aux Messes solennelles du temps, le Diacre et le Sous-Diacre sont sans dalmatique ni tunique. Dans les cathédrales et les principales églises (parmi lesquelles sont comprises les églises paroissiales), ils portent la chasuble pliée; dans les petites églises, ils peuvent aussi la porter, ou bien ils sont seulement revêtus de l'aube, avec l'étole (pour le diacre) et le manipule; dans les églises et chapelles où il y a un nombreux Clergé, comme celles des séminaires, il convient d'employer les chasubles pliées. Aucune solennité extérieure, pas même l'exposition du saint Sacrement, ne peut dispenser de cette règle[1].

19. Le troisième dimanche, appelé *Gaudete,* les ornements sont, s'il est possible, de couleur rose[2], à l'Office et à toutes les Messes; on touche l'orgue à la Messe et aux deux Vêpres; les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique. Il en est ainsi à la Messe fériale du lundi, du mardi et du jeudi de la même semaine.

20. Lorsqu'on célèbre une fête de première classe les dimanches où elle est permise, la célébration de deux Messes conventuelles n'est pas obligatoire[3]. On ne peut pas chanter une Messe votive, même *pro re gravi,* le premier dimanche de l'Avent; on pourrait le faire les trois autres dimanches, mais non la Messe votive pour les quarante-heures[4]. Ces dimanches, même le premier, on peut chanter la Messe de *Requiem* des funérailles.

21. Pendant l'octave de l'Immaculée Conception, à la Messe conventuelle de la férie des quatre-temps, la deuxième oraison est *Deus qui de beatæ Mariæ Virginis utero,* et la troisième pour l'Église ou pour le Pape; on dit, à cette messe, la préface commune[5] (1).

(1) Dans les églises où, en vertu d'un indult, on ne célèbre qu'une

[1] S. C., 31 août 1867, 3161, ad 2; 21 janvier 1690, 1821, ad 7; 23 avril 1875, 3352, ad 7; 31 août 1867; 3161, ad 2. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 11; S. C., 29 nov. 1901, 4084, ad 3. — [3] S. C., 5 juillet 1698, 2002, ad 9. — [4] *Inst. Clem.* § 12. — [5] S. C., 23 juillet 1736, 2319, *reliq. dub.*, ad 26.

www.obrascatolicas.com

Si la fête de l'Attente du saint Enfantement est en occurrence avec le mercredi des quatre-temps, on doit célébrer deux Messes conventuelles : une de la fête, et l'autre de la férie, quoique ces Messes soient identiques[1].

22. Du 17 au 23 décembre, pendant le chant des grandes antiennes qui se disent à *Magnificat*, le Chœur se tient debout, soit avant soit après le cantique.

---

## CHAPITRE II

### De la vigile de Noël.

23. La vigile de Noël est une vigile privilégiée de première classe, c'est-à-dire qui est préférée à toutes les fêtes. L'Office est férial à Matines, double à Laudes et aux petites Heures. Si cette vigile arrive un dimanche, on dit, le samedi, les Vêpres, comme elles sont indiquées au samedi avant le quatrième dimanche de l'Avent; l'invitatoire est celui de la vigile; l'hymne, les antiennes, les psaumes et les versets sont du dimanche, comme pendant l'Avent; les leçons et les répons du premier nocturne et du deuxième sont du quatrième dimanche; le verset, les leçons et les répons du troisième nocturne sont de la vigile, sans la neuvième leçon du dimanche. Tout le reste de l'Office est de la vigile, avec mémoire du dimanche[2].

24. Dans les Chapitres, à Prime, vers la fin des psaumes, le Prêtre qui doit chanter le Martyrologe se rend à la sacristie, ainsi que les Clercs qui doivent l'assister. Le Thuriféraire prépare l'encensoir; le Prêtre se revêt de la chape violette sur le surplis, ou bien,

Messe conventuelle, à cette Messe de la férie des quatre-temps, la seconde oraison est celle de l'Office occurrent, et l'on ajoute les mémoires faites à l'Office. Si l'on avait fait l'Office d'un jour dans l'octave de l'Immaculée Conception, et qu'il n'y eût aucune mémoire spéciale, la troisième oraison serait celle du Saint-Esprit.

[1] S. C., 4 mars 1901, 4070, ad 4. — [2] *Brev.*, rub. du jour; rub. du psautier.

www.obrascatolicas.com

s'il a l'usage du rochet, sur le rochet et l'amict; les Acolytes prennent les chandeliers. Ils se rendent au chœur avec les cérémonies ordinaires : le Thuriféraire en avant, puis les Acolytes; vient ensuite le Prêtre, couvert de la barrette et les mains jointes, entre deux Clercs qui soutiennent les bords de la chape (l'un d'eux pouvant être le Cérémoniaire). Ils font en sorte d'arriver au chœur pendant l'oraison *Domine Deus omnipotens;* le Prêtre se découvre et donne sa barrette au Cérémoniaire; tous font les révérences convenables, et se rendent au pupitre, qui, placé au milieu du chœur et couvert d'un voile violet, supporte le Martyrologe ouvert; les Acolytes se mettent de chaque côté du pupitre, l'un en face de l'autre; le Prêtre, devant le pupitre, entre les deux Clercs, et le Thuriféraire, à la droite du premier Clerc. Le Thuriféraire présente l'encensoir; le Cérémoniaire présente la navette avec les baisers d'usage, en disant *Benedicite Pater reverende;* le Prêtre met l'encens, en disant *Ab illo benedicaris...*, et le bénit. Quand le Chœur a répondu *Deo gratias,* après *Benedicamus Domino,* le Cérémoniaire ayant donné l'encensoir au Prêtre avec les baisers ordinaires, celui-ci encense le livre comme pour l'évangile; puis il chante le Martyrologe, sans signer le livre ni se signer lui-même. A ces paroles *In Bethleem Judæ,* il élève la voix; tous se mettent à genoux, sauf les Acolytes et le Prêtre. Celui-ci continue sur le ton de la Passion, toujours à voix élevée : *Nativitas D. N. J. C. secundum carnem;* ensuite, il fait la génuflexion, et tous se relèvent. Alors, le Prêtre et ses Ministres se retirent comme ils sont venus; un Lecteur vient à la même place, et achève la lecture du Martyrologe.

25. A la Messe solennelle de ce jour, les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique, et l'on touche l'orgue[1].

Il n'y a qu'une seule oraison; excepté si c'est un dimanche : on ferait alors mémoire de ce dernier, sans

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xx, n. 6; *Cær. Ep.*, l. II, c. xiii, n. 1; c. xiv, n. 1 S. C., 2 sept. 1741, 2365, ad 4.



www.obrascatolicas.com

en lire l'évangile à la fin. Dans le cas où l'Évêque aurait prescrit une oraison *pro re gravi* à dire même aux fêtes de première classe, il faudrait la dire ce jour-là.

# DEUXIÈME SECTION

## DEPUIS LA FÊTE DE NOEL JUSQU'AU CARÊME

## CHAPITRE PREMIER

### De la fête de Noël.

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

26. La fête de Noël se célèbre le 25 décembre, sous le rit double de première classe avec octave privilégiée de troisième ordre[1]. Si l'Enfant Jésus est Titulaire, on fait sa fête en ce jour[2].

27. Le jour de Noël, il y a trois Messes conventuelles ou chantées : la nuit, l'aurore, et le jour. Chaque Prêtre peut célébrer trois Messes, mais (sauf indult) le jour seulement. La Messe de la nuit ne peut pas être commencée avant minuit (1).

28. La permission de biner ne peut entraîner celle de célébrer plus de trois Messes. Un Prêtre qui, à cause de la faiblesse de sa vue, a obtenu un indult pour dire tous les jours une Messe votive, peut, le jour de Noël, dire cette Messe trois fois[3].

(1) Ces Messes sont en l'honneur de la triple naissance de N. S. : celle du jour, *solemnissima*, signifie sa naissance éternelle dans le sein de son Père; celle de la nuit, *valde solemnis*, sa naissance temporelle d'une vierge; celle de l'aurore, *minus solemnis*, sa naissance surnaturelle dans l'âme des justes (Bened. XIV, *De festis Dom.*, § 668). La rubrique du Missel prescrit que la Messe de la nuit se dise après minuit : *Dicitur post mediam noctem* (Part. II, tit. 11, n. 5). S. Pie V, par la bulle *Sanctissimus in Christo*, révoqua tous les privilèges qui autorisaient la célébration avant l'heure de minuit; il abrogea toutes les coutumes contraires établies à cet égard, et prohiba cette célébration anticipée sous quelque prétexte que ce fût.

[1] *Brev.*, rub. du jour. — [2] S. C., 18 déc. 1896, 3943, ad 1. — [3] S. C., 26 janv. 1920, 12 janv. 1921, *Instructio*.

www.obrascatolicas.com

29. Le privilège de célébrer la nuit ne s'étend pas (sauf indult) aux Messes privées; et il n'est pas permis de donner la communion à la Messe de Minuit[1] (1). Si l'on ne célèbre qu'une Messe, on peut dire celle des trois qui correspond à l'heure où l'on célèbre; mais, de préférence, on dit celle du jour, qui est la principale.

30. Il n'est pas permis, le jour de Noël, de chanter une Messe votive, même *pro re gravi*, ni une Messe de *Requiem*, même pour des funérailles.

L'oraison commandée *pro re gravi* à dire même aux fêtes de première classe doit être omise ce jour-là.

## ARTICLE II

### OBJETS A PRÉPARER.

31. A la sacristie, on prépare les ornements du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre pour la Messe, et des chapes pour l'Office de Matines et de Laudes. Au chœur, on prépare ce qui est nécessaire pour les Matines et les Laudes. A la crédence, on dispose, en plus des objets nécessaires pour la Messe solennelle, un corporal destiné à recevoir le calice à la fin de la Messe.

32. Aux autels où l'on doit célébrer la Messe, on met, du côté de l'épître, un petit vase d'eau[2]. On prépare des hosties, des cierges, du vin et de l'eau en quantité suffisante.

33. On aura soin de bien éclairer le chœur et l'église avant l'heure des Matines[3]. Il est permis de placer sur l'autel, au pied de la croix, mais non sur le tabernacle, une image de l'Enfant Jésus. On ne pourrait pas le faire si le saint Sacrement était exposé; on

(1) Plusieurs Évêques ont obtenu un indult autorisant, dans leur diocèse, la célébration des Messes privées ainsi que la distribution de la communion pendant la nuit de Noël. Voir tome I, p. 178, note (1), une exception à ces deux règles.

[1] *Miss.*, ibid.; S. C., 20 avril 1641, 752; 7 déc. 1641, 781; 31 mai 1642, 800; 15 nov. 1676, 1584; 22 nov. 1681, 1683; 23 mars 1686, 1761; 27 juil. 1720, 2267; 18 sept. 1781, 2520; 7 août 1871, 3254, ad 9; 19 juin 1875, 3354; 13 févr. 1892, 3767, ad 21. — [2] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 11 mars 1861, 3068. — [3] *Cær Ep.*, l. II, c. XIV, n. 3.

www.obrascatolicas.com

mettrait alors cette image à un autre autel [1]. On encense cette image comme la croix, et aussitôt après elle [2], de trois coups doubles.

## ARTICLE III

### RÈGLES SPÉCIALES A L'OFFICE.

34. On commence, dès la fin des premières Vêpres, à dire, après l'antienne *Alma Redemptoris Mater*, le verset *Post partum* et l'oraison *Deus qui salutis* [3]. Aux Matines, les leçons du premier nocturne se disent sans titre.

## ARTICLE IV

### RÈGLES CONCERNANT LES MESSES.

35. Quel que soit le moment où l'on célèbre, on ne change rien au *Communicantes* : toutefois, à la première Messe, on dit *noctem*, et aux deux autres *diem*. A la deuxième Messe, on fait mémoire de sainte Anastasie, à cause de la station, même si sa fête est transférée [4].

36. Le Prêtre qui célèbre deux ou trois Messes ne prend la purification et l'ablution qu'à la dernière ; s'il les dit de suite, il ferme le missel à la dernière seulement. Comme il se sert du même calice (à moins qu'il ne célèbre dans des églises différentes), il ne doit pas le poser hors du corporal, ni l'essuyer avec le purificatoire, si ce n'est à la fin de la dernière Messe. Voir part. V, sect. I, chap. VIII, du binage, t. I, p. 298 (1).

## ARTICLE V

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR AUX MESSES DE NOEL.

37. Aux trois Messes de cette fête, tout le Clergé,

(1) Les prières prescrites après la Messe basse (3 *Ave Maria*, le *Salve Regina*, etc.) se disent chaque fois que le Prêtre quitte l'autel, que ce soit après la première, la deuxième ou la troisième messe (*S. C., 30 avril 1889, 3705 10 mai 1895, 3855, ad 7*), mais seulement lorsqu'il quitte l'autel (*S. C., 11 déc. 1896, 3936, ad 1*).

[1] S. C., 15 févr. 1873, 3288; 7 févr. 1874, 3320. — [2] S. C., 15 févr. 1873, 3288. — [3] *Rub. Brev.* — [4] S. C., 13 déc. 1895, 3876, ad 2.

www.obrascatolicas.com

sans exception, se met à genoux quand on chante *Et incarnatus est*, jusqu'à *Homo factus est* inclusivement[1]. A la Messe du jour, le Chœur fait, pendant le chant de l'évangile, la génuflexion, aux paroles *Et Verbum caro factum est*[2].

## ARTICLE VI

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES DE L'OFFICE ET DES MESSES DE NOEL.

#### § 1. De l'Office.

38. L'Officiant, en entonnant l'hymne *Jesu Redemptor omnium*, étend, élève et rejoint les mains[3].

39. On célèbre les Matines à l'heure convenable[4]. Voir part. VIII, sect. IV, t. I, p. 539. Vers la fin du *Te Deum*, les Chapiers, et les Acolytes portant les chandeliers, viennent devant l'Officiant. Le *Te Deum* terminé, l'Officiant chante *Dominus vobiscum* et l'oraison, puis répète *Dominus vobiscum*. Quand on a chanté *Benedicamus Domino*, l'Officiant, sans ajouter *Fidelium animæ*, se rend à la sacristie avec les Chapiers et les Acolytes; on quitte les chapes. Le Chœur s'assied en attendant; on place à l'autel le missel et les canons.

40. Le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, s'étant revêtus des ornements pour la Messe pendant qu'on termine les Matines, se rendent à l'autel comme à l'ordinaire. Si le Clergé n'est pas suffisamment nombreux, l'Officiant des Matines étant de retour à la sacristie avec ses Ministres, on se revêt des ornements pour la Messe.

41. La première Messe terminée, on célèbre les Laudes. Pour cela, après la communion, l'Officiant et les Chapiers vont à la sacristie se revêtir de la chape. Le Célébrant, ayant terminé la Messe, retourne à la sacristie avec tous ses Ministres; on quitte les orne-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53; S. C., 13 juin 1671, 1421, ad 3; 23 mai 1846, 2915, ad 6; 22 juillet 1848, 2960, ad 2. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIV, n. 5. — [4] S. C., 27 nov. 1896, 3931.

www.obrascatolicas.com

ments. Le Chœur s'assied en attendant; on enlève de l'autel le missel et les canons. L'Officiant des Laudes se rend au chœur avec les Chapiers et les Acolytes. Si le Clergé n'est pas suffisamment nombreux, au lieu d'aller à la sacristie, le Célébrant se rend à la banquette avec ses Ministres, quitte la chasuble, l'étole et le manipule, et reçoit la chape sur l'aube[1] pour les Laudes; puis le Diacre et le Sous-Diacre se retirent à la sacristie; en même temps, les Chapiers se présentent.

### § 2. Des Messes.

42. Aux trois Messes, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion comme à l'ordinaire, en récitant *Et incarnatus est*[2]. Quand on chante ces paroles, ils se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'autel, du côté de l'épître, après avoir laissé leur barrette à la banquette. S'ils sont encore à l'autel, ils descendent sur le deuxième degré, et se mettent à genoux sur le bord du marchepied.

43. A la première Messe (1), le Célébrant ayant pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice de la pale, pendant que le Célébrant dit, les mains jointes, *Quod ore sumpsimus;* puis il lui présente le vase d'eau et le purificatoire pour l'ablution des doigts, pendant qu'il dit *Corpus tuum*. Il se rend au côté de l'évangile, laisse le calice sur le corporal, sans l'essuyer, et le couvre du purificatoire, de la patène, de la pale et du voile; puis il le pose du côté de l'évangile, sur une pale que l'Acolyte a portée en même temps que le voile. Il plie le corporal, le met dans la bourse, qu'il pose sur le calice, porte celui-ci à la crédence, et le place sur le corporal préparé.

44. A l'offertoire de la deuxième Messe, le Sous-Diacre ne pose pas le calice sur l'autel, et ne l'essuie pas; le Diacre, ayant reçu le calice du Sous-Diacre, le pose sur la pale qu'il a placée auprès; quand le

(1) A cette Messe, il convient de sonner les cloches pendant le *Gloria in excelsis Deo*.

[1] S. C., 18 mai 1883, 3574, ad 3. — [2] S. C., 24 nov. 1911, 4282, ad 1.

www.obrascatolicas.com

Sous-Diacre a versé l'eau, le Diacre n'essuie pas l'intérieur de la coupe. Après la communion, on observe ce qui est dit au numéro précédent pour la première Messe.

45. A la troisième Messe, le Célébrant ne fait pas la génuflexion aux mots *et Verbum caro factum est* quand il lit l'évangile[1]. Le Diacre fait la génuflexion, en chantant *et Verbum caro factum est;* tous la font en même temps, sauf le Sous-Diacre et les Acolytes; le Célébrant la fait vers l'autel, les mains appuyées dessus. On observe à l'offertoire ce qui est indiqué au numéro précédent pour la deuxième Messe. Après la communion, le Sous-Diacre sert la purification et les ablutions comme à l'ordinaire; puis il verse dans le calice l'eau qui se trouve dans le vase préparé, ou bien il la laisse pour être ensuite jetée dans la piscine.

## CHAPITRE II

### De l'octave de Noël et des jours suivants jusqu'à l'Épiphanie.

46. L'octave de Noël est une octave privilégiée de troisième ordre; elle admet par conséquent les fêtes occurrentes[2]. On n'omet jamais la mémoire de l'octave de Noël. Pendant cette octave, les Vêpres se disent toujours de l'octave jusqu'au capitule; si l'Office du jour ou celui du lendemain est du rit double, on dit les antiennes en entier avant et après les psaumes[3].

47. Pendant toute l'octave, on dit la préface et le *Communicantes* de Noël. On ne peut pas dire de Messes votives ordinaires, ni de Messes de *Requiem*, excepté celle des funérailles[4].

48. Les fêtes que l'on célèbre pendant l'octave de Noël sont : le 26 décembre, saint Étienne, premier Martyr; le 27, saint Jean, Apôtre et Évangéliste; le 28,

[1] S. C., 29 mai 1900, 4057, ad 6. — [2] *Rub. Brev.* — [3] *Brev.*, rub. de ces jours. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. III; S. C., 28 sept. 1675, 1549: 15 sept. 1714, 2228.

www.obrascatolicas.com

les saints Innocents (1); le 29, saint Thomas de Cantorbéry, du rit double; le 31, saint Silvestre. Le 30 est le seul jour libre, et (sauf le cas prévu au n° 49) on fait, ce jour-là, l'Office du sixième jour dans l'octave; ce jour-là, si l'on fait l'Office de l'octave, on peut faire la translation accidentelle d'une fête; on peut y faire la translation fixe d'une fête, même semi-double, empêchée perpétuellement jusqu'à ce jour [1].

49. Si la fête de Noël ou une des trois fêtes suivantes arrive le dimanche, ce dimanche est vacant, c'est-à-dire qu'on n'en fait pas mémoire, on en remet l'Office au 30 décembre, lequel a alors tous les privilèges du dimanche, même dans la concurrence. Si le 29 ou ou le 31 est un dimanche, on fait l'Office du dimanche avec mémoire de la fête occurrente et de l'octave de Noël; et, le 30, on fait l'Office du sixième jour dans l'octave de Noël.

50. L'ordre de l'Office, pendant l'octave de Noël, est soumis à des rubriques particulières : aux Vêpres de n'importe quel Office, à l'exception de celui de la Circoncision, les psaumes avec leurs antiennes sont ceux des deuxièmes Vêpres de Noël; à partir du capitule, l'Office (sauf les exceptions indiquées ci-après) est de la fête précédente, avec mémoire de la fête suivante.

Le jour de la fête de saint Étienne, par conséquent, les Vêpres se disent de ce saint, avec les psaumes et les antiennes de Noël, et non de saint Jean, contrairement à la rubrique qui donne la préférence aux Apôtres. Les octaves de saint Étienne, de saint Jean [2] et des saints Innocents sont des octaves simples; c'est-à-dire qu'on en fait l'Office ou la mémoire en leur jour octave seulement.

51. Si l'une des fêtes qui arrivent dans l'octave de Noël était patronale ou titulaire, on observerait ce qui suit : 1° pour saint Étienne, il n'y aurait aucun

(1) La conclusion de l'oraison de cette fête est *Per Dominum nostrum* (S. C., 9 mai 1857, 3054, ad 1).

[1] S. C., 9 juillet 1895, 3866, ad 2; 13 déc. 1895, 3876, ad 2; 24 fév. 1896, 3889; 27 juin 1896, 3919, ad 15. — [2] *Brev.*, rub. de ces jours; S. C., 1er mars 1681, 1063, ad 7.

www.obrascatolicas.com

changement ; 2° pour saint Jean ou les saints Innocents, on dirait la veille les Vêpres de cette fête depuis le capitule, avec mémoire de l'Office précédent ; 3° saint Thomas de Cantorbéry et saint Silvestre auraient aussi leurs secondes Vêpres depuis le capitule (1).

52. Si, le 30 décembre, on célèbre une fête à neuf leçons, on fait l'Office du dimanche le jour où, du 29 au 31, on célèbre la fête la moins solennelle. Si toutes les fêtes, du 29 au 31, étaient du rit double de première ou de deuxième classe, la mémoire du dimanche se ferait à la fête la moins solennelle ; dans le cas où toutes ces fêtes auraient la même solennité, cette mémoire se ferait à la première dans l'occurrence. Les leçons de l'épître de saint Paul, indiquées pour les trois derniers jours, se lisent toujours en leur jour respectif, avec les répons du dimanche dans l'octave ; il y a exception pour les fêtes où il faudrait dire des leçons propres ou du Commun : on omettrait celles qui auraient été ainsi empêchées. Toutefois, le commencement de cette épître, indiqué au 29, serait, dans le cas d'empêchement, transféré au premier jour suivant (sans exclure la fête de la Circoncision) où il faudrait lire les leçons de cette même épître ; si on les lisait en la fête de la Circoncision, les répons seraient ceux de cette fête.

53. La fête de la Circoncision ne cède à aucune fête ; elle a ses premières Vêpres entières, et l'on n'y fait aucune mémoire[1]. Les trois jours suivants sont les

(1) Il se présentait ici autrefois quelques difficultés : 1° La fête des saints Innocents se célèbre différemment suivant qu'elle arrive le dimanche ou un jour dans la semaine ; si cette fête est patronale ou titulaire, doit-elle être célébrée comme le dimanche : avec *Te Deum* à Matines, *Gloria* à la Messe, et ornements rouges ? 2° Si la fête de saint Silvestre est patronale ou titulaire, quelles antiennes doit-on dire aux secondes Vêpres ? Les auteurs pensaient généralement que la fête des saints Innocents serait célébrée comme on le fait quand elle arrive un dimanche. Ils étaient partagés sur la seconde difficulté. D'après les nouvelles rubriques, quand la fête des saints Innocents est du rit double de première classe, elle comporte le *Te Deum*, le *Gloria*, et des ornements rouges ; lorsque saint Silvestre est Titulaire ou Patron, il faut, aux secondes Vêpres, dire les antiennes de l'octave de Noël, puis le capitule et le reste de l'Office de saint Silvestre, avec mémoire de la Circoncision.

[1] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

jours octaves simples de saint Étienne, de saint Jean et des saints Innocents : à la Messe, on ne dit pas le *Credo;* on ne peut pas célébrer des Messes votives privées ni les messes quotidiennes de *Requiem* sans chant[1]; à l'Office, on omet le suffrage et les prières.

Le jour octave de saint Étienne et des saints Innocents, on dit la préface de la Nativité, mais le *Communicantes* ordinaire; le jour octave de saint Jean, on dit la préface des Apôtres[2].

54. Le 5 janvier, on fait l'Office de la vigile de l'Épiphanie, du rit semi-double : c'est une vigile privilégiée de deuxième classe, qui cède seulement aux fêtes de première ou de deuxième classe, et aux fêtes de N.-S.[3]. On ne peut pas, ce jour-là, célébrer une Messe de *Requiem* privilégiée d'anniversaire, ni les Messes votives privées[4], ni la Messe votive du Sacré-Cœur autorisée le premier vendredi du mois[5]. L'Office de cette vigile tient lieu de celui du dimanche qui se rencontre du 1er au 5 janvier, ou qui est empêché par une fête ou par le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie : cette vigile jouit, dans la concurrence aux premières Vêpres, comme dans l'occurrence, des mêmes privilèges qu'un dimanche; si son Office est empêché, on en fait mémoire, et on en lit l'homélie comme 9e leçon, même dans l'occurrence avec la fête du saint Nom de Jésus. Quand cette dernière fête est en concurrence avec l'Épiphanie, on en fait mémoire[6]. Le dimanche qui se rencontre depuis le 1er janvier jusqu'au 6 inclusivement est vacant, on en fait l'Office à la vigile de l'Épiphanie. Ce même dimanche, on fait l'Office du saint Nom de Jésus, à moins que le 1er ou le 6 janvier ne soit un dimanche; dans ce cas, on célèbre la fête du saint Nom de Jésus le 2 janvier, avec la mémoire de l'octave de saint Étienne. Pourtant, si, le 2, le 3, ou le 4 janvier, il fallait célébrer une fête supérieure à celle du saint Nom de Jésus, et qui ne serait pas en l'honneur de N.-S.,

[1] Rub. de ces jours ; *Addit. in Rub. Miss.*, tit III, n. 9; S. C., 18 janv. 1918, *Dubia*, ad 4. — [2] Rub. de ces jours. — [3] Ibid. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. III, n. 5-9; S. C., 7 avril 1657, 1973, ad 5; 10 déc. 1718, 2256. — [5] S. C., 29 nov. 1901, 4084, ad 1. — [6] *Brev.*, rub. après la Circoncision, et à la vigile de l'Epiphanie.

www.obrascatolicas.com

on ferait mémoire de ce dimanche aux deux Vêpres, aux Laudes et à la Messe, par les antiennes, les versets et l'oraison du dimanche dans l'octave de Noël; mais on n'en dirait pas l'homélie comme neuvième leçon, ni l'évangile à la fin de la Messe; la fête du saint Nom de Jésus se ferait alors le 2 janvier. On ne se découvre pas au mot *Jesu* de la troisième antienne des Vêpres.

## CHAPITRE III

### De la fête de l'Épiphanie (1).

55. La fête de l'Épiphanie se célèbre le 6 janvier, sous le rit double de première classe, avec octave privilégiée de deuxième ordre; les jours dans cette octave, sauf l'exception indiquée ci-après (n° 64 *bis*), sont préférés à toute fête qui n'est pas double de première classe; le jour octave n'admet pas même une fête de première classe. Il n'est pas permis de dire, le jour de la fête, une Messe votive, même *pro re gravi*, ni une Messe de *Requiem*, même pour des funérailles.

56. En France et ailleurs, la solennité de cette fête est transférée au dimanche suivant [1]. Ce dimanche exclut alors toute Messe votive, et toute Messe de *Requiem*, même le corps présent; mais, le jour de la fête, on peut célébrer la messe de *Requiem*, le corps présent [2].

57. Dans les cathédrales, et, si c'est l'usage, dans l'église principale de chaque endroit, on annonce les fêtes mobiles de l'année, après l'évangile de la Messe solennelle [3].

(1) Si, la vigile de l'Épiphanie ou le jour de la fête, on fait la bénédiction solennelle de l'eau, on doit employer le rit et la formule du Rituel romain (*S. C., 17 mai 1890, 3730; 30 août 1892, 3792, ad 15*); toute autre cérémonie ou formule doit être éliminée (Ibid.).

[1] Décret du Card. Caprara. — [2] S. C., 6 mars 1896, 3890, ad 1; 4 déc. 1896, 3933. — [3] *Pont.*, part. III.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER.

58. Pour le Prêtre ou le Diacre qui doit faire l'annonce des fêtes mobiles, on prépare à la sacristie une chape blanche; on dispose dans le chœur, près de la balustrade, du côté de l'évangile, un pupitre couvert d'un voile blanc; sur ce pupitre, on met un Pontifical, ouvert à l'annonce des fêtes mobiles; on y ajoute une note contenant la date de ces fêtes [1].

## ARTICLE II

### RÈGLES SPÉCIALES A L'OFFICE.

59. A Matines, on omet *Domine labia mea, Deus in adjutorium*, l'invitatoire, le psaume *Venite exsultemus,* et l'hymne. Après *Pater*, *Ave*, *Credo,* on commence par la première antienne [2] (1). Pendant le premier psaume du troisième nocturne, on peut suivre la coutume de se tenir debout [3].

## ARTICLE III

### RÈGLES SPÉCIALES AUX MESSES.

60. Aux Messes basses, pendant l'évangile, le Prêtre fait la génuflexion en disant *procidentes adoraverunt eum* [4].

61. A la Messe solennelle, le Célébrant ne fait pas

(1) « Matutinum, dit Durand de Mende, incipitur ex abrupto ab antiphona et psalmo, quia, visa stella, statim venerunt Magi muto nuntio, non loquente. » — « Omittitur etiam invitatorium, dit Alcuin, ad detestandam fraudulentam Herodis invitationem ad Christum adorandum. » — « Hymnus, dit encore Durand, non cantatur primo die, quia perfectorum est cantare hymnos : conversio vero gentium in solis Magis perfecta non erat. » Il faut remarquer aussi que le psaume *Venite exsultemus*, étant récité au troisième nocturne, ferait double emploi comme invitatoire. -

[1] Martinucci. — [2] *Brev.*, rub. du jour. — [3] S. C., 10 mai 1895, 3855, ad 8. — [4] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

la génuflexion en lisant ces paroles; le Diacre fait la génuflexion en les chantant; tous les membres du Clergé la font en même temps, sauf le Sous-Diacre et les Acolytes; le Célébrant la fait vers l'autel, les mains appuyées dessus.

62. Le Prêtre ou le Diacre qui doit annoncer les fêtes mobiles se rend à la sacristie pendant l'épître, avec deux Clercs. Il se revêt de la chape blanche sur le surplis, se couvre, et, entre les deux Clercs, qui relèvent la chape, revient au chœur de manière à arriver avant le chant de l'évangile[1]. En arrivant, il se découvre, donne sa barrette au Clerc qui est à sa droite, fait, avec les Clercs, les révérences convenables, se place du côté de l'évangile, près du pupitre, et se tourne vers le Diacre. Quand celui-ci a encensé le Célébrant après l'évangile, le Prêtre ou le Diacre se place au pupitre, et chante la formule dans le Pontifical[2]. Pendant ce temps, le Chœur est debout; le Célébrant demeure au coin de l'épître, tourné comme pendant l'évangile, le Diacre se tient à la gauche du Célébrant, et le Sous-Diacre sur le pavé, à la gauche du Diacre, les trois sur la même ligne; les Acolytes, ayant déposé les chandeliers, se tiennent près de la crédence. Après cette annonce, le Prêtre ou le Diacre fait les révérences d'usage, se couvre, et se rend avec les Clercs à la sacristie, où il quitte la chape.

---

## CHAPITRE IV

### De l'octave de l'Épiphanie.

63. L'Office de cette octave se dit comme à la fête, avec les changements indiqués : chaque jour a de spécial seulement les leçons des deuxième et troisième nocturnes avec les antiennes du *Benedictus* et du *Magnificat;* le jour octave a, en outre, une oraison spéciale. Pendant cette octave, on ne peut pas dire de

[1] *Pont.*, ibid. — [2] *Pont.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

Messes votives ordinaires, ni de Messes de *Requiem*, excepté celle des funérailles[1].

Le Bréviaire contient cinq Offices pour les jours dans l'octave de l'Epiphanie, et l'Office du dimanche dans l'octave. Le lundi, on fait l'Office qui suit immédiatement celui qui a été fait le samedi. Depuis l'Epiphanie jusqu'au dimanche dans l'octave, on lit au premier nocturne l'épître aux Romains.

64 *bis*. Désormais, le dimanche dans l'octave de l'Epiphanie, on célèbre, sous le rit double majeur et avec tous les privilèges dont jouissait auparavant ce dimanche, la fête de la sainte Famille[2]. On y fait mémoire de ce même dimanche, mais sans en lire la neuvième leçon ni le dernier évangile (1), et de l'octave de l'Epiphanie. Le lendemain, on commence à lire l'épître aux Corinthiens; si l'on fait l'Office d'un jour dans l'octave de l'Epiphanie, la Messe conventuelle doit être celle du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie, avec *Gloria*, *Credo* et mémoire de cette octave; les Messes basses peuvent, au gré du Célébrant, soit être conformes à l'Office du jour, avec, toutefois, la mémoire (mais non le dernier évangile) du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie, soit être la Messe de ce dimanche, avec mémoire de l'octave[3].

65. Si l'Epiphanie arrive le dimanche, la fête de la sainte Famille, avec mémoire du dimanche dans l'octave, se fait le samedi suivant. Si, ce samedi, on faisait une fête double de première classe, on anticiperait celle de la sainte Famille au premier jour où l'on ferait l'Office de l'octave. Quand le jour octave de l'Épiphanie arrive le samedi, aux secondes Vêpres de ce jour, on fait mémoire du deuxième dimanche après l'Epiphanie.

Les leçons de la première épître aux Corinthiens récitées pendant l'octave de l'Epiphanie, ont les répons de l'octave; en dehors de cette octave, elles ont les répons assignés à chaque férie. Parmi ceux-ci, les

(1) L'évangile du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie est, en effet, le même que celui de la fête de la sainte Famille.

[1] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. III, n. 4-9. S. C., 28 sept. 1675, 1549; 20 nov. 1677, 1605. — [2] S. C., 26 oct. 1921, *Urbis et Orbis*. — [3] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 6; tit. VII, n. 3; tit. IX, n. 3.

www.obrascatolicas.com

répons assignés au lundi qui suit le premier dimanche après l'Épiphanie, ne s'omettent jamais. Chaque fois donc qu'ils ont été empêchés ce jour-là, ils doivent être transférés après l'octave de l'Epiphanie, au premier jour où l'Office comportera des leçons de l'Ecriture occurrente[1].

## CHAPITRE V

### Depuis l'octave de l'Epiphanie jusqu'à la fête de la Purification.

66. Il peut y avoir six dimanches entre l'Épiphanie et la Septuagésime, comme il peut n'y en avoir qu'un seul. On observe, pour l'Office de ces dimanches, ce qui est indiqué t. I, part. III, sect. III, chap. II, art. 1, § 2.

67. Le 19 janvier, on fait désormais la fête des saints Marius et ses compagnons, martyrs, du rite simple; avec mémoire de saint Canut, roi, martyr.

68. Si sainte Agnès est Titulaire ou Patronne, son jour octave est le 28 janvier, et la fête de saint Julien, Evêque et Confesseur, qui se rencontrerait ce jour, serait perpétuellement simplifiée. Là où la fête de la Conversion de saint Paul se célèbre avec octave, si la fête de la Chaire de saint Pierre est transférée pendant cette octave, on dit, pour commémoraison de l'octave, celle de saint Paul qui se dit toujours aux fêtes de saint Pierre.

## CHAPITRE VI

### De la fête de la Purification de la sainte Vierge (1).

69. La fête de la Purification se célèbre le 2 fé-

(1) Le Prêtre qui fait la bénédiction des cierges doit célébrer la Messe solennelle; le privilège de faire la bénédiction sans célébrer la

[1] *Brev.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

vrier, du rit double de seconde classe. On fait, ce jour-là, la bénédiction des cierges et la procession. Si, en vertu d'un indult, on transfère au dimanche suivant la solennité de cette fête, il ne s'ensuit pas qu'on puisse transférer la bénédiction des cierges et la procession[1]. A partir du 2 février exclusivement, les oraisons communes sont : la deuxième *A cunctis*, la troisième *ad libitum*[2] (1).

70. Si le 2 février arrive le dimanche de la Septuagésime, de la Sexagésime ou de la Quinquagésime, ou si, en ce jour, on célèbre une fête double de première classe, on fait néanmoins la bénédiction des cierges et la procession; l'Office et la Messe sont du dimanche ou de la fête, mais, pendant la Messe, on ne tient pas les cierges. La fête de la Purification est alors transférée au lendemain, si, en ce jour, il n'y a pas une fête d'un rit plus élevé; empêchée ainsi, elle serait transférée au 4 février, et la fête de ce jour serait simplifiée ou transférée suivant les règles ordinaires[3]. Si la fête de la Purification est Titulaire, on en fait l'Office, même si elle tombe un des dimanches mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE PREMIER.

### OBJETS A PRÉPARER.

71. *A la sacristie.* On prépare : les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres, l'étole et la chape violettes pour le Célébrant, l'étole pour le Diacre, et deux chasubles pliées de la même couleur pour les Ministres sacrés.

Messe est exclusivement réservé à l'Évêque diocésain. Il en est de même pour les fonctions du mercredi des Cendres et du dimanche des Rameaux (S. C., 26 fév. 1628, 453; 22 mars 1653, 946; 10 août 1666, 1333, ad 12; 1er sept. 1838, 2783, ad 2).

(1) L'antienne de la sainte Vierge, à la fin de l'Office, ne change qu'après les Complies de ce jour; les oraisons communes, par conséquent, ne changent que le 3 février.

[1] S. C., 7 fév. 1874, 3321; 27 janv. 1899, 4010. — [2] Rub. du dim. de la Sept.; S. C., 14 fev. 1705, 2148, ad 1. — [3] *Miss.*, rub. du jour et du dim. de la Septuag.; S. C., 13 sept. 1704, 2144, ad 6; 15 sept. 1736, 2326, ad 2.

www.obrascatolicas.com

72. *A l'autel.* Par-dessus le parement de la couleur du jour, on en met un violet; on fait de même pour le conopée, si le saint Sacrement est dans le tabernacle. On met les canons seulement pour la Messe, pendant la procession; on ne met ni vases de fleurs ni reliquaires. On allume les six cierges. Le missel, couvert de violet et ouvert, est placé du côté de l'épître.

73. *Près de l'autel, au coin de l'épître,* de manière que le Célébrant puisse facilement asperger et encenser les cierges. On place une petite table, que l'on couvre d'une nappe retombant jusqu'à terre; on y met le nombre de cierges suffisant pour les membres du Clergé, et pour les laïques auxquels il est d'usage d'en distribuer [1]; on recouvre ces cierges d'une nappe blanche [2] ou d'un voile violet.

74. *A la crédence.* On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle, et l'on étend le voile huméral violet par-desus celui de la couleur du jour; on y met de plus : le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière et son plateau, et une serviette. Si les cierges doivent être distribués aux fidèles par un autre Prêtre que le Célébrant, on met aussi une étole violette [3]. On place auprès la croix de procession.

75. *Sur la banquette,* couverte d'un tapis violet par-dessus le tapis ordinaire. On dispose les ornements de la couleur du jour : chasuble, dalmatique, tunique, étoles et manipules; on les recouvre d'un voile violet.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

76. A la cérémonie des cierges, on ne joue pas de l'orgue. Pendant la bénédiction, le Clergé se tient debout. Pendant que le Célébrant reçoit son cierge du plus digne du Chœur, les membres du Clergé se

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 1. — [2] *Mem. Rit.* — [3] Martinucci, l. II, c. XIX, n. 9.



www.obrascatolicas.com

rendent à l'autel, sans barrette ni calotte, et les mains jointes, dans le même ordre que pour la communion. Chacun, les Ministres sacrés les premiers, reçoit à genoux un cierge, baisant d'abord celui-ci puis la main du Célébrant [1].

77. Dans un Chapitre, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils reçoivent le cierge après les Chanoines; ceux-ci le reçoivent debout et inclinés, et le baisent, ainsi que la main du Célébrant. Les Prélats reçoivent le cierge debout et inclinés : ils baisent le cierge, mais non la main du Célébrant. Les membres du Clergé qui sont d'un ordre égal ou inférieur à ceux qui reçoivent les cierges, demeurent debout; ceux qui sont d'un ordre supérieur s'assoient. On se lève pour l'oraison qui suit.

78. Si le 2 février arrive après la Septuagésime, et un autre jour que le dimanche, le Chœur fait la génuflexion quand le Diacre chante *Flectamus genua,* et se relève quand le Sous-Diacre chante *Levate* [2].

79. Quand on a répondu à *Procedamus in pace,* on se met en marche. Tous, avant de sortir du chœur, font, deux ou quatre ensemble, la révérence convenable. Chacun porte son cierge allumé : ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche, de la main gauche; la barrette se porte de l'autre main. Les membres du Clergé marchent deux à deux; si ceux d'un ordre sont en nombre impair, les trois derniers marchent ensemble, et celui qui est au milieu porte son cierge de la main droite. En sortant de l'église, si c'est l'usage de sortir, on se couvre de la barrette; on se découvre en rentrant. Chacun, en arrivant au chœur, fait, avec son voisin, la révérence convenable, salue celui-ci, se rend à sa place, éteint et dépose son cierge [3]. Le Chœur s'assied pendant que le Célébrant et ses Ministres se revêtent des ornements pour la Messe.

80 A la Messe, si c'est celle de la Purification, on tient les cierges allumés pendant l'évangile, et depuis

[1] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 2 et 3. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 13. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 18.

www.obrascatolicas.com

le *Sanctus* jusqu'après la communion sous les deux espèces[1]; après l'épître, et après l'encensement du Chœur, des Clercs allument les cierges du Clergé. On doit avoir soin d'écarter la main qui tient le cierge, pour donner le baiser de paix. Ceux qui communieraient, éteindraient et déposeraient leur cierge avant d'aller communier. En sortant du chœur, les membres du Clergé peuvent emporter leurs cierges.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

#### § 1. De la bénédiction des cierges.

81. Pendant Tierce, si l'on dit cette Heure au chœur, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon; le Célébrant et le Diacre prennent l'étole, le Célébrant reçoit la chape, puis le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de la chasuble pliée. Ils se rendent à l'autel, précédés des Acolytes; les Ministres se tiennent aux côtés du Célébrant et relèvent les bords de la chape.

Nota. Si c'est un dimanche, on fait d'abord l'aspersion de l'eau bénite en ornements violets.

82. Après les révérences d'usage; tous trois montent à l'autel, que le Célébrant baise, et vont au coin de l'épître: le Diacre se tient à la droite du Célébrant, et le Sous-Diacre, à sa gauche; ils cessent de tenir la chape. Alors, le Cérémoniaire découvre les cierges.

83. Le Célébrant, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, les oraisons (1). Quand il bénit les cierges, il pose la main gauche

(1) On ne fait aucune inflexion pour les oraisons qui ont la longue conclusion; pour celles qui ont la conclusion brève, on les chante de même, mais on les termine, ainsi que leur conclusion, en *fa ré*.

[1] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 19.

www.obrascatolicas.com

sur l'autel, et, alors, le Diacre soulève le bord de la chape : ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense.

84. Pendant les oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir. A la cinquième oraison (*Domine Jesu Christe qui hodierna die*), le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le premier Acolyte, portant le bénitier, s'approchent de l'autel, au coin de l'épître, le Porte-bénitier, à droite du Thuriféraire [1].

85. Après la cinquième oraison, le Thuriféraire monte pour faire mettre l'encens; le Diacre fait soutenir le bord de la chape par le Sous-Diacre; il prend la navette et présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires, en disant *Benedicite Pater reverende;* le Célébrant met l'encens en disant *Ab illo benedicaris,* et le bénit. Le Diacre rend ensuite la navette au Thuriféraire, qui ferme l'encensoir et se retire à la droite du Diacre; le Porte-bénitier monte, le Diacre prend l'aspersoir par le milieu et le présente au Célébrant avec baisers. Le Célébrant asperge les cierges trois fois (au milieu, à sa gauche et à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me.* Le Diacre reçoit ensuite l'aspersoir, le rend au Porte-bénitier, prend l'encensoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant encense les cierges de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire.

86. Après l'encensement le Diacre reçoit l'encensoir avec baisers, et le rend au Thuriféraire; celui-ci se retire avec le Porte-bénitier, et ils remettent chaque objet à sa place.

### § 2. De la distribution des cierges.

87. Le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres; tous trois se tournent vers le peuple, sans changer de place. Le premier Acolyte, au côté de l'épître, tient les cierges pour les présenter au Diacre : il les présente horizontalement.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

88. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le Cérémoniaire, vient à l'autel, sans étole[1], fait la révérence convenable, et monte sur le degré au-dessous du marchepied. Il reçoit du Cérémoniaire un cierge, le baise, et le présente au Célébrant sans baiser sa main, tous deux se tenant debout. Le Célébrant reçoit le cierge et le baise, sans baiser la main du Prêtre[2].

89. Le Célébrant remet son cierge au Sous-Diacre, qui le donne à un Clerc[3]; ayant ensuite reçu du Diacre un cierge, il le donne au Prêtre qui lui a remis le sien. Celui-ci le reçoit à genoux, baisant d'abord le cierge, puis la main du Célébrant[4] (1); s'il est Prélat ou Chanoine, il demeure debout et s'incline; s'il est Prélat, il baise seulement le cierge. Après la révérence convenable au bas de l'autel, le Prêtre retourne à sa place.

Nota. Si un Evêque hors du lieu de la juridiction, ou un Evêque titulaire, est présent, il se comporte comme le plus digne du Chœur; un Clerc l'accompagne; il donne le cierge au Célébrant comme il a été dit pour les Prélats.

90. Le Cérémoniaire prend la place du Diacre à la gauche du Célébrant, pour lui présenter les cierges des Ministres sacrés; le Diacre et le Sous-Diacre descendent sur le degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et reçoivent leur cierge, le baisant d'abord, puis la main du Célébrant. Ils se lèvent ensuite, remettent leurs cierges au second Acolyte, qui les dépose à la crédence; et ils remontent, le Sous-Diacre à la droite du Célébrant pour relever le bord de la chape, le Diacre à sa gauche pour lui présenter les cierges.

91. Le Célébrant distribue les cierges à tous les membres du Clergé, en commençant par les plus dignes. Dans un Chapitre, si le Diacre et le Sous-Diacre ne

(1) Il y a ici une exception à la règle générale d'après laquelle, en recevant un objet du Célébrant, on baise d'abord sa main, puis l'objet reçu. La raison de cette différence est l'importance spéciale que les cierges bénits ont en ce jour.

[1] S. C., 14 fév. 1705, 2148, ad 5. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 2. — [4] S. C., 30 août 1664, 1303; 14 fév. 1705, 2148, ad 5.



www.obrascatolicas.com

sont pas Chanoines, ils reçoivent leur cierge après les Chanoines. Les Ministres inférieurs se présentent avec ceux de leur ordre. Les Chantres, s'ils sont au chœur, reçoivent les cierges à leur tour, pourvu que le chant ne soit pas interrompu.

NOTA. S'il n'y avait pas d'autre Prêtre que le Célébrant, le Diacre placerait le cierge de celui-ci sur l'autel, au milieu; le Célébrant, se tenant debout [1] sur le marchepied, prendrait le cierge sur l'autel et le baiserait, puis le donnerait au Sous-Diacre. Un Prêtre qui remplit l'Office de Diacre ou de Sous-Diacre ne peut pas présenter le cierge au Célébrant.

92. Lorsque le Célébrant reçoit son cierge, les Chantres commencent l'antienne *Lumen*, que le Chœur continue. Ils chantent ensuite le cantique *Nunc dimittis*, et le Chœur reprend l'antienne *Lumen* après chaque verset. Si le cantique ne suffit pas, on le reprend à partir du second verset, mais on ne dit *Gloria Patri* qu'à la fin. Les Chantres veillent à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans le chant pendant la distribution des cierges. Vers la fin de la distribution, des Clercs allument les cierges du Clergé pour la procession [2].

93. La distribution finie, le Célébrant et ses Ministres reviennent au coin de l'épître; le premier Acolyte prend la serviette, le second prend l'aiguière et le plateau, et ils s'approchent du Célébrant, qu'ils saluent en arrivant; le Diacre et le Sous-Diacre relèvent les bords de la chape. Le Célébrant se lave les mains; quand il s'est essuyé, les Acolytes, lui ayant fait la révérence, rapportent chaque objet à la crédence. Pendant ce temps, on chante *Exsurge*, etc., et l'on répète l'antienne.

94. Le Célébrant se tient comme auparavant, ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche. Quand l'ancienne *Exsurge* est répétée, il chante *Oremus*, et l'oraison *Exaudi*, les mains jointes.

95. Si le 2 février arrive après la Septuagésime, et

[1] *Mem. Rit.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 5.

www.obrascatolicas.com

un autre jour que le dimanche, le Diacre, après *Oremus,* chante *Flectamus genua* sans changer de place, et en même temps tous fléchissent le genou, excepté le Célébrant; le Sous-Diacre, se levant le premier, chante *Levate,* et tous se lèvent.

96. Si le Célébrant distribue les cierges au peuple, après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas de l'autel avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable, et se rend à la balustrade où les fidèles se présentent; il commence par le côté de l'épître. Quand la distribution est finie, le Célébrant et ses Ministres font la révérence convenable devant l'autel, et se rendent près de la crédence; là, le Célébrant se lave les mains; ensuite, il monte directement au coin de l'épître avec ses Ministres, pour chanter l'oraison.

97. Un autre Prêtre, revêtu du surplis et d'une étole violette et assisté d'un Clerc, peut distribuer les cierges aux fidèles, soit à l'entrée du chœur, soit à un autre autel; il commence en même temps que le Célébrant, et fait en sorte de terminer avant la procession.

### § 3. De la procession.

98. Pendant la dernière oraison, le Thuriféraire doit avoir préparé l'encensoir. L'oraison finie, il monte au coin de l'épître, où le Célébrant, assisté du Diacre et du Sous-Diacre comme il a été dit plus haut, met et bénit l'encens [1].

99. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre va directement à la crédence, et prend la croix de procession; les Acolytes prennent les chandeliers, et se mettent à ses côtés. Ils vont directement à l'entrée du chœur, précédés du Thuriféraire portant l'encensoir ouvert, puis ils se tournent vers l'autel, et le Thuriféraire se tient derrière le Sous-Diacre [2].

100. Pendant ce temps, le Cérémoniaire, ayant

[1] *Miss.*, rub. du jour; S. C. 1er fév. 1907, 4198, ad 1. — [2] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

allumé le cierge du Célébrant, le donne au Diacre, qui le remet au Célébrant avec les baisers ordinaires; il donne ensuite au Diacre son cierge allumé. Le Diacre se tient à la droite du Célébrant; au signe du Cérémoniaire, il se tourne vers le peuple par sa gauche, et chante, sur le ton des versets : *Procedamus in pace;* on répond : *In nomine Christi, Amen*[1].

101. La procession se met en marche dans l'ordre qui suit. Le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, marche le premier; viennent ensuite les Acolytes, et le Sous-Diacre au milieu d'eux. Après eux, viennent les chantres en surplis, puis le Clergé. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre et le Célébrant vont au milieu de l'autel, font une inclination à la croix, descendent au bas des degrés, et font la révérence convenable. Le Diacre, à la droite du Célébrant, reçoit du Cérémoniaire la barrette de celui-là, et la lui présente avec baisers; il reçoit ensuite la sienne, et, portant son cierge de la main gauche, la droite appuyée sur la poitrine, se met en marche à la gauche du Célébrant; le Célébrant tient son cierge de la main droite; ils marchent les derniers, la tête couverte. Le Cérémoniaire marche à la droite du Célébrant. Le Thuriféraire, les Acolytes, le Cérémoniaire, le Sous-Diacre et les Chantres ne portent ni cierge ni barrette. Pendant la procession, on chante les antiennes marquées et l'on sonne les cloches[2].

Nota. On ne doit pas sonner la clochette aux Messes basses, pendant la procession. Si elle passait devant le saint Sacrement, les membres du Clergé feraient la génuflexion.

102. Pendant la procession, on enlève la table où étaient les cierges; on ôte le parement violet de l'autel, ainsi que le conopée violet s'il y a lieu, l'huméral violet de la crédence, le voile et le tapis violets de la banquette, et l'on change la couverture du missel, à moins que la Messe ne soit célébrée en violet; on met les canons à l'autel; on peut placer des fleurs ou

[1] *Miss.*, ibid.; S. C., 1er fev. 1907, 4168, ad 2. — [2] *Mem. Rit.: Cær. Ep.*, ibid.; Martinucci et autres.

www.obrascatolicas.com

des reliquaires entre les chandeliers, si la Messe est de la fête.

103. En rentrant dans l'église, si la procession est sortie, ou en rentrant au chœur, si elle s'est faite à l'intérieur, les Chantres commencent le répons *Obtulerunt Domino*, que l'on achève avant la Messe. En arrivant devant l'autel, le Thuriféraire fait la génuflexion, et va préparer l'encensoir pour la Messe; le Sous-Diacre et les Acolytes vont à la crédence, et déposent, les uns les chandeliers, l'autre la croix. Le Sous-Diacre va ensuite à sa place à la banquette, et attend debout le Célébrant; les Acolytes vont à la banquette, pour aider les Ministres à se revêtir des ornements.

104. Le Célébrant et le Diacre se découvrent en entrant au chœur, font la révérence convenable devant l'autel, et vont à la banquette. Le Diacre dépose sa barrette, et rend son cierge au Cérémoniaire; puis reçoit avec baisers la barrette et le cierge du Célébrant, et les remet au Cérémoniaire; celui-ci dépose les cierges à la crédence. Le Célébrant, aidé par le Cérémoniaire, se revêt des ornements pour la Messe, ainsi que ses Ministres, aidés par les Acolytes; on emporte les ornements qu'ils ont quittés. Le Célébrant et ses Ministres se rendent ensuite à l'autel, en saluant le Chœur, font la révérence convenable, et commencent la Messe (1).

### § 4. De la Messe et de l'Office.

105. Des Clercs, désignés pour cet office, allument les cierges du Clergé après l'épître et après l'encensement du Chœur. Quand le Diacre quitte l'autel pour aller chanter l'évangile, le Cérémoniaire allume le cierge du Célébrant, et le lui met dans la main droite, avec les baisers ordinaires, après qu'il s'est signé à *Sequentia*... Aussitôt que l'évangile est chanté,

(1) Si le saint Sacrement était exposé, on ferait la bénédiction des cierges à un autel éloigné du grand autel, et l'on omettrait la procession, comme l'a décidé la S. C. des Rites au sujet de la bénédiction des rameaux (S. C., 17 sept. 1822, 2621, ad 9).

www.obrascatolicas.com

le Cérémoniaire reprend le cierge avec baisers, et le reporte à la crédence [1]. Si la Messe n'était pas celle de la Purification, on n'allumerait pas les cierges.

106. Le 2 février, à la fin des Complies, on dit l'antienne *Ave Regina cælorum,* quand même la fête de la Purification serait transférée[2]. Après les Vêpres, si l'on sort du chœur, on dit *Alma Redemptoris Mater* [3].

## CHAPITRE VII

### Du temps de la Septuagésime.

107. Le dimanche de la Septuagésime est le neuvième avant Pâques; il ne peut arriver ni avant le 18 janvier ni après le 22 février[4] (1). La veille de ce dimanche, à la fin des Vêpres, on ajoute deux *Alleluia* après *Benedicamus Domino* et après *Deo gratias*. Depuis ce moment jusqu'au samedi saint, on ne dit plus *Alleluia;* ce mot doit être supprimé dans toutes les prières liturgiques; après *Deus in adjutorium, Gloria Patri* et *Sicut erat,* on dit *Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ* [5].

108. Les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime et de la Quinquagésime sont des dimanches majeurs de seconde classe, et ne cèdent qu'à une fête double de première classe [6].

(1) Cette variation dépend de l'époque de Pâques, qui se célèbre le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars, et, par conséquent, peut arriver depuis le 22 mars jusqu'au 25 avril. Avec l'époque de la fête de Pâques, varie celle de la Septuagésime, du jour des Cendres, des fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, de la sainte Trinité, et du saint Sacrement. Ces fêtes sont appelées *fêtes mobiles*. Cette dénomination n'appartient pas aux fêtes fixées à un dimanche de tel mois ou à un jour de telle semaine, mais seulement à celles qui dépendent de l'époque de Pâques. Ainsi, la solennité de saint Joseph peut être mise au nombre des fêtes mobiles.

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] Rub. du psaut.; S. C., 11 janv. 1681, 1658; 10 janv. 1693, 1890, ad 6; 4 avril 1705, 2152, ad 1. — [3] Rub. de ces ant.; S. C., 21 fev. 1896, 3885, ad 4. — [4] *Rub. Brev.*, De fest. mob. — [5] Rub. du jour et du temps. — [6] *Rub. Brev.*, Tab. Occurr.

www.obrascatolicas.com

109. A l'Office du temps, on se sert d'ornements violets[1]; on porte la dalmatique et la tunique, et l'on touche l'orgue; on ne dit pas *Te Deum* à Matines, ni *Gloria in excelsis* à la Messe, même le dimanche[2]; à la fin de la Messe, on dit *Benedicamus Domino.* Le dimanche, on dit un trait à la place de l'*Alleluia* et de son verset; dans la semaine, à la Messe de la férie, on dit seulement le graduel. Aux Messes des fêtes, on dit un trait (1). Si la Septuagésime arrive avant la Purification, on dit, aux Messes du dimanche et des fêtes semi-doubles et simples, l'oraison *Deus qui salutis* (avec la secrète *Tua Domine propitiatione*), et celle pour l'Église ou pour le Pape; après la Purification, on dit l'oraison *A cunctis*, et une oraison *ad libitum*[3].

110. Les féries de la Septuagésime sont des féries mineures; elles ont une antienne propre pour le *Magnificat*, sauf le vendredi après la Septuagésime, et le jeudi et le vendredi après la Sexagésime[4]. Le samedi, on dit l'Office de la sainte Vierge, comme à l'ordinaire[5]. Le jeudi après la Sexagésime, si les Vêpres étaient de la férie, on dirait à *Magnificat* la dernière des antiennes qui auraient été omises les jours précédents; si toutes avaient été dites, on prendrait celle du psautier[6]. Le mardi de la Quinquagésime, si l'Office est de la férie ou d'une fête simple, et si le mercredi des Cendres est en occurrence avec une fête simple ou simplifiée, les Vêpres se disent de la férie, avec mémoire de cette fête[7] (2).

111. Dans les années bissextiles, le jour supplémentaire est le 24 février, et la fête de saint Mathias, Apôtre, se fait le 25. Toutes les fêtes indiquées pour les jours suivants jusqu'à la fin du mois sont reculées d'un jour[8].

(1) A la Messe des saintes Reliques on prend le trait *Qui seminant*, au commun de plusieurs martyrs (S. C., 6 fév. 1892, 3763, ad 1).

(2) Le dimanche de la Sexagésime, c'est à cause de la station, que l'on fait mention de saint Paul dans l'oraison

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVIII, n. 5. — [2] *Rub. Brev.*, tit. XXXI, n. 1 et 2. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. III, n. 3; tit. XIII, n. 1; rub. du temps. — [4] Rub. du temps. — [5] Rub. du jour. — [6] Rub. du temps. — [7] *Rub. Brev.*, tit. XI, n. 10; rub. du temps. — [8] S. C., 1er mars 1681, 1663, ad 3; 9 juin 1884, 3611, ad 5.

www.obrascatolicas.com

112. Si l'on fait une exposition solennelle du saint Sacrement sans interruption pendant trois jours, entre le dimanche de la Septuagésime et le mercredi des Cendres, ou seulement le jeudi de la semaine de la Sexagésime, on peut célébrer une Messe votive du saint Sacrement, excepté le dimanche et les fêtes doubles de première ou de seconde classe[1].

## TROISIÈME SECTION

### DU TEMPS DU CARÊME

113. Le Carême, considéré sous le rapport liturgique, commence seulement aux Vêpres du samedi avant le premier dimanche de Carême. Le jeûne quadragésimal commence le mercredi précédent, où l'on fait la bénédiction et l'imposition des cendres (1).

114. Le mercredi des Cendres et les trois jours qui suivent, jusqu'aux Vêpres du samedi, on récite l'Office comme aux féries pendant l'année; pourtant, l'oraison, ainsi que l'antienne du *Magnificat* et celle du *Benedictus*, sont spéciales, et l'on récite les prières fériales. Ensuite, commence le rit quadragésimal, qui se termine à la Messe du samedi saint.

115. Le mercredi des Cendres ne peut arriver ni avant le 4 février ni après le 10 mars[3]. Les quatre-temps du printemps ont lieu la première semaine du Carême, c'est-à-dire celle qui commence par le premier dimanche.

(1) Anciennement, le jeûne du Carême commençait seulement le premier dimanche; mais, comme on n'a jamais jeûné le dimanche, on a ajouté quatre jours pour compléter le nombre de quarante.

[1] Gardellini, *in Inst. Clem.*, § 12, n. 24. — [3] *Rub. Brev.*, De anno et ejus partibus; De festis mobil.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE PREMIER

## Du mercredi des Cendres.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

116. *A la sacristie*. On prépare : les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres; l'étole et la chape violettes pour le Célébrant; l'étole violette pour le Diacre ; deux chasubles pliées de même couleur pour les Ministres.

117. *A l'autel*. Le parement est violet. On met : six chandeliers et la croix, sans aucun ornement ; du côté de l'épître, le missel couvert de violet et ouvert; entre le Missel et le coin de l'épître, on place un vase[1] ou plateau, contenant des cendres obtenues avec les rameaux bénits de l'année précédente, sèches[2], et en poudre bien tamisée ; on couvre ce vase d'un petit voile violet ou de son couvercle.

118. *Sur la crédence*. On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle ; de plus : le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière et son plateau, de la mie de pain dans un plateau, et une serviette. Si un autre Prêtre que le Célébrant doit donner les cendres aux fidèles, on prépare une étole violette (1).

119. *Sur la banquette*, couverte de violet. On met la chasuble et le manipule violets du Célébrant, et les manipules violets des Ministres.

(1) On peut mettre les canons à la crédence jusqu'au commencement de la Messe, ou les placer à l'autel avant le commencement de la cérémonie.

[1] *Miss.*, rub. du jour ; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1. — [2] *Miss.*, ibid. ; *Cær. Ep.*, ibid. ; *Mem. Rit.* ; S. C., 23 mai 1603, 130, ad 3.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE MERCREDI DES CENDRES.

120. Le Chœur s'assied pendant l'antienne *Exaudi*, etc. Ensuite, il se lève, et se tient debout pendant la bénédiction des cendres.

121. Pendant que le plus digne du Chœur impose les cendres au Célébrant, les membres du Clergé se rendent à l'autel dans le même ordre que pour la communion, sans barrette ni calotte, et les mains jointes[1]. Ils reçoivent les cendres à genoux, et après les Ministres sacrés[2].

122. Dans un Chapitre, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils reçoivent les cendres après les Chanoines; ceux-ci les reçoivent toujours debout et inclinés[3]. Les Prélats se comportent comme les Chanoines.

123. Les membres du Clergé qui sont d'un ordre égal ou inférieur à ceux qui reçoivent les cendres, demeurent debout; ceux qui sont d'un ordre supérieur, s'asseyent. On se lève pour l'oraison qui suit.

124. Pendant la Messe, le Clergé se tient à genoux suivant les règles données, t. I, p. 441, pour la Messe fériale; il est à genoux pendant qu'on chante le verset *Adjuva nos* du trait[4].

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE MERCREDI DES CENDRES.

#### § 1. De la bénédiction des cendres (1).

125. Pendant None, si l'on récite cette Heure au

(1) Il est permis de bénir des cendres sans solennité avant une

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xix, n. 5. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. Gavantus, Merati. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [4] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xvii, n. 5, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xvii, n. 10.

www.obrascatolicas.com

chœur, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de l'amict, de l'aube et du cordon; le Célébrant et le Diacre prennent l'étole ; le Célébrant reçoit la chape; puis le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent de la chasuble pliée. Ils se rendent à l'autel, les Ministres relevant les bords de la chape aux côtés du Célébrant, et précédés des Acolytes [1].

126. Après les révérences d'usage, ils montent à l'autel, que le Célébrant baise, et vont au coin de l'épître : le Diacre se tient à la droite et le Sous-Diacre à la gauche du Célébrant; ils cessent de tenir la chape. Alors, le Cérémoniaire découvre les cendres. Le Célébrant, sans faire le signe de croix, peut lire l'antienne *Exaudi*, pendant qu'on la chante.

127. Quand on a répété l'antienne, le Célébrant chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, les oraisons [2]. Quand il bénit les cendres, il pose la main gauche sur l'autel, et, alors, le Diacre soulève le bord de la chape : ce qu'il fait également quand le Célébrant asperge ou encense.

128. Pendant les oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir. A la quatrième oraison (*Omnipotens sempiterne Deus qui Ninivitis*), le Thuriféraire, portant l'encen soir et la navette, et le premier Acolyte, portant le bénitier, s'approchent de l'autel, au coin de l'épître, le Porte-bénitier à droite du Thuriféraire.

129. Après la quatrième oraison, le Thuriféraire monte pour faire mettre l'encens; le Diacre fait soutenir le bord de la chape par le Sous-Diacre; il prend la navette, et présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires, en disant *Benedicite*, *Pater reve-*

Messe basse, pour la commodité des fidèles, à la condition d'observer les cérémonies indiquées dans le Missel; les cendres ainsi bénites peuvent être distribuées à plusieurs moments, par d'autres Prêtres revêtus du surplis et de l'étole; un Prêtre peut, avec les ornements, les distribuer avant ou après sa Messe, mais il ne peut pas se les imposer lui-même; avant la Messe solennelle, il faut en bénir d'autres (*De Herdt, t. III, n° 20, avec plusieurs auteurs; Eph. lit., t. XIV, p. 47; S. C., 16 mars 1833, 2704, ad 5*).

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 1 et suiv.; c. XXIX, n. 1 et suiv. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. I, c. XXVII, n. 3.

www.obrascatolicas.com

*rende*; le Célébrant met l'encens, en disant *Ab illo benedicaris*, et le bénit. Le Diacre rend ensuite la navette au Thuriféraire, qui ferme l'encensoir, et se retire à la droite du Diacre; le Porte-bénitier monte, le Diacre prend l'aspersoir par le milieu et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant asperge les cendres trois fois (au milieu, à sa gauche, et à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me*. Le Diacre reçoit ensuite l'aspersoir avec baisers, le rend au Porte-bénitier, prend l'encensoir, et le présente au Célébrant avec baisers. Le Célébrant encense les cendres de trois coups simples, comme il les a aspergées, mais sans rien dire.

130. Après l'encensement, le Diacre reçoit l'encensoir avec baisers et le rend au Thuriféraire; celui-ci s'en retourne avec le Porte-bénitier, et ils remettent chaque objet à sa place.

### § 2. De l'imposition des cendres.

131. Le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres; ceux-ci changent de côté, passant derrière lui, et tous trois se tournent vers le peuple; le Cérémoniaire tient le vase des cendres.

132. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le Cérémoniaire, vient à l'autel, sans étole, fait la révérence convenable, et monte sur le degré au-dessous du marchepied. Il prend de la cendre avec le pouce et l'index, et la met sur la tête du Célébrant, qui s'incline, tous deux étant debout[1]; il trace un signe de croix, en disant *Memento homo quia pulvis es, et in pulverem reverteris*[2]. Le Cérémoniaire donne au Diacre le vase des cendres.

133. Le Célébrant prend des cendres dans le vase tenu par le Diacre, et les met, de la même manière, sur la tête du Prêtre qui les lui a imposées[3]; celui-ci

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xx, n. 6; S. C., 14 fév. 1705, 2148, ad 6. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., c. xviii, n. 8; c. xix, n. 5. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

les reçoit à genoux; s'il est Prélat ou Chanoine, il demeure debout et s'incline [1]. Après la révérence convenable au bas de l'autel, le Prêtre retourne à sa place (1).

134. Le Cérémoniaire prend momentanément la place du Diacre à la droite du Célébrant, pour tenir le vase des cendres; le Diacre et le Sous-Diacre descendent sur le degré, s'agenouillent sur le bord du marchepied, le premier à la droite du second, et reçoivent les cendres. Ensuite, le Diacre remonte à la droite du Célébrant, et reprend le vase des cendres, le Sous-Diacre remonte à sa gauche, et ils soutiennent les bords de la chape.

Le Célébrant impose les cendres aux membres du Clergé, en commençant par les plus dignes [2]. Dans une cathédrale ou une collégiale, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils reçoivent les cendres après les Chanoines. Les Ministres inférieurs se présentent avec ceux de leur ordre.

Nota. S'il n'y avait point d'autre Prêtre que le Célébrant, il se tiendrait debout [3] sur le marchepied, tourné vers l'autel, et s'imposerait les cendres sans rien dire [4]. Un Prêtre qui remplit l'office de Diacre ou de Sous-Diacre ne peut pas imposer les cendres au Célébrant.

135. Quand le Célébrant reçoit les cendres, les Chantres commencent les antiennes, qu'on répète s'il est nécessaire, en réservant le répons pour la fin. Les Chantres, s'ils sont au chœur, reçoivent les cendres à leur tour; ils veillent à ce qu'il n'y ait point d'interruption dans le chant pendant l'imposition [5].

136. L'imposition finie, le Diacre remet le vase des cendres au Cérémoniaire, qui le porte à la crédence; le Célébrant et ses Ministres reviennent au coin de l'épître; le premier Acolyte prend la mie de pain et la serviette, le second prend l'aiguière et le plateau, et

(1) La rubrique ne dit pas si l'on met les cendres sur la tonsure, ou au milieu de la tête, ou sur le front; on peut s'en tenir à l'usage établi.

[1] S. C., 30 août 1664, 1303; 14 fév. 1705, 2148, ad 5. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 10; c. XIX, n. 5. — [3] *Mem. Rit.* — [4] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid., n. 10; Merati, Martinucci. — [5] Merati, Martinuci, etc.

www.obrascatolicas.com

ils s'approchent du Célébrant, qu'ils saluent en arrivant; le Diacre et le Sous-Diacre relèvent les bords de la chape. Le Célébrant s'essuie les doigts avec la mie de pain, puis se lave les mains. Quand il s'est essuyé les mains, les Acolytes, lui ayant fait la révérence, reportent chaque objet à la crédence.

137. Le Célébrant, ayant comme auparavant le Diacre et le Sous-Diacre à ses côtés, chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum* et l'oraison *Concede nobis*.

138. Si le Célébrant impose les cendres au peuple après les avoir imposées au Clergé, il descend au bas de l'autel avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable, et se rend à la balustrade, où les fidèles se présentent; il commence par le côté de l'épître, et impose les cendres sur le front. L'imposition finie, le Célébrant et ses Ministres font la révérence convenable devant l'autel et se rendent près de la crédence; le Diacre dépose les cendres. Le Célébrant se lave les mains; il monte ensuite directement au coin de l'épître, avec ses Ministres, pour chanter comme ci-dessus l'oraison.

139. Un autre Prêtre, revêtu du surplis et d'une étole violette, peut imposer les cendres aux fidèles, soit à l'entrée du chœur, soit à un autre autel: il commence en même temps que le Célébrant, avec des cendres prises à l'autel.

140. Le Célébrant, ayant chanté la dernière oraison, va directement à la banquette avec ses Ministres. Aidé par le Cérémoniaire, il quitte la chape, et prend le manipule et la chasuble; les Ministres sacrés, aidés par les Acolytes, se mettent le manipule. Ensuite, ils vont à l'autel, en saluant le Chœur, font à la croix la révérence convenable, et commencent la Messe[1] (1).

(1) Si le saint Sacrement était exposé, on ferait la bénédiction des cendres à un autel éloigné du grand autel, comme l'a décidé la S. C. des Rites au sujet de la bénédiction des rameaux (S. C., 17 sept. 1822, 2621, ad 9).

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 6.

www.obrascatolicas.com

### § 3. De la Messe.

141. En lisant, dans le trait, le verset *Adjuva nos,* le Célébrant ne fait pas la génuflexion[1]. Le Diacre quitte la chasuble pliée, met l'étole large, et porte l'évangéliaire à l'autel pendant que le Célébrant lit l'évangile, c'est-à-dire entre le chant de l'épître et le chant du verset *Adjuva nos* du trait. Au moment voulu, le Célébrant et ses Ministres descendent sur le degré, et se mettent à genoux sur le bord du marchepied; ils demeurent ainsi jusqu'à ce qu'on ait chanté *propter nomen tuum*[2]. Ensuite, ils remontent à l'autel; on bénit l'encens, le Diacre dit *Munda cor meum,* demande la bénédiction, et va chanter l'évangile (1).

142. Après la dernière postcommunion, le Célébrant chante *Oremus;* le Diacre, se tournant par sa droite vers le peuple, chante *Humiliate capita vestra Deo,* et se retourne par sa gauche vers l'autel; le Célébrant chante l'oraison comme à l'ordinaire.

---

# CHAPITRE II

## Règles particulières au temps du Carême.

## ARTICLE PREMIER

### RÈGLES SPÉCIALES A L'OFFICE DE CE TEMPS.

143. Les quatre dimanches du Carême, les dimanches de la Passion et des Rameaux, dont l'Office est du rit semi-double, sont tous désormais des diman-

(1) Contrairement à ce qui est indiqué t. I pour la Messe solennelle, nous disons ici que le Célébrant lit l'évangile avant de s'agenouiller pendant le chant du verset *adjuva nos*, attendu que ce verset précède immédiatement le chant de l'évangile.

[1] Cf. S. C., 29 mai 1900, 4057, ad 6. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 6.

www.obrascatolicas.com

ches majeurs de première classe, et l'on ne peut célébrer aucune fête ces jours-là [1].

144. Le mercredi des Cendres et les féries de la semaine sainte sont des féries majeures privilégiées, et l'on n'omet jamais leur Office. Toutes les féries depuis le jeudi après les Cendres, jusqu'à la semaine sainte exclusivement, sont des féries majeures non privilégiées; elles ne cèdent qu'à une fête du rit semi-double ou au-dessus, et l'on en fait toujours mémoire [2] (1). A l'Office de la férie, on dit les prières fériales [3] (2).

145. Toute octave doit cesser le mercredi des Cendres [4]; et, si ce jour était le jour octave même, on cesserait l'Office de l'octave à None du mardi.

146. A partir du dimanche de la Passion, à l'Office du temps, on omet *Gloria Patri* après le psaume *Venite exsultemus*, et l'on ne répète pas la seconde partie de l'invitatoire qui se répéterait après ce verset, mais on reprend tout l'invitatoire; on omet *Gloria Patri* aux grands répons et aux répons brefs [5]. On ne fait pas le suffrage.

147. Le vendredi après le dimanche de la Passion, on célèbre la fête des sept Douleurs de la sainte Vierge, du rit double majeur. Si elle est en occurrence avec une fête supérieure par le rit, ou par la qualité, ou par la dignité, elle est, suivant le cas, simplifiée ou omise.

NOTA. Avant les premières Vêpres du dimanche de la Passion, on couvre de voiles violets les crucifix, les statues et tableaux de Notre-Seigneur et des saints, qui se trouvent dans l'église et à la sacristie [6]. Il n'est jamais permis de les découvrir, pas même ceux du Titulaire à l'occasion de sa fête, ni ceux de saint Joseph le 19 mars [7]. Ces voiles ne doivent pas être transpa-

(1) Le jeudi après le troisième dimanche de Carême, on fait mention des saints Côme et Damien dans l'oraison, à cause de la station.

(2) Les samedis du Carême, à partir de celui qui suit le mercredi des Cendres, on récite l'*Angelus* debout à midi, parce qu'on dit les Vêpres le matin (*S. C. Ind., 20 mai 1896*).

[1] *Rub. Brev.*, Dux Tab. — [2] *Rul. Brev.*, tit. IV, n. 1. — [3] Ibid., tit. XXXV, n. 1. — [4] Ibid., tit. VII, n. 1. — [5] *Brev.*, rub. du temps. — [6] *Miss.*, rub. du jour. — [7] *Cær. Ep.*, l. II, c. XX, n. 3; *Miss.*, ibid.; S. C., 16 nov. 1649, 926, ad 2 et 3; 14 août 1663, 1275, ad 2; 4 avril 1876, 3396; 13 fév. 1892, 3767, ad 29, 9.

www.obrascatolicas.com

rents; ils ne peuvent porter ni croix ni représentation des instruments de la Passion (1).

## ARTICLE II

### RÈGLES CONCERNANT LA MESSE PENDANT LE CARÊME.

148. A la Messe du temps, même le dimanche, on ne dit pas *Gloria in excelsis;* à la fin, on dit *Benedicamus Domino*. Chaque férie a une Messe propre, et l'on dit un trait les lundis, mercredis, et vendredis. Ce trait est *Domine non secundum,* excepté le mercredi des quatre-temps et le mercredi de la semaine sainte; au verset *Adjuva nos,* le Prêtre fléchit le genou droit. A la Messe de la férie, après la post-communion et les mémoires, le Prêtre dit l'oraison *super populum* [1].

149. Aux dimanches et aux féries du Carême, jusqu'au dimanche de la Passion exclusivement, s'il n'y a pas de mémoire à faire, la deuxième oraison est *A cunctis,* la troisième pour tous les fidèles vivants et morts; à toutes les Messes qui n'ont pas de préface propre, on dit la préface du Carême [2]. Depuis le dimanche de la Passion jusqu'au mercredi de la semaine sainte inclusivement, on dit seulement deux oraisons à la Messe du temps; on en dit trois aux fêtes semi-doubles; la préface est celle de la Croix; à la Messe du temps, on omet le psaume *Judica,* et on ne dit *Gloria Patri* ni à l'introït, ni à la fin du psaume *Lavabo* [3].

150. Le 6 mars on célèbre la fête des saintes Perpétue et Félicité, martyres, du rit double; l'antienne du *Magnificat* et du *Benedictus* est *Istarum est enim*, etc. Le 24 mars, on fait désormais la fête de saint Gabriel, archange, sous le rit double majeur [4].

(1) Cette règle ne s'applique pas aux tableaux du chemin de la croix. — Selon les *Éphémérides liturgiques* (t. II. p. 451), on ne voilerait que les images qui sont aux autels ou qui reçoivent un culte, mais non celles qui ornent l'église.

[1] *Miss.*, rub. du temps; *Ordo Missæ*. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. IX, n. 8 et 10: rub. du temps. — [3] S. C., 10 janvier 1693, 1890, ad 15; *Ordo Missæ*; rub. du temps. — [4] S. C., 26 oct. 1921, *Urbis et Orbis*.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE III

### DES MESSES ET OFFICES CHANTÉS.

151. Les règles données pour le temps de l'Avent s'appliquent aussi à celui du Carême [1]; aux offices du temps, on emploie la couleur violette et les chasubles pliées, on ne met à l'autel ni fleurs ni reliquaires, et on ne joue pas de l'orgue.

152. Aux Messes de la férie, le Clergé se tient à genoux [2] suivant les règles données t. I, p. 407, n. 9. Le lundi, le mercredi et le vendredi, excepté le mercredi des quatre-temps et le mercredi de la semaine sainte, il se met à genoux pendant le verset *Adjuva nos* du trait [3], et l'on se conforme à ce qui est indiqué pour le mercredi des Cendres.

153. On applique au quatrième dimanche du Carême, appelé *Lætare*, ce qui a été dit pour le troisième dimanche de l'Avent; mais, pour le Carême, il s'agit seulement du dimanche, et non des féries de la même semaine.

154. On ne peut pas chanter une messe votive *pro re gravi* les quatre dimanches du Carême, le dimanche de la Passion ni le dimanche des Rameaux. Tous les dimanches du Carême, sans exception, on peut chanter la Messe de *Requiem* des funérailles.

155. Depuis le samedi qui suit le mercredi des Cendres inclusivement jusqu'à Pâques, pendant la semaine, mais non les dimanches, les Vêpres, au chœur, se disent avant le repas [4], après None et la Messe fériale; il n'est pas permis de les célébrer l'après-midi [5], même dans les églises où l'obligation de l'Office canonial n'existe pas (1). Lorsqu'on chante l'hymne

(1) Dans la récitation privée, on n'est pas obligé de dire les Vêpres avant midi: pourtant, il vaut mieux se conformer à cette règle. Pourquoi anticiper ainsi la récitation des Vêpres? De Herdt (t. III, n. 15, 8e édit.) s'exprime ainsi à ce sujet: « Quia jejunium olim, in quadragesima, « hora cœnæ post vesperas tantum solvebatur; et licet hora comestionis

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xx, n. 1. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xvii, n. 5; *Cær. Ep.*, l. II, c. xviii, n. 21. — [3] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid. — [4] *Brev.*, rub. du temps. — [5] S. C., 29 avril 1887, 3675, ad 2.

www.obrascatolicas.com

*Vexilla Regis*, le Chœur se met à genoux pendant la strophe *O crux Ave*[1].

156. Pendant le Carême, les Vêpres des fêtes solennelles qu'on célèbre un autre jour que le dimanche, par conséquent le matin, ont lieu avec moins de solennité et moins de Chapiers qu'elles n'en auraient hors du Carême[2]. A la fin de la Messe, le Célébrant étant de retour à la sacristie avec tous ses Ministres, l'Officiant des Vêpres se rend au chœur avec les Acolytes et les Chapiers ; on enlève de l'autel le missel et les canons. Si le Clergé n'est pas suffisamment nombreux, le Célébrant, au lieu d'aller à la sacristie, se rend à la banquette, où il quitte la chasuble, l'étole et le manipule, et reçoit, pour les Vêpres, la chape sur l'aube[3]; alors, le Diacre et le Sous-Diacre se retirent, et les Chapiers se présentent.

## CHAPITRE III

### Des fêtes de S. Joseph et de l'Annonciation.

157. La fête de saint Joseph se célèbre le 19 mars; elle est rangée parmi les fêtes les plus solennelles[4]. On ne peut pas chanter en ce jour une Messe votive *pro re gravi*, ni une Messe de *Requiem* en présence du corps, même si le précepte était supprimé[5]. Si ce jour coïncide avec un dimanche de Carême ou avec le dimanche de la Passion, la fête de saint Joseph est renvoyée au lendemain. Si le 19 mars arrive le dimanche des Rameaux ou l'un des jours de la semaine sainte, la fête de saint Joseph est transférée au lundi qui suit le dimanche octave de Pâques. Si le

« nunc anticipetur ad meridiem, usus tamen vesperas dicendi ante « comestionem retentus est; diebus autem dominicis dicuntur post meridiem, quia in illis non jejunatur. »

[1] Rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxiv, n. 2. — [3] S. C., 18 mai 1883, 3574, ad 3. — [4] S. C., 19 sept. 1883, 3595 : 17 juillet 1900, 4061. — [5] S. C., 29 déc. 1884, 3624, ad 8 : 16 nov. 1898, 4003, I qu., ad 2.

www.obrascatolicas.com

jour auquel on devrait ainsi transférer la fête de saint Joseph est déjà occupé par une fête double de première ou de seconde classe, on remet au lendemain la fête de saint Joseph ; une fête double majeure, double ou semi-double occurrente serait commémorée, sans neuvième leçon, à Laudes et aux Messes basses ; une fête simple serait omise.

158. La fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, du rit double de première classe, se célèbre le 25 mars ; c'est une des fêtes les plus solennelles. On ne peut pas chanter en ce jour une Messe votive *pro re gravi*, ni une Messe de *Requiem* le corps présent, même le précepte étant supprimé[1]. Si le 25 mars est le dimanche de la Passion, l'Annonciation est renvoyée au lendemain. Si le 25 mars arrive le dimanche des Rameaux, ou l'un des jours de la semaine sainte, ou pendant l'octave de Pâques, l'Annonciation est transférée au lendemain du dimanche octave de Pâques[2](1). Quand elle est en occurrence avec une fête de la Passion de N.-S., celle-ci est simplifiée, et commémorée seulement à Laudes et aux Messes basses.

159. Quand le jour auquel on devrait transférer l'Office de l'Annonciation est déjà occupé par une fête double de première ou de seconde classe, on remet cet Office au lendemain de ce jour. Une fête double majeure, double ou semi-double occurrente serait simplifiée et commémorée seulement à Laudes et aux Messes basses. Lorsque la fête de l'Annonciation et celle de saint Joseph doivent être reportées après l'octave de Pâques, la fête de l'Annonciation a, dans la translation, la préférence sur l'autre.

160. A la Messe de l'Annonciation, lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant, ses Ministres et tous les membres du Clergé se mettent à genoux,

(1) Mais, dans ce cas, l'obligation, qui incombe aux Evêques et aux Curés, de célébrer la Messe *pro populo* demeure attachée au 25 mars (voir ci-après, n. 230).

[1] S. C., 16 nov. 1898, 4003, I qu., ad 2. — [2] *Brev.*, rub. du jour ; S. C., 27 mai 1895, 3850 ; 11 avril 1902, 4095, ad 4.

www.obrascatolicas.com

comme à Noël. Si cette fête est transférée, on observe la même chose au jour où on la célèbre[1].

## CHAPITRE IV

### Du dimanche des Rameaux.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

161. *A la sacristie.* On prépare : les amicts, les aubes et les cordons pour le Célébrant et ses Ministres; l'étole et la chape violettes pour le Célébrant; l'étole violette pour le Diacre, et deux chasubles pliées de même couleur pour les Ministres; de plus, trois amicts, trois aubes et trois cordons, puis trois manipules et étoles (1) de couleur violette, pour les trois Diacres qui doivent chanter la Passion, et le livre (ou les livres), couvert de violet, pour le chant de celle-ci (2).

162. *A l'autel.* Le parement est violet. On met : la croix couverte d'un voile violet, et six chandeliers, sans aucun ornement (3); au coin de l'épître, le missel couvert de violet et ouvert. On met les canons seulement pour la Messe, pendant la procession.

163. *Près de l'autel, au coin de l'épître,* de manière que le Célébrant puisse facilement asperger et encenser les rameaux. On place une petite table, qu'on recouvre d'une nappe tombant jusqu'à terre; on y met les

(1) Ce sont des étoles ordinaires; les trois Diacres ne doivent pas porter l'étole large (*S. C., 15 mars 1897, 3949, ad 6*).

(2) Conformément au Cérémonial des Evêques, le narrateur seul porte le livre de la Passion; il serait mieux de mettre d'avance les deux autres livres au chœur, sur les pupitres.

(3) Plusieurs auteurs, après le *Memoriale Rituum*, admettent l'usage de placer des rameaux entre les chandeliers; mais telle n'est pas la pratique des grandes basiliques de Rome.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53; S. C., 16 juin 1636, 1268.

www.obrascatolicas.com

rameaux pour les membres du Clergé, et pour les laïques auxquels il est d'usage d'en distribuer (1), et on les couvre d'une nappe blanche ou d'un voile violet.

164. *Du côté de l'évangile,* à l'endroit où l'on chante l'évangile. On place trois pupitres pour le chant de la Passion [1] (2).

165. *A la crédence.* On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; de plus : le bénitier et l'aspersoir, l'aiguière et son plateau, et une serviette. Si les rameaux doivent être distribués au peuple par un Prêtre autre que le Célébrant, on met une étole violette. On place auprès la croix de procession, couverte d'un voile violet, avec un ruban violet au moyen duquel on attachera un rameau au sommet de la croix.

166. *Sur la banquette,* couverte de violet. On met la chasuble et le manipule violets du Célébrant, et les manipules violets des Ministres.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

167. Après l'aspersion de l'eau bénite, on s'assoit pendant l'antienne *Hosanna;* on se lève pour l'oraison qui suit. On s'assoit de nouveau pendant la leçon et le répons, jusqu'à l'évangile; on demeure debout pendant les autres prières.

168. Pendant que le Célébrant reçoit son rameau du plus digne du Chœur, les membres du Clergé,

(1) Le Cérémonial des Évêques admet que les palmes ou rameaux soient travaillés, tressés, ornés.

(2) Le Cérémonial des Évêques suppose qu'il y a un seul livre et pas de pupitre; en conséquence, les trois Clercs qu'il désigne pour assister les trois Diacres changeraient entre eux le livre aux moments voulus. L'emploi de pupitres est généralement admis, pour plus de commodité; rien ne s'oppose à ce qu'ils soient couverts de violet.

[1] S. C., 16 juin 1893, 3804, ad 3.

www.obrascatolicas.com

les Ministres sacrés les premiers, se rendent à l'autel dans le même ordre que pour la communion, sans barrette ni calotte, et les mains jointes[1]. Chacun reçoit à genoux un rameau, baisant d'abord le rameau puis la main du Célébrant.

169. Dans une cathédrale ou une collégiale, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils reçoivent le rameau après les Chanoines ; ceux-ci le reçoivent debout et inclinés, et le baisent, ainsi que la main du Célébrant. Les Prélats reçoivent le rameau debout et inclinés ; ils baisent le rameau, mais non la main du Célébrant.

170. Les membres du Clergé qui sont d'un ordre égal ou inférieur à ceux qui reçoivent les rameaux demeurent debout ; ceux qui sont d'un ordre supérieur s'asseyent. On se lève pour l'oraison qui suit.

171. Quand on a répondu à *Procedamus in pace;* on se met en marche. Tous, avant de sortir du chœur, font, deux ou quatre ensemble, la révérence convenable. Chacun porte son rameau : ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche, de la main gauche ; la barrette se porte de l'autre main. Les membres du Clergé marchent deux à deux ; si ceux d'un ordre sont en nombre impair, les trois derniers marchent ensemble, et celui qui est au milieu, porte son rameau de la main droite. En sortant de l'église, on se couvre de la barrette.

172. Au retour de la procession, les membres du Clergé se rangent devant la porte de l'église, sur deux lignes ou en demi-cercle ; on chante alors l'hymne *Gloria laus*. L'hymne terminée, la procession entre dans l'église ; les membres du Clergé se découvrent en entrant. Chacun, en arrivant au chœur, fait, avec son voisin, la révérence convenable, salue celui-ci, se rend à sa place, et dépose son rameau. Le Chœur s'assied pendant que le Célébrant se revêt des ornements pour la Messe.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid. ; Gavantus, Bauldry, Merati.

www.obrascatolicas.com

173. Pendant l'épître, on se met à genoux lorsque le Sous-Diacre chante *ut in nomine Jesu omne genu flectatur*, et on reste ainsi jusqu'au mot *infernorum* inclusivement[1]. Pendant le chant de la Passion, le Chœur est debout, et chacun tient son rameau ; après les mots *emisit spiritum*, on se met à genoux[2] ; on se lève au signe du Cérémoniaire. Le chant de la Passion terminé, le Clergé s'assied ; on se lève lorsque le Diacre commence l'évangile, et l'on tient son rameau ; l'évangile terminé, on dépose son rameau. En sortant du chœur, les membres du Clergé peuvent emporter leurs rameaux.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

#### § 1. Du commencement de la fonction jusqu'à la distribution des rameaux.

174. On fait d'abord l'aspersion de l'eau bénite, comme à l'ordinaire[3]. Pendant l'oraison qui termine l'aspersion, les Acolytes prennent chacun à la banquette un manipule des Ministres, et vont se placer à la gauche de ceux-ci, après avoir fait la génuflexion devant le milieu de l'autel. L'oraison terminée, ils leur mettent le manipule, font la génuflexion, et retournent à la crédence.

175. Le Célébrant et ses Ministres montent à l'autel, que le Célébrant baise, et se rendent au coin de l'épître ; le Diacre se tient à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre à sa gauche, et ils cessent de tenir la chape. Alors, le Cérémoniaire découvre les rameaux.

176. Le Célébrant, sans faire le signe de croix, peut, lire l'antienne *Hosanna* pendant qu'on la chante. Quand l'antienne est achevée, il chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, l'oraison *Deus quem diligere*.

[1] *Miss.*, rub. du jour ; *Cær. Ep.*, ibid., n. 10. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13 ; Catalan. — [3] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

177. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre va directement à la banquette avec le deuxième Acolyte, qui lui aide à quitter la chasuble pliée, et il reçoit le livre des épîtres. Ensuite, avec les mêmes cérémonies que pour l'épître, il chante la leçon sur le ton de l'épître ; puis il va baiser la main du Célébrant, reçoit de celui-ci la bénédiction, et rend le livre. Aidé par le deuxième Acolyte, il reprend la chasuble pliée, et remonte directement à la gauche du Célébrant. Pendant ce temps, le Thuriféraire prépare l'encensoir.

178. Après la leçon, on chante un des deux répons. Le Célébrant peut lire, au coin de l'épître, la leçon et l'évangile, ainsi que *Munda cor meum,* sans s'incliner. Lorsque le Sous-Diacre est revenu à la gauche du Célébrant, le Diacre se rend à la banquette avec le premier Acolyte, qui lui aide à quitter la chasuble pliée et à prendre l'étole large; il reçoit le livre des évangiles, et le porte sur l'autel avec les révérences accoutumées. Ensuite, le Diacre retourne directement à la droite du Célébrant, et le Thuriféraire se présente; le Célébrant, assisté du Diacre, comme pour l'évangile, met et bénit l'encens, au coin de l'épître, le Sous-Diacre relevant le bord droit de la chape.

179. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre se tourne par sa droite et descend devant l'autel; les Acolytes prennent les chandeliers, et, avec le Thuriféraire, viennent se ranger devant l'autel. Le Diacre va au milieu de l'autel, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum;* puis il prend le livre, se tourne vers le côté de l'épître, en face du Célébrant, qui se tourne vers lui; il se met à genoux et dit *Jube Domne benedicere;* le Célébrant, tourné vers le côté de l'évangile, lui donne la bénédiction comme à l'ordinaire. Le Diacre, ayant baisé la main du Célébrant, celui-ci salue, se tourne sur sa droite, descend à la droite du Sous-Diacre, fait la génuflexion, et va chanter l'évangile. On observe ce qui est prescrit pour la Messe solennelle[1].

[1] *Miss.* rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

180. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Célébrant, qui dit *Per evangelica dicta;* puis il redescend et rend le livre; les Acolytes retournent à la crédence. Le Célébrant, ayant été encensé par le Diacre, se tourne vers le missel et attend les Ministres sacrés. Ceux-ci vont à la banquette, le Diacre faisant la génuflexion devant l'autel ; avec l'aide des Acolytes, ils quittent le manipule; le Diacre quitte l'étole large et reprend la chasuble pliée; puis ils retournent directement aux côtés du Célébrant.

181. Alors, le Célébrant chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, l'oraison *Auge fidem* et la préface[1]. Médiocrement incliné, il dit le *Sanctus* avec ses Ministres.

182. Le Chœur ayant achevé le *Sanctus*, le Célébrant chante, les main jointes, *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, les oraisons. Quand il bénit les rameaux, il pose la main gauche sur l'autel, et, alors, le Diacre soulève le bord de la chape : ce qu'il fait également quand le Célébrant asperge ou encense.

183. Pendant les oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir. A la cinquième oraison (*Benedic quæsumus Domine*), le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, et le premier Acolyte, portant le bénitier, s'approchent de l'autel, au coin de l'épître, le Porte-béniter à droite du Thuriféraire.

184. Après la cinquième oraison, le Thuriféraire monte pour faire mettre l'encens ; le Diacre fait soutenir le bord de la chape par le Sous-Diacre; il prend la navette et présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires, en disant *Benedicite, Pater reverende;* le Célébrant met l'encens, en disant *Ab illo benedicaris*, et le bénit. Le Diacre rend ensuite la navette au Thuriféraire, qui ferme l'encensoir et se retire à la droite du Diacre; le Porte-bénitier monte, le Diacre prend l'aspersoir par le milieu et le présente au Célébrant avec baisers. Le Célébrant asperge les rameaux trois fois (au milieu, à sa gauche

[1] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

et à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me*. Le Diacre reçoit ensuite l'aspersoir avec baisers, le rend au Porte-bénitier, prend l'encensoir et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant encense les rameaux de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire[1].

185. Après l'encensement, le Diacre reçoit l'encensoir avec baisers et le rend au Thuriféraire; celui-ci se retire avec le Porte-bénitier, et ils remettent chaque objet à sa place. Le Célébrant, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, et l'oraison qui suit.

### § 2. De la distribution des rameaux.

186. Le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres; tous trois se tournent vers le peuple, sans changer de place. Le premier Acolyte, au côté de l'épître, tient les rameaux pour les présenter au Diacre.

187. En même temps, le Prêtre le plus digne du Chœur, averti par le Cérémoniaire, vient à l'autel, sans étole, fait la révérence convenable, et monte sur le degré au-dessous du marchepied. Il reçoit du Cérémoniaire un rameau, le baise, et le présente au Célébrant sans baiser la main de celui-ci, tous deux se tenant debout. Le Célébrant reçoit le rameau et le baise, sans baiser la main du Prêtre[2].

188. Le Célébrant remet son rameau au Sous-Diacre, qui le remet à un Clerc; ayant ensuite reçu du Diacre un rameau, il le donne au Prêtre qui lui a remis le sien. Celui-ci le reçoit à genoux, baisant d'abord le rameau, puis la main du Célébrant; s'il est Prélat ou Chanoine, il demeure debout et s'incline; s'il est Prélat il baise seulement le rameau[3]. Après la révérence convenable au bas de l'autel, le Prêtre retourne à sa place.

189. Le Cérémoniaire prend momentanément la

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.; S. C., 14 fév. 1705, 2148, ad 9. — [3] *Cær. Ep.*, ibid.; *Miss.*, ibid.; S. C., 30 août 1664, 1307; 14 fév. 1307; 14 fév. 1705, 2148, ad 5.

www.obrascatolicas.com

place du Diacre à la gauche du Célébrant, pour lui présenter les rameaux des Ministres sacrés; le Diacre et le Sous-Diacre descendent sur le degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et reçoivent leur rameau, le baisant d'abord, puis la main du Célébrant[1]. Ils se lèvent ensuite, remettent leurs rameaux au second Acolyte, qui les dépose à la crédence, et ils remontent : le Sous-Diacre, à la droite du Célébrant, pour relever le bord de la chape; le Diacre à sa gauche, pour lui présenter les rameaux.

190. Le Célébrant distribue les rameaux aux membres du Clergé, en commençant par les plus dignes[2]. Dans une cathédrale ou une collégiale, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils reçoivent leur rameau après les Chanoines. Les Ministres inférieurs se présentent avec ceux de leur ordre.

NOTA. S'il n'y avait point d'autre Prêtre que le Célébrant, le Diacre placerait le rameau de celui-ci sur l'autel, au milieu; le Célébrant, se tenant debout[3] sur le marchepied, prendrait le rameau sur l'autel[4], le baiserait, et le donnerait au Sous-Diacre. Un Prêtre qui remplit l'office de Diacre ou de Sous-Diacre ne peut pas présenter le rameau au Célébrant[5].

191. Lorsque le Célébrant reçoit son rameau, on commence les antiennes, qu'on répète jusqu'à ce que la distribution soit finie. Les Chantres, s'ils sont au chœur, reçoivent les rameaux à leur tour; ils veillent à ce qu'il n'y ait point d'interruption dans le chant pendant la distribution[6]. Pendant ce temps, le second Acolyte attache un rameau au sommet de la croix de procession; le Cérémoniaire ou un Clerc met à la crédence le rameau du Célébrant.

192. La distribution finie, le Célébrant et ses Ministres reviennent au coin de l'épître; le premier Acolyte prend la serviette, le second prend l'aiguière et le plateau, et ils s'approchent du Célébrant, qu'ils

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Mem. Rit.* — [4] *Mem. Rit.* — [5] Merati, Martinucci — [6] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid; Merati et autres.

www.obrascatolicas.com

saluent en arrivant; le Diacre et le Sous-Diacre relèvent les bords de la chape[1]. Le Célébrant se lave les mains; quand il s'est essuyé, les Acolytes, lui ayant fait la révérence, reportent chaque objet à la crédence[2].

193. Le Célébrant, ayant, comme auparavant, le Diacre et le Sous-Diacre à ses côtés, chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*[3].

194. Si le Célébrant distribue les rameaux au peuple, après les avoir distribués au Clergé[4], il descend au bas de l'autel avec ses Ministres, fait avec eux la révérence convenable, et se rend à la balustrade, où les fidèles se présentent; il commence par le côté de l'épître. Quand la distribution est finie, le Célébrant et ses Ministres font la révérence convenable devant l'autel, et se rendent près de la crédence; là, le Célébrant se lave les mains; il monte ensuite directement au coin de l'épître[5] avec ses Ministres, pour chanter l'oraison.

195. Un autre Prêtre, revêtu du surplis et d'une étole violette, et assisté d'un Clerc, peut distribuer les rameaux aux fidèles, soit à l'entrée du chœur, soit à un autre autel; il commence en même temps que le Célébrant, et fait en sorte de terminer avant la procession.

### § 3. De la procession.

196. Pendant la dernière oraison, le Thuriféraire doit avoir préparé l'encensoir. L'oraison finie, il monte au coin de l'épître, où le Célébrant, assisté du Diacre et du Sous-Diacre, met et bénit l'encens, comme il est dit plus haut[6].

197. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre va directement à la crédence, et prend la croix de procession : les Acolytes prennent les chan-

[1] Martinucci. — [2] Bauldry, Bissi, Merati, Carpo, Martinucci — [3] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 7. — [4] *Cær. Ep.*, ibid. — [5] Martinucci, l. II, c. xix, n. 46. — [6] *Miss.*, ibid.; S.C., 1er févr. 1907, 4198, ad 1.

www.obrascatolicas.com

deliers, et se mettent à ses côtés. Précédés du Thuriféraire portant l'encensoir ouvert, ils vont directement à l'entrée du chœur; puis ils se tournent vers l'autel, et le Thuriféraire se tient derrière le Sous-Diacre.

198. Pendant ce temps, le Diacre, ayant reçu du Cérémoniaire le rameau du Célébrant, le lui donne avec baisers; il reçoit ensuite le sien. Le Diacre demeure à la droite du Célébrant; au signe du Cérémoniaire, il se tourne par sa gauche vers le peuple, et chante, sur le ton des versets, *Procedamus in pace*; on répond *In nomine Christi, Amen*[1].

199. La procession se met en marche dans l'ordre qui suit. Le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, marche le premier; viennent ensuite les Acolytes, et le Sous-Diacre au milieu d'eux. Après eux, viennent les Chantres en surplis, puis le Clergé. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre et le Célébrant vont au milieu de l'autel, saluent la croix, descendent au bas des degrés, et font la révérence convenable. Le Diacre, à la droite du Célébrant, reçoit du Cérémoniaire la barrette de celui-là et la lui présente avec baisers; il reçoit ensuite la sienne, et se met en marche à la gauche du Célébrant, portant son rameau à la main gauche, la droite appuyée sur la poitrine; le Célébrant tient son rameau de la main droite; ils marchent les derniers, la tête couverte[2]. Le Cérémoniaire marche près du Célébrant, à sa droite. Le Thuriféraire, les Acolytes, le Cérémoniaire, le Sous-Diacre et les Chantres ne portent ni rameau ni barrette. Pendant la procession, on chante les antiennes marquées et on sonne les cloches.

Nota. On ne doit pas sonner la clochette aux Messes basses, pendant la procession. Si elle passait devant le saint Sacrement, les membres du Clergé feraient la génuflexion.

200. Lorsque la procession est sortie de l'église, on ferme la porte, deux ou plusieurs Chantres res-

[1] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 1er fev. 1907, 4198, ad 2. — [2] *Mem. Rit.*; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

tant auprès, à l'intérieur (1). Pendant la procession, on enlève la table où étaient les rameaux, et l'on place les canons à l'autel.

201. Au retour, en arrivant à la porte de l'église, le Thuriféraire se retire à la droite du premier Acolyte; les Acolytes et le Sous-Diacre s'arrêtent devant la porte, tournés vers elle [1]. Le Clergé s'étant rangé en demi-cercle ou sur deux lignes parallèles, le Célébrant se tient au milieu des plus dignes, la tête couverte; le Diacre reste à sa gauche, couvert également.

202. Alors, les Chantres qui sont à l'intérieur chantent la première strophe de l'hymne *Gloria laus et honor*, que le Clergé répète. Ceux qui sont en dedans, chantent la strophe suivante, et ceux du dehors répètent la première; on fait ainsi jusqu'à la fin.

203. L'hymne terminée, le Sous-Diacre frappe la porte avec l'extrémité de la hampe de la croix, de manière à faire un peu de bruit; ceux qui sont à l'intérieur ouvrent aussitôt la porte, et la procession entre; les Chantres commencent le répons *Ingrediente Domino*, que l'on achève avant la Messe.

204. Si la procession, ne pouvant pas sortir de l'église, se fait à l'intérieur, la cérémonie indiquée pour la porte de l'église a lieu à la porte du chœur, de la même manière.

205. En arrivant devant l'autel, Le Thuriféraire fait la génuflexion, et va préparer l'encensoir pour la Messe; le Sous-Diacre et les Acolytes vont à la crédence, et déposent, les uns les chandeliers, l'autre la croix. Le Sous-Diacre va ensuite à sa place à la banquette, et, debout, attend le Célébrant; les Acolytes vont à la banquette, pour aider les Ministres à prendre le manipule.

206. Le Célébrant et le Diacre se découvrent en

(1) A défaut d'un nombre suffisant de Chantres, ceux-ci entreraient dans l'église au retour de la procession, et refermeraient la porte.

[1] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 8; *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

entrant au chœur, font la révérence convenable devant l'autel, et vont à la banquette[1]. Le Diacre dépose sa barrette, et donne son rameau au Cérémoniaire; puis il reçoit avec baisers le rameau et la barrette du Célébrant, et les remet au Cérémoniaire; celui-ci dépose les rameaux à la crédence. Le Célébrant, aidé par le Cérémoniaire, quitte la chape, et se revêt du manipule et de la chasuble; les Ministres sacrés, aidés par les Acolytes, prennent le manipule. Le Célébrant et ses Ministres se rendent à l'autel, en saluant le Chœur, font la révérence convenable à la croix, et commencent la Messe[2] (1).

### § 4 De la Messe.

207. Au commencement de la Messe, les trois Diacres qui doivent chanter la Passion vont à la sacristie, et se revêtent de l'amict, de l'aube, du cordon, puis du manipule et de l'étole de couleur violette[3]; ils sont accompagnés du second Cérémoniaire, si c'est possible, et de trois Clercs.

208. Pendant l'épître, lorsque le Sous-Diacre chante *ut in nomine Jesu omne genu flectatur*, il fléchit le genou, et tous, y compris le Célébrant, font de même; on reste ainsi jusqu'au mot *infernorum* inclusivement[4]. Le Célébrant ne fait pas la génuflexion à ces mots en lisant l'épître; il s'interrompt lorsqu'il l'a lue, afin de faire la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre[5].

209. Le Sous-Diacre, ayant achevé l'épître, attend près du Célébrant que celui-ci ait terminé le trait; après avoir reçu la bénédiction et repris la chasuble pliée, il se place à la droite du Diacre, comme pour l'introït. Pendant qu'on chante le trait, le Célébrant va s'asseoir avec ses Ministres.

(1) Si le saint Sacrement était exposé, on ferait la bénédiction des rameaux à un autel éloigné du grand autel, et on omettrait la procession (S. C., 17 sept. 1822, 2621, ad 9).

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14; c. XXIV, n. 17. — [4] Ibid., n. 13. — [5] S. C., 29 mai 1900, 4057, ad 6.

www.obrascatolicas.com

210. Vers la fin du trait, les trois Diacres de la Passion, le narrateur (ou chacun d'eux) tenant son livre des deux mains devant la poitrine, la tranche dans la main gauche, saluent la croix de la sacristie, se couvrent, et se rendent au chœur, accompagnés du Cérémoniaire; ils marchent l'un à la suite de l'autre : le narrateur d'abord, puis celui qui fait la partie de la synagogue, et enfin celui qui fait la partie de Notre-Seigneur; viennent ensuite les trois Clercs, marchant l'un à côté de l'autre, les mains jointes[1] (1).

211. En entrant au chœur, les Diacres se placent l'un à côté de l'autre : le narrateur au milieu, à sa droite celui qui fait la partie de Notre-Seigneur, et à sa gauche celui qui fait la partie de la synagogue; ils se découvrent, et donnent leur barrette aux Clercs qui les suivent. Ayant fait, avec les Clercs, la génuflexion devant l'autel et les saluts au Chœur, ils vont aux pupitres[2], et se placent comme en entrant, tournés comme pour le chant de l'évangile[3]; les trois Clercs se placent chacun derrière un pupitre. Les Diacres ouvrent leur livre, et, sans autre cérémonie, quand on a fini de chanter, le narrateur commence; ils ont les mains jointes (2).

212. A l'arrivée des Diacres de la Passion, le

(1) Il est plus conforme au Cérémonial des Évêques que le narrateur seul porte son livre, et que les deux autres livres soient placés d'avance sur les pupitres.

(2) Principes relatifs à ceux qui chantent la Passion : 1° Ils ne doivent être ni séparés, ni à des autels latéraux; ils ne se tournent pas vers le Célébrant (*S. C., 16 juin 1893, 3804, ad 3*). 2° Ils doivent être tous trois Diacres; sont exclus : les laïcs, les clercs inférieurs, les Sous-Diacres (*Cær. Ep., l. II, c. XXI, n. 14; S. C., 16 janv. 1677, 1588, ad 8; 22 mars 1862, 3110, ad 10; 13 juin 1899, 4031, ad 3*); ils ne peuvent pas faire usage de la calotte (*S. C., 10 sept. 1701, 2079, ad 1*). 3° Le Célébrant, à défaut d'un Diacre, peut chanter une partie de la Passion, mais à l'autel, du côté de l'évangile; il fait alors la partie de Notre-Seigneur, et lit à voix basse les parties chantées par les autres (*S. C., 12 mars 1836, 2740, ad 2; 16 juin 1893, 3804, ad 3*). 4° Les paroles prononcées par la foule peuvent être chantées par un chœur de chantres, composé même de laïcs, qui sont hors du chœur s'ils n'ont pas le surplis; les religieuses ne sont pas admises (*S. C., 17 juin 1706, 2169*); les paroles prononcées par un seul doivent être chantées par le Diacre qui représente la synagogue (*S. C., 7 juillet 1899, 4044, ad 2*).

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 15. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Miss.*, rub. du jour.



www.obrascatolicas.com

Célébrant et ses Ministres retournent par le plus court chemin au coin de l'épître, et se placent comme pour l'introït[1] (1). Le Cérémoniaire remet au Diacre le rameau du Célébrant, puis aux Ministres sacrés le leur; le Diacre donne le rameau au Célébrant avec les baisers, et chacun tient le sien de la main droite. Le Célébrant lit la Passion jusqu'au texte qui tient lieu d'évangile exclusivement; il ne se met point à genoux après avoir lu *emisit spiritum*[2].

213. Lorsque le Célébrant a fini de lire la Passion, ses Ministres se placent comme aux oraisons, et tous trois se tournent vers ceux qui la chantent, tenant leur rameau de la main droite, la gauche posée sur la poitrine. Au nom de Jésus, ils inclinent la tête vers la croix. Après les mots *emisit spiritum*, ils se met-

(1) Le Cérémonial des Évêques suppose qu'il y a, pour chanter la Passion, trois Diacres distincts des Ministres de la Messe. Il n'est pas rare que l'un ou l'autre de ces Diacres, ou même tous les trois, fassent défaut. 1° S'il n'y a aucun Prêtre ou Diacre pour chanter la Passion, et à la condition que le Sous-Diacre soit Diacre, le Célébrant, à l'autel, au coin de l'évangile, fait la partie de Notre-Seigneur; le Diacre, sans chasuble pliée ni étole large, au pupitre, fait la partie du narrateur; le Sous-Diacre, ayant quitté la chasuble pliée et revêtu l'étole diaconale, fait la partie de la synagogue, à la gauche du Diacre. 2° S'il n'y a qu'un Prêtre ou Diacre disponible, le Célébrant fait la partie de Notre-Seigneur, le Diacre de la Messe celle du narrateur, et l'autre Diacre celle de la synagogue: le Sous-Diacre se tient alors à la gauche du Célébrant. On pourrait aussi distribuer les parties comme il suit : le Diacre de la Messe, celle de Notre-Seigneur; le Sous-Diacre (à la condition qu'il fût Diacre), celle du narrateur; et l'autre Diacre, celle de la synagogue, ou *vice versa*; dans ce cas, le Célébrant resterait au coin de l'épître. 3° S'il y a deux Prêtres ou Diacres disponibles, le Diacre de la Messe se joint à eux; sans chasuble pliée ni étole large, il fait la partie de Notre-Seigneur. 4° Si, le Sous-Diacre n'étant pas Diacre, il n'y a personne autre que le Diacre de la Messe, le Célébrant, au coin de l'évangile, et sans rameau, lit la Passion à haute voix, ses Ministres étant auprès de lui comme à l'introït; ensuite, le Diacre chante la partie qui tient lieu d'évangile.

Si le Célébrant doit chanter une partie de la Passion, ou lire celle-ci à haute voix, il revient à l'autel par le milieu, vers la fin du trait, et va au coin de l'évangile; le Cérémoniaire, ou le Sous-Diacre s'il est libre, transporte le missel; les Ministres, s'étant revêtus comme il a été dit, se rendent aux pupitres s'ils doivent chanter; sinon, ils vont avec le Célébrant. La Passion terminée, le Célébrant va au milieu de l'autel pour bénir l'encens et le Diacre; il reçoit son rameau du Cérémoniaire lorsque le Diacre commence l'évangile.

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 16. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 17; S. C., 12 mars 1836, 2740, ad 3; 20 mai 1900, 4057, ad 6.

www.obrascatolicas.com

tent à genoux là où ils se trouvent, tournés vers l'autel; les Diacres de la Passion se mettent à genoux, tournés vers leur livre; tous s'agenouillent en même temps; on reste ainsi le temps d'un *Pater*; au signe du Cérémoniaire, on se relève. Le Thuriféraire va préparer l'encensoir.

214. Les Diacres, ayant fini de chanter la Passion, ferment leur livre, font, avec les Clercs, la génuflexion devant l'autel et les saluts au Chœur, reçoivent des Clercs leur barrette, et retournent à la sacristie, l'un à la suite de l'autre, dans le même ordre qu'ils sont venus; étant sortis du chœur, ils se couvrent. Ils quittent les ornements.

215. Lorsque les Diacres de la Passion ont fini, le Cérémoniaire reçoit le rameau des Ministres sacrés; le Diacre reçoit avec baisers celui du Célébrant, et le donne au Cérémoniaire; celui-ci met les rameaux à la crédence. Le Sous-Diacre porte le missel au coin de l'évangile; le Célébrant dit *Munda cor meum*, puis, sans dire *Dominus vobiscum* et sans faire les signes de croix, il lit la partie du texte de la Passion qui tient lieu d'évangile; à la fin, le Sous-Diacre répond *Laus tibi Christe*[1]. Pendant ce temps, le Diacre quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, et porte à l'autel le livre des évangiles.

216. Le Célébrant ayant lu l'évangile, on fait la bénédiction de l'encens; le Diacre dit *Munda cor meum*, reçoit la bénédiction du Célébrant, et va chanter l'évangile. Les Acolytes ne portent point les chandeliers; ils portent leur rameau, si c'est l'usage[2]. Le Diacre encense le livre, et, sans faire le signe de croix sur le livre ni sur lui-même, il commence *Altera autem die*. En même temps, le Célébrant, au coin de l'épître, reçoit son rameau du Cérémoniaire, qui le lui remet avec baisers, et il le tient de la main droite pendant l'évangile[3]. Aussitôt que l'évangile est chanté, le Cérémoniaire reçoit avec baisers et dépose le rameau du Célébrant; celui-ci baise le livre aux mots

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid.; Castaldi. — [3] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

*Altera autem die*[1], puis est encensé par le Diacre. On continue la Messe comme à l'ordinaire.

### ARTICLE IV

#### RÈGLES PARTICULIÈRES AUX MESSES BASSES DE CE JOUR, DU MARDI ET DU MERCREDI DE LA SEMAINE SAINTE.

217. A la Messe basse, le Prêtre lit la Passion au coin de l'évangile[2]; il ne dit *Munda cor meum* qu'avant la partie qui sert d'évangile. Après avoir achevé le trait, il passe au côté de l'évangile, faisant au milieu une inclination de tête à la croix. même si le saint Sacrement est dans le tabernacle[3], et commence aussitôt la Passion. Après les mots *emisit spiritum* (ou *exspiravit*), il se met à genoux un instant, tourné vers le livre[4]. Au moment marqué dans le missel, il vient au milieu de l'autel dire *Munda cor meum*; puis il va lire la partie qui tient lieu d'évangile, sans titre, et sans faire les signes de croix. A la fin, il baise le livre et le servant répond *Laus tibi Christe.*

---

## CHAPITRE V

### Règles particulières aux trois derniers jours de la semaine sainte.

### ARTICLE PREMIER

#### DE L'OFFICE.

218. Les trois derniers jours de la semaine sainte, c'est-à-dire depuis les Matines du jeudi jusqu'à None du samedi inclusivement, l'Office est soumis à des

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] S. C., 26 nov. 1644, 877, ad 2; 4 août 1663, 1275, ad 1; 12 mars 1836, 2470, ad 3. — [3] S. C., 14 janv. 1898, 3975, ad 2. — [4] S. C., 4 août 1613, 1275, ad 1; *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

règles spéciales; il est du rit double. On ne dit jamais *Deus in adjutorium*, ni *Gloria Patri*, même à la fin des psaumes. Il n'y a pas de capitules, ni d'hymnes, ni de répons brefs[1].

219. Aux Matines, on ne dit pas *Domine labia mea aperies*, on omet l'invitatoire et le psaume *Venite exsultemus*; après *Pater*, *Ave*, *Credo*, on commence par la première antienne. On omet l'absolution et les bénédictions avant les leçons.

220. Les Laudes commencent par la première antienne. Après la répétition de l'antienne du *Benedictus*, on dit *Christus factus est*, *Pater noster*, le psaume *Miserere*, et l'oraison *Respice*.

221. A Prime, après *Pater*, *Ave*, *Credo*, on dit les psaumes sans antienne, puis *Christus factus est*, et le reste comme à Laudes. A Tierce, Sexte et None, après *Pater* et *Ave*, on dit les psaumes, puis *Christus factus est*, etc.

222. Les Vêpres, après *Pater* et *Ave*, commencent par la première antienne. Après la répétition de l'antienne du *Magnificat*, on dit *Christus factus est*, etc.

223. A Complies, on dit seulement *Confiteor*, *Misereatur*, *Indulgentiam*, les quatre psaumes, le cantique *Nunc dimittis*, puis *Christus factus est*, et le reste comme aux autres Heures.

## ARTICLE II

### DE LA MESSE ET DES CÉRÉMONIES.

224. Dans les cathédrales (l'Évêque étant absent ou empêché) et les collégiales, s'il y a un Curé, même Chanoine, ce n'est pas à lui, comme tel qu'appartient le droit d'officier à la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, aux cérémonies de la semaine sainte, même à celles du samedi saint et de la vigile de la Pentecôte, avec la bénédiction des fonts.

225. Le jeudi et le samedi, on ne dit pas de

[1] *Brev.*, rub. de ces jours.



www.obrascatolicas.com

Messes privées; on ne célèbre pas le saint sacrifice le vendredi. Les Fonctions de ces trois jours doivent se faire solennellement, c'est-à-dire avec Diacre et Sous-Diacre, et être chantées. La cérémonie du jeudi saint exige celle du vendredi, et réciproquement; si l'une des deux ne se fait pas, l'autre ne peut pas avoir lieu [1].

226. Dans les églises paroissiales où ces fonctions ne peuvent avoir lieu solennellement, on les fait suivant le *Memoriale Rituum* ou petit cérémonial de Benoît XIII [2]. On ne peut pas, sans indult, les faire de cette manière dans les églises ou chapelles non paroissiales; cette défense concerne les chapelles des communautés religieuses de l'un et l'autre sexe [3].

227. Le jeudi saint, on ne peut célébrer qu'une seule Messe, celle qui précède la procession [4]. Les Messes privées sont défendues, même dans les séminaires et les communautés [5]. Il y a quelques exceptions: 1° les Cardinaux peuvent, le jeudi saint, célébrer la Messe ou la faire célébrer devant eux [6]; 2° les supérieurs des Réguliers proprement dits peuvent célébrer afin de donner la communion aux religieux de leur communauté, mais seulement dans un oratoire privé, ou, s'il n'y en a pas, dans la chapelle ou église publique, les portes fermées [7]; 3° dans les églises paroissiales où il est impossible d'avoir le nombre de Clercs exigé par le *Memoriale Rituum*, on peut célébrer une Messe, avec l'autorisation obtenue chaque année de l'Ordinaire, et avant la Messe de l'église principale s'il y en a une [8]; 4° dans le cas cité au numéro suivant.

228. Lorsque la fête de saint Joseph est en occurrence avec le jeudi saint, le précepte n'est pas transféré; avec l'autorisation de l'Ordinaire, des Messes

[1] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 28 mars 1775, 2503, ad 5; 20 août 1870, 3219; 1er fév. 1895, 3842, ad 1; 9 déc. 1899, 4049, ad 1. — [2] *Mem. Rit.*, introd.; S. C., 28 juillet 1821, 2616, ad 1; 23 mai 1846, 2915, ad 1; 22 juillet 1848, 2970, ad 5; 4 sept. 1875, 3366; 9 déc. 1899, 4049, ad 1. — [3] *Mem. Rit.*, introd.; S. C., 16 mars 1876, 3390. — [4] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 19 déc. 1654, 980; 20 mars 1762, 2465; 31 août 1739, 2799, ad 1; 4 sept. 1875, 3366. — [5] S. C., 9 déc. 1899, 4049, ad 2. — [6] *Codex*, can. 239, 1, 4°. — [7] S. C., 31 août 1839, 2799, ad 2; 9 mars 1877, 3414; 9 déc. 1899, 4049, ad 2. — [8] S. C., 28 juillet 1821, 2616, ad 1; 1 fév. 1895, 3842, ad 2.

www.obrascatolicas.com

privées sont permises en nombre nécessaire à la commodité des fidèles, mais avant la Messe chantée[1]; elles sont du jeudi saint, et non de la fête occurrente[2]. Ces Messes ne sont pas permises dans les églises des Réguliers ou des confréries, même les portes fermées[3]; ni dans les pays où le précepte a été abrogé[4].

229. Le jeudi saint, dans les paroisses où l'on ne peut faire les offices de la semaine sainte, il est permis de garder le saint Sacrement dans le tabernacle jusqu'au coucher du soleil, pour que les fidèles puissent l'adorer; mais il n'est pas permis de l'exposer; on doit l'ôter de l'église pour le vendredi saint[5].

230. L'Annonciation n'étant plus une fête de précepte[6], la translation de l'Office et de la Messe de cette fête, lorsque celle-ci se trouve empêchée à son jour, n'entraîne pas le déplacement de l'obligation de célébrer *pro populo;* mais cette obligation demeure attachée au 25 mars, jour de l'incidence[7]. Chaque fois donc que le vendredi saint tombe le 25 mars, il n'y a pas, cette année-là, à appliquer la Messe *pro populo* à l'occasion de l'Annonciation (1).

231. Le samedi saint, on ne peut pas célébrer de Messes privées; une seule Messe est autorisée, celle qui est unie aux cérémonies de ce jour[8]. Là où, en raison de circonstances particulières, des Messes privées auraient été autorisées par un indult, on ne peut les célébrer qu'après la Messe chantée, et, alors, sans prophéties, litanies, ni introït. Dans chaque localité, on ne doit sonner les cloches extérieures d'aucune église avant celles de l'église principale. On peut donner la communion pendant la Messe, mais pas avant[1].

(1) Lorsque la fête de l'Annonciation est en occurrence avec le samedi saint, l'Office et la Messe de cette fête sont transférés au lundi qui suit le dimanche *in Albis;* mais, d'après ce qui vient d'être dit, c'est le samedi saint que la Messe doit être appliquée *pro populo* (*Codex, can. 339, 3*).

[1] S. C., 13 sept. 1692, 1883; 13 sept. 1692, 1885, ad 1; 10 janv. 1693, 1890, ad 6. — [2] S.C., 7 sept. 1816, 2572, ad 8 et 9. — [3] S. C., 28 janv. 1719, 2260. — [4] S. C., 26 sept. 1868, 3179; 27 mai 1876, 3400, ad 1; 18 août 1879, 3503, ad 2. — [5] S. C., 1er fév. 1895, 3842, ad 3. — [6] *Codex*, can. 1247, 1. — [7] *Codex*, can. 339, 1. — [8] S. C., 12 fév. 1690, 1822; 31 juillet 1821, 2616; 22 juillet 1848, 2970.

www.obrascatolicas.com

232. Le samedi saint, ainsi que la vigile de la Pentecôte, la bénédiction des fonts baptismaux doit être faite dans toutes les églises, même filiales, qui ont le droit d'avoir un baptistère, et dans celles-là seulement [1]. Cette cérémonie doit se faire intégralement dans chaque église; et on ne peut pas la renvoyer; si l'on n'a pas encore les saintes Huiles, on observe ce qui est dit pour la cérémonie du samedi saint [2]. Là où des dispositions spéciales réservent à l'église mère le droit de bénir les fonts baptismaux, les églises filiales vont prendre l'eau baptismale à l'église mère, pour la mettre dans leurs propres fonts. Un Curé qui est chargé de deux églises ayant le droit d'avoir des fonts baptismaux, doit, ces deux jours, déléguer un Prêtre pour faire cette cérémonie dans l'une des églises; si cela n'est pas possible, il bénit l'eau baptismale dans l'église principale, puis il en porte dans l'autre église [3].

233. Depuis la Messe du jeudi jusqu'à celle du samedi, on ne sonne les cloches en aucune circonstance. Depuis la Messe du jeudi jusqu'après celle du samedi, les funérailles ne peuvent avoir lieu que sans solennité et sans chant; voir t. I, part. X, sect. III, chap. II, art. I, § 3, p. 651. Il n'est pas permis de laisser, jusqu'à l'adoration de la croix le vendredi saint, un crucifix découvert exposé à la vénération des fidèles [4]. Le jeudi, depuis la Messe, et le vendredi, on peut laisser vides les bénitiers de l'église, si c'est l'usage.

[1] S. C., 22 mars 1806, 2561. — [2] S. C., 12 avril 1755. 2430, ad 1; 19 avril 1890, 3724, ad 2; 13 janv. 1899, 4005, ad 1 et 2. — [3] S. C., 7 juin 1892, 3776, ad 1 et 2; 29 mai 1900, 4057, ad 1. — [4] S. C., 27 mars 1903, 4112; 16 janv. 1907, 4197, ad 1.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE VI

## De l'Office des Ténèbres.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

234. On met à l'autel six chandeliers ; la croix est couverte de violet le mercredi, de noir ou de violet (suivant l'usage[1]) le jeudi, et découverte le vendredi. Le mercredi, le devant d'autel est violet, et les degrés sont couverts d'un tapis, de préférence violet ; le jeudi et le vendredi, l'autel est entièrement nu, ainsi que les degrés ; et les chandeliers sont ceux qu'on emploie le vendredi matin. Les trois jours, les cierges doivent être de cire jaune[2]. Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on le porte à un autre autel avant l'Office[3].

235. On place du côté de l'épître, à l'endroit où le Sous-Diacre chante celle-ci, le chandelier triangulaire supportant quinze cierges de cire jaune ; on allume ces cierges avant les Matines. Près de ce chandelier, on met un éteignoir, et, s'il est nécessaire, un escabeau pour atteindre le quinzième cierge qui est au sommet. Dans les églises où l'autel se trouve entre le chœur et la nef, on prépare, du côté de l'épître, une lanterne en bois, où l'on puisse renfermer et cacher un cierge allumé.

Au milieu du chœur, on met un pupitre nu et un grand bréviaire pour le chant des leçons.

### ARTICLE II

#### CÉRÉMONIES A OBSERVER A L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

NOTA. A part les Matines et les Laudes, les Heures du jeudi, du vendredi, et du samedi jusqu'à Vêpres, ne sont pas chantées, mais psalmodiées.

[1] *Mem. Rit.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 4 et 17. — [3] Merati et autres.

www.obrascatolicas.com

236. L'Office des Ténèbres doit commencer de manière à finir après le coucher du soleil. L'Officiant occupe la première place du chœur; il est en habit de chœur, sans étole, pendant tout l'Office. On omet les saluts au Chœur le vendredi saint, et même les trois jours si c'est l'usage [1]. On se rend au chœur comme il a été dit pour les Matines, part. VIII, t. I, p. 541; les cérémonies sont à peu près les mêmes.

237. On dit, debout et à voix basse, *Pater, Ave, Credo*. Le chœur des Chantres entonne les antiennes (1); il commence la première au signe du Cérémoniaire. Quand elle est finie, deux Chantres en surplis entonnent le psaume; tous s'asseyent ensuite et se couvrent. Les deux Chantres entonnent les psaumes et chantent les versets au milieu du chœur, comme il est dit pour les Matines ordinaires; ils peuvent aussi entonner les antiennes à la même place, si c'est l'usage.

238. A la fin des psaumes, on ne dit pas *Gloria Patri*, mais on répète immédiatement l'antienne [2]; à la fin du dernier verset, on fait une légère inflexion de voix, ou bien on prolonge un peu le chant des dernières paroles [3].

239. Après le premier psaume, un Clerc, désigné à cet effet, éteint le dernier cierge qui se trouve du côté de l'évangile sur le chandelier triangulaire. A la fin du second psaume, il éteint le dernier du côté de l'épître, et ainsi de suite à la fin de chaque psaume, ne laissant allumé que le cierge du milieu [4].

240. Lorsqu'on a répété la troisième antienne et chanté le verset qui suit, on se lève et l'on dit tout bas *Pater noster*; puis on s'assied et on se couvre. On observe la même chose à la fin de chaque nocturne [5].

(1) Le Cérémonial des Evêques ne suppose pas que les antiennes soient préentonnées aux plus dignes du chœur. Cependant, les auteurs anciens enseignent qu'on les annonce comme aux autres Matines. Dans les grandes basiliques de Rome, on préentonne les antiennes comme à l'ordinaire. On peut s'en tenir à l'usage existant.

[1] S. C., 12 sept. 1857, 3059, ad 27; 12 août 1854, 3020, ad 11. — [2] *Rub. Brev.* — [3] Martinucci et autres. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 7 et 12 — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 8.

www.obrascatolicas.com

241. Les leçons se chantent devant le pupitre placé au milieu du chœur. Cependant, si c'est l'usage, celles du premier nocturne, c'est-à-dire les lamentations, peuvent être chantées par des Chantres, et de la place qu'ils occupent, même hors du chœur (1).

242. Pendant qu'on répète la troisième antienne, le Cérémoniaire va inviter celui qui doit chanter la première leçon, se met à sa gauche, et le conduit devant le pupitre. Ils font, en arrivant, les révérences convenables à l'autel et au Chœur. Le Lecteur, ayant donné sa barrette au Cérémoniaire, et les mains posées sur le livre, chante la leçon, sans demander la bénédiction, sans dire *Tu autem Domine* à la fin. La leçon finie, il reprend sa barrette, fait les révérences à l'autel et au Chœur, et retourne à sa place, accompagné du Cérémoniaire. Celui-ci attend qu'on ait chanté le répons et son verset; lorsqu'on reprend la réclame, il avertit celui qui doit chanter la deuxième leçon; et l'on fait de même pour les autres. On suit l'ordre de dignité, en commençant par les moins dignes. Ce n'est pas l'Officiant qui chante la neuvième leçon.

243. Le neuvième répons terminé, on reste assis pour le commencement des Laudes. On se lève lorsqu'on entonne le *Benedictus*. Au verset *Ut sine timore*, le Clerc désigné pour cela, ayant pris l'éteignoir, se rend devant l'autel, fait la génuflexion, monte, et va éteindre le cierge le plus éloigné de la croix du côté de l'évangile; au verset *In sanctitate*, il se rend au côté de l'épître, faisant la génuflexion au milieu du marchepied; et à chaque verset du cantique, il éteint un cierge, de chaque côté alternativement, de manière qu'à la fin ils soient tous éteints. Le mercredi, on éteint en même temps toutes les lampes qui brûlent dans l'église,

(1) Aucun instrument de musique, pas même l'orgue ni l'harmonium, ne peut accompagner les lamentations, les répons et le *Miserere* (*S. C., 16 juin 1893, 3804, ad 2*); la coutume contraire ne peut pas être tolérée (*S. C., 20 mars 1903, 4111; 8 janv. 1904, 4156*). Dans les réunions que l'on ferait près du reposoir, le jeudi saint, on pourrait, en dehors des fonctions liturgiques, accompagner des chants en l'honneur du saint Sacrement, si cet usage existait (*S. C., 16 juin 1893, 3804*).

www.obrascatolicas.com

excepté celle qui est devant le saint Sacrement [1]; on ne les rallume pas avant le samedi.

244. Ensuite, le Clerc prend, au sommet du chandelier triangulaire, le quinzième cierge, qui est resté allumé, et se rend au coin de l'épître; tourné vers le côté de l'évangile, il tient de la main droite, pendant la répétition de l'antienne, le cierge appuyé sur le bord de l'autel, sans l'éteindre.

245. Quand on commence *Christus factus est*, le Chœur se met à genoux; le Clerc qui tient le cierge le cache derrière l'autel, le laissant toujours allumé [2]; si l'autel est entre le chœur et la nef, il met le cierge dans la lanterne préparée. Ensuite, on dit à voix basse *Pater noster*, puis on psalmodie le psaume *Miserere*.

246. Quand le psaume est fini, l'Officiant, toujours à genoux, dit à voix haute, sans chanter, l'oraison *Respice*, jusqu'à *Qui tecum* exclusivement [3]; la conclusion se dit à voix basse.

247. L'oraison terminée, le Cérémoniaire frappe de la main sur un banc ou sur un livre, et le Chœur fait un peu de bruit de la même manière, jusqu'au moment où le Clerc qui tient le cierge caché le fait paraître. Alors, le bruit cesse; le Clerc éteint le cierge, et le dépose à la crédence; le Clergé se retire dans le même ordre qu'il est venu.

---

# CHAPITRE VII

## Du Jeudi saint.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

248. *A la sacristie.* On prépare les ornements blancs et ce qui est nécessaire pour la Messe solen-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 11. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14. — [3] Ibid.

www.obrascatolicas.com

nelle; un amict, une aube, un cordon, et une tunique blanche pour le Sous-Diacre qui doit porter la croix; les étoles violettes du Célébrant et du Diacre, pour le dépouillement des autels.

249. *A l'autel du chœur.* On met un parement blanc et six chandeliers, avec des cierges de cire blanche, sans autre ornement; la croix est couverte d'un voile blanc (à cet autel seulement). Si l'on récite les petites Heures au chœur, on met à la croix un voile violet par-dessus le blanc, et à l'autel un parement violet par-dessus le blanc; on les enlève avant la Messe; on ferait de même pour le conopée, si le saint Sacrement était dans le tabernacle.

250. *A la crédence.* En plus de ce qu'il faut pour la Messe solennelle : on met deux hosties sur la patène; on prépare un calice, dont la coupe soit assez large pour contenir une grande hostie; on le couvre de sa patène, d'une pale sans carton, d'un voile de soie blanche, souple, et assez grand pour couvrir le calice en entier; on y ajoute un ruban de soie blanche; on met un ciboire contenant des hosties, la nappe de communion, des étoles blanches pour les Prêtres et les Diacres qui doivent communier, la chape blanche du Célébrant. Près de la crédence, on place la croix de procession, couverte d'un voile violet, et l'*ombrellino*.

On tient prêts : deux encensoirs, des cierges pour la procession, et, hors du chœur, le dais.

251. On aura dû préparer une chapelle pour le reposoir, qui doit se trouver dans l'église, séparé du grand autel, et hors du chœur; on l'orne le mieux possible, de tentures et de fleurs (1). Il faut en exclure les

(1) Les tentures doivent, autant que possible, être de couleur blanche; ou, du moins, cette couleur doit dominer. L'autel ne doit pas être surchargé de fleurs; il est préférable de les disposer autour. On ne peut mettre des statues ou des tableaux de saints; pourtant, l'Ordinaire peut tolérer la coutume contraire, si elle est ancienne, en veillant à ce que de nouvelles coutumes sur ce point ne s'introduisent pas (*S. C., 15 déc. 1896, 3939, ad 2*). On ne peut pas exposer, même à un autel différent du reposoir, l'image de Notre-Seigneur mort, ou de Notre-Dame des Sept-Douleurs.



www.obrascatolicas.com

reliques, même celles de la vraie croix, les tentures de deuil, les tableaux ou statues de saints, les scènes de la Passion, les vases sacrés [1]; les anges adorateurs sont permis. On y dispose un autel, sans croix, avec un parement blanc, un grand nombre de chandeliers et de cierges en cire; un petit tabernacle surélevé, fermant à clé, et dont la porte ne doit pas être vitrée [2]; dans ce tabernacle, un corporal ou une pale [3]; on le recouvre d'un riche conopée blanc. On peut employer un petit tabernacle en forme d'arche ou d'urne, de bois ou de métal doré; on le place sur un socle, environ à la hauteur qu'atteindrait le sommet de la croix de l'autel, et alors on ne le couvre pas d'un conopée. On met sur l'autel un corporal, avec une bourse, et la clef du petit tabernacle; on tient prêt l'escabeau pour monter, si c'est nécessaire.

252. Hors de l'église, autant que possible, dans une chapelle indépendante et fermée, ou dans la sacristie, en un lieu convenable, on prépare ce qui est nécessaire pour conserver le saint Sacrement depuis la fin de la Messe du jeudi jusqu'après celle du samedi.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE JEUDI SAINT.

253. Les petites Heures ne doivent pas être chantées, mais psalmodiées; on célèbre la Messe après None. On ne donne pas le baiser de paix [4]. Après la communion, le Chœur ne s'assied pas. A la fin de la Messe, on distribue les cierges. Quand le Célébrant a reçu le saint Sacrement, le Clergé se range en procession. Tous, avant de sortir du chœur, font, deux ou quatre ensemble, la génuflexion à deux genoux. On marche deux à deux, les moins dignes les premiers, et chacun porte un cierge allumé; ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gau-

[1] S. C., 12 juillet 1901, 4077, ad 10. — [2] S. C., 30 mars 1886, 3660, ad 1; *Mem. Rit.* — [3] S. C., 27 mars 1903, 4112. — [4] *Miss.*, rub. du jour

www.obrascatolicas.com

che, de la main gauche; la barrette se porte de l'autre main. Si ceux d'un ordre sont en nombre impair, les trois derniers marchent ensemble, et celui qui est au milieu porte son cierge de la main droite.

254. En arrivant au reposoir, les deux moins dignes se séparent, et s'arrêtent à une distance suffisante de l'autel, vis-à-vis l'un de l'autre; ceux qui les suivent se mettent à côté d'eux, de sorte que les plus dignes se trouvent les plus rapprochés de l'autel; tous se placent sur deux ou plusieurs lignes, de manière que le Célébrant puisse passer au milieu avec ses Ministres [1].

255. Lorsque le Célébrant arrive, on se met à genoux. Quand le saint Sacrement a été renfermé dans le tabernacle, les membres du Clergé éteignent leurs cierges, et les remettent aux Clercs chargés de les recevoir; ils font la génuflexion à deux genoux (1), comme en sortant du chœur, et y retournent directement, les les plus dignes les premiers.

256. En arrivant au chœur, les membres du Clergé font la génuflexion, se saluent mutuellement, et se rendent à leurs places. Si l'on psalmodie les Vêpres, on dit debout, à voix basse, *Pater* et *Ave;* puis on est assis pendant les psaumes, debout pendant le *Magnificat*, à genoux pendant *Christus factus est* et ce qui suit, jusqu'à la fin [2].

257. Le Chœur se lève à l'arrivée du Célébrant et de ses Ministres pour le dépouillement des autels; on s'assied quand le psaume *Deus, Deus meus, respice in me* est commencé; on se lève après avoir répété l'antienne *Diviserunt*.

(1) Si l'exiguïté du lieu ne permettait pas qu'on fît ainsi la génuflexion, on se contenterait de faire une inclination médiocre avant de se relever pour partir, en supposant que l'on fût à genoux par terre.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid., n. 13. — [2] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la Messe.

258. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus;* on omet *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo*[1]. On touche l'orgue au commencement de la Messe, si c'est l'usage, et après l'intonation du *Gloria in excelsis,* pendant un instant ou jusqu'à la fin de l'hymne; ensuite on ne le touche plus[2]. Pendant le chant du *Gloria in excelsis,* après qu'il a été entonné par le Célébrant, on sonne les cloches de l'église; le premier Acolyte sonne la clochette pendant que le Célébrant récite l'hymne avec ses Ministres. On ne sonne plus jusqu'au samedi saint[3].

259. Les Céroféraires demeurent à l'autel après l'élévation, pour la communion et la procession. On ne donne pas la paix; après avoir récité *Agnus Dei* avec le Célébrant, les Ministres sacrés changent de côté, faisant la génuflexion avant et après[4]. Le Cérémoniaire prend à la crédence le calice préparé, avec la patène, la pale, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel, au coin de l'épître.

260. Quand le Célébrant a communié sous les deux espèces, le Sous-Diacre couvre le calice, et l'écarte vers le côté de l'évangile; puis les Ministres sacrés font la génuflexion, changent de côté, et font une nouvelle génuflexion avec le Célébrant. Le Diacre ôte le voile, la pale et la patène qui couvrent le calice apporté à l'autel, prend le calice des deux mains, et le présente au Célébrant sur le corporal. Le Célébrant, de la main droite, prend l'Hostie et la dépose à plat, avec précaution, dans le calice. Le Diacre couvre le calice de la pale, puis de la patène renversée, et du voile, qu'il attache avec le ruban autour du pied, entre le nœud et la

[1] *Carr. Ep.*, l. I, c. xxvii, n. 2. — [2] *Carr. Ep.*, ibid., n. 13; S. C., 11 juin 1880, 3515, ad 4; 30 dec. 1881, 3535, ad 7. — [3] *Miss.*, rub. du jour. — [4] *Miss.*, ibid. Merati, Martinucci.

www.obrascatolicas.com

coupe; le Célébrant peut alors appuyer les trois derniers doigts de la main droite sur le calice ainsi couvert, pour le maintenir.

261. Ensuite, le Diacre place le calice au milieu du corporal, un peu en arrière, met le ciboire devant le calice et le découvre. Le Célébrant fait la génuflexion avec ses Ministres; ceux-ci s'écartent, et se tiennent debout de chaque côté de l'autel, sur le degré au-dessous du marchepied, l'un en face de l'autre. Le Diacre chante le *Confiteor*, le Célébrant étant tourné vers lui. On observe ce qui est prescrit pour la communion, t. I, p. 382 et 444; les Prêtres[1] et les Diacres se présentent en étole.

262. La communion finie, le Célébrant purifie le corporal au moyen de la patène. Le Sous-Diacre qui doit porter la croix se rend à la sacristie pour se revêtir de ses ornements; les Thuriféraires vont préparer les encensoirs; on allume les cierges du reposoir, et un Clerc y porte les barrettes du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre; on distribue les cierges au Clergé.

263. On achève la Messe avec les mêmes cérémonies que devant le saint Sacrement exposé. Après les ablutions, les Ministres sacrés, en changeant de côté, font la génuflexion des deux côtés. Le Sous-Diacre essuie le calice et le couvre, se retirant un peu lorsque le Célébrant chante *Dominus vobiscum;* il laisse sur l'autel le corporal et la bourse. Il fait la génuflexion sur le plus bas degré en portant le calice à la crédence; puis il revient derrière le Diacre, et fait la génuflexion en arrivant si le Diacre est au milieu de l'autel.

264. Le Célébrant, ayant laissé le calice, fait la génuflexion et va lire la communion; ensuite, il retourne au milieu, fait la génuflexion avec le Diacre, baise l'autel, se tourne vers le peuple en se retirant du côté de l'évangile, et chante *Dominus vobiscum.* Il fait de nouveau la génuflexion avec le Diacre, et va

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 6.

www.obrascatolicas.com

chanter l'oraison; ensuite il retourne au milieu, fait la génuflexion avec ses Ministres, baise l'autel, se tourne comme précédemment, et chante *Dominus vobiscum.* Le Diacre fait alors la génuflexion, et, se tournant comme le Célébrant, chante *Ite Missa est;* quand il a fini, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion, le Célébrant dit *Placeat*, le Diacre et le Sous-Diacre se placent pour la bénédiction [1].

265. Le Célébrant, ayant baisé l'autel et dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, fait la génuflexion au lieu de faire l'inclination, se tourne vers le peuple comme pour *Dominus vobiscum*, et donne la bénédiction; puis, sans achever le cercle et sans génuflexion, il se tourne sur sa gauche pour dire le dernier évangile. Il ne fait pas de signe de croix sur l'autel; il le fait sur le carton ou seulement sur lui-même [2]; à *Et Verbum caro*, etc., il fait la génuflexion vers le saint Sacrement.

266. Pendant le dernier évangile, le Sous-Diacre porte-croix, ayant les mains jointes, et les Thuriféraires, portant les encensoirs, se rendent à la crédence. Un Acolyte enlève de l'autel et met sur la crédence le missel avec le pupitre. Les membres de la Confrérie du Saint-Sacrement se tiennent prêts, avec des cierges, pour accompagner la procession; s'il n'y avait pas de Sous-Diacre pour porter la croix, elle serait portée par un Clerc en surplis.

### § 2. De la procession.

267. Après le dernier évangile, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion sur le marchepied de l'autel, se rendent à la banquette, et tournent le dos à celle-ci. Le Diacre et le Sous-Diacre, aidés par les Acolytes, quittent le manipule; le Célébrant, aidé par le Cérémoniaire, quitte le manipule et la chasuble, et se revêt de la chape. Les Acolytes prennent les chandeliers, le Porte-croix prend la croix, et tous trois

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 7. — [2] *Mem. Rit.; Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

vont directement à l'entrée du chœur, où ils se tournent en face de l'autel.

268. Le Célébrant revient à l'autel entre ses Ministres, qui relèvent les bords de la chape; ils font la génuflexion à deux genoux, et s'agenouillent sur le plus bas degré[1]. Au signe du Cérémoniaire, ils font une inclination médiocre et se lèvent; les Thuriféraires se présentent l'un après l'autre; le Diacre fait tenir par le Sous-Diacre le bord de la chape, présente la cuiller sans baisers, et le Célébrant met l'encens dans les deux encensoirs, sans le bénir. Après s'être remis à genoux, le Célébrant encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après, ses Ministres relevant les bords de la chape. Les Thuriféraires se tiennent debout en face de l'autel, de chaque côté.

269. Le Cérémoniaire prend à la crédence le voile huméral; il le met au Célébrant quand celui-ci a rendu l'encensoir, et le Sous-Diacre l'attache. Ceux qui doivent porter les dais en prennent les hampes, et se tiennent à l'entrée du chœur. Le dais est porté par des Chanoines, des Prêtres ou des Clercs en habit de chœur; s'ils ne sont pas assez nombreux pour cela, le dais est porté par des laïques, autant que possible par les membres d'une Confrérie en costume.

270. Lorsque le Célébrant a reçu le voile huméral, le Diacre monte sur le marchepied, fait la génuflexion en se retirant un peu du côté de l'épître, prend le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche au pied, et le donne au Célébrant. Celui-ci, ayant fait une inclination médiocre, prend le calice de la main gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus, et se lève; le Diacre fait la génuflexion, et lui couvre les mains avec les extrémités du voile. Le Célébrant se tourne vers le peuple et les Ministres changent de côté[2]; le Diacre est à sa droite, et le Sous-Diacre à sa gauche, tous deux relevant les bords de la chape. Un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert derrière

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 20; *Mem. Rit.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 13; c. XXV, n. 32; S. C., 1 fév. 1907, 4198, ad 13 et 14.

www.obrascatolicas.com

le Célébrant, et le porte au-dessus du saint Sacrement jusqu'au moment où le Célébrant entre sous le dais[1]. Les Chantres entonnent l'hymne *Pange lingua*, que le Chœur continue[2].

271. La procession se rend au reposoir, sans sortir de l'église, dans l'ordre suivant : la Confrérie du Saint-Sacrement, s'il y en a une ; puis le Porte-croix avec les Acolytes, les Chantres en surplis, ne portant pas de cierges, ensuite le Clergé[3] ; en dernier lieu, viennent le Célébrant et ses Ministres, qui sont sous le dais. Les deux Thuriféraires marchent devant le dais, en agitant légèrement l'encensoir ; ils le tiennent par le bout des chaînes et ouvert, celui qui est à droite de la main gauche, et celui qui est à gauche de la main droite ; la navette se tient de l'autre main. Les Céroféraires marchent l'un derrière l'autre, de chaque côté du dais.

272. Pendant la procession, le Célébrant récite des psaumes ou des hymnes alternativement avec ses Ministres, sans dire *Gloria Patri* à la fin des psaumes ; les Chantres continuent l'hymne. On a soin de ne pas chanter la strophe *Tantum ergo* pendant la marche de la procession ; on répète plutôt les autres strophes, en reprenant à *Nobis datus*.

273. Les Acolytes et le Porte-croix s'arrêtent à l'entrée de la chapelle du reposoir, se retirent de côté, et laissent passer la procession devant eux. Ceux qui portent le dais s'arrêtent au même endroit, et le déposent ; un Clerc porte l'*ombrellino* ouvert jusqu'au bas de l'autel. En arrivant au reposoir, les Thuriféraires s'arrêtent devant l'autel, et s'écartent.

274. Lorsque le Célébrant arrive au bas de l'autel, le Diacre s'agenouille sur le plus bas degré, tourné vers lui, écarte les côtés du voile, reçoit le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche par le pied, et se lève ; le Célébrant se met ensuite à genoux sur le plus bas degré avec le Sous-Diacre, et fait une inclination médiocre. Alors le Diacre monte, place le

[1] *Miss.*, ibid ; *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Miss.*, ibid. ; *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13.

www.obrascatolicas.com

calice dans le tabernacle, qu'il laisse ouvert, puis fait la génuflexion, et descend s'agenouiller à la droite du Célébrant[1]; le Cérémoniaire ôte le voile au Célébrant et le dépose.

275. Les Chantres entonnent alors *Tantum ergo*[2]. Après *Veneremur cernui*, ou à *Genitori*, le premier Thuriféraire se présente seul; le Célébrant met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, puis encense le saint Sacrement comme la première fois. Ensuite, les deux Thuriféraires se retirent à la sacristie, après avoir fait la génuflexion à deux genoux. Le Diacre monte, fait la génuflexion, et ferme le tabernacle; il renouvelle la génuflexion, et redescend à la droite du Célébrant.

Nota. Le saint Sacrement reste enfermé dans le tabernacle jusqu'à la fonction du lendemain, de façon qu'il ne puisse être vu[3]. L'Hostie réservée pour la Messe des Présanctifiés doit être seule dans le tabernacle[4]. La clef ne doit pas être confiée à des laïques, quelle que soit leur dignité, et ce, nonobstant toute coutume contraire[5].

276. Après que le Diacre a fermé le tabernacle, des Clercs reçoivent les cierges, que le Clergé a éteints; les Céroféraires, ayant fait la génuflexion à deux genoux et déposé leurs flambeaux, retournent au chœur avec le Clergé. Quand les membres du Clergé ont quitté la chapelle du reposoir, le Célébrant et tous ses Ministres font la génuflexion à deux genoux, excepté le Porte-croix et les Acolytes, et retournent à la sacristie en cet ordre : le Porte-croix entre les Acolytes, puis le Célébrant entre ses Ministres, tous trois la tête couverte. Ils quittent les ornements blancs, puis le Célébrant et le Diacre prennent l'étole violette pour le dépouillement des autels; le Sous-Diacre porte-croix quitte ses ornements.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid.; Merati, Martinucci et autres. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. — [3] S. C., 30 mars 1886, 3660, ad 1. — [4] S. C., 9 déc. 1899, 4049, ad 4. — [5] S. C., 14 juin 1845, 2904; 7 août 1880, 3518.



www.obrascatolicas.com

### § 3. Des Vêpres et du transport du ciboire (1).

277. Pour les Vêpres, on remet le parement violet à l'autel et le voile violet à la croix. De retour au chœur, les membres du Clergé disent *Pater* et *Ave;* un Chantre commence, sans chanter, la première antienne des Vêpres; un Chantre du côté opposé commence le premier psaume, et l'on psalmodie les Vêpres suivant les règles ordinaires. Après la répétition de l'antienne du *Magnificat*, on dit, à genoux, *Christus factus est*, puis *Pater noster* à voix basse, et l'on récite le psaume *Miserere ;* l'Officiant dit l'oraison à genoux. Les cierges de l'autel doivent rester allumés.

278. Un Prêtre, en surplis et étole blanche, se rend à l'autel pendant les Vêpres; si le saint Sacrement est à l'autel du chœur, le Prêtre s'y rend pendant qu'on récite le *Miserere ;* si l'on ne dit pas les Vêpres, il s'y rend aussitôt après la procession. Il est accompagné de Clercs portant le voile huméral, l'*ombrellino* et deux flambeaux; il observe les cérémonies ordinaires, laisse le tabernacle ouvert, et transporte le saint Sacrement dans une chapelle indépendante et fermée, ou dans la sacristie.

### § 4. Du dépouillement des autels.

279. Le Célébrant et ses Ministres, à la fin des Vêpres [1] si on les récite, se rendent à l'autel, la tête couverte, précédés des Acolytes sans chandeliers, les mains jointes. En entrant au chœur, le Célébrant se place au milieu des Ministres sacrés; ils donnent leurs barrettes au Cérémoniaire et saluent le Chœur, comme à l'ordinaire; tous ensemble font la génuflexion,

(1) La récitation des Vêpres au chœur n'est obligatoire que dans les églises où l'on dit l'Office canonial; dans les autres églises, on les récite si le Clergé est en nombre suffisant. Il en est de même le vendredi.

[1] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 12 nov. 1831, 2684, ad 7.

www.obrascatolicas.com

excepté le Célébrant, qui fait une inclination profonde. Celui-ci, au bas de l'autel, commence, sans chanter, l'antienne *Diviserunt sibi*[1]; le Chœur la continue, puis récite le psaume *Deus Deus meus*. Le Célébrant et ses Ministres montent sur le marchepied, et les Acolytes sur les degrés de l'autel, de chaque côté. Si le Célébrant fait le dépouillement des autres autels, on ne répète l'antienne que lorsqu'il est revenu au grand autel.

280. Le dépouillement de l'autel se fait comme il suit. Les Acolytes ôtent les canons, puis le Célébrant et ses Ministres enlèvent successivement les trois nappes, qu'ils remettent aux Acolytes. Ceux-ci, les ayant déposées à la crédence, ôtent le parement, le conopée, et le tapis de l'autel; ils n'y laissent que la croix, couverte du voile violet, les cierges sur les chandeliers, et la toile cirée. Ils enlèvent ensuite la nappe de la crédence et le tapis de la banquette; on éteint les cierges et la lampe du saint Sacrement. Le Célébrant et ses Ministres, redescendus au bas des degrés, font les révérences convenables à l'autel et au Chœur avec le Cérémoniaire et les Acolytes, reçoivent leur barrette, et se rendent aux autres autels, qu'ils dépouillent de la même manière; s'ils passent devant le reposoir, ils font la génuflexion à deux genoux. S'ils ne dépouillent que le grand autel, ils attendent au bas des degrés que l'antienne soit répétée.

281. Pendant que le Célébrant fait le dépouillement de l'autel principal, un ou plusieurs autres Prêtres, en surplis et étole violette, assistés de deux Clercs, peuvent dépouiller les autres autels[2]. Si le Célébrant fait le dépouillement des autres autels, il commence par le plus rapproché du côté de l'évangile; il fait le tour de l'église, et termine par le plus rapproché du côté de l'épître; il revient ensuite au grand autel et attend que le Chœur ait répété l'antienne. Ayant fait les révérences convenables à l'autel et au Chœur, le Célébrant et ses Ministres retournent à la sacristie

[1] Rub. du jour. — [2] S. C., 11 sept. 1847, 2959, ad 3; Merati, Martinucci.

www.obrascatolicas.com

comme ils en sont venus, et quittent les ornements.

On ôte l'eau des bénitiers de l'église, si c'est l'usage[1]. Les Complies sont psalmodiées le soir, les cierges éteints.

## ARTICLE IV

### DU LAVEMENT DES PIEDS OU MANDATUM.

#### § 1. Objets à préparer.

282. Cette cérémonie peut avoir lieu dans l'église, si celle-ci est vaste, et s'il y a un emplacement assez éloigné du saint Sacrement pour que les fidèles qui sont en adoration ne soient pas distraits[2]. Dans le cas contraire, on la fait ailleurs : par exemple, dans la sacristie, dans une chapelle ou dans une salle contiguë à l'église[3]. On forme, avec une balustrade ou avec des bancs, une enceinte où le peuple ne puisse pas pénétrer[4].

283. Non loin de là, à la sacristie, ou dans un endroit qui en tienne lieu, on prépare : l'amict, l'aube, le cordon, puis l'étole et la chape violettes pour le Prêtre; les ornements blancs du Diacre et du Sous-Diacre, comme pour la Messe, avec manipules; les chandeliers des Acolytes, l'encensoir et la navette.

284. Dans l'enceinte préparée, on dispose un autel, avec un parement violet et une nappe tombant sur les côtés[5]; on y place une croix couverte d'un voile violet, six ou quatre chandeliers avec des cierges de cire blanche, le missel couvert de violet et le pupitre au coin de l'épître; on met un tapis sur les degrés.

285. Près de l'autel, du côté de l'épître, on dispose une table assez grande, qu'on recouvre d'une nappe. On y met : le livre des évangiles, couvert de blanc; un linge carré, muni de deux rubans blancs pour l'attacher; deux bassins, deux vases ou aiguières remplis

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 54. — [2] Rub. du jour : *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIV, n. 3 ; S. C., 25 mars 1817, 2574; 22 mars 1862, 3110, ad 18. — [3] *Miss.*, rub. du jour : *Cær. Ep.*, ibid.; S. C., 7 fév. 1874, 3317, ad 2. — [4] *Cær. Ep.*, ibid., n. 4. — [5] S. C., 20 déc. 1783, 2524, ad 4.

www.obrascatolicas.com

d'eau tiède, et treize (1) serviettes sur un plateau ou dans une corbeille; un plateau contenant des pièces de monnaie pour l'aumône à donner, si ceux à qui on lave les pieds sont des pauvres[1] (2); l'aiguière avec son plateau et une serviette.

286. Du côté de l'évangile, on place un long banc, de préférence sur un degré, pour les treize personnes auxquelles on doit laver les pieds; on met auprès un grand vase destiné à recevoir l'eau qui aura servi. On dispose aussi des bancs pour les membres du Clergé. On parsème le pavé de fleurs ou d'herbes odoriférantes.

### § 2. Cérémonies à observer.

287. Après le dépouillement des autels, ou plus tard, selon l'usage, le Clergé, en habit de chœur, se rend à l'endroit désigné pour la cérémonie, soit d'avance, soit avec l'Officiant, en procession; les Clercs qui seront nécessaires se placent près de la crédence. Ceux à qui on doit laver les pieds se lèvent quand l'Officiant arrive.

288. Le supérieur du lieu se revêt de l'amict, de

(1) Ceux à qui on lave les pieds sont au nombre de treize. Comme cette cérémonie rappelle que N.-S., la veille de sa mort, lava les pieds de ses apôtres, on peut se demander la raison de ce nombre. Il y a plusieurs opinions sur ce point. Le treizième représenterait N.-S., à qui Marie oignit les pieds à Béthanie, ou bien saint Paul ou saint Mathias; ou bien ce serait le maître de la maison dans laquelle N.-S. fit la dernière cène. Suivant d'autres, l'Eglise a voulu conserver la mémoire d'un miracle arrivé sous le pontificat de saint Grégoire le Grand. Ce saint pape avait coutume de laver chaque jour les pieds à douze pauvres, et de les servir à table. Il en vint un jour un treizième, qui était un ange envoyé du ciel. A Rome, la table en marbre conservée dans une salle de l'ancien palais de saint Grégoire porte l'inscription suivante :

Bis senos hic Gregorius pascebat egentes;
Angelus et decimus tertius accubuit.

(2) Nous ne désignons pas les personnes auxquelles le supérieur lave les pieds : ce sont ordinairement des pauvres, quelquefois des clercs ou des enfants de chœur. Benoit XIV parle d'un ancien usage d'après lequel le souverain Pontife, dans la matinée, lavait les pieds à douze Sous-Diacres, en mémoire de ce que fit N.-S. à ses apôtres, et, dans l'après-midi, à treize pauvres, en mémoire du miracle dont il est parlé dans la note précédente. De nos jours, le souverain Pontife lavait les pieds à treize Prêtres.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid., n. 5.

www.obrascatolicas.com

l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes; le Diacre et Sous-Diacre se revêtent d'ornements blancs; ils vont à l'autel couverts, les Ministres aux côtés du Prêtre et relevant la chape; ils sont précédés des Acolytes portant les chandeliers; le Thuriféraire marche devant les Acolytes.

289. Après les révérences convenables, le Prêtre monte à l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre, et le baise s'il y a une pierre sacrée; les Acolytes restent devant l'autel avec les chandeliers. Le Diacre descend à la crédence, reçoit le livre des évangiles, et le porte sur l'autel, comme à la Messe. Il se tient à la droite du Prêtre, où le Thuriféraire le rejoint; le Prêtre met et bénit l'encens, comme à l'ordinaire, le Sous-Diacre relevant le bord droit de la chape.

290. Ensuite, le Sous-Diacre descend au bas des degrés, et l'on se range devant l'autel; le Diacre se met à genoux pour dire *Munda cor meum;* puis il prend le livre et demande la bénédiction. Le Prêtre la lui donne comme à l'ordinaire, et va au coin de l'épître. Le Diacre descend à la droite du Sous-Diacre, fait la génuflexion et va chanter l'évangile. On observe ce qui est prescrit pour la Messe solennelle. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Prêtre, et le Diacre encense celui-ci; les Acolytes vont déposer les chandeliers, puis le Thuriféraire l'encensoir. Les treize pauvres ou Clercs s'asseyent alors, et déchaussent leur pied droit.

291. Le Prêtre, après avoir été encensé, descend près de la crédence, accompagné du Sous-Diacre; le Diacre, ayant fait la génuflexion devant l'autel, s'y rend aussi. Les Ministres quittent le manipule; le Cérémoniaire ôte au Prêtre la chape, et lui présente le linge dont il doit être ceint; le Prêtre l'attache autour de lui avec les rubans. Un Clerc prend un bassin; un autre, un vase d'eau tiède; un troisième, le plateau ou la corbeille avec les serviettes; et, si l'on donne des aumônes, un quatrième Clerc prend le plateau qui les contient [1].

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

292. On se rend en cet ordre près du premier de ceux auxquels on doit laver les pieds. Les deux Clercs qui portent le bassin et le vase marchent en avant; le Prêtre vient ensuite entre ses Ministres, les mains jointes; le Clerc qui porte les serviettes et celui qui tient le plateau des aumônes, si l'on en donne, vont les derniers. Ils font successivement la révérence convenable en passant devant l'autel, d'abord les deux premiers Clercs, puis le Prêtre et ses Ministres, enfin le troisième ou les deux autres Clercs. Ils peuvent être suivis des deux Clercs portant le second bassin et le second vase, qui font après tous les autres la génuflexion devant l'autel; ces deux Clercs peuvent aussi venir plus tard. Les Chantres chantent l'antienne *Mandatum novum* et ce qui suit [1].

293. En arrivant près du premier des treize, le Clerc qui porte le vase d'eau se place à sa gauche, et celui qui porte le bassin se place à sa droite; le Prêtre se met à genoux devant lui. Le Sous-Diacre maintient le pied droit un peu élevé [2]; le Clerc qui porte le vase verse doucement de l'eau sur le pied, tandis que l'autre soutient le bassin au-dessous, et le Prêtre lave le pied [3]. En même temps, le Diacre prend une serviette et la déplie. Le Prêtre reçoit du Diacre la serviette, essuie le pied, donne la serviette à celui dont il a lavé le pied, et baise le pied [4]. Le Diacre prend dans le plateau une aumône, si l'on en donne, et la présente au Prêtre; celui-ci la donne au pauvre, qui la reçoit en baisant la main du Prêtre. On fait de même pour les autres [5]. Quand l'eau vient à manquer, le Clerc qui la verse fait signe à l'autre Clerc de le remplacer; de même, quand il le faut, le Clerc qui tient un autre bassin prend la place du premier; les premiers vont prendre de l'eau et vider le bassin. Chacun, dès que le Prêtre lui a lavé et essuyé le pied, remet sa chaussure [6].

294. Le Prêtre et tous ses Ministres retournent à la crédence comme ils sont venus; le premier Aco-

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIV, n. 7. — [4] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.; Catalan, Martinucci. — [5] *Cær. Ep.*, ibid., n. 10. — [6] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

lyte prend la serviette, le second prend l'aiguière et le plateau, et ils s'approchent du Prêtre, qu'ils saluent. Celui-ci se lave les mains. Quand il s'est essuyé, les Acolytes lui font la révérence, et déposent chaque objet à la crédence; le Prêtre quitte le linge dont il était ceint, et reprend la chape, aidé par le Cérémoniaire.

295. Le Prêtre monte directement au coin de l'épître avec ses Ministres, et se tient devant le missel, ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche. Il chante *Pater noster*, puis les versets, et, sur le ton férial, l'oraison, les mains jointes; ceux à qui on a lavé les pieds sont debout [1]. On retourne au lieu où l'on a pris les ornements, dans le même ordre qu'on est venu.

---

# CHAPITRE VIII

## Du vendredi saint.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

296. *A la sacristie.* On prépare les ornements noirs comme pour la Messe solennelle, mais avec des chasubles pliées; trois amicts, trois aubes, trois cordons, avec manipules et étoles de couleur noire, et le livre (1) couvert de noir, pour les Diacres qui doivent chanter la Passion; les ornements du Sous-Diacre qui doit porter la croix, avec une chasuble pliée noire [2] (2); une

(1) Au sujet des livres, voir ce qui est dit pour le dimanche des Rameaux.

(2) On pourrait employer, pour le Sous-Diacre porte-croix, une des aubes et un des cordons qui auront servi aux Diacres de la Passion, et la chasuble pliée du Diacre, celui-ci ne la portant pas au moment de la procession.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 1 et 7.

www.obrascatolicas.com

étole noire et un crucifix pour le Prêtre qui ferait vénérer celui-ci aux fidèles à la balustrade ou à un autel latéral.

297. *A l'autel.* L'autel et les degrés sont entièrement nus. On met six chandeliers, ni argentés ni dorés, mais de couleur sombre, bronzée si c'est possible; les cierges sont de cire jaune, et demeurent éteints [1]. On place une croix de bois ou de même matière que les chandeliers (1), couverte d'un voile noir ou violet [2], de sorte qu'on puisse la découvrir facilement. Cette croix doit être montée sur un pied pareil aux chandeliers, autant que possible, et facile à démonter; au lieu d'un crucifix, la croix peut avoir une relique de la vraie croix dans un petit reliquaire, au centre du croisillon. Sur le bord du marchepied de l'autel, on met trois coussins violets : l'un au milieu, et les deux autres à quelque distance, de chaque côté.

298. *A la crédence.* On étend une nappe qui couvre la table seulement. On met une nappe pliée, de la dimension de la table de l'autel; le pupitre avec le missel couvert de noir; le livre pour les leçons et l'évangile, également couvert de noir; une bourse noire contenant un corporal et un purificatoire; le voile noir du calice; les burettes avec le plateau et le manuterge; l'étole large du Diacre; un petit vase avec de l'eau, pour purifier les doigts du Célébrant en cas de besoin; les chandeliers des Acolytes, avec des cierges de cire jaune non allumés; un plateau pour recevoir les offrandes, si l'on en donne; au besoin, un instrument pour permettre aux Ministres de reprendre facilement leurs chaussures.

299. Près de la crédence, on met : un long tapis d'étoffe voilette, que l'on étendra pour l'adoration de la

(1) Le *Memoriale Rituum* suppose que la croix est en bois. — « Crux « quæ detegitur et adoranda proponitur, dit Martinucci, potest esse « lignea, metallica, etc.; debet autem illi inhærere imago Crucifixi. « Expressio *Ecce lignum Crucis* est historica, siquidem refertur ad ori« ginem hujusce ritus, ex eo quod in urbe Jerusalem in veræ Crucis « functione fiebat. »

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 2 et 5; *Mem. Rit.*; *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Mem. Rit.*; S. C., 30 déc. 1881, 3535, ad 8.

www.obrascatolicas.com

croix; un coussin de velours violet galonné d'or; un voile de soie blanche, galonné ou brodé de soie violette; la croix de procession, couverte d'un voile violet; s'il est nécessaire, l'escabeau pour prendre la croix de l'autel; l'instrument pour allumer les cierges.

300. On tient prêts, à l'endroit ordinaire, deux encensoirs et la navette.

La banquette ne doit pas être couverte.

On dispose, à l'endroit où l'on chante l'évangile, trois pupitres nus, pour le chant de la Passion.

301. *A la chapelle du reposoir*. On met : la clef du tabernacle, une bourse blanche et un corporal étendu sur l'autel; l'*ombrellino*, le voile huméral blanc, les flambeaux des Céroféraires et les cierges pour la procession; le dais près de l'entrée; l'escabeau pour monter, s'il en est besoin.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE VENDREDI SAINT.

302. Au chœur, les petites Heures sont psalmodiées les cierges étant éteints. Si le Clergé n'est pas déjà au chœur pour la récitation de l'Office, il s'y rend avec le Célébrant, comme à l'ordinaire.

303. Le Clergé est à genoux pendant que le Célébrant et ses Ministres sont prosternés. Il est assis pendant la première leçon et le trait qui suit. On se lève pour l'oraison; quand le Diacre chante *Flectamus genua*, on fait la génuflexion, et on se relève quand le Sous-Diacre chante *Levate*.

304. Après l'oraison, le Chœur s'assied, jusqu'au moment où l'on commence la Passion [1]. Celle-ci étant terminée, le Chœur s'assoit jusqu'à l'évangile. On est debout pendant l'évangile, pendant les monitions et les oraisons. Ensuite, on s'assied. Quand le Diacre chante *Flectamus genua*, on observe ce qui est dit pour la première oraison.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxx, n. 9; *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

305. Le Clergé est debout pendant que le Célébrant découvre la croix; lorsqu'il a chanté *Ecce lignum Crucis in quo salus mundi pependit,* le Chœur se met à genoux et répond *Venite adoremus;* puis on se relève. Cette cérémonie se répète trois fois. Le Chœur, ayant chanté *Venite adoremus* pour la troisième fois, reste à genoux; il se lève quand le Célébrant a fait la génuflexion, après avoir placé la croix sur le coussin [1].

306. Les membres du Clergé, ayant quitté leurs souliers (1), vont à l'adoration de la croix à la suite des Ministres sacrés, les plus dignes les premiers. Ils s'y rendent deux à deux, les mains jointes, sans barrette ni calotte; si ceux d'un même ordre sont en nombre impair, les trois derniers vont ensemble. Dans une cathédrale ou une collégiale, si les Ministres sacrés ne sont pas Chanoines, ils vont après les Chanoines.

307. Pour l'adoration de la croix, on se met à genoux en trois endroits différents, pendant un court instant (2); à la troisième fois, on baise les pieds du crucifix; celui des deux qui est à droite les baise le premier; si l'on était trois, celui du milieu commencerait. Après avoir baisé le crucifix, on dépose, si c'est l'usage, son offrande dans le plateau qui est auprès.

308. Les premiers qui viennent à l'adoration s'agenouillent à l'extrémité du tapis; ils se lèvent ensuite, et se mettent de nouveau à genoux au milieu du tapis; ils font la même chose auprès de la croix, baisent le crucifix, se relèvent, font la génuflexion et se retirent. Lorsque les premiers se mettent à genoux pour la deuxième fois, les deux suivants s'y mettent pour la première; quand les premiers se mettent à genoux

(1) Cette pratique, indiquée par le Cérémonial des Evêques (l. II, c. XXVI, n. 12) et par le *Memoriale Rituum* (tit. V, c. II, § II, n. 15), est très louable et doit être conservée.

(2) Il n'est pas prescrit de s'incliner. On peut dire chaque fois, à voix basse : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.*

[1] Miss., rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 24.

www.obrascatolicas.com

pour la troisième fois, ceux-là s'y mettent pour la deuxième, et deux autres s'y mettent pour la première. Les deux premiers, après avoir baisé la croix, s'écartent, et font la génuflexion en même temps que les deux suivants se mettent à genoux pour la troisième fois. On continue ainsi jusqu'à la fin [1]. Ceux d'un ordre s'asseyent lorsque tous ceux qui en font partie ont adoré la croix.

309. L'adoration terminée, on se met à genoux pendant que le Diacre prend la croix et la replace sur l'autel [2]. A partir de l'adoration, tout le monde salue la croix par une génuflexion [3], et l'on omet les saluts au Chœur, jusqu'au lendemain après None [4], avant la fonction de ce jour.

310. Le Clergé se range en procession; tous, avant de sortir du chœur, font la génuflexion, deux ou quatre ensemble. En arrivant à la chapelle du reposoir, les membres du Clergé font la génuflexion à deux genoux, et se rangent comme le jour précédent; quand le Célébrant est arrivé, on se met à genoux. On distribue les cierges au Clergé et on les allume.

311. Après que le Célébrant a reçu le saint Sacrement, la procession retourne au chœur, dans le même ordre que le jour précédent pour venir au reposoir. En arrivant au chœur, les membres du Clergé, sans faire la génuflexion, vont à leurs places; ou mieux, si c'est possible, ils se rangent devant l'autel [5], formant un ou plusieurs demi-cercles. On se met à genoux, en gardant son cierge allumé [6].

312. Lorsque le Célébrant a pris la sainte parcelle avec le vin, on éteint les cierges; si les membres du Clergé sont devant l'autel, ils reviennent à leurs places; on s'assied. On se lève quand le Célébrant et ses Ministres se retirent. Pour les Vêpres, on observe ce qui est indiqué pour le jour précédent.

[1] S. C., 10 mai 1895, 3855, ad 10. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] S. C., 9 mai 1857, 3049, ad 5. — [4] S. C., 14 sept. 1857, 3059, ad 27. — [5] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 32. — [6] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

# ARTICLE III

## CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE VENDREDI SAINT.

### § 1. Depuis le commencement de la fonction jusqu'aux monitions.

313. On doit omettre les saluts au Chœur depuis l'adoration de la croix jusqu'à None du lendemain inclusivement; on peut aussi les omettre dès le commencement, si c'est l'usage. On omet les baisers[1].

314. Pendant None, si l'on récite cette Heure au chœur, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements. Ils se rendent à l'autel comme d'ordinaire, précédés du Thuriféraire et des Acolytes sans chandeliers, les mains jointes; ceux-ci précèdent le Clergé s'il entre avec le Célébrant. Les trois Diacres de la Passion restent à la sacristie, pour se revêtir de leurs ornements.

315. Arrivés devant l'autel, tous font la génuflexion, et le Célébrant, l'inclination profonde. Le Célébrant et ses Ministres s'agenouillent sur le plus bas degré, et se prosternent, en posant les bras et le visage sur les coussins[2]. Le Thuriféraire se met à genoux sur le pavé, derrière le Célébrant.

316. Le Cérémoniaire et les Acolytes s'agenouillent près de la crédence; après une courte prière, ils se lèvent. Le premier Acolyte ayant pris la nappe, les deux montent à l'autel par le côté de l'épître, font la génuflexion au milieu du marchepied, se séparent, et étendent la nappe dans sa longueur, mais la laissent pliée dans sa largeur, de façon à ce que le dos du pli porte sur le milieu de l'autel et que les deux grands bords superposés soient contre le gradin[3]; puis ils descendent de chaque côté, et s'agenouillent à côté du Thuriféraire, l'un derrière le Diacre, l'autre derrière le Sous-Diacre. Le Cérémoniaire porte le pupitre

S. C., 12 août 1854, 3029, ad 11; 12 sept. 1857, 3059, ad 27. — [2] *Mem. Rit.*, t. v, c. II, § 1, n. 4; S. C., 18 sept. 1666, 1342, ad 2 et 3. — [3] *Mem. Rit.*, ibid., n. 5.

www.obrascatolicas.com

et le missel au coin de l'épître; il l'ouvre, puis redescend.

317. Le Célébrant et ses Ministres, étant restés prosternés pendant le temps d'un *Miserere*, se lèvent au signe du Cérémoniaire; le Thuriféraire enlève aussitôt le coussin du Célébrant; et les Acolytes, ceux des Ministres; ils les déposent près de la crédence. Le Célébrant et ses Ministres montent à l'autel, que le Célébrant baise; ils vont au coin de l'épître, et se placent comme pour l'introït.

318. Pendant ce temps, un Clerc en surplis vient à la crédence; comme le Sous-Diacre pour l'épître, il reçoit le livre d'un Acolyte ou du Cérémoniaire, accompagné par lui, il va faire la génuflexion devant l'autel puis se rend au lieu où se chante l'épître, et chante la leçon sur le ton des leçons. Le Célébrant lit la leçon et le trait qui suit; ses Ministres ne répondent pas *Deo gratias*.

319. Lorsque le Lecteur a fini la prophétie, il fait la génuflexion devant l'autel, va à la crédence, rend le livre à celui qui l'a accompagné, et retourne à sa place. On chante le trait, pendant lequel le Célébrant peut aller directement s'asseoir avec ses Ministres[1].

320. Vers la fin du trait, le Diacre et le Sous-Diacre se mettent derrière le Célébrant; si l'on est assis, on retourne directement au coin de l'épître, et l'on se place de la même façon.

321. Quand le trait est fini, le Célébrant chante *Oremus*; le Diacre chante *Flectamus genua* en faisant la génuflexion, que tous font en même temps, à l'exception du Célébrant; le Sous-Diacre se lève en chantant *Levate*, et tous se relèvent; puis le Célébrant chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues[2].

322. Pendant l'oraison, le Sous-Diacre, aidé par le deuxième Acolyte, quitte la chasuble pliée, et reçoit le livre; il va chanter la leçon suivante sur le ton de l'épître, comme à l'ordinaire[3]. Le Célébrant lit la leçon, puis le trait qui suit, assisté par le Diacre, qui

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 2. — [2] *Miss. frub.* du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 3; Bauldry, Merati. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 4.

www.obrascatolicas.com

ne répond point *Deo gratias*. Ils peuvent ensuite aller s'asseoir pendant qu'on chante le trait[1].

323. Quand il a terminé, le Sous-Diacre, sans recevoir la bénédiction, rend le livre et reprend la chasuble pliée; ensuite, il s'assied si le Célébrant est assis, ou se tient près de lui, comme pour l'introït, s'il est à l'autel.

324. Vers la fin du trait, les trois Diacres qui doivent chanter la Passion entrent au chœur avec les trois Clercs, et tout se fait comme le dimanche des Rameaux. Le Célébrant lit la Passion au coin de l'épître; puis, à la suite, et au même lieu, il dit seulement *Munda cor meum*, sans s'incliner, et lit la partie qui sert d'évangile.

325. Quand la Passion est finie, le Diacre quitte la chasuble pliée et prend l'étole large; puis il porte le livre à l'autel, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*[2]; le Sous-Diacre et les Acolytes, sans chandeliers, viennent devant l'autel. Le Diacre reprend le livre, et, sans demander la bénédiction, descend près du Sous-Diacre; il va chanter l'évangile, sans faire les signes de croix et sans encenser.

326. Après l'évangile, le Sous-Diacre remet aussitôt le livre au Cérémoniaire ; tous les Ministres font ensemble la génuflexion devant l'autel.

S'il y a un sermon sur la Passion, il se fait à ce moment.

### § 2. Des monitions et oraisons.

327. Après l'évangile, ou après le sermon[3], le Diacre et le Sous-Diacre se placent derrière le Célébrant; celui-ci, au coin de l'épître, commence les monitions et oraisons. Il chante la monition sur le ton de la préface fériale, les mains jointes. Quand la monition est finie, le Célébrant, étendant et rejoignant les mains, chante *Oremus*[4]; le Diacre chante *Flecta-*

[1] S. C., 15 mara 1591, 9, ad 6. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 6; *Mem. Rit.* — [3] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid., n. 7. — [4] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

*mus genua*, le Sous-Diacre *Levate*, et l'on observe ce qui a été dit plus haut ; puis le Célébrant chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues.

328. On omet la monition et l'oraison pour l'empereur romain ; il n'est pas permis de les remplacer, ni d'en ajouter d'autres. A l'oraison pour les Juifs, on ne fléchit point le genou.

329. A l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus qui salvas omnes*, les Acolytes, aidés au besoin par le Thuriféraire, prennent le long tapis violet, et l'étendent devant l'autel, au milieu, posant une des extrémités sur le plus bas degré. Ensuite, l'un prend le coussin violet, l'autre le voile blanc; le premier place le coussin sur le plus bas degré, par-dessus le tapis, l'autre étend le voile blanc sur le coussin, et tous deux retournent à la crédence (1).

### § 3. De l'adoration de la croix.

330. Après les oraisons, le Célébrant et ses Ministres vont directement à la banquette ; le Célébrant, aidé du Cérémoniaire, quitte la chasuble ; le Sous-Diacre fait de même, aidé par un Acolyte. Le Célébrant se place au coin de l'épître, sur le pavé, tourné vers les fidèles, et le Sous-Diacre se met à sa gauche. Le Diacre, accompagné du Cérémoniaire, monte directement sur le marchepied de l'autel, au milieu, où tous deux font la génuflexion ; aidé par le Cérémoniaire, il prend la croix de l'autel, la porte au Célébrant, la lui remet de façon que le crucifix soit tourné vers les fidèles, et se place à sa droite. En même temps, le premier Acolyte va prendre le missel sur l'autel, et il le tient ouvert en face du Célébrant.

331. Le Célébrant, tenant la croix de la main gauche, en découvre, avec la main droite, aidé par ses Ministres, le sommet jusqu'au croisillon exclusivement; puis, l'élevant des deux mains à la hauteur du visage,

(1) On pourrait aussi faire ces préparatifs à l'entrée du chœur, devant la balustrade, pour que les fidèles pussent y venir adorer la croix à la suite du Clergé et de la même façon.

www.obrascatolicas.com

et prenant un ton assez bas pour pouvoir chanter deux autres fois sur un ton plus élevé, il chante *Ecce lignum Crucis;* le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *in quo salus mundi pependit.* On répond *Venite adoremus*, et, en même temps, tous se mettent à genoux, excepté le Célébrant; avant de se mettre à genoux, le Clerc qui tient le missel a soin de le fermer[1].

332. Lorsqu'on a fini de chanter *Venite adoremus,* tous se lèvent; le Célébrant, avec ses Ministres placés de la même manière, monte sur le marchepied, à l'endroit où l'on chante les oraisons ; il découvre le bras droit de la croix et la tête du cruxifix, et chante, sur un ton plus élevé que la première fois, *Ecce lignum Crucis.* Le reste se fait comme ci-dessus.

333. Ensuite, le Célébrant, toujours accompagné de ses Ministres, va au milieu de l'autel. Il découvre entièrement la croix, et donne le voile au Sous-Diacre; celui-ci le remet au second Acolyte, qui le dépose à la crédence ; puis il chante, sur un ton plus élevé que les deux autres fois, *Ecce lignum Crucis.* On observe ce qui a été dit plus haut; mais le premier Acolyte se retire un peu du côté de l'épître, et, après *Venite adoremus,* tous restent à genoux où ils se trouvent[2].

334. Alors, le Célébrant, tenant des deux mains la croix, et accompagné seulement du Cérémoniaire, descend de l'autel, s'agenouille sur le tapis, devant le coussin, et y pose la croix ; il se lève ensuite, fait la génuflexion avec le Cérémoniaire, et se rend à la banquette[3].

335. Au moment où le Célébrant fait la génuflexion, ses Ministres, sur le marchepied, font aussi la génuflexion vers la croix, puis descendent directement à la banquette. Le premier Acolyte dépose le missel à la crédence; puis il met près de la croix, du côté de l'épître, le plateau pour les offrandes, si l'on a l'usage d'en donner. Le second Acolyte découvre la croix de procession; un autre Clerc découvre toutes les croix de l'église et de la sacristie.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 23. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.; Merati, Martinucci; *Mem. Rit.* — [3] Ibid.



www.obrascatolicas.com

336. A la banquette, le Célébrant quitte le manipule, s'assied, et quitte ses souliers[1]; les Ministres sacrés quittent aussi leur manipule et leurs souliers. Le Diacre et le Sous-Diacre restant à la banquette, le Célébrant, accompagné du Cérémoniaire à sa gauche, va adorer la croix.

337. Le Célébrant se met à genoux une première fois à l'extrémité du tapis, pendant un court instant (1). Il se relève ensuite, et s'agenouille une seconde fois au milieu du tapis. Enfin, il se relève, et s'agenouille une troisième fois devant le coussin; il s'incline et baise les pieds du crucifix; puis il reçoit du Cérémoniaire son offrande et la met dans le plateau, si c'est l'usage. Le Célébrant se relève, fait la génuflexion avec le Cérémoniaire, et retourne à la banquette. Il reprend ses souliers, puis le manipule et la chasuble, aidé par le Cérémoniaire; il se lave les mains si c'est nécessaire, servi par les Acolytes; enfin, il s'assied et se couvre.

338. Quand le Célébrant est de retour, les Ministres sacrés vont ensemble à l'adoration de la croix, de la même manière; ils peuvent être accompagnés par le second Cérémoniaire; le Diacre baise le crucifix le premier. Ils retournent à la banquette; aidés par les Acolytes, ils reprennent leurs souliers et le manipule, puis le Sous-Diacre la chasuble pliée; après quoi, ils s'asseyent et se couvrent. Dans une cathédrale ou une collégiale, s'ils ne sont pas Chanoines, ils adorent la croix après les Chanoines.

339. Les membres du Clergé viennent à l'adoration. Les Ministres inférieurs y vont avec ceux de leur ordre; ils quittent leurs souliers si le Clergé a quitté les siens. Un Prêtre, revêtu du surplis et d'une étole noire, porte un crucifix à l'endroit où l'on aura préparé un tapis et un coussin, pour que les fidèles y

(1) Il peut dire: *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.*

[1] *Mem. Rit.*; *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid.; S. C., 15 sept. 1736, 2326, ad 4.

www.obrascatolicas.com

fassent l'adoration, de la même manière que le Clergé. Le Prêtre peut aussi, suivant l'usage, faire baiser aux fidèles un crucifix à la balustrade (1).

340. Dès que le Célébrant va adorer la croix, les Chantres commencent les impropères et ce qui suit; on continue jusqu'à ce que l'adoration soit terminée. Il n'est pas nécessaire de chanter tout, mais le chant doit durer pendant toute l'adoration. Quand les Ministres sacrés sont de retour à la banquette et assis, le second Acolyte prend le missel, et, debout, le tient ouvert devant le Célébrant; celui-ci lit les impropères alternativement avec ses Ministres. Quand ils ont fini, l'Acolyte reporte le missel à l'autel. Après avoir fait l'adoration à leur tour, le Sous-Diacre qui doit porter la croix de procession et les deux Thuriféraires se rendent à la sacristie; le premier se revêt de ses ornements; les autres préparent les encensoirs, puis vont à la chapelle du reposoir.

341. Vers la fin de l'adoration, un Clerc allume les cierges de l'autel et ceux des Acolytes. Le Cérémoniaire enlève de l'autel le missel et son pupitre. Les deux Acolytes montent à l'autel par le côté de l'épître, font la génuflexion au milieu du marchepied vers la croix exposée sur le coussin, étendent dans son entier la nappe de l'autel, puis, après une nouvelle génuflexion à la croix, redescendent par le côté de l'épître. Alors, le Diacre se découvre, va prendre la bourse à la crédence, monte à l'autel par le côté de l'épître, et fait la génuflexion vers la croix sur le marchepied; il étend le corporal, et met le purificatoire auprès, du côté de l'épître. En même temps, un Acolyte ou le Cérémoniaire porte le missel avec le pupitre au côté de l'évangile, près du corporal, ayant soin de faire la génuflexion vers la croix, sur les degrés, en passant au milieu. Le Diacre et lui font ensuite la génuflexion vers la croix, sur le marchepied, et retournent à leurs places; le Diacre s'assied et se couvre.

(1) Si, dès le début, l'on avait exposé la croix devant la balustrade, les fidèles viendraient l'y adorer après le Clergé.

www.obrascatolicas.com

342. L'adoration terminée, le Diacre se découvre, et, accompagné du Cérémoniaire à sa gauche, va devant le coussin où est la croix; il se met à genoux, avec le Cérémoniaire, prend la croix des deux mains, et la porte à l'autel, où, aidé du Cérémoniaire, il la remet en place. Tous se mettent à genoux en même temps que le Diacre : le Célébrant et le Sous-Diacre, à la banquette; les autres, à leurs places, et restent ainsi jusqu'à ce que la croix soit replacée. Ensuite, le Diacre fait la génuflexion sur le marchepied avec le Cérémoniaire, et retourne à la droite du Célébrant. Aussitôt, les Acolytes enlèvent le voile, le coussin, le tapis, et le plateau des offrandes, si c'est l'usage d'en donner.

### § 4. De la procession.

343. Le Sous-Diacre porte-croix, revêtu de ses ornements (s'il n'y avait pas de Sous-Diacre pour porter la croix, un Clerc en surplis la porterait), prend la croix de procession; les Acolytes prennent les chandeliers, et ils vont se placer à l'entrée du chœur. Au signe du Cérémoniaire, ils se mettent en marche pour la chapelle du reposoir, par le plus court chemin. Après les membres du Clergé, vient le Célébrant, précédé de ses Ministres, l'un derrière l'autre, la tête couverte[1]. Sauf le Porte-Croix et les Acolytes, tous, même le Célébrant, font la génuflexion avant de partir; le Cérémoniaire donne ensuite les barrettes.

344. En arrivant au reposoir, le Porte-Croix et les Acolytes restent à l'entrée de la chapelle, comme le jour précédent. Les Thuriféraires, venus d'avance, se tiennent du côté de l'épître. A l'entrée de la chapelle, le Diacre et le Sous-Diacre s'écartent et le Célébrant se place au milieu d'eux; ils se découvrent et donnent leurs barrettes au Cérémoniaire; celui-ci les remet à un Clerc, qui les reporte sur la banquette au chœur. Ils font devant l'autel la génuflexion à deux genoux, puis se mettent à genoux sur le der-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 13.

www.obrascatolicas.com

nier degré. On distribue les cierges au Clergé et on les allume; les Céroféraires prennent les flambeaux; ceux qui doivent porter le dais, comme la veille, se tiennent auprès, à l'entrée.

345. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre, ou le Prêtre Sacristain [1] (1), monte sur le marchepied, fait la génuflexion, un peu du côté de l'épître, ouvre le tabernacle, fait de nouveau la génuflexion et retourne à sa place. Alors, les deux Thuriféraires se présentent l'un après l'autre; le Célébrant fait une inclination médiocre et se lève avec ses Ministres, met de l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir, puis s'agenouille de nouveau. Le Diacre, ayant reçu l'encensoir du premier Thuriféraire, le donne au Célébrant, qui encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après, les Ministres soutenant la chasuble. Les Thuriféraires restent debout devant l'autel, de chaque côté.

346. Après l'encensement, le Cérémoniaire met au Célébrant le voile huméral, et le Sous-Diacre l'attache. Le Diacre monte sur le marchepied, fait la génuflexion un peu de côté, prend le calice, de la main droite au-dessous de la coupe et de la gauche par le pied, et le donne au Célébrant. Celui-ci, ayant fait une inclination médiocre, prend le calice de la main gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus, et se lève; le Diacre fait la génuflexion devant lui et lui couvre les mains avec les extrémités du voile; puis le Célébrant se tourne vers le peuple, et les Ministres changent de côté. Un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert au-dessus du Célébrant, jusqu'à ce que celui-ci entre sous le dais.

347. Les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla Regis*, et la procession retourne au chœur, sans sortir de l'église, dans le même ordre que la veille pour

(1) D'après le Cérémonial des Évêques, le Sacristain, revêtu d'une étole noire, ouvre le tabernacle : ce que le Diacre peut aussi faire, suivant la rubrique du Missel, qui ne suppose pas un personnel aussi nombreux. Mais c'est le Diacre qui doit prendre le calice dans le tabernacle (*S. C., 16 décembre 1288, ad 1*).

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 14.



www.obrascatolicas.com

venir au reposoir. En entrant au chœur, le Porte-croix et les Acolytes vont directement à la crédence, sans génuflexion; ils déposent la croix et les chandeliers; le Sous-Diacre porte-croix se rend à la sacristie, où il quitte ses ornements. Quand le Célébrant sort de sous le dais à l'entrée du chœur, le Clerc tient, jusqu'à l'autel, l'*ombrellino* ouvert au-dessus de lui.

348. Quand le Célébrant arrive au bas de l'autel, le Diacre s'agenouille devant lui sur le pavé; il écarte les extrémités du voile huméral, prend le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche par le pied, et se lève. Le Célébrant s'étant agenouillé sur le plus bas degré avec le Sous-Diacre, et ayant fait une inclination médiocre, le Diacre dépose le calice au milieu du corporal et fait la génuflexion; il délie et ôte le ruban, qu'il met du côté de l'épître, étend le voile du calice, puis fait la génuflexion, et descend à la droite du Célébrant, auquel le Cérémoniaire a enlevé le voile huméral.

349. Le Célébrant met, sans le bénir, de l'encens dans un encensoir, et encense le saint Sacrement, les Ministres soutenant la chasuble. Ensuite, les Thuriféraires font la génuflexion à deux genoux devant l'autel; le second reporte l'encensoir à la sacristie, le premier va entretenir le feu pour l'encensement suivant.

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

350. Le Célébrant monte à l'autel avec ses Ministres; ils font ensemble la génuflexion, puis le Sous-Diacre passe à la droite du Diacre, faisant de nouveau la génuflexion en arrivant. Le Diacre découvre le calice, donne le voile au Cérémoniaire, qui le porte à la crédence ainsi que le ruban, ôte la patène et la pale; reprenant alors la patène, il la soutient des deux mains, un peu au-dessus du corporal; le Célébrant prend le calice et fait glisser l'Hostie sur la patène, prenant garde de la toucher[1]. (S'il la touchait, il se purifierait les doigts dans le petit vase préparé à cette

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid., n. 18.

www.obrascatolicas.com

fin, et les essuierait avec le purificatoire.) Il remet ensuite le calice sur le corporal, prend des deux mains la patène que le Diacre lui présente, puis, sans faire le signe de croix, il pose l'Hostie sur le corporal, et met la patène à sa droite, également sur le corporal.

351. Le premier Acolyte apporte les burettes sur le plateau, faisant la génuflexion avant de monter. Le Diacre prend de la main gauche le calice, et, sans l'essuyer avec le purificatoire, le pose sur la pale; le Sous-Diacre donne la burette du vin au Diacre, qui en verse dans le calice; puis lui-même y verse quelques gouttes d'eau : le Célébrant ne la bénit point, et ne dit pas l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ*. Le premier Acolyte reporte les burettes à la crédence, après avoir fait la génuflexion au bas des degrés; le Sous-Diacre retourne à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en partant et en arrivant. Le Diacre, sans essuyer le calice avec le purificatoire, le donne au Célébrant; celui-ci, sans faire le signe de la croix, le pose sur le corporal, et le Diacre le couvre de la pale.

352. Le Thuriféraire, après avoir fait la génuflexion au bas des degrés, monte, et donne la navette au Diacre; le Célébrant met de l'encens sans le bénir. Il reçoit l'encensoir du Diacre, fait la génuflexion, encense l'Hostie et le calice comme à l'offertoire, disant *Incensum istud*, et fait la génuflexion; il encense la croix, en disant *Dirigatur Domine;* puis, après une troisième génuflexion, il encense l'autel comme à l'ordinaire, les deux Ministres soutenant la chasuble; il rend ensuite l'encensoir au Diacre, en disant *Accendat in nobis*. On n'encense point le Célébrant[1]. Le Cérémoniaire enlève le missel pendant l'encensement de l'autel; il reste auprès jusqu'à l'élévation de l'Hostie. Les Acolytes se préparent pour le *Lavabo*. Le Thuriféraire va déposer l'encensoir.

353. Après l'encensement de l'autel, les Acolytes se présentent, et le Célébrant se lave les mains comme à la Messe solennelle devant le saint Sacrement ex-

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxvi, n. 19; *Mem. Rit.*; S. C., 5 juillet 1695, 2003, ad 1, 2 et 3.

www.obrascatolicas.com

posé, mais sans dire le psaume *Lavabo ;* le Diacre et le Sous-Diacre se tiennent l'un derrière l'autre, en face du coin de l'épître, comme pendant les oraisons. Le Sous-Diacre pourrait aussi verser lui-même l'eau; et le Diacre, présenter le manuterge (1).

354. Le Célébrant revient ensuite au milieu de l'autel ; le Diacre et le Sous-Diacre le suivent, l'un derrière l'autre; ils font tous trois la génuflexion en arrivant. Le Célébrant s'incline médiocrement, appuyant sur l'autel les mains jointes, et dit d'une voix intelligible *In spiritu humilitatis;* puis il baise l'autel, fait la génuflexion, se tourne vers le peuple en se retirant du côté de l'évangile, et dit *Orate fratres;* il se retourne alors sans achever le cercle, et fait la génuflexion: On ne répond point *Suscipiat*[1].

355. Il chante ensuite, sur le ton férial *Oremus, Præceptis salutaribus moniti,* les mains jointes, et *Pater noster,* les mains étendues. Lorqu'on a répondu *Sed libera nos a malo,* le Célébrant dit à voix basse *Amen,* puis, les mains étendues[2], il chante sur le ton férial, c'est-à-dire sans aucune inflexion, *Libera nos quæsumus Domine,* sans prendre la patène ni faire le signe de croix. On répond *Amen.*

356. Le Célébrant fait la génuflexion ; les Ministres sacrés la font en même temps derrière lui, et viennent se mettre à genoux sur le bord du marchepied, de chaque côté; le Célébrant fait passer la patène sous l'Hostie, prend la patène de la main gauche, qu'il pose sur l'autel, prend l'Hostie de la main droite seule, et l'élève comme à la Messe[3], mais au-dessus de la patène. Pendant cette élévation, le Diacre et le Sous-Diacre ne tiennent pas la chasuble, et l'on n'encense pas le saint Sacrement[4]. Le Cérémoniaire, ayant fait la génuflexion en même temps que les Ministres, se retire et s'agenouille au coin de l'évangile pendant l'élévation ; puis il se rend au coin de l'épître.

(1) Voir t. I, p. 465, note (1).

[1] *Miss.*, rub. du jour.; *Cær. Ep.*, ibid.; *Mem. Rit.* — [2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.; *Mem. Rit.* — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVI, n. 20. — [4] Merati et Martinucci.

www.obrascatolicas.com

357. Au moment où le Célébrant abaisse l'Hostie, le Diacre se lève, monte à sa droite et découvre le calice; le Sous-Diacre se lève aussi, et monte à la gauche du Célébrant. Celui-ci dépose la patène, et, sans faire la génuflexion, porte immédiatement l'Hostie sur le calice, la divise comme à l'ordinaire en trois parties, mais sans rien dire, et met la parcelle dans le calice, sans faire les signes de croix accoutumés [1].

358. Le Diacre ayant couvert le calice, le Célébrant et ses Ministres font ensemble la génuflexion; le Diacre et Sous-Diacre changent de côté, et font la génuflexion en arrivant. Le Célébrant, médiocrement incliné, les mains jointes et appuyées sur l'autel, dit à voix basse l'oraison *Perceptio Corporis*. Ensuite, il fait la génuflexion avec ses Ministres; il dit *Panem cælestem accipiam*, *Domine non sum dignus* et *Corpus Domini*, avec les cérémonies ordinaires [2].

359. Le Célébrant, ayant communié, demeure quelques instants en méditation; puis le Sous-Diacre découvre le calice; le Célébrant, sans rien dire [3], fait la génuflexion avec ses Ministres, recueille les parcelles et les met dans le calice. En même temps, le premier Acolyte porte les burettes à l'autel, faisant la génuflexion avant de monter. Le Célébrant prend le vin avec la sainte parcelle, sans faire le signe de croix et sans rien dire, ses Ministres étant inclinés [4]. Ensuite, les Porte-flambeaux se retirent. Le second Acolyte porte le voile du calice au coin de l'évangile.

360. Le Célébrant ne prend que l'ablution des doigts [5], et sans rien dire. Le Sous-Diacre ayant versé le vin et l'eau, change de côté avec le Diacre; tous deux font la génuflexion au milieu, l'un derrière l'autre. Le Diacre, sans porter le missel, va à la crédence, où il quitte l'étole large et reprend la chasuble pliée; puis il retourne directement à la droite du Célébrant, faisant la génuflexion avant de monter. Le Sous-Diacre purifie le calice et le couvre comme

[1] *Mem. Rit.*; *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid.; S. C., 13 fév. 1666, 1333, ad 11. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.; *Mem. Rit.*, tit. v, c. 1, § iv, n. 10 et suiv. — [3] *Miss.*, ibid. — [4] *Miss.*, ibid. — [5] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

d'ordinaire, le porte à la crédence, et retourne à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion lorsqu'il passe devant l'autel.

361. Le Célébrant, médiocrement incliné, et tenant les mains jointes devant la poitrine, dit au milieu de l'autel *Quod ore sumpsimus*; puis le Sous-Diacre ferme le missel. Le Cérémoniaire prend les barrettes; les Acolytes, sans chandeliers, viennent devant l'autel. Le Célébrant et ses Ministres descendent au bas des degrés, et tous font la génuflexion[1]; on retourne à la sacristie sans saluer le Clergé, et l'on se couvre une fois sorti du chœur.

### § 6. Des Vêpres.

362. Lorsque le Célébrant et ses Ministres se sont retirés, le Chœur récite les Vêpres, de la même manière que la veille. Pendant ce temps, deux Clercs enlèvent le missel, le pupitre et la nappe de l'autel[2]; on y laisse seulement la croix et les chandeliers avec les cierges allumés; on enlève aussi tous les objets et la nappe qui se trouvent sur la crédence. Après les Vêpres, on éteint les cierges[3]. On enlève l'ornementation du reposoir[4]; la relique de la vraie Croix ne peut pas y être exposée[5]. Les Complies sont psalmodiées le soir, les cierges éteints.

---

## CHAPITRE IX

### Du samedi saint.

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER.

363. *A la sacristie.* On prépare : trois amicts, trois aubes, trois cordons; l'étole et la chape violettes pour

[1] S. C., 9 mai 1857, 3049, ad 6. — [2] Miss., rub. du jour — [3] S. C., 9 mai 1857, 3049, ad 6. — [4] S. C., 20 août 1901, 4081, ad 6. — [5] S. C., 12 mars 1836, 2740, ad 5.

www.obrascatolicas.com

le Célébrant, l'étole violette du Diacre, les chasubles pliées violettes pour les Ministres; les ornements blancs du Célébrant et du Sous-Diacre pour la Messe; l'encensoir et la navette, le bénitier et l'aspersoir (1 cinq grains d'encens (2) sur un plateau; la croix de procession, et, si l'église n'a pas de fonts baptismaux, les chandeliers des Acolytes avec des cierges de cire blanche.

364. *En dehors de l'église, sous le portique, ou en dedans, à l'entrée.* On place, sur un piédestal, un grand réchaud contenant des charbons, qu'avant la fonction on allume avec le feu tiré de la pierre (3), et des pincettes. On dispose, à quelque distance, une table recouverte entièrement d'une nappe; on y met: une dalmatique, une étole et un manipule de couleur blanche, un missel couvert de violet, un cierge mince et de la mèche pour l'allumer; le missel peut aussi être sur un grand pupitre placé tout près du réchaud. On prépare, près de la table, un roseau (4), portant au sommet un cierge à trois branches.

365. *A l'autel.* On met: trois nappes; la croix; six chandeliers, avec des cierges de cire blanche non allumés; deux paréments, un blanc par-dessous et un violet par-dessus; au coin de l'épître, le missel couvert de violet; point de fleurs ni de reliquaires. Par-dessus le tapis qui couvre les degrés, on en met un violet; ou bien les degrés restent nus jusqu'à la Messe.

366. *Près de l'autel, du côté de l'évangile.* On

(1) Si l'on n'avait plus d'eau bénite, on préparerait ce qu'il faut pour en faire avant la cérémonie; et en quantité suffisante pour les bénitiers de l'église, au cas où il n'y aurait pas de fonts baptismaux.

(2) Ces grains doivent être d'encens véritable, tel qu'on le brûle dans l'encensoir; leur grosseur est proportionnée à celle du cierge pascal; en chauffant l'encens, on peut réunir plusieurs petits grains en un seul, de la grosseur voulue.

(3) La rubrique dit: *excutitur ignis de lapide foris ecclesiam, et ex eo accenduntur carbones;* et la première oraison de la bénédiction du feu nouveau suppose qu'en effet on se l'est procuré de la manière indiquée par la rubrique.

(4) Ce doit être une canne de roseau ou autre plante analogue, longue de deux mètres environ; il convient de l'orner de fleurs vers le sommet.

www.obrascatolicas.com

place le cierge pascal (1) sur un grand chandelier posé à terre; près de ce chandelier, à l'endroit où l'on chante l'évangile, et tourné dans le même sens, on met un pupitre couvert d'un voile blanc; on dispose aussi, près du chandelier, une base de bois ou de pierre pour y fixer le roseau, et, si c'est nécessaire, un escabeau qui permette au Diacre d'atteindre le cierge pascal.

367. *A la crédence*, recouverte entièrement d'une nappe. On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle avec ornements blancs, le livre pour l'*Exsultet*, couvert de blanc, et l'on étend le voile huméral violet par-dessus le blanc. On met aussi les canons, et, s'il y a des fonts baptismaux, les chandeliers des Acolytes, non allumés. Près de la crédence, on met trois coussins violets. On tient prêt, pour le chant des leçons, un pupitre nu avec un missel.

368. *A la banquette*. On la couvre du tapis des fêtes, et, par-dessus, d'un tapis violet; on y met : la chasuble et le manipule de couleur violette pour le Célébrant, les manipules violets des Ministres, et la barrette du Sous-Diacre.

369. *Aux fonts baptismaux*. On aura soin, au moins la veille, de les vider, de verser l'eau dans la piscine (2), et de les nettoyer. Pour la cérémonie, on les remplit d'eau limpide; il convient de les orner de fleurs et d'herbes odoriférantes, et d'en parsemer le pavé. Près des fonts, on place une table recouverte entièrement d'une nappe. On y met : un missel couvert de violet; deux burettes sur un plateau, l'une contenant du saint Chrême, l'autre de l'Huile des catéchumènes; un bénitier vide et l'aspersoir; un vase pour puiser de l'eau dans les fonts; une étole violette pour le Prêtre qui fera l'aspersion ; une aiguière et son plateau, de la mie de pain et du coton sur un plateau, et deux serviettes; le missel peut aussi être sur un grand pupitre placé

(1) Ce cierge doit être entièrement de cire blanche; il convient qu'il soit décoré d'ornements, soit peints, soit formés avec la cire elle-même; vers le milieu, il a cinq petits trous disposés en forme de croix; il ne doit pas avoir déjà été bénit.

(2) On met à part un peu d'eau baptismale, pour baptiser en cas de danger.

www.obrascatolicas.com

tout près des fonts. On dispose en outre un vase suffisamment grand, dans equel on réservera de l'eau bénite pour l'usage de l'église et des fidèles (1). Si l'on doit administrer le baptême, on prépare tout ce qui est nécessaire pour ce sacrement, et, en plus, la chape blanche[1].

370. Ces préparatifs ne doivent pas se faire le vendredi saint, sinon le soir, après que l'église a été fermée.

S'il y a des fonts baptimaux, et si l'on n'a pas vidé les bénitiers le jeudi saint, on les vide, pour les remplir plus tard avec de l'eau bénite prise aux fonts.

S'il n'y a pas de fonts baptismaux, le Célébrant, ou un autre Prêtre, bénit de l'eau à la sacristie, avant la cérémonie.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LE SAMEDI SAINT.

371. Au chœur, les petites Heures sont psalmodiées les cierges éteints; ensuite, on retourne à la sacristie. Tout le Clergé se rend en procession à la porte de l'église, pour la bénédiction du feu nouveau. En y arrivant, il se range sur deux ou plusieurs lignes, les plus dignes étant les plus rapprochés du Célébrant.

372. Lorsque le Diacre a pris le roseau, les membres du Clergé se rangent en procession pour aller au chœur. Au bas de l'église, le Clergé s'arrête, et tous font la génuflexion quand le Diacre chante *Lumen*

(1) La bénédiction de l'eau doit se faire dans les fonts baptismaux; avant d'y verser les saintes Huiles, on en retire la quantité d'eau bénite dont on aura besoin, et on la met dans le vase indiqué. Les fonts devraient être assez larges et assez profonds pour contenir de l'eau en quantité suffisante; mais ils sont généralement beaucoup trop petits. Ce défaut conduit à mettre de l'eau dans plusieurs récipients, et empêche d'accomplir convenablement la Cérémonie. On pourrait y remédier en plaçant sur les fonts (ou même à côté) un bassin convenable, en métal, et suffisamment grand, dans lequel on bénirait l'eau; on l'enlèverait ensuite, et une partie de cette eau servirait à remplir les fonts, dans lesquels on verserait les saintes Huiles (*S. C., 4 sept. 1880, 3524, ad 5*). On pourrait aussi, surtout s'il fallait une grande quantité d'eau bénite, en prendre un peu dans les fonts, au moins pour l'aspersion, et en faire par ailleurs, hors de la cérémonie, avec la bénédiction ordinaire.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Mem. Rit.*, tit. VI, c. I et suiv.



www.obrascatolicas.com

*Christi;* on répond *Deo gratias* et l'on se relève. La même cérémonie se répète au milieu de l'église et dans le chœur [1]. En entrant au chœur, on s'écarte pour laisser passer le Diacre et le Célébrant; quand on a répondu *Deo gratias* pour la troisième fois, chacun va à sa place après avoir salué son voisin. On peut s'asseoir jusqu'au commencement de l'*Exsultet.*

373. Si le Chœur est assis, il se lève quand le Diacre commence l'*Exsultet* [2]. On peut s'asseoir pendant que le Diacre, ayant chanté *curvat imperia,* met les grains d'encens au cierge pascal; de même, pendant qu'il allume le cierge, après avoir chanté *rutilans ignis accendit;* on se lève lorsqu'il continue.

374. Le Chœur s'assied après le chant de l'*Exsultet*, et demeure assis pendant le chant des prophéties. Après chacune d'elles, on se lève pour l'oraison; quand le Diacre chante *Flectamus genua*, on fait la génuflexion; et on se relève quand le Sous-Diacre chante *Levate.*

375. Après l'oraison qui suit la douzième prophétie, si l'église a des fonts baptismaux, tout le Clergé s'y rend processionnellement; en arrivant, il se range en cercle ou sur deux lignes, suivant la disposition, les plus dignes étant les plus près du Célébrant; on est debout pendant la bénédiction des fonts.

376. Cette bénédiction terminée, on retourne processionnellement au chœur, en chantant les litanies, dont on répète en entier chaque invocation; tous font la révérence convenable, se saluent mutuellement, et reprennent leurs places; quand le Célébrant est arrivé à l'autel, on se met à genoux [3].

377. Après les litanies, on commence, sans interruption, le *Kyrie eleison,* et le Chœur reste à genoux à l'entrée du Célébrant. Après l'épître, le Chœur se lève, et reste debout pendant le chant de l'*Alleluia.* On s'assied après avoir répété le troisième *Alleluia.* On ne donne pas le baiser de paix [4].

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII, n. 7. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, II, c. XXVIII, n. 9 et 10. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 3 et 10. — [4] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

378. Le Chœur est assis pendant le chant de l'antienne *Alleluia* et du psaume des Vêpres. On se lève quand le Célébrant entonne *Vespere autem sabbati*, et l'on s'assied pendant que l'on continue l'antienne. On se lève à l'intonation du *Magnificat;* on s'assied pendant la répétition de l'antienne.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LE SAMEDI SAINT.

#### § 1. De la bénédiction du feu nouveau (1).

379. Pendant None, si l'on récite les Heures au chœur, le Célébrant se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes; les Ministres se revêtent aussi de leurs ornements : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole pour le Diacre, et la chasuble pliée. Après None, si on l'a récitée, le Clergé étant revenu à la sacristie, on se rend à la porte de l'église, dans l'ordre indiqué ci-après.

380. Trois Clercs marchent en avant, sur la même ligne : celui du milieu, le premier Acolyte, porte le bénitier et l'aspersoir; celui qui est à gauche, le second Acolyte, les cinq grains d'encens sur un plateau; celui qui est à droite, le Thuriféraire, l'encensoir sans feu et la navette; le Sous-Diacre, portant la croix, vient seul après eux (2); il est suivi du Clergé; le Célébrant marche le dernier, ayant à sa gauche le Diacre, tous deux couverts de la barrette, et les mains jointes; le Cérémoniaire est à sa droite. Si l'on passe devant

(1) On tolère qu'un Prêtre différent du Célébrant fasse la bénédiction du feu nouveau et des grains d'encens, si c'est l'usage (*S. C., 12 nov. 1831, 2684, ad 8*). Dans ce cas, ce Prêtre ferait la bénédiction d'une façon privée, et assisté seulement de Clercs en surplis. Il faut remarquer que les rubriques du Missel supposent le même Célébrant pour tout l'office de ce jour, et qu'en tout cas, pour la procession du *Lumen Christi* et ce qui suit, le Célébrant et le Diacre doivent être les mêmes que pour la Messe (*S. C., ibid.; 1er sept. 1838, 2783, ad 1; 22 juill. 1848, 2965, ad 3*).

(2) Il ne doit pas y avoir deux Sous-Diacres, dont l'un pour porter la croix; celle-ci doit être portée par le Sous-Diacre de la Messe (*S. C., 13 février 1892, 3767, ad 30*).

www.obrascatolicas.com

le grand autel, tous, excepté le Sous-Diacre, font la révérence convenable, le Célébrant et le Diacre ayant soin de se découvrir.

381. En arrivant à la porte de l'église, on sort, si le réchaud est placé dehors; le Sous-Diacre s'arrête à quelque distance du réchaud, tournant le dos au grand autel; le Célébrant se place en face du Sous-Diacre, près du réchaud, qui se trouve entre les deux; le Diacre, s'étant découvert, se met à la droite du Célébrant, qu'il salue en passant devant lui. L'Acolyte qui tient les grains d'encens et le Thuriféraire se mettent à la droite du Diacre. Le premier Acolyte, ayant déposé le bénitier sur la crédence, y prend le missel, et le tient ouvert devant le Célébrant, un peu à sa gauche; s'il y avait un pupitre, il garderait le bénitier, et resterait entre les deux autres Clercs.

382. Le Célébrant se découvre et donne sa barrette au Diacre; celui-ci la reçoit avec les baisers ordinaires, et la remet, ainsi que la sienne, au Cérémoniaire, qui les dépose. Le Diacre assiste le Célébrant, et relève le bord de la chape lorsqu'il bénit, asperge ou encense. Les membres du Clergé sont en ligne, de chaque côté, depuis le Sous-Diacre jusqu'au Célébrant, les plus dignes près de celui-ci.

Sous-Diacre.

1er Acolyte. RÉCHAUD Cérémoniaire.

Célébrant. Diacre. 2e Acolyte. Thuriféraire.

383. Le Célébrant, les mains jointes, lit à voix haute, sans chanter, *Dominus vobiscum* et les trois oraisons de la bénédiction du feu [1]. Il dit ensuite

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVIII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

l'oraison pour la bénédiction des grains d'encens[1]; l'Acolyte qui les tient les présente devant lui. Pendant cette oraison, le Thuriféraire met du feu bénit dans l'encensoir. La quatrième oraison finie, le premier Acolyte ferme le livre, le replace sur la crédence, reprend le bénitier et rejoint les autres Clercs.

384. Le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir, et le bénit comme à l'ordinaire[2] : il est assisté du Diacre, le Cérémoniaire relève la chape. Ensuite, le Diacre lui ayant présenté l'aspersoir avec les baisers d'usage, il asperge le feu, puis les grains d'encens, au milieu, à sa gauche et à sa droite, en disant à voix basse l'antienne *Asperges me*... Le Diacre reçoit l'aspersoir, et présente l'encensoir au Célébrant avec baisers. Celui-ci encense le feu, puis les grains d'encens, comme il les a aspergés, mais sans rien dire[3].

385. Le premier Acolyte dépose le bénitier sur la crédence; le Thuriféraire met de nouveau du feu bénit dans l'encensoir. Le Diacre va auprès de la crédence; assisté du Cérémoniaire et du premier Acolyte, il quitte la chasuble pliée et l'étole violettes, puis prend l'étole, la dalmatique et le manipule de couleur blanche (1); il revient ensuite à la droite du Célébrant. Le premier Acolyte prend sur la crédence le petit cierge préparé, et l'allume au feu nouveau.

### § 2. De la procession avec le cierge à trois branches.

386. Le Célébrant, assisté du Diacre et du Cérémoniaire, met et bénit de l'encens dans l'encensoir, pour la procession et pour l'encensement du livre de

(1) Le Sous-Diacre doit-il prendre le manipule en ce moment? Les auteurs sont partagés sur cette question; le Cérémonial des Evêques, en deux circonstance analogues, le prescrit dans l'une et ne le mentionne pas dans l'autre. Les uns lui font prendre le manipule en ce moment, pour se conformer au Diacre; les autres, seulement après l'*Exsultet*, en même temps que Célébrant et le Diacre prennent le manipule et la chasuble de couleur violette. Nous sommes de cette dernière opinion; car le Sous-Diacre n'a aucune raison, dans le cas présent, de se conformer au Diacre quant au manipule; il n'en a pas davantage de prendre le manipule précisément pour porter la croix, alors qu'en toutes les autres circonstances il le quitte pour faire la même action.

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid. — [3] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

l'*Exsultet.* Le Diacre prend ensuite des deux mains le roseau, le Cérémoniaire donne au Célébrant sa barrette, et la procession se met en marche dans l'ordre suivant.

387. En tête marche le Thuriféraire, portant de la main droite l'encensoir ouvert; à sa droite est le second Acolyte, portant les grains d'encens dans le plateau, qu'il tient des deux mains. Après eux viennent : le Sous-Diacre portant la croix; puis le Clergé; ensuite, le Diacre portant le roseau, et ayant à sa gauche le premier Acolyte, qui porte le petit cierge allumé au feu nouveau; enfin, le Célébrant, les mains jointes et la tête couverte, ayant à sa gauche le Cérémoniaire. Pendant cette procession, un Clerc porte à la banquette la barrette et les ornements violets du Diacre. On reporte les autres objets à la sacristie.

388. Lorsque le Célébrant est entré dans l'église, la procession s'arrête; le Diacre incline un peu le roseau vers le premier Acolyte, pour allumer une des trois branches; il relève ensuite le roseau, fléchit le genou droit, et, à l'exception du Sous-Diacre, tous font également la génuflexion, même le Célébrant, qui se découvre auparavant [1]; le Diacre chante *Lumen Christi,* sur un ton assez bas pour pouvoir reprendre deux autres fois en élevant la voix; on répond *Deo gratias,* et tous se lèvent. La procession s'avance jusqu'au milieu de l'église et s'arrête; le Diacre allume une deuxième branche, et, ayant fait la génuflexion comme la première fois avec tout le Clergé, il chante, sur un ton plus élevé, *Lumen Christi;* on répond *Deo gratias* sur le même ton, et on se lève. La procession entre au chœur; arrivé devant l'autel, le Diacre allume la troisième branche, fait la génuflexion, et chante une troisième fois, sur un ton encore plus élevé, *Lumen Christi;* on observe les mêmes cérémonies.

389. En arrivant à l'autel, le Thuriféraire se retire du côté de l'évangile; le second Acolyte, portant les grains d'encens, se retire du côté de l'épître; le Sous-

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXVIII, n. 6; *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

Diacre, portant la croix se met du côté de l'évangile, à la droite du Thuriféraire; le premier Acolyte éteint le petit cierge et le donne au Cérémoniaire, puis il reçoit du Diacre le roseau, et se place du côté de l'épître, à la gauche du second Acolyte : ils laissent, au milieu, un espace suffisant pour le Célébrant et le Diacre. Ils se trouvent alors placés comme suit :

Thuriféraire, Sous-Diacre, 1er Acolyte, 2e Acolyte.

390. Au bas des degrés, le Diacre se place à la droite du Célébrant, reçoit sa barrette avec baisers, et la donne au Cérémoniaire; tous font la révérence convenable, excepté le Sous-Diacre et l'Acolyte qui tient le roseau. Le Célébrant monte à l'autel et le baise; le Diacre reste au bas des degrés. Le Cérémoniaire dépose le petit cierge et la barrette, prend le livre pour l'*Exsultet*, et l'apporte au Diacre.

### § 3. De l'*Exsultet*.

391. Le Diacre, ayant reçu le livre, monte, s'agenouille sur le marchepied, et dit au Célébrant *Jube Domne benedicere*. Le Célébrant, s'étant tourné vers lui, le bénit comme pour l'évangile, en disant *suum paschale præconium* au lieu de *evangelium suum;* il fait sur lui un signe de croix et lui donne sa main à baiser (1).

392. Le Diacre descend devant l'autel, entre le Sous-

(1) Plusieurs auteurs, s'appuyant sur le Cérémonial des Évêques, qui, à l'office pontifical de ce jour, prescrit au Diacre de ne pas baiser la main de l'Évêque, en ont conclu que le Diacre ne doit pas baiser la main du Prêtre Célébrant. Mais, avec d'autres auteurs, nous sommes de l'avis contraire, car les circonstances sont différentes. En effet, tout se passe toujours comme avant le chant de l'évangile, avec, toutefois, cette différence que le Diacre ne dépose pas d'abord le livre sur l'autel et ne récite pas *Munda cor meum*. Or, quand le Diacre doit, avant le chant de l'évangile, recevoir la bénédiction de l'Évêque, il lui baise la main après avoir déposé l'évangéliaire sur l'autel, avant de réciter *Munda cor meum*; mais non après la bénédiction. On comprend, dès lors, que le baisement de la main de l'Évêque n'ait pas lieu pour le chant de l'*Exsultet*. La même raison n'existe pas quand la fonction est célébrée par un Prêtre, puisqu'alors c'est après la bénédiction que se fait le baisement de la main : aussi, le Missel prescrit-il au Diacre de recevoir la bénédiction comme pour l'évangile, sans aucune restriction.

www.obrascatolicas.com

Diacre et l'Acolyte portant le roseau ; il fait la génuflexion avec le Cérémoniaire, le Thuriféraire et le second Acolyte. On se rend au pupitre, chacun se retournant sans changer de place par rapport aux autres. Tous se tiennent sur une seule ligne devant le pupitre, tournés comme le Diacre, et placés dans l'ordre suivant :

PUPITRE.

2e Acolyte, 1er Acolyte, Diacre, Sous-Diacre, Thuriféraire, Cérémoniaire.

Le Sous-Diacre tourne le crucifix vers le Célébrant, qui va au coin de l'épître et se tourne vers le Diacre. Celui-ci place le livre sur le pupitre, l'ouvre, et l'encense comme à l'évangile; puis, les mains jointes, il chante l'*Exsultet*. Le Thuriféraire va déposer l'encensoir, et revient là où il était.

393. Après avoir chanté les paroles *curvat imperia*, le Diacre s'arrête; accompagné du second Acolyte et du Cérémoniaire, il va près du cierge pascal, monte, s'il le faut, sur l'escabeau, et enfonce dans le cierge les grains d'encens, en forme de croix regardant le Célébrant, de cette manière (1) :

1
4 2 5
3

Le Diacre revient au pupitre et continue. Le deuxième Acolyte va déposer le plateau à la crédence, y prend le petit cierge eteint, et retourne là où il était.

394. Après avoir chanté les paroles *rutilans ignis accendit*, le Diacre, accompagné du premier Acolyte, s'approche du cierge pascal, prend le roseau, et, au moyen d'une des trois branches, il allume le cierge pascal. Ensuite, il revient au pupitre, et continue. Le premier Acolyte, ayant repris le roseau, le fixe sur sa base, et retourne là où il était.

395. Après avoir chanté les paroles *apis mater eduxit*,

(1) Pour les fixer plus facilement, le Diacre peut chauffer un peu les grains d'encens à la flamme d'un cierge.

www.obrascatolicas.com

le Diacre s'arrête un instant; le deuxième Acolyte, ayant allumé au cierge à trois branches le petit cierge qu'il tient, va allumer les lampes qui sont près du grand autel, puis celles des autres autels. Quand les premières sont allumées, le Diacre continue et achève l'*Exsultet*. Si le Saint-Siège est vacant, il omet *una cum beatissimo Papa nostro*; s'il n'y a pas d'Evêque diocésain, il omet *et Antistite nostro;* on omet toujours tout ce qui concerne l'empereur.

396. L'*Exsultet* fini, le Diacre ferme le livre et le laisse sur le pupitre; le Sous-Diacre donne la croix au Thuriféraire, qui la dépose près de la crédence. Les Ministres sacrés, avec les Acolytes et le Cérémoniaire, font la génuflexion devant l'autel et se rendent à la banquette (1); le Célébrant s'y rend en même temps, par le plus court chemin. Le Thuriféraire enlève le pupitre de l'*Exsultet*, et place au milieu du chœur le pupitre nu, avec le livre pour le chant des prophéties.

### § 4. Des prophéties (2).

397. A la banquette, le Célébrant, aidé du Cérémoniaire, quitte la chape, prend le manipule et la chasuble de couleur violette; le Diacre, aidé du premier Acolyte, quitte les ornements blancs, prend le manipule, l'étole et la chasuble pliée de couleur violette; le Sous-Diacre, aidé du second Acolyte, prend le manipule violet. Les Acolytes emportent à la sacristie les ornements blancs du Diacre; ils y portent aussi la chape violette, s'il n'y a pas de fonts baptismaux.

398. Pendant ce temps, le second Cérémoniaire va inviter celui qui doit chanter la première prophétie, et se met à sa gauche; tous deux vont au pupitre, et y

(1) Le Diacre qui chante l'*Exsultet* doit remplir la fonction de Diacre pendant toute la cérémonie (*S. C., 12 nov. 1831, 2684, ad 8; 22 juillet 1848, 2965, ad 3*).

(2) Les prophéties ne peuvent pas être omises, et doivent être chantées en entier; il n'est pas permis à celui qui chante une prophétie de l'interrompre quand le Célébrant a fini de la lire à l'autel (*S. C., 12 avril 1765, 2436, ad 4; 14 mars 1861, 3194, ad 8*).



www.obrascatolicas.com

font à l'autel et au Chœur les révérences convenables. Le Célébrant et ses Ministres, étant revêtus, montent au coin de l'épître par le plus court chemin, et se placent comme pour l'introït. Alors, le Lecteur, ayant donné sa barrette au Cérémoniaire, chante la leçon, les mains posées sur les bords du livre.

399. Le Célébrant lit les prophéties pendant qu'on les chante. Après chacune, il peut aller directement s'asseoir à la banquette avec ses Ministres; dans ce cas, ils reviennent à l'autel par le plus court chemin, vers la fin du chant. Lorsque le chant de la prophétie, ou du trait quand il y en a un, touche à sa fin, les Ministres se placent en ligne derrière le Célébrant. Celui-ci ayant chanté *Oremus*, le Diacre chante *Flectamus genua*, en faisant la génuflexion, que tous font aussi, excepté le Célébrant; le Sous-Diacre, se relevant, chante *Levate*, et tous se lèvent; le Célébrant chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues.

400. Quand le Lecteur a fini, il reprend sa barrette et attend devant le pupitre, avec le Cérémoniaire, qu'on ait chanté *Flectamus genua*, *Levate;* ayant fait la génuflexion avec tout le Chœur, ils saluent celui-ci, et le Cérémoniaire reconduit le Lecteur. S'il y a un trait, ils font, aussitôt après la prophétie, les révérences convenables à l'autel et au Chœur. Pendant l'oraison, le Cérémoniaire conduit au pupitre celui qui doi chanter la leçon suivante ; il le fait vers la fin du trait, quand il y en a un.

401. Les Lecteurs suivants observent les mêmes cérémonies que le premier ; on suit l'ordre de dignité, en commençant par les moins dignes. Si les membres du Clergé ne sont pas assez nombreux, les mêmes chantent plusieurs prophéties ; au besoin, des Chantres pourraient aussi en chanter, même de la place qu'ils occupent habituellement. La douzième oraison n'est pas précédée de *Flectamus genua*.

402. Si l'on doit administrer le baptême après la bénédiction des fonts, un Prêtre, revêtu du surplis, de l'étole violette, et de la chape pour les adultes, fait d'avance, pendant les prophéties, les exorcismes et

www.obrascatolicas.com

cérémonies sur les catéchumènes (enfants ou adultes), jusqu'aux onctions de l'huile des catéchumènes inclusivement, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on quitte les ornements violets ; il se conforme au Rituel. S'il n'y a pas de Prêtre qui fasse les exorcismes, le Célébrant les fait lui-même, soit avant d'entrer aux fonts et de les bénir, soit après les avoir bénis.

### § 5. De la bénédiction des fonts baptismaux (1).

403. Vers la fin de la douzième prophétie, les Acolytes allument les cierges de leurs chandeliers. Pendant l'oraison qui suit, un Clerc (qui peut être le Thuriféraire) va prendre le cierge pascal, qu'il ôte de son chandelier ; un autre enlève le pupitre du milieu du chœur, et se tient prêt à prendre la croix de procession. Après l'oraison, le Célébrant et ses Ministres vont directement à la banquette ; les Acolytes ôtent le manipule aux Ministres sacrés, prennent les chandeliers, et vont à l'entrée du chœur avec le Porte-croix ; le Célébrant, aidé du Cérémoniaire, quitte la chasuble et le manipule, et se revêt de la chape.

404. On se rend en procession aux fonts baptismaux, tous faisant la révérence convenable à l'autel, excepté le Porte-croix et les Acolytes. Celui qui porte le cierge pascal le tient des deux mains et marche le premier ; il est suivi du Porte-croix (2) entre les Acolytes, puis des Chantres, qui chantent le trait *Sicut cervus*, et du Clergé ; vient ensuite le Célébrant, entre ses Ministres, qui relèvent les bords de la chape, tous trois couverts de la barrette. Pendant ce temps, on place les trois coussins violets sur le bord du marchepied de l'autel.

405. Lorsqu'ils sont arrivés à l'entrée du baptistère, le Porte-croix et les Acolytes s'arrêtent en dehors, et se retournent en face du Célébrant ; les membres du

(1) La bénédiction des fonts doit être faite par le Célébrant, et non par un autre Prêtre (*S. C., 12 mars 1661, 1189 ; 1er sept. 1838, 2783, ad 1*). S'il n'y a pas de fonts, on ne peut pas la remplacer par la bénédiction ordinaire de l'eau, faite en public à ce moment (*S. C., 31 août 1872 3271, ad 1*).

(2) Ce n'est pas le Sous-Diacre, mais un Clerc en surplis, qui doit porter la croix ; le Célébrant doit être entre ses deux Ministres.

www.obrascatolicas.com

Clergé s'arrêtent aussi, et se rangent sur deux lignes; le Cérémoniaire reçoit les barrettes du Célébrant et des Ministres. Un Clerc, ayant pris le missel, le tient ouvert devant le Célébrant; celui-ci, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, et, sur le ton férial, l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus respice*.

406. Ensuite, le Clerc qui porte le cierge pascal, le Porte-croix et les Acolytes, entrent dans le baptistère, suivis du Clergé, s'il y a assez de place, ainsi que du Célébrant et de ses Ministres. Autant que possible, le Porte-croix et les Acolytes se placent en face du Célébrant, de manière que les fonts se trouvent entre eux et lui; le crucifix est tourné vers lui; le Clerc qui tient le cierge pascal se place près d'eux, ou près du Diacre. Le Clerc tenant de nouveau le missel devant le Célébrant, un peu à gauche, celui-ci, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, puis, sur le ton férial, l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus adesto* et la préface. Le Cérémoniaire, ayant déposé les barrettes, prend la serviette.

407. Pendant la préface, après *gratiam de Spiritu Sancto*, le Célébrant divise l'eau en forme de croix avec la main droite étendue, qu'il essuie aussitôt avec la serviette présentée par le Diacre, et continue. Après *non inficiendo corrumpat*, il touche la surface de l'eau avec la même main, qu'il essuie aussitôt. En disant *per Deum vivum, per Deum verum, per Deum sanctum*, il fait trois signes de croix sur les fonts. Après *super te ferebatur*, les Ministres s'écartant un peu, il divise l'eau avec la main droite, et en jette un peu hors des fonts, vers les quatre points cardinaux (d'abord vers l'orient), de cette manière :

1
3 4
2

puis il s'essuie et continue; le Cérémoniaire essuie le bord des fonts, s'il y a lieu. En disant *benedico te*, le Célébrant fait un signe de croix sur les fonts.

408. A *Hæc nobis præcepta*, il baisse le ton et

www.obrascatolicas.com

chante *recto tono;* après *tu benignus aspira*, il souffle trois fois sur l'eau en forme de croix, et continue. Après *purificandis mentibus efficaces*, il reçoit du Diacre le cierge pascal, le plonge un peu dans l'eau, et chante *Descendat in hanc*, etc.; il retire le cierge de l'eau, le replonge davantage, et répète d'un ton plus élevé *Descendat*, etc.; il le retire encore, le plonge une troisième fois jusqu'au fond, et répète d'un ton encore plus élevé *Descendat*, etc. Ensuite, tenant le cierge immergé, il souffle trois fois sur l'eau en forme de ♆, et chante *totamque hujus.. fœcundet effectu;* après quoi, il retire le cierge de l'eau et le remet au Diacre; celui-ci le rend au Clerc, qui l'essuie avec une serviette. Le Célébrant continue et achève la préface; à la conclusion, il baisse le ton, et chante *recto tono*. Le Diacre et le Sous-Diacre ont soin, chaque fois qu'il le faut, de relever les bords de la chape.

409. La préface terminée, le Célébrant et ses Ministres s'éloignent un peu des fonts; un Clerc, ayant pris le bénitier et le vase pour puiser l'eau, en puise dans les fonts et en met dans le bénitier; le plus digne du Clergé, ou un autre Prêtre suivant l'usage, se revêt de l'étole violette, que lui présente le Cérémoniaire. Ce Prêtre, accompagné du Porte-bénitier à sa droite, va se placer devant le Célébrant, auquel il donne l'aspersoir, tous deux s'étant salués mutuellement. Le Célébrant se signe au front avec l'aspersoir, asperge le Prêtre, puis le Diacre et le Sous-Diacre, qui s'inclinent et se signent, et rend l'aspersoir au Prêtre. Celui-ci, avec le Porte-bénitier, fait l'aspersion du Clergé, et parcourt l'église en aspergeant les fidèles; pendant ce temps, le Célébrant et ses Ministres peuvent s'asseoir et se couvrir; il revient ensuite aux fonts, remet l'aspersoir et l'étole au Porte-bénitier, et reprend sa place. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant fait lui-même l'aspersion, après s'être signé avec l'aspersoir présenté par le Diacre : il est accompagné du Diacre, du Sous-Diacre, du Cérémoniaire et du Porte-bénitier.

410. Pendant l'aspersion, un Clerc puise dans les

www.obrascatolicas.com

fonts et met à part l'eau bénite dont on a besoin, y laissant la quantité nécessaire pour les baptêmes; on remplit les bénitiers de l'église.

411. Après l'aspersion, un Clerc prend le plateau contenant les saintes Huiles, s'approche des fonts, et se tient à la droite du Diacre, qui présente les ampoules au Célébrant. Celui-ci verse de l'Huile des catéchumènes dans l'eau des fonts, en forme de croix, disant à voix haute *Sanctificetur*, etc.; ayant rendu l'Huile des catéchumènes et pris le saint Chrême, il en verse de même, disant *Infusio chrismatis*, etc.; il reprend l'Huile des catéchumènes, dit *Commixtio*, etc., et aux mots *in nomine Patris*, etc., il verse des deux ensemble en forme de croix (1). Le Diacre remet les saintes Huiles au Clerc, qui les dépose; le Célébrant, du bout de la main droite, répand l'Huile dans les fonts et la mêle avec l'eau, puis s'essuie la main avec le coton.

412. Si l'on administre le baptême, le Célébrant, assisté du Diacre et du Sous-Diacre, le fait en ce moment. Si un Prêtre a fait, pendant les prophéties, les exorcismes et cérémonies préparatoires, le Célébrant prend aussitôt l'étole et la chape blanches, et commence les cérémonies du baptême à *N. credis in Deum?* ou, pour les adultes, à *Quis vocaris?* c'est-

(1) Les saintes Huiles à employer sont celles qui ont été bénites le jeudi précédent. Les Curés doivent faire leur possible pour les avoir à temps. Si, n'ayant pas pu se les procurer le samedi, on pouvait les avoir dans un bref délai, on omettrait l'infusion des saintes Huiles; et, une fois reçues, un Prêtre, en surplis et avec l'étole violette, les verserait d'une façon privée (S. C., *12 avril 1755, 2436, ad 3; 16 déc. 1826, 2650, ad 3; 31 janv. 1896, 3879*). Mais si l'on ne pouvait pas avoir dans un bref délai les saintes Huiles nouvelles, ou s'il fallait faire un baptême avant de les recevoir, on ferait la bénédiction des fonts avec les saintes Huiles de l'année précédente (*S. C., 23 sept. 1837, 2773, ad 1; 19 sept. 1859, 3092, 31 janv. 1896, 3879*). Si l'on a fait la bénédiction des fonts avec les Huiles anciennes, on ne réitère pas la bénédiction de l'eau, ni l'infusion des Huiles, après avoir reçu les Huiles nouvelles: l'eau baptismale ainsi faite sert jusqu'à la vigile de la Pentecôte, où l'on fait la bénédiction avec les Huiles nouvelles (*S. C., 23 sept. 1837, 2773, ad 3*). La S. C. condamme l'abus suivant lequel celui qui est chargé de distribuer les saintes Huiles aux Curés retarde à dessein cette distribution: elle défend aussi de faire avec solennité l'infusion des Huiles nouvelles dans les fonts, quand elle a été omise le samedi saint (*S. C., 16 déc. 1826, 2650, ad 3; 31 janv. 1896, 3879*).

www.obrascatolicas.com

à-dire là où en était resté le Prêtre qui a fait les exorcismes (1).

413. Après la bénédiction des fonts, et après le baptême s'il l'a administré, le Célébrant, près de la crédence, se nettoie les mains avec la mie de pain et les lave : deux Clercs présentent l'aiguière, le plateau et la serviette, les Ministres sacrés relevant les bords de la chape. S'il a baptisé, il reprend ensuite l'étole et la chape violettes.

### § 6. Des litanies.

414. Après la bénédiction des fonts baptismaux, ou après l'administration du baptême, on retourne au chœur en procession, dans le même ordre qu'on est venu, et en chantant les litanies du Missel. Elles sont chantées par deux chantres en surplis, qui, marchant derrière la croix, les commencent en quittant le baptistère; et l'on répète en entier chaque invocation. Tous, en arrivant, font la révérence convenable, excepté le Porte-Croix et les Acolytes, et se rendent à leurs places. Le Clerc qui porte le cierge pascal le replace sur son chandelier ; les Acolytes mettent les chandeliers à la crédence, et le Porte-Croix dépose la croix auprès.

415. Les deux Chantres laissent passer le Célébrant, et se placent au milieu du chœur, devant un tabouret. Le Célébrant et ses Ministres, arrivés devant l'autel, font la révérence convenable; le Célébrant quitte la chape, le Diacre et le Sous-Diacre quittent la chasuble pliée; le Cérémoniaire et les Acolytes, étant venus près d'eux, reçoivent ces ornements et les déposent sur la banquette. Aussitôt, le Célébrant et les Ministres sacrés s'agenouillent sur le plus bas degré, et se prosternent, mettant les mains et la tête sur les coussins ; en même temps, tous se mettent à genoux; et l'on continue les litanies, sans les avoir interrompues.

(1) Le Cérémonial des Évêques (*l. II, c.* XXVII, *n.* 18) et le Rituel (*t. II. c. I, n.* 27) recommandent l'administration solennelle du baptême dans la cérémonie de ce jour et dans celle de la vigile de la Pentecôte, pour conserver l'intégrité du rite des premiers siècles ; si bien que le Cérémonial prescrit de ne baptiser personne dans les huit jours qui précèdent, sauf en cas de danger.

www.obrascatolicas.com

416. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, les Acolytes mettent les coussins violets au bord du marchepied de l'autel pendant la douzième prophétie; après l'oraison qui suit, un Clerc enlève le pupitre au milieu du chœur, et met à la place le tabouret pour les deux Chantres; ceux-ci viennent se placer devant. Le Célébrant et ses Ministres, étant descendus directement à la banquette, quittent la chasuble et le manipule, aidés par le Cérémoniaire et les Acolytes; puis ils vont devant l'autel, font la révérence convenable, et se prosternent comme il est dit plus haut; en même temps, tous se mettent à genoux, et les deux Chantres commencent les litanies, dont on répète en entier chaque invocation.

417. Au verset *Peccatores*, le Célébrant et ses Ministres se lèvent; ils font la révérence convenable avec les Ministres inférieurs, qui sont venus devant l'autel; sans saluer le Clergé, ils se rendent à la sacristie l'un derrière l'autre, se couvrant de la barrette une fois sortis du chœur, et précédés des Acolytes, qui marchent l'un à côté de l'autre, sans chandeliers. Ils se revêtent des ornements blancs pour la Messe. Si la sacristie était trop éloignée, ils pourraient s'en revêtir à la banquette, où on les apporterait. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, les Acolytes allument leurs chandeliers à la sacristie; s'il y en a, les chandeliers restent allumés à la crédence.

418. Pendant ce temps, des Clercs allument les cierges de l'autel, ôtent le parement violet, les coussins violets, le tapis violet qui couvrait les degrés; ou bien ils mettent un tapis s'il n'y en avait pas; ils mettent sur l'autel le missel couvert de blanc, et les canons; ils pourraient placer des vases de fleurs entre les chandeliers; ils enlèvent le voile violet de la crédence, les ornements et le tapis violet de la banquette.

Les deux Chantres ont soin de chanter assez lentement, de façon que tout soit terminé avant la fin des litanies.

www.obrascatolicas.com

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

419. Environ à l'*Agnus Dei* des litanies, au signe du Cérémoniaire, le Célébrant et ses Ministres partent de la sacristie pour se rendre au chœur, de manière à se trouver devant l'autel après *Christe exaudi nos*. Les Acolytes les précèdent, en portant les chandeliers allumés s'il n'y a pas de fonts baptismaux ; s'il y en a, ils ont les mains jointes. En entrant au chœur, ils se découvrent, mais ne saluent pas le Clergé, qui est à genoux.

420. Après *Christe exaudi nos*, sans interruption, on commence le *Kyrie eleison* solennel, et les deux Chantres des litanies retournent à leur place. Le Célébrant salue l'autel, commence la Messe, avec le psaume *Judica me* et *Gloria Patri*, monte à l'autel, le baise, et fait l'encensement comme à l'ordinaire; aussitôt après, il dit, au coin de l'épître, le *Kyrie eleison* avec ses Ministres.

421. Le chant du *Kyrie* étant terminé, le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis*. Après l'intonation, un Acolyte sonne la clochette pendant que le Célébrant récite le *Gloria;* on joue de l'orgue, et l'on sonne les cloches de l'église ; on découvre les images et statues qui étaient voilées. Dans les villes où il y a plusieurs églises, on ne doit sonner les cloches extérieures d'aucune d'entre elles avant celles de l'église principale; on sonne donc, s'il le faut, même après le *Gloria*[1].

422. Après avoir lu l'épître, le Célébrant s'arrête ; quand il a béni le Sous-Diacre, celui-ci et le Diacre étant placés comme pour l'introït, il tient les mains jointes, et chante trois fois *Alleluia*, en élevant le ton à chacune, le Chœur répétant chaque fois de même ; puis le Célébrant lit le trait.

423. Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers. On ne dit ni *Credo*, ni offertoire. On ne dit point *Agnus Dei*, et l'on ne donne point le baiser de paix. Après *Pax Domini..*, le Sous-Diacre ne monte pas à

[1] S. C., 21 aout 1604, 170; 16 avr. 1639, 673; 13 juil. 1658, 1079; 22 nov. 1659, 1138; 10 déc. 1671, 1140, ad 6.

www.obrascatolicas.com

la gauche du Célébrant ; le Diacre, ayant fait la génuflexion avec le Célébrant, passe à sa gauche et fait la génuflexion en arrivant ; le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion en même temps, monte à la droite du Célébrant.

424. Après la communion du calice, les Chantres entonnent l'antienne *Alleluia*, etc., puis le psaume *Laudate*. Quand il a pris l'ablution, le Célébrant, au coin de l'épître, récite l'antienne et le psaume avec ses Ministres ; le Diacre est placé comme pour l'introït ; le Sous-Diacre se place de même, après avoir porté le calice à la crédence. Pendant ce temps, le Thuriféraire prépare l'encensoir. Lorsqu'on a répété l'antienne *Alleluia*, le Célébrant, les mains jointes, entonne *Vespere autem sabbati*, et continue l'antienne avec ses Ministres.

425. L'antienne terminée, deux Chantres entonnent le *Magnificat ;* le Célébrant fait le signe de croix, et va au milieu de l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre, qui se placent l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Le Thuriféraire se présente ; on fait la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire, le Célébrant récitant le *Magnificat* alternativement avec ses Ministres, qui relèvent la chasuble.

426. Après l'encensement de l'autel, le Diacre, à côté du Sous-Diacre, encense le Célébrant comme à la Messe, puis, accompagné du Thuriféraire, va encenser le Chœur. Le Célébrant et le Sous-Diacre demeurent au coin de l'épître, placés comme pour l'introït. Lorsqu'il a fini l'encensement du Chœur, le Diacre vient devant l'autel, du côté de l'épître, et encense le Sous-Diacre, qui se tourne vers lui sur sa gauche ; ayant remis l'encensoir au Thuriféraire, il monte à la droite du Célébrant, se tourne sur sa gauche vers le Thuriféraire, et est encensé par lui. Celui-ci achève l'encensement comme à l'ordinaire.

427. Lorsqu'on a répété l'antienne *Vespere autem*, le Célébrant va au milieu de l'autel avec ses Ministres, qui s'y placent l'un derrière l'autre, baise l'autel, se tourne, et chante *Dominus vobiscum ;* il chante ensuite

www.obrascatolicas.com

l'oraison au coin de l'épître, les mains étendues; et tout le reste se fait comme à l'ordinaire, le Diacre ajoutant deux *Alleluia* à *Ite Missa est*.

Après la cérémonie, on reporte le saint Sacrement dans l'église; on enlève le roseau avec le cierge à trois branches, ainsi que sa base. On peut donner la communion pendant la Messe, et immédiatement après celle-ci, mais indépendamment.

## ARTICLE IV

### RÈGLES PARTICULIÈRES A LA MESSE PRIVÉE, AUX VÊPRES ET AUX COMPLIES.

428. Quelqu'un qui a le privilège de dire en ce jour une Messe privée ne peut la célébrer qu'après le son des cloches; il commence comme de coutume, sans dire les prophéties ni les litanies [1]; après avoir baisé l'autel, sans aller au missel, il dit aussitôt le *Kyrie* et le *Gloria;* après l'épître, il dit *Alleluia* alternativement avec le Servant; il continue la Messe comme dans le missel; à la fin, il dit les Vêpres avec le Servant [2].

429. Si l'on récite les Vêpres en dehors de la Messe, après *Pater* et *Ave* on dit l'antienne *Alleluia* et le psaume *Laudate Dominum;* après la répétition de l'antienne, on dit l'antienne *Vespere autem* et le *Magnificat;* après la répétition de l'antienne et l'oraison, on dit *Benedicamus Domino* avec deux *Alleluia.* On ajoute seulement *Pater noster*, si l'on ne récite pas immédiatement les Complies [3].

430. Pour les Complies, après la leçon brève et la confession, on ajoute *Alleluia* à *Sicut erat;* puis on dit les quatre psaumes sans antienne. A *Nunc dimittis*, on dit l'antienne *Vespere autem sabbati.* A la fin, pendant tout le temps pascal, on dit le *Regina cæli* [4].

[1] S. C., 3 avril 1821, 2615, ad 2 et 3. — [2] *Mem. Rit.* — [3] *Brev.*, rub. du jour. — [4] Ibid.

www.obrascatolicas.com

# QUATRIÈME SECTION

## DU TEMPS PASCAL.

431. Le temps pascal commence à la Messe du samedi saint, et se termine le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, après None et la Messe [1].

432. Le cierge pascal doit rester sur sa colonne jusqu'à la fin de la messe solennelle de l'Ascension [2]. On l'allume à la Messe et aux Vêpres chantées : les trois jours de la solennité pascale, le samedi *in albis*, et les dimanches, jusqu'à l'Ascension. Aux autres Heures et les autres jours, on suit la coutume [3]; ordinairement, on l'allume aux fêtes solennelles. On ne l'allume point aux Offices des morts, ni aux Messes que l'on célèbre avec les ornements violets (comme à la Messe de la station de saint Marc et des Rogations), ni aux bénédictions du saint Sacrement [4]. Le jour de l'Ascension, après l'évangile de la Messe chantée, on éteint le cierge pascal, et on l'enlève après la Messe [5]. On ne doit pas l'allumer à la Messe de la vigile de la Pentecôte [6].

## CHAPITRE PREMIER

### De la fête et de l'octave de Pâques.

433. Le dimanche de Pâques est celui qui suit le quatorzième jour de la lune de mars. Si ce quatorzième jour est un dimanche, la fête de Pâques peut arriver au plus tôt le 22 mars, et au plus tard le 25 avril.

434. Pâques est à la fois un dimanche de pre-

[1] Ibid. — [2] *Mem. Rit.*, tit. VI, c. II, § VII, n. 6. — [3] Ibid.; S. C., 19 mai 1607, 235, ad 11; 7 déc. 1838, 3697, ad 11. — [4] S. C., 8 fév. 1879, 3479, ad 3. — [5] *Miss.*, rub. du jour; *Mem. Rit.*, ibid.; S. C., 20 déc. 1783, 2524, ad 3. — [6] S. C., 24 nov. 1899, 4048, ad 10.

www.obrascatolicas.com

mière classe et une fête double de première classe [1]. L'octave est privilégiée de première classe, et l'on ne peut célébrer aucune fête pendant cette octave [2]. Le lundi et le mardi de Pâques, l'Office est du rit double de première classe, mais la solennité extérieure est moindre [3].

435. Le dimanche de Pâques, on ne peut célébrer aucune Messe de *Requiem*, même le corps présent. Le lundi et le mardi, on peut chanter la Messe des funérailles. Pendant ces trois jours, on ne peut célébrer aucune Messe votive. Les autres jours de l'octave, on peut chanter une Messe votive *pro re gravi;* on dit alors, après l'épître, les deux versets avec les quatre *Alleluia.*

436. Pendant l'octave de Pâques, l'Office est soumis à des règles spéciales. A Matines, on dit un seul nocturne. Il n'y a de versets qu'aux Matines. On ne dit ni capitules, ni répons brefs, ni hymnes. Aux petites Heures, il n'y a pas d'antienne avant les psaumes. Après les psaumes de chaque Heure, on dit l'antienne *Hæc dies* [4].

437. Aux Laudes et aux Vêpres solennelles, l'antienne *Hæc dies* est entonnée par l'Officiant [5]; le premier Chapier ou le premier Chantre lui annonce l'intonation (1). Pendant le chant de cette antienne, le Chœur se tient debout.

438. Pendant cette octave, jusqu'aux premières Vêpres du dimanche *in Albis* exclusivement, on ajoute deux *Alleluia* à *Benedicamus Domino* à la fin des Vêpres et des Laudes, et à *Ite Missa est* [6] (2). Si l'on chantait une messe votive *pro re gravi*, on n'ajouterait pas ces deux *Alleluia*.

(1) Les Acolytes n'ont pas à intervenir pour cette intonation, non plus qu'ils n'interviennent, par exemple, pour l'intonation de l'hymne aux Vêpres solennelles célébrées en présence de l'Evêque diocésain assistant à son trône.

(2) Si l'on séparait les Matines des Laudes, on n'ajouterait pas *Alleluia* à *Benedicamus Domino* en terminant les Matines.

[1] *Brev., Duæ tabellæ ex Rubr. excerptæ.* — [2] *Brev.*, tit. VII, n. 3. — [3] Cf. *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 17. — [4] *Brev.*, rub. du temps. — [5] S. C., 11 sept. 1847, 2956, ad 4. — [6] *Brev.* et *Miss.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

439. Le dimanche de Pâques, à Prime, avant la lecture du martyrologe, le Chœur est debout à l'annonce de la fête. Le même jour, dans les églises qui ont des fonts baptismaux, on fait l'aspersion avec l'eau qui, la veille, a été bénite et mise à part avant l'infusion des saintes Huiles. On chante l'antienne *Vidi aquam*, jusqu'à la Pentecôte inclusivement.

440. Si le 25 avril coïncide avec la fête de Pâques, ou si cette date arrive pendant l'octave, on se conforme à ce qui est dit au chap. III.

## CHAPITRE II

### Règles particulières à l'Office et à la Messe depuis l'octave de Pâques jusqu'à la fin du temps pascal.

### ARTICLE PREMIER

#### RÈGLES SPÉCIALES A L'OFFICE DE CE TEMPS.

441. Pendant le temps pascal, on ajoute un *Alleluia*, s'il n'y en a pas, à l'invitatoire; à toutes les antiennes; à la fin de la réclame de chaque répons des Matines; et aux versets de toutes les Heures, excepté ceux des prières et le verset *Pretiosa*[1] de Prime. Aux répons brefs, même à Prime et à Complies, on ajoute deux *Alleluia*; après le verset, on répète seulement pour réclame ces deux *Alleluia*[2].

442. Toutes les hymnes doivent se terminer par la doxologie *Deo Patri sit gloria, Et Filio qui a mortuis Surrexit, ac Paraclito, In sempiterna sæcula*, excepté celles qui ont une doxologie propre ou ne sont pas du même mètre[3]. Les Apôtres et les Martyrs ont un Office spécial.

443. Aux Matines (à chaque nocturne, s'il y en a trois, ou à l'unique nocturne), les psaumes, quel que soit l'Office, se disent toujours sous une seule antienne; si l'Office est propre ou pris au Commun, cette an-

[1] *Rub. Brev.*, tit. XXIV, n. 4; tit. XXVII, n. 8; rub. du temps. — [2] *Rub. Brev.*, tit. XXVIII, n. 5. — [3] *Brev.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

tienne est la première de chaque nocturne. On dit toujours le *Te Deum*, même à l'Office férial. Aux Laudes et aux Vêpres, chaque fois que l'Office comporte les psaumes de la férie, ceux-ci se disent sous une seule antienne ; mais si les psaumes sont propres ou empruntés à l'un des Communs, on dit cinq antiennes, comme à l'ordinaire [1].

NOTA 1°. Si la fête de l'Annonciation est célébrée dans le temps pascal, on prend pour unique antienne, au troisième nocturne, l'antienne *Angelus Domini* (la dernière en temps ordinaire) [2].

NOTA 2°. A l'Office de l'Ascention, on dit trois antiennes à chaque nocturne [3] ; mais on n'en dit qu'une seule aux fêtes qui se rencontrent pendant cette octave.

444. A Prime, le dimanche, on dit le psaume *Confitemini*, mais on omet le symbole [4] ; à l'Office férial, on dit le capitule *Regi*. On ne fait pas le suffrage : aux Offices du rit semi-double et simple, en dehors des octaves, et pourvu qu'on ne commémore pas un double simplifié, la mémoire de la Croix [5] en tient lieu.

NOTA. On n'ajoute pas *Alleluia* aux versets qui se disent dans les fonctions non liturgiques, comme les saluts du saint Sacrement [6]. Pourtant, on l'ajoute au verset *Panem de cælo*, avant la bénédiction [7], et, après les litanies de la sainte Vierge, on dit le verset *Gaude* avec un *Alleluia* [8].

## ARTICLE II

### RÈGLES SPÉCIALES A LA MESSE PENDANT LE TEMPS PASCAL.

445. On ajoute, s'ils ne s'y trouvent pas déjà, deux *Alleluia* à l'introït, et un seul à l'offertoire et à la communion [9] ; après l'épître, on dit deux versets, avec deux *Alleluia* avant le premier verset, un entre les deux versets, un après le second verset [10]. Aux Messes

[1] Ibid. — [2] *Brev.*, rub. de la fete. — [3] *Rub. Brev.*, tit. XIII, n. 3. — [4] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. VIII, n. 2. — [5] *Brev.*, Ordinar. div. Off. — [6] S. C., 6 fevr. 1892, 3764, ad 18; *Eph., lit.*, t. VII, p. 439. — [7] S. C., 5 mars 1898, 3983. — [8] *Rit.*, App. — [9] *Miss.*, Comm. SS. — [10] *Rub. Miss.*, p. I, tit. X, n. 2; rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

du rit semi-double et simple, la seconde oraison est *Concede*, la troisième pour l'Eglise ou pour le Pape[1].

## CHAPITRE III

### De la procession des grandes et des petites litanies, et de la Messe de la station (1).

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

446. La procession des grandes litanies a lieu le 25 avril, jour de la fête de saint Marc; la procession des petites litanies (2) se fait les trois jours des Rogations[2]. Les Rogations ont lieu le lundi, le mardi et le mercredi de la cinquième semaine après Pâques, c'est-à-dire le lundi, le mardi et le mercredi avant l'Ascension[3]: au plus tôt, les 27, 28 et 29 avril; au plus tard, les 31 mai, 1[er] et 2 juin.

447. Si la fête de saint Marc arrive le dimanche de Pâques, l'Office du saint est transféré après l'octave; mais la procession doit être faite le mardi dans l'octave[4]. Si cette fête tombe dans l'octave, on en transfère l'Office; mais on fait la procession le jour où elle arrive, même le lundi[5].

448. Le lundi des Rogations est une férie majeure; le mardi, une férie ordinaire; le mercredi est la vigile de l'Ascension. Ces trois jours, si l'on n'a pas à faire l'Office d'une fête occurrente, on fait celui du temps pascal. Si, le lundi ou le mercredi, on dit l'Office d'une fête n'ayant pas de leçons propres pour le premier

(1) Quelle obligation y a-t-il pour les églises paroissiales de faire cette fonction? Les *Ephémérides liturgiques*, t. II, p. 154, répondent ainsi : « Obligatio afficit parochos quando aut commode eæ (processiones) fieri possunt, aut quando secus nulla in loci ecclesia fieret ». Cette revue donne la même solution pour la procession de la fête du saint Sacrement. Telle est l'opinion des auteurs en général.

(2) La raison de cette dénomination est la solennité plus grande de la procession de saint Marc.

[1] *Miss.*, rub. du temps. — [2] Rub. de ces jours. — [3] *Brev.*, rub. du temps. — [4] *Brev.*, rub. du jour. — [5] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

nocturne, et qu'il n'y faille pas d'ailleurs reporter ou anticiper le commencement d'un livre de l'Ecriture, on prend, mais en ayant soin d'en conserver l'ordre respectif, les leçons de l'Ecriture qui pourraient être empêchées pendant la semaine [1].

449. Sauf les exceptions indiquées ci-dessous (n° 450), les jours des grandes et des petites litanies, à toute Messe (quel qu'en soit le rite) qui n'est pas celle des Rogations ni une Messe de *Requiem*, on doit faire mémoire des Rogations [2]. La Messe propre aux féries du lundi et du mardi est la Messe des Rogations. Si l'on fait, le lundi, un Office double majeur, double ou semi-double, on peut, dans la célébration privée, prendre la Messe des Rogations, avec mémoire de l'Office occurrent et toujours la préface pascale. La même faculté existe le mercredi, pour la Messe de la vigile de l'Ascension. Mais, le mardi, on ne peut dire la Messe des Rogations que si l'on fait, ce jour-là, l'Office de la férie.

450. Dans les cathédrales et les collégiales, si l'on célèbre une fête double ou semi-double, on dit la Messe de la fête après Tierce, sans mémoire des Rogations, et après None celle des Rogations; on célèbre en outre, après Sexte, la Messe de la vigile de l'Ascension, sans mémoire de la fête ni des Rogations [3].

Nota 1°. Dans ces mêmes églises, la Messe des Rogations se célèbre seule en présence du Chœur, à moins, toutefois, que, le même jour, il n'y ait un double de première ou de seconde classe, ou qu'on ne se trouve dans l'octave de Pâques [4].

Nota 2°. Dans les autres églises, on ne ferait pas la mémoire des Rogations à la Messe chantée d'une fête, si l'on y chantait aussi la Messe des Rogations [5].

Nota 3°. Dans les cathédrales et les collégiales où, en vertu d'un indult, il n'y a qu'une Messe conventuelle, et dans toutes les églises où il n'y a pas deux

[1] *Brev.*, rub. du temps — [2] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 3; S. C., 28 juillet 1832, 2693, ad 4. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. VII, n. 2; tit. XV, n. 2; S. C., 4 juin 1644, 872. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 3. — [5] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 3.



www.obrascatolicas.com

Messes, si l'on fait la procession, la Messe, sauf dans l'occurrence d'un double de première classe, doit être celle des Rogations. On ne pourrait pas omettre la Messe de station pour célébrer une Messe de *Requiem*, même le corps présent; on ferait alors les funérailles sans Messe[1].

451. Tous ceux qui sont tenus au Bréviaire, et qui n'assistent pas à la procession ou qui n'y chantent pas, doivent réciter les litanies en leur particulier, et régulièrement après Laudes[2]. Mais on ne peut pas les réciter la veille[3]. Si on les récite immédiatement après Laudes, on les commence après *Benedicamus*, sans dire *Fidelium animæ*, et on ne dit pas l'antienne à la sainte Vierge[4]. Lorsqu'on les récite en particulier, ou même en commun hors de la fonction liturgique, on ne double pas les invocations[5].

452. La procession de la Saint-Marc et celles des Rogations sont des processions générales; c'est-à-dire que, chaque our, il n'y a, dans une même localité, qu'une procession à laquelle doit prendre part tout le Clergé séculier et régulier de la localité, ainsi que les Confréries si c'est l'usage. Régulièrement, la procession des litanies part de l'église principale, et se termine dans une autre église, où l'on chante la Messe des Rogations. On pourrait néanmoins chanter cette Messe au retour de la procession dans l'église d'où l'on est parti. Pour les trois processions des Rogations, on peut répartir tout le Clergé séculier et régulier en trois groupes, dont l'un prend part à la procession du premier jour, un autre à celle du deuxième, et le reste à celle du troisième.

Nota. Si la procession générale ne peut avoir lieu, chaque église fait sa procession.

[1] *Addit. in Rub. Miss.*, tit III, n. 12; S. C., 3 juillet 1869, 3208. — [2] *Brev.*, rub. du jour; S. C., 12 mars 1836, 2740, ad 8; 1 avril 1877, 3428. — [3] S. C., 28 mars 1775, 2503, ad 4. — [4] *Rub. Brev.*, tit. XXX, n. 3; tit. XXXVI, n. 3. — [5] S. C., 7 mai 1853, 3011, ad 2.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### OBJETS A PRÉPARER.

453. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant, l'étole et la chape violettes; pour les Ministres sacrés, l'étole, la dalmatique et la tunique violettes; les amicts, aubes et cordons pour les trois; les chandeliers des Acolytes et la croix de procession; un livre contenant tout ce que le Célébrant devra chanter. S'il n'y avait pas Diacre et Sous-Diacre, le Célébrant pourrait avoir le surplis au lieu de l'aube.

*A l'autel.* On met un parement violet, et l'on allume six cierges.

454. *A l'église où la procession doit se terminer.* On prépare : à l'autel et à la crédence, tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle des Rogations; la chasuble et trois manipules de couleur violette, pour le Célébrant et ses Ministres. Si la Messe est célébrée par un autre Prêtre que celui de la procession, ou si le Célébrant n'a pas l'aube à la procession, on prépare à la sacristie tous les ornements pour la Messe solennelle.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR A LA PROCESSION DES GRANDES ET DES PETITES LITANIES.

455. Si le Clergé n'est pas déjà au chœur pour la récitation de l'Office, il s'y rend en procession, avec le Célébrant. S'il n'y a pas de place pour tout le monde, les moins dignes se rangent devant la balustrade ou au milieu de la nef. On se met à genoux. Après une courte prière, on se lève, et l'on reste debout pendant le chant de l'antienne *Exsurge*, etc. Celle-ci étant répétée, on se met à genoux pour les litanies; on reprend en entier chaque invocation, même si la procession ne sort pas de l'église.

www.obrascatolicas.com

456. Après qu'on a répété *Sancta Maria ora pro nobis*, et seulement alors, on se lève, et la procession se met en marche, chacun faisant la révérence convenable. Si la procession s'arrête en chemin dans une église, le Clergé se range dans le chœur; s'il n'y a pas assez de place, le Clergé reste en ordre de procession, les plus dignes le plus près de l'autel. En arrivant dans l'église où la procession se termine, on se place au chœur, comme il est dit plus haut, avec les révérences convenables; on se met à genoux, jusqu'après les oraisons. Pendant la Messe des Rogations, le Chœur n'est pas à genoux comme aux Messes fériales de pénitence. On observe les règles générales données au chapitre des processions, t. I, p. 674.

## ARTICLE IV

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES A LA PROCESSION DES GRANDES ET DES PETITES LITANIES.

457. Pendant None, si l'on récite l'Office au chœur (1), le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements; les Acolytes prennent les chandeliers, un autre Clerc prend la croix de procession. Le Porte-croix et les Acolytes marchent les premiers; en arrivant au chœur, ils se placent, sans génuflexion, du côté de l'évangile, tournés vers le côté de l'épître, et restent debout; ils sont suivis du Clergé s'il n'est pas déjà au chœur; le Célébrant vient le dernier, entre ses Ministres, qui relèvent les bords de la chape; ils se découvrent en entrant au chœur, et après la révérence convenable, s'agenouillent sur le plus bas degré de l'autel.

458. Après une courte prière, ils se lèvent; les Chantres commencent l'antienne *Exsurge*, que l'on poursuit. Pendant ce temps, le Porte-croix et les Acolytes vont à l'entrée du chœur, en tête du Clergé; deux Chantres en surplis viennent au milieu du chœur.

(1) Dans ce cas, on ne dit pas, à la fin de None, le verset *Fidelium animæ* (*Rub. Brev., tit.* XXX, *n.* 3).

www.obrascatolicas.com

Quand l'antienne est répétée, on se met à genoux, et les deux Chantres, agenouillés, commencent les litanies; ils chantent toutes les invocations en entier, et le Chœur les répète de même.

459. Après qu'on a répondu *Sancta Maria ora pro nobis*, on se lève, et la procession se met en marche, dans l'ordre indiqué au chapitre des processions, t. I, p. 674. Les deux Chantres marchent derrière la croix, continuant les litanies; si la procession était très longue, ils pourraient marcher au milieu, pour se faire mieux entendre. Un Clerc porte le livre qui doit servir au Célébrant. On sonne les cloches au départ de la procession; on sonne aussi celles de l'église où elle se rend.

460. Si la procession dure longtemps, les litanies terminées, on les reprend à *Sancta Maria*, ou bien on chante des psaumes pénitentiaux ou graduels. Les prières qui sont à la suite des litanies ne peuvent pas être dites en chemin. On ne doit pas chanter des hymnes ou autres chants joyeux.

461. La procession peut s'arrêter, en chemin, dans une ou plusieurs églises; elle peut être reçue par le Clergé de l'église, comme il est dit plus loin pour l'église où elle se termine. Lorsque le Clergé est rangé dans l'église, on interrompt les litanies ou les psaumes; on s'agenouille et l'on prie un instant en silence, le Célébrant et ses Ministres se tenant à genoux sur le plus bas degré de l'autel. Ensuite, on se lève; les Chantres entonnent l'antienne du Titulaire de l'église, les deux Chantres ajoutent le verset correspondant, et le Célébrant chante l'oraison, sur le ton férial et avec la conclusion brève. Cette mémoire du Titulaire est celle que l'on faisait autrefois aux suffrages; on ajoute *Alleluia* à l'antienne et au verset; mais on n'ajoute pas aux litanies l'invocation du Titulaire. La procession continue son chemin, et les Chantres reprennent les litanies ou les psaumes là où on les avait interrompus.

462. Quand la procession arrive à l'église où elle doit se terminer, le Clergé de cette église la reçoit hors



www.obrascatolicas.com

de la porte, si c'est l'usage; si ce Clergé ne prend pas part à la procession, il sort de l'église et assiste à l'entrée de la procession; s'il est lui-même dans la procession, il s'arrête hors de la porte et laisse passer le reste de la procession ; le Supérieur de l'église, en surplis et sans étole, placé à droite de l'entrée, peut asperger ceux qui passent devant lui, puis présenter l'aspersoir au Célébrant paré de la chape, lequel, de la main droite, touche l'aspersoir[1].

463. En arrivant dans l'église où la procession se termine, on se place comme avant le départ; les Acolytes déposent les chandeliers à la crédence, et le Porte-croix met la croix auprès; on se met à genoux, et l'on achève les litanies si elles ne sont pas terminées. Le Célébrant, à genoux, chante *Pater noster*, etc.; les Chantres entonnent le psaume, qui est alterné par le Chœur; puis le Célébrant chante les versets, sur le livre tenu par ses Ministres; il se lève seul pour dire *Dominum vobiscum* et les oraisons; à la fin, il répète *Dominus vobiscum*, et ajoute le verset *Exaudiat* puis le verset *Et fidelium;* après quoi, on se lève. Si le Saint-Siège est vacant, on omet le verset et l'oraison pour le Pape, ainsi que les mots *Domnum apostolicum* dans les litanies[2]. Si l'on ne célèbre pas la Messe dans l'église qui est le but de la procession, on chante alors l'antienne, le verset et l'oraison des suffrages de la sainte Vierge, puis ceux du Titulaire de l'église, comme il est dit plus haut.

Si la Messe n'est pas chantée par le même Prêtre, celui-ci va à la sacristie avec ses Ministres, les Acolytes et la croix. S'il était d'usage de porter des reliques à la procession, voir t. I, p. 686.

## ARTICLE V

### DE LA MESSE DES ROGATIONS (1).

464. Le Célébrant se rend à la banquette avec ses

(1) La Messe étant le complément de la procession, il est dans

[1] S. C., 12 sept. 1699, 2035, ad 1. — [2] Gavantus, Cavalieri, de Herdt.

www.obrascatolicas.com

Ministres, et quitte la chape ; ils prennent le manipule ; le Célébrant, la chasuble, et l'on commence la Messe. Si le Célébrant n'avait pas de Ministres sacrés et n'était pas en aube, il irait se revêtir à la sacristie. Si la Messe doit être célébrée par un autre Prêtre, celui-ci se revêt des ornements pendant qu'on termine les prières.

465. La Messe qui suit la procession est celle des Rogations, même le dimanche [1], et même dans les cathédrales ou collégiales où il n'y a qu'une Messe conventuelle, et dans les autres églises où il n'y a qu'une Messe. Il faut, toutefois, excepter, pour toutes ces églises, les fêtes doubles de première classe : on célèbre alors à la station la Messe de la fête, avec la mémoire des Rogations sous une seule conclusion [2].

466. Dans les cathédrales et les collégiales où il n'y a qu'une Messe conventuelle, et dans les autres églises où il n'y a qu'une Messe, on fait, s'il y a la Messe des Rogations, la mémoire de l'Office occurrent [3] et les autres mémoires spéciales qui peuvent se rencontrer, sans excepter celle de la vigile de l'Ascension [4] (1). Si l'on commémore une fête du rite double, on omet l'oraison commune du temps (*Concede*) [5]. Dans tous les autres cas, on célèbre la Messe des Rogations sans mémoires, mais avec la deuxième et la troisième oraison du temps [6].

467. A la Messe des Rogations, il n'y a ni *Gloria* ni *Credo*, même dans l'octave de Pâques ou le dimanche [7]. Après l'épître, on dit un seul *Alleluia*, même pendant l'octave de Pâques [8]. La préface est toujours celle du temps pascal [9]; même dans l'octave de

l'ordre qu'elle soit chantée; mais ce n'est pas absolument nécessaire : basse ou chantée, la Messe des Rogations jouit des mêmes privilèges (*S. C., 14 août 1858, 3069, ad 3 ; 3 juill. 1896, 3924, ad 9*).

(1) Dans ce cas, on dit aussi, à la fin de la Messe, l'évangile de cette vigile (*Addit. in Rub. Miss.*, tit. IX, n. 1).

[1] S. C., 14 août 1858, 3069, ad 2 ; 4 déc. 1898, 3189, ad 2. — [2] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 4 ; S. C., 27 fév. 1847, 2942, ad 3 ; 26 mars 1859, 3088. — [3] *Addit. in Rub. Miss.*, ibid. ; S. C., 23 mai 1846, 2915, ad 2 ; 13 janv. 1899, 4006, ad 3. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. V, n. 1. — [5] Ibid., tit. VI, n. 1. — [6] Ibid., n. 4. — [7] ibid., tit. VII, n. 1 et 3 ; S, C., 25 sept. 1688, 1801 ; 5 juillet 1698, 2002, ad 12. — [8] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIII, n. 4 ; rub. du jour. — [9] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. VIII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

Pâques, on y dit *in hoc potissimum* [1], avec le *Communicantes* et le *Hanc igitur* propres à cette octave. A la fin de la Messe, on dit *Benedicamus Domino*; on n'ajoute pas *Alleluia* pendant l'octave de Pâques. Le Célébrant chante sur le ton férial. On peut toucher l'orgue si c'est l'usage [2] (1).

## CHAPITRE IV

### De la fête et de l'octave de l'Ascension et du lendemain de l'octave.

468. La fête de l'Ascension se célèbre le jeudi de la cinquième semaine après Pâques, c'est-à-dire au plus tôt le 30 avril, et au plus tard le 3 juin; elle est du rit double de première classe, avec octave privilégiée de troisième ordre [3]. A l'Office de l'Ascension, on dit trois antiennes à chaque nocturne, le jour de la fête et pendant l'octave. Aux fêtes des saints célébrées dans l'octave, on ne dit qu'une seule antienne [4].

469. Le jour de l'Ascension, après l'évangile de la Messe chantée, un Clerc éteint le cierge pascal, qu'on enlève après la Messe [5]. Pendant l'octave, on dit toujours le *Communicantes* propre à cette octave, même aux fêtes qui auraient une préface propre [6]. L'octave de l'Ascension exclut les Messes de *Requiem* (excepté la Messe même des funérailles [7]), et les Messes votives privées, fussent-elles chantées, excepté celle *pro sponso et sponsa* [8].

470. Le lendemain du jour octave, l'Office est du rit semi-double. S'il y a une fête double ou semi-double, ou si l'on fait l'Office d'un jour dans l'octave du Patron

(1) Si, à la fête de saint Marc, il n'y avait pas procession, on ne célébrerait pas la Messe des Rogations, mais on ferait mémoire des Rogations à toutes les Messes (*Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 3; *S. C.*, *12 nov. 1831, 2682, ad 35*).

[1] *Addit. in Rub. Miss.*, tit VIII, n. 1. — [2] Cf. S. C., 2 sept. 1741, 2365, ad 4. — [3] *Brev.*, rub. du jour. — [4] *Rub. Brev.*, tit. XIII, n. 3. — [5] *Miss.*, rub. du jour. — [6] *Miss.*, rub. du jour. — [7] *Addit. in Rub. Miss.*, tit III, n. 4-9. — [8] Ibid., tit. II, n. 1, 2 et 10.

www.obrascatolicas.com

ou du Titulaire, on fait mémoire de cette férie [1]. On n'en ferait pas mémoire si l'on célébrait une fête double de première ou de seconde classe [2].

## CHAPITRE V

### Règles particulières aux fêtes des saints pendant le temps pascal.

471. Comme on ne célèbre aucune fête pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte, ni la veille de la Pentecôte, l'application des règles relatives aux fêtes des saints commence le lendemain du dimanche octave de Pâques, c'est-à-dire au plus tôt le 31 mars et au plus tard le 3 mai, et se termine le vendredi dans l'octave de l'Ascension, c'est-à-dire au plus tôt le 8 mai et au plus tard le 11 juin.

472. Pendant tout ce temps, l'Office et la Messe des fêtes se célèbrent avec le rit pascal, comme il est indiqué ci-dessus chap. II. Le rit pascal s'applique aux fêtes transférées comme à celles dont l'incidence arrive pendant ce temps. Si la fête d'un ou plusieurs Martyrs, arrivant avant le temps pascal, est transférée pendant ce temps, on prend au commun spécial des Martyrs dans le temps pascal toutes les parties de l'Office et de la Messe qui devraient être prises au commun des Martyrs hors du temps pascal; et l'on retient tout ce qui est propre à la fête, même les parties qui appartiendraient à un autre commun. Si l'introït seul était propre, on dirait, à la place de cet introït, celui du commun des Martyrs au temps pascal [3]; on ferait de même pour les parties propres qui ne pourraient pas se concilier avec le rit pascal.

473. La règle énoncée au numéro précédent trouve son application à la fête de saint Herménégilde. Cette

[1] *Brev.*, rub. du jour; S. C., 23 avril 1875, 3352, ad 9. — [2] *Brev.*, rub. du jour. — [3] S. C., 29 nov. 1738, 2340, ad 2 et 3.

www.obrascatolicas.com

fête arrive le 13 avril, et, par conséquent, se célèbre tantôt avant la semaine sainte, tantôt après Pâques; elle a une oraison propre et l'évangile *Si quis venit*[1], du commun des Martyrs Pontifes hors le temps pascal. Avant la semaine sainte, tout le reste de l'Office de ce saint est pris au commun d'un Martyr hors le temps pascal, avec la Messe *In virtute* d'un Martyr non Pontife; après Pâques, l'Office et la Messe sont pris au commun des Martyrs pendant le temps pascal, mais avec l'oraison propre et l'évangile *Si quis venit*. Si l'on ne dit pas aux premières Vêpres l'hymne du saint, l'hymne des premières Vêpres se dit à Matines, et celle des Matines se dit à Laudes[2].

474. Le mercredi qui suit le deuxième dimanche après Pâques, on célèbre la Solennité de saint Joseph (1), sous le rit double de première classe avec octave commune. Pendant cette octave, on dit à la Messe le *Credo*, et, sauf le dimanche et aux Messes qui ont une préface propre, la préface de saint Joseph. Le mercredi qui suit le troisième dimanche, on fait, sous le rit double-majeur, le jour octave de cette Solennité; on en ferait seulement mémoire s'il se rencontrait une fête d'un rit supérieur.

475. Le 1er mai, on célèbre la fête de saint Philippe et saint Jacques, Apôtres. Si l'octave de l'Ascension est commencée, on fait mémoire de cette octave; on dit la préface des Apôtres et le *Communicantes* de l'Ascension. Si l'un de ces deux Apôtres est Patron ou Titulaire, on doit en faire l'Office séparément, et transférer l'Office du second[3]. Si l'on fait l'Office de saint Philippe, les trois premières leçons sont celles du commun des Apôtres; la quatrième est de la fête, la cinquième et la sixième sont la quatrième et la

(1) L'Office de cette fête est celui du Patronage de saint Joseph, célébré naguère le troisième dimanche après Pâques. — Pour la célébration de la solennité extérieure, voir part. IV, sect. VII, n. 135 (tome I, page 241), et *Additions et Corrections* (ibid., page 692).

[1] S. C., 17 juin 1673, 1483. — [2] *Brev.*, rub. du jour; S. C., 23 juillet 1736, 2310, ad tit. de Hymnis. — [3] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX, n. 4.

www.obrascatolicas.com

cinquième du commun; les leçons du troisième nocturne sont de la fête; on prend à la fête toutes les antiennes propres; tout le reste de l'Office est du commun; la Messe est celle de la fête, avec les oraisons de la Messe de saint André (30 novembre). Si l'on fait l'Office de saint Jacques, on dit les trois premières leçons de la fête; la quatrième et la cinquième sont la cinquième et la sixième de la fête; la sixième est la quatrième du commun; on prend au commun les leçons du troisième nocturne et les antiennes; la Messe est celle du commun des Martyrs au temps pascal, avec les oraisons de la Messe de saint André.

476. Le 2 mai, on célèbre la fête de saint Athanase. Si ce jour arrive le quatrième dimanche après Pâques, on dit au premier nocturne les leçons du lundi avec les répons du dimanche, pour ne pas répéter des leçons qui ont été dites la veille. On ne ferait pas ce changement si l'on avait fait l'Office de saint Philippe seul et transféré celui de saint Jacques.

477. A la fête de l'Invention de la sainte Croix, le 3 mai, on observe, pendant l'épître, ce qui est prescrit le dimanche des Rameaux; si cette fête est en concurrence avec celle de l'Ascension, on en fait mémoire. Le jour de la fête de saint Venance (18 mai), si l'on n'a pas dit aux premières Vêpres l'hymne propre à cette fête, on la joint à celles des Matines sous une seule doxologie [1]. Si la fête de saint Barnabé se célèbre au temps pascal, ce qui arrive lorsque Pâques est le 25 avril, la Messe se dit comme à la fête de saint Marc, excepté les oraisons, l'épître et l'évangile [2] (1). Le 30 mai, on célèbre en France la fête de sainte Jeanne d'Arc, sous

(1) Là où l'on célèbre la fête de Notre-Dame Auxiliatrice (24 mai), si cette fête arrive le lendemain du jour octave de l'Ascension, on dit encore, à Complies de ce jour octave, la doxologie de l'Ascension (*Addit. in Rub. Brev., tit.* VIII, *n.* 1). — Si, en vertu d'une concession spéciale, la Messe du saint Cœur de Marie, refuge des pécheurs, est célébrée quelque part au temps pascal, on dit la Messe du temps, avec l'évangile *Loquente Jesu* (*S. C., 3 sept. 1900, 4064*). La S. C. a approuvé une formule de consécration du diocèse au saint Cœur de Marie (*S. C., 12 déc. 1898, 4004*).

[1] *Brev.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

le rit double de seconde classe, et avec un Office et une Messe propres (1).

## CHAPITRE VI

### De la vigile de la Pentecôte.

478. La vigile de la Pentecôte, on ne peut célébrer aucune fête[1]. L'Office est du rit semi-double ; il se dit comme le dimanche dans l'octave de l'Ascension, avec des leçons propres[2]. On ne dirait pas la neuvième leçon d'une fête simplifiée[3]. Si les leçons de l'Écriture occurrente marquées pour le vendredi n'ont pu être récitées, on lit la première leçon du vendredi, et les deux autres de l'épître de saint Jude.

479. On fait, ce jour-là, la bénédiction des fonts, comme le samedi saint ; cette cérémonie est obligatoire dans toutes les églises qui ont des fonts baptismaux. Dans une église qui a des fonts et où il n'y a qu'une seule Messe, on ne peut pas omettre la Messe de ce jour pour célébrer une Messe de *Requiem*, même le corps présent ; on ferait alors les funérailles sans Messe. Il n'y a pas d'introït à la Messe qui fait suite aux litanies ; mais on dit l'introït aux Messes privées.

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER.

480. *A la sacristie.* On prépare : trois amicts, trois aubes et trois cordons ; le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette pour le Célébrant ; les mani-

(1) Cette fête fut primitivement fixée au dimanche dans l'octave de l'Ascension. — Pour la célébration de sa solennité extérieure, laquelle, désormais, est fixée au deuxième dimanche de mai, voir part. IV, sect. VII, n. 135 (tome I, page 241), et *Additions et Corrections* (*ibid.*, page 692).

[1] *Rub. Brev.*, tit. IX, n. 1. — [2] *Brev.*, rub. du jour. — [3] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

pules, l'étole et les chasubles pliées de même couleur, pour les Ministres; les ornements rouges du Célébrant, du Diacre et du sous-Diacre pour la Messe; en outre, les chandeliers des Acolytes, s'il n'y a pas de fonts baptismaux.

481. *A l'autel.* On met la croix et six chandeliers, sans fleurs ni reliquaires, un parement rouge, et un violet par-dessus; on fait de même pour le conopée, si le saint Sacrement est dans le tabernacle; au coin de l'épître, on dispose le missel couvert de violet; les cierges restent éteints jusqu'à la Messe. Si l'on récite l'Office au chœur, on met un parement blanc par-dessus le violet; après None, on enlève le parement blanc, et on éteint les cierges qui étaient allumés pendant l'Office.

482. *A la crédence.* On prépare tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle avec ornements rouges, et on étend l'huméral violet par-dessus le rouge. On met auprès trois coussins violets. S'il y a des fonts baptismaux, on met à la crédence la chape violette, les chandeliers des Acolytes avec des cierges éteints, ainsi que, auprès, le cierge pascal éteint, sans chandelier, et la croix de procession.

483. *La banquette* est recouverte du tapis qui sert aux fêtes, et, par-dessus, d'un tapis violet.

*Au milieu du chœur.* On place un pupitre avec un missel, pour le chant des prophéties.

*Aux fonts baptismaux.* On fait tous les préparatifs indiqués pour le samedi saint.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

484. On est assis pendant le chant des prophéties, et debout pendant l'oraison qui suit chacune d'elles. Après la sixième prophétie, on observe, pour la bénédiction des fonts et pour les litanies, ce qui est indi-



www.obrascatolicas.com

qué pour le samedi saint. A la Messe, on observe les cérémonies ordinaires.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

485. Pendant None, si l'on récite l'Office au chœur, le Célébrant et ses Ministres se revêtent de leurs ornements. Ils se rendent au chœur comme pour la Messe, précédés des Acolytes sans chandeliers. Après s'être découverts et avoir fait les révérences convenables, ils montent à l'autel, que le Célébrant baise au milieu, vont au coin de l'épître, et se placent comme pour l'introït.

486. Celui que le Cérémoniaire a conduit au pupitre commence aussitôt la première prophétie, et l'on fait comme le samedi saint. Le Célébrant chante les oraisons sur le ton férial, mais on n'ajoute pas *Flectamus genua.* Lorsqu'il n'y a pas de trait, le Lecteur, avant de faire la génuflexion et de saluer le Chœur pour retourner à sa place, attend que le Célébrant ait chanté *Oremus.*

487. S'il y a des fonts baptismaux, un Clerc allume les chandeliers des Acolytes et le cierge pascal pendant la sixième prophétie, et tient le cierge près de la crédence. Après la dernière oraison, on observe tout ce qui est prescrit pour le samedi saint; avant d'entrer aux fonts, le Célébrant chante l'oraison *Concede,* propre à ce jour; de retour au chœur, le Clerc va déposer le cierge pascal à la sacristie.

488. Pour les litanies, on fait comme le samedi saint; au verset *Peccatores,* le Célébrant et ses Ministres vont se revêtir des ornements rouges. L'orgue ne joue pas, jusqu'au *Gloria.* Après l'intonation du *Gloria in excelsis,* on sonne les cloches, on joue de l'orgue, et un Acolyte sonne la clochette pendant

www.obrascatolicas.com

que le Célébrant récite l'hymne. Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers.

## CHAPITRE VII

### De la fête et de l'octave de la Pentecôte.

489. La fête de la Pentecôte, comme son nom l'indique, se célèbre le cinquantième jour (c'est-à-dire le septième dimanche) après Pâques; elle ne peut arriver ni avant le 10 mai, ni après le 13 juin. Il faut appliquer au dimanche de la Pentecôte les règles générales données pour le dimanche de Pâques.

490. Pendant l'octave de la Pentecôte, il n'y a qu'un nocturne à Matines; à Tierce, au lieu de l'hymne *Nunc sancte*, on dit *Veni Creator*. Le Chœur se met à genoux pendant la première strophe de l'hymne *Veni Creator*. On ne s'incline pas et on ne se découvre pas aux mots *Spiritus sanctus*.

491. Le dimanche de la Pentecôte, dans les églises qui ont des fonts baptismaux, on fait l'aspersion avec l'eau qui a été bénite la veille, et mise à part avant l'infusion des saintes Huiles.

492. Aux Messes basses, le Prêtre fléchit le genou en lisant le verset *Veni sancte Spiritus* qui précède la séquence. A la Messe chantée, le Célébrant ne fait pas la génuflexion en lisant ce verset; il se met à genoux pendant qu'on le chante; le Chœur s'agenouille en même temps (1).

493. Les quatre-temps d'été ont lieu pendant l'octave de la Pentecôte; la Messe est du rit festival, les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique (2).

(1) Voir t. I, p. 421, *Nota*, pour le moment où les Ministres sacrés doivent se mettre à genoux.

(2) Le samedi dans cette octave, à midi, on dit encore le *Regina cœli* au lieu de l'*Angelus* (*S. I. C., 20 mai 1896*).

www.obrascatolicas.com

# CINQUIÈME SECTION

## DEPUIS LA FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ JUSQU'A L'AVENT

## CHAPITRE PREMIER

### De la fête de la sainte Trinité.

494. On célèbre la fête de la sainte Trinité le dimanche qui suit la Pentecôte, c'est-à-dire au plus tôt le 17 mai, et au plus tard le 20 juin. C'est une fête primaire double de première classe. On ne peut, ce jour-là, célébrer aucune autre fête, ni aucune solennité transférée [1]; les Messes de *Requiem,* même celle des funérailles, sont aussi interdites [2]. On commence, dès les premières Vêpres, à réciter l'antienne finale *Salve Regina*, qui se dit jusqu'à l'Avent [3]. On doit se découvrir et s'incliner toutes les fois que, dans l'Office ou dans la Messe, on nomme les trois personnes [4] dans l'ordre normal et par leurs noms propres de Père, Fils et Saint-Esprit (1).

495. Si la sainte Trinité est Titulaire d'une église, sa fête a, dans cette église, une octave commune. Dans ce cas, le vendredi et le samedi qui suivent cette fête, on fait l'Office et l'on dit la Messe de l'octave du saint Sacrement, avec mémoire de l'octave de la sainte Trinité [5], mais avec la préface de la Nativité[6].

(1) Lorsqu'il faut se découvrir plusieurs fois de suite, il est mieux de rester découvert; ainsi, aux secondes Vêpres, à l'antienne du *Magnificat*, on fera bien de ne pas se couvrir avant, les mots *sanctam et individuam.*

[1] S.C., 6 mars 1896, 3890, ad 2. — [2] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. III, n. 4. — [3] *Brev.*, Ordinar. div. Off. — [4] Cf. *Cær. Ep.*, l. II, c. VI, n. 8; Bauldry, p. III, c. IV, n. 2. — [5] Cf. *Addit. in Rub. Brev.*, tit III, n. 3; S. C., 8 juin 1709, 2194, ad 2. — [6] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. VIII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

496. Les répons assignés, dans le Propre du temps, au lundi qui suit le premier dimanche après la Pentecôte ne s'omettent jamais. Chaque fois donc qu'ils sont empêchés ce jour-là, ils se transfèrent avec les leçons qu'ils accompagnent. Si, pourtant, ces leçons devaient être lues pendant l'octave du saint Sacrement, les répons dont il s'agit seraient reportés jusqu'après cette octave, au premier jour où l'Office comporterait des leçons de l'Écriture occurrente [1].

## CHAPITRE II

### Règles particulières à quelques fêtes dont l'Office peut être transféré après la Pentecôte.

497. Plusieurs fêtes qui arrivent ordinairement pendant le temps pascal peuvent être transférées après l'octave de la Pentecôte; on suprime alors tout ce qui appartient au rit pascal. Si la fête d'un ou plusieurs Martyrs, arrivant d'ordinaire pendant le temps pascal, est ainsi transférée, on prend au commun d'un ou de plusieurs Martyrs hors du temps pascal toutes les parties de l'Office et de la Messe qui, sans cela, devraient être prises au commun des Martyrs pour le temps pascal, et l'on retient tout ce qui est propre à la fête, même les parties qui appartiendraient à un autre commun; on ne retiendrait pas celles des parties propres à la fête qui appartiendraient exclusivement au rit pascal [2].

498. Si la Messe de saint Anicet (17 avril) doit être célébrée hors du temps pascal, on dit la Messe *Sacerdotes Dei* et l'évangile *Si quis vult* [3]. Si la Messe des saints Soter et Caïus (22 avril) se dit hors du temps pascal, on prend la Messe *Intret* [4].

499. Si la Messe de saint Georges (23 avril) est cé-

[1] *Brev.*, rub. du temps. — [2] Rub. de ces jours. — [3] *Miss.*, rub. du jour. — [4] Cf. *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

lébrée hors du temps pascal, on dit la Messe *In virtute* avec les oraisons propres et le même évangile [1]. On dit, hors du temps pascal, la même Messe et le même évangile pour saint Fidèle de Sigmaringen (24 avril), avec la secrète et la postcommunion de cette Messe [2].

500. Si l'on célébrait hors du temps pascal la Messe de saint Marc (25 avril), cette Messe se dirait comme le jour de saint Luc, excepté les oraisons et l'épître, qui se diraient comme à la fête de saint Marc [3].

501. Pour les saints Clet et Marcellin (26 avril), hors du temps pascal on dirait la Messe comme il est indiqué, n° 498, pour les saints Soter et Caïus [4]. Pour saint Pierre Martyr (29 avril), on dit hors du temps pascal la Messe *Lætabitur*, avec l'évangile *Si quis vult*.

502. A la Messe de saint Philippe et saint Jacques (1er mai) célébrée hors du temps pascal, on dit: l'introït, l'offertoire et la communion propres, sans *Alleluia;* l'épître comme à la Messe votive des Apôtres Pierre et Paul; le graduel *Constituit* de la même Messe, puis *Alleluia* et le verset *Tanto tempore*, propre à la fête; les oraisons et l'évangile sont les mêmes qu'au temps pascal [5].

503. A la Messe de saint Athanase (2 mai), on dit hors du temps pascal le graduel *Ecce sacerdos magnus*, puis *Alleluia* avec le verset *Beatus vir qui suffert* [6].

504. Si l'on célèbre la Messe votive de l'apôtre saint Jean dans le temps pascal, on prend la Messe du 6 mai; hors du temps pascal, on dirait celle du 25 décembre.

505. Pour saint Stanislas (7 mai), on dit, hors du temps pascal, la Messe *Sacerdotes Dei*, avec l'oraison propre et le même évangile [7].

506. Lorsqu'on doit reporter après le temps pascal la fête des saints Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace (12 mai), l'Office est du commun de plusieurs Martyrs hors le temps pascal, avec l'oraison et les

[1] Ibid.; S. C., 11 sept. 1841, 2839, ad 7. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] Ibid. — [4] *Miss.*, rub. du jour. — [5] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 23 juin 1703, 2117, ad 21. — [6] *Miss.*, rub. du jour. — [7] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

leçons propres ; la Messe est *Sapientiam*, avec les oraisons et l'évangile propres à cette fête [1]. Pour saint Venance (18 mai), on prend au commun d'un Martyr hors le temps pascal tout ce qui n'est pas propre à la fête, avec l'homélie sur l'évangile *Si quis venit ;* la Messe est *In virtute*, avec les oraisons propres et le même évangile [2].

## CHAPITRE III

### De la fête du saint Sacrement.

507. La fête du saint Sacrement se célèbre le jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire au plus tôt le 21 mai, et au plus tard le 24 juin ; elle est du rit double de première classe, avec octave privilégiée de deuxième ordre. Il n'est pas permis de célébrer, le jour de la fête du saint Sacrement, une Messe votive *pro re gravi*, ni, à moins que la solennité de cette fête ne soit transférée au dimanche, une Messe de *Requiem*, même le corps présent.

508. En France et ailleurs, la solennité de cette fête est transférée au dimanche suivant, deuxième après la Pentecôte [3]. Ce dimanche exclut toute Messe votive, et toute Messe de *Requiem*, même le corps présent [4].

509. Après la grand'Messe, on fait la procession solennelle du saint Sacrement [5]. Cette procession se fait le dimanche suivant dans les pays où la solennité est transférée [6]. Elle doit toujours se faire après la Messe ; l'usage de la faire avant la Messe ne pourrait pas être conservé [7] (1).

(1) Ainsi qu'il a été dit t. I, p. 457, toutes les fois que le saint Sacrement doit être porté en procession, on commence par la célébration de

[1] Ibid. — [2] Ibid. — [3] Décret du Card. Caprara du 21 juin 1804. — [4] S. C., 28 juillet 1911, 4274, ad 7. — [5] *Rit.*, De Process. Corp. Chr. ; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 15 ; S. C., 17 juillet 1900, 4062, ad 2. — [6] Décret du Card. Caprara. — [7] S. C., 3 juin 1662, 1232.

www.obrascatolicas.com

510. La procession de la fête du saint Sacrement est une procession générale. Le jour de cette solennité, tout le Clergé séculier et régulier de chaque localité, ainsi que les confréries si c'est l'usage, doivent prendre part à la même procession, qui est faite par l'église principale du lieu. Le matin de ce jour, par conséquent, il y a une seule procession dans chaque localité. Pendant l'octave, chaque église fait sa procession à son tour, après la Messe ou après les Vêpres. Le jour même de la solennité, si la procession générale ne peut avoir lieu, chaque église fait sa procession.

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER, ET ORNEMENTS QU'ON DOIT REVÊTIR.

511. *A la sacristie.* On prépare : tout ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle ; deux encensoirs ; un nombre suffisant de cierges, pour ceux qui prendront part à la procession ; et des ornements blancs, pour ceux qui en porteront s'il y a lieu, suivant ce qui est dit plus loin.

512. *A la crédence.* Outre les objets nécessaires pour la Messe solennelle, on met : l'ostensoir couvert d'un voile blanc, l'hostie qui doit être placée dans l'ostensoir (1), la chape et le voile huméral pour le Célébrant, un ruban ou cordon de soie blanche qu'il mettra à son cou pour soutenir l'ostensoir si c'est nécessaire, le livre des oraisons ; auprès, on met l'*ombrellino* et la croix de procession.

513. Près de l'entrée du chœur, on dispose le dais, et

la Messe, et l'on consacre à cette Messe, comme le prescrivent positivement le Rituel et le Cérémonial des Evêques, l'hostie qui doit être portée en procession. On ne pourrait donc pas faire la procession avant la Messe sans troubler l'ordre liturgique de cette fonction. Si des circonstances obligeaient de remettre la procession au soir, il faudrait cependant, à la cathédrale, faire après la Messe une procession, quand même celle-ci devrait être courte (*S. C., 31 mars 1879, 3488, ad 1*).

(1) L'hostie que l'on portera en procession doit être consacrée à la Messe qui précède celle-ci.

www.obrascatolicas.com

quatre lanternes avec des cierges si la procession sort de l'église (1).

On décore, avec des tapis, des tentures et du feuillage, le chemin par où la procession doit passer; on y répand de la verdure, des fleurs, des herbes odoriférantes.

Aux reposoirs (2), on dispose ce qui est nécessaire pour l'exposition du saint Sacrement. Ils doivent être visités préalablement par l'autorité ecclésiastique.

514. Dans les cathédrales, l'Evêque étant absent, les Chanoines doivent revêtir des ornements à cette procession, comme si l'Evêque officiait; la croix est portée par un Sous-Diacre en aube et tunique; des Bénéficiers, ou d'autres Ecclésiastiques à défaut de ceux-ci, sont revêtus de chapes à la procession, pour porter le dais à l'intérieur de l'église.

515. Dans les autres églises, si le Chapitre de la cathédrale n'est pas présent (car s'il est présent, lui seul est paré), le Clergé peut être revêtu d'ornements à la procession : les Sous-Diacres en tunique, les Diacres en dalmatique, les Prêtres en chasuble, et les plus dignes du Clergé en chape. Ces ornements doivent être de couleur blanche ; on les met par-dessus le surplis, ou le rochet pour ceux qui en ont le privilège, et l'amict ; si c'est l'usage, on peut les mettre

(1) On ne peut pas employer plus de deux Thuriféraires, ni leur adjoindre des enfants de chœur qui jettent des fleurs (*S. C., 11 mai 1878, 3448, ad 9*). L'Ordinaire peut, s'il le juge à propos, tolérer que, là où l'usage existe, des enfants, vêtus comme on représente les anges, répandent des fleurs sur le chemin et portent des encensoirs; il va sans dire qu'alors ils ne doivent pas être dans le chœur, ni parmi le Clergé, ni entre le Clergé et le dais (*S. C., 7 févr. 1874, 3324; 11 déc. 1896, 3935, ad 1*). On ne peut pas y porter de reliques ni de statues (*S. C., 17 juin 1684, 1731, ad 1; 31 janv. 1896, 3878; 1er juillet 1898, 3997*). Il est aussi défendu d'y représenter des saints, des saintes, des miracles ou des mystères (*S. C., 5 nov. 1667, 1361, ad 7*).

(2) Un reposoir est un autel où l'on expose le saint Sacrement pendant un arrêt de la procession; il doit être orné aussi somptueusement et aussi liturgiquement que possible. La principale décoration en est un baldaquin, qui recouvre l'autel ou au moins l'ostensoir, un luminaire abondant, avec le nombre requis de cierges en cire, enfin des vases de fleurs. On n'atteindrait pas le but proposé si l'on donnait au reposoir un aspect trop original, qui risquât de compromettre le recueillement des fidèles. Il est évident que des statues de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ou des saints n'y seraient pas à leur place.



www.obrascatolicas.com

sur l'aube, mais sans étole(1), ni manipule; les Clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés ne peuvent pas en porter. Si le Clergé est paré, la croix est portée par un Sous-Diacre en aube et tunique; mais les Ecclésiastiques qui portent le dais ne sont pas parés. Si le Clergé n'est pas paré, la croix est portée par un Clerc en surplis.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES GÉNÉRALES DU CHŒUR A LA MESSE ET A LA PROCESSION.

516. Après que le Célébrant a communié, le Clergé reste debout. Quand le saint Sacrement a été mis dans l'ostensoir, les membres du Clergé qui doivent porter des ornements vont s'en revêtir à la sacristie; ensuite, ils reviennent au chœur et se mettent aux premières places, les Prêtres les premiers. Si les Ecclésiastiques qui doivent prendre des ornements sont la majorité, ceux d'un côté du chœur vont d'abord se parer; ceux de l'autre côté n'y vont que lorsque les premiers sont revenus. Pendant le dernier évangile, on distribue des cierges à tout le Clergé, séculier et régulier, ainsi qu'aux Confréries. Si le Clergé des autres églises qui vient à la procession ne trouve pas place au chœur, il se range devant la balustrade, ou même au milieu de la nef.

517. Quand le Célébrant a reçu le saint Sacrement, ou un peu avant si le Clergé est très nombreux, on se met en marche, dans l'ordre indiqué au chapitre des processions, t. I, p. 674; ceux qui sont parés vont les derniers, par rang de dignité; si ceux d'un ordre sont en nombre impair, les trois derniers vont ensemble.

(1) L'emploi de l'étole n'a aucune raison d'être en cette circonstance; comme elle est interdite aux Chanoines parés, on ne peut admettre que de simples Prêtres la portent. En un décret particulier (*22 juill. 1848, 2973*), la S. C. s'en remet au jugement d'un Evêque pour tolérer l'usage contraire à cette règle : usage qui, selon les termes du décret, est immémorial, mais qui est contraire aux lois ecclésiastiques et au Cérémonial.

www.obrascatolicas.com

Avant de partir, on fait, deux ou quatre ensemble, la génuflexion à deux genoux. Tous marchent deux à deux et portent un cierge allumé : ceux qui sont à droite le tiennent de la main droite, et ceux qui sont à gauche, de la main gauche ; on porte de l'autre main la barrette et le livre (1).

518. Si la procession s'arrête à un reposoir, les deux moins dignes se séparent, et s'arrêtent à une certaine distance du reposoir, l'un en face de l'autre ; les deux suivants se placent à côté d'eux, et ainsi de suite, de sorte que les plus dignes soient les plus près de l'autel ; on se range sur deux ou plusieurs lignes. Si la procession est très longue, les premiers restent en ordre de procession, et les derniers seulement se rangent de chaque côté du reposoir, comme il vient d'être dit. Quand le Célébrant arrive, on se met à genoux. En repartant, on fait la génuflexion à deux genoux devant l'autel.

519. Au retour de la procession, chacun reprend la place qu'il occupait avant le départ, sans faire la génuflexion ; on s'agenouille quand le Célébrant arrive, et l'on tient les cierges allumés jusqu'après la bénédiction.

## ARTICLE III

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES AUX MINISTRES DE LA MESSE ET DE LA PROCESSION.

#### § 1. De la Messe.

520. On observe ce qui est indiqué au chapitre de la Messe pour l'exposition du saint Sacrement, t. I, p. 457.

Après la consécration, les Céroféraires restent devant l'autel jusqu'à la fin de la Messe, pour prendre part à la procession. Après la postcommunion, le

(1) A Rome, tous les membres du Clergé qui ne chantent pas, récitent deux à deux des psaumes et des hymnes pendant la procession.

www.obrascatolicas.com

Cérémoniaire enlève le missel avec le pupitre, et le met à la crédence. Pendant le dernier évangile, des Clercs distribuent des cierges à tout le Chœur, excepté aux Chantres, et on les allume; le Porte-croix et les deux Thuriféraires, ceux-ci avec les encensoirs, se rendent auprès de la crédence; dans les cathédrales, les Ecclésiastiques qui doivent porter le dais, s'étant revêtus de la chape, se tiennent près de l'entrée du chœur.

521. Après le dernier évangile, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion sur le marchepied, et vont directement à la banquette, à laquelle ils tournent le dos. Le Célébrant, aidé du Cérémoniaire, quitte la chasuble et le manipule, et se revêt de la chape; les Ministres quittent le manipule, aidés par les Acolytes.

NOTA. C'est le Prêtre qui a célébré la Messe d'exposition, à l'exclusion de tout autre (sauf, toutefois, de l'Evêque du diocèse[1]), qui doit porter le saint Sacrement[2]; ce doit être le même Prêtre pour toute la procession[3]; il doit porter le saint Sacrement de ses propres mains, et l'ostensoir ne peut pas être porté d'une autre manière[4].

### § 2. De la procession.

522. Le Célébrant, revêtu de la chape, entre ses Ministres, qui en relèvent les bords, vient devant l'autel; ils font la génuflexion à deux genoux, puis s'agenouillent sur le plus bas degré. Le Porte-croix prend la croix de procession, les Acolytes prennent les chandeliers, et ils vont directement à l'entrée du chœur; ils se mettent en tête du Clergé quand il en est temps.

523. Au signe du Cérémoniaire, le Célébrant fait une inclination médiocre, et se lève avec ses Ministres; les Thuriféraires se présentent, le Sous-Diacre

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxxiii, n. 15, 18, 20, etc. — [2] S. C., 13 mars 1700, 2049, ad 27; 23 mars 1709, 2188, ad 4 et 5; 4 mai 1709, 2192, ad 3; 3 aout 1839, 2702, ad 1. — [3] S. C., 22 mai 1841, 2835. — [4] S. C., 2 juin 1618, 365; 2 aout 1631, 575.

www.obrascatolicas.com

relève la chape du côté droit, le Diacre présente la cuiller sans baisers, et le Célébrant met l'encens dans les deux encensoirs sans le bénir. Les Thuriféraires se présentent l'un après l'autre, puis se tiennent debout devant l'autel, de chaque côté. Le Célébrant, s'étant remis à genoux, encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

524. Le Cérémoniaire, met, au besoin, au cou du Célébrant le cordon ou ruban de soie blanche; puis il lui met le voile huméral, que le Sous-Diacre attache. Le Diacre monte sur le marchepied, fait la génuflexion en se tenant un peu du côté de l'épître, prend de la main droite l'ostensoir au-dessus du nœud et de la main gauche par le pied, et, toujours debout, le donne au Célébrant agenouillé. Celui-ci prend l'ostensoir avec les mains couvertes des extrémités du voile : il le tient de la main droite par le nœud, et de la gauche par le pied. Le Diacre, ayant ainsi remis l'ostensoir au Célébrant, fait la génuflexion et descend à sa droite[1]. Le Célébrant se tourne alors vers le peuple avec ses Ministres : le Diacre est à sa droite, le Sous-Diacre à sa gauche, relevant les bords de la chape.

525. Les Chantres entonnent alors l'hymne *Pange lingua;* un Clerc porte l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement, derrière le Célébrant, jusqu'à ce que celui-ci entre sous le dais. Le Célébrant et ses Ministres se mettent à la suite du Clergé, et entrent sous le dais en sortant du chœur. Les deux Thuriféraires, l'un à côté de l'autre, marchent immédiatement devant eux, en balançant doucement l'encensoir ouvert, qu'ils tiennent par le bout des chaînes : celui qui est à droite, de la main gauche, et celui qui est à gauche, de la main droite, la navette dans l'autre main. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais; si la procession sort de l'église, ils prennent des lanternes et les portent aux quatre coins du dais.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 12; c. XXV, n. 31; c. XXXIII, n. 20; cf. S. C., 1er fevr. 1907, 4198, ad 13.

www.obrascatolicas.com

526. Pendant la procession, on chante les hymnes indiquées dans le Rituel. Les Chantres ont soin que la strophe *Tantum ergo* ne soit pas chantée tant que la procession est en marche, et ils la réservent pour les moments où l'on s'arrête. Si l'on chante le *Te Deum*, ce n'est pas le Célébrant qui l'entonne. Le Célébrant récite des psaumes et des hymnes alternativement avec ses Ministres (1).

527. Le dais est porté dans l'église par des Ecclésiastiques en habit de chœur, Chanoines, Bénéficiers ou autres, selon l'usage (pour les cathédrales, voir plus haut); si le Clergé n'est pas en nombre suffisant, le dais est porté par les membres d'une Confrérie en costume, ou, à défaut de ceux-ci, par d'autres laïques. Lorsque le dais sort de l'église, les Ecclésiastiques qui le portent en remettent les hampes aux laïques désignés pour cela, puis vont prendre leurs places dans la procession. Ces laïques peuvent être les autorités, les notables du lieu, les membres d'une association ou d'une confrérie; ils se partagent cette fonction si le chemin à parcourir est long; alors, tant à la sortie qu'à la rentrée, c'est le tour des plus dignes quand on est le plus près de l'église; c'est celui des moins dignes quand on en est le plus loin. Lorsque le dais rentre dans l'église, les Ecclésiastiques qui l'ont porté à la sortie s'arrêtent; ils en reprennent les hampes, et le portent jusqu'à l'entrée du chœur. Pour ceux qui portent le dais, la place la plus digne est à droite en avant; la seconde, à gauche en avant; la troisième, derrière la première, et ainsi de suite.

528. S'il y a un long trajet à parcourir, on peu s'arrêter dans une église ou à un autel préparé sur le chemin, y déposer le saint Sacrement, l'encenser, et chanter l'oraison; on peut aussi donner la bénédiction si c'est l'usage. Cela ne doit pas se faire à tous les autels

(1) Il convient que le Cérémoniaire remette au Diacre et au Sous-Diacre de petits livres contenant les prières à réciter; le Célébrant s'unit au Diacre, et le Sous-Diacre répond. Le Cérémoniaire a soin de faire mettre de temps à autre de l'encens dans les encensoirs.

www.obrascatolicas.com

que l'on rencontre, mais une ou deux fois seulement (1).

529. Si l'on s'arrête à un reposoir, le Porte-croix et les Acolytes se placent à une distance suffisante de l'autel, ou bien, si la procession est très longue, ils restent en tête de celle-ci. Quand le Célébrant est arrivé devant l'autel, ceux qui portent le dais se retirent; le Diacre reçoit l'ostensoir et le place à l'endroit préparé, comme il est dit au n° 531 ; le Cérémoniaire ôte l'huméral au Célébrant. Les Chantres entonnent *Tantum ergo;* le Célébrant met de l'encens dans un encensoir et encense le saint Sacrement; on chante le verset *Panem de cælo* avec *Alleluia*, et le Célébrant chante l'oraison *Deus qui nobis*. Ensuite, la procession se remet en marche, comme au départ. Si l'on donne la bénédiction, le Célébrant, ayant reçu l'huméral, monte à l'autel avec ses Ministres, reçoit l'ostensoir debout, bénit, et garde l'ostensoir pour repartir à la suite du Clergé.

530. Au retour de la procession à l'église, les Ecclésiastiques reprennent le dais à la porte; le Porte-croix et les Acolytes, arrivés au chœur, vont à la crédence sans génuflexion, et déposent la croix et les chandeliers; à l'entrée du chœur, ceux qui portent les lanternes vont les déposer; ceux qui portent le dais font de même, puis vont prendre leur place au chœur s'ils sont Ecclésiastiques; un Clerc porte l'*ombrellino*

(1) D'après le Cérémonial des Evêques, si le chemin est long, la procession ne s'arrête pas plus de deux fois, et la bénédiction ne doit être donnée qu'à la fin de la procession. Cependant, la S. C. permet l'usage de donner la bénédiction, mais seulement une ou deux fois; cette permission est une simple tolérance, motivée par l'ancienneté de la coutume existante (*S. C., 23 sept. 1820, 2609*). Cette règle a été confirmée par la S. C., qui, consultée sur quelques usages relatifs à cette procession, et en particulier sur celui de bénir à plusieurs reposoirs, a répondu (*26 mars 1859, 3086 ad 4*) : « *Expositos usus alienos esse a rubricis et decretis præscribentibus ut, in supplicatione Sanctissimi Sacramenti, non adeo frequenter extra ecclesiam benedictio donetur, sed semel vel iterum duntaxat.* » La même décision a été donnée depuis (*11 mai 1878, 3448, ad 10*); dans une réponse plus récente, la S. C. tolère l'usage de s'arrêter plus souvent (*31 mars 1879, 3488, ad 2*); elle a maintenu la règle dans un décret postérieur (*11 septembre 1886, 3621, ad 3*).

www.obrascatolicas.com

au-dessus du saint Sacrement jusqu'au pied de l'autel; les Thuriféraires se tiennent debout en face de l'autel, de chaque côté; les Céroféraires se placent comme à l'ordinaire.

531. Quand le Célébrant est arrivé au bas de l'autel, il s'arrête; le Diacre s'agenouille devant lui sur le pavé; restant ainsi agenouillé, il incline profondément la tête, et le Célébrant, toujours debout, lui donne l'ostensoir. Le Célébrant se met alors à genoux, avec le Sous-Diacre à sa gauche, sur le degré inférieur [1]. Le Diacre, ayant reçu l'ostensoir, se lève, monte à l'autel et place l'ostensoir sur le corporal; il fait ensuite la génuflexion en se tenant un peu du côté de l'épître, et descend s'agenouiller à la droite du Célébrant. Le Cérémoniaire ôte à celui-ci le voile huméral.

532. Les Chantres entonnent *Tantum ergo*; on observe ce qui est prescrit pour la reposition du saint Sacrement; les Thuriféraires se retirent après l'encensement. Après la bénédiction, on éteint les cierges, et les Céroféraires se retirent; on retourne à la sacristie comme d'ordinaire, les Acolytes marchant en tête.

## CHAPITRE IV

### De l'octave du saint Sacrement.

533. L'octave de la fête du saint Sacrement est une octave privilégiée de deuxième ordre; elle exclut les fêtes doubles de deuxième classe, et n'admet (avec la réserve indiquée au n° suivant pour le jour octave) que les fêtes doubles de première classe. On simplifie donc, s'il y a lieu, pendant toute cette octave, les fêtes doubles majeures, doubles, ou semi-doubles occurrentes, et l'on en fait mémoire, ainsi que des simples; mais on n'en dit pas la neuvième leçon [2]. Lorque a vigile

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 13; c. XXV, n. 32; c. XXVI, n. 16; c. XXXIII, n. 34; S. C., 1er févr. 1907, 4198, ad 13 et 14. — [2] *Brev.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

de saint Jean-Baptiste ou celle des saints apôtres Pierre et Paul arrive pendant cette octave, on dit la neuvième leçon de l'homélie de cette vigile, à moins que l'on ne fasse l'Office d'un double de première classe. Durant cette octave, il n'est pas permis de célébrer des Messes votives privées, pas même celle *pro sponso et sponsa*[1], ni des Messes de *Requiem*, excepté la Messe des funérailles[2]. Encore faut-il, pour que l'on puisse célébrer celle-ci, que le saint Sacrement ne reste pas exposé solennellement dans l'église (voir part. IV, sect. IV, chap. II, art. I, n° 59).

534. L'Office du jour octave du saint Sacrement cède, dans la concurrence, à une fête double de première classe; néanmoins, chaque fois qu'il concourt avec la fête du Sacré Cœur de Jésus, il garde les secondes Vêpres entières, et l'on n'y fait aucune mémoire. Dans l'occurrence, il n'y a que les fêtes primaires doubles de première classe de l'Église universelle qui l'emportent sur l'Office de ce jour octave; mais, alors, celui-ci n'est pas commémoré aux secondes Vêpres de la fête prééminente, où, par contre, on fait mémoire des premières Vêpres du Sacré-Cœur[3]. Au premier nocturne de l'Office du jour octave du saint Sacrement, on dit (après avoir, au besoin, transposé, afin d'en maintenir l'ordre respectif, les leçons de l'Écriture occurrente des jours précédents) les leçons de l'Écriture occurrente empêchées dans la première partie de la semaine; si toutes avaient pu être dites à leur jour, on anticiperait les leçons de l'Écriture assignées au vendredi[4].

535. Pendant l'octave, on a coutume de célébrer l'Office, ou seulement les Vêpres, ainsi que la Messe, en présence du saint Sacrement exposé; et l'on termine par la bénédiction. Aux saluts, pendant cette octave, on ne doit pas chanter d'autre oraison que celle du saint Sacrement, ni d'autres morceaux que ceux en son honneur.

536. Le jour octave, on fait la procession du saint

[1] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 1, 2 et 10. — [2] Ibid., tit. III, n. 5-9. — [3] *Brev.*, not. in duas tab., n. 13; rub. du jour. — [4] *Brev.*, rub. du temps.

www.obrascatolicas.com

Sacrement après les Vêpres ; on y observe ce qui est dit pour celle de la fête, mais la procession est moins solennelle : le Chapitre ou le Clergé n'est pas paré, et le parcours est ordinairement moins long. Vers la fin des Vêpres, le Prêtre qui doit porter le saint Sacrement se rend à la sacristie avec le Diacre et le Sous-Diacre qui doivent l'assister, et ils se revêtent comme le jour de la fête. S'il n'y avait pas d'autre Prêtre que l'Officiant des Vêpres, il irait se revêtir à la sacristie, les Vêpres étant terminées.

537. En France, la solennité extérieure de cette octave, avec l'exposition du saint Sacrement, commence généralement le deuxième dimanche après la Pentecôte, par la Messe votive de la fête, suivie de la première procession ; elle se termine le troisième dimanche après la Pentecôte, par la seconde procession, après les Vêpres du jour (1). On ajoute *Alleluia* au verset *Panem de cælo* jusqu'à la seconde procession, inclusivement, comme pendant l'octave.

## CHAPITRE V

### Des fêtes du Sacré Cœur de Jésus, de sainte Julienne de Falconiéri, de saint Louis de Gonzague, etc.

538. Le lendemain de l'octave de la fête du saint Sacrement, on célèbre la fête du Sacré Cœur de Jésus (2). Le jeudi, les Vêpres sont de l'octave, même si

(1) Dans le décret du cardinal Caprara, il est question seulement des processions. « Processiones Ssmi Corporis Christi incipientur in dominica in qua solemnitas ejusdem festi refertur, et in dominica sequenti finem habebunt. » Aucun changement ne doit avoir lieu dans l'Office du jour. La procession ne peut autoriser à célébrer la Messe votive du saint Sacrement. Rien ne s'oppose à ce que les offices de ce dimanche soient célébrés avec une plus grande solennité extérieure.

(2) L'Office que l'on doit réciter ce jour-là dans l'Église universelle est celui dont l'invitatoire commence par *Christum pro nobis passum*, et l'on dit la Messe *Miserebitur*. L'Office qui a pour invitatoire *Cor Jesu caritatis victimam*, et la Messe correspondante *Egredimini* ne peuvent se dire qu'en vertu d'une concession particulière. — Les

www.obrascatolicas.com

le Sacré Cœur de Jésus est Titulaire [1]; on n'y fait mémoire ni de la fête du Sacré-Cœur (1), ni d'aucune fête simplifiée [2].

539. La fête du Sacré-Cœur est double de première classe sans octave, mais elle n'est que secondaire. Par conséquent, si elle est en occurrence avec une fête primaire du rit double de première classe, celle-ci lui est préférée (2); la fête du Sacré-Cœur est alors transférée au lendemain (3), ou au lundi suivant, si le samedi est déjà occupé par une fête double de première ou de seconde classe. En concurrence avec une fête primaire du rit double de première classe, la fête du Sacré-Cœur a seulement mémoire aux Vêpres [3].

540. Le 3 juin, on fait en France, sous le rit double, la fête de sainte Clotilde. Le 18 juin, on célèbre dans l'Église universelle la fête de saint Ephrem, Diacre, Confesseur et Docteur [4]; l'Office, du rit double, a des leçons propres aux deuxième et troisième nocturnes, et une oraison propre; on y fait mémoire, aux premières Vêpres, à Laudes et à la Messe, des saints Marc et Marcellien, dont on lit aussi la neuvième leçon [5]. Si la fête de sainte Julienne de Falconiéri a quelque part ses secondes Vêpres entières, on y dit l'hymne des premières Vêpres. La fête de saint Paulin (22 juin) est désormais du rit double; l'Office comporte une oraison propre et des leçons historiques [6].

541. Les Ordinaires peuvent transférer la solen-

hymnes du premier de ces Offices se disent avec la doxologie ordinaire; celles du second ont la doxologie *Jesu tibi.... qui natus es* (*S. C., 13 févr. 1892, 3767, ad 4*).

(1) La fête du Sacré-Cœur a, en effet, pour objet le même mystère que la fête du saint Sacrement.

(2) Cette fête, secondaire pour l'Église universelle, est, par privilège spécial, primaire pour le Portugal (*S. C., 10 mai 1895, 3855, ad 5*).

(3) La fête du très pur Cœur de Marie, célébrée naguère, dans plusieurs diocèses, le troisième dimanche après la Pentecôte, est maintenant fixée, pour les diocèses qui en auraient obtenu de nouveau la concession, au samedi après l'octave du saint Sacrement (*S. C., 28 avril 1914, Dubia, ad 1*). — La conclusion de la secrète de cette fête est : *Per eumdem Dominum* (*S. C., 27 sept. 1913, ad 15*).

[1] S. C., 27 juin 1896, 3919, ad 11. — [2] *Brev.*, not. in duas tab., n. 13; rub. du jour. — [3] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. II, n. 1; S. C., 28 juin 1889, 3712; 14 août 1894, 3838. — [4] *Litt. Ap.* « Principi Apostolorum », 5 oct. 1920. — [5] S.C., 14 oct. 1920, *Urbis et Orbis*. — [6] S. C., 9 juin 1909.

www.obrascatolicas.com

nité du Sacré-Cœur et celle de saint Louis de Gonzague à un autre jour que celui de la fête, aux conditions suivantes. Il ne s'agit que de la solennité extérieure: donc l'Office et la Messe restent fixés au jour de la fête. Le jour de la solennité, les Messes basses votives sont prohibées si l'on célèbre une fête double de première ou de deuxième classe, ou si l'on fait l'Office d'un dimanche privilégié de deuxième classe, ou des vigiles privilégiées de Noël et de la Pentecôte, ou du mercredi des Cendres, ou des féries de la semaine sainte, ou des octaves privilégiées de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du saint Sacrement; la Messe chantée est permise, à moins qu'il n'y ait une fête double de première classe, ou un dimanche privilégié de première classe, ou un jour qui exclut la Messe votive *pro re gravi*. On célèbre la Messe votive, basse ou chantée, suivant les règles ordinaires quant aux mémoires et au dernier évangile. On n'omet pas alors la Messe conventuelle ou la Messe paroissiale conforme à l'Office du jour [1].

## CHAPITRE VI

### De la fête et de l'octave de saint Jean-Baptiste.

542. La nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin) est une fête primaire double de première classe, avec octave commune [2]; mais, pour la solennité extérieure, elle est de second ordre [3]. Elle exclut toute Messe votive, même *pro re gravi* [4], et toute Messe de *Requiem*, même celle des funérailles; là, toutefois, où la solennité de cette fête est transférée au dimanche, la Messe des funérailles n'est prohibée que ce dimanche même [5].

543. Si la vigile de saint Jean-Baptiste coïncide avec la fête du saint Sacrement, on ne fait mémoire de la vi-

[1] S. C., 27 juin 1896, 3918; 23 juillet 1897, 3960. — [2] *Rub. Brev.*, catal. fest. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 17. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 1-3. — [5] Ibid., tit. III, n. 4-9.

www.obrascatolicas.com

gile ni à l'Office ni à la Messe de la fête[1]; le jeûne de cette vigile, là où il est obligatoire et où la fête du saint Sacrement est une fête de précepte, est alors supprimé[2]. Si cette vigile arrive pendant l'octave du saint Sacrement, et que, ce jour-là, on ne fasse pas l'Office d'une fête double de première classe, on doit, dans les églises astreintes à l'Office choral, célébrer en dehors du chœur une Messe conventuelle de la vigile; mais la Messe conventuelle célébrée avec assistance du chœur, même dans les églises autorisées à n'avoir qu'une Messe conventuelle, et toutes les autres Messes, doivent être de l'octave du saint Sacrement[3]. Si cette vigile arrive pendant une octave commune et que l'on fasse l'Office de cette octave, la Messe conventuelle doit être celle de la vigile, avec mémoire de l'octave[4]; les Messes non conventuelles peuvent être soit celle de l'octave, soit celle de la vigile.

544. Si la fête du saint Sacrement arrivait le 24 juin, celle de saint Jean-Baptiste serait transférée au lendemain, ou, si ce jour-là était déjà occupé dans un calendrier particulier par une fête double de première classe, au surlendemain[5]. On ferait alors mémoire de l'octave du saint Sacrement, puis, à Laudes et aux Messes privées seulement, de l'Office occurrent double majeur, double ou semi-double simplifié[6]. Le jour octave de saint Jean-Baptiste ne serait pas transféré.

545. La Messe de saint Jean-Baptiste ne comporte pas de soi le *Credo*, sauf là où ce saint est Patron ou Titulaire[7]. La fête de saint Jean-Baptiste a ses Vêpres entières, même en concurrence avec la fête du Patron ou du Titulaire, à moins qu'il ne s'agisse d'une fête primaire double de première classe de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge ou des saints Anges[8].

546. Si saint Jean-Baptiste est Patron ou Titulaire, et si la solennité de cette fête doit être transférée au dimanche, la solennité de saint Jean-Baptiste doit

[1] *Rub. Brev.*, tit. VI, n. 2; *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 1; S. C., 18 sept. 1706, 2173. — [2] *Codex*, can. 1252, 4. — [3] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. I, n. 1 et 4. — [4] Ibid., n. 1. — [5] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IV, n. 3. — [6] Ibid., tit VI, n. 1; *Addit. in Rub. Miss.*, tit. V, n. 1. — [7] *Miss.*, rub. du jour. — [8] *Addit. in Rub. Miss.*, tit II, n. 1, d; Tab. concurr.; S. C., juin 1893, 3807.

www.obrascatolicas.com

être préférée à celle des saints Apôtres Pierre et Paul[1].

547. L'octave de saint Jean-Baptiste aurait la préférence sur celle de tous les autres saints, si l'on en faisait en même temps une autre de même ordre[2]. Pendant l'octave, on ne joint pas les hymnes les unes aux autres si elles sont empêchées, comme on le ferait le jour de la fête[3].

## CHAPITRE VII

### De la fête et de l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul.

548. La fête des saints Apôtres Pierre et Paul (29 juin) est du rit double de première classe, avec octave commune (1). Elle exclut toute Messe votive, même *pro re gravi*[4], et toute Messe de *Requiem*, même celle des funérailles; toutefois, lorsque la solennité de cette fête est transférée au dimanche, la défense de célébrer la Messe des funérailles n'existe que pour ce dimanche[5].

549. La veille (28 juin), on célèbre désormais, sous le rit double, la fête de saint Irénée, évêque et martyr[6]. A l'Office, on dit la neuvième leçon et l'on fait mémoire à Laudes de la vigile des saints Pierre et Paul. La Messe conventuelle célébrée en présence du Chœur doit être celle de la vigile, avec mémoire de saint Irénée et de l'octave de saint Jean-Baptiste. Les Messes non conventuelles peuvent être soit de saint Irénée, soit de la vigile.

550. Si la vigile des saints Apôtres arrive pendant l'octave du saint Sacrement, et si l'Office est de cette

(1) A Rome, l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul est une octave privilégiée de troisième ordre. Elle y a donc toujours, sinon l'Office entier, du moins une commémoraison à l'Office et à la Messe de la fête occurrente, quel que soit le rit de celle-ci (*S. C., 5 juillet 1883, 3581, ad 3*). Elle y exclut les Messes de *Requiem*, excepté celle des funérailles, et les Messes votives privées, chantées ou non, excepté la Messe *pro sponso et sponsa* (*Addit. in Rub. Miss., tit. II, n. 1, 2 et 10 ; tit. III, n. 4-9*).

[1] S. C., 23 mai 1846, 2914, ad 3. — [2] *Rub. Brev.*, tit. VII, n. 3. — [3] S. C., 12 juillet 1901, 4078, ad 1. — [4] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 1-3. — [5] Ibid., tit. III, n. 4-9. — [6] S. C., 26 oct. 1921, *Urbis et Orbis*.

www.obrascatolicas.com

octave, on doit, dans les églises astreintes à l'Office choral, célébrer en dehors du chœur une Messe conventuelle de la vigile ; mais la Messe conventuelle célébrée en présence du Chœur, même dans les églises autorisées à n'avoir qu'une Messe conventuelle, et toutes les autres Messes sont celles de l'octave du saint Sacrement[1].

551. Lorsque saint Pierre est Patron ou Titulaire, on ne change rien à l'ordre de l'Office de la fête ni à celui de l'octave, bien que cet Office soit relatif aux saints Pierre et Paul[2].

552. En France et dans les colonies françaises, la solennité de cette fête est transférée au dimanche qui suit l'incidence[3], si l'on ne doit pas célébrer, ce jour-là, la solennité du saint Sacrement, ou celle de saint Jean-Baptiste; mais la solennité des saints Apôtres serait préférée à celle du Sacré-Cœur[4].

553. Si saint Paul est Patron ou Titulaire, on célèbre la Commémoraison de saint Paul du rit double de première classe : on en dit les premières Vêpres le jour de la fête des saints Apôtres, avec mémoire de saint Pierre[5].

554. Là où saint Paul est Patron ou Titulaire, si la Commémoraison de saint Paul arrive un dimanche, tout en se conformant pour l'Office à ce qui est indiqué au n° précédent, la Messe chantée pour la solennité transférée est celle des saints Apôtres.

555. Si le Titulaire était la Conversion de saint Paul il n'y aurait rien de particulier à observer le 30 juin.

---

## CHAPITRE VIII

### Des fêtes du mois de juillet.

556. La fête du précieux Sang de Notre-Seigneur

[1] Ibid., tit. 1, n. 1 et 4. — [2] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX, n. 4; S. C., 6 sept. 1895, 3872, ad 4. — [3] Décret du Card Caprara. — [4] Cf. S. C., 27 juin et 2 juill. 1893, 3808; Decr. catal. fest. primar. et secund., 22 aout 1893, 3810. — [5] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

(1er juillet) est une fête secondaire, du rit double de seconde classe (1); à l'Office et à la Messe, on fait mémoire du jour octaval de saint Jean-Baptiste, perpétuellement simplifié[1]. Désormais, cette fête se trouve toujours en concurrence avec celle de la Visitation de la sainte Vierge (2 juillet), de même rit il est vrai, mais primaire; aussi, le 1er juillet, on dit les premières Vêpres de la Visitation, avec mémoire du précieux Sang et du jour octave de saint Jean-Baptiste[2]. Si, toutefois, dans une église particulière, la fête du précieux Sang avait droit à ses secondes Vêpres entières, celles-ci seraient semblables aux premières, sauf : le cinquième psaume, qui serait *Lauda Jerusalem Dominum*[3], le verset, et l'antienne de *Magnificat*[4].

557. Le 3 juillet, on célèbre désormais la fête de saint Léon II, Pape et Confesseur (célébrée naguère le 28 juin)[5]. L'Office de sainte Elisabeth (8 juillet) ne conserve plus comme parties propres que l'invitatoire, les hymnes, les trois leçons du deuxième nocturne, les versets des Vêpres et de Laudes, les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*, et enfin l'oraison[6]. De nouvelles leçons historiques ont été concédées pour l'Office de saint Bonaventure (14 juillet)[7]. La fête de saint Vincent de Paul (19 juillet) est, pour la France, du rit double majeur; ailleurs, elle est du rit double. A la fête de sainte Madeleine, si elle n'a pas ses premières ni ses secondes Vêpres, on dit à Matines l'hymne *Pater superni luminis*, en omettant l'hymne marquée pour les Matines[8].

558. Si la fête de saint Jacques le Majeur (25 juillet) arrive le lundi, la vigile se fait le samedi précédent; la mémoire de saint Liboire, Evêque et Confesseur, se fait avec l'oraison *Exaudi*[9]. A l'Office de saint Jacques, le verset des secondes Vêpres est *Annuntiave-*

(1) Cette fête était naguère fixée au premier dimanche de juillet. — Pour la célébration de sa solennité extérieure, voir part. IV, sect. VII, n. 135 (tome I, page 241), et *Additions et Corrections* (ibid., page 692).

[1] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. VII, n. 2; *Brev.*, rub. du jour. — [2] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. I, n. 1, c; *Brev.*, rub. du jour; S. C., 27 juin 1893, 3808. — [3] S. C., 10 mars 1917, *Decretum*, VI. — [4] *Brev.*, rub. du jour. — [5] S. C., 26 oct. 1921, *Urbis et Orbis*. — [6] S. C., 28 oct. 1913, § III, n. 3. — [7] S. C., 22 juillet 1908. — [8] *Brev.*, rub. du jour; S. C., 11 déc. 1903, 4126, ad 2. — [9] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

*runt*[1]. Lorsque saint Jacques et saint Christophe sont cotitulaires, on célèbre séparément les deux fêtes, en laissant saint Jacques au jour d'incidence, et en reportant saint Christophe au 27 juillet.

## CHAPITRE IX

### De la fête et de l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge.

559. Le 9 août, on fait en France la fête du bienheureux Jean-Marie Vianney; l'Office, du rit double, a une antienne propre au *Magnificat* des premières Vêpres, au *Benedictus*, et pour la commémoraison aux premières Vêpres de saint Laurent, les leçons du deuxième et du troisième nocturnes propres, et une oraison propre; on y fait mémoire de la vigile de saint Laurent. La Messe conventuelle célébrée en présence du Chœur est celle de la vigile : si elle est l'unique messe conventuelle, on y fait mémoire du bienheureux[2]; les Messes non conventuelles peuvent être soit du bienheureux, avec mémoire et dernier évangile de la vigile, soit de la vigile avec mémoire du bienheureux. La fête de saint Laurent (10 août) est célébrée dans l'Eglise universelle sous le rit double de seconde classe avec octave simple.

560. La fête de l'Assomption de la sainte Vierge (15 août [1]) est une fête primaire, du rit double de première classe, avec octave commune. Elle exclut toute Messe votive, même *pro re gravi*[3], et toute Messe de *Requiem*, même celle des funérailles[4]. Si la vigile de l'Assomption tombe un dimanche, elle

(1) En Prusse, en vertu d'un indult du 19 avril 1788, la fête de l'Assomption et de la Nativité de la sainte Vierge sont transférées, comme à leur jour propre, au dimanche suivant, avec mémoire du dimanche, et obligation du jeûne pour le samedi. Les Réguliers, même s'ils ont un calendrier propre, sont tenus de se conformer à cette translation, et de faire l'Office de ces fêtes le dimanche suivant (*S. C., 5 août 1904, 4142*).

[1] S. C., 28 nov. 1902, 4104, ad 3. — [2] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. v, n. 4. — [3] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. II, n. 1-3. — [4] Ibid., tit. III, n. 4-9.



www.obrascatolicas.com

est anticipée au samedi ; mais alors le jeûne est supprimé[1]. Si cette vigile se trouve en occurrence avec un Office de la sainte Vierge, on omet la mémoire de la vigile[2]. A la Messe de l'Assomption, on ne doit pas se découvrir ni s'incliner au mot *Maria* qui se trouve dans l'antienne de la communion[3].

561. Pendant l'octave de l'Assomption, chaque fois que l'on en fait l'Office, on dit, au premier nocturne, des leçons propres, avec les répons de la fête[4]. A la Messe du dimanche qui se rencontre dans cette octave, on dit la préface de la sainte Trinité[5] (1).

562. La fête de saint Joachim (16 août) est du rit double de seconde classe, comme celle de sainte Anne (2) ; aux secondes Vêpres, on ne fait pas mémoire du jour octave de saint Laurent. La fête de saint Hyacinthe, que l'on célébrait autrefois le 16 août, est maintenant fixée au 17 ; on y fait mémoire, à Laudes et à la Messe, de l'octave de l'Assomption et du jour octave de saint Laurent. Si, le 18 août, on célèbre la Messe festivale ou votive *Loquebar* d'une Vierge Martyre, il faut, pour commémorer saint Agapit Martyr, prendre la secrète de la Messe *Lætabitur;* si l'on célèbre la Messe *Dilexisti* d'une Vierge, on dit, pour saint Agapit, la postcommunion de la Messe *Lætabitur*[6]. La fête de saint Louis (25 août), double dans l'Eglise universelle, est, en France, du rit double majeur.

## CHAPITRE X

### Des quatre-temps et des fêtes qui arrivent pendant le mois de septembre.

563. La fête de la Nativité de la sainte Vierge

(1) Pour la fête du très pur Cœur de Marie, célébrée autrefois dans quelques diocèses le dimanche après l'octave de l'Assomption, voir page 163, note (3).

(2) A la Messe de saint Joachim, il faut lire ainsi le verset alléluiatique : *O Joachim, sanctæ conjux Annæ, pater almæ Virginis, hic famulis ferto salutis opem* (*Miss.*).

[1] *Codex*, can. 1252, 4. — [2] S. C., 20 juin 1899, 4037, ad 2. — [3] S. C., 7 déc. 1844, 2872, ad 6. — [4] *Brev.*, rub. du jour. — [5] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. VIII, n. 1. — [6] S. C., 27 juin 1896, 3919, ad 1.

www.obrascatolicas.com

(8 septembre) est du rit double de seconde classe, avec octave simple. Si saint Adrien est Patron ou Titulaire, on fait, le 8, la fête de ce saint, et celle de la Nativité est perpétuellement reportée au lendemain 9, ou, si ce dernier jour est déjà occupé par une fête double de première ou de seconde classe, au surlendemain 10; mais le jour octave de la Nativité reste toujours fixé au 15 septembre [1]. La fête du saint Nom de Marie, du rit double majeur, se célèbre désormais le 12 septembre.

564. Si le samedi qui suit la fête de la Nativité de la sainte Vierge n'est pas occupé par une fête au moins semi-double, on y fait l'Office sabbatin de la sainte Vierge. A cet Office, toutes les parties que l'on ne doit pas prendre à l'Ordinaire ou au Psautier, sont empruntées à la fête de la Nativité, excepté : l'absolution et les bénédictions, qui sont celles de l'Office commun de la sainte Vierge pour le samedi; les première et deuxième leçons, qui se disent de l'Ecriture occurrente, avec les répons assignés au samedi; la troisième leçon, qui est spéciale, et qui se trouve, dans le bréviaire, à la suite de l'Office de la Nativité [2].

565. Le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre), on observe pendant l'épître ce qui est marqué pour le dimanche des Rameaux [3]. Les quatre-temps d'automne ont lieu le mercredi, le vendredi et le samedi qui suivent le 14 septembre; lorsque le 14 est un mardi, ils ont lieu les 15, 17 et 18, et, quand le 14 est un mercredi, ils ont lieu les 21, 23 et 24 (1).

566. La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, du rit double de seconde classe, est désormais fixée au 15 septembre (2); on dit aux deux Vêpres l'hymne *Jam*

(1) Les quatre-temps de septembre arrivent en la semaine qui est la troisième de ce mois dans l'ordre des leçons de l'Ecriture; et c'est à cette semaine qu'ils se trouvent dans le Bréviaire. Dans le Missel, les Messes des quatre-temps de septembre se trouvent à la suite du dix-septième dimanche après la Pentecôte.

(2) Autrefois, cette fête avait lieu le troisième dimanche de septem-

[1] *Rub. Brev.*, tit. x, n. 1; S. C., 13 dec. 1895, 3876, ad 4. — [2] *Brev.*, rub. du jour. — [3] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

*toto subitus*, et aux Matines l'hymne *O quot undis*. A l'Office et à la Messe de cette fête, on ne fait pas mémoire du jour octave de la Nativité de la sainte Vierge, qui se trouve ainsi perpétuellement empêché dans le calendrier de l'Eglise universelle; mais on ferait mémoire de ce jour octave dans les églises où, le 15 septembre, on célébrerait quelque autre fête plus noble, du rit double de seconde classe, et qui ne fût pas une fête de la sainte Vierge[1].

567. La fête de l'impression des Stigmates de saint François (17 septembre) est une fête secondaire, du rit double; si, dans quelque église, on la célébrait un autre jour, on ne ferait cependant aucun changement aux paroles de l'hymne[2]. Si la vigile de saint Matthieu (20 septembre) coïncide avec l'un des jours des quatre-temps, on fait mémoire de cette vigile à la Messe, mais non à l'Office (1)[3]. La fête de saint Thomas de Villeneuve est célébrée le 22 septembre(2). A la fête de saint Wenceslas (28 septembre), les leçons du troisième nocturne sont celles de l'homélie sur l'évangile *Nolite arbitrari*, et l'on dit la Messe *In virtute*. La Dédicace de saint Michel (29 septembre) est une fête double de première classe.

bre. — Pour la célébration de sa solennité extérieure, voir part. IV, sect. VII, n. 135 (tome I, page 241), et *Additions et Corrections* (ibid., page 692).

(1) Lorsque, dans la ville de Rome, le 20 septembre, vigile de saint Matthieu, on fait l'Office de saint Agapit, Confesseur Pontife, les leçons du troisième nocturne sont du commun d'un Confesseur Pontife 2° loco, l'homélie est *Vigilate*, la Messe est *Sacerdotes* (au lieu de *Statuit*); si cette fête est en occurrence avec les quatre-temps de septembre, les leçons du premier nocturne, s'il n'y a pas de leçons d'Ecriture occurrente à y reporter, sont *Laudemus (S. C., 5 fév. 1895, 3844, ad 6; 24 juillet 1896, 3928)*.

(2) A la fin de la sixième leçon de l'Office de saint Thomas de Villeneuve, il faut supprimer : *atque ejus memoriam quarto decimo kalendas Octobris celebrari mandavit (S. C., 10 mars 1917, Decretum, V)*.

[1] *Brev.*, rub. du jour. — [2] S. C., 2 sept. 1741, 2365, ad 3. — [3] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE XI

## Des fêtes du mois d'octobre (1).

568. Du rit simple dans le calendrier de l'Eglise universelle, la fête de saint Remi (1er octobre) est, en France et dans les colonies françaises, du rit double majeur [1], avec trois leçons historiques propres pour le deuxième nocturne.

569. La fête du très saint Rosaire est maintenant célébrée le 7 octobre (2), sous le rit double de seconde classe. On dit désormais dans la préface : *Et te in festi-*

(1) Léon XIII a prescrit des exercices en honneur du saint Rosaire, pendant le mois d'octobre (Encycl. *Supremi Apostolatus* du 1er sept. 1883, et *Superiori anno* du 30 août 1884). Pie X a maintenu et confirmé toutes ces prescriptions (Encycl. *E suhremi Apostolatus* du 4 oct. 1903). — 1° A partir du 1er octobre, jusqu'au 2 novembre, on doit, dans toutes les églises cathédrales et paroissiales, dans toutes les églises et chapelles publiques dédiées à la sainte Vierge, ainsi que dans toutes celles désignées par l'Ordinaire, réciter tous les jours au moins cinq dizaines du Rosaire, avec les litanies de la sainte Vierge, et une prière spéciale à saint Joseph (Encycl. citées, et Encycl. *Quamquam pluries* du 15 août 1889; *S. C., 26 août 1886, 3666; 11 sept. 1887, 3681*). — 2° Ces prières peuvent se faire le matin ou le soir; si elles se font le matin, on les récite pendant la Messe (Encycl. du 30 août 1884: *S. C., 4 fév. 1886, 3650, ad 5*); si elles se font le soir, on les récite en présence du saint Sacrement exposé dans l'ostensoir, et l'on termine par la bénédiction (Même encycl.; *S. C., 4 fév. 1886, 3650, ad 4*). — 3° Dans les églises pauvres, on peut, avec l'autorisation de l'Ordinaire, faire l'exposition privée, en ouvrant seulement le tabernacle, et donner, à la fin, la bénédiction avec le ciboire (*S. C., 4 fév. 1885, 3650, ad 4; 26 août 1886, 3666*). — 4° Les mêmes exercices et leurs indulgences peuvent, avec le consentement de l'Ordinaire, être renvoyés au mois de novembre ou de décembre, dans les pays où ils sont empêchés au mois d'octobre par les travaux de la campagne (*S. C., 20 août 1885*). — 6° La prière à saint Joseph peut être placée, selon l'appréciation de l'Ordinaire, soit après le chapelet, soit après les litanies de la sainte Vierge (*S. C., 7 déc. 1900, Brunen, ad 2*).

(2) Cette fête était autrefois fixée au premier dimanche d'octobre. Par suite de la nouvelle fixation, on a dû, dans la cinquième leçon, supprimer les mots *prima quaque Octobris Dominica*, qui se trouvaient dans la dernière phrase, et, vers le milieu de la sixième leçon, au lieu de *sanctissimi Rosarii festum eadem die eodemque ritu celebrandum*, faire lire *sacratissimi Rosarii festum eodem ritu celebrandum*. — Pour la célébration de la solennité extérieure de cette fête, voir part. IV, sect. VII, n. 135 (tome I, page 241), et Additions et Corrections (ibid., page 692).

1 S. C., indult du 14 janv. 1914.



www.obrascatolicas.com

*vitate* (1). S'il arrive quelque part que cette fête n'ait pas ses premières Vêpres, on joint, sous une même doxologie, l'hymne des premières Vêpres à celle de Matines [1]. Si cette fête était privée de ses secondes Vêpres, il ne faudrait pas, du moins dans la récitation publique de l'Office, unir à l'hymne de Laudes celle des secondes Vêpres, qui n'est qu'un résumé des trois autres hymnes [2].

570. Si la fête de saint Jean de Kenty (20 octobre) n'a pas ses premières Vêpres, au moins à partir du capitule, on dit à Matines l'hymne des premières Vêpres, à Laudes celle des Matines, et aux secondes Vêpres celle de Laudes; mais si, en outre, cette fête n'a pas ses secondes Vêpres entières, on joint, sous une seule doxologie, l'hymne des premières Vêpres à celle de Matines, et l'on n'a pas à déplacer l'hymne de Laudes [3]. Le 24 octobre, on célèbre désormais, sous le rit double majeur, la fête de saint Raphaël, Archange [4].

571. Le 28 octobre, on célèbre la fête de saint Simon et saint Jude, Apôtres. Si l'un des deux est Patron ou Titulaire, on doit en faire l'Office séparément, et transférer au lendemain l'Office du second [5]; au premier nocturne de l'Office de saint Simon, on dit les leçons du commun; à l'Office de saint Jude, on dit celles de la fête; les autres leçons peuvent se lire aux deux fêtes; l'oraison, pour chaque saint, se dit au singulier.

572. La veille de la Toussaint, soit que l'on fasse l'Office de la vigile, soit que l'on célèbre une fête semi-double avec mémoire de cette vigile, on doit, à l'Office, omettre le suffrage de tous les saints [6], et prendre à la Messe, pour oraisons communes du temps, non pas l'oraison *A cunctis*, mais celle du Saint-Esprit, puis, s'il y a lieu, l'oraison contre les persécuteurs de l'Eglise ou celle pour le Pape [7].

(1) Partout, soit dans les oraisons, soit dans les leçons historiques, le mot *sacratissimi* (ou *sacratissimo*) a été substitué au mot *sanctissimi* (ou *sanctissimo*).

[1] *Rub. Brev.*, tit xx, n. 3. — [2] S. C., 23 mars 1911, 4262, ad 4. — [3] *Brev.*, rub. du jour. — [4] S. C., 26 oct. 1921, *Urbis et Orbis*. — [5] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. ix, n. 4. — [6] *Brev.*, rub. du jour. — [7] *Addit. in Rub. Miss.*, tit. vi, n. 1, 8.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE XII

## De la Commémoraison des fidèles trépassés.

573. La Commémoraison de tous les fidèles trépassés (2 novembre) est assimilée aux fêtes primaires doubles de première classe les plus solennelles de l'Eglise universelle. Elle exclut toute fête, quelle qu'en soit la solennité, d'une localité, d'une église, d'un ordre ou institut religieux ; elle ne cède qu'au dimanche tombant le 2 novembre : dans ce cas, elle est transférée, avec tous ses privilèges, au lundi 3 novembre [1].

## ARTICLE PREMIER

### DE L'OFFICE DE LA COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS.

#### § 1. Règles concernant l'Office.

574. L'Office de la Commémoraison de tous les fidèles trépassés s'ouvre par les Vêpres, qui se disent à la suite des secondes Vêpres de la Toussaint, ou, si le 2 novembre est un dimanche, à la suite des Vêpres de ce dimanche ; il se termine après None du lendemain [2]. Pendant ce laps de temps, il n'y a pas d'autre Office du jour [3] (1). Les Matines et les Laudes de la Commémoraison de tous les fidèles trépassés peuvent, même dans les églises astreintes à l'Office choral, être anticipées la veille, après les Complies des morts [4].

575. Aucune des Heures de l'Office des morts ne débute par le verset *Deus in adjutorium*, ni par un autre

(1) Ainsi, le soir de la Toussaint, ou du dimanche si le 2 novembre est un dimanche, il n'y a pas d'autres Complies que celles des morts.

[1] S. C., 28 févr. 1917. *Urbis et Orbis.* — [2] *Brev.*, rub. du jour. — [3] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. VII, n. 3 — [4] S. C., 9 juillet 1895, 3864, ad 1 ; cf. *Carr. Ep.*, l. II, c. X, n. 1.

www.obrascatolicas.com

verset. Avant les Vêpres, qui, en la Commémoraison de tous les fidèles trépassés, commencent immédiatement après le verset *Benedicamus Domino* des Vêpres de l'Office précédent (1), de même avant les Complies et les Laudes (2), il n'y a ni oraison dominicale, ni salutation angélique. Les Matines et Prime sont précédées de la récitation à voix basse de *Pater*, *Ave*, *Credo;* Tierce, Sexte et None, de *Pater* et *Ave* [1].

576. Les Vêpres, les Matines et les Laudes sont celles de l'Office ordinaire des morts ; toutefois, à Matines, les leçons des trois nocturnes sont propres à ce jour. Chacune des autres Heures comporte trois psaumes propres, sans antienne ; à Complies, ces psaumes sont précédés seulement du *Confiteor,* avec *Misereatur* et *Indulgentiam*, et sont immédiatement suivis du cantique *Nunc dimittis.*

577. Après la répétition de l'antienne du cantique évangélique des Vêpres et des Laudes, de même après le cantique des Complies et les psaumes des petites Heures, on dit : le *Pater ;* les versets habituels de l'Office des morts ; une oraison, avec sa conclusion longue (3) ; puis, sauf à Prime, les deux versets *Requiem æternam*, etc., et *Requiescant in pace ;* et l'on n'ajoute rien de plus (4). A Prime, l'oraison est, au chœur, immédiatement suivie de la lecture du Martyrologe,

(1) A l'Office choral, il n'est pas permis d'intercaler quoi que ce soit (fonction ou prières) entre les secondes Vêpres de la Toussaint ou du dimanche, et les premières Vêpres de la Commémoraison des fidèles trépassés. — Mais on pourrait, dans la récitation privée, séparer des Vêpres du jour celles des morts. Dans ce cas, on terminerait comme d'ordinaire les Vêpres du jour par le verset *Fidelium animæ*, et l'on ferait précéder les Vêpres des morts du *Pater* et de l'*Ave* (*Brev., rub. du jour ; cf. Rit., tit.* VI, *c.* IV, *ad Vesperas*).

(2) Si, dans la récitation privée, les Laudes étaient séparées des Matines, elles devraient être précédées du *Pater* et de l'*Ave* (*Brev., rub. du jour ; S. C., 24 juillet 1912, Plurium Diœcesium*).

(3) Cette oraison est : à Complies, *Propitiare quaesumus* ; à Prime, *Supplices Domine ;* à toutes les autres Heures, *Fidelium Deus omnium.*

(4) Si, dans la récitation privée, on sépare Matines de Laudes, aussitôt après le neuvième répons, on dit : *Dominus vobiscum*, l'oraison *Fidelium*, puis les deux versets *Requiem æternam.* etc., et *Requiescant in pace*, et rien de plus (*Brev., rub. du jour ; S. C., 24 juillet 1912, Plurium Diœcesium*).

[1] *Brev.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

qui comporte, ce jour-là, avant l'indication du quantième du mois et de la lune, une mention spéciale de la Commémoraison des fidèles trépassés *Hac die*, etc.; après la lecture du Martyrologe, qui se termine comme à l'ordinaire, ou, en dehors du chœur, après la première oraison, on dit : le verset *In memoria*, etc.; l'oraison *Deus veniæ largitor*, avec la conclusion brève; enfin les versets *Requiem æternam*, etc., et *Requiescant in pace*, auxquels on n'ajoute rien.

### § 2. De l'Office solennel.

#### *I. Objets à préparer.*

578. Avant les Vêpres de la Toussaint, ou du lendemain si le 2 novembre est un dimanche, on tient prêt ce qui est nécessaire pour l'Office des morts.

A l'autel, on met un parement noir sous celui de la couleur du jour; si le saint Sacrement est dans le tabernacle, ce devant d'autel peut être noir ou violet, et l'on met un conopée violet sous celui de la couleur du jour. Sous le tapis des degrés, on en met un violet, qui couvre seulement le marchepied. On ne met ni reliquaires, ni vases de fleurs, à moins qu'on ne puisse les enlever facilement.

On prépare une chape noire, et un bréviaire de chœur couvert de noir. Il convient de préparer six cierges de cire jaune, pour remplacer les blancs de l'autel. Si l'Officiant doit être à la banquette, on y met le tapis violet sous le tapis ordinaire.

#### *II. Cérémonies à observer.*

579. Après l'oraison des Vêpres, les Acolytes déposent les chandeliers à la crédence, en éteignent les cierges, et vont à leurs places au chœur, leur fonction étant terminée. Après le *Benedicamus Domino*, l'Officiant ne dit pas *Fidelium animæ*[1]; les Chapiers,

[1] *Rub. Brev.*, tit. xxx, n. 3.

www.obrascatolicas.com

ayant fait les révérences convenables, vont directement à la sacristie, les plus dignes les premiers; ils quittent leurs chapes, puis retournent au chœur, leur fonction étant terminée.

580. En même temps, les Clercs désignés pour cela enlèvent le devant d'autel, le tapis, et les reliquaires ou les vases de fleurs s'il y en avait; ils mettent les cierges de cire jaune [1]; ils enlèvent le tapis de la banquette, le bréviaire et le voile de la couleur du jour qui sont devant l'Officiant, et mettent à la place le bréviaire couvert de noir. Un Clerc apporte la chape noire; l'Officiant, aidé du Cérémoniaire, s'en revêt; et le Clerc emporte la chape blanche que l'Officiant a quittée. L'Officiant et le Chœur s'assoient pendant les préparatifs (1).

581. On observe, aux Vêpres, ce qui est dit t. I, p. 644, pour l'Office des morts. Ensuite, si l'on doit dire les Complies, on les commence, l'Officiant ayant quitté la chape, et repris son habit de chœur s'il en a un spécial. Après Complies, l'Officiant reprend la chape pour les Matines et les Laudes des morts, on place un pupitre au milieu du chœur, et l'on se conforme à ce qui est dit t. I, p. 644.

## ARTICLE II

### DES MESSES DE LA COMMÉMORAISON DES FIDÈLES TRÉPASSÉS.

#### § 1. Règles concernant les Messes.

*I. Qualité, nombre et application des Messes.*

582. Le 2 novembre, ou le 3 novembre si le 2 est un dimanche, n'admet que les Messes de la Commémo-

(1) Si l'Officiant des Vêpres des morts n'était pas le même que celui des Vêpres du jour, celui-ci, après *Benedicamus Domino*, irait à la sacristie, accompagné de tous ses Ministres; le second se rendrait au chœur entre le Cérémoniaire et un autre Clerc, relevant les bords de la chape noire, et, après les révérences convenables, il irait directement à la banquette ou à la première salle.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. x, n. 2.

www.obrascatolicas.com

raison de tous les fidèles trépassés; aucune cause ne saurait autoriser une exception [1].

583. Tous les Prêtres ont désormais, ce jour-là, la faculté de célébrer trois Messes, à la condition expresse d'observer rigoureusement les prescriptions spéciales qui en régissent l'application et l'honoraire (voir ci-après, n° 586) [2]. Il leur est d'ailleurs loisible de n'en célébrer qu'une ou deux (1) [3].

584. Chacune de ces trois Messes a son formulaire propre. La première est, telle quelle, l'ancienne Messe de la Commémoraison des fidèles trépassés. La deuxième est la Messe de l'anniversaire des défunts, sauf suppression, dans le texte de l'oraison, du passage faisant allusion à l'anniversaire. La troisième est la Messe quotidienne des morts, avec l'oraison *Deus veniæ largitor* légèrement retouchée [4].

585. La première de ces Messes n'est jamais omise par le Prêtre qui célèbre en la Commémoraison des fidèles trépassés. C'est donc cette première Messe qu'il doit prendre, s'il ne dit qu'une Messe. S'il en dit deux, il prendra la première et la seconde [5].

586. Chaque Prêtre a le droit de disposer de son intention, et, par conséquent, de recevoir un honoraire (2) pour l'une quelconque des trois Messes de la Commémoraison des fidèles trépassés (3), mais pour une seulement [6]. Quant aux deux autres Messes, s'il les

(1) Toutefois, dans sa maternelle sollicitude pour les âmes du Purgatoire, l'Eglise exhorte vivement chaque Prêtre à user, en leur faveur, de la précieuse faculté de célébrer les trois Messes (*S. S. Benoît XV, const.* Incruentum, *10 août 1915*).

(2) Il est défendu au Prêtre d'exiger ou d'insinuer qu'on lui verse, à cette occasion, un honoraire supérieur à celui qui est fixé par le tarif diocésain. Il ne pourrait accepter un honoraire plus élevé, que si celui-ci lui était offert tout spontanément (*S. C. C., 15 oct. 1915*, Dubia, *ad* 2).

(3) Le Prêtre n'est nullement obligé de choisir, pour l'appliquer ainsi à son gré, la Messe qu'il célèbre en premier lieu (*S. C. C., 15 oct. 1915*, Dubia, *ad 1*).

[1] S. C. 28 fév. 1917, *Urbis et Orbis*; 10 janv. 1919, *Albinganen.*, 26 févr. 1919, *Urbis et Orbis*. — [2] *Codex*, can. 806, 1; *Miss.*, rub. du jour; Benoît XV, const. *Incruentum*, 10 août 1915, I. — [3] S. C., 28 févr. 1917, *Dubia*, ad 1. — [4] *Miss.*, rub. du jour; Benoît XV, ibid., III; S. C., 11 août 1915, *Urbis et Orbis*. — [5] *Miss.*, rub. du jour; Benoît XV, ibid.; S. C., 28 févr. 1917, *Dubia* ad 2. — [6] *Codex*, can. 824, 2; Benoît XV, ibid., 1; cf. S. C., 20 déc. 1783, 3524, ad 2.

www.obrascatolicas.com

célèbre, il devra les appliquer : l'une, toujours pour tous les fidèles défunts (1); l'autre, s'il en dit trois, aux intentions du Souverain Pontife [1] (2). Aussi, lui est-il formellement interdit de percevoir, à quelque titre que ce soit, un honoraire ou une rétribution pour ces Messes supplémentaires [2] (3).

587. Si, en raison de la faiblesse de sa vue, un Prêtre est autorisé par indult à célébrer en tout temps la Messe votive de la sainte Vierge, il a, le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, la faculté de célébrer deux ou trois fois la Messe quotidienne de *Requiem*, à la condition pourtant de se conformer de tout point, en ce qui concerne l'application et les honoraires de ces Messes, à ce qui est marqué au n° précédent. Il ne dit alors chaque fois que l'oraison *Fidelium* [3].

588. Le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, toutes les Messes jouissent du même privilège que si elles étaient célébrées à un autel privilégié [4].

### *II. Manière de célébrer la Messe.*

589. On doit, au début de toutes les Messes, réciter les prières de la confession, telles qu'elles se disent

(1) Un Prêtre qui, le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, ne célèbre que deux Messes, est donc libre d'en dire une à son intention; mais il est tenu d'appliquer l'autre pour tous les fidèles défunts (*S. C., 28 févr. 1917*, Dubia, *ad 3*).

(2) Ces intentions sont : la pensée de soulager les âmes du Purgatoire; le désir de suppléer, autant que possible, aux fondations pieuses qui auraient été supprimées, négligées ou réduites; la volonté de secourir les innombrables morts de la dernière guerre (*Benoît XV, const.* Incruentum, *10 août 1915*).

(3) On ne pourrait, sous aucun prétexte, célébrer à des intentions particulières les deux Messes supplémentaires de la Commémoraison des fidèles trépassés et en percevoir les honoraires, quitte à différer aux jours suivants le soin d'appliquer deux messes aux intentions imposées par le Saint-Siège (*S. C. C., 15 oct. 1915*, Dubia, *ad 4*).

[1] Benoit XV, ibid. ; S. C., 28 févr. 1917, *Dubia*, ad. 3. — [2] Benoit XV, ibid. ; S. C. C., 15 oct. 1915, *Dubia*, ad 3. — [3] S. C., 26 janv. 1920, *Romana*, ad 1 ; 12 janv 1921, *Instructio*, § 3, n. 2. — [4] *Codex*, can. 917, 1 ; Benoit XV, const. *Incruentum*, 10 août 1915, II ; S. C. I., 19 mai 1761, *Urbis et Orbis*.

www.obrascatolicas.com

aux Messes des morts. Chaque Messe ne comporte normalement qu'une oraison (1). La séquence *Dies iræ* est obligatoire aux trois Messes [1] (2).

590. Le Prêtre qui veut célébrer deux ou trois Messes, ne prend la purification et l'ablution qu'à la dernière. Comme il se sert du même calice (à moins qu'il ne célèbre dans des églises différentes), il a soin, depuis la communion de la première Messe jusqu'après la communion de la dernière, de ne jamais le poser hors du corporal ni l'essuyer avec le purificatoire [2]. Voir t. I, part. V, sect. I, chap. VIII, du binage, p. 298.

591. A la fin de chaque Messe, le Prêtre dit *Requiescant in pace*, la prière *Placeat,* et l'évangile *In principio* [3]. S'il dit de suite les trois Messes, il ne ferme le missel qu'après la postecommunion de la dernière (3).

### § 2. De la messe solennelle ou chantée.

#### *I. De la Messe principale.*

592. Comme Messe principale chantée, il faut prendre la première des trois Messes insérées désormais dans le missel pour le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés. Le Prêtre qui chante cette Messe est d'ailleurs libre de dire, s'il le désire, les deux autres auparavant [4].

593. Après l'absoute qui suit cette Messe, le Célébrant ne dit pas le verset *Animæ eorum*, et l'on ne récite pas, en retournant à la sacristie, les prières accoutumées pour les morts [5].

(1) Toutefois, si l'on avait à célébrer la Messe pour des funérailles, on observerait ce qui est marqué ci-après, nos 594 et 595.

(2) Un Prêtre qui a obtenu l'indult dont il est question ci-dessus, n° 587, n'est jamais tenu de lire la séquence *Dies iræ* (*S.C., 12 janv. 1921*, Instructio, § 3, *n. 4* ). — Voir t. I, p. 691.

(3) Pour la récitation des prières prescrites à l'autel après la Messe basse, voir ci-dessus, p. 12, note (1).

[1] *Miss.*, rub. du jour; S. C., 11 août 1915, *Urbis et Orbis*. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] Ibid. — [4] *Miss.*, rub. du jour; Benoit XV, const. *Incruentum*, 10 août 1915, III. — [5] S. C., 31 août 1872, 3267 ; 11 mars 1899, 4014.



www.obrascatolicas.com

*II. De la Messe pour des funérailles.*

594. Quand une sépulture a lieu le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, on ne peut chanter, pour le défunt, la Messe spéciale assignée dans le missel aux funérailles. On doit alors prendre la première des Messes propres à la Commémoraison des fidèles trépassés, et ajouter, sous une seule conclusion, à l'oraison *Fidelium*, l'oraison *Deus cui proprium est* de la Messe *in die obitus* [1] (1).

595. Si, toutefois, l'on avait déjà chanté ou si l'on devait chanter, comme Messe principale, la première des Messes propres à la Commémoraison des fidèles trépassés, il faudrait prendre, pour les funérailles, la deuxième ou la troisième de ces Messes, en ajoutant, sous une même conclusion, à l'oraison de la Messe chantée, celle de la Messe *in die obitus* [2].

596. Le Prêtre qui célèbre ainsi la Messe pour le défunt dont on fait la sépulture, peut, pour cela, percevoir les honoraires ordinaires des Messes des funérailles [3]. Mais il n'est plus libre de disposer des intentions des deux autres Messes, et, s'il célèbre celles-ci, il est obligé de les appliquer comme il a été dit plus haut, n° 586.

### § 3. De l'exposition du saint Sacrement pour les Quarante-Heures.

597. Si, dans une église, l'exposition publique du saint Sacrement pour l'oraison des Quarante-Heures (2) coïncide avec la Commémoraison des fidèles trépassés, toutes les Messes y seront, quand même, des Messes de *Requiem*, comme le veut le jour (3). Mais celles

(1) Pour l'anticipation des autres Messes, voir ci-dessus, n° 592.

(2) Il ne s'agit ici que de l'exposition des Quarante-Heures proprement dites.

(3) Ainsi qu'il a été dit t. I, part. II, sect. I, chap. IV, n. 34, p. 24, et part. IV, sect. V, chap. I, n. 59, p. 205, ce jour là est le seul où il soit

[1] *Miss.*, rub. du jour, S. C., 10 janv. 1919, *Albingamen.* — [2] S. C., ibid. — [3] S. C. C., 18 oct. 1915, *Dubia*, ad 1.

www.obrascatolicas.com

qui s'y diront pendant que le saint Sacrement demeurera ainsi exposé, devront être célébrées avec des ornements violets [1], et à un autre autel que celui de l'exposition [2] (1).

598. Il n'est pas permis de chanter, dans cette circonstance, une des Messes votives prévues par l'Instruction Clémentine pour chacun des trois jours de l'oraison des Quarante-Heures, savoir : la Messe votive solennelle du saint Sacrement, pour l'exposition et pour la reposition ; ni la Messe votive de la paix, comme Messe principale du jour intermédiaire [3].

599. Si l'oraison des Quarante-Heures doit commencer le jour même de la Commémoraison des fidèles trépassés, on n'exposera le saint Sacrement qu'après la Messe chantée de cette Commémoraison. Si c'est, au contraire, ce jour-là que se termine l'oraison des Quarante-Heures, la reposition du saint Sacrement, avec la procession et les prières d'usage, devra avoir lieu avant la Messe chantée de la Commémoraison des fidèles trépassés [4] (2).

## CHAPITRE XIII

### Des autres fêtes du mois de novembre.

600. Là où elle est concédée, la fête des saintes

permis de célébrer la Messe de *Requiem* dans une église où le saint Sacrement est publiquement exposé pour une cause grave.

(1) En aucune autre occasion, il n'est permis de célébrer la Messe de *Requiem* avec des ornements violets (*S. C., 27 juin 1868, 3177*).

(2) La Messe principale de la Commémoraison des fidèles trépassés et l'exposition ou la reposition du saint Sacrement doivent être des fonctions absolument distinctes. En fait, elles se trouveront toujours séparées par l'intervalle de temps nécessaire pour parer l'autel en vue de celle de ces fonctions qui se fera en dernier lieu.

[1] Benoît XV, const. *Incruentum*, 10 août 1915, IV; S. C., 27 juin 1868, 3177; 9 juillet 1895, 3864, ad 4. — [2] Benoît XV, ibid.; S. C., ibid.; cf. 14 juin 1873, 3302, ad 2. — [3] S. C., 28 févr. 1917, *Urbis et Orbis*; 26 févr. 1919, *Urbis et Orbis*. — [4] S.C., 26 févr. 1919, *Urbis et Orbis*.

www.obrascatolicas.com

Reliques, que, naguère, on célébrait assez généralement un dimanche d'octobre ou de novembre, sous le rit double majeur ou double, est désormais fixée, avec le même rit, au 5 novembre [1].

601. Lorsque saint Martin, Evêque de Tours (1), est Patron de lieu ou Titulaire d'église, son jour octave (18 novembre), du rit double majeur, se trouve en occurrence perpétuelle avec l'anniversaire de la Dédicace des basiliques des saints Apôtres Pierre et Paul, qui est également du rit double majeur. Dans ce cas, on fait, le 18 novembre, l'Office du jour octave de saint Martin, avec mémoire de l'anniversaire simplifié de cette Dédicace, dont on lit aussi la neuvième leçon [2]. Toutefois, si le 18 novembre tombait un dimanche, l'anniversaire de la Dédicace des basiliques des saints Pierre et Paul reprendrait tous ses droits de fête du Seigneur : on en ferait alors l'Office dès les premières Vêpres, avec, aux deux Vêpres, à Laudes et à la Messe, mémoire du dimanche et du jour octave simplifié de saint Martin [3].

602. L'Office de sainte Cécile (22 novembre) n'emprunte que pour Complies et pour les petites Heures l'antienne et les psaumes de la férie occurrente; aux Heures majeures, on dit les antiennes et les psaumes marqués à ce jour dans le propre des saints [4]. Pour saint Clément (23 novembre), on prend au psautier les antiennes et les psaumes de l'Office, sauf pour les Vêpres et pour Laudes [5].

603. Quand la vigile de saint André (29 novembre) arrive ou est anticipée avant le temps de l'Avent, on fait l'Office de cette vigile et l'on en dit la Messe. Si cette vigile tombe en Avent, on l'omet entièrement au bréviaire, mais là seulement [6].

(1) Désormais, à la Messe de saint Martin (11 novembre), on dit la secrète *Sanctifica quæsumus* de la Messe de saint Nicolas (6 décembre).

[1] S. C., 9 fevr. 1912, *Decretum*, 2. — [2] *Addit. in Rub. Brev.*, tab. occurr. — [3] S. C., 3 mars 1917, *Dubia*, ad 2. — [4] *Brev.*, rub. du jour; *Addit. in Rub. Brev.*, tit. I, n. 3. — [5] Ibid. — [6] *Brev.* et *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE XIV

## De l'anniversaire de la Dédicace.

604. L'anniversaire de la Dédicace de la cathédrale doit toujours être célébré à part [1]. Le Clergé séculier de tout le diocèse est tenu d'en faire l'Office au jour propre, sous le rit double de première classe avec octave commune [2] (1).

605. Le Clergé attaché par un titre canonique à toute autre église consacrée doit, en outre, fêter, sous le rit double de première classe avec octave commune, l'anniversaire de la Dédicace de sa propre église [3]. En France, toutes les églises consacrées célèbrent cet anniversaire, chacune le sien [4], en un même jour, qui est désormais le 6 novembre [5] (2). Mais, ce jour-là, ni le Clergé de la cathédrale, ni les Ecclésiastiques qui ne sont pas canoniquement attachés à une église consacrée, ne peuvent faire l'Office de la Dédicace [6].

606. Pour chaque église consacrée, l'anniversaire de sa propre Dédicace est une fête primaire du Seigneur [7]. Les fêtes les plus solennelles de l'Eglise

(1) Si l'anniversaire de la Dédicace de la cathédrale était autrefois attaché à un dimanche, la solennité extérieure en est permise, ce dimanche même, dans tout le diocèse; nulle part, cependant, elle n'est obligatoire (*S. C., 5 mai 1916*, Sedunen., *ad 3*).

(2) L'anniversaire de la Dédicace était naguère fixé en France, pour toutes les églises, au dimanche qui suit l'octave de la Toussaint. — Ce dimanche-là, on peut, mais seulement dans chacune des églises consacrées, faire la solennité extérieure de l'anniversaire de la Dédicace de cette église. Voir t. I, part. IV, sect. VII, p. 241. — Si, parfois, cette solennité extérieure se rencontrait avec celle du Patron local, on devrait chanter la Messe du Patron, et, à l'oraison de celui-ci, on pourrait ajouter, sous une même conclusion, l'oraison de l'anniversaire de la Dédicace; puis on ferait mémoire du dimanche (*S. C., 28 oct. 1913*, Decretum generale, § *I, n. 2*).

[1] S. C., 28 oct. 1913, *Decr. gen.*, § I, n. 1, *e*; 14 janv. 1914, *Parisien.* — [2] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX, n. 2. — [3] S. C., 9 juillet 1895, 3863, III. — [4] S. C., 12 févr. 1914, *Dubia*, ad 2. — [5] S. C., 14 janv. 1914, *Parisien.* — [6] S. C., 5 oct. 1697, 1983; 29 mars 1851, 2986, ad 3; 28 oct. 1913, *Decr. gen.*, § I, n. 1, *f*. — [7] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX, n. 1.

www.obrascatolicas.com

universelle et la fête du Patron local ont, dans l'occurrence et dans la concurrence, la préséance sur cet anniversaire [1]. Mais celui-ci doit être préféré à toutes les autres fêtes, même à celle du Titulaire de l'église [2]; pourtant, si le Titulaire était un mystère de Notre-Seigneur, les Vêpres, dans la concurrence, seraient partagées [3].

607. Le jour octave de la Dédicace (13 novembre pour la France) est un double majeur primaire [4]. On y fait mémoire et on y lit la neuvième leçon de saint Didace, semi-double simplifié (1). Quand le 13 novembre tombe un dimanche, on doit, dans les églises consacrées, faire l'Office de ce dimanche, et y commémorer le jour octave simplifié de l'anniversaire de la Dédicace et saint Didace.

608. Lorsque l'anniversaire de la Dédicace des diverses églises d'un ordre ou d'un institut religieux est fixé pour toutes à un même jour, cet anniversaire ne peut néanmoins être célébré que dans les églises consacrées de cet ordre ou de cet institut [5]. Par ailleurs, les Réguliers sont tenus de célébrer à son jour l'anniversaire de la Dédicace de la cathédrale du diocèse où est leur résidence; cet anniversaire est, pour eux, du rit double de première classe, mais sans octave s'ils ont un calendrier propre [6].

609. A l'anniversaire de la Dédicace d'une église, on y allume, à partir des premières Vêpres, un cierge au-dessus de chacune des douze croix dessinées sur les murs (2); ces cierges doivent brûler au moins pendant

(1) On simplifierait de même un double majeur ou un double qui se rencontrerait à cette date dans le calendrier diocésain.

(2) L'Officiant aux Vêpres et le Diacre à la Messe peuvent suivre, là où elle existe, la coutume d'aller encenser, ce jour-là, les douze croix des murs de l'Eglise ; mais, pour faire cet encensement, ils doivent se tenir debout (*S. C., 27 juin 1868, 3175, ad 1; 12 sept. 1884, 3621, ad 1*).

[1] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. II, n. 1, — [2] S. C., 4 fév. 1896, 3881, *Eph. lit.*, t. XXXIV, p. 133. — [3] *Addit. in Rub. Brev.*, tab. concurr. — [4] Ibid., duæ tab. ex Rubr. excerptæ. — [5] S. C., 28 oct. 1913, *Decr. gen.*, XI, n. 1, *f*). — [6] *Addit. in Rub. Brev.*, tit. IX, n. 2.

www.obrascatolicas.com

les fonctions liturgiques, sinon toute la journée [1] (1). On peut les allumer aussi le jour octave [2].

## CHAPITRE XV

### Des derniers dimanches après la Pentecôte.

610. Le vingt-deuxième dimanche après la Pentecôte, si l'on avait à dire l'oraison *Pro quacumque necessitate*, prescrite par l'Ordinaire, on la remplacerait par l'oraison *Pro quacumque tribulatione.*

611. S'il y a seulement vingt-trois dimanches entre la Pentecôte et l'Avent, l'Office du vingt-troisième dimanche est anticipé au samedi (voir t. I, part. III, sect. III, chap. II, art. II, n. 27, p. 79), et l'Office du vingt-quatrième se fait le dernier dimanche.

612. Lorsqu'il y a plus de vingt-quatre dimanches entre la Pentecôte et l'Avent, on réserve pour le dernier dimanche l'Office du vingt-quatrième, et l'on reporte dans leur ordre, entre le vingt-troisième dimanche et le dernier, ceux des dimanches après l'Epiphanie dont l'Office n'a pu être fait avant la Septuagésime.

## CHAPITRE XVI

### De la visite pastorale [3] (2).

## ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

613. La veille du jour où l'Évêque doit faire la vi-

(1). Si la solennité extérieure de l'anniversaire de la Dédicace était célébrée le dimanche, on y observerait, quant aux croix des murs, ce qui est marqué ici.

(2) On trouvera ici ce que le Clergé paroissial a besoin de savoir en

[1] S. C., 28 févr. 1682, 1686; 13 déc. 1895, 3876, ad 6. — [2] S. C., 13 dec. 1895, 3876, ad 7. — [3] *Pontif.*, Ordo ad visitandas Parochias.

www.obrascatolicas.com

site pastorale, on sonne les cloches comme aux jours de fête, et on orne l'église le mieux possible[1].

614. *A l'autel.* Le devant d'autel et le conopée sont de couleur blanche; si l'Évêque doit dire la Messe, ils sont de la couleur du jour. On allume six cierges. Au coin de l'épître, on met le pupitre, placé de telle sorte que le Prêtre lise tourné vers le coin de l'évangile; on y place le missel, ouvert à l'oraison du Titulaire de l'église, et, par-dessus, le livre contenant les prières à dire pour la réception de l'Évêque. On ne met pas les canons. Sur le marchepied, du côté de l'évangile, on met un fauteuil convenable; on le met hors de l'autel si l'Évêque doit dire la Messe.

Devant l'autel, on place un prie-Dieu couvert d'un tapis, avec deux coussins (1).

615. *A la crédence,* recouverte d'une nappe. On prépare : le bougeoir; le pontifical; un amict, puis une étole et une chape blanches pour l'Évêque; une étole et une chape noires pour le même; la mitre simple; un voile huméral blanc; une bourse blanche, avec un corporal; la clef du tabernacle; une étole blanche pour le Curé, et deux flambeaux. Si l'Évêque doit dire la Messe, on prépare les ornements, le calice, et tout ce qui est nécessaire.

Si l'Évêque doit administrer la Confirmation, on prépare, outre l'amict, l'étole et la chape blanches dont il est fait mention ci-dessus[2] : la mitre à orfrois; le vase du saint Chrême; du coton, pour essuyer le front des confirmands; l'aiguière et son plateau, une serviette, de la mie de pain et du coton sur un autre plateau. Chaque confirmand doit tenir un billet sur lequel est inscrit son nom de baptême, et le parrain ou la marraine de chacun doit être désigné à l'avance.

cette circonstance : ce qui concerne l'Evêque est expliqué dans les *Fonctions pontificales.*

(1) La couleur à employer est le vert; pour un Cardinal, c'est le rouge.

[1] Martinucci, l. III, c. XII, n. 2 et 3; l. VI, c. XXXVII, n. 6 et 8. — [2] S. C., 26 nov. 1919, *Dubia,* I, ad 4.

www.obrascatolicas.com

616. *A la sacristie*. On prépare : le bénitier et l'aspersoir ; l'encensoir et la navette ; un plateau contenant un petit crucifix (1) couvert d'un voile blanc ; une chape blanche pour le Curé ; la croix de procession ; les chandeliers des Acolytes, si c'est possible.

617. Si le cimetière est éloigné de l'église, on tient prêt le drap mortuaire, que l'on étendra sur le pavé, dans la nef.

On dispose tout ce qui doit être l'objet de la visite.

A la porte de l'église, on prépare un petit tapis et un coussin.

A la maison où loge l'Évêque, on prépare le dais de couleur blanche.

Il faut au moins quatre Clercs.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES DE LA VISITE PASTORALE.

618. A l'heure indiquée, le Curé se revêt, sur le surplis, de la chape blanche sans étole ; les Clercs se revêtent du surplis sur la soutane ; l'un prend la croix de procession ; les Acolytes, s'il y en a, prennent les chandeliers ; un autre, l'encensoir et la navette ; un troisième, le bénitier ; et un quatrième, le plateau contenant le crucifix.

619. On se rend en procession à la maison où l'Evêque est descendu. Les confréries, s'il y en a, marchent en avant ; puis vient le Clergé, précédé de la croix, et suivi du Curé, couvert de la barrette. Les trois Clercs qui portent le bénitier, l'encensoir et le petit crucifix, marchent de front devant la croix processionnelle ; ils s'arrêtent à la porte de l'église, à droite de l'entrée. Les autres poursuivent leur marche.

620. La croix s'arrête à la porte de la maison ; le Curé y entre et salue l'Evêque. Celui-ci sort de la

(1) Une relique de la vraie croix, fixée dans une croix, peut remplacer l'image de Notre-Seigneur.



www.obrascatolicas.com

maison, et se place seul sous le dais, qui est porté par les notables de la paroisse, ou par les membres d'une confrérie. La procession retourne à l'église dans le même ordre qu'elle en est venue; l'Evêque est immédiatement précédé du Curé, marchant seul à la suite du Clergé. Pendant ce temps, on chante le *Benedictus*, et, au besoin, des psaumes.

621. Lorsque l'Evêque est arrivé au seuil de l'église, la procession s'arrête; le Curé se découvre et donne sa barrette à un Clerc; l'Evêque s'agenouille sur le coussin, qu'on place au milieu du tapis préparé. Le Curé découvre le petit crucifix, le prend, et le présente à baiser à l'Evêque, puis il le dépose sur le plateau tenu par le Clerc, et le recouvre. L'Evêque se relève; le Curé prend l'aspersoir, et le lui donne avec les baisers d'usage; il s'incline et se signe en recevant l'aspersion; puis il reçoit l'aspersoir avec baisers, et le remet au Clerc. Le Thuriféraire se présente alors, et se met à genoux; le Curé prend la navette, et, avec les baisers ordinaires, présente la cuiller à l'Evêque, en lui disant *Benedicite, Pater Reverendissime* (1); celui-ci met et bénit l'encens. Ensuite, le Curé reçoit la cuiller avec baisers, rend la navette, prend l'encensoir, se place en face de l'Evêque, et l'encense de trois coups doubles, avec inclination profonde avant et après.

622. La procession se remet en marche, les trois Clercs précédant la croix, et l'on se rend au chœur en chantant l'antienne :

*Sacérdos et Póntifex, et virtútum ópifex, pastor bone in pópulo, sic placuísti Dómino.*

ou bien le répons :

*Ecce Sacérdos magnus, qui in diébus suis plácuit Deo: ℣ Ideo jurejurándo fecit illum Dóminus créscere in plebem suam. ℟ Benedictiónem ómnium géntium dedit illi, et testaméntum suum confirmávit super caput ejus. ℣ Ideo. Glória Patri, et Filio, et Spíritui sancto. ℣ Ideo.*

(1) A un Cardinal, on dit *Eminentissime ac Reverendissime.*

www.obrascatolicas.com

623. Quand on est arrivé au chœur, les Clercs déposent à la crédence les objets qu'ils portaient, et le Porte-croix met la croix auprès; le Curé monte sur le plus haut degré de l'autel, au coin de l'épître, et se place devant le pupitre, tourné vers le côté de l'évangile; l'Evêque s'agenouille sur le prie-Dieu, et ceux qui portaient le dais le déposent hors du chœur. Lorsque l'antienne ou le répons est terminé, le Curé chante les versets suivants, puis, sur le ton férial, l'oraison :

℣. *Protéctor noster áspice, Deus.*
℟. *Et réspice in fáciem Christi tui.*
℣. *Salvum fac servum tuum.*
℟. *Deus meus, sperántem in te.*
℣. *Mitte ei, Dómine, auxílium de sancto.*
℟. *Et de Sion tuére eum.*
℣. *Nihil proficiat inimicus in eo.*
℟. *Et fílius iniquitátis non appónat nocére ei.*
℣. *Dómine, exaudi oratiónem meam.*
℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobíscum.*
℟. *Et cum spíritu tuo.*

*Orémus.*

*Deus, humílium visitátor, qui eos patérna dilectióne consoláris, præténde societáti nostræ grátiam tuam; ut per eos, in quibus hábitas, tuum in nobis sentiámus advéntum. Per Christum Dóminum nostrum.* ℟. *Amen.*

624. Le Curé, ayant terminé, descend près de la crédence et quitte la chape. On chante alors l'antienne puis le verset du Titulaire de l'église (1). Pendant ce temps, l'Evêque monte à l'autel, et se rend au côté de l'épître, devant le pupitre, que l'on a

(1) L'antienne, le verset et l'oraison sont, en général, ceux que l'on disait autrefois aux suffrages: le Pontifical (*Ordo ad recipiendum Prælatum vel Legatum*) permet de chanter une autre antienne.

www.obrascatolicas.com

placé comme d'ordinaire. Après le verset, l'Evêque chante l'oraison du Titulaire; puis il va au milieu de l'autel, et donne la bénédiction solennelle.

625. Ensuite, l'Evêque s'assied sur le fauteuil placé sur le marchepied, du côté de l'évangile, et adresse la parole aux fidèles. S'il doit dire la Messe, il s'agenouille sur le prie-Dieu après avoir donné la bénédiction, lit la préparation, puis prend les ornements, qu'on a placés au milieu de l'autel; après l'évangile, il s'assied comme il est dit plus haut, et adresse la parole aux fidèles.

626. Après cette allocution de l'Evêque (qu'elle ait eu lieu soit après la première bénédiction solennelle, soit après l'évangile), un Clerc vient se placer au bas des degrés de l'autel et se tourne vers l'Evêque. Celui-ci se lève. Aussitôt, le Clerc, médiocrement incliné, chante le *Confiteor*, faisant la génuflexion à *te Pater* et à *tibi Pater*. Quand le *Confiteor* est terminé, l'Evêque s'assied; le Curé, se tenant près de lui, le salue, et lit à haute voix la formule suivante (1):

*Reverendissimus in Christo Pater et Dóminus, Dóminus N., Dei et Apostólicæ Sedis gratia Episcopus N., dat et concédit ómnibus hic præséntibus quinquaginta dies de vera Indulgéntia in forma Ecclésiæ consuéta. Rogáte Deum pro felici statu Sanctissimi Dómini nostri N., divina Providéntia Papae N., Dominatiónis suæ Reverendissimæ et sanctæ Matris Ecclésiæ.*

627. Pendant ce temps, un Clerc prend le bougeoir, et un autre, le pontifical; ils font la génuflexion devant l'autel, et se tiennent debout devant l'Evêque. Celui-ci donne l'absolution et la bénédiction :

*Précibus et méritis beátæ Maríæ semper Virginis, beáti Michaélis Archángeli, beáti Joánnis Baptistæ,*

(1) Si le prélat est Archevêque, on dit *Archiepiscopus* au lieu de *Episcopus*, et *centum* au lieu de *quinquaginta*. Si c'est un Cardinal, on dit: *Eminentissimus ac Reverendissimus in... Dominus N., Tituli S. N., sanctae Romanæ Ecclesiæ Presbyter Cardinalis N., Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus N., dat... bis centum dies... Dominationis suæ Eminentissimæ et Reverendissimæ...*

www.obrascatolicas.com

*sanctórum Apostolórum Petri et Pauli, et ómnium Sanctórum, misereátur vestri omnípotens Deus, et dimissis peccátis vestris, perducat vos ad vitam ætérnam.* ℟. *Amen.*

*Indulgéntiam, absolutiónem et remissiónem peccatórum vestrorum tribuat vobis omnípotens et miséricors Dominus.* ℟. *Amen.*

*Et benedíctio Dei omnipoténtis, Patris, et Filii, et Spíritus Sancti, descéndat super vos et máneat semper.* ℟. *Amen.*

628. L'Evêque continue ensuite la Messe, s'il la célèbre; après la Messe, on reporte les ornements à la crédence. Après la bénédiction qui suit l'allocution, ou après l'action de grâces s'il a célébré la Messe l'Evêque se revêt de l'amict, puis de l'étole et de la chape noires, et reçoit la mitre simple; un Clerc prend le bénitier; un autre, l'encensoir et la navette; un troisième, le bougeoir, et un quatrième, le pontifical.

629. L'Evêque, restant au bas de l'autel, se tourne, vers les fidèles; il commence l'antienne *Si iniquitates*, et récite avec ceux qui l'entourent le psaume *De profundis*, avec, à la fin, le verset *Requiem æternam*; puis on répète l'antienne. Après quoi, l'Evêque, à qui l'on a ôté la mitre, dit *Kyrie eleison..., Pater noster*. Le Curé lui donne l'aspersoir sans baisers, et l'Evêque asperge le pavé; ensuite, le Curé lui présente la navette sans baisers, en disant *Benedicite, Pater Reverendissime*, le Thuriféraire présentant l'encensoir à genoux; l'Evêque met et bénit l'encens, le Curé lui donne l'encensoir sans baisers, et l'Evêque encense le pavé. Il lit ensuite les versets et l'oraison, deux Clercs tenant devant lui le livre et le bougeoir :

℣. *Et ne nos indúcas in tentatiónem,*
℟. *Sed líbera nos a malo.*
℣. *In memória ætérna erunt justi,*
℟. *Ab auditióne mala non timébunt.*
℣. *A porta inferi.*

www.obrascatolicas.com

℟. *Erue, Dómine, ánimas eórum.*
℣. *Réquiem ætérnam dona eis, Dómine.*
℟. *Et lux perpétua lúceat eis.*
℣. *Dómine, exáudi oratiónem meam.*
℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobiscum.*
℟. *Et cum spíritu tuo.*

*Orémus.*

*Deus, qui inter Apostólicos Sacerdótes fámulos tuos Pontificáli fecísti dignitáte vigére; præsta, quæsumus, ut eórum quoque perpétuo aggregéntur consórtio. Per Christum Dóminum nostrum.* ℟. *Amen.*

630. L'Evêque reçoit la mitre. Un Clerc ayant pris la croix, et, si c'est possible, les Acolytes tenant les chandeliers, le Porte-bénitier et le Thuriféraire se placent devant eux, et l'on se rend en procession au cimetière, s'il est proche; dans le cas contraire, on descend au milieu de la nef, où l'on a eu soin d'étendre le drap mortuaire. En s'y rendant, on chante le répons :

*Qui Lázarum resuscitásti a monuménto fœtidum:* ℣ *Tu eis, Dómine, dona réquiem, et locum indulgéntiae;* ℣. *Qui ventúrus es judicáre vivos et mórtuos, et sæculum per ignem.* ℣ *Tu eis.*

631. Quand on est arrivé, le Porte-croix se tient en face de l'Evêque, et l'on se place comme pour l'absoute; on chante alors le répons :

*Libera me, Dómine, de morte ætérna in die illa treménda,* ℣ *Quando cæli movéndi sunt et terra,* ℣ *Dum véneris judicáre sæculum per ignem.* ℣. *Tremens factus sum ego et timeo, dum discússio vénerit atque ventúra ira.* ℣ *Quando.* ℣. *Dies illa, dies iræ, calamitátis et misériæ, dies magna et amára valde.* ℣ *Dum.* ℣. *Réquiem ætérnam dona eis, Dómine, et lux perpétua lúceat eis. Libera me.*

632. Quand on reprend le répons, l'Evêque met et

www.obrascatolicas.com

bénit l'encens. Après qu'on a chanté *Kyrie eleison*, etç., ayant quitté la mitre, il chante *Pater noster;* puis il asperge et encense le cimetière, ou le drap mortuaire. Le Porte-Livre et le Porte-bougeoir s'étant présentés, il chante :

℣. *Et ne nos indúcas in tentatiónem.*
℟. *Sed líbera nos a malo.*
℣. *In memória ætérna erunt justi.*
℟. *Ab auditióne mala non timébunt.*
℣. *A porta inferi.*
℟. *Erue, Dómine, ánimas eórum.*
℣. *Réquiem ætérnam dona eis, Dómine.*
℟. *Et lux perpétua lúceat eis.*
℣. *Dómine, exáudi oratiónem meam.*
℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobiscum.*
℟. *Et cum spíritu tuo.*

*Orémus.*

*Deus, qui inter apostólicos sacerdótes fámulos tuos sacerdotáli fecisti dignitáte vigére : præsta quæsumus; ut eórum quoque perpétuo aggregéntur consórtio.*

*Deus, véniæ largitor et humánæ salútis amátor : quæsumus cleméntiam tuam; ut nostræ congregatiónis fratres, propinquos et benefactóres, qui ex hoc sæculo transiérunt, beáta Maria semper Virgine intercedénte cum ómnibus Sanctis tuis, ad perpétuæ beatitúdinis consórtium pervenire concédas.*

*Deus, cujus miseratióne ánimæ fidélium requiéscunt: fámulis et famulábus tuis omnibus hic et ubique in Christo quiescéntibus, da propítius véniam peccatórum; ut a cunctis reátibus absolúti, tecum sine fine læténtur. Per Christum Dóminum nostrum,* ℟. *Amen.*

℣. *Réquiem ætérnam dona eis, Dómine.*
*Et lux perpétua lúceat eis.*

Les Chantres chantent :

℣. *Requiéscant in pace.* ℟. *Amen.*

www.obrascatolicas.com

633. Après avoir fait en silence un signe de croix sur le cimetière ou sur le drap mortuaire, l'Evêque reçoit la mitre, et l'on retourne au chœur comme on en est venu, en récitant le psaume *Miserere*. Les Clercs déposent les objets qu'ils portaient; l'Evêque, au bas de l'autel, quitte la mitre, puis, debout et tourné vers celui-ci, il lit les versets et l'oraison, deux Clercs tenant le livre et le bougeoir :

℣. *Kyrie eléison...*
*Pater noster.*
℣. *Et ne nos indúcas in tentatiónem.*
℟. *Sed líbera nos a malo.*
℣. *A porta inféri,*
℟. *Erue, Dómine, ánimas eórum.*
℣. *Dómine, exáudi oratiónem meam,*
℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobíscum,*
℟. *Et cum spíritu tuo.*

*Orémus.*

*Absólve, quæsumus, Dómine, ánimas famulórum famularúmque tuárum ab omni vínculo delictórum : ut in resurrectiónis glória inter Sanctos et eléctos tuos resuscitáti respírent. Per Christum Dóminum nostrum.* ℟. *Amen.*

634. L'Evêque quitte alors la chape et l'étole noires, puis reçoit l'étole et la chape blanches. Un Clerc place un coussin au milieu du plus bas degré de l'autel. Deux Clercs prennent les flambeaux à la crédence, et s'agenouillent devant l'autel comme à l'ordinaire. Le Curé va à la crédence, se revêt de l'étole blanche, prend la bourse de même couleur, monte à l'autel, et déplie le corporal; il ouvre le tabernacle, fait la génuflexion un peu du côté de l'épître, descend de l'autel, quitte l'étole, et s'agenouille à la droite de l'Evêque.

635. Le Thuriféraire présente l'encensoir debout; le Curé, tenant la navette, présente la cuiller sans

www.obrascatolicas.com

baisers, et l'Evêque met l'encens; le Curé rend la navette, et donne l'encensoir à l'Evêque, qui encense le saint Sacrement. Ensuite, on entonne le *Tantum ergo*; après *Veneremur cernui*, il monte à l'autel avec le Curé, fait la génuflexion, sort le ciboire, qu'il ouvre et qu'il visite, ainsi que le tabernacle.

635. Quand il a fini, il recouvre le ciboire et le laisse sur l'autel; puis il s'agenouille sur le bord du marchepied. Le Curé lui met le voile huméral. Pendant que l'on chante *Genitori*, l'Evêque donne la bénédiction avec le ciboire. Après quoi, il dépose le ciboire sur l'autel, fait le génuflexion, et descend s'agenouiller sur le plus bas degré, où on lui enlève le voile huméral. Le Curé, ayant repris l'étole, monte, remet le saint Sacrement dans le tabernacle avec les génuflexions d'usage, puis quitte l'étole.

637. L'Evêque quitte les ornements au bas de l'autel; ensuite, accompagné du Curé et suivi du Clergé, il va visiter les fonts baptismaux, les chapelles, les autels, la sacristie, etc. (1). Quand la cérémonie est terminée, le Clergé, sans la croix, accompagne l'Evêque à la maison où il est descendu : celui-ci marche le premier, et il n'y a pas de procession.

638. Lorsque le sacrement de Confirmation doit être administré le jour de la visite pastorale, l'Evêque choisit, pour cela, le moment qui lui semble le plus opportun. Si les deux fonctions sont séparées par un intervalle de temps, l'Evêque, accompagné du Clergé, retourne à l'église à l'heure fixée pour la cérémonie de la Confirmation. Ce retour s'effectue sans procession : on n'y porte pas la croix, et l'Evêque marche le premier; à la porte de l'église, le Curé, sans étole et sans chape, lui présente seulement l'aspersoir, avec les baisers ordinaires.

639. Si la procession pour la réception de l'Evêque ne peut se faire hors de l'église, le Clergé va recevoir l'Evêque à la porte. Quand celui-ci a baisé le crucifix, reçu l'eau bénite et l'encens, il entre sous le

(1) Pour ces diverses visites, l'Evêque n'est pas précédé de la croix processionnelle.

www.obrascatolicas.com

dais, et l'on observe ce qui a été dit plus haut. Après la cérémonie, le Clergé accompagne l'Evêque jusqu'à la porte.

640. La réception de l'Evêque, lorsqu'il arrive, peut aussi avoir lieu à l'entrée du pays. Le Clergé s'y rend en procession, comme il a été dit ; on a eu soin d'y préparer le crucifix, le coussin, le tapis et le dais. L'Evêque baise le crucifix à son arrivée, et entre sous le dais. A la porte de l'église, il reçoit l'eau bénite et l'encens.

NOTA. Si le Prélat est Archevêque, on observe ce qui suit. On ne prépare pas la croix de procession à la sacristie; on la porte d'avance à l'endroit où le Curé ira recevoir l'Archevêque, si celui-ci n'a pas la sienne. On ne porte pas la croix en allant à la rencontre de l'Archevêque. Quand celui-ci entre sous le dais, un Clerc prend la croix ; il tient toujours le crucifix tourné vers l'Archevêque. Dans la procession à l'église, le Porte-croix marche immédiatement devant le Curé en chape. Pendant que l'Archevêque donne la première bénédiction, après l'oraison du Titulaire, et la seconde bénédiction, après l'allocution, le Porte-croix, ayant pris la croix, la tient devant lui, à genoux sur le plus bas degré de l'autel. Pour l'absoute, le Porte-croix marche immédiatement devant l'Archevêque. Il fait de même le reste du temps; il précède toujours l'Archevêque : dans l'église, quand il quitte celle-ci, et s'il y revient; mais il est alors sans les Acolytes.

641. L'Evêque, avant son départ, se rend à l'église sans cérémonies, adore le saint Sacrement, et, debout devant l'autel, du côté de l'épître, récite avec ceux qui l'entourent :

Ps. *De profundis*, avec *Réquiem æternam* et l'antienne *Si iniquitátes.*

*Pater noster...*
℣. *Et ne nos indúcas in tentatiónem.*
℟. *Sed líbera nos a malo.*

www.obrascatolicas.com

℣. *A porta inferi,*
℟. *Erue, Dómine, ánimas eórum,*
℣. *Requiéscant in pace.*
℟. *Amen.*
℣. *Domine, exáudi oratiónem meam,*
℟. *Et clamor meus ad te véniat.*
℣. *Dóminus vobiscum,*
℟. *Et cum spíritu tuo.*

*Orémus.*

*Deus, cujus miseratióne ánimæ fidélium requiéscunt: fámulis et famulábus tuis omnibus hic et ubique in Christo quiescéntibus, da propítius véniam peccatórum; ut a cunctis reátibus absolúti, tecum sine fine læténtur. Per Christum Dóminum nostrum.*
℟. *Amen.*

www.obrascatolicas.com

# DOUZIÈME PARTIE

## CÉRÉMONIES A OBSERVER A CERTAINS JOURS DANS LES PETITES ÉGLISES DE PAROISSE

## CHAPITRE PREMIER

### Règles générales sur ces fonctions.

1. Certaines fonctions sont solennelles de leur nature, et doivent être célébrées avec les Ministres sacrés et inférieurs. Ce sont celles : du 2 février, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux, des trois derniers jours de la semaine sainte [1], de la vigile de la Pentecôte, et de la fête du saint Sacrement.

2. Dans les paroisses dépourvues d'un Clergé suffisamment nombreux pour les célébrer solennellement, on peut, avec trois ou quatre Clercs, et même sans chanter(1), faire les fonctions du 2 février, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux, des trois derniers jours de la semaine sainte, et de la vigile de la Pentecôte [2] ; on observe alors le petit cérémonial de Benoît XIII (2). On peut aussi faire la procession de la fête du saint Sacrement sans Ministres sacrés, et à la suite d'une Messe basse.

3. Ces fonctions peuvent êtres faites suivant le pe-

(1) Toutefois, le chant n'y est nullement interdit, et ce serait s'abuser que de voir, dans la réponse donnée pour Bayonne, le 13 septembre 1875. par la Sacrée Congrégation des Rites (n. 3505, ad 6), une prohibition quelconque à ce sujet (*Mem. Rit.*, Introd.).

(2) Une nouvelle édition du *Memoriale Rituum* de Benoît XIII, soigneusement revisée, et rendue conforme aux récentes prescriptions liturgiques, a été officiellement approuvée par le Saint-Siège le 14 janvier 1920. — C'est cette édition que nous suivons et que nous citons dans ce second tome de notre Manuel.

[1] *Miss.*, rub. de ces jours ; *Mem. Rit.*, Introd. — [2] S. C., 28 juillet 1821, 2616, ad 1.

www.obrascatolicas.com

du cérémonial de Benoît XIII, et sans aucune permission spéciale, mais seulement dans les églises paroissiales. Pour les célébrer ainsi dans d'autres églises, ou même dans les chapelles ou oratoires des Communautés religieuses de l'un ou l'autre sexe, il faut une permission spéciale du Saint-Siège [1].

4. Ces fonctions peuvent, généralement, se faire avec trois Clercs [2]; un quatrième est, pourtant, nécessaire le samedi saint [3]. Ce nombre est le minimum; si l'on dispose d'un plus grand nombre de Clercs, il peut y avoir: un Thuriféraire et deux Acolytes, à la procession du 2 février et à celle du dimanche des Rameaux; deux Thuriféraires, deux Acolytes et un Clerc qui porte l'*ombrellino*, à la procession du jeudi et du vendredi saint; deux Acolytes, à la procession aux fonts baptismaux le samedi saint et la vigile de la Pentecôte. Si l'on ne chante pas, et s'il n'y a personne pour psalmodier ce qui devrait être chanté, le Célébrant le récite avec les Clercs qui l'assistent.

Nota. Pour les règles générales concernant les fonctions de la semaine sainte, voir part. XI, sect. III, chap. v, art. II, t. II, p. 65.

---

# CHAPITRE II

## De la fête de la Purification de la sainte Vierge.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

5. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant, un surplis (voir ci-après, n° 10), l'amict, l'aube, le

[1] *Mem. Rit.*, Introd.; S. C., 16 mars 1876, 3390; 13 sept. 1879, 3505, ad 6; 9 dec. 1899, 4049, ad 1. — [2] *Mem. Rit.*, tit. I, c. II, § I, n. 1; tit. II, c. I; tit. III, c. I; tit. IV, c. I; tit. V, c. I. — [3] *Mem. Rit.*, tit. VI c. II, § I, n. 2.

www.obrascatolicas.com

cordon, l'étole violette, et, s'il est possible, une chape de même couleur ; trois surplis pour les Clercs ; du feu pour l'encensoir.

6. *A l'autel.* On met un parement violet, facile à retirer, par-dessus celui de la couleur du jour, à moins que la Messe ne doive être célébrée avec des ornements violets ; on fait de même pour le conopée ; on dispose, au coin de l'épître, le missel ouvert sur son pupitre ; on allume six cierges.

7. *Au bas des degrés*, au coin de l'épître, de manière que le Célébrant puisse facilement asperger et encenser les cierges. On place une petite table recouverte d'une nappe blanche ; on y met des cierges en nombre suffisant, et on les couvre d'une autre nappe. On dispose du même côté un siège pour le Célébrant (1), et, à l'écart, des vases de fleurs, si l'on doit en mettre à l'autel pour la Messe.

8. *A la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On met : le calice préparé pour la Messe, avec le voile et la bourse de la couleur du jour, le tout recouvert d'un voile violet, à moins que la Messe ne doive elle-même être célébrée avec des ornement violets ; la chasuble, l'étole et le manipule de la couleur du jour ; le bénitier et l'aspersoir, à moins que la fonction n'ait lieu un dimanche ; l'encensoir et la navette ; un peu de mie de pain sur un plateau, puis une aiguière avec son bassin, et une serviette sur un autre plateau ; les burettes sur leur plateau, avec un manuterge ; le *Memoriale Rituum* ou des livres notés, pour chanter ou réciter les antiennes de la procession ; un livre pour l'aspersion, si c'est un dimanche ; la clochette.

Près de la crédence, on place la croix de procession.

(1) Si le Célébrant doit faire une allocution avant la distribution des cierges, on peut, pour plus de commodité, mettre à l'avance un tabouret au bas des degrés, du côté de l'évangile.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

#### § 1. De la bénédiction des cierges.

9. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assiter le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane, et préparent les objets nécessaires. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, le Célébrant dispose lui-même le calice à la crédence. On sonne les cloches comme aux jours de fête, pour convoquer le peuple.

10. S'étant lavé les mains à la sacritie, le Célébrant, aidé par le deuxième et le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis s'il est possible [1], de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes, et se couvre de la barrette. Cependant, le premier Clerc allume les cierges de l'autel; il revient ensuite à la sacristie, où il se place derrière le Célébrant.

Nota. Si c'est un dimanche, le Célébrant, avant de prendre la chape, bénit à la sacristie l'eau pour l'aspersion.

11. Après le salut à la croix, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes, ou tenant le bénitier, si c'est un dimanche; puis le Célébrant, couvert de la barrette, ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui relèvent les bords de la chape. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui.

12. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs se placent de chaque côté : le premier et le deuxième, du côté de l'épître; le troisième, du côté de l'évangile. Le Célébrant se découvre, et donne sa barrette au deuxième Clerc, qui la reçoit avec les baisers ordi-

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

naires (1). Les Clercs font la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable. Celui-ci monte à l'autel entre le deuxième et le troisième Clercs, et le baise au milieu; cependant, le premier Clerc découvre les cierges à bénir.

Nota. Si c'est un dimanche, le Célébrant, revêtu de l'étole et de la chape violettes, fait l'aspersion avant de monter à l'autel; ce n'est qu'après celle-ci que le premier Clerc découvre les cierges.

13. Ayant baisé l'autel, le Célébrant, accompagné des deux Clercs, se rend au coin de l'épître : le deuxième Clerc se tient à sa droite, et le troisième, à sa gauche; là, tourné vers l'autel et les mains jointes, il lit ou chante *Dominus vobiscum, Oremus*, puis, sur le ton férial, les cinq oraisons. Quand il bénit les cierges, il pose la main gauche sur l'autel, et le deuxième Clerc soulève alors le bord droit de la chape: ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense.

14. Pendant les oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir. Lorsque le Célébrant dit la cinquième oraison (*Domine Jesu Christe, qui hodierna die*), le troisième Clerc, qui est à sa gauche, descend à la crédence, prend le bénitier, et se tient au bas des degrés, du côté de l'épître; le premier Clerc, portant l'encensoir et la navette, se place à sa gauche.

15. Les oraisons terminées, le premier Clerc donne la navette au deuxième, qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers d'usage; le premier Clerc présente l'encensoir. Le Célébrant met et bénit l'encens; le deuxième Clerc rend la navette, prend l'aspersoir par le milieu, et le lui présente avec baisers. Le Célébrant asperge les cierges trois fois (au milieu, à sa gauche, puis à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me*, sans psaume. Le deuxième Clerc reçoit ensuite et rend l'aspersoir, prend l'encensoir, et le

1. Le premier Clerc prend la barrette du Célébrant et la dépose à la crédence soit dès l'arrivée, s'il n'y a pas d'aspersion, soit après l'aspersion. Dans ce dernier cas, le deuxième Clerc la déposerait, en attendant, sur les degrés de l'autel.

www.obrascatolicas.com

présente au Célébrant avec les baisers ordinaires. Le Célébrant encense les cierges de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire [1].

16. Il est bon que le Célébrant adresse au peuple une instruction de circonstance, pour expliquer l'institution de cette solennité, les significations mystérieuses et l'utilité des cierges bénits, et pour engager les fidèles à les recevoir avec piété. Dans ce cas, il salue la croix, et s'assied sur le tabouret que le deuxième Clerc met, au besoin, sur le marchepied, du côté de l'évangile; le même Clerc lui donne sa barrette, et descend au bas des degrés du côté de l'évangile, où il se tient debout, tourné vers le côté de l'épître; le Célébrant se couvre et fait son exhortation. Quand il a fini, il se découvre, rend sa barrette au deuxième Clerc, se lève, et revient au milieu de l'autel; le deuxième Clerc enlève le tabouret, et monte à l'autel du côté de l'évangile, tandis que le troisième monte au côté de l'épître.

### § 2. De la distribution des cierges.

17. Après l'encensement des cierges, ou après l'exhortation, le premier Clerc prend sur la table le cierge du Célébrant, et, s'il n'y a point d'autre Prêtre pour le lui donner, il le pose sur l'autel, au milieu. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, debout sur le marchepied et tourné vers la croix [2], prend le cierge sur l'autel, le baise, et le donne au premier Clerc, qui le place sur la crédence. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit part. XI, nos 88 et 89.

18. S'il n'y a personne pour chanter ou réciter l'antienne *Lumen* et le cantique *Nunc dimittis*, le Célébrant, ayant donné son cierge au premier Clerc, retourne au côté de l'épître, et récite à haute voix, alternativement avec les Clercs, l'antienne et le cantique; il revient ensuite au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple. Le premier Clerc a soin de lui remettre

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Ibid.



www.obrascatolicas.com

les cierges. Les Prêtres, s'il y en a, se présentent les premiers; ensuite, viennent les Clercs. Tous se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et chacun, en recevant son cierge, le baise, puis baise la main du Célébrant ; celui-ci commence par le côté de l'épître. Le deuxième et le troisième Clercs, ayant reçu leurs cierges et les ayant donnés au premier, qui les dépose à la crédence, se placent aux côtés du Célébrant. S'il y a des Chantres, ceux-ci observent ce qui est marqué part. XI, n° 92.

19. Le Célébrant distribue les cierges au peuple après les avoir distribués au Clergé. Le premier Clerc prend les cierges qui doivent être distribués; le Célébrant descend de l'autel entre le deuxième et le troisième Clercs, et fait la révérence convenable, pendant que les trois Clercs font la génuflexion ; puis ils se rendent à la balustrade, où les fidèles se présentent. Le premier Clerc donne les cierges au troisième, qui les donne au Célébrant, et le deuxième soutient le bord droit de la chape; le Célébrant commence par le côté de l'épître. La distribution finie, le Célébrant et les Clercs retournent devant l'autel, font la révérence convenable, et se rendent au bas des degrés, au coin de l'épître.

20. Le Célébrant se lave les mains, le premier Clerc tenant l'aiguière et le plateau, les deux autres tenant la serviette et relevant les bords de la chape. Si le Célébrant ne distribuait pas les cierges aux fidèles, il se laverait les mains à l'autel, au coin de l'épître. Pendant ce temps, on chante ou on récite l'antienne *Exsurge*, etc. Le Célébrant, s'étant essuyé les mains, monte directement au coin de l'épître avec le deuxième et le troisième Clercs; s'il n'y a personne pour dire l'antienne *Exsurge*, etc., il la lit à haute voix avec les Clercs.

21. Cette antienne terminée, le Célébrant dit ou chante *Oremus* et l'oraison *Exaudi*, les mains jointes. Si le 2 février arrive après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, le Célébrant, après avoir dit *Oremus*, fait la génuflexion en disant *Flectamus ge-*

www.obrascatolicas.com

*nua*; tout le monde fléchit alors le genou; le deuxième Clerc, se levant le premier, répond *Levate*, et tous se lèvent. Pendant ce temps, le premier Clerc allume les cierges.

### § 3. De la procession.

22. S'il n'y a que trois Clercs, on ne porte pas l'encensoir à la procession, mais s'il y en a un quatrième, il remplit la fonction de Thuriféraire; s'il y en avait un nombre suffisant, deux pourraient accompagner la croix en portant des chandeliers. S'il y a un Thuriféraire, il prépare l'encensoir après avoir reçu son cierge; l'oraison finie, il monte au coin de l'épître, où le Célébrant met et bénit l'encens comme à l'ordinaire. Le Célébrant vient au milieu de l'autel; le premier Clerc lui remet son cierge allumé, et, si l'on ne chante pas, le livre où se trouvent les antiennes de la procession; le deuxième et le troisième Clercs reçoivent également leurs cierges allumés et des livres. Le premier Clerc prend ensuite la croix de procession, et vient devant l'autel, avec le Thuriféraire et les Acolytes s'il y en a.

23. Le Célébrant se tourne vers le peuple, et dit ou chante *Procedamus in pace;* on répond *In nomine Christi, Amen.* On se met en procession dans l'ordre suivant, après avoir fait la génuflexion : le Thuriféraire, s'il y en a un, marche le premier avec l'encensoir ouvert; viennent ensuite le Porte-croix et les Acolytes, qui ne font pas la génuflexion; s'il y a des Chantres en surplis, ils marchent à la suite de la croix, et sont suivis des membres du Clergé; s'ils ne sont pas en surplis, ils marchent devant la croix ou derrière le Célébrant; vient enfin le Célébrant, couvert de la barrette, entre les deux autres Clercs. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant récite, alternativement avec les Clercs, les antiennes, divisées en versets comme il suit :

ANTIENNE. *Adorna thálamum tuum, Sion : et súscipe Regem Christum,*

www.obrascatolicas.com

*Ampléctere Maríam : quæ est cæléstis porta.*
*Ipsa enim portat Regem glóriæ novi lúminis.*
*Subsistit Virgo, addúcens mánibus Filium ante luciferum génitum.*
*Quem accípiens Simeon in ulnas suas, prædicávit pópulis, Dóminum eum esse vitæ et mortis, et Salvatórem mundi.*

AUTRE ANTIENNE. *Respónsum accépit Símeon a Spíritu sancto, non visúrum se mortem, nisi vidéret Christum Dómini.*
*Et cum indúcerent Púerum in templum, accépit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :*
*Nunc dimíttis servum tuum, Dómine, in pace.*
℣. *Cum indúcerent Púerum Jesum paréntes ejus, ut fácerent secúndum consuetúdinem legis pro eo, ipse accépit eum in ulnas suas.*

24. En rentrant dans l'église, si la procession est sortie, ou à l'entrée du sanctuaire, si elle s'est faite dans l'église, on chante ou on récite le répons *Obtulerunt*. Si le Célébrant le récite avec les Clercs, il le fait de cette manière :

*Obtulérunt pro eo Dómino par túrturum, aut duos pullos columbárum.*
*Sicut scriptum est in lege Dómini.*
℣. *Postquam impléti sunt dies purgatiónis Maríæ, secúndum legem Moysi, tulérunt Jesum in Jerúsalem, ut sísterent eum Dómino.*
*Sicut scriptum est in lege Dómini.*
℣. *Glória Patri, et Fílio, et Spirítui sancto.*
*Sicut scriptum est in lege Dómini.*

25. On rentre au chœur en continuant le répons ; si l'on ne chante pas, le Célébrant le termine devant l'autel. S'il y a un Thuriféraire, il fait la génuflexion devant l'autel ; le Porte-croix et les Acolytes qui l'accompagnent ne la font pas ; ils vont déposer ce qu'ils portaient. Le premier Clerc reçoit le cierge du Célébrant et ceux des autres Clercs, les éteint, et les met à la crédence.

26. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable

www.obrascatolicas.com

pendant que les Clercs faisaient la génuflexion, se rend à la crédence; aidé du deuxième et du troisième Clercs, il quitte la chape, et, au besoin, l'étole violettes; puis il prend les ornements pour la Messe. Le premier Clerc enlève la table où étaient les cierges; il ôte de l'autel, s'il y a lieu, le parement violet qui recouvre le blanc, fait de même pour le conopée, et met les vases de fleurs entre les chandeliers si l'on dit la Messe de la fête; il porte ensuite le calice à l'autel et dispose le corporal; s'il n'avait pas le pouvoir de le faire, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait le calice à la crédence, et le porterait lui-même à l'autel avant de commencer la Messe.

Nota. S'il y a un nombre suffisant de Clercs, on prépare tout à l'autel pendant la procession.

### § 4. De la Messe.

27. Si la Messe, chantée ou basse, est celle de la fête, les Clercs tiennent leurs cierges allumés pendant l'évangile, et depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion; s'il y a des Ecclésiastiques au chœur, ils font de même. Pendant que le Célébrant lit l'antienne de la communion, le premier Clerc prend, s'il en a le pouvoir, le calice sur l'autel, et le porte à la crédence.

---

# CHAPITRE III

## Du mercredi des Cendres.

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER.

28. *A la sacristie*. On prépare : pour le Célébrant, un surplis (voir ci-après, n° 32), l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette, et, s'il est possible, une chape de même couleur; trois surplis pour les Clercs; du feu pour l'encensoir.



www.obrascatolicas.com

29. *A l'autel.* On met : un parement violet; la croix et six chandeliers, sans aucun ornement ni vases de fleurs. On place en outre sur l'autel, entre le missel ouvert et le coin de l'épître, un vase ou plateau d'argent ou de quelque autre matière convenable, contenant des cendres faites avec les rameaux bénits l'année précédente, en poudre sèche et bien tamisée[1], on couvre ce vase d'un voile violet ou de son couvercle. On dispose du même côté un siège pour le Célébrant (1).

30. *Sur la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On dispose : le calice préparé pour la Messe, avec le voile violet et la bourse de même couleur; le bénitier et l'aspersoir; l'encensoir et la navette; un plateau avec de la mie de pain; l'aiguière avec son plateau et une serviette; les burettes et la clochette; la chasuble et le manipule de couleur violette[2].

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE MERCREDI DES CENDRES.

#### § 1. De la bénédiction des cendres.

31. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane, et préparent les objets nécessaires. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, le Célébrant dispose lui-même le calice à la crédence. On convoque le peuple à l'église par la sonnerie ordinaire des cloches.

32. S'étant lavé les mains à la sacristie, le Célébrant, aidé par le deuxième et le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis s'il est possible[3], de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes, et se couvre de la barrette. Cependant, le pre-

(1) Voir page 202, note (1).

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour; S. C., 23 mai 1603, 130, ad 3. — [2] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [3] Ibid.

www.obrascatolicas.com

mier Clerc allume les cierges de l'autel; il revient ensuite à la sacristie, où il se place derrière le Célébrant.

33. Après le salut à la croix, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; puis le Célébrant, couvert de la barrette, ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui relèvent les bords de la chape. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui.

34. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs se placent de chaque côté : le premier et le deuxième, du côté de l'épître; le troisième, du côté de l'évangile. Le Célébrant se découvre et donne sa barrette au premier Clerc; celui-ci la reçoit avec les baisers ordinaires, puis se retire un peu. Tous font la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable. Celui-ci monte à l'autel et le baise; le deuxième et le troisième Clercs montent avec lui. Ils se rendent au coin de l'épître : le deuxième Clerc se tient à la droite du Célébrant; le troisième, à sa gauche. Le premier Clerc, ayant déposé la barrette à la crédence, découvre les cendres.

35. S'il y a des Chantres, ils chantent l'antienne *Exaudi;* le Célébrant la lit en même temps à voix basse. S'il n'y a pas de Chantres, il la lit à haute voix avec les Clercs. L'antienne étant répétée, le Célébrant, les mains jointes, lit ou chante *Dominus vobiscum, Oremus*, et, sur le ton férial, les oraisons. Quand il bénit les cendres, il pose la main gauche sur l'autel, et le deuxième Clerc soulève alors le bord de la chape du côté droit : ce qu'il fait également pendant que le Célébrant asperge ou encense.

36. Pendant les oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir. Lorsque le Célébrant dit la quatrième oraison (*Omnipotens sempiterne Deus qui Ninivitis*), le troisième Clerc, qui est à sa gauche, descend à la crédence, prend le bénitier, et se tient au bas des degrés, du côté de l'épître. Le premier Clerc, portant l'encensoir et la navette, se place à sa gauche,

www.obrascatolicas.com

37. Les oraisons terminées, le premier Clerc donne la navette au deuxième, qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires ; le premier Clerc présente l'encensoir. Le Célébrant met et bénit l'encens ; le deuxième Clerc rend la navette, prend l'aspersoir par le milieu, et le lui présente avec baisers. Le Célébrant asperge les cendres trois fois (au milieu, à sa gauche puis à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me*, sans psaume. Le second Clerc reçoit ensuite et rend l'aspersoir, prend l'encensoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant encense les cendres de trois coups simples, comme il les a aspergées, mais sans rien dire. Après l'encensement, le premier et le troisième Clercs reportent chaque objet à sa place ; le Célébrant revient au milieu de l'autel ; le deuxième Clerc place le vase des cendres au milieu de l'autel.

38. Il est bon que le Célébrant fasse une instruction en rapport avec la circonstance. Dans ce cas, il salue la croix, et s'assied sur le tabouret que le deuxième Clerc a placé sur le marchepied de l'autel, du côté de l'évangile ; le même Clerc lui donne sa barrette, et descend au bas des degrés du côté de l'évangile, où il se tient debout, tourné vers le côté de l'épître ; le Célébrant se couvre et fait son exhortation. Quand il a fini, il se découvre, rend sa barrette au deuxième Clerc, se lève, et revient au milieu de l'autel ; le deuxième Clerc enlève le tabouret, puis monte à l'autel du côté de l'évangile, tandis que le troisième monte au côté de l'épître.

### § 2. De l'imposition des cendres.

39. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, debout sur le marchepied et tourné vers la croix[1], prend des cendres dans le plateau qui est sur l'autel, et se les impose sur la tête en forme de croix, sans rien dire. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit part. XI, nos 132 et 133.

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

40. S'il n'y a personne pour chanter ou réciter les antiennes et le répons, le Célébrant va au coin de l'épître, les récite à haute voix avec les Clercs, et revient ensuite au milieu de l'autel. Il prend de la main gauche le vase des cendres, et se tourne vers le peuple. Les Prêtres, s'il y en a, se présentent les premiers, ensuite les Clercs : tous se mettent à genoux sur le bord du marchepied, pour recevoir les cendres. Le Célébrant dit *Memento homo...*, en traçant un signe de croix; il commence par le côté de l'épître. S'il y a des Chantres, ils observent ce qui est marqué part. XI, n° 135.

41. Les Clercs ayant reçu les cendres, le premier se retire à la crédence, les deux autres se placent aux côtés du Célébrant; le deuxième prend le vase des cendres, et tous deux soutiennent les bords de la chape. Le Célébrant descend de l'autel avec les Clercs, fait la révérence convenable, pendant qu'ils font la génuflexion, puis ils se rendent à la balustrade, où les fidèles se présentent; le Célébrant commence par le côté de l'épître. L'imposition finie, le Célébrant et les Clercs retournent devant l'autel, font la révérence convenable, et vont près de la crédence.

42. Le premier Clerc présente l'aiguière et le plateau, le deuxième dépose les cendres et présente la serviette, le troisième présente le plateau contenant la mie de pain; le Célébrant se nettoie les mains avec la mie de pain, puis se les lave. S'étant essuyé les mains, il monte directement au coin de l'épître avec le deuxième et le troisième Clercs; il dit ou chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum, Oremus*, et, sur le ton férial, l'oraison *Concede nobis*.

43. Ils vont ensuite directement à la crédence, où le Célébrant, aidé du deuxième et du troisième Clercs, quitte la chape, puis prend le manipule et la chasuble. Le premier Clerc porte le calice à l'autel et dispose le corporal[1]; s'il n'avait pas le pouvoir de le faire, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

le calice à la crédence, et le porterait lui-même à l'autel avant de commencer la Messe [1].

### § 3. De la Messe.

44. Si la Messe est chantée, on observe ce qui suit. Le Clergé, pour se tenir à genoux, se conforme aux règles données t. I, p. 407. Le Célébrant ne fait pas la génuflexion en lisant *Adjuva nos*, etc. Pendant le chant du trait, après les mots *facti sumus nimis*, il se met à genoux sur le bord du marchepied; il demeure ainsi jusqu'à ce qu'on ait chanté *propter nomen tuum*: alors, il remonte sur le marchepied, et dit *Munda cor meum*.

45. Pendant que le Célébrant lit l'antienne de la communion, le premier Clerc prend, s'il en a le pouvoir, le calice à l'autel, et le reporte à la crédence [2]. Après la dernière postcommunion, le Célébrant dit ou chante *Oremus*, et, la tête inclinée vers la croix, ajoute *Humiliate capita vestra Deo*, puis il dit ou chante l'oraison qui suit.

---

## CHAPITRE IV

### Du dimanche des Rameaux.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

46. *A la sacristie*. On prépare : pour le Célébrant, un surplis (voir ci-après, n° 51), l'amict, l'aube, le cordon, l'étole violette, et, s'il est possible, une chape de même couleur; trois surplis pour les Clercs; le bénitier et l'aspersoir; du feu pour l'encensoir.

47. *A l'autel*. On met un parement violet, le missel

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

ouvert au coin de l'épître ; on peut placer des rameaux entre les chandeliers ; on allume six cierges.

48. *Au bas des degrés, au coin de l'épître*, de manière que le Célébrant puisse facilement asperger et encenser les rameaux. On place une petite table recouverte d'une nappe blanche ; on y met des rameaux en nombre suffisant, et on les couvre d'une autre nappe. On dispose du même côté un siège pour le Célébrant (1).

49. *A la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On dispose : le calice préparé pour la Messe, avec le voile violet et la bourse de même couleur ; la chasuble et le manipule ; l'aiguière avec son plateau et une serviette ; les burettes, avec leur plateau et un manuterge ; la clochette ; l'encensoir et la navette ; des livres pour réciter ou chanter les antiennes de la procession. On met auprès la croix de procession, couverte d'un voile violet, avec un ruban violet pour attacher un rameau au sommet de la croix.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

#### § 1. Du commencement de la fonction jusqu'à la distribution des rameaux.

50. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane, et préparent les objets nécessaires. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice à la crédence. On sonne les cloches comme aux jours de fête, pour convoquer les fidèles.

51. S'étant lavé les mains à la sacristie, le Célébrant, aidé par le deuxième et le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis s'il est possible [1], de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole violette. Il bénit l'eau

(1) Voir page 202, note (1).

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

pour l'aspersion, puis il se revêt de la chape violette et se couvre de la barrette. Cependant, le premier Clerc allume les cierges de l'autel ; il revient ensuite à la sacristie, où il se place derrière le Célébrant.

52. Après le salut à la croix, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, portant le bénitier ; puis le Célébrant, couvert de la barrette, et ayant à ses côtés le deuxième et le troisième Clercs, qui relèvent les bords de la chape. Si le Célébrant n'avait pas de chape, le deuxième et le troisième Clercs marcheraient de front devant lui.

53. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs se placent de chaque côté : le premier et le deuxième, du côté de l'épître ; le troisième, du côté de l'évangile. Le Célébrant se découvre, et donne sa barrette au deuxième Clerc, qui la reçoit avec les baisers ordinaires. Tous font la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable ; puis le deuxième Clercdépose la barrette à la crédence. On se met à genouxsur le plus bas degré, et l'on fait l'aspersion comme à l'ordinaire.

54. Après l'aspersion, le premier Clerc dépose le bénitier à la crédence. Le Célébrant monte à l'autel et le baise ; le deuxième et le troisième Clercs montent avec lui. Ils se rendent au coin de l'épître : le deuxième Clerc se tient à la droite du Célébrant ; le troisième, à sa gauche. Le premier Clerc découvre alors les rameaux.

55. S'il y a des Chantres, ils chantent l'antienne *Hosanna*, et le Célébrant la lit en même temps à voix basse. S'il n'y a pas de Chantres, il la lit à haute voix avec les Clercs. Ensuite, le Célébrant, les mains jointes, lit ou chante *Dominus vobiscum,* et, sur le ton férial, l'oraison *Deus quem diligere.*

56. Pendant cette oraison, si l'office est chanté, le premier Clerc prend à la crédence le livre des épîtres, et, observant ce qui est prescrit pour l'épître aux Messes chantées sans Ministres sacrés, il chante la leçon sur le ton de l'épître ; après quoi, on chante l'un des deux répons. Cependant, le Célébrant, les mains

www.obrascatolicas.com

posées comme pour l'épître, lit à mi-voix la leçon et le répons. Si l'office n'est pas chanté, il lit à haute voix la leçon, puis, avec ses Clercs, un des deux répons.

57. Le Célébrant, au coin de l'épître, et sans s'incliner, dit à voix basse *Munda cor meum...*; puis il lit ou chante l'évangile, à la fin duquel il baise le livre en disant *Per evangelica dicta...* Ensuite, les mains jointes, il lit ou chante *Dominus vobiscum, Oremus*, et, sur le ton férial, l'oraison *Auge*. Quand il bénit les rameaux, il pose la main gauche sur l'autel, et, alors, le deuxième Clerc soulève du côté droit le bord de la chape : ce qu'il fait également quand le Célébrant asperge ou encense. Celui-ci lit ou chante la préface, les mains jointes; après quoi, on chante le *Sanctus*, ou bien le Célébrant le récite à haute voix avec les Clercs. Le Célébrant lit ensuite, ou chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum, Oremus*, et, sur le ton férial, les oraisons.

58. Pendant les oraisons, le premier Clerc prépare l'encensoir. Lorsque le Célébrant chante la cinquième (*Benedic quæsumus*), le troisième Clerc, qui est à sa gauche, descend à la crédence, prend le bénitier, et se tient au bas des degrés, du côté de l'épître. Le premier Clerc, portant l'encensoir et la navette, se place à sa gauche.

59. Les oraisons terminées, le premier Clerc donne la navette au deuxième, qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires; le premier Clerc présente l'encensoir, Le Célébrant met et bénit l'encens; le deuxième Clerc rend la navette, prend l'aspersoir par le milieu, et le lui présente avec baisers. Le Célébrant asperge les rameaux trois fois (au milieu, à sa gauche, puis à sa droite), disant à voix basse l'antienne *Asperges me*, sans psaume. Le second Clerc reçoit ensuite avec baisers et rend l'aspersoir, prend l'encensoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant encense les rameaux de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire.

60. Après l'encensement, le premier et le troisième



www.obrascatolicas.com

Clercs reportent chaque objet à sa place. Le troisième Clerc retourne à la gauche du Célébrant, qui lit ou chante *Dominus vobiscum*, *Oremus*, et l'oraison qui suit. Après quoi, le Célébrant vient au milieu de l'autel.

61. Il est bon que le Célébrant fasse une instruction en rapport avec la circonstance. Dans ce cas, il salue la croix, et s'assied sur le tabouret que le deuxième Clerc a mis sur le marchepied de l'autel, du côté de l'évangile; le même Clerc lui donne sa barrette, et descend au bas des degrés du côté de l'évangile, où il se tient debout, tourné vers le côté de l'épître; le Célébrant se couvre et fait son exhortation. Quand il a fini, il se découvre, rend sa barrette au deuxième Clerc, se lève et revient au milieu de l'autel; le deuxième Clerc enlève le tabouret, et monte à l'autel du côté de l'évangile, tandis que le troisième monte au côté de l'épître.

### § 2. De la distribution des rameaux.

62. Après l'oraison, ou après l'exhortation, le premier Clerc prend sur la table le rameau du Célébrant, et, s'il n'y a point d'autre Prêtre pour le donner à celui-ci, il le pose sur l'autel, au milieu.

63. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, le Célébrant, debout sur le marchepied, et tourné vers la croix, prend le rameau sur l'autel, le baise, et le donne au premier Clerc, qui le dépose à la crédence. S'il y a un Prêtre présent, on observe ce qui est prescrit part. XI, nos 187 et 188.

64. S'il n'y a personne pour chanter ou réciter les deux antiennes, le Célébrant, ayant donné son rameau, va au coin de l'épître, et récite à voix haute les antiennes avec les Clercs; il revient ensuite au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple. Le premier Clerc a soin de lui remettre les rameaux. Les Prêtres, s'il y en a, se présentent les premiers, ensuite les Clercs : tous se mettent à genoux sur le bord du marchepied; chacun, en recevant son rameau, le baise,

www.obrascatolicas.com

puis baise la main du Célébrant; celui-ci commence par le côté de l'épître. Le deuxième et le troisième Clercs, ayant reçu leurs rameaux et les ayant donnés au premier, qui les met à la crédence, se placent aux côtés du Célébrant. S'il y a des Chantres, ils observent ce qui est marqué part. XI, n° 191.

65. Le Célébrant distribue les rameaux au peuple, après en avoir distribué au Clergé. Le premier Clerc prend les rameaux qui doivent être distribués; le Célébrant descend de l'autel avec le deuxième et le troisième Clercs, fait la révérence convenable, pendant que les trois Clercs font la génuflexion; puis ils se rendent à la balustrade, où les fidèles se présentent. Le premier Clerc donne les rameaux au troisième, qui les donne au Célébrant, et le deuxième soutient le bord de la chape; le Célébrant commence par le côté de l'épître. La distribution finie, le Célébrant et les Clercs retournent devant l'autel, font la révérence convenable, et se rendent près de la crédence.

66. Le premier Clerc présente l'aiguière et le plateau; les deux autres tiennent la serviette et relèvent les bords de la chape; le Célébrant se lave les mains. Si le Célébrant ne distribuait pas les rameaux aux fidèles, il se laverait les mains à l'autel, au coin de l'épître. Quand il s'est essuyé, il monte directement au coin de l'épître avec le deuxième et le troisième Clercs; il dit ou chante *Dominus vobiscum, Oremus*, et la dernière oraison. Le premier Clerc attache, avec le ruban violet, un rameau au sommet de la croix de procession.

### § 3. De la procession.

67. S'il n'y a que trois Clercs, on ne porte pas l'encensoir à la procession; mais, s'il y en a un quatrième, il remplit la fonction de Thuriféraire; s'il y en avait un nombre suffisant, deux pourraient accompagner la croix en portant des chandeliers. S'il y a un Thuriféraire, il prépare l'encensoir après avoir reçu son rameau; l'oraison finie, il monte au coin de l'épître, où

www.obrascatolicas.com

le Célébrant met et bénit l'encens comme à l'ordinaire. Le Célébrant vient au milieu de l'autel; le premier Clerc lui remet son rameau, et le livre où se trouvent les antiennes de la procession; le deuxième et le troisième Clercs reçoivent également leurs rameaux et des livres. Ensuite, le premier Clerc prend la croix de procession, et vient devant l'autel, avec le Thuriféraire et les Acolytes, s'il y en a.

68. Le Célébrant se tourne vers le peuple, et dit ou chante *Procedamus in pace;* on répond *In nomine Christi, Amen.* On se met en procession dans l'ordre suivant, après avoir fait la génuflexion : le Thuriféraire, s'il y en a un, marche le premier avec l'encensoir ouvert; viennent ensuite le Porte-croix et les Acolytes, qui ne font pas la génuflexion; s'il y a des Chantres en surplis, ils marchent à la suite de la croix, et sont suivis des membres du Clergé; s'ils ne sont pas en surplis, ils marchent devant la croix ou derrière le Célébrant; vient enfin le Célébrant, couvert de la barrette, entre les deux autres Clercs. On sort directement par la porte principale de l'église. S'il n'y a pas de Chantres, le Célébrant récite, alternativement avec les Clercs, les antiennes, divisées en versets comme il suit :

ANTIENNE. *Cum appropinquáret Dóminus Jerosólymam, misit duos ex discipulis suis, dicens :*

*Ite in castéllum, quod contra vos est : et inveniétis pullum ásinæ alligátum, super quem nullus hóminum sedit.*

*Sólvite eum, et addúcite mihi.*

*Si quis vos interrogáverit, dicite : Opus Dómino est.*

*Solvéntes adduxérunt ad Jesum : et imposuérunt illi vestiménta sua, et sedit super eum.*

*Alii expandébant vestiménta sua in via : alii ramos de arbóribus sternébant.*

*Et qui sequebántur, clamábant : Hosánna, benedictus, qui venit in nómine Dómini.*

*Benedictum regnum patris nostri David. Hosánna in excélsis : miserére nobis, fili David.*

www.obrascatolicas.com

AUTRE ANTIENNE. *Cum audisset pópulus, quia Jesus venit Jerosólymam, accepérunt ramos palmárum.*

*Et exiérunt ei óbviam, et clamábant púeri, dicéntes :*

*Hic est, qui ventúrus est in salútem pópuli.*

*Hic est salus nostra et redémptio Israel.*

*Quantus est iste, cui Throni et Dominatiónes occúrrunt!*

*Noli timére, filia Sion : ecce Rex tuus venit tibi, sedens super pullum ásinæ, sicut scriptum est.*

*Salve, Rex, fabricátor mundi, qui venisti redímere nos.*

AUTRE ANTIENNE. *Ante sex dies sollemnis Paschæ, quando venit Dóminus in civitátem Jérúsalem,*

*Occurrérunt ei púeri : et in mánibus portábant ramos palmárum,*

*Et clamábant voce magna, dicéntes : Hosánna in excélsis.*

*Benedictus, qui venisti in multitúdine misericórdiæ tuæ : Hosánna in excélsis.*

AUTRE ANTIENNE. *Occúrrunt turbæ cum flóribus et palmis Redemptóri óbviam : et victóri triumphánti digna dant obséquia.*

*Filium Dei ore Gentes prædicant : et in laudem Christi voces tonant per nubila : Hosánna in excélsis.*

AUTRE ANTIENNE. *Cum Angelis et púeris fidéles inveniámur, triumphatóri mortis clamántes : Hosánna in excélsis.*

AUTRE ANTIENNE. *Turba multa, quæ convénerat ad diem festum, clamábat Dómino : Benedictus, qui venit in nómine Dómini : Hosánna in excélsis.*

69. Lorsque la procession, au retour, est arrivée à la porte de l'église, le premier Clerc, portant la croix, s'arrête devant la porte, tourné vers elle. S'il y a des Chantres ou du Clergé, on observe ce qui est marqué part. XI, n° 202; s'il n'y en a pas, les deux autres

www.obrascatolicas.com

Clercs entrent dans l'église, ferment la porte, se tiennent auprès, et disent :

*Glória, laus et honor tibi sit, Rex Christe, Redémptor* :

*Cui puerile decus prompsit Hosánna pium.*

Le Célébrant, en dehors, tourné vers la porte, la tête couverte, répète : *Glória, laus...*

Les Clercs qui sont en dedans :

*Israel es tu Rex, Davidis et inclyta proles :*
*Nómine qui in Dómini, Rex benedicte, venis.*

Le Célébrant : *Glória, laus...*

Les Clercs : *Cœtus in excélsis te laudat cælicus omnis,*
*Et mortális homo, et cuncta creáta simul.*

Le Célébrant ; *Glória, laus...*

Les Clercs : *Plebs Hebræa tibi cum palmis óbvia venit* :

*Cum prece, voto, hymnis, ádsumus ecce tibi.*

Le Célébrant : *Glória, laus...*

Les Clercs : *Hi tibi passúro solvébant múnia laudis:*
*Nos tibi regnánti pángimus ecce melos.*

Le Célébrant : *Glória, laus...*

Les Clercs *Hi placuére tibi, pláceat devótio nostra:*
*Rex bone, Rex clemens, cui bona cuncta placent.*

Le Célébrant : *Glória, laus...*

70. Cette hymne terminée (1), le premier Clerc frappe le bas de la porte avec l'extrémité de la hampe de la croix, de manière à faire un peu de bruit; les deux Clercs qui sont dans l'église ouvrent aussitôt, et attendent le Célébrant pour se remettre à ses côtés. Le Porte-croix entre le premier dans l'église. S'il y a

(1) On pourrait, au besoin, n'en réciter qu'une partie (*Mem. Rit.*, rub. du jour).

www.obrascatolicas.com

des Chantres, ils commencent le répons *Ingrediente Domino*; s'il n'y en a pas, le Célébrant le récite alternativement avec les Clercs, comme il suit :

*Ingrediénte Dómino in sanctam civitátem, Hebræórum púeri resurrectiónem vitæ pronuntiántes,**

*Cum ramis palmárum : Hosánna, clamábant, in excélsis.*

℣. *Cum audísset pópulus, quod Jesus veníret Jerosólymam, exiérunt óbviam ei.*

*Cum ramis palmárum : Hosánna, clamábant, in excélsis.*

71. On rentre au chœur en continuant le répons; si l'on ne chante pas, le Célébrant le termine devant l'autel. S'il y a un Thuriféraire, il fait la génuflexion, le Porte-croix et les Acolytes ne la font pas; ils vont déposer ce qu'ils portaient. Le premier Clerc reçoit le rameau du Célébrant et ceux des autres Clercs, et les met sur la crédence.

72. Le Célébrant, ayant fait la révérence convenable, pendant que les Clercs ont fait la génuflexion, se rend à la crédence; aidé du deuxième et du troisième Clercs, il quitte la chape, puis prend le manipule et la chasuble. Le premier Clerc enlève la table où étaient les rameaux, si personne ne l'a fait pendant la procession, porte le calice à l'autel et dispose le corporal [1]; s'il n'avait pas le pouvoir de le faire, le Célébrant, revêtu de la chasuble, prendrait le calice à la crédence et le porterait lui-même à l'autel avant de commencer la Messe.

### § 4. De la Messe.

73. Si la Messe est chantée, on observe ce qui suit. Pendant l'épître, aux mots *ut in nomine Jesu omne genu flectatur*, tout le monde se met à genoux, et reste ainsi jusqu'au mot *infernorum* inclusivement; si un Clerc chante l'épître, le Célébrant ne fait pas la génu-

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

flexion en lisant ces paroles, mais seulement lorsqu'elles sont chantées.

Pendant que le Célébrant lit l'antienne de la communion, le premier Clerc prend, s'il en a le pouvoir, le calice à l'autel, et le reporte à la crédence. A la fin de la Messe, le Célébrant lit l'évangile selon saint Jean *In principio*.

Nota. Si la Messe est chantée et qu'il y ait là trois Diacres, ceux-ci peuvent chanter la Passion. Dans ce cas, le Célébrant la lit au coin de l'épître; puis, au moment opportun, il dit *Munda cor meum* au milieu de l'autel, et va au coin de l'évangile chanter la partie qui sert d'évangile. S'il n'y a que deux Diacres, ils peuvent chanter les parties du Narrateur et de la Synagogue; le Célébrant, gardant la chasuble, chante au coin de l'évangile la partie du Christ. S'il n'y a pas de Diacres, le Célébrant lit la Passion comme à la Messe basse, et chante la partie qui sert d'évangile.

74. Les Clercs tiennent leurs rameaux pendant la Passion et l'évangile, même si la Messe n'est pas chantée; s'il y a des Ecclésiastiques au chœur, ils font de même.

---

# CHAPITRE V

## Du jeudi saint.

## ARTICLE PREMIER

### OBJETS A PRÉPARER.

75. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant, un surplis (voir ci-après n° 80), les ornements blancs pour la Messe, une chape blanche, une étole violette; trois surplis pour les Clercs; du feu pour l'encensoir; des torches ou des cierges pour la procession; dans un endroit écarté et sûr, hors de l'église (1), un tabernacle,

(1) Voir ci-après, page 231, note (1).

www.obrascatolicas.com

destiné à recevoir le ciboire après la fonction, et, au-devant, une lampe prête à allumer au moment voulu et une table avec un corporal étendu ; la crécelle, pour annoncer l'*Angelus*.

76. *A l'autel*. On orne l'autel comme pour les solennités ; on y met un parement blanc ; s'il n'y a pas de tabernacle, on en dispose un ; on couvre la croix d'un voile blanc par-dessus le violet ; on allume six cierges ; on place au coin de l'épître le missel ouvert sur son pupitre.

77. *A la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On met : le calice pour la Messe, avec le voile et la bourse de couleur blanche et deux grandes hosties (1) ; un autre calice, avec sa patène, une pale sans carton, un voile de soie blanche et un ruban de même ; un ciboire contenant les petites hosties à consacrer pour la communion du peuple et des malades ; les burettes sur leur plateau, avec un manuterge ; le voile huméral blanc ; la nappe de communion, s'il y a lieu ; des étoles blanches, si des Prêtres ou des Diacres doivent communier ; l'encensoir et la navette ; la clochette, si l'on a coutume de la sonner à l'intonation du *Gloria in excelsis*. Près de là, on met la croix de procession, couverte d'un voile violet.

78. Par terre, près du coin de l'épître, on place un siège simple pour le Célébrant, si celui-ci veut s'asseoir pendant les chants communs de la Messe. On dispose hors du chœur le dais ou l'*ombrellino* de couleur blanche, pour la procession.

On prépare le reposoir comme il a été dit part. XI, n° 251.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la Messe.

79. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doi-

(1) Il faut veiller à ce que celle des deux hosties qui sera réservée pour le lendemain, soit de tel diamètre qu'elle puisse entrer facilement dans le calice où elle doit être placée.



www.obrascatolicas.com

vent assister le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane, et préparent les objets nécessaires. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même les calices. On annonce par une sonnerie harmonieuse des cloches le commencement de la fonction.

80. S'étant lavé les mains à la sacristie, le Célébrant, aidé par le deuxième et le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis s'il est possible[1], des ornements blancs pour la Messe, et se couvre de la barrette. Cependant, le premier Clerc allume les cierges de l'autel; il revient ensuite à la sacristie, où il se place derrière le Célébrant.

81. Après le salut à la croix, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; le deuxième et le troisième Clercs le suivent, les mains jointes et l'un à côté de l'autre; le Célébrant vient le dernier, la tête couverte et les mains jointes.

82. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs se placent de chaque côté : le premier et le deuxième, du côté de l'épître; le troisième, du côté de l'évangile. Le Célébrant se découvre, et donne sa barrette au premier Clerc, qui la reçoit avec les baisers ordinaires. Tous font la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et le Clerc va déposer la barrette à la crédence. On commence la Messe, soit chantée, soit basse.

83. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus*; on omet *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo*[2]. Au *Gloria in excelsis*, le premier Clerc sonne la clochette si c'est la coutume, et l'on sonne en même temps les cloches de l'église[3]. Après cela, on ne sonne plus jusqu'au samedi saint. Si la Messe est chantée, le son des cloches commence après l'intonation du *Gloria* par le Célébrant, et se continue jusqu'à la fin du chant; le premier Clerc sonne la clochette seulement pendant que le Célébrant récite l'hymne. S'il y a un

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [3] Ibid.

www.obrascatolicas.com

orgue, on en joue jusqu'à la fin du chant du *Gloria in excelsis* seulement [1].

84. Après *Pax Domini*, etc., le premier Clerc, ou un autre qui ait le pouvoir d'y toucher, prend à la crédence le second calice avec la patène, la pale, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel, du côté de l'épître, faisant la génuflexion avant de monter et après être descendu. S'il n'a pas le pouvoir de toucher le calice, il le prend au moyen du voile.

85. Après avoir pris le précieux Sang, le Célébrant couvre le calice de la Messe, et le met un peu du côté de l'évangile. Ayant ôté le voile de l'autre calice, il le place au milieu du corporal, ôte la pale et la patène, fait la génuflexion, prend l'Hostie et la dépose à plat dans le calice; il couvre le calice de la pale, puis de la patène renversée; il étend le voile par-dessus, et fait la génuflexion.

86. S'il y a lieu, le Célébrant distribue la communion comme à l'ordinaire; quand il a fini, il met le ciboire dans le tabernacle. Il achève la Messe avec les cérémonies prescrites devant le saint Sacrement exposé. Il met le calice de la Messe hors du corporal, du côté de l'évangile, et le revêt comme à l'ordinaire, mais sans y mettre la bourse ni le corporal (1).

87. Après la communion, le premier Clerc, ou un autre qui ait le pouvoir de toucher aux vases sacrés, porte à la crédence le calice de la Messe; s'il n'a pas le pouvoir de toucher le calice, il le prend au moyen du voile. Le premier Clerc prépare ensuite l'encensoir pour la procession. S'il y a un nombre suffisant de Clercs, deux prendront des encensoirs, et deux autres porteront des chandeliers. S'il y a d'autres Clercs ou des Ecclésiastiques au chœur, on leur distribue des cierges, ainsi qu'à la Confrérie, s'il y en a une, ou à d'autres laïques qui doivent accompagner le saint

(1) S'il n'y avait qu'un calice, le Célébrant, l'ayant essuyé après les ablutions, y mettrait l'Hostie, couvrirait le calice comme il a été dit, et se purifierait les doigts dans un petit vase d'eau.

[1] *Cer. Ep.*, l. I, c. XXVIII, n. 2.

www.obrascatolicas.com

Sacrement. On allume les cierges du reposoir. Après la postcommunion, un Clerc enlève de l'autel le missel et le pupitre ; on dispose le dais ou l'*ombrellino*, et l'on va prendre la chape blanche à la sacristie.

### § 2. De la procession.

88. Après le dernier évangile, le Célébrant descend au bas des degrés devant le milieu de l'autel; il y fait par terre la génuflexion à deux genoux[1], et se rend au bas des degrés près du coin de l'épitre. Là, il se place de manière à ne pas tourner le dos au saint Sacrement, et, aidé par les deux Clercs, il quitte la chasuble et le manipule, puis prend la chape blanche. Ensuite, il se rend devant l'autel entre les deux Clercs, qui relèvent les bords de la chape; ils font par terre la génuflexion à deux genoux, et s'agenouillent sur le plus bas degré[2].

89. Après une courte adoration, ils font une inclination médiocre et se lèvent; le Thuriféraire, ou les Thuriféraires s'ils sont deux, se présentent; le deuxième Clerc prend la navette, et donne, sans baisers, la cuiller au Célébrant, qui met de l'encens sans le bénir. Après cela, ils se remettent à genoux. Le deuxième Clerc présente l'encensoir au Célébrant, et soutient le bord de la chape avec le troisième; le Célébrant encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

Les deux Clercs se rendent à la crédence; le deuxième prend le voile huméral et la barrette du Célébrant, le troisième prend la croix de procession; ils reviennent devant l'autel. Le deuxième Clerc met le voile sur les épaules du Célébrant.

90. Le Célébrant monte à l'autel, fait la génuflexion, se relève, et, pour plus de sûreté, il attache, avec le ruban blanc, le voile autour du pied du calice, entre le nœud et la coupe; il prend ensuite de la main

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

gauche le calice par le nœud, met la droite dessus, et le second Clerc couvre ses mains des extrémités du voile. Tenant ainsi le calice, il se tourne vers le peuple; le second Clerc se place à sa gauche. Un Clerc, ou, à défaut de celui-ci, un laïque, tient l'*ombrellino* ouvert au-dessus du saint Sacrement, derrière le Célébrant, quand il est descendu de l'autel, jusqu'au moment où il entre sous le dais, si on le porte. S'il y a des Chantres, ils entonnent l'hymne *Pange lingua;* s'il n'y en a pas, le Célébrant l'entonne, et en récite les strophes alternativement avec le Clerc ou les Clercs qui l'accompagnent [1].

Nota. Pendant la procession, on chante ou on récite cette hymne jnsqu'à la strophe *Tantum ergo* exclusivement; si la longueur du trajet le demande, on répète quelques-unes des strophes précédentes, en recommençant à la deuxième strophe. Il est à souhaiter que le peuple s'unisse au chant de l'hymne.

91. Aussitôt que l'hymne est entonnée, la procession se dirige vers le reposoir en cet ordre : la bannière de la Confrérie, s'il y en a une, puis les membres de cette Confrérie, ou d'autres personnes, portant des cierges; vient ensuite le Clerc qui porte la croix, accompagné des Acolytes; le Clergé, s'il y en a, avec des cierges; puis le Thuriféraire, ou les Thuriféraires s'ils sont deux, avec l'encensoir ouvert; enfin le Célébrant, sous le dais ou sous l'*ombrellino*, entre deux Clercs s'ils sont en nombre suffisant; sinon, ayant à sa gauche le deuxième Clerc, qui porte sa barrette, tient le bord de la chape, et relève ses vêtements s'il y a des degrés à monter [2]. Si c'est possible, le dais est porté par des Clercs, ou par les membres d'une Confrérie, ou par d'autres laïques, à partir de la sortie du chœur.

92. Au reposoir, les laïques se rangent en dehors de la clôture de la chapelle. Le Porte-croix, et les Acolytes s'il y en a, s'arrêtent à quelque distance du reposoir, et se retirent de côté. On se place sur deux

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

lignes, de chaque côté, en laissant au milieu un passage. On dépose le dais ou l'*ombrellino*. Le Célébrant monte à l'autel, pose le calice sur le corporal, fait la génuflexion, descend, s'agenouille sur le milieu du degré inférieur, et, là, quitte le voile huméral. Il se lève ensuite, met de nouveau de l'encens dans l'encensoir, sans le bénir et sans que le Clerc assistant fasse aucun baisement, et se remet à genoux à la même place. Cependant, on chante ou on récite la strophe *Tantum ergo*. Après *Veneremur cernui*, ou, selon la coutume, à la dernière strophe *Genitori*, le Célébrant encense le saint Sacrement, puis rend l'encensoir, que le Thuriféraire dépose.

93. Le Célébrant se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice, et, montant au besoin sur un escabeau placé pour cela par le deuxième Clerc, met le calice dans le tabernacle. Il fait une nouvelle génuflexion, ferme le tabernacle, dont il emporte la clef, descend, et se met à genoux sur le degré inférieur. Après avoir prié un instant, il se lève, et fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, en même temps que les Clercs, excepté le Porte-croix et les Acolytes. Précédé de ceux-ci, il retourne au maître-autel avec les autres Clercs, dont l'un a soin d'emporter le voile huméral. Il se couvre lorsqu'il n'est plus en vue du saint Sacrement.

### § 3. Du transport du ciboire.

94. Le Célébrant, arrivé à l'autel, fait la génuflexion avec les Clercs; le troisième, sans génuflexion, dépose la croix près de la crédence; le deuxième, qui a reçu la barrette, la garde, et, ainsi que le troisième, prend un cierge allumé. Le Célébrant monte à l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, met le ciboire sur l'autel, fait encore la génuflexion, et descend se mettre à genoux sur le bord du marchepied. Le premier Clerc lui met le voile huméral, et prend ensuite l'*ombrellino*. Le Célébrant monte à l'autel, fait la génuflexion, et, précédé des deux Clercs céroféraires, suivi de celui qui

www.obrascatolicas.com

tient l'*ombrellino*, il porte le saint Sacrement au lieu préparé (1), où l'on a eu soin d'allumer la lampe.

95. Arrivé là, il dépose le ciboire sur le corporal, fait la génuflexion, descend se mettre à genoux sur le bord du marchepied, et là, avec l'aide du premier Clerc, quitte le voile huméral. Il remonte ensuite, fait la génuflexion, ouvre la porte du tabernacle, y met le ciboire, fait une nouvelle génuflexion, et ferme le tabernacle. Les Clercs déposent ce qu'ils portaient. Le Célébrant fait la génuflexion avec les Clercs, et, couvert de la barrette, retourne à la sacristie, s'il n'y est pas.

### § 4. Du dépouillement des autels.

96. Le Célébrant, à la sacristie, quitte la chape et l'étole blanches, et prend l'étole violette, qu'il croise. Il retourne ensuite à l'autel, couvert de la barrette, et précédé des Clercs, les mains jointes. Le premier Clerc reçoit sa barrette. Après la révérence convenable, le Célébrant, debout au bas des degrés, dit à haute voix l'antienne *Diviserunt sibi;* puis il récite alternativement avec les Clercs, si les Chantres ou des Ecclésiastiques ne le font pas, le psaume *Deus, Deus meus, respice in me* (2).

97. Après l'antienne, le Célébrant monte à l'autel avec le deuxième et le troisième Clercs. Le premier

(1) Régulièrement, il n'est pas permis de déposer dans le tabernacle du reposoir le ciboire où sont conservées des saintes Hosties pour l'administration éventuelle du viatique (*S. C., 9 décembre 1899, 4049, ad 4: Mem. Rit., tit. IV, c. I; tit. V, c. II, § V, n. 1*). Le *Memoriale Rituum* tolère, il est vrai, que, dans un cas d'absolue nécessité, le ciboire soit porté au reposoir. Mais c'est pour y rester seulement jusqu'à la fin de la fonction du vendredi saint : ce jour-là, en effet, le saint Sacrement ne saurait rester dans l'église, mais doit être conservé dans une chapelle indépendante et fermée, ou dans la sacristie. Il est donc préférable de prendre partout les dispositions nécessaires pour que, dès le jeudi saint, le saint Sacrement soit porté à l'endroit où il devra se trouver pendant la journée du lendemain et jusqu'après la Messe du samedi saint.

(2) S'il y avait des Ecclésiastiques ou des Chantres, eux seuls continueraient l'antienne commencée par le Célébrant, réciteraient le psaume et répéteraient l'antienne. Pendant ce temps, le Célébrant procéderait au dépouillement de l'autel (*Mem. Rit., rub. du jour*).

www.obrascatolicas.com

Clerc ayant enlevé les canons, le Célébrant enlève successivement les trois nappes, qu'il remet aux Clercs. Ceux-ci les déposent à la crédence, puis enlèvent le parement, le conopée et le tapis; ils éteignent les cierges, et ne laissent à l'autel que la croix et les chandeliers (1). Le Célébrant et les Clercs descendent au bas des degrés, font la révérence convenable, puis le Célébrant se couvre, et ils se rendent aux autres autels, qu'ils dépouillent, n'y laissant que la croix et les chandeliers, sans renverser ceux-ci. S'ils passent devant le reposoir, il font la génuflexion à deux genoux. Ils retournent ensuite au grand autel.

98. Le dépouillement achevé et le psaume fini, le Célébrant, devant le grand autel, répète l'antienne, puis il fait l'inclination profonde, tandis que les Clercs font la génuflexion, se couvre, et retourne avec eux à la sacristie. Le premier Clerc ôte alors le voile blanc de la croix du maître-autel, et y laisse le voile violet; il enlève aussi, si c'est l'usage, l'eau bénite des bénitiers de l'église[1]. Le Prêtre aura soin qu'il y ait continuellement des adorateurs au reposoir, et qu'il s'y trouve toujours un nombre convenable de cierges de cire allumés; il en faut au moins six.

---

## CHAPITRE VI

### Du vendredi saint.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

99. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant,

(1) Si tout cela ne pouvait aisément se faire à ce moment, on se contenterait alors de dégarnir la plus grande partie de la table de l'autel, et l'on enlèverait le reste après la fonction (*Mem. Rit., rub. du jour*).

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 54.

www.obrascatolicas.com

un surplis (voir ci-après n° 104), et les ornements noirs comme pour Messe; trois surplis pour les Clercs; du feu pour l'encensoir; une crécelle pour convoquer le peuple.

100. *A l'autel.* Il doit être entièrement nu. On y met seulement : six chandeliers, avec des cierges de cire jaune éteints; au milieu de ceux-ci, une croix de bois (1), aisément amovible de son socle, et couverte d'un voile, noir ou violet suivant la coutume, mais facile à enlever. On dispose sur le milieu du second degré un coussin violet.

101. *A la crédence,* couverte d'une petite nappe de toile qui n'en déborde pas la table. On met : une seule nappe pliée, dont la dimension excède à peine celle de la table de l'autel; le missel avec son pupitre; une bourse noire, contenant un corporal et un purificatoire; un petit vase d'eau et un purificatoire, pour purifier, au besoin, les doigts du Célébrant; le voile noir du calice; les burettes sur le plateau, avec le manuterge; un plateau d'argent pour recevoir les offrandes, si c'est l'usage d'en donner; l'encensoir et la navette; le livre des épîtres.

On met auprès de la crédence : un long tapis violet; un coussin de même couleur; un voile de soie blanche, broché ou bordé de soie violette; la croix de procession, couverte de son voile violet; un siège nu pour le Célébrant.

102. *Au reposoir.* On met : une bourse blanche, et un corporal étendu sur l'autel; la clef du tabernacle; le voile huméral blanc; des torches et des cierges pour la procession. On dispose hors de l'enceinte de la chapelle le dais ou l'*ombrellino* de couleur blanche

(1) Voir part. XI, chap. VIII, n° 297, note (1).

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE VENDREDI SAINT.

**§ 1. Du commencement de la fonction jusqu'aux monitions.**

103. A l'heure convenable, les trois Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane ; ils allument tous les cierges à l'autel du reposoir, et préparent les objets nécessaires. On annonce avec la crécelle le commencement de la fonction.

104. S'étant lavé les mains à la sacristie, le Célébrant, aidé par le deuxième et le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis s'il est possible [1], et en récitant à mesure les prières accoutumées [2], des ornements noirs, comme pour la Messe, et se couvre de la barrette.

105. Après le salut à la croix, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant, les mains jointes; le deuxième et le troisième Clercs le suivent, les mains jointes, l'un à côté de l'autre; le Célébrant vient le dernier, la tête couverte et les mains jointes.

106. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs se placent de chaque côté : le premier et le deuxième, du côté de l'épître; le troisième, du côté de l'évangile. Le Célébrant se découvre, et donne sa barrette au deuxième Clerc, qui la reçoit sans baisers ; il fait l'inclination profonde, et les Clercs, la génuflexion ; puis il s'agenouille sur le pavé, et se prosterne, appuyant les bras et la tête sur le coussin ; les Clercs s'agenouillent aux côtés du Célébrant [3].

107. Après quelques instants, les trois Clercs se lèvent, et vont à la crédence, où le deuxième dépose la barrette. Le premier prend la nappe de l'autel, et, avec le deuxième, monte à l'autel par le côté de l'épître; tous deux font la génuflexion au milieu du marche-pied; laissant la nappe pliée en double dans sa largeur, ils l'étendent dans sa longueur sur la partie pos-

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Cf. *Cær. Ep.*, l. II. c. xxv, n. 6. — [3] *Mem. Rit.*, rub. du jour ; Martinucci.

www.obrascatolicas.com

térieure de la table de l'autel, de façon à ce que le dos du pli porte sur le milieu de cette table, dont la moitié antérieure reste ainsi découverte. Ils descendent ensuite, et s'agenouillent à la droite du Célébrant. Le troisième Clerc prend le pupitre avec le missel ouvert, le place sur l'autel au coin de l'épître, puis va s'agenouiller à la gauche du Célébrant.

108. Celui-ci, étant resté prosterné le temps d'un *Miserere*, se lève; le premier Clerc ôte le coussin et le porte à la crédence; les deux autres Clercs se lèvent aussi, et se tiennent debout devant l'autel, de chaque côté. Le Célébrant monte seul à l'autel, le baise au milieu, et va au coin de l'épître.

109. Si l'office est chanté, le premier Clerc, ayant déposé le coussin à la crédence, y prend le livre des épîtres, et, observant tout ce qui est prescrit pour l'épître aux Messes chantées sans Ministres sacrés, il chante la première leçon sur le ton des leçons; après quoi, il reporte le livre à la crédence, auprès de laquelle il demeure, et l'on chante le trait. Cependant, le Célébrant, les mains posées comme pour l'épître, lit à mi-voix l'épître et le trait. Si l'office n'est pas chanté, il fait cette lecture à haute voix.

110. Le Célébrant dit ensuite ou chante *Oremus*, puis, en faisant avec tous les autres la génuflexion, *Flectamus genua;* le deuxième Clerc, se levant le premier, dit ou chante *Levate*, et tous se lèvent; le Célébrant, les mains étendues, dit ou chante l'oraison *Deus a quo*.

111. Pendant cette oraison, si l'office est chanté, le premier Clerc prend à la crédence le livre des épîtres, pour chanter la seconde leçon sur le ton de l'épître; on chante ensuite le second trait. Dans tous les cas, le Célébrant se comporte comme pour la première leçon.

112. Si l'office est chanté et qu'il y ait là trois Diacres, ceux-ci peuvent chanter la Passion, pendant que le Célébrant la lit, jusqu'à *Munda cor meum* exclusivement, au coin de l'épître; s'il n'y a que deux Diacres, ils peuvent chanter les parties du Narrateur et de la Synagogue, et le Célébrant, gardant la cha-

www.obrascatolicas.com

suble, chante au coin de l'évangile la partie du Christ, s'il n'y a pas de Diacres, le Célébrant lit au coin de l'épître la Passion proprement dite. Dans les trois cas, il dit au milieu de l'autel *Munda cor meum*, en omettant *Jube Domine*, et chante au coin de l'évangile [1] la partie du texte qui tient lieu d'évangile. Si l'office n'est pas chanté, il lit la Passion au coin de l'épître; il dit au même lieu, sans s'incliner, *Munda cor meum*, en omettant *Jube Domine*, puis il lit la partie qui sert d'évangile. A la fin, il ne baise pas le livre.

NOTA. S'il y a un sermon sur la Passion, c'est à ce moment qu'il se fait.

### § 2. Des monitions et oraisons.

113. Aussitôt après l'évangile, ou après le sermon, le Célébrant, au coin de l'épître, commence les monitions et oraisons. Si l'office est chanté, il chante la monition sur le ton de la préface fériale, les mains jointes; ensuite, il chante *Oremus*, puis, sauf avant la huitième oraison, *Flectamus genua*, et le deuxième Clerc chante *Levate*, en observant ce qui est marqué au n° 110; après quoi, le Célébrant, les mains étendues, chante l'oraison sur le ton férial. Il omet la monition et l'oraison pour l'empereur romain. Si l'office n'est pas chanté, le Célébrant lit les monitions et les oraisons, en observant les mêmes cérémonies.

114. Vers la fin des oraisons, le premier et le troisième Clercs déploient sur le pavé, devant les degrés du chœur et au milieu, le tapis violet, de façon qu'une extrémité en soit posée sur le plus bas degré ou sur le deuxième; sur ce même degré, par-dessus le tapis, ils placent le coussin violet, et, sur celui-ci, ils étendent le voile blanc broché de soie violette [2] (1).

(1) Les rubriques du *Memoriale Rituum*, comme celles du Missel, supposent que les fidèles vont, à la suite du Clergé, et de la même manière que lui, adorer la croix déposée sur un coussin; et, à cet effet, on doit laisser libre, devant ce coussin, un espace convenable. — Si, dans quelque église, il n'y avait pas de fidèles à prendre part à l'adoration de la croix, ce serait devant l'autel même que se feraient les préparatifs indiqués ici.

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

### § 3. De l'adoration de la croix.

115. Les oraisons terminées, le Célébrant descend au bas des degrés, au coin de l'épître; là, il quitte seulement la chasuble, que le deuxième Clerc met à la crédence. Le troisième Clerc porte, au besoin, un escabeau à l'autel. Le Célébrant se rend ensuite devant le milieu de l'autel, au bas des degrés; il fait la révérence à la croix [1], monte à l'autel, prend la croix, et, la portant des deux mains, va se placer en dehors du coin de l'épître, à l'angle postérieur de l'autel [2], le visage tourné vers le peuple. Le troisième Clerc enlève l'escabeau, s'il l'a mis. Le premier Clerc prend le missel, et le tient ouvert devant le Célébrant. Les deux autres Clercs se mettent aux côtés de celui-ci.

116. Le Célébrant, tenant la croix de la main gauche, en découvre le sommet jusqu'au croisillon exclusivement; puis, élevant un peu la croix des deux mains, il dit ou chante d'une voix grave : *Ecce lignum Crucis*. Les Clercs continuent avec lui, du même ton : *In quo salus mundi pependit;* puis, tout le monde se mettant à genoux, excepté le Célébrant, les Chantres, s'il y en a, ou les Clercs ajoutent : *Venite adoremus*. Avant de se mettre à genoux, le premier Clerc ferme le livre.

117. Tous se lèvent, et le Célébrant, avec les Clercs placés de la même manière, monte sur le marchepied, au coin de l'épître. Il découvre le bras droit de la croix et la tête du crucifix; il dit alors ou chante sur un ton plus élevé que la première fois : *Ecce lignum Crucis*. Tout le reste se fait comme ci-dessus.

118. Le Célébrant, accompagné des Clercs, va au milieu de l'autel. Il découvre entièrement la croix, donne le voile au second Clerc, et dit ou chante sur un ton plus élevé que les autres fois : *Ecce lignum Crucis*. On observe ce qui a été prescrit ci-dessus, et le premier Clerc se retire un peu.

119. Quand on a répondu pour la troisième fois

[1] Martinucci. — [2] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

*Venite adoremus,* tous restent à genoux à l'endroit où ils se trouvent. Alors, le Célébrant descend par le côté de l'évangile, et, tenant des deux mains la croix, la porte au lieu préparé. Il se met à genoux, et la pose sur le coussin; il se lève ensuite, fait la génuflexion, et va s'asseoir du côté de l'épître.

120. Au moment où le Célébrant fait la génuflexion, tous se lèvent, et les Clercs font aussi la génuflexion vers la croix; le premier Clerc remet le missel sur le pupitre, et se rend à la crédence avec les deux autres. Le premier découvre la croix de procession; le deuxième dépose le voile de la croix de l'autel; le troisième prend le plateau pour les offrandes, si l'on en donne, et le met près du coussin, du côté de l'épître; puis, s'il n'y a personne pour le faire, il va découvrir les croix qui sont dans l'église.

121. Le Célébrant, aidé par le deuxième Clerc, quitte son manipule[1] et ses souliers; ensuite, il va adorer la croix. Il se rend à l'extrémité du tapis, où il s'agenouille un instant (1); il fait de même au milieu du tapis, puis devant la croix; à la troisième fois, il dépose son offrande dans le plateau, si c'est l'usage, et baise les pieds du crucifix. S'étant relevé, il fait la génuflexion et va s'asseoir; aidé par le deuxième Clerc, il reprend seulement ses souliers et le manipule; puis il se couvre.

122. Alors, les Clercs, ayant, s'ils le veulent, ôté leurs souliers, vont, les trois ensemble, ou deux à deux s'ils sont plus de trois, avant qui que ce soit du peuple, adorer la croix, de la même manière que le Célébrant; de retour à leurs places, ils reprennent leurs souliers; puis le deuxième et le troisième Clercs prennent des livres où se trouvent les impropères, et se placent aux côtés du Célébrant. Après les Clercs et de semblable façon, mais sans quitter leurs chaussures, viennent à l'adoration : les confrères en costume, s'il y

(1) Il peut dire chaque fois : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum.*

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour: S. C., 15 sept. 1726, 2326, ad 4. — [2] *Mem. Rit.*, ibid.; *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 25.

www.obrascatolicas.com

en a, puis les hommes, et enfin les femmes ; pendant ce temps, le premier Clerc se tient auprès de ceux qui adorent la croix.

123. Si l'office est chanté, le chant des impropères commence au moment où le Célébrant va adorer la croix, et continue jusqu'à la fin de l'adoration ; mais il n'est pas nécessaire de tout chanter ; en même temps, le Célébrant, assis, récite à mi-voix, alternativement avec les deux Clercs debout à ses côtés, tout ou partie des impropères et de ce qui suit. Si l'office n'est pas chanté, cette récitation alternée se fait à haute voix.

124. Vers la fin de l'adoration de la croix, le premier Clerc allume les cierges de l'autel, et ceux des Acolytes s'il y en a ; le troisième enlève de l'autel le missel et son pupitre. Puis le deuxième et le troisième Clercs se rendent, par le sanctuaire, l'un au coin de l'évangile, l'autre à celui de l'épître (1), et étendent dans son entier la nappe de l'autel. Après cela, le deuxième Clerc porte à l'autel la bourse avec le corporal et le purificatoire ; s'il en a le pouvoir, il tire et déploie le corporal au milieu de l'autel, et met le purificatoire auprès, du côté de l'épître ; il porte aussi à l'autel le petit vase d'eau avec l'autre purificatoire, et les place auprès du corporal, vers le fond de l'autel. Le troisième Clerc porte le missel avec son pupitre au côté de l'évangile, près du corporal, et replace l'escabeau si c'est nécessaire. Tous ont soin de faire la genuflexion à la croix quand ils passent derrière elle.

125. L'adoration terminée, le Célébrant se découvre, se lève, va au lieu où est la croix, fait la génuflexion, se met à genoux, prend la croix des deux mains et la reporte sur l'autel ; pendant ce temps, tout le monde se met à genoux. Il disposerait alors le corporal et le purificatoire si le Clerc n'avait pu le faire.

126. Quand le Célébrant a replacé la croix, on se lève ; il fait la génuflexion sur le marchepied, et va

(1) Si le coussin sur lequel est exposée la croix se trouve sur les degrés de l'autel, le deuxième et le troisième Clercs montent ensemble par le côté de l'épître, et font, du milieu du marchepied, la génuflexion à cette croix.

www.obrascatolicas.com

par le plus court chemin à la crédence, où il reprend la chasuble. Pendant ce temps, le deuxième et le troisième Clercs enlèvent tout ce qui a servi pour l'adoration de la croix; le premier Clerc va préparer l'encensoir à la sacristie, et le porte avec la navette à la chapelle du reposoir [1]. A partir de l'adoration de la croix, tout le monde, même le Célébrant, salue celle-ci par une génuflexion [2].

### § 4. De la procession.

127. Tout étant prêt, le troisième Clerc prend la croix de procession, et, avec les Acolytes portant les chandeliers, s'il y en a, vient se placer devant l'autel; le Célébrant, accompagné du deuxième Clerc, qui tient sa barrette, y vient aussi. Tous, excepté le Porte-croix et les Acolytes, font la génuflexion avant de partir.

128. On se met en marche pour aller au reposoir, en cet ordre : la croix ou la bannière de la Confrérie, s'il y en a une, puis les membres de cette Confrérie ou d'autres personnes; viennent ensuite : le Porte-croix, entre les Acolytes s'il y en a; puis les autres Clercs, ou Prêtres, s'il s'en trouve; enfin le Célébrant, qui reçoit sa barrette du deuxième Clerc et se couvre; le deuxième Clerc marche à sa gauche, et un autre à sa droite si c'est possible.

129. En arrivant au reposoir, tous, sauf le Porte-croix et les Acolytes, font la génuflexion à deux genoux, et l'on se range comme le jour précédent; le Célébrant, ayant donné sa barrette au deuxième Clerc, se met à genoux sur le plus bas degré. On allume et on distribue des cierges pour la procession. Le Célébrant, après une courte adoration, monte à l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, et redescend.

130. Le Thuriféraire, ou les Thuriféraires s'il y en a deux, s'approchent; le deuxième Clerc prend la navette et la présente au Célébrant sans baisers; celui-

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] S. C., 12 sept. 1857, 3059. ad 4.

www.obrascatolicas.com

ci, debout, met de l'encens sans le bénir. Il se met à genoux, reçoit l'encensoir, et encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après. Ensuite, il monte à l'autel, fait la génuflexion, sort le calice du tabernacle, le pose sur l'autel, fait la génuflexion (1), descend d'un degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied; le deuxième Clerc lui met le voile huméral.

131. Le Célébrant se lève, monte à l'autel, fait la génuflexion, prend de la main gauche le calice par le nœud, et met la droite dessus; le deuxième Clerc couvre ses mains des extrémités du voile. Tenant ainsi le calice, il se tourne vers le peuple; le deuxième Clerc, ayant pris sa barrette, se place à sa gauche. S'il y a des Chantres, ils entonnent l'hymne *Vexilla Regis;* s'il n'y en a pas, le Célébrant la récite alternativement avec le Clerc ou les Clercs qui l'accompagnent. La procession se rend directement à l'autel, dans le même ordre que pour venir au reposoir le jour précédent.

132. En arrivant, les confrères restent en dehors de la balustrade et y demeurent rangés, tenant leurs cierges allumés jusqu'à la fin de la fonction; on ne fait pas la génuflexion à la croix de l'autel; ceux qui portent la croix et les chandeliers les déposent; si l'on porte le dais, le Célébrant en sort à l'entrée du chœur; on porte l'*ombrellino* jusqu'au bas de l'autel. Le deuxième Clerc dépose la barrette du Célébrant. Celui-ci monte à l'autel, pose le calice sur le corporal, fait la génuflexion, descend, se met à genoux sur le degré inférieur, et le deuxième Clerc lui ôte le voile.

133. Le Thuriféraire se présente; le Célébrant se lève, met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, s'agenouille, et encense le saint Sacrement. Le Thuriféraire va à la crédence, avec le troisième Clerc. Ceux qui portent des cierges les tiennent allumés jusqu'après la communion. On est à genoux jusqu'à ce

(1) Le Célébrant fermerait alors le tabernacle, si l'on y avait aussi déposé la veille le ciboire contenant les saintes Hosties conservées en vue de l'administration éventuelle du Viatique. Voir ci-dessus, page 231, note (1).



www.obrascatolicas.com

moment. Après le départ de la procession, on éteint les cierges du reposoir (1).

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

134. Après l'encensement, le Célébrant monte à l'autel, fait la génuflexion, détache le ruban et ôte le voile du calice. Le deuxième Clerc les porte à la crédence, et se tient au coin de l'épître; le troisième Clerc porte les burettes à l'autel, faisant la génuflexion avant de monter. Le Célébrant ôte la patène, qu'il met au milieu du corporal, puis enlève la pale, prend le calice, et fait glisser l'Hostie sur la patène, prenant garde de la toucher. (S'il la touchait, il se purifierait aussitôt les doigts dans le vase d'eau préparé à cette fin, et les essuierait avec le purificatoire.) Il prend ensuite des deux mains la patène, dépose l'Hostie sur le corporal, sans faire de signe de croix et sans rien dire, et place la patène du côté de l'épître, également sur le corporal.

135. Le Célébrant fait ensuite la génuflexion, prend de la main gauche le calice, et s'approche du coin de l'épître; là, sans essuyer le calice et sans l'appuyer sur l'autel, il y verse du vin et de l'eau comme pour la Messe, mais il ne bénit pas l'eau et il ne dit aucune prière. Aussitôt, sans essuyer le calice, il le pose sur le côté du corporal, revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, place le calice au milieu du corporal, sans faire de signe de croix, et le couvre de la pale. Le troisième Clerc descend du coin de l'épître, fait la génuflexion, reporte les burettes à la crédence, et va au côté de l'évangile.

136. Le Thuriféraire, ayant fait la génuflexion, monte au côté de l'épître avec le deuxième Clerc, qui présente la navette sans baisers; et le Célébrant met de l'encens sans le bénir. Il reçoit l'encensoir, fait la génuflexion, encense l'Hostie et le calice comme à l'offertoire, disant *Incensum istud*..., fait la génuflexion,

(1) On y laisserait, toutefois, quatre cierges allumés, si le ciboire était dans le tabernacle (*Mem. Rit., rub. du jour*).

www.obrascatolicas.com

encense la croix en disant *Dirigatur Domine,* etc., puis fait encore la génuflexion, et encense l'autel comme à l'ordinaire, faisant la génuflexion chaque fois qu'il passe au milieu; pendant ce temps, le deuxième Clerc relève la chasuble à la droite du Célébrant, et le troisième enlève le missel de l'autel.

137. Le Célébrant rend l'encensoir en disant *Accendat in nobis*..., et le Thuriféraire va déposer l'encensoir; on n'encense pas le Célébrant. En même temps, le troisième Clerc va prendre à la crédence la burette d'eau et le plateau, et le deuxième prend le manuterge. Le Célébrant descend, se place comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé, et se lave les mains sans rien dire.

138. Il revient ensuite au milieu de l'autel, fait la génuflexion, s'incline médiocrement, et, appuyant les mains jointes sur l'autel, il dit d'une voix médiocre, mais intelligible : *In spiritu humilitatis.* Ayant baisé l'autel et fait la génuflexion, il se tourne vers le peuple, en se retirant du côté de l'évangile, et dit *Orate fratres,* etc., puis se retourne sans achever le cercle, et fait la génuflexion. On ne répond pas *Suscipiat.* Les Clercs s'agenouillent sur le plus bas degré de l'autel : le deuxième, à droite; le troisième, à gauche, et le premier, du côté de l'épître.

139. Le Célébrant dit, ou chante sur le ton férial, *Oremus, Præceptis salutaribus,* etc., les mains jointes, et *Pater noster*..., les mains étendues. On répond *Sed libera nos a malo;* le Célébrant ajoute *Amen* à voix basse, puis, les mains toujours étendues, dit à haute voix ou chante sur le ton férial *Libera nos,* etc., sans faire le signe de croix avec la patène. On répond *Amen.* Il fait ensuite la génuflexion, découvre le calice, fait passer la patène sous l'Hostie, prend la patène de la main gauche, qu'il pose sur l'autel, prend l'Hostie de la main droite seule, et l'élève comme à l'élévation de la Messe. Les Clercs ne tiennent pas la chasuble; on n'encense pas le saint Sacrement.

140. Après l'élévation, le Célébrant laisse la patène, abaisse immédiatement l'Hostie sur le calice, la divise

www.obrascatolicas.com

comme à l'ordinaire en trois parties, et met la parcelle dans le calice, sans rien dire et sans faire les signes de croix accoutumés. Il couvre le calice, fait la génuflexion, puis, médiocrement incliné, les mains jointes et appuyées sur l'autel, il dit à voix basse l'oraison *Perceptio Corporis*. Ensuite, il fait la génuflexion, et dit *Panem cœlestem accipiam..., Domine non sum dignus..., Corpus Domini nostri...*, avec les cérémonies accoutumées.

141. Le Célébrant, ayant consommé l'Hostie, se recueille un instant; puis il découvre le calice, fait la génuflexion, recueille les parcelles, et les met dans le calice, sans rien dire. Le deuxième Clerc porte les burettes à l'autel. Le Célébrant prend le vin avec la parcelle, sans faire le signe de croix et sans rien dire. Ensuite, omettant la purification ordinaire du calice, il reçoit au milieu de l'autel, sans rien dire, et prend l'ablution des doigts. Le deuxième Clerc reporte les burettes à la crédence, et le premier porte à l'autel le voile du calice. Le Célébrant essuie le calice et le couvre comme à l'ordinaire.

142. Après avoir disposé le calice, le Célébrant, médiocrement incliné et tenant les mains jointes devant la poitrine, dit *Quod ore sumpsimus;* puis il ferme le missel. Le premier Clerc, s'il en a le pouvoir, porte le calice à la crédence. Le Célébrant descend de l'autel, fait la génuflexion avec les Clercs, reçoit sa barrette, qui lui est présentée sans baisers, se couvre, et l'on retourne à la sacristie. Ensuite, les Clercs enlèvent tout ce qui est à la crédence et à l'autel, laissant celui-ci dans l'état où il était avant la fonction.

NOTA. Si le ciboire se trouve au reposoir, il faut l'en retirer aussitôt après la fonction, et le porter dans quelque chapelle écartée de l'église, supposé qu'il n'y ait réellement, hors de celle-ci, aucun autre endroit convenable[1]. Pour cela, après avoir quitté les ornements à la sacristie, le Célébrant se revêt d'un surplis et d'une étole blanche; précédé du premier Clerc

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

portant le voile huméral et une bourse, et des deux autres portant des cierges, il se rend au reposoir. Là, il fait la génuflexion, et se met à genoux sur le degré inférieur; après avoir prié un instant, il monte à l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, prend le ciboire, le place sur le corporal, et fait une nouvelle génuflexion. Il descend ensuite, et se met à genoux sur le bord du marchepied. Le premier Clerc lui met le voile huméral et prend l'*ombrellino*. Le Célébrant monte à l'autel, fait la génuflexion, et prend le ciboire, pour le transport duquel on observe ce qui est marqué ci-dessus, nos 94 et 95.

---

## CHAPITRE VII

### Du samedi saint.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

143. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant, un surplis (voir ci-après, n° 150), l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape violettes, puis le manipule, l'étole et la chasuble de couleur blanche; quatre surplis pour les Clercs; le voile huméral blanc; l'*ombrellino* et deux cierges; la croix de procession.

Nota. On peut aussi préparer à la sacristie, surtout si elle est tout près de l'autel, le manipule et la chasuble de couleur violette, au lieu de les mettre à la crédence du chœur.

144. *A la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On met : un missel; le calice préparé pour la Messe, avec le voile et la bourse de couleur blanche, le tout recouvert d'un voile violet; les burettes sur leur plateau, avec un manuterge; la clochette; le manipule et la chasuble de couleur violette. Si l'office est chanté, on prépare près de la crédence un coussin violet pour la



www.obrascatolicas.com

prostration du Célébrant ; sinon, on y met un tabouret. A l'écart, on dispose des vases de fleurs, si l'on doit en mettre à l'autel pour la Messe.

NOTA. Si la sacristie est un peu loin du chœur, au lieu d'y préparer le manipule, l'étole et la chasuble de couleur blanche, on peut mettre ces ornements à part, sur la crédence.

145. *A l'autel.* On met : trois nappes, comme à l'ordinaire ; la croix et les chandeliers des jours de fête, avec des cierges de cire blanche, qui demeurent éteints; un parement blanc, et, par-dessus, un parement violet; le missel ouvert sur son pupitre, au coin de l'épître.

146. *Près de l'autel.* Du côté de l'évangile, on met par terre : un socle de bois ou de marbre, pour y placer plus tard le roseau; un grand pupitre couvert d'un voile blanc, pour le chant de l'*Exsultet*, à moins que, pour ce chant, on n'aille à l'ambon; sur un grand chandelier, le cierge à bénir, ayant sa mèche préparée de façon à pouvoir s'allumer rapidement, et portant cinq trous disposés en forme de croix et tournés vers le peuple ; près de ce chandelier, un escabeau pour le Célébrant. Du côté de l'épître, on dispose un siège simple pour le Célébrant.

Les lampes de l'église doivent être préparées, mais non allumées(1).

147. *A la porte de l'église,* et en dehors si c'est possible. On place une table recouverte d'une nappe blanche, sur laquelle on met : un plateau d'argent, avec cinq grains d'encens ; l'encensoir et la navette; le bénitier et l'aspersoir ; un manipule, une étole et une dalmatique de couleur blanche ; une lanterne avec une bougie éteinte, ou une bougie seule ; quelques allumettes soufrées. A un endroit convenable, on dispose, sur un grand pupitre si l'on veut, un missel ouvert. A droite de la table, on met : un petit réchaud, posé sur un socle, et garni de charbons que l'on allumera en temps opportun ; des pincettes ; un roseau orné, portant à son sommet un cierge à trois branches. Enfin,

(1) On aura soin, toutefois, de laisser allumée la lampe placée devant le tabernacle où se trouve le saint Sacrement.

www.obrascatolicas.com

on tient prête la crécelle pour convoquer le peuple.

148. *Aux fonts baptismaux*, que l'on a eu soin de vider, de nettoyer et de remplir d'une eau limpide. On place, sur un grand pupitre si l'on veut, un missel ouvert. On dispose aussi une table, recouverte d'une nappe blanche, et on y met : deux serviettes sur un plateau; un bénitier vide et l'aspersoir; des vases pour puiser de l'eau aux fonts; les ampoules du saint Chrême et de l'Huile des catéchumènes, avec un peu de coton sur un plateau; une aiguière et son bassin, avec de la mie de pain.

Si l'on doit administrer le baptême, on prépare aussi ce qui est nécessaire pour l'administration de ce sacrement, et, en plus, une chape blanche, si le Célébrant porte la chape violette.

Nota. Pour plus de détails, voir les préparatifs de la fonction solennelle de ce jour, part. XI, chap. IX, art. I.

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER LE SAMEDI SAINT.

#### § 1. De la bénédiction du feu nouveau.

149. Avant l'heure fixée pour le commencement de la fonction, on allume, à la porte de l'église, les charbons du réchaud, avec le feu qu'on a tiré d'une pierre. Au moment convenable, les quatre Clercs qui doivent assister le Célébrant se revêtent du surplis sur la soutane et préparent les objets nécessaires. S'il n'y a pas de Clerc ayant le pouvoir de toucher les vases sacrés, le Célébrant prépare lui-même le calice. On annonce avec la crécelle le commencement de la fonction.

150. S'étant lavé les mains à la sacristie, le Célébrant, aidé par le deuxième et par le troisième Clercs, se revêt, par-dessus le surplis si c'est possible [1], de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

chape violettes, et se couvre de la barrette. Le troisième Clerc prend la croix de procession, et se place derrière lui ; le premier Clerc se place derrière le troisième.

151. Après le salut à la croix de la sacristie, on se rend à la porte de l'église en cet ordre : le premier Clerc, les mains jointes, ouvre la marche; le troisième vient après, portant la croix; suivent les membres du Clergé, s'il y en a ; en dernier lieu s'avance le Célébrant, la tête couverte et les mains jointes, accompagné du deuxième et du quatrième Clercs, qui soutiennent les bords de la chape ; s'il n'y avait pas de chape, ces deux Clercs marcheraient de front devant le Célébrant. Si l'on passe devant le maître-autel, les Clercs, excepté le Porte-croix, font la génuflexion; le Célébrant se découvre et fait une inclination.

152. La procession sort de l'église. Le Porte-croix s'arrête sur le seuil même, tournant le dos à la porte de l'église et tenant l'image du crucifix tournée vers le Célébrant. Au delà du seuil, le Clergé, s'il y en a, se range de chaque côté, laissant au milieu un assez grand espace. A l'extrémité des rangs, en tout cas à quelque distance et vis-à-vis de la croix, se place le Célébrant : il se tient devant le grand pupitre, si l'on s'en sert, ayant à ses côtés les deux Clercs ; il donne sa barrette au deuxième Clerc. Celui-ci la reçoit avec les baisers ordinaires, la dépose sur la table, et a soin de relever le bord droit de la chape lorsque le Célébrant fait les signes de croix, lorsqu'il asperge ou qu'il encense.

153. Le Célébrant, les mains jointes, lit sans chanter, dans le missel posé sur le grand pupitre ou tenu par un Clerc, *Dominus vobiscum*, et les trois oraisons pour la bénédiction du feu ; il dit ensuite de la même manière l'oraison pour la bénédiction des grains d'encens. Pendant cette dernière oraison, le premier Clerc met du feu dans l'encensoir et prend la navette; le quatrième, ayant pris le bénitier avec l'aspersoir, passe à la droite du Célébrant.

154. La quatrième oraison finie, le premier Clerc

www.obrascatolicas.com

donne la navette au deuxième, qui présente au Célébrant la cuiller avec les baisers ordinaires ; le premier Clerc soutient l'encensoir ; le Célébrant met de l'encens et le bénit[1]. Le deuxième Clerc, ayant rendu la navette et pris l'aspersoir par le milieu, le présente au Célébrant avec baisers. Le Célébrant asperge le feu et les grains d'encens trois fois (au milieu, à sa gauche, puis à sa droite), disant à voix basse *Asperges me*... Le second Clerc reçoit et rend l'aspersoir ; il prend l'encensoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage. Le Célébrant encense, de trois coups simples, le feu et les grains d'encens, comme il les a aspergés, mais sans rien dire.

155. Ensuite, le quatrième Clerc dépose le bénitier ; le premier remet du feu bénit dans l'encensoir ; le deuxième prend la bougie, et l'allume aufe un ouveau. Le Célébrant, assisté du quatrième Clerc, quitte la chape et l'étole violettes, puis prend l'étole sur l'épaule gauche, la dalmatique, s'il y en a une, et le manipule de couleur blanche.

### § 2. De la procession avec le cierge à trois branches.

156. Le Célébrant étant revêtu des ornements blancs, le premier Clerc présente l'encensoir, et le quatrième la navette ; le Célébrant met et bénit l'encens. Ensuite, le quatrième Clerc prend le plateau contenant les grains d'encens ; le Célébrant prend des deux mains le roseau, et l'on se met en marche pour se rendre à l'autel.

157. En premier lieu, marchent de front le premier et le quatrième Clercs : le premier, portant l'encensoir ouvert et se tenant à gauche ; l'autre, à droite de celui-ciet portant les grains d'encens. Après eux, viennent : le troisième Clerc, portant la croix ; puis les membres du Clergé, s'il y en a ; enfin le Célébrant, la tête nue, portant le roseau, et ayant à sa gauche le deuxième Clerc, qui tient (au besoin, dans une lanterne) la bougie allumée.

[1] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

158. Le Célébrant étant entré dans l'église, la procession s'arrête; il penche le roseau vers le deuxième Clerc, pour allumer une des trois branches, relève ensuite le roseau, fléchit le genou, et, à l'exception du Porte-croix, tous font la génuflexion; le Célébrant chante ou dit *Lumen Christi*, sur un ton assez bas; puis il se relève: tous se relèvent avec lui, et répondent *Deo gratias*.

159. La procession s'avance jusqu'au milieu de l'église; le Célébrant allume alors une des deux autres branches, et, faisant la génuflexion comme la première fois, avec les Clercs et le Clergé s'il y en a, il chante ou dit, sur un ton plus élevé, *Lumen Christi;* on se relève et on répond comme la première fois. On s'avance ensuite dans le chœur, devant l'autel; le Célébrant allume la troisième branche, fait la génuflexion, et chante ou dit une troisième fois, sur un ton plus élevé que les deux premières, *Lumen Christi;* on observe les mêmes cérémonies.

160. Quand on a répondu *Deo gratias* pour la troisième fois, les Clercs se rangent devant l'autel, sur une seule ligne avec le Célébrant, qui occupe le milieu : le deuxième Clerc est à sa droite; le troisième, à sa gauche; le quatrième, à la droite du deuxième; et le premier, à la gauche du troisième. Le deuxième Clerc va à la crédence, éteint et dépose la bougie, et prend le missel; il revient à la droite du Célébrant, dont il reçoit le roseau, et auquel il donne le missel. On aura soin de porter à la crédence l'étole et la chape violettes, ainsi que la barrette du Célébrant.

### § 3. De l'Exsultet.

161. Le Célébrant, tenant le missel des deux mains, s'agenouille sur le plus bas degré de l'autel, et dit : *Jube Domine benedicere. Dominus sit in corde meo et in labiis meis, ut digne et competenter annuntiem suum Paschale Præconium. Amen.* S'étant relevé, il fait, avec les Clercs sauf le Porte-croix, la génuflexion à l'autel, et l'on se rend au pupitre préparé du côté de

www.obrascatolicas.com

l'évangile, chacun se retournant sans changer de place par rapport aux autres. On se place sur une seule ligne devant le pupitre, de cette manière :

PUPITRE.

4e Clerc, 2e Clerc, Célébrant, 3e Clerc, 1er Clerc.

162. Le Célébrant place le missel sur le pupitre, et l'ouvre; il reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et encense le livre (au milieu, à sa gauche et à sa droite); puis il lit ou chante l'*Exsultet*.

163. Après les mots *curvat imperia*, il s'approche du cierge pascal, avec le Clerc qui porte les grains d'encens, et il fixe les grains dans les cinq trous du cierge, en forme de croix; dans cet ordre :

1
4 2 5
3

Ensuite, il revient au pupitre et continue. Le Clerc qui portait les grains d'encens va déposer le plateau à la crédence, y prend la bougie, et revient là où il était. Après les mots *rutilans ignis accendit,* le Célébrant s'approche du cierge pascal, et l'allume au moyen du roseau, qu'il reçoit du deuxième Clerc; il revient au pupitre et continue. Après les mots *apis mater eduxit,* le Célébrant s'arrête un instant; le quatrième Clerc allume sa bougie au roseau, et va allumer les lampes qui sont près des autels; puis il vient reprendre sa place.

164. L'*Exsultet* achevé, le Célébrant ferme le missel et le laisse sur le pupitre; le deuxième Clerc fixe le roseau sur son socle, à côté du cierge pascal; le troisième va, sans génuflexion, déposer la croix près de la crédence; le Célébrant fait la génuflexion devant l'autel avec les trois autres Clercs, et ils se rendent à la crédence; le Thuriféraire dépose l'encensoir.

165. Le Célébrant, aidé du deuxième et du troisième Clercs, quitte les ornements blancs, puis

www.obrascatolicas.com

prend le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette. Pour cela, il pourrait aussi se rendre à la sacristie, précédé des Clercs. Pendant ce temps, le quatrième Clerc enlève le pupitre ; il peut le porter, mais sans le voile, aux fonts baptismaux, s'il n'y en a pas déjà un.

### § 4. Des prophéties.

166. Le Célébrant, revêtu des ornements violets, se rend devant l'autel avec le deuxième et le troisième Clercs, fait l'inclination profonde, monte à l'autel, qu'il baise au milieu, et va au coin de l'épître. Le deuxième et le troisième Clercs, ayant fait la génuflexion, se tiennent debout au bas des degrés, devant l'autel : le deuxième à droite, le troisième à gauche. Les deux autres Clercs demeurent près de la crédence.

167. Le Célébrant lit à haute voix les douze prophéties, tenant les mains sur le livre; si on les chante, il les dit à voix basse. Il fait de même pour les traits. Il lit, ou chante sur le tonférial, les mains étendues, les oraisons ; avant chacune, excepté avant la dernière, il ajoute, après *Oremus*, *Flectamus genua*, en faisant la génuflexion. Tous font la génuflexion en même temps que lui; le second Clerc, en se relevant, répond *Levate*, et tous se lèvent.

### § 5. De la bénédiction des fonts.

168. Après l'oraison qui suit la douzième prophétie, le Célébrant se rend directement à la banquette, avec le deuxième et le troisième Clercs ; aidé par ceux-ci, il quitte la chasuble et le manipule, et prend la chape violette, puis il s'assied. Le premier Clerc enlève de son chandelier le cierge pascal, et, le portant des deux mains, se place devant l'autel ; le troisième prend la croix de procession, et rejoint le premier ; s'il y a suffisamment de Clercs, deux peuvent prendre les chandeliers, dont on aura allumé les cierges à ce moment, et accompagner le Porte-croix.

www.obrascatolicas.com

169. Le Célébrant ayant fait l'inclination profonde devant l'autel, et les Clercs, sauf le Porte-croix, la génuflexion, on se rend aux fonts baptismaux en cet ordre : le Clerc portant le cierge pascal; derrière lui, le Porte-croix; puis le Célébrant, couvert de la barrette, entre le deuxième et le quatrième Clercs, qui relèvent les bords de la chape. S'il y a des Chantres, ils chantent le trait *Sicut cervus;* s'il n'y en a pas, le Célébrant, l'ayant commencé debout devant son siège, le récite à haute voix, en marchant, avec les Clercs qui l'assistent.

170. Avant d'entrer aux fonts baptismaux, la procession s'arrête : le Porte-croix, tournant le dos à l'entrée du baptistère, tient l'image du crucifix tournée vers le Célébrant. Le trait étant terminé, le Célébrant donne sa barrette au deuxième Clerc, qui la reçoit avec les baisers ordinaires; tourné vers la croix de procession, il dit ou chante, les mains jointes, *Dominus vobiscum* et l'oraison *Omnipotens...*, le quatrième Clerc tenant le missel devant lui. Ensuite, on entre au baptistère : le Porte-croix s'y place en face du Célébrant, les fonts étant entre eux; le Clerc qui porte le cierge pascal se tient à côté du Porte-croix.

171. Le Célébrant, placé devant les fonts, ayant à sa gauche le missel posé sur le grand pupitre ou soutenu par le quatrième Clerc, dit ou chante, les mains jointes, l'oraison et la préface. Après les mots *gratiam de Spiritu sancto,* de la main droite étendue, il divise l'eau en forme de croix, puis s'essuie avec la serviette présentée par le deuxième Clerc. Après *non inficiendo corrumpat,* il touche la surface de l'eau avec la main droite, puis s'essuie. Après *indulgentiam consequentur*, il fait, aux paroles marquées, trois signes de croix au-dessus des fonts. Après *super te ferebatur,* il divise l'eau avec la main droite, et en jette un peu hors des fonts, vers les quatre points cardinaux, en forme de croix et en commençant par l'orient. Après *et Spiritus sancti,* il emploie un ton de voix plus bas. Ayant dit *tu benignus aspira,* il souffle trois fois sur l'eau en forme de croix.



www.obrascatolicas.com

172. Après *purificandis mentibus efficaces*, le premier Clerc présente le cierge pascal, et le Célébrant, le tenant des deux mains, le plonge un peu dans l'eau, en disant ou chantant *descendat*, etc.; après quoi, il le retire. Il le plonge une seconde et une troisième fois, la seconde un peu plus profondément, et la troisième jusqu'au fond, en répétant les mêmes paroles sur un ton chaque fois plus élevé. La troisième fois, il ne retire pas le cierge, et, continuant à le tenir dans l'eau, il souffle trois fois sur celle-ci en forme de ♆; puis il continue *totamque hujus*, etc. Après *fœcundet effectu*, il retire le cierge et le rend au premier Clerc, qui l'essuie avec la serviette. Il termine la préface sur un ton moins élevé.

173. La préface terminée, le deuxième Clerc puise dans les fonts l'eau qui doit être réservée pour les bénitiers de l'église et pour l'usage des fidèles, et en met dans le bénitier; puis il donne, avec les baisers ordinaires, l'aspersoir au Célébrant. Celui-ci se signe au front avec l'aspersoir, et asperge ceux qui sont autour de lui; accompagné du quatrième et du deuxième Clercs, celui-ci portant le bénitier, il fait ensuite le tour de l'église en aspergeant les fidèles. On met de l'eau bénite dans les bénitiers de l'église.

174. De retour aux fonts baptismaux, le deuxième Clerc, ayant déposé le bénitier, prend le plateau des saintes Huiles. Le Célébrant verse dans l'eau de l'Huile des Catéchumènes, en forme de croix, et en disant *sanctificetur*, etc.; puis il y verse de même du saint Chrême, en disant *infusio Chrismatis*, etc.; enfin, il verse des deux Huiles à la fois, en forme de croix, et en disant *commixtio*, etc. De la main droite, il répand l'Huile dans les fonts et la mêle avec l'eau; puis il s'essuie avec du coton; ensuite, il se nettoie les mains avec de la mie de pain, les lave et les essuie, assisté par le deuxième et le quatrième Clercs.

175. Si l'on administre le baptême (ce que le Rituel recommande de faire le samedi saint et la vigile de la Pentecôte), le Clerc qui porte le cierge pascal reste près des fonts; le Célébrant, s'étant lavé les mains, se rend à

www.obrascatolicas.com

la porte de l'église, avec le Porte-croix, le deuxième et le quatrième Clercs, pour faire les exorcismes. Avant d'entrer aux fonts, il quitte la chape et l'étole violettes, et prend celles de couleur blanche. Après le baptême, il se lave les mains, et reprend les ornements violets.

### § 6. Des litanies.

176. On retourne à l'autel dans le même ordre qu'on en est venu. En partant du baptistère, on commence les litanies des Saints : chaque invocation est d'abord entièrement chantée par les Chantres ou récitée par le Célébrant, puis répétée de même en entier par les assistants. En arrivant à l'autel, tous, à l'exception du Porte-croix, font la révérence convenable. Celui qui porte le cierge pascal le remet sur son chandelier ; celui qui porte la croix la dépose près de la crédence ; le Célébrant, ayant donné sa barrette au deuxième Clerc, et restant devant l'autel, quitte seulement la chape, que le quatrième Clerc va déposer à la sacristie.

177. Si l'office est chanté, le deuxième Clerc, ayant reçu la barrette du Célébrant avec les baisers ordinaires, place un coussin violet sur le milieu du deuxième degré [1]. Le Célébrant s'agenouille par terre [2], et se prosterne, appuyant les bras et la tête sur le coussin. Tous s'agenouillent en même temps : le deuxième et le quatrième Clercs, aux côtés du Célébrant ; et les deux autres, auprès de la crédence. On poursuit le chant des litanies, auquel, désormais, le Célébrant ne prend pas part.

178. Si l'office n'est pas chanté, le deuxième Clerc place au milieu des degrés de l'autel un tabouret, au lieu du coussin violet, et y met le missel ouvert. Le Célébrant, sans se prosterner, se met à genoux sur le degré inférieur ; et les Clercs, aux mêmes places que ci-dessus. Le Célébrant récite les litanies et on lui répond comme il est marqué au n° 176.

[1] Cf. *Mem. Rit.*, tit. v, c. II, § 1, n. 4. — [2] De Herdt ; de Carpo ; voir ci-dessus, p. 234, n. 106.

www.obrascatolicas.com

179. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, le Célébrant, ayant quitté la chasuble et le manipule après la dernière prophétie, se rend devant le milieu de l'autel, et fait l'inclination profonde à la croix. On observe ce qui vient d'être dit, suivant que l'office est chanté ou non, et l'on commence les litanies.

180. Au verset *Peccatores*, les Clercs ôtent le parement violet de l'autel, allument les cierges, et, si c'est la coutume, mettent des vases de fleurs entre les chandeliers[1]; le premier Clerc enlève le voile violet qui recouvre le calice, et, s'il en a le pouvoir, il porte celui-ci à l'autel, et l'y dispose comme à l'ordinaire. Si l'office est chanté, le Célébrant se lève, fait l'inclination profonde à la croix, reçoit sa barrette, et va à la sacristie pour se revêtir des ornements blancs. Si l'office n'est pas chanté, le Célébrant reste à genoux devant l'autel, où il continue les litanies jusqu'à *Christe exaudi nos* inclusivement, et va ensuite à la sacristie prendre les ornements blancs; dans ce cas, il pourrait aussi, surtout si la sacristie était un peu éloignée, prendre ces ornements à la crédence.

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

181. Si l'on chante, le Célébrant, accompagné des Clercs, sort de la sacristie de manière à se trouver au bas de l'autel à *Christe exaudi nos;* il commence alors la Messe, et les Chantres commencent le *Kyrie eleison* aussitôt après ce verset, sans interruption. On dit le psaume *Judica*, avec *Gloria Patri*. Le Célébrant, ayant terminé *Aufer a nobis* et *Oramus te*, dit immédiatement *Kyrie eleison* au milieu de l'autel.

182. Au *Gloria in excelsis*, le premier Clerc sonne la clochette, et, si c'est l'église principale de la localité, ou que les cloches de l'église principale se soient déjà fait entendre, on sonne en même temps les cloches extérieures; on découvre les tableaux et les statues. Si la Messe est chantée, le son des cloches commence après

[1] *Mem. Rit.*, rub du jour.

www.obrascatolicas.com

l'intonation par le Célébrant, et se continue jusqu'à la fin du chant; le premier Clerc sonne la clochette seulement pendant que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis;* on touche l'orgue si l'on s'en sert.

183. Après l'épître, le Chœur se lève; le Célébrant dit ou chante trois fois *Alleluia,* en élevant le ton à chaque fois, et, à chaque fois, les Clercs ou les Chantres le répètent sur le même ton que lui. On s'assied ensuite; le Célébrant lit le ℣. *Confitemini* et le trait, qui sont aussi chantés par les Chantres, s'il y en a. On ne dit pas *Credo;* après *Dominus vobiscum,* il n'y a pas d'antienne pour l'offertoire. On omet *Agnus Dei.* Si le Célébrant a consacré de petites hosties, il peut distribuer la communion aux fidèles pendant la Messe [1].

184. Au lieu de l'antienne de la communion, on dit les Vêpres. Le Célébrant, au coin de l'épître, dit l'antienne *Alleluia,* puis le psaume *Laudate* avec les Clercs; après le psaume, on répète l'antienne. Si l'office est chanté, les Chantres chantent l'antienne, et le psaume, puis répètent l'antienne.

185. Le Célébrant dit ensuite l'antienne *Vespere autem sabbati,* et récite le *Magnificat* avec les Clercs. Si l'office est chanté, le Célébrant entonne *Vespere autem sabbati;* il continue l'antienne et dit le cantique à voix basse, pendant qu'on les chante.

186. L'antienne étant répétée, le Célébrant va au milieu de l'autel, le baise, dit ou chante *Dominus vobiscum,* puis l'oraison, comme à l'ordinaire; il ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est.*

### § 8. Du transport du ciboire.

187. Après avoir quitté les ornements à la sacristie, le Célébrant prend un surplis et une étole blanche, et se rend au lieu où est conservé le saint Sacrement. Cependant, on met un conopée au tabernacle de l'autel. Le Célébrant porte le saint Sacrement à l'autel

1 *Codex,* can. 867, 3; *Mem. Rit.,* rub. du jour; S. C., 22 mars 1806, n. 2561; 28 avril 1914, *Dubia,* ad 2.

www.obrascatolicas.com

avec les cérémonies ordinaires : deux Clercs le précèdent avec des flambeaux; un autre porte l'*ombrellino*, met et ôte l'huméral. Si la communion n'a pas été distribuée aux fidèles pendant la Messe, elle peut l'être à ce moment [1].

188. Les Clercs éteignent ensuite les cierges de l'autel et le cierge à trois branches du roseau, que l'on enlève, avec le socle qui le supportait. On éteint aussi le cierge pascal; mais il demeure sur son chandelier, pour être allumé suivant ce qui est indiqué part. XI, p. 128, n° 432.

---

## CHAPITRE VIII

### De la procession des grandes et des petites litanies, et de la Messe des Rogations.

189. On observe les règles générales données pour la fonction solennelle de ce jour, part. XI. Deux ou trois Clercs peuvent suffire, dont un porte la croix; s'ils sont assez nombreux, deux peuvent porter les chandeliers. On convoque la Confrérie s'il y en a une.

190. A la procession, le Célébrant est en aube ou en surplis, avec l'étole violette, et, si c'est possible, la chape de même couleur. On chante ou l'on récite ce qui est prescrit dans le Rituel, et l'on répète en entier chaque invocation des litanies. La Confrérie précède la croix. Les Chantres en surplis marchent derrière celle-ci; s'ils ne sont pas en surplis, ils marchent devant la croix ou derrière le Célébrant.

191. Après la procession, on célèbre la Messe des Rogations, en ornements violets, même si elle n'est pas chantée, suivant ce qui est dit part. XI, p. 133.

[1] *Codex*, ibid.; S. C., 23 avril, 1914, *Dubia*, ad 2.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE IX

## De la vigile de la Pentecôte.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

192. *A la sacristie.* On prépare : pour le Célébrant, un surplis, l'amict, l'aube, le cordon, puis le manipule, l'étole et la chasuble de couleur violette; les ornements rouges pour la Messe, à moins que ceux-ci ne soient mis sur la crédence; trois surplis pour les Clercs.

193. *A l'autel.* On met : la croix et six chandeliers, sans fleurs; un parement rouge, recouvert d'un parement violet; un conopée rouge, recouvert aussi d'un conopée violet; au coin de l'épître, le missel ouvert sur son pupitre. Les cierges demeurent éteints jusqu'à la dernière partie des litanies.

194. *A la crédence*, recouverte d'une nappe blanche. On met : le calice préparé pour la Messe, avec le voile et la bourse de couleur rouge, recouverts d'un voile violet; les burettes sur leur plateau, avec un manuterge; la clochette; la chape violette, si c'est possible; le cierge pascal éteint; le manipule, l'étole et la chasuble de couleur rouge, si ces ornements ne sont pas préparés à la sacristie. On met auprès la croix de procession, et un tabouret, ou, si l'office est chanté, un coussin violet.

Dans un endroit écarté, on met des vases de fleurs, si l'on a coutume d'en parer l'autel.

195. *Aux fonts baptismaux.* On prépare ce qui est indiqué pour le samedi saint.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER.

196. La fonction est à peu près identique à celle du samedi saint. Le Célébrant s'étant revêtu, par-dessus le surplis s'il est possible, de l'amict, de l'aube, du cordon, puis du manipule, de l'étole et de la chasuble de couleur violette, on se rend à l'autel en cet ordre : le premier Clerc marche devant; le deuxième et le troisième le suivent, l'un à côté de l'autre; le Célébrant vient le dernier; il est seul couvert, et tous ont les mains jointes.

197. En arrivant au bas de l'autel, les Clercs s'écartent; le Célébrant donne sa barrette au premier. Tous font la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable. Le premier Clerc va à la crédence, et dépose la barrette; les deux autres restent debout au bas des degrés. Le Célébrant monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître. Il lit les six prophéties, avec les traits et les oraisons, mais sans *Flectamus genua*.

198. Pendant la dernière prophétie, le premier Clerc allume le cierge pascal. Après l'oraison qui suit la sixième prophétie, on observe ce qui est prescrit pour le samedi saint. Au lieu de l'oraison *Omnipotens*, le Célébrant dit l'oraison *Concede* avant d'entrer au baptistère. Après les litanies, on célèbre la Messe. Il n'y a pas d'introït; le Célébrant, ayant dit *Oramus te*, demeure au milieu de l'autel et commence immédiatement *Kyrie eleison*. On sonne les cloches et la clochette au *Gloria in excelsis*.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE X

## De la fête du saint Sacrement.

### ARTICLE PREMIER

#### OBJETS A PRÉPARER.

199. *A la sacristie.* On prépare : les ornements blancs pour la Messe; des surplis pour Clercs; du feu pour l'encensoir.

200. *A l'autel.* On met : un parement blanc; le missel ouvert; le calice préparé pour la Messe, avec deux hosties sur la patène, si l'une des deux n'est pas dans la lunule; on allume six cierges.

201. *A la crédence.* En plus de ce qui est nécessaire pour la Messe, on met : l'ostensoir couvert d'un voile blanc; la chape et l'huméral de couleur blanche; le livre des oraisons; des cierges pour la procession; les chandeliers des Acolytes, s'il y en a; la navette et un encensoir, ou deux si c'est possible. On met auprès la croix de procession et l'*ombrellino*.

202. Près de l'entrée du chœur, on place : la croix ou la bannière de la Confrérie, s'il y en a une; le dais; quatre ou au moins deux lanternes avec des cierges de cire, si la procession sort de l'église.

203. On décore le chemin que la procession doit parcourir, et l'on prépare le reposoir si l'on doit s'arrêter. Il faut au moins trois ou quatre Clercs. Pour plus amples détails, voir la fonction solennelle de ce jour, part. XI, p. 152; on observe, d'ailleurs, les règles générales qui y sont données ainsi qu'au chapitre des processions, t. I, p. 671.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE II

### CÉRÉMONIES A OBSERVER.

204. A la Messe, on observe ce qui est dit au sujet de la Messe chantée sans Ministres sacrés pour l'exposition du saint Sacrement. Si le Clerc qui porte l'ostensoir à l'autel n'a pas le droit de toucher les vases sacrés, il le prend au moyen du voile qui le couvre; il fait de même pour porter le calice à la crédence après les ablutions. Après la postcommunion, un Clerc enlève le missel.

205. Le Célébrant va prendre la chape près de la crédence, après avoir fait la génuflexion sur le marchepied; ou bien à la sacristie, après avoir fait la génuflexion à deux genoux au bas des degrés. Le Thuriféraire, ou les Thuriféraires s'il y en a deux, préparent l'encensoir. On distribue des cierges aux membres du Clergé et de la Confrérie s'il y en a, ou aux autres personnes qui doivent en porter.

206. Le Célébrant revient à l'autel entre deux Clercs qui soutiennent les bords de la chape, fait la génuflexion à deux genoux, et s'agenouille un instant sur le plus bas degré. Il se lève avec les Clercs, après avoir fait une inclination médiocre; le Thuriféraire ou les Thuriféraires s'approchent; le Clerc qui est à droite présente la navette sans baisers; le Célébrant met de l'encens sans le bénir, l'autre Clerc relevant la chape du côté droit. Ensuite, il encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après. Le Thuriféraire ou les Thuriféraires se tiennent debout devant l'autel.

207. Un Clerc prend la croix de procession, et se place devant l'autel, entre les Acolytes s'il y en a; un autre met le voile huméral au Célébrant. Celui-ci monte à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir, et se tourne vers les fidèles; il entonne le *Pange lingua*, s'il n'y a personne pour le faire. On fait la gé-

www.obrascatolicas.com

nuflexion à deux genoux avant de partir. Un Clerc, ou, à défaut de Clerc, un membre de la Confrérie, porte l'*ombrellino* au-dessus du saint Sacrement, derrière le Célébrant, depuis le moment où celui-ci est descendu de l'autel jusqu'au moment où il entre sous le dais. Le dais et les lanternes sont portés par les membres de la Confrérie ou par les notables de la paroisse.

208. On marche en cet ordre : à la suite des Confréries ou des laïcs portant des cierges, vient le Porte-croix, entre deux Acolytes s'il y en a ; puis les Chantres en surplis; d'autres Clercs ou Ecclésiastiques deux à deux, portant des cierges; le Thuriféraire ou les Thuriféraires, agitant légèrement l'encensoir ouvert ; enfin le Célébrant sous le dais, ayant à ses côtés, si c'est possible, deux Clercs relevant les bords de la chape. Ceux qui portent les lanternes marchent aux côtés du dais. Si les Chantres ne sont pas en surplis, ils marchent devant la croix ou derrière le Célébrant. On chante ce que prescrit le Rituel.

209. Si l'on s'arrête à un reposoir, le Célébrant, ayant déposé l'ostensoir, quitte l'huméral. On chante le *Tantum ergo*. Le Célébrant met de l'encens et encense le saint Sacrement. Après le verset, auquel on ajoute *Alleluia*, il chante l'oraison. Ayant reçu le voile huméral, il reprend l'ostensoir, peut donner la bénédiction, et la procession continue.

210. De retour à l'église, le Célébrant sort du dais à l'entrée du chœur, et l'on porte l'*ombrellino* jusqu'au bas de l'autel. Le Porte-croix, et, s'il y en a, les Acolytes vont déposer la croix et les chandeliers ; personne ne fait la génuflexion. On observe ensuite ce qui est prescrit à l'ordinaire pour la bénédiction du saint Sacrement : on tient les cierges allumés jusqu'à la fin de celle-ci.

www.obrascatolicas.com

# TREIZIÈME PARTIE

## FONCTIONS SPÉCIALES A CHACUN DES MINISTRES (1)

## CHAPITRE PREMIER

### Office du Thuriféraire.

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

1. Le Clerc chargé de remplir les fonctions de Thuriféraire doit être bien instruit de la manière d'encenser (voir t. I, part. VI, sect. II, chap. VII). Le Thuriféraire salue la croix de l'autel par une génuflexion, même quand le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Il fait la génuflexion, même en portant l'encensoir, toutes les fois qu'il sort du chœur ou qu'il y entre, et lorsqu'il passe devant l'autel.

2. Quand il n'y a pas d'encens dans l'encensoir, on porte l'encensoir de la main gauche; quand il y a de l'encens, on le porte de la main droite. On tient de la main opposée la navette par le pied, devant la poitrine.

3. Quand le Thuriféraire porte l'encensoir de la main droite, comme pour le chant de l'évangile et aux processions, il met le doigt dans l'anneau fixe

(1) Régulièrement, toutes les fonctions du service de l'autel appartiennent à l'ordre des Acolytes. A défaut de ceux-ci, on supplée par d'autres Clercs, et, en cas de nécessité, par des laïques ou enfants de chœur, revêtus de la soutane ou du surplis. Ces suppléants ne constituent pas un degré intermédiaire entre le Clergé et les laïques; quoique laïques, ils remplissent les fonctions des Clercs, et doivent être considérés comme tels dans les cérémonies.

www.obrascatolicas.com

auquel sont réunies les chaînes, et le pouce dans l'anneau mobile qui termine la chaîne du couvercle (1) : il tient ainsi l'encensoir ouvert. Dans les autres circonstances, il tient l'encensoir en prenant toutes les chaînes au-dessous du disque qui les réunit.

4. Pour faire mettre l'encens, le Thuriféraire, portant la navette de la main droite et l'encensoir de la main gauche, donne la navette à celui qui est à la droite de l'Officiant (le Cérémoniaire peut prendre la navette et la donner à celui-là); il passe le petit doigt de la main droite dans l'anneau du couvercle, tire la chaîne et élève le couvercle presque jusqu'au sommet des chaînes; puis, avec les autres doigts de la même main, il prend les trois chaînes ensemble, vers le milieu, en dessous du couvercle; il présente ainsi l'encensoir de la main droite, appuyant contre sa poitrine la main gauche qui tient le sommet des chaînes. L'encens ayant été mis, et bénit s'il y a lieu, il abaisse le couvercle; puis il reçoit la navette de la main droite. Il donne de la main gauche l'encensoir à celui qui assiste l'Officiant (le Cérémoniaire peut remettre la navette au Thuriféraire après que celui-ci a donné l'encensoir).

5. Quand il donne l'encensoir à l'Officiant, au Diacre ou au Chapier qui doit encenser, le Thuriféraire prend le haut des chaînes dans la main droite et le bas dans la main gauche; il lui met le bas des chaînes dans la main droite (baisant, s'il y a lieu, l'encensoir et la main), puis le haut dans la gauche. Pour recevoir de lui l'encensoir, il prend d'abord le bas (baisant, s'il y a lieu, la main et l'encensoir), puis le haut des chaînes.

6. Le Thuriféraire peut demeurer à la crédence, avec les Acolytes. Il peut aussi prendre place au chœur lorsqu'il n'est pas nécessaire à l'autel; dans ce cas, il se met au banc des moins dignes, le plus rapproché

(1) D'après le Cérémonial des Évêques (l. I, c, xiv, n° 7), le Thuriféraire met le pouce dans l'anneau fixe et le médius dans l'anneau mobile. D'après l'usage romain, il soutient l'encensoir avec le petit doigt, et le couvercle avec le pouce : ce qui est beaucoup plus commode.

www.obrascatolicas.com

de l'autel, du côté le plus commode, et il a soin de ne pas se déplacer aux moments où l'on doit s'incliner. Il peut être chargé de remplir quelques fonctions en dehors de son office. S'il reste avec les Acolytes, et s'il ne remplit pas la fonction de Cérémoniaire, il peut s'asseoir avec eux sur les degrés de l'autel, du côté de l'épître; de préférence, il reste debout.

7. On choisit, pour placer le réchaud et déposer l'encensoir, l'endroit le plus commode : autant que possible, non loin de l'autel. La place de la navette est à la crédence. Le Thuriféraire doit avoir soin de ne pas laisser éteindre le feu dans l'encensoir lorqu'on s'en sert, et de le renouveler quand il en est besoin.

## ARTICLE II

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE A LA MESSE SOLENNELLE.

**§ 1. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.**

8. Le Thuriféraire se revêt du surplis, et, à défaut des Acolytes, aide les Ministres sacrés à se revêtir de leurs ornements. Il peut entrer au chœur avec le Célébrant et ses Ministres, ou avec le Clergé, ou bien rester à préparer l'encensoir.

9. S'il entre avec le Célébrant et les Ministres, il fait avec eux la révérence à la croix de la sacristie, et se rend à l'autel, les mains jointes, précédant les Acolytes. En arrivant, il se retire du côté de l'épître, à côté de l'Acolyte ; si le Clergé est au chœur, il le salue en y entrant. Après avoir fait la génuflexion, il va préparer l'encensoir (1); il doit se trouver au coin de l'épître avant le moment où le Célébrant monte à l'autel.

10. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Thu-

(1) Si le réchaud se trouve à la sacristie, il est plus naturel que le Thuriféraire n'entre pas avec les autres Ministres.

www.obrascatolicas.com

riféraire monte directement au coin de l'épître, près du Diacre, et fait bénir l'encens, observant ce qui est prescrit ci-dessus, art. 1. Après la bénédiction de l'encens, il ferme l'encensoir, le remet au Diacre, descend au bas des degrés du côté de l'épître, et dépose la navette à la crédence; il y demeure pendant l'encensement de l'autel, s'il n'est pas chargé de prendre le missel.

Nota. Si le Thuriféraire est chargé d'ôter le missel, il le prend sur l'autel avec le pupitre, sans génuflexion, descend au bas des degrés du côté de l'épître, et, tourné vers l'autel, il tient le missel pendant que le Célébrant encense cette partie de l'autel; il le remet ensuite à sa place, et revient au bas des degrés sans génuflexion.

11. Lorsque le Diacre encense le Célébrant, le Thuriféraire se tient à sa droite, et fait les mêmes inclinations que lui; puis il reprend l'encensoir, va le déposer et revient à sa place. Après le chant de l'épître, le Thuriféraire va préparer l'encensoir, et revient à la crédence pendant que le Célébrant lit l'évangile.

12. Au verset qui suit *Alleluia*, ou vers la fin du trait ou de la prose, le Thuriféraire monte à l'autel pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, le Thuriféraire ferme l'encensoir, reçoit la navette, descend du côté de l'épître, dépose la navette à la crédence, et se joint aux Acolytes, qu'il précède devant l'autel. Lorsque les Ministres sacrés font la génuflexion, il la fait aussi; puis il salue le Chœur avec eux, et, marchant le premier, se rend au côté de l'évangile, où il se place à la gauche du Diacre, un peu en arrière, faisant en sorte de ne pas l'incommoder avec l'encensoir.

13. Lorsque le Diacre chante *Initium* (ou *Sequentia*) *sancti Evangelii*, le Thuriféraire ferme l'encensoir et le donne au Cérémoniaire. Avant et après l'encensement, il fait, avec le Diacre, une inclination au livre. Puis il reprend l'encensoir, et en soulève le couvercle pour conserver le feu. Il s'incline vers le livre quand

www.obrascatolicas.com

le Diacre prononce le saint nom de Jésus, le nom de Marie ou du saint dont on fait la fête ou la mémoire. S'il faut faire la génuflexion, il la fait vers le livre.

14. Après le chant de l'évangile, le Thuriféraire ferme l'encensoir; il attend que le Sous-Diacre soit passé, accompagne ensuite le Diacre au coin de l'évangile, et se place à sa droite; il lui donne l'encensoir, mettant le bas des chaînes dans sa main droite et le haut dans sa gauche, et fait avec lui une inclination profonde au Célébrant avant et après l'encensement, pendant lequel il demeure à la droite du Diacre.

15. Il reprend ensuite l'encensoir, et va le déposer. S'il le dépose du côté de l'épître, il se rend devant le milieu de l'autel, derrière le Sous-Diacre, et fait la génuflexion en même temps que lui. S'il s'en va par le côté de l'évangile, il fait la génuflexion à l'endroit où il se trouve, sans venir pour cela au milieu de l'autel.

### § 2. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

16. Lorsque le Célébrant a chanté *Oremus*, avant l'offertoire, le Thuriféraire doit se trouver à la crédence avec l'encensoir. Après l'oblation du calice, quand le Sous-Diacre est descendu de l'autel, on fait la bénédiction de l'encens puis l'encensement de l'autel, et le Thuriféraire observe ce qui est prescrit au n° 10.

17. Quand le Diacre encense le Célébrant, le Thuriféraire se tient à sa gauche; puis il l'accompagne à gauche pour l'encensement du Chœur. Le Diacre fait l'encensement du Clergé comme il est marqué part. VI, t. I, p. 393; et le Thuriféraire se conforme au Diacre pour les révérences.

18. Après l'encensement du Clergé, le Thuriféraire vient au côté de l'épître avec le Diacre, et se tient à sa gauche pendant qu'il encense le Sous-Diacre; il passe ensuite à sa droite, reçoit l'encensoir, et, quand le Diacre, arrivé à sa place, a fait la génuflexion et s'est tourné vers lui, il l'encense de deux coups doubles.

www.obrascatolicas.com

19. Ensuite, il encense d'un coup le Cérémoniaire, qui est à la gauche du Célébrant; puis il s'approche des Acolytes, et les encense d'un coup chacun, en leur faisant, avant et après, une inclination commune. Après avoir fait la génuflexion devant l'autel et salué le Clergé, le Thuriféraire se rend à l'entrée du chœur, et encense le peuple de trois coups simples (au milieu, à sa gauche et à sa droite), faisant une inclination avant et après; puis, en faisant les révérences convenables, il va renouveler le feu de l'encensoir.

20. S'il est sorti du chœur, et si les Céroféraires prennent les flambeaux à la sacristie, le Thuriféraire revient avec eux à la fin de la préface, en les précédant, et fait avec eux la génuflexion devant l'autel et les saluts au Chœur. Il se rend au côté de l'épître.

21. A *Hanc igitur*, le Cérémoniaire met de l'encens dans l'encensoir; à défaut du Cérémoniaire, le Thuriféraire met lui-même l'encens. Ensuite, le Thuriféraire s'agenouille sur le plus bas degré du côté de l'épître, et, si le Cérémoniaire ne le fait pas lui-même, il encense le saint Sacrement de trois coups doubles au moment de l'élévation de l'Hostie, faisant, avant et après, une inclination médiocre, qui coïncide avec la génuflexion du Célébrant; il fait de même à l'élévation du calice. Il se lève alors, fait une génuflexion simple, va déposer l'encensoir et revient à sa place. S'il est venu avec les Céroféraires, il s'en retourne avec eux, si ceux-ci ne restent pas devant l'autel jusqu'à la communion.

22. Ici se termine l'office du Thuriféraire. Cependant, si les Acolytes tiennent les flambeaux jusqu'après la communion, il revient à la crédence pour les remplacer. Pendant le *Pater*, il ôte au Sous-Diacre le voile huméral. S'il y a distribution de la communion, il tient la nappe avec le Cérémoniaire. Il porte les burettes à l'autel; après les avoir remises à la crédence, il porte le voile du calice au coin de l'évangile. Il observe alors ce qui est dit pour les Acolytes.

23. A la fin de la Messe, suivant qu'il était au chœur ou à la crédence, et suivant la manière dont il est entré, le Thuriféraire retourne à la sacristie, soit,

www.obrascatolicas.com

les mains jointes, devant les Acolytes, soit parmi les moins dignes du Clergé. A la sacristie, il salue la croix et les autres Ministres.

## ARTICLE III

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

24. Le Clerc qui doit remplir pendant la Messe l'office de Thuriféraire, est ordinairement chargé de porter le bénitier à l'aspersion de l'eau bénite. Il prend de la main droite le bénitier par l'anse, le tient à la hauteur de la ceinture, et appuie la main gauche sur la poitrine.

25. Il salue la croix de la sacristie, et, précédant les Acolytes, se rend au chœur; il ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église. En arrivant au chœur, il fait les révérences prescrites, se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, à la droite du Diacre, et lui présente le bénitier pour qu'il prenne l'aspersoir.

26. Quand les Ministres sacrés ont été aspergés, il reçoit l'aspersoir dans le bénitier; après avoir fait la génuflexion, il accompagne le Diacre à l'aspersion du Clergé et du peuple, ayant soin de rester à sa droite, de faire les génuflexions requises, de recevoir l'aspersoir et de le présenter aux moments voulus.

27. Il est aspergé en même temps que les Acolytes et le Cérémoniaire, après le Clergé et avant le peuple L'aspersion terminée, il revient à l'autel, fait la génuflexion et se rend à la sacristie, où il dépose le bénitier. Il prend alors l'encensoir et revient à l'autel.

NOTA. Dans les petites églises, le Clerc qui porte le bénitier observe ce qui vient d'être dit, et a soin de faire les baisers d'usage lorsqu'il présente l'aspersoir au Célébrant ou le reçoit de lui.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU THURIFÉRAIRE A LA MESSE DEVANT LE SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

28. On omet les saluts au Chœur [1]. Le Thuriféraire salue cependant comme à l'ordinaire les personnes qu'il encense, évitant, toutefois, de tourner le dos au saint Sacrement. Il encense le peuple en se tenant, non au milieu, mais du côté de l'épître ou de l'évangile.

29. En arrivant à l'autel au commencement de la Messe, et avant de retourner à la sacristie après le dernier évangile, le Thuriféraire fait la génuflexion à deux genoux. Il fait encore la génuflexion à deux genoux en sortant et en rentrant, s'il sort du chœur pour préparer et déposer l'encensoir. Dans le cours de la Messe, il fait la génuflexion d'un seul genou [2].

30. Chaque fois qu'il monte à l'autel, il fait la génuflexion au bas des degrés, du côté de l'épître, avant de monter; il la renouvelle à la même place après être descendu.

31. Après que le Célébrant a mis et béni l'encens, il donne l'encensoir au Cérémoniaire et descend ; à défaut du Cérémoniaire, il donne l'encensoir au Diacre lui-même. A l'introït, il ne donne l'encensoir au Diacre que lorsque celui-ci s'est mis à genoux sur le bord du marchepied ; puis il descend.

32. Si l'on doit, immédiatement après la Messe, faire la procession ou donner la bénédiction, le Thuriféraire se tient prêt, avec l'encensoir, pendant le dernier évangile, et se conforme à ce qui est prescrit pour les processions ou pour la bénédiction.

[1] S. C., 31 aout 1603, 2544. — [2] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 49.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE V

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE A LA MESSE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

33. Le Thuriféraire n'a aucune fonction à remplir avant l'offertoire. A l'offertoire, il observe ce qui est marqué pour la Messe solennelle ordinaire; seulement, comme on n'encense pas le Chœur, il reprend l'encensoir dès que le Célébrant a été encensé par le Diacre; puis il va le déposer aussitôt.

34. Avant la consécration, il fait mettre l'encens dans l'encensoir par le Cérémoniaire, ou, à défaut de celui-ci, il le met lui-même; puis il donne l'encensoir au Sous-Diacre, qui est venu s'agenouiller au coin de l'épître, et il se met à genoux à sa gauche. Après l'élévation, il se lève, reprend l'encensoir, va le déposer, et revient à sa place.

35. Si on fait l'absoute, le Thuriféraire va préparer l'encensoir après la communion, et vient à la crédence pendant le dernier évangile. Quand le Célébrant a quitté la chasuble, il se met en marche avec le Porte-bénitier, en avant du Sous-Diacre et des Acolytes, après avoir fait la génuflexion. En arrivant près du lit funèbre, il se place de manière à se trouver à la gauche du Célébrant et du Diacre. A la reprise du répons *Libera me*, il fait bénir l'encens. Lorsque le Célébrant est de retour à sa place après avoir aspergé le lit funèbre, il présente l'encensoir au Diacre; il reçoit l'encensoir après l'encensement. L'absoute étant finie, on retourne à la sacristie dans le même ordre qu'on s'est rendu au catafalque.

NOTA 1°. Si l'absoute se fait sans catafalque, le Thuriféraire demeure près de la crédence; à la reprise du répons, il monte au coin de l'épître pour faire mettre et bénir l'encens, puis descend, et se rend au côté de l'évangile avec le Porte-bénitier. Quand le Célébrant a aspergé le drap mortuaire, il présente l'encensoir; il se retire après l'avoir reçu.

www.obrascatolicas.com

NOTA 2°. S'il n'y a pas de Ministres sacrés, le Thuriféraire présente lui-même l'encensoir au Célébrant, mais sans baisers.

## ARTICLE VI

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS, AVEC LES ENCENSEMENTS.

#### § 1. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

36. Le Thuriféraire se revêt du surplis, et, à défaut des Clercs servants, il aide le Célébrant à se revêtir des ornements. Il prépare l'encensoir, et se trouve à la crédence avant que le Célébrant monte à l'autel. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Thuriféraire monte directement par le coin de l'épître avec le Cérémoniaire, et fait bénir l'encens.

37. Après la bénédiction de l'encens, il ferme l'encensoir, reçoit la navette, et remet l'encensoir au Cérémoniaire; puis il dépose la navette à la crédence, passe, en faisant la génuflexion devant le milieu de l'autel, à la gauche du Célébrant, prend la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutient pendant l'encensement, appuyant la main gauche sur la poitrine. Il fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant la fait, et même quand celui-ci ne fait que l'inclination si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle.

38. Après l'encensement de l'autel, il descend au coin de l'épître, se tient à la gauche du Cérémoniaire pendant que celui-ci encense le Célébrant, fait avec lui une inclination profonde avant et après, reprend l'encensoir, va le déposer, et revient à sa place. Après le chant de l'épître, le Thuriféraire va préparer l'encensoir, et revient au côté de l'épître. S'il y a un trait ou une prose, il peut attendre un peu plus longtemps.

39. Au verset qui suit *Alleluia*, ou vers la fin du

www.obrascatolicas.com

trait ou de la prose, le Thuriféraire monte avec le Cérémoniaire pour la bénédiction de l'encens. L'encens bénit, il ferme l'encensoir, reçoit la navette, qu'il dépose à la crédence, et va devant l'autel avec le Cérémoniaire; puis il fait la génuflexion en même temps que celui-ci, se rend au côté de l'évangile, où il se tient au bas des degrés, tourné vers le côté de l'épître.

40. Lorsque le Célébrant chante *Initium* (ou *Sequentia*) *sancti Evangelii*, le Thuriféraire donne l'encensoir au Cérémoniaire. Il le reprend ensuite, et en soulève le couvercle pour conserver le feu. Après le chant de l'évangile, le Thuriféraire ferme l'encensoir et le donne au Cérémoniaire, qui encense le Célébrant. Il reprend ensuite l'encensoir, et va le déposer en attendant l'offertoire.

### § 2. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

41. Lorsque le Célébrant a chanté *Oremus* avant l'offertoire, le Thuriféraire prépare l'encensoir. Après l'oblation du calice, on fait la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel; le Thuriféraire observe ce qui est prescrit au nº 37. Quand le Célébrant a été encensé par le Cérémoniaire, le Thuriféraire reçoit l'encensoir, fait la génuflexion devant l'autel, et va faire l'encensement du Clergé.

42. Le Thuriféraire encense les Acolytes d'un coup chacun, en leur faisant une inclination commune avant et après; il fait la génuflexion, va encenser le peuple, et déposer l'encensoir. S'il a porté l'encensoir à la sacristie, il en revient avec les Porte-flambeaux, les précédant, ou marchant au milieu d'eux. Après l'élévation, il fait de même si les Céroféraires ne doivent pas rester devant l'autel. Pendant l'élévation, à genoux au côté de l'épître, il encense le saint Sacrement, si le Cérémoniaire ne le fait pas.

43. Ici se termine l'office du Thuriféraire. Si, cependant, les Acolytes restent avec les flambeaux jusqu'après la communion, il peut remplir les fonctions suivantes. S'il y a distribution de la communion, il

www.obrascatolicas.com

prend la nappe, monte à l'autel, étend et soutient la nappe avec le Cérémoniaire. Après la communion, il présente les burettes au Célébrant.

44. A la fin de la Messe, si le Thuriféraire est près de la crédence, il vient se placer devant l'autel, à la droite du premier Clerc servant. Au moment de partir, il fait la génuflexion avec tous les Ministres, les précède en retournant à la sacristie, et, là, salue la croix et le Célébrant.

Nota 1°. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite, le Thuriféraire porte le bénitier. Il se conforme aux cérémonies indiquées à l'art. III, observant, à l'égard du premier Clerc servant, ce qu'il ferait à l'égard du Diacre, ou bien donnant lui-même au Célébrant et recevant de lui l'aspersoir avec les baisers ordinaires.

Nota 2°. Si la Messe est chantée en présence du saint Sacrement exposé, le Thuriféraire observe ce qui est marqué à l'art. IV.

Nota 3°. Si l'on faisait les encensements à une Messe de *Requiem* chantée sans Ministres sacrés, ces encensements n'auraient lieu qu'à l'offertoire et à l'élévation.

## ARTICLE VII

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE AUX VÊPRES SOLENNELLES.

#### § 1. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles sans Chapiers.

45. Quand il n'est pas empêché, c'est-à-dire à l'entrée et à la sortie, le Thuriféraire assiste l'Officiant, à la gauche, avec le Cérémoniaire qui est à droite; à moins qu'il n'y ait un autre Clerc qui puisse le faire. Si, outre le Cérémoniaire, il y a un autre Clerc pour assister l'Officiant, le Thuriféraire se rend au chœur avec le Clergé; il prend une place d'où il puisse facilement sortir lorsqu'il doit le faire. Après que l'hymne est entonnée, ou un peu plus tôt s'il n'y a

www.obrascatolicas.com

pas d'hymne, comme il arrive pendant l'octave de Pâques, il fait la génuflexion et va préparer l'encensoir.

46. Pendant l'antienne du *Magnificat*, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se tient du côté de l'épître. Lorsque l'Officiant monte à l'autel, il y monte aussi pour faire bénir l'encens, observant, à l'égard du Cérémoniaire, ce qu'il ferait à l'égard du Diacre. Lorsqu'il a déposé la navette, il passe, à défaut d'autre Clerc, à la gauche de l'Officiant, et l'accompagne pendant tout l'encensement, en relevant le bord de la chape; il fait la génuflexion toutes les fois qu'en passant au milieu de l'autel l'Officiant fait la révérence convenable (génuflexion ou inclination).

47. Lorsque l'encensement de l'autel est terminé, le Thuriféraire descend au coin de l'épître, et reçoit du Cérémoniaire l'encensoir. Quand l'Officiant est arrivé à sa place, il donne l'encensoir au Cérémoniaire, qui doit encenser l'Officiant; il se tient à la gauche du Cérémoniaire, ayant soin de faire avec lui, avant et après, une inclination profonde à l'Officiant. Il reprend ensuite l'encensoir et va encenser le Chœur. S'il y a des Chanoines, il encense de deux coups ceux qui se trouvent du côté le plus digne, et fait à chacun une inclination avant et après; il encense de même ceux qui se trouvent du côté opposé. Il fait ensuite le reste de l'encensement, en se conformant aux règles données t. I, p. 393, n. 174 et suiv.

48. Après l'encensement du Clergé, le Thuriféraire encense d'un coup le Cérémoniaire, en le saluant avant et après. Il fait ensuite la génuflexion, salue le Chœur, et va à l'entrée du chœur encenser le peuple de trois coups (au milieu, à sa gauche et à sa droite), avec inclination avant et après. On doit attendre que l'encensement soit fini pour chanter *Gloria Patri*. Quand l'encensement est fini, le Thuriféraire va déposer l'encensoir et retourne à sa place, ayant soin de faire la génuflexion en allant et en revenant.

www.obrascatolicas.com

### § 2 Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles lorsqu'il y a deux Chapiers seulement.

49. Sa fonction est la même qu'au chapitre suivant, avec cette différence qu'il fait lui-même l'encensement du Chœur et des Chapiers. Ainsi donc, après l'encensement de l'Officiant, il reçoit l'encensoir du premier Chapier, et va encenser le Clergé, puis les Chapiers, le Cérémoniaire et le peuple. S'il y a des Chanoines, il encense d'abord ceux-ci, puis les Chapiers, ensuite le reste du Clergé.

### § 3. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles lorsqu'il y a plus de deux Chapiers.

50. Le Thuriféraire observe ce qui est marqué au n° 45; il n'a pas à assister l'Officiant. Après l'intonation du *Magnificat*, lorsque l'Officiant et les Chapiers arrivent à l'autel, le Thuriféraire, portant l'encensoir et la navette, se tient du côté de l'épître, monte à l'autel, et fait bénir l'encens. Lorsqu'il a reçu la navette, il descend du côté de l'épître, et la dépose à la crédence.

51. Lorsque l'encensement de l'autel est terminé, il reçoit, au coin de l'épître, l'encensoir du premier Chapier. Quand l'Officiant arrive à son siège, il vient à la droite du premier Chapier, lui remet l'encensoir, et soutient le bord de sa chape pendant que ce Chapier encense l'Officiant; il fait avec lui une inclination profonde avant et après l'encensement.

52. Après l'encensement de l'Officiant, il reçoit l'encensoir, suit le dernier Chapier, et, quand celui-ci est arrivé à sa place, il lui remet l'encensoir; il se tient à sa droite pendant l'encensement du Chœur, et relève le bord de sa chape. Après l'encensement du Clergé, il reçoit l'encensoir, et, après avoir encensé de deux coups doubles le dernier Chapier, il encense d'un coup le Cérémoniaire, et enfin le peuple comme à l'ordinaire.



www.obrascatolicas.com

### § 4. Cérémonies à observer par le Thuriféraire si l'on encense un autel outre celui du chœur.

53. Si l'on encense un ou plusieurs autels outre celui du chœur, par exemple celui du saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, le Thuriféraire observe ce qui suit.

54. Aussitôt après l'intonation du *Magnificat*, il se place devant l'autel, derrière les Acolytes; il fait la génuflexion, salue le Chœur avec les autres Ministres, et les précède à l'autel que l'on doit encenser. Quand il y est arrivé, il se rend immédiatement au côté de l'épître, fait avec eux la génuflexion, et se comporte comme à l'autel du chœur. Après l'encensement, il fait la génuflexion, revient au chœur en précédant les Acolytes, et fait en arrivant les révérences convenables.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE A L'EXPOSITION ET A LA REPOSITION DU SAINT SACREMENT.

### § 1. Fonctions du Thuriféraire à l'exposition.

55. Le Thuriféraire prépare l'encensoir; après les révérences d'usage, il précède les autres Ministres à l'autel. Si l'on apportait le saint Sacrement d'un autre autel, le Thuriféraire se rendrait à l'autel de l'exposition pour le moment où le Prêtre qui porte le saint Sacrement y arriverait.

56. Le saint Sacrement ayant été mis dans l'ostensoir, et celui-ci ayant été placé au trône de l'exposition, le Thuriféraire fait mettre l'encens, et présente l'encensoir au Ministre qui est à la droite du Prêtre, ou (sans baisers) au Prêtre lui-même s'il n'y a pas d'autres Assistants près de lui; dans ce cas, il soutient le bord de la chape, si le Prêtre en est revêtu.

57. Après l'encensement, il reprend l'encensoir et

www.obrascatolicas.com

va le déposer. Si l'on devait quitter l'autel après l'exposition, il ferait la génuflexion à deux genoux avec les autres Ministres, et les précéderait dans le retour à la sacristie.

### § 2. Fonctions du Thuriféraire à la reposition.

58. Pour la reposition du saint Sacrement, le Thuriféraire doit être prêt avant le chant du *Tantum ergo*. Après *Veneremur cernui*, il fait mettre l'encens; il présente l'encensoir comme il est dit au numéro précédent. Après l'encensement, il reçoit l'encensoir et va le déposer. Si on ne met l'encens qu'à *Genitori*, le Thuriféraire se présente à ce moment.

59. Pendant la bénédiction, le Thuriféraire peut encenser à genoux le saint Sacrement [1], quoique l'usage contraire soit préférable. S'il encense, il le fait de trois coups doubles, avec une inclination médiocre avant et après : le premier coup, au moment où le Prêtre, faisant le signe de croix, conduit l'ostensoir de haut en bas; le deuxième, lorsqu'il le conduit du milieu à sa gauche; et le troisième, quand il le conduit du milieu à sa droite.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE AUX PROCESSIONS.

60. Lorsqu'on porte le saint Sacrement en procession, il doit y avoir deux Thuriféraires; ils marchent devant le dais [2] en balançant l'encensoir [3]; celui qui est du côté droit le tient de la main gauche, et celui qui est du côté gauche le tient de la main droite, tous deux par l'extrémité des chaînes, le couvercle soulevé.

61. Dans les autres processions, le Thuriféraire

[1] S. C., 11 sep. 1847, 2956, ad 9; 7 sept. 1861, 3108, ad 6. — [2] *Rub. Miss.*, jeudi et vendredi saints; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 11; c. XXV, n. 31; c. XXVI, n. 14; c. XXVII, n. 7, 14 et 19. *Rituale*, De Process. Ssmi Corporis Christi. — [3] S. C., 15 sept. 1742, 2368.

www.obrascatolicas.com

marche ordinairement devant le Porte-croix, et, de la main droite, porte l'encensoir de la même manière; il ne se couvre jamais.

## ARTICLE X

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE AUX FUNÉRAILLES.

62. Si la tombe n'est pas bénite, le Thuriféraire, après l'absoute, précède le Porte-croix au cimetière; quand on y est arrivé, il fait bénir l'encens, présente l'encensoir après l'aspersion du cercueil et de la tombe, et le reprend ensuite. Si la tombe est bénite, le Thuriféraire ne porte pas l'encensoir au cimetière pour les funérailles des adultes.

63. Aux funérailles des enfants, il précède la croix, et fait bénir l'encens après la dernière oraison; il présente l'encensoir après l'aspersion, et le reprend après l'encensement.

## ARTICLE XI

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

64. Pendant les oraisons, le Thuriféraire prépare l'encensoir, vient au coin de l'épître, et se place à la gauche du Porte-bénitier. Après la dernière oraison, il monte du côté de l'épître pour faire mettre et bénir l'encens; puis il se retire à la droite du Diacre. Lorsque le Célébrant a aspergé les cierges, il présente l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement; il le reporte ensuite, puis revient à sa place.

65. Lorsqu'il a reçu son cierge, il le dépose à sa place, et prépare l'encensoir pour la procession[1]. Après la distribution des cierges, lorsque le Célébrant a chanté l'oraison, le Thuriféraire monte au côté de l'épître, fait bénir l'encens[2], puis attend que le

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

Sous-Diacre ait pris la croix, le précède à l'entrée du chœur, et se place derrière lui.

66. Quand on a répondu *In nomine Christi, Amen*[1], il fait la génuflexion, et marche en tête de la procession, portant de la main droite l'encensoir ouvert. En rentrant au chœur, il fait la génuflexion devant l'autel, et reporte l'encensoir. La Messe solennelle se célèbre ensuite comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE LE MERCREDI DES CENDRES.

67. Le Thuriféraire observe, pour la bénédiction des cendres, les cérémonies marquées pour la bénédiction des cierges, nº 64.

A la Messe, il se met à genoux pendant le verset *Adjuva nos*, puis fait bénir l'encens pour l'évangile.

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

68. On fait d'abord l'aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire[2]. Le Thuriféraire va ensuite préparer l'encensoir, et vient au coin de l'épître ; après la leçon, il présente l'encensoir pour la bénédiction de l'encens[3]. Il vient ensuite devant l'autel, comme pour l'évangile de la Messe solennelle, et va assister à l'évangile avec les cérémonies accoutumées.

69. Après l'évangile, il accompagne le Diacre pour l'encensement du Célébrant, comme à la Messe ; puis, ayant fait avec le Diacre la génuflexion devant l'autel, il retourne au coin de l'épître. Pour la bénédiction des rameaux et la procession, le Thuriféraire observe ce qui est prescrit à l'art. XI, à propos des cierges[4].

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] Ibid. — [3] Ibid. — [4] Ibid.



www.obrascatolicas.com

70. Au retour de la procession, le Thuriféraire, arrivé devant la porte de l'église, se retire à la droite du premier Acolyte, et reste tourné vers la porte. Quand elle est ouverte, il entre le premier[1]; ayant fait la génuflexion devant l'autel, il va déposer l'encensoir.

71. La Messe solennelle se célèbre comme à l'ordinaire. Vers la fin du chant de la Passion, c'est-à-dire après s'être mis à genoux à *emisit spiritum*, il va préparer l'encensoir pour l'évangile. Après le départ des Diacres qui ont chanté la Passion, il vient au côté de l'épître, et fait bénir l'encens. Aussitôt que le Diacre a ouvert le livre pour chanter l'évangile, le Thuriféraire donne l'encensoir.

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DES THURIFÉRAIRES LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la procession au reposoir.

72. Après la communion, le Thuriféraire va préparer l'encensoir. Le second Thuriféraire doit être prêt en même temps que lui. Pendant le dernier évangile, les deux se rendent à la crédence. Quand le Célébrant, en chape, s'est agenouillé au bas de l'autel, ils se présentent l'un après l'autre; le Célébrant met de l'encens dans les deux encensoirs, puis ils se tiennent debout devant l'autel, de chaque côté; le premier donne l'encensoir. Ils précèdent immédiatement le dais, portant les encensoirs comme il est dit au n° 60.

73. Arrivés près de l'autel du reposoir, ils s'écartent pour laisser passer le Célébrant et ses Ministres, et se tiennent devant l'autel de chaque côté[2]. Lorsque le saint Sacrement a été mis dans le tabernacle, après qu'on a chanté *veneremur cernui*, ou à *Genitori*, le premier Thuriféraire seul fait mettre de l'encens dans l'encensoir[3], puis le présente. Après l'encensement,

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] Ibid.. *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 11. — [3] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 13.

www.obrascatolicas.com

ils font la génuflexion à deux genoux et retournent à la sacristie.

### § 2. Du lavement des pieds.

74. Le Thuriféraire, ayant préparé l'encensoir, précède tous les autres Ministres à l'autel. Il monte pour faire bénir l'encens, et tout se fait comme pour l'évangile de la Messe solennelle. Le Diacre encense ensuite le Célébrant [1], et le Thuriféraire va déposer l'encensoir. Il peut être chargé de porter les serviettes. La cérémonie achevée, il retourne à la sacristie, après avoir fait les révérences convenables.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DES THURIFÉRAIRES LE VENDREDI SAINT.

75. Le premier Thuriféraire se rend à l'autel dès le commencement, précédant les Acolytes, et les mains jointes. Après avoir fait la génuflexion, il se met à genoux derrière le Célébrant; et, après la prostration, il enlève le coussin de celui-ci. Il reste près de la crédence, pour aider les Acolytes à disposer ce qui sert à l'adoration de la croix.

76. Après avoir adoré la croix, et repris leurs souliers s'ils les ont quittés, les Thuriféraires vont préparer les encensoirs. Lorsque la croix est replacée sur l'autel, ils se rendent directement au reposoir, et s'y tiennent du côté de l'épître.

77. Lorsque le Diacre est revenu à la droite du Célébrant après avoir ouvert le tabernacle, les deux Thuriféraires se présentent l'un après l'autre, et le Célébrant met de l'encens dans les encensoirs [2]; après quoi, le second Thuriféraire se retire derrière le Sous-Diacre; le premier présente l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement.

[1] *Miss.*, rub. du jour: *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIV, n. 5. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 31.

www.obrascatolicas.com

78. Les Thuriféraires demeurent devant l'autel du reposoir, derrière les Ministres sacrés; ils marchent devant le dais, comme le jeudi saint. En arrivant à l'autel du chœur, ils se tiennent debout, de chaque côté.

79. Quand le saint Sacrement est posé sur l'autel, le premier Thuriféraire fait mettre l'encens et présente l'encensoir[1]; après l'encensement, il reçoit l'encensoir et va près de la crédence. Le second fait la génuflexion à deux genoux, va déposer l'encensoir, et retourne au chœur.

80. Lorsque les Ministres sacrés ont mis le vin et l'eau dans le calice, le Thuriféraire fait la génuflexion, monte à l'autel, et fait mettre l'encens. On fait l'encensement de l'autel; après quoi, le Thuriféraire reçoit immédiatement l'encensoir du Diacre, qui n'encense point le Célébrant[2]; puis il fait la génuflexion à deux genoux, va déposer l'encensoir, et retourne au chœur.

## ARTICLE XVI

### FONCTIONS DU THURIFÉRAIRE LE SAMEDI SAINT.

81. Le Thuriféraire, à la sacristie, prend l'encensoir sans feu et la navette, et se place derrière le Sous-Diacre. Il se met en marche à la droite du Porte-bénitier, qui a un autre Clerc à sa gauche. Si l'on passe devant le grand autel, il fait la génuflexion.

82. Arrivé à la porte de l'église, le Thuriféraire se place à côté du deuxième Acolyte, qui est à la droite du Diacre. Pendant la quatrième oraison (*Veniat quæsumus*), il met du feu nouveau dans l'encensoir; après cette oraison, il fait bénir l'encens, remet l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement du feu et des grains d'encens[3]. Il met ensuite du feu bénit dans l'encensoir.

[1] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 32. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 33, c. XXVI, n. 19. — [3] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

83. Lorsque le Diacre est revêtu des ornements blancs, le Thuriféraire fait de nouveau bénir l'encens, et marche en tête de la procession, portant de la main droite l'encensoir ouvert, et ayant à sa droite le second Acolyte. Il a soin de s'arrêter et de faire la génuflexion en même temps que les autres Ministres.

84. En arrivant à l'autel, il se retire du côté de l'évangile, à la gauche du Sous-Diacre, et y demeure jusqu'au moment où le Diacre descend après avoir reçu la bénédiction du Célébrant; il fait alors la génuflexion, salue le Chœur, et va au pupitre. Il s'y place à la droite [1] du Sous-Diacre, tous les Ministres étant sur une seule ligne, tournés comme le Diacre.

85. Aussitôt que le missel est posé sur le pupitre, il présente l'encensoir; dès qu'il l'a repris, il va le déposer; il revient ensuite à la droite du Sous-Diacre. Après le chant de l'*Exsultet*, il reçoit du Sous-Diacre la croix de procession, et la dépose près de la crédence. Il place ensuite au milieu du chœur le pupitre avec le livre pour les prophéties, et enlève celui de l'*Exsultet*. Il va alors au chœur, ou à la crédence avec les Acolytes.

86. S'il y a des fonts, le Thuriféraire y porte le cierge pascal. Pendant l'oraison qui suit la dernière prophétie, il l'enlève de son chandelier. Il se rend à l'entrée du chœur, précédant le Porte-croix; avant de se mettre en marche pour la procession, il fait la génuflexion. Aux fonts, il se place à la droite du Diacre. Il donne le cierge à celui-ci quand le Célébrant doit le plonger dans l'eau. Il revient des fonts dans le même ordre qu'il y est allé, remet le cierge pascal sur son chandelier, et va à sa place jusque vers la fin des litanies.

87. Pendant la Messe, il observe les cérémonies ordinaires. Après la communion, il va préparer l'encensoir, et vient à l'autel pendant l'unique psaume des Vêpres. Après l'intonation du *Magnificat*, il se présente pour la bénédiction de l'encens. L'encensement de l'autel et du Chœur se fait comme à l'offertoire. Il

[1] *Cf. Mem. Rit.*, tit. VI, c. II, § 8, n. 5.

www.obrascatolicas.com

encense le Diacre, qui se trouve à côté du Célébrant, puis le Cérémoniaire, les Acolytes et le peuple. L'encensement fini, il va déposer l'encensoir, après avoir fait la révérence convenable.

## ARTICLE XVII

### FONCTIONS DES THURIFÉRAIRES LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

88. Après la communion le Thuriféraire va préparer l'encensoir; le second Thuriféraire doit être prêt en même temps que lui. Pendant le dernier évangile, ils viennent à la crédence, faisant la génuflexion à deux genoux. Quand le Célébrant, en chape, s'est agenouillé au bas de l'autel, ils se présentent l'un après l'autre; le Célébrant met de l'encens dans les deux encensoirs, et encense le saint Sacrement avec celui du premier Thuriféraire; puis ils se tiennent debout de chaque côté devant l'autel. Ils marchent devant le dais, portant les encensoirs pendant toute la procession, comme il est dit au n° 60[1].

89. Si la procession s'arrête à un reposoir, les Thuriféraires, arrivés près de l'autel préparé, s'écartent pour laisser passer le Célébrant et ses Ministres. Si l'on donne la bénédiction, le premier Thuriféraire seul fait mettre l'encens et présente l'encensoir.

90. Quand la procession est de retour à l'église, les Thuriféraires observent à l'autel ce qui vient d'être dit, et se retirent lorsque le Célébrant a encensé le saint Sacrement.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 7.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE II

## Office des Acolytes (1).

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

91. Les Acolytes doivent être, autant que possible, de taille égale [1]. Même en portant les chandeliers, à moins qu'ils n'accompagnent le Porte-croix, ils saluent la croix de l'autel par une génuflexion, quand même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle. Toutes les fois qu'ils doivent faire la génuflexion, ils la font sur le pavé.

92. Lorsqu'ils portent les chandeliers, ils les tiennent droits et également élevés [2], devant eux et non sur le côté (2), le pied environ à la hauteur de la ceinture. Le premier Acolyte, qui est du côté droit, porte son chandelier de la main droite par le nœud, et le soutient de la main gauche par le pied ; le second, qui est du côté gauche, le tient de la gauche par le nœud, et de la droite par le pied [3]. Lorsqu'ils se retournent, ils ont soin de changer de côté, afin de garder la même place l'un par rapport à l'autre; s'ils ne le pouvaient pas, ils changeraient la position des mains pour soutenir le chandelier. S'ils font une inclination avec le chandelier en main, ils doivent le tenir droit et immobile.

93. Ils font avec ensemble et uniformité, soit entre

(1) Le Cérémonial des Évêques donne le nom d'Acolytes à tous les Clercs qui remplissent une fonction de cet ordre, et désigne sous le nom de *Céroféraires* les Ministres dont nous parlons. Nous conservons le nom d'*Acolytes*, pour nous conformer à l'usage reçu.

(2) L'usage, d'ailleurs inélégant, de porter les chandeliers sur le côté n'est fondé sur aucun passage des rubriques du Missel romain ou du Cérémonial des Évêques; il a contre lui la pratique des églises de Rome.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 8. — [2] Martinucci. — [3] *Cær. Ep.*, l. I, c. XI, n. 8.

www.obrascatolicas.com

eux, soit avec les autres Ministres, les génuflexions ou révérences qui leur sont communes. Ils doivent toujours marcher de front, le premier à droite du second ; mais, s'il faut passer par un lieu étroit, le second Acolyte doit passer le premier.

94. Ils s'inclinent au mot *Oremus*, aux saints noms de Jésus et de Marie, à celui du saint dont on fait la fête ou la mémoire spéciale, au verset *Gloria Patri*, et aux autres paroles auxquelles le Célébrant s'incline, s'il chante. Ils se conforment au Chœur pour les inclinations, et pour se mettre à genoux quand ils n'ont aucune fonction à remplir (par exemple, lorsqu'on chante *Adjuva nos, Veni sancte Spiritus;* de même aux Messes des morts et aux féries, pendant les oraisons et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*).

95. La place des Acolytes est à la crédence, de chaque côté de celle-ci. Ils tiennent les mains jointes, toutes les fois que le Célébrant chante. Hors de ce temps, ils tiennent les mains devant la poitrine, la main droite posée sur l'avant-bras gauche, et la main gauche posée sous l'avant-bras droit, en dedans des manches du surplis ; ou bien la main droite posée sur la gauche, les paumes réunies et les doigts repliés par-dessus.

96. Lorsque le Célébrant et ses Ministres vont s'asseoir, les Acolytes vont se placer aux deux extrémités de la banquette, prennent les barrettes, relèvent la partie postérieure des ornements des Ministres sacrés pendant qu'ils s'asseyent, leur donnent les barrettes et retournent à la crédence, après avoir salué le Célébrant s'ils passent devant lui. Ils peuvent alors s'asseoir[1], mais sans se couvrir : soit aux places les moins dignes du chœur et les plus rapprochées de la crédence, soit sur les degrés de l'autel, du côté de l'épître ; de préférence, ils restent debout près de la crédence, ou bien aux deux extrémités de la banquette.

[1] S. C., 18 dec. 1779, 2515, ad 5.

www.obrascatolicas.com

# ARTICLE II

## FONCTIONS DES ACOLYTES A LA MESSE SOLENNELLE.

### § 1. De la préparation à la Messe.

97. Les Acolytes, s'étant revêtus du surplis à la sacristie, vont au chœur, et, après une courte prière, ils préparent tout ce qui est nécessaire. Si un autre n'est pas désigné pour remplir cette fonction, ils allument les cierges de l'autel, chacun d'un côté, en commençant par les plus rapprochés de la croix. Si un seul les allume, il commence par le plus rapproché de la croix, du côté de l'épître [1]. Ils doivent prendre garde de tacher la nappe.

98. Ils vont ensuite à la sacristie, aident aux Ministres sacrés à se revêtir de leurs ornements, et allument les cierges de leurs chandeliers. Ils prennent leurs chandeliers de la manière indiquée au n° 92, et se placent derrière les Ministres sacrés.

### § 2. De la sortie de la sacristie.

99. Les Acolytes font, avec les autres Ministres, une inclination à la croix, et se rendent à l'autel [2]. Si l'entrée est solennelle, ils font la génuflexion en arrivant devant l'autel, et se retirent aux deux côtés, tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à l'arrivée des Ministres sacrés. Si le Clergé est déjà au chœur, ils s'écartent en y entrant, se placent sur la même ligne que les Ministres sacrés, saluent le Clergé, et s'avancent ainsi devant l'autel; s'il n'y a pas l'espace suffisant, ils restent l'un à côté de l'autre devant les Ministres.

[1] S. C., 1er févr. 1907, 4198, ad 9. — [2] *Rub. Miss.*, part. II. tit. II, n. 5.



www.obrascatolicas.com

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

100. Les Acolytes font la génuflexion avec les Ministres sacrés; puis le second Acolyte, sans faire aucune révérence, rejoint le premier, et tous deux vont ensemble à la crédence. Ils y déposent les chandeliers[1] à chaque extrémité, en arrière, se mettent à genoux, tournés vers l'autel, et, tenant les mains jointes, ils répondent à mi-voix aux prières de la confession, ou bien les disent entre eux; ils font les signes de croix et les inclinations, comme les Ministres sacrés.

101. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, les Acolytes se lèvent, croisent les bras, et demeurent ainsi pendant l'encensement et le *Kyrie eleison*. Si le Célébrant va s'asseoir ils observent ce qui est dit au n° 96. Il est louable qu'ils récitent entre eux le *Gloria in excelsis*, en même temps que le Célébrant le dit avec les Ministres sacrés; ils font alors le signe de croix à la fin. Ils aident les Ministres sacrés à s'asseoir; lorsqu'on chante *Cum sancto Spiritu*, ils se lèvent et croisent les bras. Ils sont debout pendant l'oraison et l'épître.

102. Si un des Acolytes est chargé par le Cérémoniaire d'accompagner le Sous-Diacre pour le chant de l'épître, il prend le livre à la crédence quand la dernière oraison est commencée, et, le tenant des deux mains par les côtés, la tranche dans la main droite, il le donne au Sous-Diacre en lui faisant une inclination, et se place à la gauche de celui-ci[2]. Après les mots *Jesum Christum*, auxquels ils inclinent la tête vers la croix, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, aux premières paroles de la conclusion et sans incliner la tête, ils vont ensemble faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, saluent le chœur en commençant par le côté de l'évangile, et se rendent au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître. L'Acolyte indique l'épître au Sous-Diacre, et l'assiste à sa gauche; s'il faut faire une gé-

[1] De Conny, Martinucci et autres. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 40.

www.obrascatolicas.com

nuflexion ou une inclination, l'Acolyte la fait avec lui; il tourne aussi le feuillet du livre s'il y a lieu. Après le chant de l'épître, il retourne avec le Sous-Diacre devant l'autel, fait avec lui la génuflexion, salue le chœur en commençant par le côté de l'évangile, accompagne le Sous-Diacre au coin de l'épître, et reste debout derrière lui pendant qu'il reçoit la bénédiction. Il reprend ensuite le livre avec une inclination, puis il le dépose à la crédence.

103. Lorsqu'après avoir lu l'évangile le Célébrant a mis de l'encens dans l'encensoir, les Acolytes prennent les chandeliers, suivent le Thuriféraire devant l'autel, se placent de chaque côté des Ministres sacrés ou derrière eux, et font en même temps qu'eux la génuflexion et le salut au chœur, en commençant par le côté de l'épître.

104. Les Acolytes vont ensuite au lieu où l'on chante l'évangile, et se mettent aux côtés du Sous-Diacre, le premier à sa droite et le second à sa gauche, tournés comme lui[1]. Ils demeurent ainsi pendant l'évangile, sans faire aucune génuflexion ni inclination, non plus que les signes de croix à *Initium* ou *Sequentia*.

105. L'évangile fini, les Acolytes retournent ensemble faire la génuflexion devant l'autel, avec le Cérémoniaire (si celui-ci ne remplit pas la fonction de Thuriféraire), et vont à la crédence, Ils y posent les chandeliers, et se tiennent debout. Si l'on prêche après l'évangile, ils sont assis pendant le sermon.

106. Pendant que le Célébrant dit le *Credo*, il est louable que les Acolytes le récitent entre eux; quand le Célébrant dit *Et incarnatus est*, ils font la génuflexion; à la fin, ils font le signe de croix s'ils ont récité le *Credo*. Ils aident les Ministres sacrés à s'asseoir. Quand on chante *Et incarnatus est*, ils se mettent à genoux s'ils ne sont pas assis. Quand on chante *Crucifixus*, ils se lèvent, et restent debout jusqu'au moment où le Diacre est de retour à sa

[1] Cf. *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 44.

www.obrascatolicas.com

place et assis. Au moment où l'on chante *Et vitam*, ils se lèvent.

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

107. Pendant que le Célébrant chante *Dominus vobiscum* et *Oremus*, les Acolytes joignent les mains. Quand le Sous-Diacre vient prendre le calice à la crédence, ils élèvent des deux mains le voile huméral et le donnent au Cérémoniaire, ou bien ils le mettent eux-mêmes au Sous-Diacre [1]. Ensuite, le premier Acolyte, portant les burettes sur le plateau, suit le Sous-Diacre au coin de l'épître, il dépose le plateau sur le coin de l'autel, et présente successivement au Sous-Diacre la burette du vin et celle de l'eau; quand le Sous-Diacre a versé l'eau, il reporte à la crédence le plateau et les burettes.

108. Après l'encensement de l'autel, lorsque le Diacre encense le Célébrant, le premier Acolyte prend des deux mains le manuterge étendu; le second prend de la main gauche le plateau, et de la droite la burette d'eau. Aussitôt que le Diacre et le Thuriféraire se sont retirés, ils s'approchent du Célébrant [2], le premier à la droite du second, et lui font une inclination; le second verse l'eau, et le premier présente le manuterge. Lorsque le Célébrant a remis le manuterge, ils le saluent, se retirent, et remettent tout en place après que le second a essuyé le plateau.

109. Quand le Thuriféraire vient pour les encenser, ils joignent les mains, et le premier Acolyte défère, par une inclination, l'honneur de l'encensement au second; l'un et l'autre saluent le Thuriféraire avant et après l'encensement.

110. Quand la préface est commencée, les deux Acolytes, si d'autres Clercs ne sont pas désignés pour cet office, vont prendre et allumer les flambeaux. Au *Sanctus*, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont devant l'autel, font la génuflexion, saluent le Chœur,

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 60. — [2] *Rub. Miss.*, tit. VII, n. 10.

www.obrascatolicas.com

se saluent mutuellement, s'écartent un peu, et se mettent à genoux sur le pavé.

111. A l'élévation, le premier Acolyte sonne la clochette comme aux Messes basses. Après l'élévation, s'il ne doit pas y avoir distribution de la communion aux fidèles, et si ce n'est pas un jour où le Clergé doit demeurer à genoux, les Acolytes vont reporter les flambeaux [1]. Avant de partir, ils font la génuflexion simple, et se retirent sans saluer le Chœur, à cause de la présence du saint Sacrement. En rentrant au chœur, ils font la génuflexion simple, et vont à leurs places, où ils se tiennent debout.

112. Au *Pater*, lorsque le Célébrant chante *Et dimitte nobis debita nostra*, le premier Acolyte, s'il n'est pas occupé à tenir un flambeau, monte au côté de l'épître en même temps que le Sous-Diacre, après avoir fait la génuflexion, et lui ôte le voile huméral. Il descend ensuite, fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, revient à sa place, et, aidé du second Acolyte, plie le voile et le met sur la crédence.

113. Lorsque le Célébrant dit *Agnus Dei*, s'ils ne sont pas occupés à tenir les flambeaux, les Acolytes font bien de le dire entre eux et de se frapper la poitrine. Le premier Acolyte, ayant reçu la paix du Cérémoniaire, la donne au second. Ils s'inclinent vers l'autel pendant que le Célébrant communie sous l'une et l'autre espèce.

114. Quand le Sous-Diacre découvre le calice, le premier Acolyte prend les burettes avec le plateau, fait la génuflexion, monte au coin de l'épître, et pose le plateau sur l'autel. Après les ablutions, il reporte à la crédence les burettes et le plateau. Le second Acolyte, ayant pris le voile du calice à la crédence, le porte sur l'autel au côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu, en même temps que les Ministres sacrés, qui changent de côté. Il retourne ensuite à la crédence, faisant la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VIII, n. 8.

www.obrascatolicas.com

115. Si les Acolytes tiennent les flambeaux, et si l'on donne la communion, ou si le Chœur demeure à genoux, les Acolytes, après l'élévation, restent à genoux avec les flambeaux. Après la communion, ils se retirent, faisant la génuflexion et saluant le Chœur. Le Thuriféraire pourrait alors les remplacer dans les fonctions qui leur sont prescrites. S'ils devaient communier, d'autres Clercs tiendraient les flambeaux pour ce moment.

116. Si l'on donne la communion et si les flambeaux sont portés par des Clercs différents des Acolytes, ces derniers prennent la nappe quand le Sous-Diacre a couvert le calice, vont devant l'autel, font la génuflexion, et se mettent à genoux de chaque côté. Le Célébrant ayant dit *Indulgentiam,* ils montent s'agenouiller aux extrémités du marchepied, déploient la nappe, et, tournés l'un en face de l'autre, la tiennent par les deux extrémités. Quand les Ministres sacrés ont communié, le premier Acolyte retire la nappe; les deux l'étendent de nouveau dès que les Ministres sacrés sont montés auprès du Célébrant. Ils reçoivent la communion les premiers après les Diacres. Tous les Clercs ayant communié, le premier Acolyte retire la nappe et rejoint le second au bas des degrés; tous deux font la génuflexion et retournent à la crédence.

117. Après *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino,* lorsqu'on a répondu *Deo gratias,* ils se mettent à genoux pour recevoir la bénédiction. Pendant le dernier évangile, les Acolytes prennent les chandeliers; si le Célébrant dit l'évangile de saint Jean, ils viennent se placer de chaque côté de l'autel, et font la génuflexion à *Et Verbum caro factum est;* si le Célébrant dit l'évangile du dimanche ou de la férie, ils font la génuflexion au milieu, avant de se placer de chaque côté de l'autel. L'évangile fini, ils font la génuflexion et les saluts au Chœur en même temps que les Ministres sacrés, et les précèdent à la sacristie. Si la sortie est solennelle, il vont directement à l'entrée du chœur, font la génuflexion à *Et Verbum*

www.obrascatolicas.com

*caro*, ou à la fin d'un autre évangile, et se rendent à la sacristie en tête du Clergé.

118. Arrivés à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe; lorsque le Célébrant et ses Ministres saluent la croix, ils le font eux-mêmes, puis déposent les chandeliers. Ils aident le Diacre et le Sous-Diacre à quitter leurs ornements. Enfin, ils vont éteindre les cierges de l'autel, si personne n'est désigné pour cet office; ils commencent par ceux qui sont les plus éloignés de la croix; si un seul les éteint, il commence par le plus éloigné de la croix, du côté de l'évangile[1].

Nota. Aux Messes où les Ministres sacrés portent la chasuble pliée, on observe ce qui suit. Les Acolytes leur aident à s'en revêtir après que le Célébrant a pris tous ses ornements. Le second Acolyte aide le Sous-Diacre à ôter la sienne au commencement de l'avant-dernière oraison, et la met sur la banquette; il l'aide à la remettre après qu'il a baisé la main du Célébrant. Le premier aide le Diacre à ôter sa chasuble quand le Célébrant commence l'évangile, et lui met l'étole large; il met la chasuble pliée sur la crédence. Après la communion, lorsque le Diacre a transporté le missel au côté de l'épître, le premier Acolyte lui aide à ôter l'étole large et à remettre la chasuble.

## ARTICLE III

### FONCTION DES ACOLYTES A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

119. Lorsqu'on doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe solennelle, les Acolytes sont précédés du Clerc qui porte le bénitier. En arrivant au chœur, ils observent tout ce qui est prescrit pour la Messe solennelle. Arrivés à la crédence, ils se mettent à genoux, et se relèvent en même temps que le Célé-

[1] S. C., 1er févr. 1907, 4198, ad 9.

www.obrascatolicas.com

brant. Ils demeurent à la crédence pendant toute l'aspersion. Ils sont aspergés par le Célébrant après le Clergé et avant le peuple, et ont soin de s'incliner pendant qu'ils sont aspergés.

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES ACOLYTES A LA MESSE SOLENNELLE EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

120. Les Acolytes font la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois, et en le quittant pour la dernière. Pendant la Messe, ils font la génuflexion d'un seul genou[1]. Ils ne saluent le Chœur en aucune circonstance[2].

121. Le premier fait la génuflexion au bas des degrés en portant les burettes à l'autel et en les reportant à la crédence. Le Célébrant se lave les mains en dehors de l'autel, tourné vers le Chœur. On ne sonne pas la clochette au *Sanctus* ni à l'élévation[3].

122. Après la Messe, si l'on fait la procession, les Acolytes observent ce qui est indiqué au n° 203. Si l'on donne la bénédiction, ils attendent à leurs places le moment de revenir à la sacristie. Après la reposition du saint Sacrement, ils prennent les chandeliers et retournent à la sacristie comme à l'ordinaire.

## ARTICLE V

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES ACOLYTES A LA MESSE SOLENNELLE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

123. Les Acolytes se mettent à genoux pendant que le Célébrant chante les oraisons, et depuis le *San-*

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 40. — [2] S. C., 31 août 1793, 2544. — [3] S. C., 31 août 1867, 3157, ad 10; 11 mai 1878, 3448, ad 2.

www.obrascatolicas.com

*ctus* jusqu'à *Pax Domini*, même s'ils ne portent pas les flambeaux. Ils assistent à l'Évangile sans porter les chandeliers; ils tiennent alors les mains jointes [1]. A l'offertoire, le premier Acolyte, ayant porté les burettes à l'autel, reçoit le voile du calice et le met à la crédence.

124. Quand le Célébrant a été encensé, ils donnent à laver eux-mêmes, comme à l'ordinaire. Le premier Acolyte peut aussi donner au Diacre le manuterge, et le second remettre au Sous-Diacre la burette d'eau et le plateau, pour donner à laver au Célébrant; puis ils reprennent ces objets, et les reportent à la crédence. Les Acolytes ou ceux qui portent les flambeaux restent à l'autel jusqu'après la communion [2].

125. S'il doit y avoir absoute, les Acolytes, après le dernier évangile, enlèvent aux Ministres sacrés le manipule, et prennent les chandeliers quand le Sous-Diacre prend la croix de procession; puis ils se mettent à ses côtés, l'accompagnent à l'entrée du chœur, et, sans faire la génuflexion, se rendent au catafalque. Ils vont, par le côté de l'Evangile, se placer à la tête du catafalque [3], laissant, pour le passage du Célébrant, quelque distance entre eux et le lit funèbre. Ils demeurent ainsi jusqu'à la fin de l'absoute [4]; passant alors par le côté de l'épître, ils retournent à la sacristie [5].

Nota 1°. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent, les Acolytes se placent entre le cercueil et l'autel [6]. Ils passent par le côté de l'évangile, font le tour du lit funèbre, et reviennent par le côté de l'épître; ils se placent alors à la tête du défunt.

Nota 2°. Si l'absoute se fait sans catafalque, les Acolytes restent à leurs places. Le premier peut remplir l'office de Porte-bénitier. Vers la fin du répons, il prend le bénitier; quand le Célébrant a béni l'encens, il se rend au coin de l'évangile avec le Thuriféraire. Lorsque le Célébrant est venu au milieu de

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. — [4] *Rub. Miss.*, ibid. — [5] *Rub. Miss.*, ibid. — [6] *Rit.*, t. VI. c. 3; S. C., 3 sept. 1746, 2392, ad 2.



www.obrascatolicas.com

l'autel, il présente l'aspersoir au Diacre, et le reçoit après l'aspersion. Après l'encensement, quand le Thuriféraire a reçu l'encensoir, il va déposer le bénitier à la crédence.

## ARTICLE VI

### FONCTIONS DES ACOLYTES A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS ET SANS ENCENSEMENTS.

#### § 1. Observations et règles générales.

126. Pendant tout le temps qu'ils sont à l'autel, les Acolytes sont à genoux comme à la Messe basse, et tiennent les mains jointes. Lorsque le Célébrant doit aller s'asseoir, ils se rejoignent devant le milieu de l'autel, font ensemble la génuflexion en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et le précèdent à son siège. Pendant qu'il s'assied, ils élèvent la chasuble; le premier Acolyte lui présente ensuite sa barrette avec les baisers ordinaires, et tous deux restent debout, de chaque côté, tenant les mains de la manière indiquée à l'article I; ils pourraient aussi s'asseoir sur un banc voisin de la crédence, ou sur les degrés de l'autel, du côté de l'épître. Toutes les fois que le Célébrant doit se découvir, le premier Acolyte l'en avertit par une inclination. Quand le Célébrant doit revenir à l'autel, le premier Acolyte salue le Célébrant, reçoit sa barrette avec les baisers d'usage, et tous deux le précèdent à l'autel, les mains jointes. En arrivant, ils font la génuflexion en même temps qu'il fait la révérence convenable, et relèvent l'aube et la soutane quand il monte les degrés; puis ils s'écartent, et s'agenouillent à leurs places.

#### § 2. De la préparation à la Messe.

127. Les Acolytes font les préparatifs nécessaires. Quand le Célébrant va se revêtir des ornements, les Acolytes, le premier à sa droite, le second à sa gau-

www.obrascatolicas.com

che, lui aident à s'en revêtir; ou bien le premier assiste le Célébrant, et le second allume les cierges de l'autel, puis revient se mettre à la gauche du Célébrant.

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

128. Les Acolytes font avec le Célébrant une inclination à la croix de la sacristie, saluent le Célébrant, et le précèdent à l'autel en marchant l'un à côté de l'autre. En entrant dans l'église, s'il ne doit pas y avoir aspersion, le premier Acolyte donne de l'eau bénite au Célébrant, puis au second Acolyte.

129. En approchant de l'autel, ils s'écartent; si l'un d'eux se trouve du côté par où vient le Célébrant, il se retire en arrière pour le laisser passer. Le premier Acolyte reçoit la barrette du Célébrant avec les baisers ordinaires; tous deux font la génuflexion, et le premier porte la barrette à la banquette. Le second Acolyte se met à genoux à la gauche du Célébrant, et le premier vient se mettre à genoux à droite; ils répondent ensemble.

130. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, ils se lèvent pour soulever le bas de ses vêtements, puis ils se mettent à genoux sur le plus bas degré. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir récité le *Kyrie*, ils observent ce qui est dit au n° 126; lorsque l'on chante le dernier *Kyrie*, ils reviennent à l'autel avec le Célébrant.

131. Quand le Célébrant va s'asseoir après avoir récité le *Gloria*, les Acolytes observent ce qui est prescrit au n° 126. S'ils sont en chemin lorsqu'on chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, ils se retournent et s'inclinent vers l'autel. A *Cum Sancto Spiritu*, on revient à l'autel.

132. Lorsque le Célébrant chante la dernière oraison, le premier Acolyte se rend à la crédence, prend le livre des épîtres, puis va se placer derrière le Célébrant, sur le pavé. Après les mots *Jesum Christum* de

www.obrascatolicas.com

la conclusion, ou, si ces mots n'y sont pas, aux premières paroles de la conclusion, il va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, revient où il était, et chante l'épître. L'épître chantée, il va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, reporte le livre à la crédence, et revient à sa place. Il ne doit point baiser la main du Célébrant (1).

133. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir lu l'épître et ce qui suit, les Acolytes observent ce qui est prescrit au nº 126. Quand le Célébrant va au milieu de l'autel, le premier Acolyte transporte le livre au coin de l'évangile, puis revient à sa place ; ils font comme à la Messe basse.

134. Si l'on prêche, ils peuvent s'asseoir pendant le sermon. Si le Célébrant prêche en chaire et quitte la chasuble, ils l'accompagnent à la banquette après l'évangile, lui aident à quitter la chasuble et le manipule, et l'un d'eux le conduit à la chaire ; après le sermon, un Acolyte le conduit à la banquette, tous deux lui aident à reprendre ses ornements, et le reconduisent à l'autel.

135. Lorsque le Célébrant va s'asseoir après avoir récité le *Credo*, les Acolytes observent ce qui est prescrit au nº 126. Lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, s'ils sont debout, ils se mettent à genoux, quoique le Célébrant reste assis. A *Et vitam venturi sæculi*, on revient à l'autel.

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

136. Quand le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum* et *Oremus*, les Acolytes se lèvent, se réunissent au milieu et font la génuflexion. Le premier se rend à la crédence; le second monte au côté de l'épître pour recevoir et plier le voile, puis se rend à la crédence. Le premier vient au coin de l'épître, portant les deux

(1) D'après la rubrique, l'épître doit être chantée par un Lecteur en surplis. Il n'est donc pas de rigueur que cette fonction soit remplie par l'Acolyte. Au besoin, l'épître pourrait être chantée par un Chantre, de sa place (Voir t. I. p. 485, note 1).

www.obrascatolicas.com

burettes sur le plateau, et les présente comme à la Messe basse. Il retourne ensuite à la crédence, rapportant la burette de vin.

137. Le premier Acolyte prend le manuterge, et tous deux vont au coin de l'épître; le second, à la gauche du premier, prend la burette et le plateau; il verse l'eau, le premier présente le manuterge. Ils saluent le Célébrant avant et après. Lorsque le Célébrant s'est essuyé les mains, ils reviennent à la crédence, y déposent les objets, et le second essuie le plateau; puis ils vont devant le milieu de l'autel, font la génuflexion, et s'agenouillent à leurs places. A l'élévation, tous deux tiennent la chasuble, et le premier sonne la clochette; après l'élévation, ils reviennent à leur place sans génuflexion.

Nota. Si l'on prend les flambeaux pour l'élévation, le second Acolyte, pendant la préface, se rend, avec un troisième Clerc, à l'endroit où ils sont (1); ils prennent chacun un flambeau, et viennent devant l'autel au *Sanctus*. Après l'élévation, ils se retirent, excepté lorsqu'il doit y avoir communion des fidèles ou aux féries et aux Messes de *Requiem;* ils reviennent ensuite à leurs places.

138. Après la communion, le premier Acolyte présente les burettes comme à la Messe basse. Après les ablutions, le second se lève et monte au côté de l'évangile; le premier, ayant reporté les burettes à la crédence, monte au côté de l'épître et prend le voile; en même temps, le second prend le missel. Tous deux font la génuflexion devant le milieu de l'autel, puis ils se croisent, le premier passant devant le second, et ils montent, le premier au côté de l'évangile, le second au côté de l'épître. Ils déposent le missel et le voile, puis font la génuflexion devant le milieu de l'autel, se croisent comme auparavant, et reprennent

(1) Le premier Acolyte reste pour tenir la chasuble à l'élévation. Deux Clercs autres que les Acolytes peuvent porter les flambeaux : ce qui est mieux, lorsqu'on peut en avoir pour remplir cette fonction. S'il n'y avait personne pour porter les flambeaux, ceux-ci pourraient être placés sur des chandeliers de chaque côté de l'autel.

www.obrascatolicas.com

leurs places. Si le premier Acolyte était Sous-Diacre, on pourrait faire ce qui suit : le second reviendrait à sa place, faisant la génuflexion en passant au milieu; le premier, après avoir purifié le calice, le prendrait et le porterait à la crédence.

139. Si l'on donne la communion, on observe ce qui est dit pour la Messe basse. S'il faut dire un évangile propre, le premier Acolyte porte le livre. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, il va prendre la barrette.

140. Lorsque le Célébrant est descendu de l'autel, ils font la génuflexion et le précèdent à la sacristie. En arrivant à la sacristie, ils se placent comme avant la Messe, font des révérences à la croix et au Célébrant, et lui aident à quitter les ornements ; ou bien le premier Acolyte assiste le Célébrant, et le second va éteindre les cierges.

NOTA 1°. Si l'on chante la Messe avec un seul Acolyte, il chante l'épître, observant ce qui est dit plus haut ; et le Célébrant, après avoir lu l'épître, dit lui-même *Deo gratias*.

NOTA 2°. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, les Acolytes accompagnent le Célébrant à l'autel, en soutenant les bords de la chape s'il en est revêtu, et le premier porte de la main droite le bénitier. Ils se mettent à genoux; le premier présente l'aspersoir au Célébrant avec les baisers d'usage, et, avec le second, soutient devant lui le livre où est notée l'antienne. Ils se lèvent ensuite, font la génuflexion, et accompagnent le Célébrant pendant l'aspersion, en faisant les mêmes révérences que lui. Ils reviennent au bas des degrés, font la génuflexion, et se tiennent debout. Ils soutiennent le livre devant le Célébrant pendant qu'il chante les versets et l'oraison. Ils font ensuite la génuflexion, se rendent à la banquette avec le Célébrant, et lui aident à prendre le manipule et la chasuble.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE VII

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES ACOLYTES A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS, AVEC LES ENCENSEMENTS (1).

141. On observe ce qui est marqué à l'article précédent (2). A l'offertoire, les Acolytes attendent, pour donner à laver au Célébrant, que celui-ci ait été encensé. Lorsque le Thuriféraire vient pour les encenser eux-mêmes, ils joignent les mains, et le premier défère au second, par une inclination, l'honneur de l'encensement ; l'un et l'autre saluent le Thuriféraire avant et après l'encensement.

NOTA. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, les Acolytes observent ce qui est dit à l'art. VI, p. 302. Le Thuriféraire peut être chargé de porter le bénitier ; le premier Acolyte prend alors l'aspersoir, pour le donner au Célébrant quand celui-ci en a besoin ; et, quand il l'a reçu du Célébrant, il le rend au Thuriféraire.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES ACOLYTES A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS, EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

142. On omet les saluts au Chœur[1]. Le premier Acolyte reçoit la barrette du Célébrant dès que celui-ci est en vue du saint Sacrement. En arrivant à l'autel, les Acolytes font, avec le Célébrant, une génuflexion à deux genoux. Si le Célébrant va s'asseoir, le premier

(1) Nous avons exposé, t. I, p. 483, à quelle condition on peut faire les encensements à une Messe chantée sans Ministres sacrés.
(2) Comme il a été dit, t. I, p. 486, note (2), les Acolytes n'ont pas à porter les chandeliers à la Messe chantée sans Ministres sacrés.

[1] S. C., 31 août 1703, 2544.

www.obrascatolicas.com

Acolyte ne lui présente pas sa barrette. Lorsqu'ils montent à l'autel par le côté de l'épître, ils font la génuflexion avant de monter et après être descendus.

143. Pour le *Lavabo*, les Acolytes ne montent pas à l'autel, mais ils attendent, au côté de l'épître, que le Célébrant soit tourné vers le peuple, et alors ils se placent en face de lui, versent l'eau et présentent le manuterge comme à l'ordinaire [1]. On ne sonne pas la clochette. A la fin de la Messe, ils font, avec le Célébrant, la génuflexion à deux genoux, et le premier Acolyte lui rend sa barrette au lieu où il l'a reçue en allant.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES ACOLYTES A LA MESSE DE REQUIEM CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS.

144. On omet tous les baisers [2]. Si le Célébrant va s'asseoir pendant la prose, le premier Acolyte l'avertit de revenir à l'autel à la quatrième ou cinquième avant-dernière strophe, puis il transporte le livre au coin de l'évangile.

145. S'il doit y avoir absoute après la Messe, les Acolytes accompagnent le Célébrant à la banquette après le dernier évangile; le premier l'aide à ôter la chasuble et le manipule, et le second lui met la chape, s'il y en a une. S'il y a assez de Clercs pour assister le Célébrant, ils prennent alors les chandeliers. S'ils ne sont que deux, l'un porte la croix, l'autre est chargé de présenter le bénitier et l'encensoir; si le Célébrant porte la chape, il l'accompagne à sa droite pendant l'absoute, soutenant le bord de la chape, et ayant soin de faire la génuflexion en passant devant la croix. Si l'absoute se fait sans catafalque, les deux Acolytes restent à l'autel avec le Célébrant : le premier remplit l'office de Thuriféraire, et le second porte le bénitier.

[1] *Inst. Clem.* — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 16.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE X

### FONCTIONS DES ACOLYTES AUX VÊPRES SOLENNELLES.

146. Les Acolytes vont au chœur, pour déposer à leurs places leur barrette et leur livre ; si un autre n'est pas désigné pour cette fonction, ils allument, chacun de son côté, les cierges de l'autel, en commençant par les plus rapprochés de la croix. Si un seul les allume, il commence par le plus rapproché de la croix, du côté de l'épître.

147. A la sacristie, ils allument les cierges de leurs chandeliers, et aident les Chapiers, s'il y en a, à se revêtir de leurs ornements. Ils prennent les chandeliers, et se placent derrière le Célébrant et les Chapiers, s'il y en a.

148. Ils font une inclination à la croix, et se rendent à l'autel, observant ce qui est dit pour la Messe. Si l'entrée est solennelle, ils font la génuflexion en arrivant au bas de l'autel, et se retirent de chaque côté, tournés en face l'un de l'autre, jusqu'à l'arrivée de l'Officiant.

149. Lorsque l'Officiant arrive à l'autel, ils font la génuflexion, en même temps qu'il fait la révérence convenable ; puis ils déposent, chacun de son côté, les chandeliers aux coins de l'autel, sur le plus bas degré [1], de manière qu'ils ne gênent pas pendant l'encensement ; puis ils en éteignent les cierges [2], et se rendent à leurs places au chœur.

150. Vers la fin du dernier psaume, ils se découvrent, se lèvent, posent leurs barrettes à leurs places, et se rendent aux coins de l'autel, après avoir salué le Célébrant s'ils passent devant lui. Ils allument leurs cierges, si d'autres ne sont pas chargés de ce soin ; puis ils attendent, près des chandeliers, que l'on chante *Gloria Patri*, et s'inclinent pendant ce verset. A *Sicut*

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

*erat,* ils prennent les chandeliers, viennent devant l'autel, font la génuflexion avec les Chapiers, s'il y en a, et se rendent devant l'Officiant [1], qu'ils saluent en arrivant.

151. Ils se tiennent devant l'Officiant, tournés en face l'un de l'autre, de chaque côté du pupitre si le Célébrant est à la banquette, jusqu'à ce qu'il ait entonné l'hymne. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, ils y demeurent, sans se mettre à genoux, pendant toute la première strophe.

152. Aussitôt après l'intonation de l'hymne, ou, si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe, les Acolytes saluent l'Officiant avec les Chapiers, et retournent à l'autel, chacun restant de son côté. En arrivant, ils font la génuflexion, replacent les chandeliers aux coins de l'autel, sans éteindre les cierges, et vont à leurs places, après avoir salué le Célébrant s'ils passent devant lui.

153. Pendant qu'on répète l'antienne du *Magnificat*, les Acolytes vont prendre les chandeliers, se réunissent au milieu, font la génuflexion avec les Chapiers, et reviennent devant l'Officiant. Ils y demeurent jusqu'après les oraisons, tournés l'un vers l'autre, sans faire aucune révérence.

154. Lorsque l'Officiant chante *Dominus vobiscum* après les oraisons, ils le saluent et retournent devant l'autel [2], font la génuflexion, s'écartent, et attendent l'Officiant. Si l'on ne dit pas les Complies, ils y restent pendant l'antienne à la sainte Vierge; ils sont debout, même si le Chœur s'agenouille. Ayant ensuite fait la génuflexion et salué le Chœur, ils vont à la sacristie.

155. Si le Clergé sort du Chœur avec l'Officiant, ils se rendent directement à l'entrée du chœur au *Benedicamus Domino*, et attendent debout jusqu'à la fin de l'antienne. Alors, après *Divinum auxilium*, ils font la génuflexion, et retournent à la sacristie en tête du Clergé.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 9. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 17.

www.obrascatolicas.com

Nota. Si l'on encense un ou plusieurs autels outre celui du chœur, par exemple celui du saint Sacrement, qui alors doit être encensé en premier lieu, les Acolytes se rendent devant le maître-autel pendant l'antienne du *Magnificat*. Ils font la génuflexion, saluent le Chœur avec les autres Ministres, et se rendent, à la suite du Thuriféraire, à l'autel que l'on doit encenser. Ils font la génuflexion, et se tiennent devant l'autel, de chaque côté; après l'encensement, ils font la génuflexion, reviennent au maître-autel avec les révérences convenables, déposent les chandeliers, et retournent à leurs places.

## ARTICLE XI

### FONCTIONS DES ACOLYTES AUX VÊPRES SOLENNELLES EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

156. Les Acolytes font la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel [1]; ils déposent les chandeliers comme à l'ordinaire, mais sans en éteindre les cierges. Ils ne saluent le Chœur ni le Célébrant en aucune circonstance [2]. Ils font la génuflexion d'un seul genou quand, de l'autel, ils vont auprès de l'Officiant, et réciproquement. A la fin de l'Office, avant de retourner à la sacristie, ils font la génuflexion à deux genoux [3].

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DES ACOLYTES AUX PROCESSIONS.

157. Celui qui porte la croix de procession doit être accompagné de deux Acolytes portant les chandeliers, au moins dans les grandes églises, et il est à désirer qu'il le soit également dans les petites. Au moment

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 49. — [2] S. C., 31 aout 1793, 2544. — [3] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 49.

www.obrascatolicas.com

où la procession doit partir, les Acolytes se rendent, aux côtés du Porte-croix, à l'entrée du chœur, en face de l'autel. Ils ne font la génuflexion ni en sortant ni en rentrant; ils ne se couvrent jamais, et marchent sur la même ligne avec le Porte-croix.

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DES ACOLYTES AUX FUNÉRAILLES.

158. Les Acolytes peuvent accompagner le Porte-croix en allant à la maison mortuaire et en revenant à l'église. En arrivant à l'église, si l'on doit dire l'Office, ils vont à la crédence, et déposent les chandeliers; si l'on doit célébrer la Messe solennelle, ils se rendent à la sacristie. Pour l'absoute, ils prennent les chandeliers, et observent ce qui est indiqué plus haut. Après l'absoute, si l'on porte immédiatement le corps au cimetière, ils peuvent accompagner le Porte-croix. Arrivés près de la tombe, ils se placent à la tête du défunt, et y demeurent jusqu'au retour à l'église.

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

159. Pendant la dernière oraison, le premier Acolyte prend le bénitier, et, ayant à sa gauche le Thuriféraire, se place au coin de l'épître. Quand le Célébrant a béni l'encens, le premier Acolyte monte, et donne l'aspersoir au Diacre; il le reçoit ensuite. Après l'encensement des cierges, il reporte le bénitier à la crédence

160. Le premier Acolyte, au coin de l'épître, présente les cierges au Diacre; lorsque les Ministres

www.obrascatolicas.com

sacrés ont reçu les leurs, le second Acolyte les leur prend et les met à la crédence. Ils reçoivent leur cierge avec ceux de leur ordre, puis le déposent à la crédence. Après la distribution des cierges, le premier prend la serviette et le plateau contenant la mie de pain; le second prend l'aiguière et le bassin; ils se rendent près du Célébrant, le saluent, puis le second Acolyte verse l'eau, et le premier présente la mie de pain et la serviette. Ensuite, les Acolytes saluent le Célébrant, et reportent chaque objet à la crédence.

161. Au moment où le Sous-Diacre prend la croix de procession, les Acolytes prennent les chandeliers, et vont à l'entrée du chœur; ils se mettent en marche lorsqu'on a répondu *In nomine Christi, Amen*. En rentrant au chœur, ils se rendent directement à la crédence, où ils déposent les chandeliers. Quand les Ministres sacrés arrivent à la banquette, les Acolytes leur aident à se revêtir des ornements pour la Messe.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE MERCREDI DES CENDRES.

162. Les Acolytes, pour la bénédiction des cendres, observent les cérémonies marquées, à l'article précédent, pour la bénédiction des cierges; ils reçoivent les cendres avec ceux de leur ordre. A la Messe, ils doivent être à genoux pendant les oraisons, le chant du verset *Adjuva nos*, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*. Lorsqu'on chante *Adjuva nos*, ils se mettent à genoux; le trait terminé, ils se lèvent, et, après la bénédiction de l'encens, ils vont devant l'autel avec les chandeliers, pour l'évangile.

163. Au commencement de l'avant-dernière oraison, avant l'épître, le second Acolyte aide le Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée, et la met sur la banquette; il aide ensuite le Sous-Diacre à la reprendre quand celui-ci a reçu la bénédiction du Célébrant. Le premier aide le Diacre à quitter, près de la crédence, la chasuble

www.obrascatolicas.com

pliée et à prendre l'étole large, lorsque le Célébrant commence l'évangile. Il l'aide à reprendre la chasuble lorsque le missel a été transporté après la communion.

## ARTICLE XVI

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

164. Aussitôt après l'aspersion de l'eau bénite, les Acolytes prennent à la banquette le manipule des Ministres sacrés, viennent devant l'autel, et le leur mettent. Au commencement de la première oraison, le second Acolyte aide le Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée, et la met sur la banquette; il aide le Sous-Diacre à la reprendre quand celui-ci a reçu la bénédiction du Célébrant. Aussitôt après, le premier Acolyte aide le Diacre à quitter la chasuble pliée et à prendre l'étole large à la banquette.

165. Les Acolytes assistent à l'évangile avec les chandeliers, comme à la Messe solennelle [1]. Après que le Célébrant a été encensé, ils déposent les chandeliers à la crédence; ils vont à la banquette ôter les manipules des Ministres sacrés; le premier aide le Diacre à reprendre la chasuble pliée. Ils observent alors, pour la bénédiction des rameaux, ce qui a été dit pour la bénédiction des cierges.

166. Au retour de la procession, les Acolytes, arrivés à la porte de l'église, s'arrêtent aux côtés du Sous-Diacre, tournés vers la porte jusqu'au moment où l'on ouvre. En entrant au chœur, ils vont directement à la crédence, où ils déposent les chandeliers.

167. Après le chant du *Kyrie*, au commencement de l'oraison, le second Acolyte observe ce qui a été dit au n° 164. Tous deux ont soin de faire la génuflexion pendant l'épître, lorsque le Sous-Diacre chante *In nomine Jesu omne genu flectatur*, jusqu'à *infernorum* inclusivement [2].

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Cær. Ep.* l. II, c. XXI, n. 13.

www.obrascatolicas.com

168. Ils se mettent à genoux lorsque le Diacre a chanté *emisit spiritum*. Quand le Célébrant commence à lire le texte qui tient lieu d'évangile, le premier Acolyte aide le Diacre à quitter la chasuble pliée et à prendre l'étole large. Lorsque l'encens est bénit, les Acolytes vont assister à l'évangile sans chandeliers [1], mais, si c'est l'usage, tenant leur rameau à la main. La Messe solennelle se célèbre ensuite comme à l'ordinaire [2].

## ARTICLE XVII

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la Messe et de la procession.

169. Lorsque le Célébrant a entonné le *Gloria in excelsis Deo*, le premier Acolyte sonne la clochette, et continue de sonner jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter l'hymne avec ses Ministres. On ne doit plus sonner pendant la Messe, et on ne se sert pas de la crécelle. Les Acolytes observent ce qui est dit pour la Messe où l'on distribue la communion.

170. Aussitôt que le Célébrant, revêtu de la chape, est venu devant l'autel, ils se rendent aux côtés du Porte-croix, à l'entrée du chœur. Quand le Célébrant a reçu le saint Sacrement, ils partent avec le Porte-croix, et se rendent à la chapelle du reposoir.

171. Les Acolytes, avec le Porte-croix, s'arrêtent à l'entrée de la chapelle du reposoir, et se retirent de manière que le Clergé puisse se ranger sur deux lignes. Ils restent debout jusqu'à ce que le Clergé retourne au chœur. Alors, ils retournent à la sacristie.

#### § 2. Du dépouillement des autels.

172. Les Acolytes se rendent à l'autel les mains

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 19. — [2] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

jointes, font les révérences convenables, et montent de chaque côté. Ils enlèvent les canons, les déposent à la crédence, reçoivent les nappes et les y déposent également. Ils enlèvent le parement de l'autel, le conopée, le tapis qui couvre les degrés, et remettent le voile violet à la croix. Ils ôtent ensuite la nappe qui recouvre la crédence, après que d'autres Clercs ont enlevé les objets qui s'y trouvaient, reviennent devant l'autel, font les révérences à l'autel et au Chœur, et précèdent les Ministres.

### § 3. Du lavement des pieds.

173. Les Acolytes, ayant pris les chandeliers, et précédés du Thuriféraire, se rendent à l'autel. Après avoir fait la génuflexion, ils restent devant l'autel, et tout se fait comme pour l'évangile de la Messe solennelle. Après l'évangile, ils vont déposer les chandeliers à la crédence [1].

174. Ils prennent alors le vase rempli d'eau et le bassin, s'approchent de ceux à qui l'on doit laver les pieds, et se placent aux côtés de chacun, pour verser l'eau et la recueillir. Ensuite, le Prêtre va se laver les mains près de la crédence, et les Acolytes font comme à la Messe. Ils prennent ensuite les chandeliers, viennent devant l'autel, de chaque côté; lorsque le Prêtre a terminé l'oraison et est descendu de l'autel, ils retournent à la sacristie avec les révérences convenables.

## ARTICLE XVIII

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE VENDREDI SAINT.

### § 1. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions.

175. Les Acolytes remplissent à la sacristie leurs

[1] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

fonctions ordinaires. Ils ne prennent point de chandeliers, et se rendent à l'autel les mains jointes [1]. A l'autel, ils font la génuflexion, en même temps que les Ministres font la révérence convenable; puis vont près de la crédence, où ils se mettent à genoux.

176. Après une courte prière, ils se lèvent; le premier Acolyte prend la nappe pliée qui se trouve sur la crédence, et tous deux montent, par le côté de l'épître. sur le marchepied de l'autel, où ils font la génuflexion; ils s'écartent, étendent la nappe dans sa longueur, mais la laissent pliée en double dans sa largeur, de façon à ce que le dos du pli porte sur le milieu de l'autel, et que les deux grands bords superposés soient contre le gradin [2]; ils viennent ensuite derrière les Ministres sacrés, et se mettent à genoux : le premier, derrière le Diacre, et le second, derrière le Sous-Diacre. Lorsque le Célébrant et ses Ministres se sont levés, ils ôtent les coussins des Ministres, et les mettent près de la crédence, où ils se tiennent.

177. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le premier Acolyte, s'il en est chargé par le Cérémoniaire, remet le livre des épîtres à celui qui doit chanter la première leçon. S'il doit la chanter lui-même, il prend le livre, va faire la génuflexion devant l'autel, puis se rend à l'endroit où se chante l'épître, et chante la leçon; ayant chanté la leçon, il fait la génuflexion devant l'autel, puis retourne à la crédence.

178. Au commencement de l'oraison, le second Acolyte aide le Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée, puis à la reprendre après la leçon. Lorsque les Diacres qui chantent la Passion ont terminé, le premier Acolyte aide le Diacre à quitter la chasuble pliée et à prendre l'étole large. Ils l'accompagnent à l'évangile sans chandeliers, et les mains jointes. Après l'évangile, ils retournent à la crédence [3].

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] Cf. *Mem. Rit.*, tit. v, c. II, § I, n. 5. — [3] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 19.



www.obrascatolicas.com

### § 2. Des monitions et oraisons.

179. Au commencement de l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas omnes,* les Acolytes, aidés au besoin par le Thuriféraire, étendent le long tapis violet dans le sanctuaire, devant l'autel, de sorte qu'une extrémité soit posée sur le plus bas degré ; ils mettent sur ce degré le coussin violet; sur le coussin, ils étendent le voile blanc; puis ils retournent à la crédence[1].

### § 3. De l'adoration de la croix.

180. Quand le Célébrant et ses Ministres sont arrivés à la banquette, le second Acolyte aide le Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée. Pendant que le Célébrant reçoit du Diacre la croix, le premier Acolyte prend le missel sur l'autel, et, se plaçant devant le Célébrant, il tient des deux mains le livre ouvert. Lorsqu'on répond *Venite adoremus,* il ferme le livre, et se met à genoux là où il se trouve. Le chant terminé, il se lève et accompagne le Célébrant, se tenant toujours en face de lui.

181. Le Chœur répondant une deuxième fois *Venite adoremus,* il se met à genoux comme la première fois; puis il s'avance en même temps que le Célébrant, et se place devant le milieu de l'autel[2]. Le second Acolyte reçoit du Sous-Diacre le voile qui couvrait la croix, et le met à la crédence. Le Chœur répondant pour la troisième fois *Venite adoremus*, le premier Acolyte se retire un peu, se met encore à genoux, et reste ainsi jusqu'à ce que tous se lèvent. Il fait alors une génuflexion vers la croix, en même temps que les autres Ministres, laisse le missel, et se rend à la crédence. Le second Acolyte découvre la croix de procession[3].

182. Quand le Célébrant et ses Ministres sont arrivés à la banquette, les Acolytes les aident à quitter les

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 22; c. XXVI, n. 8. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XXV, n. 23; c. XXVI, n. 9. — [3] Cf. *Mem. Rit.*, tit. V, c. II, § II, n. 9.

www.obrascatolicas.com

manipules et leurs chaussures; ils les aident à les reprendre quand ils sont de retour, et le second aide au Sous-Diacre à reprendre la chasuble pliée. Les Acolytes quittent alors leurs souliers, si c'est l'usage, et vont adorer la croix avant ceux de leur ordre [1].

183. Ils reprennent ensuite leurs souliers s'ils les ont quittés; puis le premier allume les cierges qui sont à la crédence, et ceux de l'autel; le second soutient le missel devant le Célébrant et ses Ministres. Ceux-ci ayant lu les impropères, il ferme le livre, salue le Célébrant, reporte le livre, et revient à la crédence. Les Acolytes doivent être à genoux lorsque le Diacre va replacer la croix sur l'autel. Ils se lèvent ensuite, et vont ôter tout ce qui a servi à l'adoration de la croix. A partir de l'adoration de la croix, on omet les saluts au Chœur [2].

### § 4. De la procession.

184. Lorsque le Diacre a replacé la croix sur l'autel, les Acolytes prennent les chandeliers, et vont aux côtés du Porte-croix à l'entrée du chœur; sans faire la génuflexion, ils se rendent à la chapelle du reposoir. En arrivant, ils se placent comme la veille. Quand le Célébrant a reçu le saint Sacrement, ils reviennent au chœur, vont à la crédence sans faire la génuflexion, y posent les chandeliers, et se mettent à genoux.

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

185. Lorsque le saint Sacrement a été encensé, le premier Acolyte prend les burettes et les porte avec le plateau à l'autel, faisant la génuflexion au bas des degrés. Quand le Sous-Diacre a versé l'eau dans le calice, l'Acolyte reporte les burettes à la crédence, après avoir fait la génuflexion au bas des degrés.

186. A la fin de l'encensement de l'autel, les Aco-

[1] Cf. S. C., 13 juillet 1658, 1074. — [2] S. C., 12 sept. 1857, 3059, ad 27.

www.obrascatolicas.com

lytes se présentent, le premier portant le manuterge, le second la burette d'eau et le plateau; et, en ayant soin de se placer comme à la Messe en présence du saint Sacrement exposé, ils donnent à laver au Célébrant. Le premier Acolyte peut aussi donner le manuterge au Diacre, et le second donner la burette et le plateau au Sous-Diacre; quand le Célébrant s'est lavé les mains, ils reçoivent le manuterge, la burette et le plateau, et les reportent à la crédence.

187. Les Acolytes sont à genoux le reste du temps. Lorsque le Célébrant prend le vin qui est dans le calice, le premier Acolyte se présente avec les burettes. Quand l'ablution est donnée, il les reporte à la crédence. En même temps, le second Acolyte, ayant pris le voile du calice à la crédence, le porte sur l'autel, du côté de l'évangile. Ensuite, les Acolytes viennent devant l'autel, pour retourner à la sacristie : ils ne portent point les chandeliers et ne saluent pas le Chœur; ils marchent les mains jointes.

## ARTICLE XIX

### FONCTIONS DES ACOLYTES LE SAMEDI SAINT.

188. A la sacristie, le premier Acolyte prend le bénitier; le second, un plateau contenant les cinq grains d'encens destinés à être mis au cierge pascal. Ils se mettent en tête de la procession, précédant le Porte-croix. Ils marchent sur une ligne avec le Thuriféraire : le premier, au milieu, portant le bénitier; le second, à gauche, avec les grains d'encens; le Thuriféraire, à droite. Si l'on passe devant le grand autel, ils font la génuflexion. Ils vont à la porte de l'église où doit se faire la bénédiction du feu nouveau.

189. Arrivé près de la porte, le premier dépose le bénitier sur la table, prend le missel, et, si celui-ci n'est pas sur un grand pupitre, il le tient ouvert devant le Célébrant. Le second se place à la droite du Diacre, qui, lui-même, est à la droite du Célébrant. Après la

www.obrascatolicas.com

troisième oraison (*Domine sancte*), le second Acolyte présente les grains d'encens à bénir.

190. Quand le Célébrant met l'encens dans l'encensoir, le premier Acolyte pose le missel sur la table, s'il l'a tenu; il présente l'aspersoir au Diacre, puis dépose le bénitier sur la table, et prend la bougie préparée pour allumer le cierge triangulaire; il l'allume au feu nouveau, et revient à sa place. Après que le Célébrant a encensé le feu nouveau et les grains d'encens, le second Acolyte dépose le plateau sur la table, aide le Diacre à se revêtir des ornements blancs, puis reprend le plateau.

191. L'encens ayant été bénit de nouveau, le second Acolyte se met en tête de la procession, à la droite du Thuriféraire. Le premier, portant la bougie allumée, se place à la gauche du Diacre. Pendant le trajet, ils s'arrêtent trois fois et fléchissent le genou, comme le Clergé. En arrivant à l'autel, le second Acolyte se retire du côté de l'épître, à l'extrémité de la ligne formée pas les Ministres. Il y demeure jusqu'à ce que le Diacre ait reçu la bénédiction du Célébrant.

192. Lorsque le Célébrant est entré dans l'église, le premier Acolyte allume une des branches du cierge triangulaire, que le Diacre lui présente; il fait la génuflexion en même temps que lui. Arrivé au milieu de l'église, il allume une autre branche, et fait de nouveau la génuflexion avec le Diacre. Il fait la même chose une troisième fois, devant l'autel; puis il donne la bougie au Cérémoniaire, et reçoit des deux mains le roseau; il se retire du côté de l'épître, à la gauche du second Acolyte.

193. Quand, après avoir reçu la bénédiction du Célébrant, le Diacre est descendu de l'autel, les Acolytes font la génuflexion avec les autres Ministres, et accompagnent le Diacre au pupitre : le premier se place à la gauche du Diacre, et le second, à la gauche du premier.

194. Après que le Diacre a chanté *curvat imperia,* le second Acolyte s'approche avec lui du cierge pascal, et lui présente les grains d'encens. Lorsque le



www.obrascatolicas.com

Diacre a mis le cinquième grain d'encens, l'Acolyte porte sur la crédence le plateau qui les contenait, et prend la bougie éteinte.

195. Lorsque le Diacre a chanté *rutilans ignis accendit*, le premier Acolyte s'approche avec lui du cierge pascal, que le Diacre allume avec une des branches du cierge triangulaire; il pose ensuite le roseau sur le pied destiné à le recevoir, et revient à sa place. Le Diacre ayant chanté *apis mater eduxit*, le second Acolyte allume la bougie au cierge triangulaire, et va allumer les lampes du chœur.

196. Après le chant de l'*Exsultet*, les Acolytes vont devant l'autel avec les autres Ministres, et font la génuflexion; le second dépose la bougie à la crédence, et aide le Sous-Diacre à prendre le manipule à la banquette; le premier se rend à la banquette, pour aider le Diacre à reprendre les ornements violets; puis tous deux reviennent à la crédence.

197. Après les prophéties, les Acolytes se rendent à la banquette, pour aider le Diacre et le Sous-Diacre à quitter le manipule. Si ceux-ci portent la chasuble pliée et si l'église n'a pas de fonts baptismaux, ils leur aident d'abord à quitter la chasuble.

198. Si l'église a des fonts baptismaux, les Acolytes, ayant allumé les cierges de leurs chandeliers pendant la dernière prophétie, prennent ces chandeliers, vont à l'entrée du chœur aux côtés du Porte-croix, puis se rendent aux fonts baptismaux. Arrivés aux fonts, ils se tiennent en face du Célébrant, de chaque côté de la croix, pendant toute la bénédiction. Ils reviennent ensuite au chœur, se rendent à la crédence avec le Porte-croix, et y déposent les chandeliers; ils aident les Ministes sacrés à quitter les ornements devant l'autel, puis se mettent à genoux près de la crédence.

199. Si l'église n'a pas de fonts baptismaux, les Acolytes mettent, pendant la dernière prophétie, les trois coussins violets sur les degrés de l'autel, aident les Ministres à quitter les ornements à la banquette, et s'agenouillent à la crédence au commencement des litanies.

www.obrascatolicas.com

200. Au verset *Peccatores*, les Acolytes viennent devant l'autel, font la génuflexion avec les Ministres, et, tenant les mains jointes, les précèdent à la sacristie. Ils les aident à se revêtir des ornements pour la Messe. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, ils prennent les chandeliers à la sacristie. S'il y a des fonts, les chandeliers restent à la crédence. Ils se rendent à l'autel sans saluer le Chœur, si celui-ci est encore à genoux.

201. Aussitôt que le Célébrant a entonné le *Gloria in excelsis Deo*, le premier Acolyte sonne la clochette, et continue de sonner jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter l'hymne avec ses Ministres. Les Acolytes ne prennent point les chandeliers pour assister à l'évangile; ils y vont les mains jointes. Pendant le chant des Vêpres, ils demeurent à la crédence, et sont encensés, au *Magnificat*. Après le dernier évangile, ils retournent à la sacristie avec les cérémonies ordinaires.

## ARTICLE XX

### FONCTIONS DES ACOLYTES LA VEILLE DE LA PENTECOTE.

202. Les Acolytes se rendent à l'autel les mains jointes; ils font les révérences d'usage, et vont à la crédence. Après les prophéties, les Acolytes observent ce qui est indiqué ci-dessus, n^os^ 197 et suiv., pour le samedi saint.

## ARTICLE XXI

### FONCTIONS DES ACOLYTES A LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

203. Après la Messe, aussitôt que le Célébrant, revêtu de la chape, est venu au pied de l'autel, les Acolytes se rendent aux côtés du Porte croix, à l'entrée du chœur; ils se mettent en marche avec lui. Si la

www.obrascatolicas.com

procession s'arrête à un reposoir, les Acolytes s'arrêtent avec le Porte-croix, à une distance convenable, et se retirent de manière que le Clergé puisse être rangé sur deux lignes. Ils restent debout. En arrivant au chœur, ils se rendent à la crédence sans génuflexion, et déposent les chandeliers. Après la bénédiction, ils retournent à la sacristie avec les cérémonies ordinaires.

## ARTICLE XXII

### FONCTIONS DES ACOLYTES AUX VÊPRES DE LA TOUSSAINT.

204. Après l'oraison, les Acolytes déposent les chandeliers à la crédence, et en éteignent les cierges. Lorsqu'on a chanté *Benedicamus Domino*, ils se rendent à la sacristie à la suite des Chapiers, après avoir fait les révérences convenables. Quand les Chapiers ont quitté leur chape, ils retournent au chœur, et vont à leurs places avec les révérences d'usage. S'ils sont chargés de cet office, ils enlèvent les cierges de cire blanche de l'autel, et mettent ceux de cire jaune[1]. Les Acolytes n'ont aucune fonction à remplir pendant les Vêpres des morts.

## ARTICLE XXIII

### FONCTIONS DES PORTE-FLAMBEAUX QUAND ILS SONT DIFFÉRENTS DES ACOLYTES.

205. Les flambeaux sont ordinairement portés par des Clercs différents des Acolytes ; ceux-ci sont chargés de cette fonction à défaut d'autres Clercs. Ces Clercs peuvent être deux, quatre, ou six. Aux jours solennels, il convient qu'ils soient au moins quatre[2].

206. A la préface, après *Gratias agamus*, les Porte-

[1] Cf. *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 1. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 68 ; *Rub. Miss.*, part. I, tit. VIII, n. 8.

www.obrascatolicas.com

flambeaux quittent leurs places, portant leurs barrettes à la main; faisant les révérences convenables à l'autel et au Chœur, ils se rendent à la sacristie ou au lieu où les flambeaux sont préparés. Arrivés là, les Clercs déposent leurs barrettes, prennent les flambeaux, et se placent deux à deux.

207. Ils saluent la croix s'ils sont à la sacristie, et, portant les flambeaux de la main qui est en dehors, l'autre appuyée sur la poitrine, ils se rendent à l'autel deux à deux. En arrivant au chœur, ils font avec ensemble les révérences convenables à l'autel et au Chœur, se saluent mutuellement, s'écartent un peu, et se mettent à genoux sur le pavé, en face de l'autel, ou, si la disposition du lieu l'exige, de chaque côté[1].

208. Ils restent ainsi jusqu'après l'élévation. Ils font alors la génuflexion, et se retirent sans saluer le Chœur. S'il doit y avoir communion, ou si c'est une Messe à laquelle on reste à genoux jusqu'à l'*Agnus Dei*, ils demeurent jusqu'après la communion. Ils se lèvent alors, font les révérences convenables, et se retirent. Ils déposent les flambeaux, reprennent leurs barrettes, et reviennent à leurs places après avoir fait la génuflexion simple[2] (1) à l'autel, mais sans saluer le Chœur.

209. Aux bénédictions du saint Sacrement, les Céroféraires se placent de la même façon; ils précèdent les Ministres. Quand la bénédiction suit immédiatement la Messe ou les Vêpres, ils viennent à l'autel à la fin de ces offices, et s'en retournent dès que le saint Sacrement a été remis dans le tabernacle; car ce sont alors les Acolytes de la Messe ou des Vêpres qui marchent en tête pour retourner à la sacristie.

(1) A la messe solennelle célébrée en présence du saint Sacrement publiquement exposé, les Céroféraires font la génuflexion à deux genoux chaque fois qu'ils sortent du chœur ou qu'ils y rentrent.

[1] *Cær. Ep.*, ibid. — [2] S. C., 20 mai 1904, 4135, ad 3.

www.obrascatolicas.com

# CHAPITRE III

## Office du Cérémoniaire (1)

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

210. Si tous les Ecclésiastiques qui prennent part à une cérémonie avaient une science suffisante des règles liturgiques et une connaissance assez complète de la fonction qu'ils ont à remplir, la présence d'un Maître des Cérémonies ne serait pas absolument nécessaire; néanmoins, même alors, elle serait très utile. Mais, comme chacun le sait par expérience, cette perfection idéale est au moins très difficile à obtenir dans la pratique : c'est ce qui a conduit à instituer la charge de Cérémoniaire.

211. Cette charge est très honorable, indispensable pour la bonne exécution des fonctions liturgiques, et

(1) Le port de la soutane violette est accordé au Maître des Cérémonies de la cathédrale (*Cær. Ep., l. I, c. V, n. 4*) ; mais il ne l'est à aucun autre Cérémoniaire (*S. C., 21 mars 1744, 2375, ad 5*), pas même à celui d'une collégiale (*S. C., 3 juillet 1728, 2286; 15 juillet 1752, 2420, ad 9*). — Cette soutane ne peut être en soie, ni avoir des agréments de couleur rouge (*S. C., 3 sept. 1661, 1213*). — Le Maître des Cérémonies de la cathédrale n'a, d'ailleurs, le droit de la porter qu'aux fonctions pontificales (*S. C., 22 janv. 1735, 2310, ad 3*), et elle lui est interdite en dehors du service de l'Evêque et du Chapitre (*S. C., 31 mai 1817, 2578, dub. addit., ad 3; 17 sept. 1822, 2621, ad 12*). Lorsque deux fonctions, dont l'une seulement comporte l'usage de la soutane violette, se suivent immédiatement, il peut néanmoins porter celle-ci aux deux fonctions (*Eph. lit., t. 14. p. 419*). — Si le Maître des Cérémonies de la cathédrale est Chanoine, et rien ne s'y oppose (*S. C., 13 juillet 1658, 1072. ad 2; 10 janv. 1693, 1889*), il peut, pour les fonctions pontificales, revêtir la soutane violette ; mais il doit prendre le surplis (ou la cotta), qu'il peut, du reste, mettre sur le rochet (*S. C., 29 févr. 1868, 3165, ad 1*). — En aucun cas il n'est permis au Maître des Cérémonies de remplir son office avec la cappa ou la mozette canoniale (*S. C., 8 avril 1854, 3022. ad 1; 10 avril 1876, 3398, ad 1; 14 dec. 1894, 3840, ad 1*), ni avec la calotte (*S. C., 17 juillet 1734, 2308*).

www.obrascatolicas.com

positivement prescrite par le Cérémonial des Evêques. Pour atteindre le but proposé, l'office du Cérémoniaire consiste à connaître parfaitement celui de tous les autres ; car il doit exercer et diriger dans l'exécution des cérémonies ceux qui y prennent part. Comme le Cérémoniaire doit s'imposer par une science approfondie des rites sacrés, et être à même de donner les raisons de ce qu'il ordonne, il importe qu'il ait à sa disposition les livres et documents, soit anciens, soit récents, qui traitent de la liturgie.

212. Il doit faire en sorte que le service divin soit célébré avec toute la dignité et la majesté convenables, et qu'on y observe avec exactitude tous les rites prescrits[1]. Il doit corriger les fautes et détruire les abus (1) ; au besoin, il a recours à l'autorité supérieure, qui, l'ayant institué, aura soin de le soutenir, et ne permettra pas que son action soit entravée[2].

213. Son autorité et sa surveillance ne s'exercent pas seulement sur les personnes, mais encore sur le matériel liturgique, soumis également à des règles spéciales. C'est lui aussi qui doit veiller à l'observance des règles concernant le chant et la musique. A moins de dispositions spéciales, il lui appartient de désigner les différents Ministres pour chaque fonction, et de donner le signal pour commencer les offices. Tout le monde doit lui obéir dans les cérémonies[3]. Un second Cérémoniaire, sous les ordres du premier, est très utile dans les églises qui ont un nombreux Clergé.

214. D'après ce qui vient d'être dit, on comprendra que le Cérémoniaire ne saurait trouver dans ce chapitre tout ce qu'il doit savoir et pratiquer. Nous donnons simplement un aperçu de ses fonctions, pour faciliter ses débuts.

(1) Il y a là, pour lui, une véritable obligation de conscience (voir ce qui a été dit au début du tome Ier, sur l'obligation des rubriques et des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites).

[1] S. C., 13 sept. 1879, 3505, ad 1 et 5. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 5 ; S. C., 17 sept. 1822, 2621, ad 1 ; 14 avril 1877, 3417, ad 2. — [3] S. C., 17 juillet 1734, 2307, ad 5 ; 20 mars 1869, 3201, ad 4 ; 31 mai 1817, 2578, ad 10 ; 13 sept. 1879, 3505, ad 3 ; 9 juin 1884, 3611, ad 7.

www.obrascatolicas.com

215. L'office du Cérémoniaire est de conduire, dans l'exercice de leurs fonctions, le Célébrant, les Ministres sacrés et les Ministres inférieurs[1]; il doit donc être attentif à tout, pour avertir chacun quand il est nécessaire. Lorsqu'il les conduit, il le fait avec modestie; s'il donne des avis, il le fait à voix basse, et, s'il est possible, seulement par signes. Il évite tout ce qui peut ressentir la précipitation, la légèreté, la nonchalance ou l'affectation; il tâche, au contraire, d'inspirer aux autres la piété et le respect pour les choses saintes[2]. En tout cela, il doit user de patience, de mansuétude [3], de prudence, jointes à une grande fermeté.

216. Il a soin d'étudier la disposition du chœur et de l'église où il doit faire exécuter les cérémonies. Lorsque l'entrée au chœur est solennelle, c'est-à-dire quand le Clergé entre avec le Célébrant, le Cérémoniaire fait placer le Clergé sur deux lignes, chacun suivant la place et le côté qu'il doit occuper au chœur; il donne le signal quand on est prêt: tous font alors l'inclination à la croix de la sacristie, et l'on se met en procession.

217. Le Cérémoniaire salue toujours la croix de l'autel par une génuflexion, même quand le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle. Toutes les fois qu'il doit faire la génuflexion au bas de l'autel, il la fait sur le pavé. S'il était Chanoine, et qu'il eût le rochet sous le surplis, il serait dispensé de la génuflexion. Le Cérémoniaire ne se couvre jamais, ni de la barrette, ni de la calotte, quand il remplit ses fonctions. Il ne peut porter ni aumusse, ni mozette, même s'il est Chanoine, et doit toujours être revêtu du surplis.

218. Lorsqu'il n'est pas occupé, il tient les mains devant la poitrine, la main droite posée sur l'avant-bras gauche, et la main gauche posée sous l'avant-bras droit, en dedans des manches du surplis; ou bien la main droite posée sur la gauche, les paumes réunies, et les doigts repliés par-dessus.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 6. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. v, n. 3. — [3] Bauldry.

www.obrascatolicas.com

219. Lorsque le Cérémoniaire invite quelqu'un à faire une cérémonie, il le fait par une inclination. Quand il conduit ou accompagne quelqu'un, il marche ordinairement à sa gauche. Il fait une inclination à ceux auxquels il présente ou dont il reçoit un objet, à moins qu'il ne baise l'objet et la main (ce qui s'observe à l'égard du Célébrant[1]).

220. Lorsqu'on doit bénir l'encens, le Cérémoniaire peut recevoir du Thuriféraire la navette, et la donner lui-même au Diacre; quand celui-ci lui a remis la navette, il la rend au Thuriféraire[2]. Quand il faut saluer le Chœur, le Cérémoniaire indique le côté par où l'on doit commencer. Lorsqu'il assiste le Célébrant au livre, il lui indique de la main droite ce qu'il doit lire ou chanter, ayant soin d'élever ou d'abaisser le livre selon le besoin, de tourner les feuillets, etc.

221. Quand le Célébrant et ses Ministres doivent aller s'asseoir, le Cérémoniaire les y invite; il donne au Diacre la barrette du Célébrant et la sienne; puis il se place à la droite du Diacre, tourné vers le côté de l'évangile ou vers le Chœur, et restant debout. S'il faut faire une inclination, il salue le Célébrant et s'incline vers l'autel. Quand il est temps de revenir à l'autel, il avertit le Célébrant par une inclination, puis il reçoit et dépose les barrettes[3].

## ARTICLE II

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE SOLENNELLE.

#### § 1. De la préparation à la Messe.

222. Le Cérémoniaire se revêt du surplis et se rend au chœur; après une courte prière, il s'assure si tout est prêt, tant à l'église qu'à la sacristie[4]. Lorsqu'il en est temps, il avertit les Ministres sacrés de s'habiller, et il aide le Célébrant à prendre ses ornements.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XVIII, n. 16. — [2] Schober. — [3] Bauldry, Merati, Du Molin. — [4] *Cær. Ep.*, l. I, c. V, n. 2.



www.obrascatolicas.com

### § 2. De la sortie de la sacristie.

223. Le Cérémoniaire donne le signal du départ; il fait, avec les autres Ministres, l'inclination à la croix, et se met en marche à la droite des Ministres. Si le Clergé précède le Célébrant, le Cérémoniaire donne aux Acolytes le signal du départ, aussitôt que le Célébrant est revêtu des ornements; lorsque le Clergé est en marche, il invite les Ministres sacrés à le suivre. En entrant dans l'église, il présente l'eau bénite au Sous-Diacre et au Diacre, à moins qu'il ne doive y avoir aspersion. S'il y a des degrés à monter, le Cérémoniaire relève les vêtements du Célébrant. Si le Clergé est déjà au chœur, il le salue en arrivant, avec les autres Ministres. S'il y a lieu de s'arrêter ou de saluer, il invite à le faire.

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

224. A l'entrée du chœur, ou, s'il n'y a pas de Clergé au chœur, seulement à l'arrivée du Célébrant et des Ministres sacrés à l'autel, le Cérémoniaire reçoit du Diacre et du Sous-Diacre les barrettes, si un autre Cérémoniaire n'est pas désigné pour cet office. Il fait la génuflexion avec le Célébrant et ses Ministres, et va placer les barrettes en ordre sur la banquette, ou les y fait mettre. Il se met à genoux sur le pavé, au côté de l'épître, tourné vers le côté de l'évangile; s'il répond au Célébrant à mi-voix, il fait les signes de croix et les inclinations.

225. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Cérémoniaire se lève, monte à l'autel par le côté de l'épître, et fait bénir l'encens. Quand le Célébrant va encenser cette partie de l'autel, il prend le missel avec le pupitre, descend au bas des degrés, et, tourné vers le côté de l'évangile, tient le missel pendant que le Célébrant encense; il le remet ensuite à sa place.

www.obrascatolicas.com

Nota. Le Thuriféraire peut aussi prendre le missel; le Cérémoniaire le charge de cet office, s'il le juge à propos.

226. Pendant l'encensement du Célébrant, il se tient au coin de l'épître, sur le plus haut degré en dessous du marchepied. Ensuite, il indique au Célébrant le commencement de l'introït. Quand le Célébrant a dit *Kyrie*, si le chant de l'introït est achevé et s'il y a assez de temps, le Cérémoniaire l'invite à aller s'asseoir. Pendant qu'on chante le dernier *Kyrie*, il invite le Célébrant et ses Ministres à retourner à l'autel; pendant le *Kyrie*, s'il ne sont pas assis, il leur fait signe de se mettre l'un derrière l'autre et d'aller au milieu de l'autel.

227. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis Deo*, il fait signe au Diacre et au Sous-Diacre de s'incliner au mot *Deo* et de monter aux côtés du Prêtre, pour réciter l'hymne avec lui. Quand le Célébrant et ses Ministres ont fini de dire le *Gloria in excelsis*, il les invite à aller s'asseoir; il prend garde, toutefois, de ne pas le faire pendant qu'on chante *Adoramus te*, ou *Gratias agimus tibi;* alors, s'ils sont en chemin, il les avertit de se retourner et de s'incliner vers l'autel. Quand il faut se découvrir, il s'incline vers eux, puis vers l'autel. Lorsqu'on chante *Cum Sancto Spiritu*, il invite le Célébrant et ses Ministres à retourner à l'autel. Il va ensuite au coin de l'épître, indique au Célébrant les oraisons, et tourne les feuillets du missel.

228. Quand la dernière oraison est commencée, il se rend à la crédence, prend le livre des épîtres, et, le tenant des deux mains par les côtés, la tranche dans sa main droite, il le donne au Sous-Diacre avec une inclination, et se place à sa gauche. Après avoir incliné la tête vers la croix à *Jesum Christum*, ou, si ces mots ne se trouvent pas dans la conclusion, dès le début de celle-ci et sans incliner la tête, ils vont ensemble faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, saluent le Chœur, en commençant par le côté de l'évangile, et vont au lieu où l'on a coutume de

www.obrascatolicas.com

chanter l'épître[1]; alors, le Cérémoniaire indique l'épître au Sous-Diacre, et l'assiste à sa gauche[2]. S'il faut faire une génuflexion ou une inclination pendant l'épître, le Cérémoniaire la fait avec le Sous-Diacre; après avoir, toutefois, si un autre n'en est pas chargé, averti le Chœur de fléchir le genou ou de se découvrir. Il tourne le feuillet du livre, s'il y a lieu[3]. Après l'épître, il retourne avec le Sous-Diacre devant le milieu de l'autel, fait avec lui la génuflexion, salue le Chœur en commençant par le côté de l'évangile, accompagne le Sous-Diacre au coin de l'épître, et reste debout derrière lui pendant qu'il reçoit la bénédiction. Il reprend ensuite le livre avec une inclination, puis il le dépose à la crédence[4].

Nota 1°. Un Acolyte peut accompagner le Sous-Diacre; le Cérémoniaire charge l'un d'eux de cet office, s'il le juge à propos.

Nota 2°. Si l'on chante une prose ou un long trait, le Célébrant et ses Ministres vont s'asseoir aussitôt après que le Sous-Diacre a reçu la bénédiction. Le Cérémoniaire les en avertit, et les invite à revenir à l'autel assez à temps pour que l'on puisse faire avant la fin du chant ce qui est indiqué aux nos 229 et 230.

229. Lorsque le Célébrant commenceà lire l'évangile, le Cérémoniaire fait signe au Diacre de descendre au bas des degrés, du côté de l'épître, et, le saluant, lui remet l'évangéliaire. Quand le Célébrant a achevé de lire l'évangile et lorsqu'il en est temps, on fait bénir l'encens.

Nota. Si l'on chante un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, le Cérémoniaire invite, au moment voulu, le Célébrant et ses Ministres à se mettre à genoux sur le bord du marchepied.

230. Après la bénédiction de l'encens, le Cérémoniaire invite les Acolytes à prendre les chandeliers et à se ranger devant l'autel; il les suit. Le Cérémoniaire, ayant fait avec les autres Ministres la génuflexion à l'autel et les saluts au Chœur, les conduit

[1] S. C., 16 mars 1591, 9, ad 1. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 40. — [3] Merati, Bauldry, Du Molin. — [4] De Conny, Martinucci et autres.

www.obrascatolicas.com

au lieu où se chante l'évangile ; il s'y place à la droite du Diacre.

231. Quand le Diacre chante *Initium* (ou *Sequentia*) *sancti Evangelii*, le Cérémoniaire se tourne vers le Célébrant, et fait les trois signes de croix[1]. Ayant ensuite reçu du Thuriféraire l'encensoir fermé, il le présente au Diacre [1], fait avec lui l'inclination au livre avant et après l'encensement, reprend l'encensoir, et le rend au Thuriféraire[2]. Il tourne le feuillet, s'il est nécessaire. Si l'on doit se mettre à genoux ou incliner la tête pendant l'évangile, il le fait vers l'autel, ce qui sert de signe au Célébrant.

232. Après l'évangile, le Cérémoniaire va devant le milieu de l'autel, fait la génuflexion avec les Acolytes, reçoit du Sous-Diacre le livre des évangiles, et le reporte à la crédence. Si l'on doit prêcher, il invite le Célébrant et ses Ministres à venir à la banquette, et fait conduire le Prédicateur à la chaire. Si le Célébrant prêche à l'autel et s'assied, il fait mettre un tabouret sur le marchepied de l'autel, du côté de l'évangile ; le Diacre et le Sous-Diacre s'assoient à la banquette.

233. Lorsque le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, il avertit le Diacre et le Sous-Diacre de s'incliner au mot *Deum*, et de monter aux côtés du Prêtre, pour réciter le symbole avec lui. Il fait en même temps qu'eux la génuflexion quand ils récitent *Et incarnatus est ;* puis il les invite à aller s'asseoir. Lorsqu'on chante *descendit de cœlis*, il avertit le Célébrant et ses Ministres de se découvrir et de s'incliner ; puis il se tourne vers l'autel, et se met à genoux jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement. Après ces paroles, il se lève, salue le Célébrant pour l'inviter à se couvrir, puis invite le Diacre à se lever, et le conduit à la crédence. Il prend des deux mains la bourse, en tourne l'ouverture vers le Diacre, la lui présente en le saluant, et retourne à la banquette. A *simul adoratur*, il avertit le Célébrant et ses Ministres de se découvrir. A

[1] Cf. *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5 ; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 46. — [2] *Cær. Ep.*, ibid. —

www.obrascatolicas.com

*Et vitam venturi sæculi*, il les invite à retourner à l'autel [1].

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

234. Au moment où le Célébrant chante *Oremus* avant l'offertoire, le Cérémoniaire avertit les Ministres sacrés de s'incliner, puis le Sous-Diacre de faire la génuflexion [2] (1). Il met le voile huméral au Sous-Diacre, ou bien il se rend au missel, près du Célébrant, laissant aux Acolytes le soin de mettre le voile au Sous-Diacre. Si l'on doit consacrer des hosties pour la communion, le Cérémoniaire porte le ciboire à l'autel, à la suite du Sous-Diacre portant le calice.

235. Lorsque le Célébrant fait l'oblation du calice, le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire de faire bénir l'encens. Pendant que le Célébrant encense les oblats, il passe au côté de l'évangile s'il n'y était pas déjà; il ôte le missel, descend au bas des degrés, et remet le livre à sa place après que le Célébrant a encensé cette partie de l'autel. Il reste alors auprès du missel, pour assister le Célébrant, lui indiquer les secrètes et tourner les feuillets.

Nota. Le Cérémoniaire peut charger le Thuriféraire de prendre le missel; il vient alors près du livre quand le Thuriféraire l'a replacé.

236. Quand la préface est commencée, il veille à ce que les Acolytes ou les Clercs désignés pour cet office aillent prendre les flambeaux. Aux derniers mots de la préface, il fait signe au Diacre de monter à la droite du Célébrant, et au Sous-Diacre de monter à sa gauche si c'est l'usage; alors, il dispose le missel pour le commencement du canon, et se retire un peu.

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Cérémoniaire avertit le Célébrant de se rendre à la balustrade, fait donner au Diacre le crucifix ou l'image que le Célébrant présente à baiser, et au Sous-Diacre, si c'est l'usage, le plateau pour les offrandes. Après l'offrande, il fait reprendre ces objets. Si l'on apportait le pain à bénir, le Cérémoniaire ferait donner au Diacre l'aspersoir.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 55. — [2] Merati et Gavantus.

www.obrascatolicas.com

Il revient au côté de l'épître ou bien reste au coin de l'évangile.

237. Quelque temps avant la consécration, il met ou fait mettre de l'encens dans l'encensoir [1], s'agenouille sur le plus bas degré avec le Thuriféraire, et encense ou fait encenser par le Thuriféraire le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation [2]. Il veille à ce que, à chaque élévation, on sonne la clochette de trois coups distincts. S'il est resté au côté de l'évangile, il s'agenouille sur le bord du marchepied, à la gauche du Diacre, et soutient la chasuble avec lui.

238. Après l'élévation, il se rend au coin de l'évangile, près du Diacre, s'il n'y est pas resté. A *Per quem hæc omnia,* il avertit le Diacre de passer à la droite du Célébrant; alors, il se met à la gauche de celui-ci, et fait la génuflexion avec lui, en lui soutenant le coude. Il assiste le Célébrant au missel jusqu'à *Pax Domini;* il peut faire ou ne pas faire les génuflexions avec lui, mais il lui met à chaque fois la main sous le coude.

239. Avant le *Pater noster*, il fait signe au Diacre de se retirer derrière le Célébrant. A *Et dimitte nobis,* le Cérémoniaire avertit le Diacre et le Sous-Diacre de monter au côté de l'épitre, puis le Sous-Diacre de retourner à sa place, tandis que le Diacre reste à la droite du Célébrant.

240. A *Pax Domini*, il avertit le Sous-Diacre de monter à la gauche du Célébrant; il se retire un peu, puis, après l'*Agnus Dei*, fait signe au Sous-Diacre de descendre; il descend lui-même au bas des degrés, et attend le Sous-Diacre, pour l'accompagner à la paix.

241. Lorsque le Sous-Diacre a reçu la paix, le Cérémoniaire fait avec lui la génuflexion, et, marchant à sa gauche, le conduit porter la paix au premier de chaque ordre, en commençant, pour l'ordre supérieur, par le côté le plus digne du Chœur, et en ayant soin de faire la génuflexion chaque fois qu'ils passent devant le milieu de l'autel.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 70. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

242. Quand la paix a été donnée au Chœur, ils retournent à l'autel. Ils font ensemble la génuflexion ; puis le Cérémoniaire reçoit du Sous Diacre la paix, et va la donner aux Ministres inférieurs, c'est-à-dire au premier Acolyte, ou bien au Thuriféraire, si celui-ci est à la crédence à la place des Acolytes occupés à tenir les flambeaux. Il se tient ensuite au coin de l'épître, et s'incline pendant que le Célébrant communie sous chacune des deux espèces.

243. S'il doit y avoir distribution de la communion, le Cérémoniaire avertit les Acolytes de prendre la nappe, et, s'ils sont occupés à tenir les flambeaux, il le fait lui-même avec le Thuriféraire. Si la communion est distribuée à la balustrade, il y accompagne les autres Ministres.

244. Lorsque le Célébrant vient au coin de l'épître, il lui indique la communion, puis la postcommunion. Après la dernière oraison, il ferme le livre, ou bien, si l'on doit dire un évangile propre, il laisse le livre ouvert, et avertit le Sous-Diacre de venir le prendre après l'*Ite Missa est*.

245. Le Cérémoniaire se met à genoux pour la bénédiction. Au commencement du dernier évangile, il prend ou fait prendre les barrettes du Célébrant et des Ministres, et fait signe aux Acolytes de prendre les chandeliers et de se placer devant l'autel. Lorsque le Célébrant et ses Ministres sont descendus, il fait les révérences convenables en même temps qu'eux, à la droite du Diacre; lorsqu'on est sorti du chœur, il donne les barrettes.

246. Si le Clergé sort avec le Célébrant, il fait signe aux Acolytes de se placer en tête du Clergé ; et, lorsque le Célébrant et ses Ministres ont fait la révérence à l'autel, il donne la barrette du Célébrant au Diacre, qui la remet à celui-ci ; il donne ensuite leur barrette au Diacre et au Sous-Diacre, quand ceux-ci se sont retournés pour suivre le Clergé. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant la Messe, salue la croix, et aide le Célébrant à quitter ses ornements.

NOTA 1°. Aux Messes où les Ministres sacrés por-

www.obrascatolicas.com

tent la chasuble pliée, le Cérémoniaire observe ce qui suit : il avertit le Sous-Diacre de quitter sa chasuble au commencement de l'avant-dernière oraison [1]. Il l'invite à reprendre sa chasuble lorsqu'il a baisé la main du Célébrant. Lorsque le Célébrant commence à lire l'évangile, il fait signe au Diacre d'aller quitter la chasuble et prendre l'étole large. Après la communion, lorsque le Diacre a porté le missel au côté de l'épître, il l'invite à aller quitter l'étole large et à reprendre la chasuble [2].

Nota 2°. S'il y a deux Cérémoniaires, leurs fonctions sont réparties de la manière suivante. Le premier est spécialement chargé du Célébrant, et des Ministres sacrés quand ils sont avec lui; il se tient près de la banquette lorsqu'ils sont assis; pendant le chant de l'évangile, il se tient à la gauche du Célébrant, au bas des degrés, tourné vers le Diacre. Le second est chargé des Ministres sacrés quand ils ne sont pas avec le Célébrant, et des Ministres inférieurs; quand il n'est pas occupé ou quand on est assis, sa place est près de la crédence. Le second Cérémoniaire peut remplir les fonctions suivantes : il dirige l'entrée au Chœur; il reçoit du premier Cérémoniaire les barrettes, et les met à la banquette; il donne le livre au Sous-Diacre, et l'accompagne pour l'épître; il donne le livre au Diacre, l'accompagne devant l'autel, et l'aide à monter; il conduit devant l'autel le Thuriféraire et les Acolytes, puis accompagne tous les Ministres pour l'évangile; il donne la bourse au Diacre, l'accompagne devant l'autel, et l'aide à monter; il met le voile huméral au Sous-Diacre; il accompagne le Diacre pour l'encensement du Clergé; il accompagne les Céroféraires, et les conduit devant l'autel; il met l'encens et encense le saint Sacrement à l'élévation; il accompagne le Sous-Diacre pour porter la paix au Clergé; il conduit les Acolytes à l'entrée du chœur, et dirige la sortie.

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xix, n. 6; *Cær. Ep.*, l. II, c. xiii, n. 8; Bauldry. —
[2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 9.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE III

### FONCTION DU CÉRÉMONIAIRE A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

247. Quand la bénédiction de l'eau est terminée, le Cérémoniaire met la chape au Célébrant, et donne le signal du départ; il ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église. Après avoir déposé les barrettes si lui-même remplit cet office, le Cérémoniaire présente au Diacre le livre où est notée l'antienne, et se met à genoux à côté du Diacre ou du Sous-Diacre. Le Célébrant ayant aspergé les Ministres sacrés, le Cérémoniaire se lève et fait avec eux la génuflexion; il les conduit pendant toute l'aspersion, marchant près des Ministres, un peu en arrière. Lorsque les Acolytes et autres Clercs ont été aspergés après les membres du Chœur[1], le Cérémoniaire conduit le Célébrant pour l'aspersion du peuple. Il revient ensuite à l'autel, faisant les révérences convenables, et remet au Diacre le livre pour les versets et l'oraison. Après l'oraison, il aide le Célébrant à quitter la chape et à prendre le manipule et la chasuble.

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

248. Le Cérémoniaire aura soin de bien s'instruire des règles posées t. I, part. VII, sect. I, p. 448, spécialement au sujet des génuflexions qu'ont à faire le Célébrant, les Ministres sacrés et les Ministres inférieurs. Après la Messe, si l'on fait la procession ou si l'on donne la bénédiction du saint Sacrement, il conduit le Célébrant à la banquette, et observe ce qui est

[1] *Cær. Ep.*, l. II. c. xxxi, n. 3: *Rub. Miss.*, Ordo ad faciendam aquam benedictam.

www.obrascatolicas.com

dit plus loin (nos 317 et 318, p. 357) pour le commencement de la procession du jeudi saint.

## ARTICLE V

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE POUR L'EXPOSITION DU SAINT SACREMENT.

249. Après la paix, le Cérémoniaire porte à l'autel, du côté de l'épître, l'ostensoir couvert de son voile. Pendant l'antienne de la communion, il avertit le Thuriféraire de préparer l'encensoir, et les Porte-flambeaux de préparer les flambeaux. Après la postcommunion, il enlève le missel. Après le dernier évangile, il fait venir à la banquette le Célébrant et ses Ministres, pour quitter le manipule, et observe ce qui est marqué plus loin (nos 317 et 318, p. 357). Lorsque l'exposition est terminée, le Cérémoniaire avertit les Acolytes de venir avec les chandeliers devant l'autel, et l'on se retire après avoir fait la génuflexion à deux genoux sans saluer le Chœur.

## ARTICLE VI

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

#### § 1. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de Requiem.

250. On n'encense pas à l'introït[1] ni à l'évangile. Après l'épître, le Sous-Diacre ne reçoit point la bénédiction[2]; le Cérémoniaire, ayant fait avec lui les révérences à l'autel et au Chœur, reçoit le livre. Pendant le chant de la prose, le Célébrant va s'asseoir avec ses Ministres, avant de lire l'évangile. Quand le Célébrant a fini de lire la prose, le Cérémoniaire l'invite à se rendre à la banquette. A la strophe *Qui Mariam*, il l'avertit de revenir à l'autel, puis il donne

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [2] Ibid.

www.obrascatolicas.com

au Diacre le livre des évangiles. Aussitôt que le Célébrant a lu l'évangile, il fait signe aux Acolytes de se rendre, sans chandeliers, devant l'autel. Après l'évangile, le Sous-Diacre ne porte pas le livre à baiser au Célébrant, mais le Cérémoniaire le reçoit aussitôt. A *Hanc igitur*, il met (ou fait mettre par le Thuriféraire) de l'encens dans l'encensoir ; mais c'est le Sous-Diacre qui encense à l'élévation. On ne donne point le baiser de paix.

### § 2. Fonction du Cérémoniaire à l'absoute.

251. Après le dernier évangile, il invite le Célébrant et ses Ministres à se rendre à la banquette, aide le Célébrant à quitter la chasuble et le manipule, et lui met la chape. Il a soin que le Sous-Diacre prenne la croix, et les Acolytes les chandeliers, et se rendent devant l'autel, précédés du Thuriféraire et du Porte-bénitier. Après la révérence à l'autel, le Cérémoniaire les conduit près du lit funèbre, où l'on se range comme il suit : le Thuriféraire et le Porte-bénitier s'arrêtent aux pieds, c'est-à-dire vers l'autel, du côté de l'épître ; le Sous-Diacre et les Acolytes vont se placer à la tête, laissant quelque distance entre eux et le lit funèbre ; le Célébrant, avec le Diacre à sa gauche, se met aux pieds, en se retirant un peu du côté de l'épître s'il est à proximité du grand autel. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent physiquement ou moralement, les pieds du défunt sont tournés vers la porte. Le Clergé se range sur deux lignes, les moins dignes les plus rapprochés de la croix, et les plus dignes auprès du Célébrant.

252. A la reprise du répons, le Cérémoniaire fait bénir l'encens. Quand le Célébrant a chanté *Pater noster*, il l'accompagne, à sa gauche, autour du catafalque, pour l'aspersion et l'encensement. En passant devant la croix que tient le Sous-Diacre, il fait la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait l'inclination. Etant revenu, il fait soutenir par le Diacre le livre devant le Célébrant. Lorsqu'on a chanté

www.obrascatolicas.com

*Requiescant* (ou *Requiescat*) *in pace*, il invite les Ministres inférieurs à retourner à la sacristie ; il remet au Célébrant et au Diacre leurs barrettes quand il en est temps. On dit, en s'en allant, le *De profundis* et les autres prières.

Nota. Si l'absoute se fait sans catafalque, le Cérémoniaire fait étendre le drap mortuaire au bas des degrés, devant l'autel, aussitôt après la Messe. Quand le Célébrant est revêtu de la chape, il l'invite à se rendre au coin de l'épître, et se place près de lui comme pendant l'introït. A la reprise du répons, il fait bénir l'encens ; il avertit ensuite le Thuriféraire et le Porte-bénitier de se rendre au coin de l'évangile, puis le Célébrant et ses Ministres d'aller au milieu de l'autel. Après l'encensement, il assiste le Célébrant au livre pour les versets et l'oraison.

## ARTICLE VII

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE SOLENNELLE LORSQU'IL Y A UN PRÊTRE ASSISTANT (1).

253. Pendant l'encensement de l'autel, le Cérémoniaire n'enlève pas le missel si le Prêtre assistant remplit cette fonction. Il demeure au bas des degrés, du côté de l'épître, pendant que le Célébrant lit l'introït, chante les oraisons et lit l'épître ; en un mot, il laisse au Prêtre assistant le soin du missel.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS, AVEC LES ENCENSEMENTS.

#### § 1. Observations et règles générales.

254. Lorsqu'on doit bénir l'encens, le Cérémoniaire reçoit la navette du Thuriféraire, et présente au Célé-

(1) On indique, t. I, p. 444, les circonstances où est autorisée la présence d'un Prêtre assistant à la Messe solennelle.

www.obrascatolicas.com

brant la cuiller avec baisers, en disant *Benedicite, Pater reverende*. Ayant ensuite reçu la cuiller avec baisers, il rend la navette et prend l'encensoir. Il baise le haut des chaînes, en met le bas dans la main droite du Célébrant, qu'il baise en même temps, puis lui met le haut dans la main gauche. Pendant l'encensement, il soutient la partie postérieure de la chasuble, vers les épaules, et fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant fait la révérence prescrite. Après l'encensement, le Cérémoniaire reçoit l'encensoir, baisant la main droite du Célébrant en prenant dans la droite le bas des chaînes, puis les prend de la gauche par le haut, qu'il baise ensuite.

255. Quand le Célébrant doit aller s'asseoir, le Cérémoniaire l'y invite, et prend sa barrette à la banquette; il relève la partie postérieure de la chasuble, lui présente sa barrette avec les baisers ordinaires, et demeure debout. Quand le Célébrant doit revenir à l'autel, le Cérémoniaire salue le Célébrant, reçoit sa barrette avec baisers, la dépose, et le précède à l'autel. Après avoir fait la génuflexion avec lui, il relève ses vêtements, et se rend là où il doit aller.

### § 2. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

256. Le Cérémoniaire se revêt du surplis; après une courte prière, il s'assure si tout est disposé à l'église et à la sacristie. Lorsqu'il est temps de partir, le Cérémoniaire fait, avec les autres Ministres, la révérence à la croix et au Célébrant, et se met en marche à la suite des Acolytes. En entrant dans l'église, il présente l'eau bénite au Célébrant.

257. A l'arrivée du Célébrant à l'autel, il reçoit sa barrette avec baisers, fait la génuflexion avec lui et les Acolytes, va placer la barrette sur la banquette, et se met ensuite à genoux sur le pavé, près des degrés latéraux de l'autel, du côté de l'épître. Après la confession, il se lève, et monte à l'autel, du côté de l'épître, pour faire bénir l'encens.

www.obrascatolicas.com

258. Après l'encensement de l'autel et du Célébrant, il lui indique le commencement de l'introït ; il répond à *Kyrie eleison*. Quand le Célébrant a dit le *Kyrie*. s'il y a assez de temps, le Cérémoniaire l'invite à aller s'asseoir. Lorsqu'on chante le dernier *Kyrie*, il invite le Célébrant à retourner à l'autel. Si le Célébrant n'est pas assis pendant le *Kyrie*, il lui fait signe d'aller au milieu de l'autel.

259. Le Célébrant ayant récité le *Gloria in excelsis*, il l'invite à aller s'asseoir, évitant de le faire pendant qu'on chante *Adoramus te*, ou *Gratias agimus tibi*. Si le Célébrant est en chemin lorsqu'on chante ces paroles, il l'avertit de se retourner et de s'incliner vers l'autel ; s'il est assis, il l'avertit de se découvrir, et s'incline vers l'autel. Lorsqu'on chante *Cum Sancto Spiritu*, il fait signe au Célébrant de retourner à l'autel ; puis il l'assiste au livre.

260. Le Cérémoniaire désigne d'avance le Clerc qui doit chanter l'épître. Quand le Célébrant a lu le graduel et ce qui suit, si l'on chante une prose ou un long trait, il l'invite à aller s'asseoir ; il l'avertit de revenir à l'autel assez à temps pour la bénédiction de l'encens.

261. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose, il fait bénir l'encens. Il descend ensuite avec le Thuriféraire devant le milieu de l'autel, y fait avec lui la génuflexion, et se rend avec lui au coin de l'évangile. Il se place à la gauche du Célébrant, donne et reçoit l'encensoir, et tourne au besoin les feuillets. L'évangile fini, il descend au bas des degrés du côté de l'évangile, reçoit du Thuriféraire l'encensoir, encense le Célébrant, et retourne au côté de l'épître.

262. Quand le Célébrant, récitant le *Credo*, dit *Et incarnatus est*, le Cérémoniaire fait la génuflexion ; à la fin, il l'invite à aller s'asseoir. Lorsqu'on chante *descendit de cœlis*, il avertit le Célébrant de se découvrir et de s'incliner, puis il se met à genoux jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement. Après ces paroles, il se lève, et salue le Célébrant pour l'avertir de se cou-

www.obrascatolicas.com

vrir. A *simul adoratur,* il l'invite à se découvrir. A *Et vitam,* il l'avertit de retourner à l'autel.

### § 3. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

263. Lorsque le Célébrant a fait l'oblation du calice, le Cérémoniaire fait bénir l'encens ; il assiste le Célébrant pendant l'encensement de l'autel. Après avoir encensé le Célébrant, il rend l'encensoir au Thuriféraire, puis va auprès du missel pour assister le Célébrant. Quand la préface est commencée, il veille à ce que les Acolytes, ou les Clercs désignés pour cet office, aillent prendre leurs flambeaux.

264. Quelque temps avant la consécration, il descend au coin de l'épître, met de l'encens dans l'encensoir, s'agenouille à la droite du Thuriféraire, et encense le saint Sacrement de trois coups à chaque élévation. Il veille à ce qu'à chaque élévation on sonne la clochette de trois coups distincts. Si les Acolytes sont occupés à tenir les flambeaux, il soutient, mais seulement pendant chaque élévation, la chasuble du Célébrant, et laisse au Thuriféraire le soin d'encenser.

265. Il demeure près du Célébrant jusqu'après la communion. S'il y a distribution de la communion, il observe ce qui est dit pour la Messe basse. Lorsqu'il a transporté le missel au côté de l'épître après les ablutions, il indique au Célébrant l'antienne de la communion. S'il est dans les ordres sacrés, il peut purifier le calice[1] ; alors, il charge le second Acolyte de transporter le missel.

266. S'il ne purifie pas le calice, il demeure près du livre et assiste le Célébrant. Après la dernière oraison, il ferme le livre, ou bien, si l'on doit dire un évangile propre, il le transporte au côté de l'évangile aussitôt que le Célébrant a chanté *Ite Missa est.* Il assiste le Célébrant au dernier évangile; ensuite, il va prendre la barrette, fait avec lui la génuflexion, lui donne sa barrette avec baisers, et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes.

[1] Cf. S. C., 25 sept. 1875, 3377, ad 1.

www.obrascatolicas.com

NOTA 1°. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Cérémoniaire conduit et assiste le Célébrant.

NOTA 2°. Si la Messe est chantée en présence du saint Sacrement exposé, le Cérémoniaire observe ce qui est marqué à l'art. IV. Lorsqu'il encense le Célébrant, il se place au bas des degrés, du côté de l'épître, tournant le dos au peuple.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE AUX VÊPRES SOLENNELLES.

#### § 1. De la préparation à la cérémonie.

267. Le Cérémoniaire, s'étant revêtu du surplis, veille à ce que rien ne manque pour la cérémonie, et dispose les signets du livre de l'Officiant. Il l'avertit, au besoin, des Vêpres que l'on va chanter, des mémoires à faire, et de ce qu'il y a de particulier à l'Office. Lorsqu'il en est temps, le Cérémoniaire met la chape à l'Officiant et donne le signal du départ; il fait, avec les autres Ministres, la révérence à la croix. Si l'entrée est solennelle, il fait d'abord partir les Acolytes; puis il invite l'Officiant à suivre le Clergé.

#### § 2. Office du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles lorsqu'il n'y a point de Chapiers.

268. Le Cérémoniaire marche à la droite de l'Officiant, le Thuriféraire ou un autre Clerc étant à sa gauche; il relève le bord de la chape, et lui présente l'eau bénite. En arrivant à l'autel, il reçoit sa barrette, fait la génuflexion, et s'agenouille avec lui pour réciter l'*Aperi*[1]. Cette prière achevée[2], il fait de nouveau la génuflexion, en même temps que l'Officiant fait la révérence convenable, salue le Chœur avec lui, l'accom-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III. n. 1 et 2. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3-5.

www.obrascatolicas.com

pagne à son siège, l'invite à s'asseoir, lui donne sa barrette, et place le pupitre devant lui, s'il n'y était pas[1]. Il l'avertit ensuite de se lever[2], et reçoit sa barrette.

269. Après *Pater* et *Ave*, quand l'Officiant entonne *Deus in adjutorium* et fait le signe de croix, le Cérémoniaire soulève le bord de la chape[3]. A *Gloria Patri*, il s'incline avec l'Officiant vers l'autel[4]. Lorsqu'on chante *Sicut erat*, il veille à ce que les Chantres annoncent à l'Officiant la première antienne. Après l'intonation du premier psaume, il avertit l'Officiant de s'asseoir[5], lui donne sa barrette, et s'assied à proximité de l'Officiant, sur un siège distinct et inférieur. Le pupitre reste devant l'Officiant.

270. A la fin de chaque psaume, il se lève, avertit l'Officiant de se découvrir, et s'incline vers l'autel pendant le chant du *Gloria Patri*. Il fait de même toutes les fois qu'il faut se découvrir. Vers la fin du dernier psaume, il se lève, vient près de l'Officiant, et veille à ce que les Acolytes allument leurs cierges. Pendant qu'on répète l'antienne, il les invite à venir devant l'Officiant; lorsqu'elle est finie, il invite l'Officiant à se lever, reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires, et il lui indique le capitule dans le livre qui est ouvert sur le pupitre.

271. Lorsqu'on répond *Deo Gratias*, le Cérémoniaire a soin que les Chantres annoncent à l'Officiant l'intonation de l'hymne. Si l'on chante l'hymne *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, le Cérémoniaire aide l'Officiant à se mettre à genoux aussitôt après l'intonation; il s'agenouille lui-même; lorsque la première strophe est terminée, il l'invite à se relever[6]. Après l'intonation de l'hymne, ou si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe, il avertit les Acolytes de se retirer.

272. Pendant la dernière strophe de l'hymne, il veille à ce que les Chantres soient prêts pour le chant

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 5. — [2] Ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 6. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 7; c. III, n. 7. — [5] Cf. *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 11; c. III, n. 9. — [6] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 12.

www.obrascatolicas.com

du verset, puis viennent devant l'Officiant pour lui préentonner l'antienne du *Magnificat*. Quand l'antienne est entonnée, si l'Office est double, il avertit l'Officiant de s'asseoir, et lui donne sa barrette avec les baisers ordinaires[1].

273. A la fin de l'antienne, il avertit l'Officiant de se lever, reçoit sa barrette avec les baisers d'usage, la dépose, et soutient le bord de la chape pendant qu'il fait le signe de croix à *Magnificat*[2]. Il accompagne ensuite l'Officiant à l'autel, faisant les saluts au Chœur. Si l'Officiant est à la banquette, et si c'est nécessaire, il écarte le pupitre qui était devant lui.

274. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion à la droite de l'Officiant, monte à l'autel avec lui, en relevant le bas de ses vêtements, fait bénir l'encens, et présente l'encensoir à l'Officiant. Pendant l'encensement, le Cérémoniaire relève la chape, et fait la génuflexion, avec le Thuriféraire ou l'autre Clerc, toutes les fois que l'Officiant fait la révérence convenable. Le Célébrant récite alternativement avec lui le *Magnificat*.

275. Lorsque l'encensement est fini, il reprend l'encensoir et le remet au Thuriféraire; puis, ayant fait l'inclination à la croix avec l'Officiant, il descend, fait la génuflexion, salue le Chœur en commmençant par le côté opposé au siège de l'Officiant, accompagne celui-ci à son siège, et l'y encense de trois coups doubles. Ayant ensuite rendu l'encensoir au Thuriféraire, il demeure auprès de l'Officiant, et remet le pupitre devant lui s'il l'a écarté. Il est encensé après le Clergé.

276. Après *Sicut erat* du *Magnificat*, le Cérémoniaire avertit l'Officiant de s'asseoir[3], lui donne sa barrette, et reste debout. A la fin de l'antienne, il reçoit sa barrette, et lui indique les oraisons. Après la dernière oraison, quand le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le Cérémoniaire invite les Acolytes à se retirer et à retourner de chaque côté de l'autel. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, si l'on ne dit pas

[1] *Cær. Ep.*, ibid., c. III, n. 10. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. I, n. 14. — [3] *Cær. Ep.*, ibid., n. 17; c. III, n. 13.

www.obrascatolicas.com

les Complies, on récite *Pater noster;* le Cérémoniaire indique à l'Officiant le verset *Dominus det* et l'antienne à la sainte Vierge, qu'il commence debout ou à genoux, selon le temps; l'oraison se dit debout.

277. Ensuite, le Cérémoniaire accompagne l'Officiant devant l'autel et à la sacristie, à sa droite, un Clerc étant à sa gauche; et il lui donne sa barrette quand il en est temps. Si la sortie est solennelle, les Acolytes marchent devant le Clergé; si elle ne l'est pas, le Cérémoniaire salue le Chœur avec tous les Ministres. Arrivé à la sacristie, il salue la croix et l'Officiant, ainsi que le Clergé si la sortie a été solennelle, et aide l'Officiant à quitter la chape.

### § 3. Office du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles lorsqu'il y a des Chapiers.

278. Le Cérémoniaire, pour aller à l'autel, marche à la droite des Chapiers. En entrant à l'église, il présente de l'eau bénite aux Chapiers. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion à la droite du premier Chapier, ou de l'avant-dernier s'ils sont plus de deux, et se met à genoux à côté de lui pour réciter *Aperi.*

279. Après cette prière, il fait de nouveau la génuflexion, en même temps que l'Officiant et les Chapiers font la révérence convenable, salue le Chœur avec eux, les accompagne au siège de l'Officiant, et invite celui-ci à s'asseoir pendant quelques instants. Le Cérémoniaire lui donne sa barrette et la reçoit avec les baisers ordinaires, chaque fois qu'il y a lieu. Si le premier Chapier s'assied à côté de l'Officiant, il est chargé de ce soin.

280. Pendant que l'Officiant entonne *Deus in adjutorium* et fait le signe de croix, le Cérémoniaire soulève le côté droit de la chape. A *Gloria Patri,* il avertit l'Officiant et les Chapiers de s'incliner, et s'incline vers l'autel. Lorsqu'on chante *Sicut erat,* il veille à ce que le premier Chapier annonce à l'Officiant la première antienne; puis il invite les Chapiers

www.obrascatolicas.com

à se rendre à leurs places. Après l'intonation du premier psaume, il avertit l'Officiant de s'asseoir, lui donne sa barrette, et s'assied à proximité de l'Officiant, sur un siège distinct et inférieur; il ne se couvre pas.

281. A la fin de chaque psaume, il se lève, avertit l'Officiant de se découvrir, et s'incline vers l'autel pendant le chant du *Gloria Patri;* à *Sicut erat*, il s'assied de nouveau. Il fait de même, toutes les fois qu'il faut se découvrir. Vers la fin du dernier psaume, il avertit les Acolytes d'allumer leurs cierges, se lève, et vient près de l'Officiant. Pendant qu'on répète l'antienne, il les invite, ainsi que tous les Chapiers, à venir devant l'Officiant [1]. Il invite celui-ci à se lever, et lui indique le capitule dans le livre ouvert devant lui.

282. Lorsqu'on répond *Deo gratias*, le Cérémoniaire a soin que le premier Chapier annonce à l'Officiant l'intonation de l'hymne. Si l'on chante l'hymne *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, le Cérémoniaire l'avertit de se mettre à genoux aussitôt après l'intonation, ainsi que les Chapiers. La première strophe terminée, il les invite à se relever. Après l'intonation de l'hymne, ou, si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, après la première strophe, il avertit les Acolytes et les Chapiers de se retirer [2].

283. Il veille à ce que le premier Chapier vienne devant l'Officiant, pour lui annoncer l'antienne de *Magnificat*. L'antienne étant entonnée, si l'Office est double, il avertit l'Officiant de s'asseoir. Vers la fin de l'antienne, il avertit l'Officiant de se lever, et soutient le bord de la chape pendant qu'il fait le signe de croix à *Magnificat*. Il conduit l'Officiant à l'autel, faisant les saluts au Chœur, en commençant par le côté où il est. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion, et dirige la bénédiction de l'encens et l'encensement de l'autel.

284. Après l'encensement de l'autel, le Cérémoniaire fait la génuflexion, en même temps que les au-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 9. — [2] *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

tres Ministres font la révérence convenable, et reconduit l'Officiant à sa place. Si l'on doit encenser d'autres autels, il observe ce qui est indiqué au t. I, part. VIII, p. 533. Lorsque l'Officiant a été encensé par le premier Chapier, il remet le pupitre devant lui, s'il l'a écarté. Il est encensé après le Clergé. Après *Sicut erat* de *Magnificat*, le Cérémoniaire avertit l'Officiant de s'asseoir, et reste debout. Vers la fin de l'antienne, il invite les Chapiers et les Acolytes à venir devant l'Officiant [1].

285. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, si l'on ne dit pas les Complies, on récite *Pater noster*; le Cérémoniaire indique à l'Officiant le verset *Dominus det* et l'antienne à la sainte Vierge, que celui-ci commence debout ou à genoux, selon le temps; puis il conduit le Célébrant et les Chapiers devant l'autel et à la sacristie. Si la sortie est solennelle, les Acolytes marchent devant le Clergé; si elle ne l'est pas, le Cérémoniaire salue le Chœur avec tous les Ministres. Arrivé à la sacristie, il salue la croix, et le Clergé si la sortie a été solennelle, puis il aide l'Officiant à quitter la chape.

NOTA. Lorsqu'il y a quatre ou six Chapiers aux Vêpres solennelles, un second Cérémoniaire peut, si c'est nécessaire, être chargé d'accompagner les Chapiers pour les différentes cérémonies qu'ils ont à remplir. Il se place au chœur, non loin des Chapiers, près des moins dignes du Clergé, de l'un ou l'autre côté, de façon à pouvoir facilement quitter sa place et y revenir. Il dirige l'entrée au chœur, il s'agenouille près de la crédence pendant l'*Aperi*. Après l'intonation de la première antienne, il conduit les Chapiers à leur place, et va lui-même à la sienne. Vers la fin de chaque psaume, il peut se rendre au milieu du chœur, derrière les Chapiers, et inviter le Clergé à se découvrir au *Gloria Patri*, pendant lequel il s'incline lui-même. Pendant la répétition de l'antienne, se mettant à la gauche du dernier Chapier, il le conduit an-

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 13.

www.obrascatolicas.com

noncer l'antienne suivante, et fait les mêmes révérences que lui ; il retourne ensuite à sa place. Pendant la répétition de la cinquième antienne, il fait signe aux Chapiers de se lever, et les accompagne devant l'Officiant. Pendant le capitule, il se tient près du premier Cérémoniaire. L'hymne étant entonnée, il reconduit les Chapiers à leur place, et va lui-même à la sienne. Vers la fin de la dernière strophe, il veille à ce que les deux derniers Chapiers se rendent devant l'autel, pour chanter le verset. Il accompagne ensuite le premier Chapier, qui va annoncer l'antienne du *Magnificat* au Célébrant ; il le reconduit à sa place, et reste derrière les Chapiers. A l'intonation du *Magnificat*, il leur fait signe de se lever, et les conduit devant l'autel. Pendant l'encensement de l'autel, il se tient près de la crédence. Lorsque le Célébrant a été encensé, il reconduit les Chapiers à leur place, et va à la sienne, ou bien il accompagne le dernier Chapier pour l'encensement du Clergé. Pendant la répétition de l'antienne, il conduit les Chapiers devant l'Officiant, et se met près de la crédence. Il veille à ce que les deux derniers Chapiers chantent le *Benedicamus Domino* devant l'autel. Il dirige la sortie.

## ARTICLE X

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE AUX VÊPRES EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

286. Le Cérémoniaire aura soin de bien s'instruire des règles exposées au t. I, part. VIII, sect. I, ch. II, p. 530. Il reçoit la barrette de l'Officiant, aussitôt que celui-ci est en vue du saint Sacrement. Pendant l'Office, il la dépose à la crédence. Si l'on donne la bénédiction du saint Sacrement immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire veille à ce que le Thuriféraire et les Porte-flambeaux se trouvent à l'autel à la fin de l'antienne de la sainte Vierge.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XI

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE AUX VÊPRES DES MORTS LE PREMIER NOVEMBRE.

287. Le Cérémoniaire veille à ce que tout soit disposé comme il est indiqué part. XI, sect. V, ch. XII, p. 177. Dès que le premier psaume est commencé, il donne à l'Officiant sa barrette, et demeure assis jusqu'au *Magnificat*. Avant l'intonation du *Magnificat*, il reçoit la barrette de l'Officiant, et l'invite à se lever. Il l'invite à s'asseoir et lui donne sa barrette pendant la repétition de l'antienne. A la fin de l'antienne, il reçoit sa barrette, et lui fait signe de se mettre à genoux pour les prières. Il invite l'Officiant à se lever avant *Dominus vobiscum*, pour l'oraison.

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE AUX MATINES ET AUX LAUDES SOLENNELLES.

288. Le Cérémoniaire doit veiller à ce que rien ne manque, disposer les signets du livre de l'Officiant et du livre des leçons. Il avertit le Clergé des rubriques particulières à l'Office du jour [1]. Quand il en est temps, il conduit l'Officiant à l'autel pour réciter *Aperi*. Cette prière achevée, il conduit l'Officiant à la stalle. Quand on a récité *Pater*, *Ave*, *Credo*, il l'invite à commencer *Domine labia mea aperies*, et à s'incliner au *Gloria Patri*. Il s'assied à proximité de l'Officiant quand le premier psaume est entonné.

289. Après le verset qui suit le dernier psaume du premier nocturne, le Cérémoniaire va avertir celui qui doit chanter la première leçon, et l'accompagne au pupitre. Il fait avec lui les révérences convenables à

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VI, n. 2.

www.obrascatolicas.com

l'autel et au Chœur, et reçoit sa barrette. Après la leçon, il lui remet sa barrette, fait les révérences convenables et le reconduit à sa place. Pendant le répons, il va inviter celui qui doit chanter la deuxième leçon, et le conduit comme le premier. Il fait de même pour la troisième leçon [1]. Il peut confier cette fonction à un second Cérémoniaire [2].

290. Il observe aux deuxième et troisième nocturnes ce qui est indiqué pour le premier. Pendant qu'on chante le huitième répons, le Cérémoniaire avertit ceux qui doivent remplir l'office de Chapiers d'aller se revêtir de leurs chapes, et fait revêtir la chape à l'Officiant. Puis il fait placer devant lui les Chapiers et les Acolytes avec les chandeliers, et l'invite à chanter la dernière leçon. Après la leçon, il invite le premier Chapier à annoncer à l'Officiant l'intonation du *Te Deum* [3]. Quand celui-ci est entonné, il invite les Chapiers et les Acolytes à se retirer.

291. Il invite les Chapiers à revenir près de l'Officiant quand on chante *In te Domine speravi*. Pendant les Laudes, il observe ce qui est indiqué pour les Vêpres solennelles. Il invite l'Officiant à se découvrir et à s'incliner quand on chante *Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu*.

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉRÉMONIAIRE AUX MATINES ET AUX LAUDES DES MORTS.

292. Le Cérémoniaire veille à ce que tout soit disposé comme il est indiqué au t. I, part. X, sect. III, ch. I, art. II, p. 643. Il aide l'Officiant à se revêtir de la chape à la sacristie, s'il doit en être revêtu. Dès que le premier psaume est commencé, le Cérémoniaire donne à l'Officiant sa barrette; il demeure assis à

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 12 — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. V, n. 3. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. II, n. 15.



www.obrascatolicas.com

proximité pendant les psaumes. Quand il en est temps, il invite les membres du Clergé qui doivent chanter les leçons à venir au pupitre, et les reconduit à leurs places. Aux Laudes, il observe ce qui est dit pour les Vêpres des morts.

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE A L'EXPOSITION ET A LA REPOSITION DU SAINT SACREMENT.

#### § 1. De l'exposition.

293. Le Cérémoniaire devra observer et faire observer ce qui est marqué au t. I, part. IX, p. 549. Si le saint Sacrement se trouve à l'autel où il doit être exposé, le Cérémoniaire, ayant conduit à cet autel le Prêtre qui doit faire l'exposition, reçoit sa barrette, fait avec lui la génuflexion, et se met à genoux sur le plus bas degré. Lorsque le Prêtre est descendu au bas des degrés, le Cérémoniaire fait avec lui une inclination médiocre, et fait mettre l'encens. S'il faut apporter le saint Sacrement d'un autre autel, le Cérémoniaire y conduit le Prêtre avec deux Porte-flambeaux; il reçoit sa barrette et fait la génuflexion; quand le Prêtre a tiré le saint Sacrement du tabernacle, le Cérémoniaire lui met le voile, et fait porter l'*ombrellino* au-dessus du saint Sacrement; il lui ôte le voile quand on est arrivé. L'exposition faite, il reconduit le Prêtre à la sacristie.

#### § 2. De la reposition.

294. A *Veneremur cernui*, on incline la tête [1]. Le Cérémoniaire fait mettre l'encens. Quand le Prêtre a chanté l'oraison, il lui met le voile huméral. Si le Prêtre doit lui-même prendre le saint Sacrement, il attend, pour lui mettre le voile, qu'il ait déposé le saint

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VII, n. 6.

www.obrascatolicas.com

Sacrement sur l'autel. Après la bénédiction, le Cérémoniaire lui ôte le voile.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE AUX PROCESSIONS.

295. Le Cérémoniaire n'a point de place fixe dans les processions ; comme il est chargé de veiller à ce que tout s'y passe avec ordre, il doit se tenir aux endroits où sa présence peut être utile[1]. S'il n'est pas occupé ailleurs, il marche près du Célébrant. Pendant les processions, le Cérémoniaire doit avoir la tête découverte[2].

## ARTICLE XVI

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE AUX FUNÉRAILLES.

296. Le Cérémoniaire veille à ce que tout soit préparé comme il est indiqué au t. I, part. X, p. 651. Quand il en est temps, il conduit le Clergé au lieu où l'on doit faire la levée du corps. Pendant qu'on récite le psaume *De profundis*, il fait distribuer les cierges. En arrivant à l'église, il veille à ce que l'on commence, s'il y a lieu, l'Office ou la Messe après le chant du répons *Subvenite*.

## ARTICLE XVII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

297. En arrivant à l'autel, le Cérémoniaire, ayant posé les barrettes sur la banquette, découvre les cierges. Au commencement des oraisons, il veille à ce

[1] S. C., 30 août 1602, 108. — [2] S. C., 17 juillet 1739, 2308.

www.obrascatolicas.com

que le Thuriféraire prépare l'encensoir; vers la fin, il avertit le premier Acolyte de prendre le bénitier. Après la dernière oraison, il fait mettre et bénir l'encens.

298. Après l'encensement, il avertit le Célébrant de se rendre au milieu de l'autel avec ses Ministres. Il a soin, en se faisant aider, s'il est possible, par un second Cérémoniaire, que le plus digne du Chœur, sans étole, se trouve sur le degré supérieur pour donner le cierge au Célébrant. Le second Cérémoniaire fait venir ensuite le Clergé dans l'ordre convenable. S'il n'y a pas de second Cérémoniaire, il remplit lui-même cette fonction. Quand les Ministres sacrés se présentent pour recevoir leur cierge, il remplace le Diacre pour donner les cierges au Célébrant.

299. Le Cérémoniaire a dû charger un ou deux Clercs d'allumer, vers la fin de la distribution, les cierges du Clergé, pour la procession. Lorsque la distribution est finie, le Cérémoniaire avertit le Célébrant de se rendre au coin de l'épître. Pendant la dernière oraison, il veille à ce que le Thuriféraire ait préparé l'encensoir. Après l'oraison, il fait mettre et bénir l'encens, puis fait signe au Sous-Diacre d'aller prendre la croix de procession ; il allume le cierge du Célébrant et celui du Diacre, et il les donne l'un après l'autre à celui-ci. Il avertit le Diacre de chanter *Procedamus in pace* à la place qu'il occupe, et, lorsqu'on a répondu *In nomine Christi, Amen,* il donne le signal du départ.

300. Quand il en est temps, il invite le Célébrant et le Diacre à se rendre au milieu de l'autel et à descendre au bas des degrés, remet au Diacre, après la révérence convenable à l'autel, la barrette du Célébrant, puis lui donne la sienne; il marche à la droite du Célébrant. En arrivant à la banquette, au retour de la procession, le Cérémoniaire reçoit les cierges et les barrettes du Célébrant et du Diacre, et les dépose. Il ôte la chape au Célébrant, et l'aide à se revêtir des ornements pour la Messe.

301. Au commencement du chant de l'évangile, dès

www.obrascatolicas.com

que le Célébrant a fait les signes de croix, il a soin de lui présenter son cierge allumé. Il le reprend aussitôt après l'évangile, avant que le Célébrant ne baise le livre. Il veille à ce qu'on allume les cierges du Clergé pour l'évangile, et pour le temps qui va du *Sanctus* jusqu'à la communion. Si la Messe était celle du dimanche, on n'allumerait pas les cierges pendant la Messe [1].

## ARTICLE XVIII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE MERCREDI DES CENDRES.

302. Le Cérémoniaire observe ce qui a été dit pour la fête de la Purification, nos 297 et 298. Lorsque le Prêtre impose les cendres au Célébrant, le Cérémoniaire tient le vase des cendres; il le tient aussi pendant que les Ministres sacrés les reçoivent. Il reçoit les cendres avec ceux de son ordre. L'imposition terminée, il porte sur la crédence le vase des cendres. Après l'oraison *Concede nobis,* il invite le Célébrant à se rendre à la banquette, où il lui ôte la chape et l'aide à prendre le manipule et la chasuble.

303. Après que le Célébrant a lu l'évangile, le Cérémoniaire l'avertit de se mettre à genoux avec ses Ministres pendant le verset *Adjuva nos ;* ensuite, il fait bénir l'encens, le Diacre dit *Munda cor meum,* demande la bénédiction, et l'on se rend à l'endroit où se chante l'évangile. Le Chœur se met à genoux pendant les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini*, ainsi que pendant le verset *Adjuva nos* du trait [2].

## ARTICLE XIX

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

304. On fait l'aspersion de l'eau bénite comme à

[1] *Cær. Ep.*, l. II c. xvi, n. 17. — [2] *Rub. Miss.*, part. I, tit. xvi, n. 5.



www.obrascatolicas.com

l'ordinaire. Ensuite, le Cérémoniaire fait donner par les Acolytes le manipule au Diacre et au Sous-Diacre. Au commencement de la première oraison, il fait signe au Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée, lui remet le livre, et observe ce qui est prescrit pour l'épître à la Messe solennelle. Ensuite, il l'accompagne pour recevoir la bénédiction du Célébrant.

305. Au commencement du répons, il veille à ce que le Thuriféraire ait préparé l'encensoir; il avertit le Diacre de descendre pour quitter la chasuble pliée et mettre l'étole large; puis il lui remet le livre. On bénit l'encens au coin de l'épître, et l'évangile se chante comme à la Messe solennelle. Quand le Célébrant a été encensé, il veille à ce que les Ministres sacrés aillent quitter leur manipule à la banquette.

306. Pour la bénédiction et la distribution des rameaux, comme pour la procession, le Cérémoniaire observe ce qui est prescrit pour le jour de la fête de la Purification. Lorsque la procession, au retour, est près de la porte, qui doit être fermée, le Cérémoniaire veille à ce que des Chantres se trouvent à l'intérieur de l'église; il fait arrêter le Sous-Diacre et tout le Clergé. Le chant terminé, il avertit le Sous-Diacre de frapper à la porte.

307. Il invite le Célébrant et le Diacre à faire la révérence convenable devant l'autel; puis, à la banquette, il reçoit le rameau et la barrette du Diacre et du Célébrant; ensuite, il ôte la chape à celui-ci, et l'aide à prendre le manipule et la chasuble. Au commencement de l'oraison de la messe, il avertit le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée. Pendant l'épître, il fait la génuflexion avec le Sous-Diacre, lorsque celui-ci chante *omne genu flectatur*. Quand le Célébrant a lu le trait, il l'invite à aller s'asseoir. Au retour de la procession, le second Cérémoniaire, s'il y en a un, accompagne à la sacristie les trois Diacres de la Passion, pour qu'ils prennent leurs ornements; vers la fin du trait, il les conduit au chœur, ayant soin de faire avec eux les révérences convenables; il se tient près d'eux.

www.obrascatolicas.com

308. A la fin du trait, le Cérémoniaire invite le Célébrant à revenir au coin de l'épître par le plus court chemin; il présente au Diacre le rameau du Célébrant et le sien, et donne au Sous-Diacre le sien, pendant que le Célébrant lit la Passion. Lorsque celui-ci a fini, le Cérémoniaire, toutes les fois qu'on prononce le nom de Jésus, les invite à s'incliner vers la croix. A *emisit spiritum*, il leur fait signe de se mettre à genoux là où ils sont, tournés vers l'autel, et de rester ainsi pendant le temps d'un *Pater*; puis on se relève.

309. Après le chant de la Passion, le second Cérémoniaire reconduit, avec les saluts d'usage, les trois Diacres à la sacristie. Le Cérémoniaire veille à ce que le Thuriféraire ait préparé l'encensoir; il reçoit les rameaux du Diacre et du Sous-Diacre, puis, de la main du Diacre, celui du Célébrant. Pendant que le Célébrant lit l'évangile, il invite le Diacre à quitter la chasuble pliée et à prendre l'étole large; il lui donne ensuite le livre. Le reste se fait comme à l'ordinaire; mais les Acolytes vont, pour le chant de l'évangile, les mains jointes, ou portant leurs rameaux si c'est l'usage.

## ARTICLE XX

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE A L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

310. Le Cérémoniaire ou un autre Clerc éteint, après chaque psaume, un cierge du chandelier triangulaire. Après le premier psaume, il éteint le dernier cierge du côté de l'évangile; à la fin du second psaume, il éteint le dernier du côté de l'épître, et ainsi de suite, ne laissant allumé que le cierge du milieu.

311. Après le verset du premier nocturne, le Cérémoniaire va inviter celui qui doit chanter la première lamentation, et le conduit devant le pupitre. Ils font tous deux, en arrivant, la génuflexion à la croix et le salut au Chœur; puis le Cérémoniaire reçoit la barrette du Lecteur. La leçon finie, il lui rend sa bar-

www.obrascatolicas.com

rette; tous deux font la génuflexion et le salut au Chœur; le Cérémoniaire l'accompagne, et, quand il est arrivé à sa place, il le salue. Après le répons et son verset, au commencement de la reprise, il va avertir celui qui doit chanter la deuxième lamentation; on observe les mêmes cérémonies pour les autres leçons. Le vendredi soir, on ne salue pas le Chœur[1].

312. Lorsqu'on chante le verset *Ut sine timore* du *Benedictus*, le Cérémoniaire ou un autre Clerc éteint le dernier des cierges de l'autel, du côté de l'évangile; au verset *In sanctitate*, il éteint le dernier de ceux du côté de l'épître, et ainsi de suite jusqu'à la fin, ayant soin de faire la génuflexion sur le marchepied toutes les fois qu'il passe au milieu de l'autel. Le mercredi, les lampes doivent alors être éteintes, à l'exception de celle du saint Sacrement[2].

313. Pendant qu'on répète l'antienne du *Benedictus*, le Cérémoniaire ou un autre Clerc approche un escabeau du chandelier triangulaire, si c'est nécessaire, et prend au sommet le cierge qui est resté allumé; puis il se rend à l'autel, au coin de l'épître; il tient, de la main droite, le cierge appuyé sur le coin de l'autel[3]. Quand on commence à chanter *Christus factus est*, il le tient caché derrière l'autel[4]. Quand l'oraison *Respice quæsumus* est terminée, le Cérémoniaire frappe de la main sur son banc ou sur son livre, et l'on fait un peu de bruit, jusqu'à ce que le Cérémoniaire ou un autre Clerc montre le cierge qu'il tenait caché[5].

## ARTICLE XXI

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la Messe et de la procession.

314. Le Cérémoniaire veille à ce que le premier

[1] S. C., 12 sept. 1857, 3059, ad 27. — [2] *Cær Ep.*, l. II, c. xxii, n. 11. — [3] *Cær. Ep.*, Ibid., n. 12. — [4] Ibid. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxii, n. 15.

www.obrascatolicas.com

Acolyte sonne la clochette pendant que le Célébrant récite *Gloria in excelsis*. Il se rend à la crédence après que le Célébrant a dit *Agnus Dei ;* il prend le calice préparé, ainsi que la patène, la pale, le voile et le ruban, et les porte sur l'autel au coin de l'épître.

315. Le Cérémoniaire fait distribuer à temps les étoles aux Prêtres ou Diacres qui doivent communier. Il veille à ce que la communion du Clergé se fasse dans l'ordre prescrit. S'il n'y a pas un nombre suffisant d'étoles, il désigne deux Clercs pour recevoir, près de l'autel, les étoles de ceux qui ont communié, et les donner à ceux qui viennent après eux.

316. Après la communion, le Cérémoniaire avertit les deux Thuriféraires d'aller préparer les encensoirs. Il a soin que le Sous-Diacre qui doit porter la croix se trouve à la sacristie. Il a dû charger un ou deux Clercs de distribuer des cierges au Clergé, et de les allumer pour la procession. Il fait porter au reposoir les barrettes du Célébrant et de ses Ministres.

317. Après le dernier évangile, le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à se rendre à la banquette, il ôte au Célébrant la chasuble et le manipule, et lui met la chape. Ensuite, il l'invite à se rendre à l'autel avec ses Ministres. Ceux-ci ayant fait la génuflexion à deux genoux, puis une courte adoration, le Cérémoniaire fait mettre l'encens dans les deux encensoirs. Il veille à ce que ceux qui doivent porter le dais et l'*ombrellino* soient prêts.

318. Pendant que le Célébrant encense le saint Sacrement, le Cérémoniaire va prendre l'huméral à la crédence, et le lui met après qu'il a rendu l'encensoir. Quand celui-ci a reçu le calice, le Cérémoniaire donne le signal du départ. Le Cérémoniaire veille à ce que le Porte-croix et les Acolytes s'arrêtent à une distance convenable du reposoir, et se retirent pour ne pas gêner le passage de la procession. Il fait placer le Clergé sur deux lignes, les moins dignes les plus loin de l'autel [1].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 13.

www.obrascatolicas.com

319. Lorsque le Célébrant est arrivé au reposoir, et que le saint Sacrement a été placé dans le tabernacle, on met l'encens et on encense. Dès que le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, les membres du Clergé, ayant éteint et laissé leurs cierges, font la génuflexion à deux genoux, et retournent au chœur, les plus dignes les premiers [1].

320. Lorsque le Clergé a quitté la chapelle du reposoir, le Cérémoniaire invite le Célébrant et tous les Ministres à se rendre à la sacristie [2]. Ils font tous ensemble la génuflexion à deux genoux, à l'exception du Porte-croix et des Acolytes. Le Cérémoniaire remet les barrettes au Diacre, quand on est sorti de la chapelle. S'il était resté des Hosties consacrées, le Cérémoniaire aurait soin de les faire transporter à l'endroit préparé pour cela.

### § 2. Du dépouillement des autels.

321. Le Cérémoniaire conduit à l'autel le Célébrant, ses Ministres et les Acolytes, qui marchent les mains jointes, reçoit les barrettes, et fait avec eux les révérences à l'autel et au Chœur. On fait le dépouillement du grand autel. Ensuite, le Cérémoniaire conduit aux autres autels le Célébrant et ses Ministres avec les Clercs. On commence par le plus rapproché du grand autel, du côté de l'évangile; on termine par le plus rapproché du côté de l'épître, et l'on revient au grand autel [3]. Le Cérémoniaire a soin de donner les barrettes au Célébrant et aux Ministres quand ils quittent un autel, et de les reprendre en arrivant au suivant. S'il y a un grand nombre d'autels, d'autres Prêtres en font le dépouillement pendant que l'on fait celui de l'autel principal. Lorsqu'on a répété l'antienne, le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à retourner à la sacristie, de la même manière que l'on en est venu.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Mem. Rit.*, — [3] *Rub. Miss.*, ibid., *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

### § 3. Du lavement des pieds.

322. Le Prêtre et ses Ministres s'étant revêtus de leurs ornements, le Cérémoniaire les conduit au lieu préparé; il reçoit les barrettes, et l'on fait les révérences convenables à l'autel et au Chœur. Pendant que le Prêtre et ses Ministres montent à l'autel, le Cérémoniaire va prendre à la crédence le livre des évangiles; il le remet au Diacre, et fait ensuite mettre et bénir l'encens.

323. Après la bénédiction de l'encens, il fait ranger les Ministres comme pour l'évangile de la Messe solennelle; et, quand le Diacre a reçu la bénédiction, il les conduit, avec les cérémonies accoutumées, au lieu où l'on doit chanter l'évangile. Quand le Prêtre a baisé le livre des évangiles, le Cérémoniaire le reçoit du Sous-Diacre, et le dépose sur la crédence; il fait ôter le manipule aux Ministres, et enlève la chape au Prêtre; il lui met ensuite le linge dont il doit être ceint.

324. Il avertit les Clercs désignés pour porter le bassin, le vase d'eau, les serviettes, et le plateau qui contient les aumônes, et les accompagne devant ceux à qui l'on doit laver les pieds. Si l'eau vient à manquer, il fait remplacer les premiers par d'autres Clercs portant un autre vase d'eau et un autre bassin.

325. Le lavement des pieds terminé, le Cérémoniaire conduit près de la crédence le Prêtre et ses Ministres; quand le Prêtre s'est lavé les mains, il lui ôte le linge dont il était ceint, et lui met la chape. Il l'invite ensuite à se rendre au coin de l'épître avec ses Ministres, pour les versets et l'oraison. Après l'oraison, il reconduit, avec les cérémonies accoutumées, le Prêtre et ses Ministres au lieu où l'on a pris les ornements.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XXII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE VENDREDI SAINT.

#### § 1. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions.

326. Le Cérémoniaire conduit le Célébrant et ses Ministres à l'autel; il reçoit les barrettes. Il se met à genoux au coin de l'épître, pendant qu'ils sont prosternés. Après une courte prière, il se lève, fait signe aux Acolytes de monter à l'autel, pour étendre la nappe sur la partie postérieure de la table de l'autel. Dès que les Acolytes ont ainsi étendu la nappe, il place le missel au coin de l'épître[1].

327. Le Célébrant et ses Ministres étant restés prosternés pendant le temps d'un *Miserere*, il les avertit de se lever; il avertit les Acolytes et le Thuriféraire de retirer les coussins. Un second Cérémoniaire ou un des Acolytes donne le livre à un Lecteur en surplis, et il l'accompagne comme pour l'épître; lorsque la leçon est chantée, chacun retourne à sa place, après avoir fait la génuflexion. Si le Célébrant doit aller s'asseoir pendant le trait, le Cérémoniaire l'invite à y aller; vers la fin du trait, il l'invite à se rendre au coin de l'épître par le plus court chemin.

328. Le Cérémoniaire avertit ensuite le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée, et lui donne le livre des épîtres; après la leçon, il reçoit le livre, et fait reprendre au Sous-Diacre la chasuble pliée. Pendant le trait, le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller s'asseoir; on observe ce qui est dit pour le chant de la Passion au dimanche des Rameaux. Après le chant de la Passion, le Cérémoniaire fait signe au Diacre de quitter la chasuble pliée et de prendre l'étole large,

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv, n. 9; *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

et lui donne le livre des évangiles; il avertit les Acolytes de venir, les mains jointes, devant l'autel, pour l'évangile. L'évangile chanté, le Cérémoniaire reçoit le livre.

### § 2. Des monitions et oraisons.

329. Le Cérémoniaire assiste le Célébrant au missel pendant les monitions et les oraisons; il invite les Ministres à faire la génuflexion quand il y a lieu. A l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus, qui salvas omnes*, il avertit les Acolytes de disposer ce qui est nécessaire pour l'adoration de la croix.

### § 3. De l'adoration de la croix.

330. Les oraisons terminées, le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à se rendre à la banquette; quand le Célébrant et le Sous-Diacre ont quitté leur chasuble, il les invite à se rendre au coin de l'épître, sur le pavé. Le Cérémoniaire accompagne le Diacre à l'autel; ils montent tous deux sur le marchepied, font la génuflexion, puis le Diacre prend la croix, aidé au besoin par le Cérémoniaire. Celui-ci veille à ce qu'un Acolyte tienne le missel ouvert devant le Célébrant. Il a soin que tout le monde, à l'exception du Célébrant seul, soit à genoux pendant qu'on répond *Venite adoremus*.

331. Quand on a répondu pour la troisième fois *Venite adoremus*, le Cérémoniaire accompagne le Célébrant, qui va déposer la croix sur le coussin. Il veille à ce que le second Acolyte ôte le voile de la croix de procession. Lorsque le Célébrant a quitté son manipule et ses souliers, le Cérémoniaire l'accompagne à l'adoration de la croix, puis le reconduit à la banquette. Il veille à ce qu'un Acolyte tienne le missel devant le Célébrant. Il a soin que le Sous-Diacre qui doit porter la croix se trouve à la sacristie, ainsi que les Thuriféraires, après qu'ils ont adoré la croix.

332. Vers la fin de l'adoration, le Cérémoniaire in-



www.obrascatolicas.com

vite les Acolytes à étendre en entier la nappe sur l'autel, et le Diacre à porter la bourse sur l'autel; il porte lui-même le missel avec le pupitre au côté de l'évangile, ayant soin de faire les génuflexions vers la croix qui est sur le coussin; le Diacre retourne par le plus court chemin à la droite du Célébrant. Lorsque l'adoration est terminée, le Cérémoniaire invite le Diacre à replacer la croix; il l'accompagne au lieu où elle se trouve, et fait la génuflexion en arrivant; puis il conduit le Diacre à l'autel, et lui aide à la remettre en place. Tout le monde doit alors être à genoux, même le Célébrant [1]. Le Cérémoniaire fait la génuflexion, reconduit le Diacre à la banquette, et avertit les Acolytes d'enlever ce qui a servi à l'adoration de la croix.

### § 4. De la procession.

333. Le Cérémoniaire invite le Célébrant et ses Ministres à venir devant l'autel pour la procession. Il veille à ce que l'on fasse la génuflexion à la croix avant de partir; on se rend, par le chemin le plus court, à la chapelle du reposoir. Lorsqu'on arrive au reposoir, le Cérémoniaire reçoit les barrettes, et les fait porter à la banquette. Il fait la génuflexion à deux genoux, puis il fait allumer des cierges et distribuer ceux-ci au Clergé.

334. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre ouvre le tabernacle; on met ensuite l'encens dans les encensoirs, et l'on encense le saint Sacrement; le dais doit être prêt [2]. Après l'encensement, le Cérémoniaire met l'huméral au Célébrant, et la procession se met en marche. Il reprend le voile lorsque le Célébrant a donné le calice au Diacre, puis il fait mettre l'encens. Après l'encensement, il avertit le second Thuriféraire de reporter l'encensoir à la sacristie, et le premier de se placer du côté de l'épitre.

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II. c. xxvi, n. 12; *Mem. Rit.* — [2] *Miss.*, ibid. *Cær. Ep.*, ibid., n. 15.

www.obrascatolicas.com

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

335. Lorsque le Diacre ôte le voile du calice, le Cérémoniaire porte ce voile sur la crédence. Quand le calice a été posé sur le corporal et recouvert de la pale, il fait mettre l'encens, et l'on encense l'autel ; il enlève et remet le livre, puis reste auprès jusqu'à l'élévation de l'Hostie. Quand le Diacre a rendu l'encensoir au Thuriféraire, il avertit celui-ci de se retirer à la sacristie [1].

336. Avant l'élévation, il descend au bas des degrés, et va au coin de l'épître. Lorsque le Célébrant a pris la sainte parcelle avec le vin, le Cérémoniaire fait éteindre les cierges du Clergé. Quand le Sous-Diacre a fermé le missel, il prend à la banquette les barrettes du Célébrant et des Ministres, les leur donne, et reconduit ceux-ci à la sacristie sans saluer le Chœur.

## ARTICLE XXIII

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE LE SAMEDI SAINT.

### § 1. De la bénédiction du feu nouveau.

337. Quand les Ministres sacrés sont revêtus de leurs ornements, le Cérémoniaire invite le Sous-Diacre à prendre la croix de procession, et l'on se rend à la porte de l'église où doit se faire la bénédiction du feu nouveau. Après la quatrième oraison, il fait bénir l'encens.

### § 2. De la procession avec le cierge triangulaire.

338. Lorsque le Diacre est revêtu des ornements blancs, le Cérémoniaire fait de nouveau bénir l'encens ; quand le Diacre a pris le roseau, il donne le signal pour la procession. Il fait porter à la banquette la bar-

[1] *Miss.*, ibid. ; *Cær. Ep.*, ibid. : *Mem. Rit.*

www.obrascatolicas.com

rette et les ornements violets du Diacre; s'il ne guide pas la procession, il marche à la gauche du Célébrant. Quand celui-ci est entré dans l'église, le Cérémoniaire fait arrêter le Clergé une première fois, puis une seconde fois au milieu de l'église, et enfin une troisième fois devant l'autel, veillant à ce que tout le monde fléchisse le genou en même temps que le Diacre.

### § 3. De l'Exsultet.

339. Arrivé devant l'autel, le Cérémoniaire dépose la barrette du Célébrant, prend sur la crédence le livre et le donne au Diacre. Quand le Diacre a reçu la bénédiction, il l'accompagne au lieu où se chante l'*Exsultet;* il lui présente l'encensoir. Le Diacre ayant encensé le livre, il reprend l'encensoir et le donne au Thuriféraire. Il se tient en arrière du Diacre.

340. Lorsque le Diacre chante *curvat imperia*, le Cérémoniaire fait approcher l'Acolyte qui porte les grains d'encens, et veille à ce que le Diacre les pose sur le cierge pascal comme il est prescrit. Il veille aussi à ce que les Acolytes remplissent exactement les fonctions dont ils ont été chargés.

341. Après le chant de l'*Exsultet*, le Cérémoniaire reconduit le Diacre et les autres Ministres devant l'autel, fait la génuflexion, et invite le Célébrant à se rendre à la banquette. Il lui ôte la chape, et l'aide à mettre le manipule et la chasuble; il veille à ce que les Ministres prennent les ornements requis, et les avertit d'aller au coin de l'épître par le chemin le plus court.

### § 4. Des prophéties.

342. Aussitôt que l'*Exsultet* est fini, le second Cérémoniaire place au milieu du chœur un pupitre nu pour les prophéties, et va inviter celui qui doit chanter la première. Le second Cérémoniaire et celui qui a chanté la prophétie, lorsqu'il n'y a pas de trait,

www.obrascatolicas.com

attendent, avant de quitter le pupitre, que le Diacre ait chanté *Flectamus genua;* alors, ils font la génuflexion, et se lèvent à *Levate*. Le Cérémoniaire reconduit ensuite celui qui a chanté la leçon, et va avertir celui qui doit chanter la suivante.

343. Le Cérémoniaire a soin d'avertir le Célébrant, chaque fois que celui-ci doit aller s'asseoir et revenir au coin de l'épître. Lorsque les prophéties et les oraisons sont terminées, le Cérémoniaire invite le Célébrant à se rendre à la banquette, pour quitter la chasuble et le manipule. Le second Cérémoniaire enlève le pupitre et le livre des prophéties, et met trois coussins violets sur les degrés de l'autel.

### § 5. De la bénédiction des fonts.

344. Si l'église a des fonts baptismaux, le Cérémoniaire met la chape au Célébrant; il veille à ce que les Clercs qui doivent porter le cierge pascal et la croix se trouvent prêts; et l'on se met en marche. Lorsqu'on est arrivé aux fonts, le Cérémoniaire reçoit les barrettes. La bénédiction terminée, il a soin qu'on mette de l'eau dans les bénitiers avant qu'on verse des saintes Huiles dans l'eau baptismale; il avertit le Porte-bénitier de se présenter devant le Célébrant, et d'accompagner le Prêtre qui doit faire l'aspersion.

### § 6. Des litanies.

345. Quand la bénédiction des fonts est terminée, le Cérémoniaire donne les barrettes; on retourne à l'autel, et l'on fait, en y arrivant, la révérence convenable; lorsque le Diacre et le Sous-Diacre ont quitté la chasuble pliée, et le Célébrant la chape, le Cérémoniaire les invite à se prosterner. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, quand, après les prophéties, le Célébrant et ses Ministres sont allés à la banquette, il les invite à quitter la chasuble et le manipule et à venir se prosterner.

346. Le Cérémoniaire se met à genoux, ainsi que

www.obrascatolicas.com

les Acolytes, du côté de l'épître. Dès que l'on chante *Peccatores*, le Cérémoniaire, ayant pris les barrettes, invite le Célébrant et ses Ministres à se lever; après la révérence convenable à l'autel, il donne aux Ministres sacrés leurs barrettes, et les conduit à la sacristie. Quand le Célébrant et ses Ministres sont partis, le Cérémoniaire veille à ce que des Clercs ôtent les coussins et préparent ce qui est nécessaire pour la Messe: il avertit le Thuriféraire de préparer l'encensoir, et, s'il n'y a pas de fonts baptismaux, il avertit les Acolytes d'allumer les cierges de leurs chandeliers.

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

347. Le Célébrant et ses Ministres devant se trouver à l'autel quand on chante *Christe exaudi nos*, le Cérémoniaire donne, lorsqu'il en est temps, le signal du départ; on se rend à l'autel, et, après avoir salué celui-ci, mais non le Clergé, on commence la Messe. Il veille à ce que le premier Acolyte sonne la clochette pendant tout le temps que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis* avec ses Ministres. Pour l'évangile, il avertit les Acolytes de venir sans chandeliers.

348. Après la communion du Prêtre, il avertit le Thuriféraire d'aller préparer l'encensoir. Au commencement du *Magnificat*, il avertit les Ministres de faire le signe de croix et de se rendre au milieu de l'autel; il fait bénir l'encens, et l'on encense l'autel comme aux Vêpres; il ôte et remet le missel en temps convenable. Lorsqu'on a répété l'antienne *Vespere autem sabbati*, le Cérémoniaire invite le Célébrant à aller au milieu de l'autel, et la Messe se termine comme de coutume [1].

## ARTICLE XXIV

### FONCTIONS DU CÉRÉMONIAIRE A LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

349. A l'offertoire de la Messe solennelle, le Céré-

[1] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

moniaire a soin qu'on porte à l'autel l'hostie qui doit être consacrée pour la procession [1]. Après la paix, il se rend à la crédence, prend l'ostensoir couvert du voile blanc, et le porte à l'autel [2]. Il avertit les Thuriféraires d'aller préparer les encensoirs. S'il y a lieu, il a soin que le Sous-Diacre qui doit porter la croix, et tous ceux qui doivent prendre des ornements, se trouvent à la sacristie. Il a dû charger deux Clercs de distribuer des cierges au Clergé, et de les allumer pour la procession. Le Cérémoniaire observe ce qui est marqué pour le commencement de la procession du jeudi saint. Si la procession s'arrête à un reposoir, il veille à ce que le Porte-croix et les Acolytes s'arrêtent à une distance convenable, et se retirent pour ne pas gêner le passage; il fait placer le Clergé sur deux lignes, les moins dignes près de la croix.

---

# CHAPITRE IV

## Office des Chapiers et des Chantres.

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

350. Le chœur des Chantres, appelé *schola*, entonne ou chante certaines parties du texte liturgique. Il peut, suivant l'usage et la disposition, être placé au chœur, ou en dehors du chœur, ou dans une tribune. Les Chantres doivent connaître les règles données au t. I, p. 367, ch. II et III.

351. A l'Office, deux Chantres, placés au chœur, ont certaines fonctions à remplir, comme il est dit

[1] Gardellini, *in Inst. Clem.*, § 19, n. 2. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXII, n. 17.

www.obrascatolicas.com

plus loin. Aux Vêpres et aux Laudes solennelles, les Chapiers ne remplissent pas les fonctions de Chantres, deux Clercs en surplis étant chargés de ce soin. Il ne faut donc pas confondre Chantres et Chapiers. A la Messe solennelle, il ne peut pas y avoir de Chantres revêtus de chapes.

352. Les Chantres, dans l'exercice de leur fonction, doivent être debout et tête nue. S'ils chantent des paroles pendant lesquelles on doit se mettre à genoux, ils restent debout, puis font ensemble la génuflexion à la fin de ces paroles. Ils doivent lire à voix haute et intelligible toutes les parties du texte liturgique dont le chant est suppléé par l'orgue : un ou deux suffisent pour cela.

353. Toutes les fois que les Chapiers et les Chantres ont à faire la génuflexion, ils la font sur le pavé. Ils saluent la croix de l'autel par une génuflexion, même quand le saint Sacrement n'est pas à l'autel. Si le saint Sacrement n'est pas à l'autel, les Chapiers saluent la croix par une inclination profonde lorsqu'ils la saluent avec l'Officiant.

## ARTICLE II

### FONCTIONS DES CHANTRES A LA MESSE.

354. Le Célébrant arrivant à l'autel, les Chantres commencent l'introït, jusqu'à l'astérisque. Aux féries et aux fêtes simples, l'introït est commencé par un Chantre; aux autres fêtes et les dimanches, il est commencé par deux; et aux solennités, par quatre, si c'est possible. Le Chœur continue jusqu'au psaume. Les Chantres chantent le commencement du verset du psaume jusqu'à l'astérisque, et le *Gloria Patri* en entier ; le Chœur chante le reste. Tout le Chœur répète l'introït.

355. Ensuite, on chante le *Kyrie eleison* alternativement, soit tout le Chœur avec les Chantres, soit un

www.obrascatolicas.com

côté du Chœur avec l'autre. Le dernier *Kyrie* est divisé en deux ou trois parties par un ou deux astérisques; s'il est divisé en deux, la première partie est chantée par les Chantres ou par le premier Chœur, la seconde par tous ensemble; s'il est divisé en trois, la première partie est chantée comme il vient d'être dit, la deuxième est chantée par le second Chœur, et la troisième par tous à la fois.

356. Le Célébrant ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, le Chœur continue *Et in terra...;* un côté du Chœur répond à l'autre côté, ou bien tout le Chœur répond aux Chantres.

357. Après l'épître, le graduel est commencé par un ou deux Chantres, jusqu'à l'astérisque; tous les Chantres, ou quelques-uns, continuent. Deux chantent le verset, que tout le Chœur achève à partir de l'astérisque. Le premier *Alleluia* est chanté par un ou deux Chantres, jusqu'à l'astérisque; le Chœur répète *Alleluia*, en y ajoutant le neume. Les Chantres chantent le verset, que tout le Chœur achève à partir de l'astérisque. Ensuite, un Chantre ou les Chantres répètent *Alleluia*, et le Chœur ajoute le neume.

358. Après la Septuagésime, on chante le trait, dont les versets sont alternés par les deux côtés du Chœur se répondant, ou par tout le Chœur répondant aux Chantres.

359. Au temps pascal, après qu'on a chanté deux *Alleluia* et un verset, comme plus haut, un ou deux Chantres commencent un *Alleluia*, que l'on ne répète pas, mais dont tous chantent le neume; puis on chante un verset et un *Alleluia* comme il est dit plus haut.

360. La prose ou séquence se chante alternativement, soit par les Chantres et le Chœur, soit par les deux côtés du Chœur.

361. Le Célébrant ayant entonné *Credo in unum Deum*, le Chœur continue *Patrem omnipotentem*, soit les deux côtés ensemble, soit alternativement.

362. L'offertoire est commencé par un, deux ou quatre Chantres, comme l'introït, et tout le Chœur le continue. Il en est de même pour le *Sanctus*. On ne



www.obrascatolicas.com

doit rien chanter pendant l'élévation [1]. Le *Benedictus* n'est chanté qu'après l'élévation [2].

363. L'*Agnus Dei* est chanté par tout le Chœur : un, deux, ou quatre Chantres le commençant chaque fois; ou bien on alterne, les uns chantant la première partie, les autres répondant *miserere nobis* (*dona eis requiem* à la Messe des morts), et tous, à la fin, *dona nobis pacem* (*sempiternam* à la Messe des morts).

364. L'antienne de la communion, commencée par un, deux, ou quatre Chantres, est continuée par le Chœur.

## ARTICLE III

### FONCTIONS DES CHANTRES A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

365. Le Célébrant ayant entonné *Asperges me* ou *Vidi aquam*, le Chœur continue l'antienne. Les Chantres commencent le verset du psaume, jusqu'à l'astérisque, et chantent le *Gloria* ; le Chœur chante le reste. Ensuite, les Chantres reprennent l'intonation de l'antienne, et le Chœur répète celle-ci.

## ARTICLE IV

### FONCTIONS DES CHANTRES A LA MESSE DES MORTS ET A L'ABSOUTE.

366. Outre ce qui est dit pour la Messe ordinaire, les Chantres observent ce qui suit. On ne peut omettre aucune strophe de la prose. A l'offertoire, ils chantent seuls le verset *Hostias et preces ;* et, à l'antienne de la communion, ils chantent seuls le verset *Requiem æternam*.

367. A l'absoute, les Chantres commencent le répons *Libera me*, que le Chœur continue jusqu'au verset. Les Chantres chantent le verset *Tremens fa-*

[1] Cær. Ep., l. II, c. VIII, n. 70 ; S. C., 22 mai 1894. 3827, III ; 26 avril 1901, 4071, ad 1. — [2] Cær. Ep., l. II, c. VIII, n. 70; S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 3; 22 mai 1894, 3827, III; 16 dec. 1909, 4243, ad 6 ; 14 janv. 1921, *Dubium*.

www.obrascatolicas.com

*ctus sum*, et le Chœur reprend *Quando cæli*. Les Chantres chantent le verset *Dies illa*, et le Chœur reprend *Dum veneris*. Les Chantres chantent le verset *Requiem æternam*, et le Chœur répète *Libera me*. Le répons terminé, les Chantres, avec le premier chœur, chantent *Kyrie eleison*; le second chœur répond *Christe eleison*; puis tout le Chœur ensemble, *Kyrie eleison*. A la fin, les Chantres chantent *Requiescat* (ou *Requiescant*) *in pace*.

## ARTICLE V

### FONCTIONS DES CHAPIERS ET DES CHANTRES AUX VÊPRES SOLENNELLES.

#### § 1. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles lorsqu'il n'y a pas de Chapiers.

368. Deux Clercs, revêtus du surplis ou de la *cotta*, remplissent la fonction de Chantres. Ils se placent dans le chœur, aux sièges des Chapiers, un de chaque côté, ou tous deux du même côté.

369. Ils entonnent les psaumes au milieu du chœur, et, si c'est l'usage, devant un pupitre nu, où se trouve le livre des intonations. Lorsqu'ils ne sont pas occupés, ils se conforment au Clergé. Ils peuvent se couvrir, mais n'y sont pas obligés.

370. Toutes les fois que les Chantres arrivent au milieu du chœur, ou devant le pupitre, ils font la génuflexion. Avant de retourner à leur place, ils font d'abord la génuflexion, et se saluent mutuellement s'ils se quittent.

371. Lorsqu'ils vont annoncer une antienne, ils font la génuflexion s'ils passent devant l'autel, se rendent tous deux devant celui à qui elle doit être annoncée, et le saluent plus ou moins profondément suivant sa dignité. Quand le chant est terminé, un des deux Chantres (le premier pour le Célébrant et le second pour les autres) annonce l'antienne, d'une

www.obrascatolicas.com

voix claire, mais de manière à être entendu seulement des personnes les plus rapprochées.

372. Quand l'intonation est répétée, si l'Office est double, ou, si l'Office est semi-double ou simple, aussitôt qu'elle est annoncée, les deux Chantres saluent de nouveau celui à qui l'antienne a été annoncée, et vont au milieu du chœur entonner le psaume, faisant la génuflexion quand ils y arrivent.

373. Ils chantent le premier verset du psaume en entier ou seulement jusqu'à l'astérisque, suivant l'usage; puis ils s'inclinent aussitôt vers le côté du Chœur qui doit continuer, c'est-à-dire vers le côté opposé à celui qui a entonné l'antienne s'ils ont chanté le premier verset en entier, ou bien vers le côté qui a entonné l'antienne s'ils n'ont chanté que la moitié du verset.

374. Ils peuvent être chargés, si d'autres au chœur ne le peuvent facilement, de lire debout, à voix haute et intelligible, les paroles dont le son de l'orgue remplace le chant, comme la répétition des antiennes, les strophes de l'hymne et les versets du *Magnificat*. Pour répéter les antiennes, ils peuvent venir au milieu du chœur, avant d'aller annoncer la suivante.

375. Les deux Chantres entrent au chœur avec l'Officiant; ils marchent ensemble à la suite des Acolytes. Si le Clergé entre en même temps, ils attendent devant l'autel, à côté des Acolytes, que l'Officiant arrive. Ils font la génuflexion avec lui, et, pendant l'*Aperi*, s'agenouillent à côté de ses assistants.

376. Après la génuflexion et les saluts au Chœur, ils suivent l'Officiant à son siège, et se placent en face de lui. Lorsqu'on a chanté *sæculorum*, *Amen*, après *Deus in adjutorium* et *Gloria Patri*, pendant lequel ils s'inclinent vers l'autel, le premier Chantre annonce à l'Officiant la première antienne. Ils vont ensuite au milieu du chœur, font la génuflexion en arrivant, entonnent le premier psaume quand il en est temps, font de nouveau la génuflexion, et retournent à leur place.

377. Après le premier psaume, pendant qu'on ré-

www.obrascatolicas.com

pète l'antienne, ils vont annoncer l'antienne suivante au plus digne du Clergé, et reviennent au milieu du chœur entonner le psaume. Lorsque celui-ci est entonné, ils reviennent à leurs places. Cela se pratique à la fin des deuxième, troisième et quatrième psaumes; et l'on commence par les plus dignes de chaque côté du chœur.

378. Pendant la répétition de la cinquième antienne, ou seulement après l'avoir répétée s'ils le font eux-mêmes, les deux Chantres se rendent devant l'Officiant, qu'ils saluent en arrivant. Après le capitule, le premier Chantre annonce à l'Officiant l'intonation de l'hymne; celle-ci étant entonnée, ils saluent l'Officiant, font la génuflexion devant l'autel, et retournent à leurs places.

NOTA. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, ils se mettent à genoux devant l'autel, jusqu'à la fin de la première strophe, et vont ensuite à leurs places.

379. Vers la fin de la dernière strophe, ils vont devant l'autel, faisant la génuflexion en arrivant. A la fin de l'hymne, ils chantent le verset. Pendant qu'on répond au verset, les deux Chantres vont devant l'Officiant, et le premier lui préentonne l'antienne du *Magnificat*. Ils reviennent ensuite au milieu du chœur pour entonner le cantique, puis vont à leurs places après l'avoir entonné. On doit conduire le chant et le son de l'orgue de manière que l'encensement soit terminé avant le *Gloria Patri*.

380. Les Chantres sont encensés individuellement, d'un coup chacun, après le Clergé. Ils restent à leurs places pendant la répétition de l'antienne du *Magnificat* et l'oraison. A la conclusion de celle-ci, ils vont devant l'autel, faisant la génuflexion en arrivant, pour chanter les versets des mémoires s'il y en a, et *Benedicamus Domino*. Ils pourraient aussi entonner les antiennes des mémoires; ils le feraient à l'endroit où ils ont entonné les psaumes.

381. Si l'on chante l'antienne à la sainte Vierge, ils vont à leur place après *Benedicamus Domino*, et re-

www.obrascatolicas.com

viennent au milieu du chœur pour chanter le verset; ils vont ensuite rejoindre l'Officiant, font la génuflexion, et retournent à la sacristie à la suite des Acolytes. Si l'on ne chante pas l'antienne à la sainte Vierge, ils vont rejoindre l'Officiant après *Benedicamus Domino ;* quand il vient à l'autel, ils font la génuflexion pendant qu'il fait la révérence convenable, et retournent à la sacristie à la suite des Acolytes.

### § 2. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles lorsqu'il y a deux Chapiers.

382. Lorsqu'il y a deux Chapiers, les Chantres observent ce qui est indiqué au paragraphe précédent, sauf les particularités suivantes. Si les Chapiers sont au chœur, les Chantres se placent à l'entrée du chœur, de chaque côté, ou tous deux du même côté; si les Chapiers sont aux côtés de l'Officiant, les Chantres se mettent au chœur à la place ordinaire des Chapiers. Ils ne sont pas chargés de préentonner à l'Officiant la première antienne, l'hymne, et l'antienne du *Magnificat :* cela étant réservé au premier Chapier.

383. En arrivant au chœur, ils ne se rendent pas près de l'Officiant, mais à leur place. Vers la fin de la première antienne, ils vont entonner le psaume. Ils restent à leur place pendant le capitule et l'hymne. Après avoir chanté le verset, si l'Office est semi-double, ils demeurent au même lieu pour entonner le *Magnificat ;* si l'Office est double, ils retournent à leur place, et la quittent de nouveau à la fin de l'antienne, pour entonner le cantique. Ils sont encensés après le Clergé et les Chapiers, s'ils occupent la place de ceux-ci ; sinon, en même temps que le Clergé. A la fin, ils se rendent à la sacristie à la suite des Acolytes, n'ayant pas à accompagner l'Officiant.

### § 3. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles lorsqu'il y a plus de deux Chapiers.

384. Les Chantres se placent à l'entrée du chœur,

www.obrascatolicas.com

de chaque côté, ou tous deux du même côté. Ils entrent à la suite des Acolytes, et ne vont pas auprès de l'Officiant. Ils n'ont rien à préentonner, ni à l'Officiant ni au Clergé; ils ne chantent pas le verset après l'hymne, ni ceux des mémoires, ni le *Benedicamus Domino*. Ils n'entonnent que les psaumes et le *Magnificat*. Ils sont encensés en même temps que le Clergé, du côté qu'ils occupent. Ils sortent comme ils sont entrés.

### § 4. Fonctions des Chapiers aux Vêpres solennelles lorsqu'ils sont seulement deux.

385. Les Chapiers, s'étant revêtus du surplis, prennent leur chape, aidés par les Acolytes, et se placent aux côtés de l'Officiant. Au signe du Cérémoniaire, ils saluent la croix de la sacristie et l'Officiant, se couvrent, et accompagnent celui-ci, le premier à sa droite et le second à sa gauche, en soutenant le bord de la chape.

386. En entrant dans l'église, ils se découvrent, prennent de l'eau bénite, le premier en présente à l'Officiant, et ils se couvrent après s'être signés. Ils se découvrent en entrant au chœur; arrivés devant l'autel, ils font la génuflexion, ou l'inclination profonde si le saint Sacrement n'est pas à l'autel, et s'agenouillent avec l'Officiant sur le plus bas degré, pour dire l'*Aperi*.

387. Après s'être levés, ils font les révérences convenables à l'autel et au Chœur, en commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant, accompagnent celui-ci à sa place, et se tiennent devant lui. Ils s'inclinent vers l'autel au *Gloria Patri*. Au moment voulu, le premier Chapier annonce à l'Officiant la première antienne. Après avoir salué l'Officiant, et fait la génuflexion devant l'autel, ils vont à leur place; ils s'asseyent et se couvrent quand le premier psaume est entonné. Ils ne préentonnent pas les antiennes au Clergé.

388. A *Sicut erat* du cinquième psaume, ils se rendent devant l'Officiant, qu'ils saluent en arrivant.

www.obrascatolicas.com

Quand on a répondu *Deo gratias* après le capitule, le premier Chapier préentonne l'hymne à l'Officiant. Celui-ci l'ayant entonnée, les Chapiers le saluent et reviennent à leur place. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, ils se mettent à genoux après l'intonation, jusqu'à la fin de la première strophe.

389. Ils ne chantent pas le verset. Pendant qu'on répond au verset, le premier Chapier va seul annoncer à l'Officiant l'antienne du *Magnificat;* il revient ensuite à sa place. Ils s'asseyent et se couvrent pendant l'antienne, si l'Office est double. A l'intonation du *Magnificat*, ils se lèvent, déposent leur barrette, font le signe de croix, et vont rejoindre l'Officiant devant l'autel; ils se placent à ses côtés, et font la révérence convenable avec lui.

390. Ils montent à l'autel avec l'Officiant; après que celui-ci a baisé l'autel, le premier Chapier reçoit la navette, et présente la cuiller avec les baisers ordinaires, en disant *Benedicite, Pater reverende*, le second relevant le bord droit de la chape. L'encens étant bénit, le premier Chapier reçoit la cuiller avec baisers, rend la navette, reçoit l'encensoir, et le donne à l'Officiant avec baisers. Pendant l'encensement, les deux Chapiers accompagnent l'Officiant, en tenant les bords de la chape; ils font les mêmes révérences que lui, et récitent le *Magnificat* alternativement avec lui.

391. L'encensement terminé, le premier Chapier reçoit de l'Officiant l'encensoir, avec les baisers d'usage, et le donne au Thuriféraire; puis ils retournent au milieu, font une inclination à la croix, descendent au bas de l'autel, font la révérence convenable, saluent le Chœur en commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant, et accompagnent celui-ci à sa place. Ils se placent en face de lui; le premier Chapier reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et encense l'Officiant de trois coups doubles : les deux Chapiers font une inclination profonde avant et après.

392. Ensuite, le premier Chapier rend l'encensoir au Thuriféraire, et les deux Chapiers retournent à leur

www.obrascatolicas.com

place. Ils sont encensés par le Thuriféraire, après que celui-ci a encensé les Chanoines, ou, s'il n'y a pas de Chanoines, après qu'il a encensé le Clergé (1). Pendant qu'on répète l'antienne du *Magnificat*, ils se rendent devant l'Officiant, et y demeurent pendant l'oraison et les mémoires s'il y en a. Ils ne chantent pas les versets des mémoires, ni le *Benedicamus Domino*.

393. Si l'on dit ou si l'on chante l'antienne de la sainte Vierge, les Chapiers demeurent devant l'Officiant, debout ou à genoux selon le temps; si l'on est à genoux, ils restent agenouillés pendant que l'Officiant est debout pour l'oraison. Les Chapiers accompagnent ensuite l'Officiant devant l'autel, et font avec lui la révérence convenable; après avoir salué le Clergé s'il reste au chœur, ils retournent à la sacristie comme ils en sont venus; ayant salué la croix et l'Officiant, ils déposent leur chape.

Nota. Si les deux Chapiers se placent à la banquette, au côtés de l'Officiant, ils observent ce qui suit. Au commencement, ayant accompagné l'Officiant à la banquette, ils se placent le premier à sa droite et le second à sa gauche. Le premier est chargé de lui donner ou de recevoir sa barrette avec les baisers ordinaires, chaque fois qu'il y a lieu; il soutient le bord de la chape quand l'Officiant fait le signe de croix à *Deus in adjutorium* et à *Magnificat*. A la fin du *Sicut erat*, le premier Chapier seul se place devant l'Officiant, et lui préentonne la première antienne; lorsque celui-ci l'a entonnée, le Chapier le salue, et revient à sa droite. Après que le Célébrant s'est assis et couvert, les deux Chapiers se saluent mutuellement, s'asseyent et se couvrent. Après le capitule, le premier Chapier se place devant l'Officiant, pour lui préentonner l'hymne, puis revient à sa droite. Pendant qu'on répond au verset, il fait de même, pour lui préentonner l'antienne du *Magnificat*. Les deux Chapiers s'asseyent, s'il y a lieu, pendant l'antienne, après que l'Officiant s'est assis. Au commencement du *Magnificat*, ayant dé-

(1) Voir t. I, p. 523, note (1).

www.obrascatolicas.com

posé leur barrette, ils accompagnent l'Officiant à l'autel, en saluant le Chœur d'abord du côté de l'épître. En retournant à la banquette après l'encensement de l'autel, ils saluent d'abord le côté de l'évangile. Tous deux se tiennent devant l'Officiant pendant que le premier l'encense; puis ils retournent à ses côtés. Ils y sont encensés comme il est dit plus haut, et s'asseyent après que le Célébrant s'est assis. Ils demeurent aux côtés de l'Officiant pendant l'oraison et les mémoires, ainsi que pendant l'antienne de la sainte Vierge.

### § 5. Fonctions des Chapiers aux Vêpres solennelles quand ils sont quatre ou six.

394. Les Chapiers, s'étant revêtus du surplis, prennent la chape, aidés par les Acolytes; les deux premiers se placent aux côtés de l'Officiant, et les autres, de chaque côté sur la même ligne, ou en arrière deux à deux. Ayant salué la croix de la sacristie et l'Officiant, ils se couvrent, et, les mains jointes, se rendent à l'autel deux à deux, les deux premiers étant aux côtés de l'Officiant, dont ils relèvent le bord de la chape.

395. Ils se découvrent pour prendre l'eau bénite, et le premier en présente à l'Officiant En entrant au chœur, ils se découvrent, et le premier reçoit avec les baisers ordinaires la barrette de l'Officiant; ils font à l'autel l'inclination profonde, ou la génuflexion si le saint Sacrement s'y trouve, et s'agenouillent tous sur le plus bas degré, pour dire l'*Aperi*.

396. Après s'être levés et avoir fait la révérence convenable à l'autel, ils saluent le Chœur en commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant, accompagnent celui-ci à sa place, et se tiennent soit devant lui, tous sur la même ligne, soit des deux côtés sur deux lignes, l'un vis-à-vis de l'autre. Au *Gloria Patri*, ils s'inclinent vers l'autel. Le premier Chapier préentonne la première antienne à l'Officiant; quand celui-ci l'a entonnée, tous le saluent, font la génu-

www.obrascatolicas.com

flexion devant l'autel, se saluent mutuellement, et vont à leur place. Ils s'asseyent et se couvrent comme le Clergé.

397. Après chaque psaume, pendant qu'on répète l'antienne, le dernier Chapier va préentonner l'antienne suivante à l'un des Ecclésiastiques présents au chœur, en commençant par le plus digne, et en faisant la génuflexion chaque fois qu'il passe devant l'autel; pendant ce temps, les autres Chapiers restent assis, et se découvrent quand il les salue en partant et en arrivant.

398. Pendant qu'on répète l'antienne du cinquième psaume, tous les Chapiers font la génuflexion devant l'autel, et se rendent près de l'Officiant. Après le capitule, le premier lui préentonne l'hymne; quand l'Officiant l'a entonnée, tous saluent et retournent à leur place, comme au commencement. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, ils s'agenouillent après l'intonation, et restent ainsi jusqu'à la fin de la première strophe, soit là où ils se trouvent, soit devant l'autel.

399. Vers la fin de l'hymne, les deux derniers Chapiers se rendent devant l'autel et font la génuflexion; après avoir chanté le verset, ils font la génuflexion, se saluent, et vont à leur place. Pendant qu'on répond au verset, le premier Chapier se rend devant l'Officiant, pour lui préentonner l'antienne du *Magnificat*; après quoi, il retourne à sa place. Tous s'asseyent et se couvrent pendant l'antienne.

400. A l'intonation du *Magnificat*, tous les Chapiers se rendent devant l'autel, et reçoivent au milieu d'eux l'Officiant, qui y arrive en même temps. Après que tous ont fait la révérence convenable, les deux premiers montent avec l'Officiant à l'autel, et observent, pour l'encensement, ce qui a été dit au paragraphe précédent. Les autres restent au bas des degrés.

401. Après l'encensement, tous font la révérence à l'autel, saluent le Chœur en commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant, accompagnent celui-ci à sa place, et se tiennent devant lui. Le premier Chapier

www.obrascatolicas.com

encense l'Officiant de trois coups doubles, et tous font à celui-ci une inclination profonde avant et après; le premier rend l'encensoir au Thuriféraire, et tous retournent à leur place, comme au commencement.

402. Le dernier Chapier, arrivé à sa place, reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et fait l'encensement du Clergé et des Chapiers; il encense ces derniers après les Chanoines, ou après tout le Clergé s'il n'y a pas de Chanoines (1). Il a le Thuriféraire à sa droite; après avoir encensé les Chapiers, chacun de deux coups doubles avec inclination avant et après, il est encensé à sa place, et de la même manière, par le Thuriféraire.

403. Pendant la répétition de l'antienne du *Magnificat*, tous les Chapiers font la génuflexion devant l'autel, et se rendent auprès de l'Officiant, où ils demeurent. Pendant la conclusion de l'oraison, les deux derniers vont devant l'autel et font la génuflexion; ils chantent les versets s'il y a des mémoires, et, quand il en est temps, le *Benedicamus Domino;* puis ils font la génuflexion, et reviennent devant l'Officiant.

404. Celui-ci ayant chanté *Fidelium animæ*, les Chapiers restent devant lui pendant l'antienne de la sainte Vierge si on la dit, debout ou à genoux suivant le temps; s'ils sont à genoux, ils restent ainsi même quand l'Officiant se lève pour l'oraison. Ensuite, ils l'accompagnent à l'autel, et y font la révérence convenable; après avoir salué le Clergé s'il reste au chœur, ils retournent à la sacristie comme ils en sont venus, saluent la croix et l'Officiant, puis quittent leur chape.

NOTA 1°. Si les deux premiers Chapiers sont placés aux côtés de l'Officiant à la banquette, ils observent ce qui est dit au nota du paragraphe précédent, et les deux ou quatre autres suivent ce qui est dit dans ce paragraphe-ci.

NOTA 2°. Si l'on encense un ou plusieurs autels outre celui du chœur, on observe ce qui suit. Les Chapiers,

(1) Voir t. I. p. 523, note (1).

www.obrascatolicas.com

barrette en mains, ayant rejoint l'Officiant devant l'autel au commencement du *Magnificat*, font la révérence convenable, saluent le Chœur, et se rendent couverts devant l'autel à encenser, de la même manière qu'ils sont venus de la sacristie. Ils se découvrent en arrivant, font la révérence convenable, et observent ce qui est dit pour l'encensement de l'autel du chœur. On ne bénit l'encens qu'au premier autel. Lorsqu'on retourne au chœur, ils se découvrent en entrant, saluent le Clergé, se rendent à l'autel, que l'on encense si on ne l'a pas déjà fait, et accompagnent l'Officiant à sa place, observant ce qui a été dit plus haut.

## ARTICLE VI

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DES CHAPIERS AUX VÊPRES SOLENNELLES CÉLÉBRÉES DEVANT LE SAINT SACREMENT EXPOSÉ, OU IMMÉDIATEMENT SUIVIES DE LA BÉNÉDICTION.

405. Aux Vêpres en présence du saint Sacrement exposé, les Chapiers ne saluent pas le Chœur. En se rendant à l'autel, ils se découvrent dès qu'ils sont en vue du saint Sacrement; et, en partant du chœur, à la fin, ils se couvrent au même endroit. En arrivant à l'autel, ils font la génuflexion à deux genoux; ils la font aussi en quittant l'autel après l'*Aperi*, en y arrivant au *Magnificat*, en le quittant après l'encensement, et en partant à la fin des Vêpres. Dans toutes les autres circonstances, ils font la génuflexion d'un seul genou. Il n'y a aucun baiser. Au *Magnificat*, quand l'Officiant a mis et béni l'encens, les deux premiers Chapiers descendent du marchepied avec lui, en s'écartant un peu pour ne pas tourner le dos au saint Sacrement; ils s'agenouillent sur le bord du marchepied, le premier reçoit et donne l'encensoir à l'Officiant; celui-ci encense le saint Sacrement, les deux Chapiers soutenant la chape, et faisant avec lui une inclination médiocre avant et après; puis ils montent sur le marchepied, font la génuflexion, et l'encensement a lieu comme à l'ordinaire.

www.obrascatolicas.com

406. Si les Vêpres sont suivies immédiatement de la bénédiction du saint Sacrement, tous les Chapiers y assistent, à genoux sur le plus bas degré de l'autel. Quand il y a lieu de mettre l'encens, les deux premiers font une inclination médiocre et se lèvent avec l'Officiant; le premier présente la navette sans baisers, tandis que le second tient le bord droit de la chape. Le premier présente et reçoit l'encensoir, les deux soutiennent la chape pendant l'encensement, et tous font l'inclination médiocre avant et après. Les deux premiers, à genoux, soutiennent le livre pendant l'oraison; ensuite, ils montent à l'autel avec l'Officiant, et s'arrêtent sur le degré au-dessous du marchepied; ils s'agenouillent sur le bord de celui-ci, et soutiennent les côtés de la chape pendant la bénédiction. Quand celle-ci est donnée, ils montent sur le marchepied, font la génuflexion avec l'Officiant, et descendent avec lui, en s'écartant un peu pour ne pas tourner le dos au saint Sacrement.

## ARTICLE VII

### FONCTIONS DES CHANTRES AUX VÊPRES DES MORTS.

407. Les deux Chantres en surplis se placent à l'entrée du chœur. Ils entonnent les psaumes et chantent le verset au milieu du chœur, avec les cérémonies ordinaires. On ne préentonne pas les antiennes au Clergé; si d'autres n'en sont pas chargés, les deux Chantres les entonnent à l'endroit où ils entonnent les psaumes. Ils sont à genoux à leur place pendant les prières.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DES CHANTRES ET DES CHAPIERS AUX MATINES ET AUX LAUDES SOLENNELLES.

408. Les deux Chantres en surplis suivent le Cé-

www.obrascatolicas.com

rémoniaire et précèdent l'Officiant; ils font la génuflexion devant l'autel, et s'agenouillent aux côtés de l'Officiant. Ils se lèvent avec l'Officiant, font la génuflexion, saluent le Chœur, en commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant, accompagnent celui-ci à sa place, et se tiennent en face de lui. Ils s'inclinent vers l'autel au *Gloria Patri*. A *Sicut erat*, ils saluent l'Officiant, vont au milieu du chœur, devant le pupitre, et font la génuflexion.

409. Ils chantent l'invitatoire, que le Chœur répète, puis les versets du psaume *Venite exsultemus;* à *Venite adoremus et procidamus ante Deum,* ils font la génuflexion. A la fin, ils reprennent la première partie de l'invitatoire, puis font la génuflexion, et vont devant l'Officiant. Le premier lui préentonne l'hymne, et tous deux restent devant lui. Après l'hymne, le premier Chantre annonce à l'Officiant la première antienne; ils vont ensuite au pupitre, et font la génuflexion. Après avoir entonné le psaume, ils font la génuflexion, et vont s'asseoir aux sièges des Chapiers.

410. Ils annoncent les antiennes suivantes comme à l'ordinaire. Pendant qu'on répète la dernière antienne du premier nocturne, ils vont au milieu du chœur, et font la génuflexion ; après avoir chanté le verset, ils font la génuflexion, et retournent à leurs places. Après chaque leçon, ils entonnent le répons si d'autres n'en sont pas chargés ; alors, ils chantent le verset, ainsi que le *Gloria* s'il y a lieu. On fait de même aux deux autres nocturnes.

411. Vers la fin du troisième nocturne, pendant le huitième répons, les Chantres vont se revêtir de la chape, puis, avec les révérences convenables, se rendent devant l'Officiant, pour assister à la neuvième leçon. Quand l'Officiant a achevé la leçon, le premier lui préentonne le *Te Deum,* et tous deux retournent à leurs places; ils s'agenouillent au verset *Te ergo quæsumus*. Pendant le dernier verset, ils se rendent devant l'Officiant. Aux Laudes, ils observent les cérémonies indiquées pour les Chapiers aux Vêpres solen-

www.obrascatolicas.com

nelles, et deux Clercs en surplis leur succèdent dans les fonctions de Chantres.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DES CHANTRES AUX MATINES ET AUX LAUDES DES MORTS.

412. Les deux Chantres en surplis se placent à l'entrée du chœur. Si l'on doit chanter l'invitatoire, ils le chantent au pupitre, comme à l'ordinaire. Ils entonnent les psaumes et chantent les versets au milieu du chœur, avec les cérémonies ordinaires. On ne préentonne pas les antiennes au Clergé; si d'autres n'en sont pas chargés, les deux Chantres les entonnent à l'endroit où ils entonnent les psaumes. Aux Laudes, ils font comme aux Vêpres.

## ARTICLE X

### FONCTIONS DES CHANTRES AUX PROCESSIONS.

413. Aux processions, la place des Chantres en surplis est derrière la croix et les Acolytes. Ils entonnent ou chantent ce qui est prescrit. Ils marchent deux à deux comme le Clergé; ou bien, s'ils sont nombreux, ils peuvent, pour plus de commodité, marcher en groupe, c'est-à-dire quatre ou plus de front, sur plusieurs lignes. Aux processions qui sont très longues. Il peut y avoir plusieurs groupes de Chantres espacés, afin de soutenir le chant.

## ARTICLE XI

### FONCTIONS DES CHANTRES AUX FUNÉRAILLES DES ADULTES.

414. Quand le Prêtre, arrivé près du corps, a com-

www.obrascatolicas.com

mencé l'antienne *Si iniquitates,* les Chantres récitent, sans chanter, le psaume *De profundis*, et disent ensuite l'antienne. Lorsque le Prêtre a commencé l'antienne *Exsultabunt Domino,* les Chantres entonnent le psaume *Miserere,* que le Clergé continue. Si le psaume ne suffit pas, on y ajoute des psaumes graduels ou de l'Office des morts. A la fin de chaque psaume, on chante *Requiem æternam dona ei Domine, Et lux perpetua luceat ei.* Le chant des psaumes doit se prolonger jusqu'à ce que l'on soit arrivé à l'église.

415. En entrant dans l'église, les Chantres répètent l'antienne *Exsultabunt*. Ils entonnent ensuite le répons *Subvenite*, que le Clergé continue. Ils chantent les versets *Suscipiat* et *Requiem æternam*, et le Clergé reprend *Suscipientes* et *Offerentes*. Après l'absoute, si l'on porte immédiatement le corps au cimetière, les Chantres entonnent l'antienne *In paradisum*, que le Clergé continue en allant au cimetière. Si le cimetière est éloigné, on peut répéter cette antienne et chanter des psaumes.

416. Au cimetière, lorsque le Prêtre a entonné l'antienne *Ego sum,* les Chantres entonnent le cantique *Benedictus,* que le Clergé continue. A la fin, on dit *Requiem æternam dona ei Domine, Et lux perpetua luceat ei;* puis on répète l'antienne. Quand le Prêtre a chanté *Kyrie eleison*, on répond *Christe eleison.* A la fin, les Chantres chantent *Requiescat in pace.* Quand le Prêtre a commencé l'antienne *Si iniquitates*, les Chantres disent, sans chanter, le psaume *De profundis* ; à la fin, on dit *Requiem* au pluriel.

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DES CHANTRES AUX FUNÉRAILLES DES ENFANTS.

417. Les Chantres, pour la levée du corps chantent l'antienne *Sit nomen Domini*, et le psaume *Laudate pueri*, avec *Gloria Patri.* En allant à l'église, on chante le psaume *Beati immaculati*, auquel on ajoute,



www.obrascatolicas.com

s'il est nécessaire, les psaumes *Laudate Dominum de cælis, Cantate Domino, Laudate Dominum in Sanctis ejus*. En entrant dans l'église, les Chantres entonnent, si le Prêtre ne l'entonne pas, l'antienne *Hic accipiet,* puis le psaume *Domini est terra,* que le Clergé continue; et l'on répète l'antienne. On chante ensuite *Kyrie eleison, Pater noster* et les versets.

418. Après l'oraison, les Chantres entonnent, si le Prêtre ne l'entonne pas, l'antienne *Juvenes et virgines,* puis le psaume; en allant au cimetière, on chante le psaume *Laudate Dominum de cælis,* et, si le trajet est long, *Cantate Domino, Laudate Dominum in Sanctis ejus;* à la fin, on répète l'antienne. Au cimetière, quand le Prêtre a chanté *Kyrie eleison,* on répond *Christe eleison.* Après l'oraison, les Chantres entonnent, si le Prêtre ne l'entonne pas, l'antienne *Benedicite Dominum,* et, en revenant à l'église, on chante le cantique *Benedicite;* on répète ensuite l'antienne.

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DES CHANTRES LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

419. Lorsque le Célébrant a reçu son cierge, les Chantres entonnent l'antienne *Lumen ad revelationem gentium,* que le Chœur continue. Ils entonnent ensuite le cantique *Nunc dimittis;* et le Chœur répète l'antienne après qu'ils ont chanté chaque verset [1]. Si la distribution des cierges n'est pas finie lorsque le Chœur a répété l'antienne après le dernier verset, on reprend le cantique au deuxième verset. On chante *Gloria Patri* quand la distribution est terminée [2]. Les Chantres veillent à ce que, pendant la distribution, il n'y ait point d'interruption dans le chant [3].

420. Après la distribution des cierges, ils entonnent l'antienne *Exsurge,* qui se chante comme l'introït de la

[1] *Miss.*, rub du jour. — [2] Bauldry. — [3] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

Messe[1]. Lorsque le Diacre a chanté *Procedamus in pace*, le Chœur répond *In nomine Christi, Amen.* Les Chantres, sans porter leurs cierges, se mettent à la suite du Porte-croix et des Acolytes, et chantent, pendant la procession, les antiennes marquées. En rentrant à l'église ou au chœur, ils chantent le répons *Obtulerunt*[2].

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DES CHANTRES LE MERCREDI DES CENDRES.

421. Aussitôt que le Célébrant arrive à l'autel, les Chantres entonnent l'antienne *Exaudi nos*, qui se chante comme l'introït de la Messe[3]. Lorsque le Célébrant a reçu les cendres, les Chantres entonnent l'antienne *Immutemur*, que le Chœur continue[4]. On chante de même l'antienne *Inter vestibulum*. Ensuite, ils entonnent le répons *Emendemus*, que le Chœur continue; ils chantent seuls le verset et le *Gloria Patri*, le Chœur reprenant *Attende Domine*. Les Chantres veillent à ce que, pendant l'imposition des cendres, il n'y ait point d'interruption dans le chant.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DES CHANTRES LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

422. Aussitôt après l'aspersion, les Chantres entonnent l'antienne *Hosanna*, que le Chœur continue. Après l'épître, ils entonnent le répons *Collegerunt* (ou *In monte Oliveti*), que le Chœur continue. Ils chantent ensuite le verset, et le Chœur reprend *Et venient* (ou *Spiritus*). On répond, sur le ton férial, aux versets qui précèdent la préface; puis les Chantres entonnent le *Sanctus*, également sur le ton férial.

[1] *Miss.*, ibid. — [2] *Rit.*, De Process. in die Purif. — [3] Baldry. — [4] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVIII, n. 10; cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

423. Lorsque le Célébrant a reçu son rameau [1], les Chantres commencent l'antienne *Pueri Hebræorum portantes ramos,* puis l'antienne *Pueri Hebræorum vestimenta prosternebant*. On les répète jusqu'à ce que la distribution soit finie; les Chantres veillent à ce que, pendant la distribution, il n'y ait point d'interruption dans le chant.

424. Lorsque le Diacre a chanté *Procedamus in pace*, le Chœur répond *In nomine Christi, Amen.* Les Chantres, sans porter leurs rameaux, se mettent à la suite du Porte-croix et des Acolytes, et chantent, pendant la procession, les antiennes marquées. Lorsque la procession, au retour, est proche de la porte de l'église, quelques Chantres doivent se trouver à l'intérieur, derrière la porte fermée. S'ils sont assez nombreux, ceux qui doivent chanter à l'intérieur restent à l'église, et ferment la porte dès que la procession est sortie.

425. Quand la procession est arrivée et que le chant a cessé, les Chantres qui sont à l'intérieur chantent, auprès de la porte, la première strophe de l'hymne *Gloria, laus et honor*. Quand le Clergé l'a répétée, ils chantent la strophe suivante, et ainsi de suite. Quand le chant est terminé et qu'on a ouvert la porte de l'église, les Chantres entonnent le répons *Ingrediente Domino,* que le Chœur continue. Ils chantent le verset, et le Chœur reprend *Cum ramis*.

## ARTICLE XVI

### FONCTIONS DES CHANTRES A L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

426. Aussitôt qu'on a récité à voix basse *Pater*, *Ave*, *Credo*, les Chantres commencent la première antienne, que le Chœur continue. Deux entonnent ensuite le psaume. Les deux Chantres en surplis se conforment à ce qui est indiqué pour les Matines; ils entonnent eux-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 6; cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

mêmes toutes les antiennes[1] (1). A la fin des psaumes, on ne dit pas *Gloria Patri;* on fait une légère inflexion de voix, ou bien on prolonge un peu le chant des dernières paroles. Après la répétition de l'antienne du *Benedictus*, les Chantres entonnent *Christus factus est.* Après avoir dit à voix basse *Pater noster*, on psalmodie le psaume *Miserere mei Deus*[2], que les Chantres commencent.

## ARTICLE XVII

### FONCTIONS DES CHANTRES LE JEUDI SAINT.

427. Au commencement de la procession, les Chantres se mettent à la suite du Porte-croix et des Acolytes, et entonnent l'hymne *Pange lingua*, que le Chœur continue. Ils ont soin de ne pas chanter, pendant la procession, la strophe *Tantum ergo*. Si le chemin à parcourir était long, ils pourraient reprendre à la strophe *Nobis datus*.

428. Après les Vêpres, quand le Célébrant est arrivé à l'autel et a commencé l'antienne *Diviserunt,* les Chantres la continuent; puis ils commencent le psaume, que le Chœur continue; après le psaume, ils répètent l'antienne[3].

429. Au lavement des pieds, après le chant de l'évangile, les Chantres chantent les antiennes et les versets marqués dans le missel et dans les livres de chant autorisés.

(1) On pourrait, ce semble, conserver, là où il existe depuis longtemps, l'usage de faire préentonner les antiennes par les Chantres aux membres du Clergé. Toutefois, la pratique que nous indiquons ci-dessus est plus conforme au Cérémonial des Evêques (l. II, c. XXII, n. 6).

[1] Martinucci, Wapelhorst. — [2] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXII, n. 13. — Merati, Martinucci et autres.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XVIII

### FONCTIONS DES CHANTRES LE VENDREDI SAINT.

430. Après la première leçon, les Chantres commencent le trait *Domine audivi;* et, après la seconde, le trait *Eripe me.* Pendant l'adoration de la croix, les Chantres chantent les impropères et l'hymne qui suit, jusqu'à ce que l'adoration soit terminée. Il n'est pas nécessaire de chanter tout, mais le chant doit durer pendant toute l'adoration.

431. Deux Chantres chantent les deux versets *Populo meus* et *Quia eduxi te de terra*[1]. Le premier côté du Chœur chante *Agios o Theos,* et le second répond *Sanctus Deus;* le premier chante *Agios ischyros,* le second *Sanctus fortis;* le premier *Agios athanatos, eleison imas,* le second *Sanctus immortalis, miserere nobis.* Deux Chantres chantent ensuite le verset *Quia eduxi te per desertum;* le premier et le second Chœur chantent, comme la première fois, *Agios,* etc., et ainsi de suite. Ensuite, deux Chantres, de chaque côté, chantent à tour de rôle les versets des impropères, et, après chaque verset, le Chœur répète *Populo meus* jusqu'à *responde mihi* inclusivement. On chante l'antienne *Crucem tuam* et le verset, comme l'introït de la Messe. On chante ensuite la strophe *Crux fidelis,* puis l'hymne *Pange lingua gloriosi lauream certaminis;* après la première strophe, on reprend *Crux fidelis* jusqu'à *Dulce lignum* exclusivement ; après la seconde, on reprend *Dulce lignum,* et ainsi de suite [2].

432. Les Chantres se joignent à la procession derrière la croix. Quand on se met en marche pour revenir de la chapelle du reposoir, les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla Regis prodeunt,* que le Chœur continue pendant la procession [3].

[1] Castaldi. — [2] *Miss.*, rub. du jour. — [3] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XIX

### FONCTIONS DES CHANTRES LE SAMEDI SAINT.

433. Les Chantres se joignent à la procession qui se rend à la porte de l'église où doit se faire la bénédiction du feu nouveau. En allant à l'autel, quand le Diacre chante *Lumen Christi,* on répond *Deo gratias* [1].

434. Après la quatrième prophétie, ils chantent le trait *Cantemus Domino ;* après la huitième, le trait *Vinea facta est,* et, après la onzième, le trait *Attende cælum.*

435. Si l'église a des fonts baptismaux, les Chantres se mettent à la suite du Porte-croix quand on part en procession ; en allant aux fonts, ils chantent le trait *Sicut cervus* [2] ; quand la bénédiction des fonts est terminée, deux Chantres commencent les litanies, chantant chaque invocation en entier, et le Clergé répète en entier chaque invocation ; on continue en retournant au chœur ; les deux Chantres, en arrivant, s'agenouillent au milieu du chœur, devant un tabouret, et continuent les litanies. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, deux Chantres, placés comme il vient d'être dit, commencent les litanies aussitôt que le Célébrant s'est prosterné sur les degrés de l'autel, après les prophéties [3].

436. Les litanies terminées, après *Christe exaudi nos,* les Chantres commencent sans interruption le *Kyrie eleison* solennel. Après l'épître, le Célébrant chante trois fois *Alleluia,* en élevant le ton chaque fois. Le Chœur répète chaque fois *Alleluia,* sur le même ton que le Célébrant [4]. Il n'y a ni offertoire ni *Agnus Dei* [5].

437. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, les Chantres entonnent l'antienne des Vêpres,

[1] *Miss.*, ibid. — [2] *Miss.*, ibid. — [3] Merati et autres. — [4] *Cer. Ep.*, l. I, c. xxvii, n. 25. — [5] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

*Alleluia,* etc., puis le psaume *Laudate Dominum* ; on répète l'antienne. Le Célébrant ayant entonné *Vespere autem sabbati,* on continue l'antienne; on chante *Magnificat,* puis on répète l'antienne.

438. Après *Ite Missa*, on ajoute deux *Alleluia* à *Deo gratias.*

## ARTICLE XX

### FONCTIONS DES CHANTRES LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

439. A la procession, les Chantres se mettent à la suite du Porte-croix et des Acolytes, et entonnent l'hymne *Pange lingua*, que le Chœur continue. Ils entonnent successivement les autres hymnes marquées dans le Rituel[1].

440. Si la procession s'arrête à un reposoir et si l'on y donne la bénédiction, les Chantres entonnent *Tantum ergo*, puis le verset *Panem de cælo* avec *Alleluia.* Lorsque la procession est de retour, on chante *Tantum ergo*, et le verset avec *Alleluia.*

# CHAPITRE V

## Office du Sous-Diacre.

## ARTICLE PREMIER

### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

441. S'il n'est pas Chanoine, le Sous-Diacre salue toujours la croix de l'autel par une génuflexion, quand

[1] *Rit.*, De Process. in festo Smi Corp. Chr.

www.obrascatolicas.com

même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle. Il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois, et en le quittant pour la dernière. Pendant la Messe, il la fait sur le plus bas degré.

442. Lorsqu'il n'a pas les mains occupées, il les tient jointes. Toutes les fois qu'une main est occupée, il pose l'autre sur la poitrine; jamais le Sous-Diacre ne pose les mains sur l'autel. La place habituelle du Sous-Diacre est derrière le Célébrant et le Diacre, au bas des degrés, quel que soit le nombre des degrés de l'autel.

443. Les règles concernant les génuflexions à faire par le Sous-Diacre sont les suivantes :

I. Quand le saint Sacrement n'est pas sur l'autel, c'est-à-dire depuis le commencement de la Messe jusqu'à la consécration et depuis la communion jusqu'à la fin, il fait la génuflexion au milieu de l'autel : 1° lorsqu'il y arrive d'un lieu hors de l'autel; 2° lorsqu'il y passe pour se rendre d'un côté de l'autel à l'autre; 3° lorsqu'il en part pour se rendre à un lieu hors de l'autel. Il ne la fait donc pas en se rendant d'un côté de l'autel au milieu, ni en montant du milieu aux côtés du Célébrant, et *vice versa*. Il la fait pourtant à l'offertoire, en arrivant derrière le Célébrant, après avoir reçu la patène.

II. Quand le saint Sacrement est sur l'autel, c'est-à-dire depuis l'élévation jusqu'à la communion, il fait la génuflexion : 1° en partant et en arrivant, et non au milieu, lorsqu'il se rend d'un côté de l'autel à l'autre ; 2° en partant, et non en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté de l'autel au milieu, derrière le Célébrant, et *vice versa* [1].

444. Quand il est à côté du Célébrant, et quand celui-ci fait la génuflexion, le Sous-Diacre la fait en même temps et met la main droite sous son coude ; mais quand il tient la chasuble pendant l'encensement, il ne cesse pas de la tenir et ne met pas la main

[1] S. C., 9 juin 1899, 4027.

www.obrascatolicas.com

sous le coude. Lorsqu'il fait avec un autre Ministre une action ou une révérence, ce doit être avec ensemble et uniformité.

445. Il récite avec le Célébrant le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* [1]. Il fait les mêmes inclinations et les mêmes signes de croix que le Célébrant, se frappe la poitrine en même temps que lui, quand il récite avec lui des paroles qui demandent ces actions [2], et quand le Célébrant chante ou dit à haute voix ces paroles en union avec lui, par exemple : les prières de la confession, l'introït, les oraisons, l'intonation du *Gloria* et du *Credo*, la préface.

446. Toutes les fois que le Sous-Diacre quitte le milieu de l'autel pour aller s'asseoir avec le Célébrant, il fait d'abord la génuflexion à sa gauche, puis il l'accompagne à la banquette. Si, du coin de l'épître, il se rend à la banquette, il ne fait aucune inclination. Lorsque le Célébrant s'assied, il élève la partie postérieure de la chasuble, et, quand le Diacre lui a présenté sa barrette, il prend la sienne, fait une inclination au Diacre, puis s'assied à gauche du Célébrant et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur ses genoux, par-dessus la tunique, et suit les règles du Chœur pour se découvrir. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre en même temps que le Diacre, et met sa barrette sur la banquette, si l'Acolyte ne la reçoit pas. En retournant à l'autel, il salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile, toujours à la gauche du Célébrant [3]. En arrivant, il fait la génuflexion sur le plus bas degré. Pendant que le Célébrant monte à l'autel, il soulève le bas de ses vêtements : ce qu'il fait en restant à sa place, s'il ne doit pas monter lui-même.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 7; tit. VI, n. 1; tit. X, n. 8. — [2] S. C., 29 mai 1900, 4057, ad 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 10; c. XXX, n. 2.

www.obrascatolicas.com

# ARTICLE II

## FONCTIONS DU SOUS-DIACRE A LA MESSE SOLENNELLE.

### § 1. De la préparation à la Messe.

447. Le Sous-Diacre doit prévoir le chant de l'épître (1), et fera bien de se recueillir pour demander à Dieu la grâce de s'acquitter dignement de son auguste fonction. A la sacristie, il cherche et marque dans le livre l'épître du jour, si d'autres ne sont pas chargés de ce soin; il se lave ensuite les mains, prépare le calice si d'autres ne l'ont pas fait, et se revêt des ornements, récitant en même temps les prières, ce qui est louable (2).

448. Prenant l'amict par les extrémités où sont les cordons, il baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête en faisant tourner sa main droite, et l'abaisse sur son cou de manière à couvrir le col de sa soutane; après avoir croisé les cordons sur la poitrine, il les fait passer sous les bras, les ramène par-devant et les attache. Il se revêt de l'aube, sans la baiser : il fait d'abord passer la tête, puis le bras droit, ensuite le bras gauche, et l'ajuste convenablement. Il se ceint du cordon, et dispose l'aube de manière qu'elle tombe également de tous côtés [1]. Il prend la tunique, si ce

(1) Voir à la fin de ce tome les règles concernant le chant de l'épître.

(2) Ces prières sont :

*Cum lavat manus* : Da, Domine, virtutem manibus meis ad abstergendum omnem maculam : ut sine pollutione mentis et corporis valeam tibi servire.

*Ad amictum, dum ponitur super caput* : Impone, Domine, capiti meo galeam salutis, ad expugnandos diabolicos incursus.

*Ad albam, cum ea induitur* : Dealba me Domine, et munda cor meum : ut in sanguine Agni dealbatus, gaudiis perfruar sempiternis.

*Ad cingulum, dum se cingit* : Præcinge me, Domine, cingulo puritatis, et exstingue in lumbis meis humorem libidinis : ut maneat in me virtus continentiæ et castitatis.

*Ad tunicam* : Tunica jucunditatis et indumento lætitiæ induat me Dominus.

*Ad manipulum, dum imponitur brachio sinistro* : Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris : ut cum exsultatione recipiam mercedem laboris.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 3.

www.obrascatolicas.com

n'est pas un jour où l'on ne doit pas la porter[1], et enfin le manipule. Il est aidé par le second Acolyte.

449. Si c'est l'usage, il peut aider le Célébrant à se revêtir des ornements; dans ce cas, il prend le manipule seulement lorsque celui-ci est revêtu; il fait de même pour la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Quand le Célébrant s'est couvert de la barrette, il se couvre lui-même. S'il doit y avoir aspersion de l'eau bénite, le Sous-Diacre observe ce qui est dit ci-après, art. III.

### § 2. De la sortie de la sacristie.

450. Au signe du Cérémoniaire, le Sous-Diacre se découvre, descend sur le pavé s'il y a un degré, salue la croix de la sacristie et le Célébrant par une inclination médiocre, se couvre, et se rend au chœur, les mains jointes, devant le Diacre. Quand le Cérémoniaire lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait passer sa barrette dans la main gauche, fait le signe de croix, et, s'il y a encore un trajet suffisant, il se couvre de nouveau.

451. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites au t. I, part. V, sect. I, ch. I, art. II, § 3, p. 253, le Sous-Diacre la fait à la gauche du Célébrant. Si le Sous-Diacre traverse le chœur, le Clergé y étant déjà assemblé, il le salue avec les autres Ministres, à la gauche du Célébrant; alors, il le traverse découvert, ayant donné sa barrette au Cérémoniaire à l'entrée du chœur.

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

452. En arrivant au pied de l'autel ou à l'entrée du chœur, le Sous-Diacre se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, et se retire à la gauche du Célébrant[2]; il fait la génuflexion. Il répond avec le Diacre aux prières de la confession, fait le signe de

[1] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XIX, n. 5. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 5.

www.obrascatolicas.com

croix et s'incline comme le Célébrant. Pendant que celui-ci dit le *Confiteor*, il se tient droit et ne se frappe point la poitrine. En disant *Misereatur tui*, il s'incline médiocrement vers le Célébrant; puis, en récitant le *Confiteor*, il s'incline profondément vers l'autel. Il se retourne un peu vers le Célébrant aux mots *et tibi Pater, et te Pater*. Il se relève quand le Célébrant dit *Indulgentiam*, et s'incline médiocrement depuis *Deus tu conversus* jusqu'à *Oremus* inclusivement.

453. Le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, en relevant de la main droite le bas des vêtements de celui-ci, et tenant la gauche appuyée sur la poitrine. Lorsque le Célébrant baise l'autel, il ne fait pas la génuflexion; il se tient à la droite du Célébrant pendant la bénédiction de l'encens; après quoi, il revient à sa gauche, prend la partie postérieure de la chasuble vers les épaules, et la soutient pendant l'encensement; il fait la génuflexion toutes les fois que le Célébrant la fait, et même, si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle, quand le Célébrant ne fait que l'inclination.

454. Lorsque le Célébrant rend l'encensoir au Diacre, le Sous-Diacre descend directement sur le pavé au coin de l'épître; il se met à la gauche du Diacre, en face du Célébrant, pendant que celui-ci est encensé, faisant avec le Diacre une inclination profonde avant et après.

455. Il se met ensuite à la droite du Diacre, un degré plus bas que lui, de sorte que le Célébrant et le Diacre, qui est à la droite de celui-ci, forment avec le Sous-Diacre un demi-cercle. Il fait le signe de croix au commencement de l'introït, répond au *Kyrie*, et demeure au même lieu. Au chant du dernier *Kyrie*, il se rend au milieu de l'autel avec le Diacre, et se tient sur le pavé. Si le Célébrant va s'asseoir, il l'accompagne à la banquette; au dernier *Kyrie*, il revient à l'autel, et, après avoir fait la génuflexion, reste derrière le Diacre, au bas des degrés.

456. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria*, il in-



www.obrascatolicas.com

cline la tête au mot *Deo;* puis, sans faire la génuflexion, il monte à la gauche du Célébrant en même temps que le Diacre monte à sa droite, et continue l'hymne avec lui [1]. Il fait les mêmes inclinations que le Célébrant, et le signe de croix à la fin. Après la récitation du *Gloria,* il fait la génuflexion avec le Diacre, et se rend à la banquette, marchant à la droite du Célébrant. S'il est en chemin lorsqu'on chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel. Étant assis, il se découvre et s'incline au signe du Cérémoniaire. Lorsqu'on chante *Cum Sancto Spiritu,* le Sous-Diacre se découvre et retourne à l'autel; après avoir fait la génuflexion, il reste au bas des degrés.

457. Quand le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum,* le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence, suit le Diacre au côté de l'épître, se tenant toujours derrière lui. Pendant les oraisons, il fait les mêmes inclinations que le Célébrant.

NOTA. Quand on doit dire *Flectamus genua,* le Diacre chante ces paroles en faisant la génuflexion; le Sous-Diacre la fait en même temps, puis se relève le premier en chantant *Levate* [2].

458. Pendant la dernière oraison, le Sous-Diacre reçoit des deux mains, avec une inclination, le livre des épîtres, que lui présente le Cérémoniaire ou un Acolyte. Il le tient devant sa poitrine, la tranche dans la main gauche. Après avoir, à *Jesum Christum,* incliné la tête vers la croix en même temps que le Cérémoniaire ou l'Acolyte, ou, si ces mots ne sont pas dans la conclusion, dès le début de la conclusion et sans incliner la tête, il le suit au milieu de l'autel, fait avec lui la génuflexion et les saluts au Chœur, en commençant par le côté de l'évangile, se rend au lieu où l'on a coutume de chanter l'épître, et, ayant le Cérémoniaire ou l'Acolyte à sa gauche, il chante l'épître, tenant lui-même le livre [3].

NOTA 1°. L'épître se chante ordinairement à peu

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 7; S. C., 2 avril 1871, 3248, ad 5. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. V, n. 5. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 40.

www.obrascatolicas.com

près au lieu où le Sous-Diacre se tient pendant les oraisons; si c'est la coutume de la chanter à l'ambon, ou de poser le livre sur un pupitre, on peut la conserver [1].

Nota 2°. Si, dans l'épître, on lit *in nomine Jesu omne genu flectatur*, le Sous-Diacre fléchit le genou, et reste ainsi jusqu'après le mot *infernorum* [2].

459. Le Sous-Diacre, ayant achevé l'épître, ferme le livre, et, le portant comme auparavant, il retourne devant le milieu de l'autel, fait la génuflexion, salue le Chœur en commençant par le côté de l'évangile, se rend au coin de l'épître, se met à genoux sur le marchepied, et baise la main du Célébrant, posée sur le livre; il reçoit ensuite la bénédiction [3]. S'il y a un trait ou une prose, et si le Célébrant ne l'a pas achevé au moment où le Sous-Diacre vient demander la bénédiction, le Célébrant les termine avant de le bénir, et le Sous-Diacre attend au bas des degrés qu'il ait achevé.

460. Ayant reçu la bénédiction, le Sous-Diacre se lève, remet le livre au Cérémoniaire ou à l'Acolyte, avec une inclination, puis, si l'on ne doit pas aller s'asseoir, il monte sur le marchepied, prend le missel et le porte au coin de l'évangile, faisant la génuflexion sur le plus bas degré, en passant au milieu. Si l'on doit aller s'asseoir, il se rend, avec le Célébrant et le Diacre, à la banquette; quand on est de retour à l'autel, après avoir fait la génuflexion, il va porter le missel au côté de l'évangile comme il vient d'être dit.

461. Ayant placé le missel, il se tient sur le degré en dessous du marchepied, tourné vers le coin de l'épître. Il indique le commencement de l'évangile au Célébrant, lui répond, et retourne les feuillets s'il en est besoin; il ne se signe pas. Ayant répondu *Laus tibi Christe*, il monte sur le marchepied, approche, sans le trainer, le missel du milieu de l'autel et demeure au même lieu pour la bénédiction de l'encens.

[1] *Cær : Ep.*, ibid.; S. C., 16 mars 1591, 9, ad 1. — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. xxi, n. 13. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. vi, n. 4; *Cær. Ep.*, l. II, c. viii, n. 40; S. C., 13 juillet 1901, 4077, ad 5.

www.obrascatolicas.com

NOTA. Si l'on chante un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, le Sous-Diacre se met à genoux à la gauche du Célébrant, sur le bord du marchepied, après avoir transporté le missel au coin de l'évangile. S'il est assis, il se met à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître.

462. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre descend devant l'autel, et attend le Diacre; au signe du Cérémoniaire, il fait la génuflexion avec les autres Ministres, et, après avoir salué le Chœur, d'abord du côté de l'épître, il précède le Diacre, et se rend à l'endroit où l'on doit chanter l'évangile. Il se tourne vers le côté de l'épître, se place entre les deux Acolytes, reçoit et soutient des deux mains, par le bas, le livre ouvert, dont il appuie le haut sur son front. Si l'on chante l'évangile sur un pupitre, le Sous-Diacre se place derrière le pupitre, et soutient des deux mains le livre par le haut[1]; si on le chante à l'ambon, le Sous-Diacre se tient à la droite du Diacre, pour lui présenter l'encensoir et tourner les feuillets si c'est nécessaire[2]. Pendant le chant de l'évangile, si le Sous-Diacre soutient le livre, il ne fait aucune inclination ni génuflexion[3]; s'il est à la droite du Diacre, il fait les inclinations vers le livre, et les génuflexions s'il y a lieu.

463. Après le chant de l'évangile, le Sous-Diacre met le livre ouvert sur son bras gauche, et, quand le Diacre lui a indiqué le commencement de l'évangile, il va par le plus court chemin le porter au Célébrant, sans faire la génuflexion, même en passant devant le saint Sacrement; il lui présente le livre à baiser, en lui indiquant, de la main droite, le commencement de l'évangile. Après que le Célébrant a baisé le texte, le Sous-Diacre ferme le livre, et, s'écartant un peu, il salue le Célébrant, puis descend sur le pavé à la gauche du Célébrant, où, sans faire la génuflexion, il rend le livre au Cérémoniaire[4]. Il demeure

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 44; S. C. 15 sept. 1753, 2425, ad 3; 2 mai 1900, 4054, ad 3. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., n. 45. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 4. — [4] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5; *Cær. Ep.*, ibid., n. 46.

www.obrascatolicas.com

au même endroit, tourné vers le Diacre, jusqu'à ce que le Célébrant ait été encensé; puis il va au milieu de l'autel, et fait la génuflexion en arrivant derrière le Diacre.

464. Si l'on doit prêcher, le Sous-Diacre monte avec le Diacre aux côtés du Célébrant; ils font, avec celui-ci, la révérence convenable, et vont s'asseoir à la banquette. Si le Célébrant prêchait à l'autel, le Sous-Diacre irait avec le Diacre s'asseoir à la banquette. Il revient ensuite au milieu de l'autel, derrière le Diacre[1], faisant la génuflexion en arrivant.

465. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Sous-Diacre incline la tête au mot *Deum;* puis, sans faire la génuflexion, il monte à la gauche du Célébrant, et observe ce qui est marqué pour le *Gloria in excelsis*[2]. Au verset *Et incarnatus est*, il fait lentement la génuflexion avec le Célébrant. Après la récitation du symbole, on va s'asseoir. Pendant qu'on chante *Et incarnatus est*, le Sous-Diacre, comme le Célébrant et le Diacre, se découvre et s'incline jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement[3].

Nota. Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, quand on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître[4].

466. Quand le Diacre se lève pour aller prendre la bourse, le Sous-Diacre se lève également, salue le Diacre, et reste debout, tenant sa barrette en mains, jusqu'à ce que le Diacre ait fait l'inclination au Célébrant s'il passe devant lui avec la bourse. Après cela, le Sous-Diacre s'assied et se couvre; quand le Diacre revient pour s'asseoir, il se découvre, se lève, salue le Diacre, et s'assied en même temps que lui. Le Sous-Diacre peut aussi rester debout jusqu'au retour du Diacre. Il se découvre toutes les fois que le Cérémoniaire avertit de le faire. Quand on chante *Et vitam venturi*, etc., au signe du Cérémoniaire, il retourne à l'autel.

[1] Gavantus, Cavalieri, de Conny. — [2] S. C., 22 avril 1871, 3248, ad 5. — [3] *Rub. Miss.*, part. I, tit. XVII, n. 3. — [4] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 53.

www.obrascatolicas.com

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

467. Quand le Célébrant chante *Oremus* avant l'offertoire, le Sous-Diacre incline la tête; puis il fait la génuflexion (1), et se rend à la crédence. On lui met le voile huméral, il prend de la main gauche, sans se servir du voile, le calice par le nœud, le couvre seulement avec la partie du voile qui pend à sa droite, met la main droite par-dessus, et va directement le porter au Diacre, sur le marchepied, et s'y tient à sa droite.

NOTA. Aux Messes où il n'y a pas de *Credo,* il porte la bourse sur le calice [1].

468. Lorsque le Diacre a ôté la pale et la patène, le Sous-Diacre essuie le calice avec le purificatoire, qu'il arrête ensuite avec le pouce droit au nœud du calice, et présente celui-ci au Diacre. Ayant pris de la main droite la burette du vin, il la donne au Diacre; puis il prend la burette de l'eau, et, lorsque le Diacre a versé le vin dans le calice, il présente la burette de l'eau au Célébrant, en lui disant *Benedicite, Pater reverende.* Le Célébrant ayant béni l'eau, il en verse quelques gouttes dans le calice; puis, de la main gauche, il reçoit du Diacre la burette du vin, et remet les deux burettes à l'Acolyte.

469. Après l'oblation du calice, le Sous-Diacre reçoit du Diacre la patène, la partie concave tournée vers lui, la prend de la main droite sans se servir du voile, la couvre seulement de l'extrémité droite du voile huméral, et l'appuie sur sa poitrine (ce qu'il fait toujours lorsqu'il marche, lorsqu'il est encensé, ou est à genoux, et pour répondre à *Orate fratres*). Tenant ainsi la patène, il descend, par le plus court

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Sous-Diacre, ayant fait la génuflexion, accompagne le Célébrant à sa gauche. Si c'est l'usage, il tient le plateau destiné à recevoir les offrandes. Après l'offrande, il revient à l'autel, ayant soin de changer de côté avec le Diacre; en arrivant au bas des degrés, il fait la génuflexion, puis se rend à la crédence pour prendre le calice.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 7.

www.obrascatolicas.com

chemin, devant le milieu de l'autel, et fait, en arrivant, la génuflexion sur le plus bas degré ; sauf les exceptions indiquées ci-après, il y reste debout, tenant la patène élevée à la hauteur du visage, et la main gauche sous le coude droit, laissant pendre la partie gauche du voile.

470. Lorsque le Diacre est de retour après l'encensement du Clergé, le Sous-Diacre se tourne vers lui pour être encensé, et lui fait une inclination avant et après; il tient pendant ce temps la patène appuyée sur sa poitrine, et ne fait aucune génuflexion avant ni après. Il répond, sans s'incliner, à *Orate fratres*.

471. Vers la fin de la préface, au signe du Cérémoniaire, il appuie la patène contre sa poitrine, et, sans génuflexion, il monte à la gauche du Célébrant, s'incline médiocrement, et récite avec lui le *Sanctus*; à *Benedictus*, il se redresse, et continue sans faire le signe de croix. Il revient ensuite à sa place sans génuflexion, et tient la patène comme auparavant [1].

Nota. Si l'usage est que le Sous-Diacre reste au bas des degrés, on peut le conserver [2]; il ne récite pas alors le *Sanctus*.

472. Quand le Diacre se met à genoux pour l'élévation, le Sous-Diacre pose la patène contre sa poitrine, et s'agenouille sur le plus bas degré, au milieu. Il se relève après l'élévation du calice. A *Et dimitte nobis*, ayant fait la génuflexion derrière le Diacre et en même temps que lui, il monte au côté de l'épître, à droite du Diacre, et lui donne la patène. Après que l'Acolyte ou le Thuriféraire a pris le voile huméral, il fait la génuflexion, et retourne à sa place derrière le Célébrant, où, sans nouvelle génuflexion, il reste debout, les mains jointes [3].

473. A *Pax Domini*, au signe du Cérémoniaire, il fait la génuflexion, monte à la gauche du Célébrant, et fait de nouveau la génuflexion avec lui; puis il s'incline médiocrement, et dit avec le Célébrant *Agnus Dei*, se frappant la poitrine au mot *nobis* [4].

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VII, n. 11. — [2] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 30. — [3] *Rub. Miss.*, ibid., tit. X, n. 8; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 73. — [4] S. C., 11 avril 1871, 3248, ad 5.

www.obrascatolicas.com

474. Après le troisième *Agnus Dei*, il fait la génuflexion, et retourne à sa place au bas des degrés. Il y reçoit du Diacre la paix ; puis, ayant fait la génuflexion, il va, accompagné du Cérémoniaire, donner la paix au Clergé[1]. Il revient ensuite à l'autel, fait la génuflexion sur le degré, donne la paix au Cérémoniaire qui l'a accompagné, et monte à la droite du Célébrant, sans génuflexion en arrivant. Pendant la communion sous l'une ou l'autre espèce, il s'incline vers l'autel[2].

475. Lorsque le Célébrant disjoint les mains après la communion sous l'espèce du pain, le Sous-Diacre découvre le calice. Après la communion du précieux Sang, il prend la burette du vin et verse la purification ; il prend ensuite la burette de l'eau dans la main gauche, et verse l'ablution au Célébrant, qui reste au milieu de l'autel ; pendant qu'il verse l'eau, il dépose la burette de vin et prend de la main droite le purificatoire, qu'il met ensuite sur les doigts du Célébrant ; il dépose alors la burette d'eau.

476. Si l'on donne la communion, le Sous-Diacre couvre le calice avec la pale aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang, fait la génuflexion en même temps que le Diacre, et passe au côté de l'évangile, où il renouvelle la génuflexion. Lorsque le Diacre a découvert le ciboire, il fait la génuflexion avec le Célébrant et le Diacre, et se retire sur le degré au-dessous du marchepied, du côté de l'évangile, où il s'incline profondément, sans rien dire, pendant que le Diacre chante ou récite le *Confiteor* ; il se redresse à *Indulgentiam*. Ensuite, il va près du Célébrant, au côté de l'épître, et fait avec lui la génuflexion[3]. Pendant la distribution de la communion, il se tient à sa gauche. Après la communion, s'il ne reste pas d'Hosties, il ne change pas de côté en se retournant vers l'autel, et se trouve ainsi à la droite du Célébrant ; il ne fait pas de génuflexion en arrivant à l'autel. S'il reste des Hosties et qu'on doive les mettre dans le

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXIV, n. 11 ; *Rub. Miss.*, part. II, tit. X, n. 8. — [2] *Rub. Miss.*, ibid. — [3] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXIX, n. 3.

www.obrascatolicas.com

tabernacle, le Sous-Diacre, en se retournant vers l'autel, se met à la gauche du Célébrant; il fait la génuflexion en même temps que celui-ci; quand la porte du tabernacle est refermée, il change de côté avec le Diacre, faisant, en même temps que celui-ci, la génuflexion derrière le Célébrant; puis il donne les ablutions. Si le Sous-Diacre doit communier, il se met à genoux sur le bord du marchepied, devant l'autel, lorsque le Célébrant a dit *Indulgentiam*; quand il a communié, il monte à la gauche du Célébrant.

477. Le Sous-Diacre, ayant versé l'ablution et remis le purificatoire sur les doigts du Célébrant, change de côté avec le Diacre, faisant derrière lui la génuflexion au milieu [1]. Arrivé au côté de l'évangile, il essuie le calice, et met dessus : le purificatoire, la patène, la pale, le voile, et, en dernier lieu, la bourse renfermant le corporal. Prenant le calice de la main gauche, et posant la droite par-dessus, il le porte à la crédence, en faisant une génuflexion devant le milieu de l'autel; il se rend ensuite derrière le Diacre : si celui-ci est au milieu, le Sous-Diacre fait la génuflexion en arrivant; sinon, il ne la fait pas.

478. Après que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre monte sur le degré au-dessous du marchepied, un peu du côté de l'évangile; à *Benedicat vos*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, pour recevoir la bénédiction. S'étant levé, il va au coin de l'évangile, et assiste le Célébrant en tenant le canon [2]; il ne fait pas les signes de croix du commencement, ni la génuflexion à *Et Verbum caro factum est* [3].

Nota. Si l'on dit un évangile propre, après que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre, sans génuflexion, va prendre le missel au coin de l'épître, fait la génuflexion en passant au milieu, et transporte le livre au côté de l'évangile; puis il se met à genoux sur le bord du marchepied pour la bénédiction. Il se lève ensuite, et se

[1] *Rub Miss.*, part. II, tit. xi, n. 3. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. xi, n. 7. — [3] Bauldry, Martinucci, Carpo.



www.obrascatolicas.com

tient à la gauche du Célébrant. A la fin, il ferme le livre, et le laisse au même lieu.

479. Après l'évangile, il monte sur le marchepied à la gauche du Célébrant, fait une inclination de tête à la croix, et, étant descendu avec le Célébrant et le Diacre, il fait, en même temps que celui-ci, la génuflexion sur le pavé. Si le Clergé reste au chœur, il le salue; il reçoit sa barrette, se couvre, mais seulement après avoir traversé le chœur si le Clergé y reste, et retourne à la sacristie à la suite des Acolytes.

480. En arrivant à la sacristie, il se découvre, se met à la gauche du Célébrant, fait la révérence à la croix de la sacristie et au Célébrant, et salue le Clergé s'il est venu en même temps. Il ôte son manipule, et, si c'est l'usage, aide le Célébrant à quitter ses ornements. Il quitte ses ornements, aidé par le second Acolyte.

NOTA. Quand on porte la chasuble pliée, le Sous-Diacre observe ce qui suit. Il ne se revêt du manipule et de la chasuble que lorsque le Célébrant est revêtu de ses ornements [1]. Au commencement de l'avant dernière oraison, le Sous-Diacre, à la place qu'il occupe, et aidé par le second Acolyte, quitte la chasuble pliée et la laisse à l'Acolyte [2]; il reçoit le livre, et va chanter l'épître. Après avoir baisé la main du Célébrant, il rend le livre, et, avant de porter le missel au coin de l'évangile, va à la banquette reprendre la chasuble pliée, aidé par le second Acolyte [3]. A la sacristie, il quitte la chasuble et le manipule, puis, si c'est l'usage, aide le Célébrant à quitter ses ornements.

## ARTICLE III

### FONCTION DU SOUS-DIACRE A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

481. Pour l'aspersion de l'eau bénite, le Sous-

*Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 7; c. XXV, n. 7; c. XXVII, n. 12. — [2] *Rub. Miss.*, part. I. tit. XIX, n. 6; *Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n. 8. — [3] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

Diacre prend les ornements comme pour la Messe, à l'exception du manipule. Quand le Célébrant fait la bénédiction de l'eau, il l'assiste et répond aux prières. Au signe du Cérémoniaire, il salue la croix de la sacristie et le Célébrant, se met à la gauche de celui-ci, soutenant le bord de la chape, et se rend à l'autel, faisant les révérences prescrites pour la Messe solennelle. Il ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église.

482. Après avoir fait la génuflexion sur le pavé, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, il se met à genoux à sa gauche, sur le plus bas degré; puis il soutient le livre devant lui, avec le Diacre. Après avoir été aspergé, il se lève, fait la génuflexion sur le degré, et accompagne le Célébrant à sa gauche pendant toute l'aspersion, tant du Clergé que des Ministres inférieurs et du peuple, répondant au psaume, et tenant de la main droite le bord de la chape, la gauche appuyée sur la poitrine.

483. Après l'aspersion, le Sous-Diacre revient à l'autel, fait la génuflexion, et reste debout au bas des degrés. Il soutient, avec le Diacre, le livre devant le Célébrant, pendant que celui-ci chante les versets et l'oraison. Il fait ensuite la génuflexion, et se rend à la banquette. Aidé par le second Acolyte, il prend le manipule; puis il vient devant l'autel, en saluant le Chœur, et fait la génuflexion sur le degré inférieur.

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU SOUS-DIACRE A LA MESSE DEVANT LE SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

484. Le Sous-Diacre fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière; dans le cours de la Messe, il fait la génuflexion d'un seul genou [1]. Il la fait : 1° Au milieu de l'autel seulement : *a*) quand

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 49.

www.obrascatolicas.com

il y arrive, non d'un côté du Célébrant; *b*) quand il y passe; *c*) quand il le quitte pour se rendre à l'un des côtés de l'autel; *d*) quand, s'y trouvant derrière le Célébrant, il se rend aux côtés de celui-ci; 2° En partant et non en arrivant, lorsqu'il quitte un des côtés du Célébrant pour se rendre derrière lui, et *vice versa*; 3° En partant et en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté du Célébrant à l'autre [1].

485. Le Sous-Diacre ne salue pas le Chœur [2] et ne se couvre pas. Lorsqu'il est en vue du saint Sacrement, il se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, et s'avance, les mains jointes, au pied de l'autel, où il fait la génuflexion à deux genoux [3]. Lorsqu'on va s'asseoir, il fait la génuflexion d'un seul genou avant de quitter l'autel, et il la fait au bas des degrés en revenant.

486. Après la confession, il fait, en arrivant sur le marchepied, la génuflexion avec le Célébrant. L'encens étant bénit, le Sous-Diacre, sans génuflexion, descend d'un degré avec le Célébrant, et se met à genoux à sa gauche sur le bord du marchepied. Le Célébrant ayant reçu l'encensoir, il fait, en même temps que lui, une inclination médiocre, soutient la chasuble pendant l'encensement, fait de nouveau une inclination médiocre, se lève, remonte à l'autel, fait la génuflexion avec le Célébrant, et l'accompagne comme à l'ordinaire pendant l'encensement.

487. On ne va pas s'asseoir pendant le *Kyrie eleison*. Le Sous-Diacre reste à la droite du Diacre jusque vers la fin du chant du dernier *Kyrie;* il vient alors au milieu, derrière le Diacre, et fait la génuflexion en arrivant. Le Célébrant ayant entonné *Gloria in excelsis Deo*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et se rend à sa gauche.

488. Quand le Célébrant a lu l'évangile, on fait immédiatement, sans revenir au milieu, la bénédiction de l'encens. Le Sous-Diacre fait ensuite, avec le Célé-

[1] S. C., 9 juin 1899, 4027. — [2] S. C., 31 août 1793, 2544. — [3] Gardellini, *in Instr. Clem.*, § 30, n. 7.

www.obrascatolicas.com

brant, la génuflexion au milieu de l'autel, et descend devant celui-ci. Après le chant de l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Célébrant, sans faire aucune révérence en passant devant le saint Sacrement. Quand le Célébrant a été encensé, il le suit au milieu de l'autel, et fait la génuflexion, en arrivant.

489. Lorsque le Célébrant entonne *Credo in unum Deum*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et se rend à sa gauche. A l'offertoire, le Sous-Diacre, portant le calice, fait la génuflexion sur le plus bas degré latéral, avant de monter à l'autel. Ayant reçu la patène, il fait la génuflexion, et descend devant l'autel sans nouvelle génuflexion [1]. Quand le Diacre arrive près du Sous-Diacre pour l'encenser, celui-ci fait la génuflexion avant de se tourner; après avoir été encensé, il se retourne et fait une autre génuflexion.

490. Après avoir donné l'ablution et rendu les burettes à l'Acolyte, il fait la génuflexion à la droite du Célébrant, change de côté avec le Diacre, puis fait de nouveau la génuflexion en même temps que celui-ci. En reportant le calice, il fait la génuflexion sur le plus bas degré, en passant au milieu de l'autel. Après la dernière oraison, il suit le Célébrant au milieu de l'autel et fait la génuflexion. Après que le Diacre a chanté *Ite Missa est*, il fait avec lui la génuflexion, avant de monter se mettre à genoux pour la bénédiction. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion, au milieu de l'autel avec le Célébrant, descend au bas des degrés, fait avec lui la génuflexion à deux genoux, et retourne à la sacristie. Il reçoit sa barrette et se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant.

[1] S. C., 23 nov. 1906, 4194, ad 6. — [2] S. C., 9 juin 1899, 4027, ad 1.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE V

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE A LA MESSE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

#### § 1. Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de Requiem.

491. Après la confession, le Sous-Diacre monte à l'autel comme à l'ordinaire, et se rend aussitôt au coin de l'épître pour l'introït. Si l'autel n'a qu'un ou deux degrés, il ne monte pas, mais reste derrière le Diacre, puis va au coin de l'épître. Après l'épître, le Sous-Diacre ne reçoit pas la bénédiction; mais, ayant fait la génuflexion devant le milieu de l'autel et salué le Chœur, il rend le livre au Cérémoniaire, et se place comme pour l'introït.

492. Le Célébrant va s'asseoir avec ses Ministres pendant le chant de la prose, avant de lire l'évangile; lorsqu'il a fini de lire la prose, le Sous-Diacre l'accompagne à la banquette. A la strophe *Qui Mariam,* il se lève, accompagne le Célébrant devant l'autel, va prendre le missel, et le porte au côté de l'évangile, puis assiste le Célébrant pendant que celui-ci lit l'évangile. Il descend ensuite au bas des degrés, et se rend comme d'ordinaire à l'endroit où l'on chante l'évangile. Après l'évangile, le Sous-Diacre ne porte pas le livre à baiser au Célébrant[1]; mais, aussitôt que le Diacre a fini, il ferme le livre et le rend au Cérémoniaire. Il retourne devant l'autel, et fait la génuflexion derrière le Diacre.

493. A l'offertoire, le Sous-Diacre ne prend point le voile huméral, mais il porte à l'autel le calice couvert de son voile et de la bourse. Il donne la bourse au Diacre, découvre le calice, et donne le voile à l'Acolyte. Le Diacre ayant versé le vin, il verse l'eau sans demander la bénédiction[2]. Le Sous-Diacre ne porte

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 4; tit. XIII, n. 2. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VII, n. 4.

www.obrascatolicas.com

point la patène; après avoir déposé les burettes, il va à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en passant au milieu. Il assiste à la bénédiction de l'encens, à l'encensement de l'autel et du Célébrant, comme au commencement de la Messe solennelle ordinaire [1]. Lorsque le Diacre a rendu l'encensoir, le Sous-Diacre se place derrière lui, en face du coin de l'épitre, pendant que les Acolytes donnent à laver au Célébrant. Il pourrait aussi, après l'encensement de celui-ci, recevoir la burette d'eau et le plateau, s'approcher du Célébrant avec le Diacre, et verser l'eau avec les salutations ordinaires (1). Il se rend ensuite, avec le Célébrant et le Diacre, devant le milieu de l'autel.

494. A *Quam oblationem,* lorsque le Diacre passe à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre fait la génuflexion en même temps que le Diacre la fait au milieu, va au coin de l'épître, reçoit du Thuriféraire l'encensoir fumant (2), et se met à genoux sur le plus bas degré, tourné vers le côté de l'évangile; il encense le saint Sscrement de trois coups doubles à chaque élévation [2], avec une inclination médiocre avant et après. Après l'élévation du calice, il rend l'encensoir, revient à sa place, et fait la génuflexion en arrivant.

495. A *Pax Domini,* le Sous-Diacre monte à la gauche du Célébrant. Il récite avec lui *Agnus Dei... dona eis requiem,... dona eis requiem sempiternam,* sans se frapper la poitrine. Aussitôt après, comme il n'y a point de baiser de paix, il change de place avec le Diacre, faisant une génuflexion avant de partir et une seconde en arrivant. Le Sous-Diacre ne se met point à genoux quand le Diacre a chanté *Requiescant in pace,* et il monte aussitôt au coin de l'évangile.

(1) Voir t. I, p. 465, note (1).

(2) Ce n'est pas le Sous-Diacre qui doit mettre de l'encens dans l'encensoir pour l'élévation, mais le Cérémoniaire, ou un Acolyte, ou le Thuriféraire (*Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 8).

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. XIII, n. 2. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. XI, n. 8.

www.obrascatolicas.com

### § 2. Fonction du Sous-Diacre à l'absoute.

496. Le Sous-Diacre, après le dernier évangile, fait la génuflexion sur le marchepied, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable, et l'accompagne à la banquette, où il quitte son manipule. Il va ensuite prendre la croix de procession, se place entre les Acolytes, et vient devant l'autel; il se rend, sans aucune révérence, par le côté de l'évangile, à la tête du lit funèbre, laissant le passage libre au Célébrant. Il demeure ainsi jusqu'à la fin de l'absoute, après laquelle il retourne à la sacristie. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent physiquement ou moralement, le Sous-Diacre se place entre le cercueil et l'autel; il passe par le côté de l'évangile, fait le tour du lit funèbre, revient par le côté de l'épître, et se place à la tête [1].

497. Si l'absoute se fait sans catafalque, le Sous-Diacre quitte son manipule à la banquette. Quand le Célébrant est revêtu de la chape, il l'accompagne au coin de l'épître, et se place à sa gauche sur le marchepied. Vers la fin du répons, il l'assiste pour la bénédiction de l'encens. Le répons terminé, il accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple, et passe à la gauche du Célébrant, en s'écartant un peu pour laisser la place au Diacre, qui est venu à la droite de celui-ci. Après l'encensement du drap mortuaire, le Sous- Diacre revient au livre, où il se tient à la gauche du Célébrant pendant que celui-ci chante les versets et l'oraison.

## ARTICLE VI

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU SOUS-DIACRE A LA MESSE LORSQU'IL Y A UN PRÊTRE ASSISTANT.

498. En arrivant au bas de l'autel, il s'écarte pour

[1] *Rit.*, De exseq., S. C., 3 sept. 1746, 2392, ad 2.

www.obrascatolicas.com

que le Diacre puisse se placer à la gauche du Célébrant, et se place à la gauche du Diacre. Après avoir chanté l'épître, il va recevoir la bénédiction, et transporte le missel comme à l'ordinaire. Pendant la lecture de l'évangile, il se tient à la gauche du Prêtre assistant. Pendant que le Célébrant récite le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, il demeure au bas des degrés. Le Sous-Diacre reçoit la paix du Diacre, puis il la porte au Chœur si le Prêtre assistant ne le fait pas; après avoir donné la paix au Cérémoniaire, il monte à la droite du Célébrant, où il donne la purification et les ablutions.

S'il y a un dernier évangile propre, il transporte le missel après *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*.

Nota. Si le Prêtre assistant n'est pas en chape, le Sous-Diacre remplit ses fonctions comme à l'ordinaire.

## ARTICLE VII

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE A L'EXPOSITION ET A LA REPOSITION DU SAINT SACREMENT.

#### § 1. De l'exposition.

499. Si le Sous-Diacre doit assister à l'exposition du saint Sacrement, il se revêt de tous les ornements, à l'exception du manipule; couvert de la barrette, il accompagne à gauche le Prêtre avec les cérémonies ordinaires, en relevant la chape. Après avoir fait la génuflexion, il se met à genoux sur le plus bas degré. Quand le Diacre est descendu après avoir exposé le saint Sacrement, il fait une inclination médiocre avec lui et le Prêtre, se lève, et, pendant que le Prêtre met l'encens dans l'encensoir, soutient le bord droit de la chape; il se remet ensuite à genoux, soutient la chape, et fait avec le Prêtre une inclination médiocre avant et après l'encensement.

www.obrascatolicas.com

### § 2. De la reposition.

500. Le Sous-Diacre se revêt des mêmes ornements, et se rend à l'autel avec les cérémonies accoutumées. Il incline la tête pendant que l'on chante *Veneremur cernui*. Il fait une inclination médiocre [1], se lève, et tient la chape à droite du Prêtre pendant que celui-ci met l'encens dans l'encensoir; il soutient la chape pendant l'encensement, et fait une inclination médiocre avant et après. Après le verset *Panem de cælo*, il soutient avec le Diacre, sans se lever, le livre des oraisons devant le Prêtre. Lorsque le Prêtre monte à l'autel pour donner la bénédiction, le Sous-Diacre, relevant ses vêtements, l'accompagne jusqu'au bord du marche-pied, où il se met à genoux; pendant que le Prêtre donne la bénédiction, il soutient le côté droit de la chape [2]. Après la bénédiction, il monte sur le marche-pied, à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion, et descend avec lui. A la fin, après la génuflexion au bas des degrés, il prend sa barrette, et change de côté avec le Diacre.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

### § 1. De la bénédiction des cierges.

501. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon; lorsque Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert [3]. Il se rend à l'autel à la gauche du Célébrant, en observant les cérémonies ordinaires et en soutenant le bord de la chape. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel avec le Célébrant, et va avec lui au coin de

[1] S. C., 16 fevr. 1906, 3, 2°. — [2] Gardellini, *in Inst. Clem.*, § 31, n. 12. — [3] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

l'épître, restant sur le marchepied, à sa gauche. Après la cinquième oraison, le Sous-Diacre tient le bord droit de la chape du Célébrant pendant la bénédiction de l'encens.

### § 2. De la distribution des cierges.

502. Les cierges ayant été encensés, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple sans changer de place, et soutient le bord de la chape du Célébrant, à sa droite. Quand le Célébrant a pris son cierge, le Sous-Diacre le reçoit de lui avec baisers, et le remet à un Acolyte [1] (1).

503. Lorsque le Prêtre qui a donné le cierge au Célébrant a reçu le sien, le Sous-Diacre se met à genoux sur le bord du marchepied, à la gauche du Diacre; il reçoit son cierge, en le baisant d'abord, et baisant ensuite la main du Célébrant [2]. Il revient à sa place, après avoir donné son cierge à un Acolyte, et soutient la chape du Célébrant.

504. Après la distribution des cierges, le Sous-Diacre revient au coin de l'épître, et soutient le bord de la chape à la gauche du Célébrant pendant que celui-ci se lave les mains [3]. Lorsque le Célébrant s'est essuyé, le Sous-Diacre se place comme au début de la cérémonie.

505. Si le Célébrant descend à la balustrade pour distribuer les cierges au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne, en soutenant le bord de la chape [4]. Le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter à l'autel par le plus court chemin.

506. Si cette fête arrive après la Septuagésime, et un autre jour que le dimanche, lorsque le Diacre chante

(1) D'après Martinucci, le Sous-Diacre pose sur l'autel le cierge du Célébrant.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 2; cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour; de Conny. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [3] Bauldry, Bissi, Merati, Carpo, Martinucci. — [4] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

*Flectamus genua*, le Sous-Diacre, toujours à la gauche du Célébrant, fait la génuflexion, puis, en se relevant le premier, chante *Levate*[1].

### § 3. De la procession.

507. Après l'oraison, le Sous-Diacre tient la chape du côté droit pendant la bénédiction de l'encens; puis il va directement prendre la croix de procession; il va ensuite, entre les Acolytes, se placer à l'entrée du chœur, en face de l'autel[2]. Lorsqu'on a chanté *In nomine Christi, Amen*, le Sous-Diacre se met en marche à la suite du Thuriféraire, sans faire aucune révérence[3]. Au retour de la procession, le Sous-Diacre, sans faire aucune révérence, va déposer la croix, se place à la banquette, et attend le Célébrant. Aidé par le second Acolyte, il quitte la chasuble pliée, et se revêt de la tunique et du manipule de la couleur du jour[4]. On célèbre la Messe comme à l'ordinaire.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE MERCREDI DES CENDRES.

### § 1. De la bénédiction des cendres.

508. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon; lorsque le Célébrant a été revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel à la gauche du Célébrant, en observant les cérémonies ordinaires et en soutenant le bord de la chape[5]. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel avec le Célébrant, et se rend avec lui au coin de l'épître, restant sur le marchepied, à sa gauche. Après la quatrième oraison, le Sous-Diacre tient le bord de la chape à la droite du Célébrant pendant la bénédiction de l'encens.

[1] *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid. — [3] *Miss.*, ibid. — [4] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVI, n. 16 et 17. — [5] *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 2 et 3.

www.obrascatolicas.com

### § 2. De l'imposition des cendres.

509. Les cendres ayant été encensées, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, change de côté avec le Diacre, se tourne vers le peuple, et soutient de la main droite le bord de la chape du Célébrant, à sa gauche. Quand le Prêtre qui a donné les cendres au Célébrant les a reçues, le Sous-Diacre se met à genoux sur le bord du marchepied, à la gauche du Diacre, reçoit les cendres, puis revient à sa place, et soutient la chape du Célébrant [1].

510. Après l'imposition des cendres, le Sous-Diacre revient au coin de l'épître, et tient le bord de la chape à la gauche du Célébrant pendant qu'il se lave les mains. Lorsque le Célébrant s'est essuyé, le Sous-Diacre se place comme au début de la cérémonie.

511. Si le Célébrant descend à la balustrade pour imposer les cendres au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne en soutenant le bord de la chape ; le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter à l'autel par le plus court chemin [2]. Après l'oraison, il se rend directement à la banquette avec le Célébrant et le Diacre; aidé par le second Acolyte, il se revêt du manipule.

### § 3. De la Messe.

512. Pendant le trait, après les mots *facti sumus nimis*, le Sous-Diacre se met à genoux sur le bord du marchepied avec le Célébrant et le Diacre, à la gauche du Célébrant ; il demeure ainsi jusqu'à ce qu'on ait chanté *propter nomen tuum*. Ensuite, il assiste à la bénédiction de l'encens, descend devant l'autel, et attend le Diacre pour le chant de l'évangile.

[1] Bauldy, Bissi, Merati, Carpo. — [2] *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE X

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

#### § 1. Du commencement de la cérémonie jusqu'à la distribution des rameaux.

513. On fait l'aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire [1]. Après l'aspersion et l'oraison *Exaudi*, le Sous-Diacre prend son manipule [2], que lui apporte le second Acolyte ; puis il monte à l'autel avec le Célébrant, et va au coin de l'épître, restant sur le marchepied, à la gauche du Célébrant [3].

514. Au commencement de la première oraison, le Sous-Diacre descend sur le pavé derrière le Célébrant, quitte la chasuble pliée, et reçoit le livre des épîtres; faisant les révérences d'usage, il se rend au lieu où l'on chante l'épître [4]. Après l'oraison, le Sous-Diacre chante la leçon sur le ton de l'épître. Ayant reçu la bénédiction du Célébrant, il rend le livre, reprend la chasuble pliée, et retourne directement à la gauche du Célébrant.

515. Quand il est temps de bénir l'encens pour l'évangile, il tient le bord de la chape à la droite du Célébrant. Après la bénédiction de l'encens, le Sous-Diacre descend devant l'autel, et accompagne le Diacre à l'évangile. Il porte, comme à l'ordinaire, le livre à baiser au Célébrant [5]. Après l'encensement du Célébrant, il va à la banquette quitter son manipule, puis retourne directement à la gauche du Célébrant.

516. Quand le Célébrant a chanté la préface, le Sous-Diacre s'incline médiocrement, et récite le *Sanctus* avec lui. Après la cinquième oraison, il assiste, comme la première fois, à la bénédiction de l'encens; pendant la dernière oraison, il demeure à la gauche du Célébrant.

[1] *Miss.*, rub. du jour ; *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] Gavanti, Cavalieri, Baldry, De Conny, Martinucci. — [3] Merati, Carpo, De Herdt, De Conny, Martinucci. — [4] *Miss.*, rub. du jour ; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxx, n. 4. — [5] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

### § 2. De la distribution des rameaux.

517. Les rameaux ayant été encensés, le Sous-Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple sans changer de place, et soutient le bord de la chape du Célébrant, à sa droite. Quand le Célébrant a pris son rameau, le Sous-Diacre le reçoit de lui avec baisers, et le remet à un Acolyte [1] (1).

518. Lorsque le Prêtre qui a donné le rameau au Célébrant a reçu le sien, le Sous-Diacre se met à genoux sur le bord du marchepied, à la gauche du Diacre; il reçoit son rameau, en le baisant d'abord, et baisant ensuite la main du Célébrant [2]. Il revient à sa place, après avoir donné son rameau à un Acolyte, et soutient la chape du Célébrant.

519. Après la distribution des rameaux, le Sous-Diacre vient au coin de l'épître, et tient le bord de la chape à la gauche du Célébrant, pendant que celui-ci se lave les mains [3]. Lorsque le Célébrant s'est essuyé, le Sous-Diacre se place comme au début de la cérémonie.

520. Si le Célébrant descend à la balustrade pour distribuer les rameaux au peuple, le Sous-Diacre l'y accompagne, en soutenant le bord de la chape. Le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter à l'autel par le plus court chemin [4].

### § 3. De la procession.

521. Après l'oraison, le Sous-Diacre tient la chape du côté droit pendant la bénédiction de l'encens; puis il va directement prendre la croix de procession; il va ensuite, entre les Acolytes, se placer à l'entrée du

(1) D'après Martinucci, le Sous-Diacre pose sur l'autel le rameau du Célébrant.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 6; cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, rub. du jour; *Mem. Rit.*, rub. du jour. — [3] Bauldry, Bissi, Merati, Carpo, Martinucci. — [4] Cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

chœur, en face de l'autel. Lorsqu'on a chanté *In nomine Christi, Amen,* il se met en marche à la suite du Thuriféraire, sans faire aucune révérence.

522. Au retour de la procession, le Sous-Diacre, avec les Acolytes, s'arrête devant la porte de l'église, tourné vers elle. Lorsqu'on a fini de chanter, il frappe d'un coup le bas de la porte avec la hampe de la croix. Quand la porte est ouverte, il entre dans l'église; sans faire aucune révérence, il va déposer la croix, se place à la banquette, et attend le Célébrant. Il prend son manipule, aidé par le second Acolyte.

### § 4. De la Messe.

523. En chantant l'épître, aux paroles *ut in nomine Jesu omne genu flectatur,* le Sous-Diacre fait la génuflexion, qu'il prolonge jusqu'après le mot *infernorum.* A la fin du trait, il reçoit du Cérémoniaire son rameau, qu'il tient de la main droite; pendant que le Célébrant lit la Passion, il se place comme pendant l'introït.

524. Quand le Célébrant a fini, le Sous-Diacre se place au bas des degrés, comme pendant les oraisons de la Messe, et se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion, tenant toujours son rameau de la main droite; aux paroles *emisit spiritum,* il se met à genoux là où il se trouve, sur le plus bas degré, tourné vers l'autel.

525. Après le chant de la Passion, le Sous-Diacre remet son rameau au Cérémoniaire, porte le missel au côté de l'évangile, et assiste le Célébrant comme à l'ordinaire. On bénit ensuite l'encens. Après le chant de l'évangile, il porte le livre à baiser au Célébrant, en lui indiquant les mots *Altera autem die.* On continue la Messe comme à l'ordinaire.

www.obrascatolicas.com

# ARTICLE XI

## FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE JEUDI SAINT.

### § 1. De la Messe et de la procession.

526. On ne donne pas le baiser de paix : après l'*Agnus Dei*, le Sous-Diacre change de côté avec le Diacre, faisant la génuflexion avant de partir et en arrivant. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice, l'écarte du côté de l'évangile, fait la génuflexion, passe au côté de l'évangile, et fait, en arrivant, la génuflexion avec le Célébrant. Lorsque le Célébrant a mis l'Hostie dans le calice, et que le Diacre a découvert le ciboire, il fait la génuflexion avec eux.

527. Pour la communion, il observe les cérémonies ordinaires ; il communie après le Diacre et avant tous les Prêtres. Après la communion, il oberve ce qui est prescrit à la Messe devant le saint Sacrement exposé, c'est-à-dire qu'il fait la génuflexion toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y arrive. Il purifie le calice comme à l'ordinaire, et se retire un peu quand le Célébrant dit *Dominus vobiscum*. Il emporte le calice, laissant sur l'autel le corporal et la bourse [1].

528. Après le dernier évangile, il fait avec le Célébrant la génuflexion au milieu de l'autel, et l'accompagne à la banquette par le plus court chemin. Tournant le dos à la banquette, et aidé par le second Acolyte, il quitte son manipule. Il revient ensuite à l'autel, fait au bas des degrés la génuflexion à deux genoux avec le Célébrant, et se met à genoux sur le plus bas degré.

529. Au signe du Cérémoniaire, le Sous-Diacre se lève, et soutient le bord de la chape à la droite du

[1] Cf. *Mem. Rit.*, rub. du jour.



www.obrascatolicas.com

Célébrant, pendant que celui-ci met de l'encens dans les encensoirs. Il se met de nouveau à genoux, soutient la chape pendant l'encensement, et fait, avant et après, une inclination médiocre avec le Célébrant.

530. Lorsque le Célébrant a reçu le voile huméral, le Sous-Diacre l'attache. Le Diacre ayant remis le calice au Célébrant, le Sous-Diacre se lève, change de côté avec le Diacre, se tourne vers le peuple, et soutient de la main droite le bord de la chape, à la gauche du Célébrant. Il accompagne ainsi le Célébrant jusqu'au reposoir, en récitant avec lui des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint Sacrement.

531. En arrivant, il se met à genoux sur le plus bas degré. Il détache au besoin le voile huméral, et assiste le Célébrant comme à l'ordinaire, pendant qu'il met l'encens et encense le saint Sacrement. Quand le tabernacle est fermé, le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, se lève avec le Célébrant, fait avec lui la génuflexion à deux genoux, et l'on retourne à la sacristie. Il reçoit sa barrette et se couvre en sortant de la chapelle du reposoir. Arrivé à la sacristie, il quitte la tunique.

### § 2. Du dépouillement des autels.

532. Au signe du Cérémoniaire, le Sous-Diacre fait les révérences d'usage, et se rend à l'autel à la suite des Acolytes. Il donne sa barrette au Cérémoniaire, salue le Chœur en entrant, et fait la génuflexion à la gauche du Célébrant. Lorsque le Célébrant a commencé l'antienne *Diviserunt sibi*, il monte avec lui sur le marchepied, et l'aide à enlever successivement les trois nappes. Il descend ensuite au bas des degrés, et y demeure pendant que les Acolytes enlèvent les autres ornements de l'autel. Lorsqu'on a répété l'antienne *Diviserunt*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, reçoit sa barrette, et l'on retourne à la sacristie avec les révérences d'usage.

533. Si le Célébrant fait le dépouillement des autres autels, le Sous-Diacre suit les Ministres infé-

www.obrascatolicas.com

rieurs, et fait comme il est dit ci-dessus. On commence par l'autel le plus rapproché du côté de l'évangile, on fait le tour de l'église, et l'on termine par l'autel le plus rapproché du côté de l'épître. En quittant un autel, le Sous-Diacre reçoit sa barrette et se couvre; en arrivant à l'autel suivant, il se découvre et donne sa barrette au Cérémoniaire. Ensuite, on revient au grand autel; on retourne à la sacristie lorsque l'antienne a été répétée.

### § 3. Du lavement des pieds.

534. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de la tunique et du manipule de couleur blanche. Il se met à la gauche du Prêtre, soutient le bord de la chape, et se rend à l'autel avec les révérences d'usage. Il monte à l'autel avec le Prêtre, ne fait pas la génuflexion quand celui-ci baise l'autel, et demeure à sa gauche.

535. Quand le Diacre fait bénir l'encens, le Sous-Diacre tient le bord de la chape à la droite du Prêtre. Ensuite, il descend devant l'autel, pour accompagner le Diacre à l'évangile. Il porte le livre à baiser au Prêtre, et demeure près de lui pendant que le Diacre l'encense.

536. Il se rend directement à la crédence avec le Prêtre, et quitte son manipule. Quand le Cérémoniaire a attaché le linge à la ceinture du Prêtre, il accompagne celui-ci, à sa gauche, près de ceux auxquels il lave les pieds, et soutient le pied droit de chacun. Ensuite, le Sous-Diacre accompagne le Prêtre à la crédence, à sa gauche; il lui présente la serviette avec le Diacre, pendant qu'il se lave les mains.

537. Lorsque le Prêtre a repris la chape, le Sous-Diacre l'accompagne directement au coin de l'épître; il se tient à sa gauche pendant qu'il chante les versets et l'oraison. L'oraison terminée, le Sous-Diacre accompagne le Prêtre au milieu de l'autel, fait une inclination à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, reçoit sa barrette, et s'en retourne comme

www.obrascatolicas.com

d'ordinaire à la gauche du Célébrant, soutenant le bord de la chape.

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE VENDREDI SAINT.

#### § 1. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions.

538. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon; quand le Célébrant est revêtu de la chasuble, il prend le manipule, et la chasuble pliée si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel devant le Diacre, comme à l'ordinaire. Le Sous-Diacre fait la génuflexion, puis s'agenouille sur le plus bas degré, et se prosterne sur le coussin préparé pour lui. Il se lève au signe du Cérémoniaire, monte à l'autel avec le Célébrant, et se rend au coin de l'épître.

539. Pendant la première leçon, le Sous-Diacre se tient comme à l'introït. Pour l'oraison, les Ministres sacrés se placent l'un derrière l'autre. Lorsque le Célébrant a chanté *Oremus*, il fait la génuflexion pendant que le Diacre chante *Flectamus genua*, puis, se relevant le premier, il chante *Levate*. Il quitte ensuite la chasuble pliée, et reçoit le livre; il va, au lieu accoutumé, chanter la seconde leçon sur le ton de l'épitre, comme à l'ordinaire. Après le chant de la leçon, il ne reçoit pas la bénédition; il rend le livre, reprend la chasuble pliée, et retourne près du Célébrant, comme pendant l'introït.

540. Pendant que le Célébrant lit la Passion, il se tient comme pendant l'introït. Quand le Célébrant a fini, le Sous-Diacre se place au bas des degrés, comme pendant les oraisons, et se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion. Aux paroles *tradidit spiritum*, il se met à genoux là où il se trouve, sur le plus bas degré, tourné vers l'autel. Après le chant de la Passion, il

www.obrascatolicas.com

reste au bas des degrés, au milieu, et attend le Diacre pour l'évangile.

### § 2. Des monitions et oraisons.

541. Après l'évangile, le Sous-Diacre ferme le livre et le rend; puis il fait avec les autres Ministres la génuflexion devant le milieu de l'autel, et se rend avec le Diacre au côté de l'épître, où ils se mettent l'un derrière l'autre. Chaque fois que le Diacre chante *Flectamus genua*, il fait la génuflexion, puis, se relevant le premier, il chante *Levate*.

### § 3. De l'adoration de la croix.

542. Quand les oraisons sont terminées, le Sous-Diacre se rend directement à la banquette avec le Célébrant, et quitte la chasuble pliée. Il se place ensuite au coin de l'épître, au bas des degrés, et se tourne vers le peuple, à la gauche du Célébrant. Le Diacre avant remis la croix au Célébrant, il aide celui-ci à découvrir le sommet de la croix. Le Célébrant ayant chanté *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *in quo salus mundi pependit;* pendant que l'on répond *Venite adoremus*, il se met à genoux.

543. Quand on a fini de chanter, il se lève, monte au coin de l'épître, le Célébrant se plaçant à l'angle de l'autel, et l'aide à découvrir le bras droit de la croix et la tête du crucifix. Le Célébrant ayant chanté une second fois *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent, puis se mettent à genoux comme la première fois. Quand le chant est terminé, ils vont au milieu de l'autel, et aident le Célébrant à découvrir la croix en entier; le Sous-Diacre remet au Cérémoniaire le voile qui couvrait la croix. Ils font comme précédemment, et restent ensuite à genoux.

544. Pendant que le Célébrant va poser la croix sur le coussin, le Sous-Diacre est à genoux sur le marchepied, tourné vers la croix. Lorsque la croix est



www.obrascatolicas.com

placée sur le coussin, il se lève, fait, au même lieu, la génuflexion vers la croix en même temps que le Célébrant et le Diacre, et se rend directement à la banquette. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la croix; il quitte son manipule et ses souliers.

545. Lorsque le Célébrant est de retour, il va avec le Diacre faire l'adoration de la croix, en se mettant à genoux trois fois, comme le Célébrant. Il revient ensuite à la banquette, reprend ses souliers, son manipule et la chasuble pliée, s'assied, se couvre et récite les impropères alternativement avec le Célébrant. Quand l'adoration est terminée, il se met à genoux près de la banquette avec le Célébrant, pendant que le Diacre porte la croix à l'autel; lorsqu'elle y est replacée, il se lève et s'assied.

### § 4. De la procession.

546. Le Sous-Diacre, au signe du Cérémoniaire, se découvre, et, gardant sa barrette à la main, vient devant l'autel avec le Célébrant; il fait la génuflexion, et, marchant devant le Diacre, se rend au reposoir. En arrivant au reposoir, il se découvre et donne sa barrette au Cérémoniaire; il fait la génuflexion à deux genoux, se relève, et se met à genoux à la gauche du Célébrant.

547. Il assiste le Célébrant lorsque celui-ci met l'encens, puis soutient la chasuble quand il encense le saint Sacrement. Il se met à la gauche du Célébrant pour revenir au grand autel. En arrivant, le Sous-Diacre se met à genoux sur le plus bas degré. Il détache au besoin le voile huméral, et assiste le Célébrant pendant que celui-ci met l'encens et encense le saint Sacrement.

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

548. Après l'encensement, le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, fait avec lui la génuflexion à sa gauche, passe à la droite du Diacre, et fait

www.obrascatolicas.com

de nouveau la génuflexion. Il présente au Diacre la burette du vin; puis il verse quelques gouttes d'eau dans le calice, sans demander la bénédiction. Il retourne ensuite à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en partant et en arrivant, et assiste à l'encensement de l'autel,

549. Après l'encensement de l'autel, pendant que les Acolytes donnent à laver au Célébrant, qui se tient au bas des degrés latéraux de l'épître et tourné vers le peuple, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre devant le coin de l'épître, comme pour les oraisons. S'ils doivent donner eux-mêmes à laver au Célébrant, le Sous-Diacre reçoit du second Acolyte la burette d'eau avec le plateau, et se place à la gauche du Diacre devant le Célébrant; après avoir rendu à l'Acolyte la burette et le plateau, il va se placer au bas des degrés, derrière le Diacre et le Célébrant.

550. Le Sous-Diacre se rend, en même temps que le Célébrant et le Diacre, devant le milieu de l'autel, et fait la génuflexion en y arrivant. Après *Orate fratres,* il ne répond rien. Lorsque le Célébrant a chanté *Libera nos,* le Sous-Diacre monte se mettre à genoux sur le bord du marchepied, à la gauche du Célébrant, après avoir fait la génuflexion avec le Diacre, en même temps que le Célébrant. Il n'élève point la chasuble pendant l'élévation.

551. Après l'élévation, le Sous-Diacre monte à la gauche du Célébrant. Après la fraction de l'Hostie, il fait avec lui la génuflexion, change de place avec le Diacre, et fait la génuflexion en arrivant à la droite du Célébrant. Quand le Célébrant a consommé l'Hostie, le Sous-Diacre découvre le calice en temps convenable, et fait la génuflexion avec le Célébrant. Il verse l'ablution des doigts, aussitôt que le Célébrant a pris le vin qui est dans le calice.

552. Après l'ablution, le Sous-Diacre revient à la gauche du Célébrant, faisant, au milieu, la génuflexion comme à l'ordinaire. Il purifie le calice, le couvre du voile, et le porte à la crédence; il revient à

www.obrascatolicas.com

la gauche du Célébrant, puis ferme le missel. Il descend avec le Célébrant les degrés de l'autel, fait la génuflexion, reçoit sa barrette, et revient à la sacristie sans saluer le Chœur [1].

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE SAMEDI SAINT.

#### § 1. De la bénédiction du feu nouveau.

553. Avant la fonction, la barrette du Sous-Diacre doit être mise sur la banquette, à la place de celui-ci. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Au signe du Cérémoniaire, il prend la croix de procession, se met à la suite des trois Clercs, et se rend, sans faire aucune révérence, à la porte de l'église. Arrivé là, il s'arrête sur le seuil, et, tournant le dos à la porte, il se place en face du Célébrant, le réchaud étant entre eux. Il reste au même lieu jusqu'à la procession.

#### § 2. De la procession avec le cierge triangulaire.

554. Lorsque le Diacre s'est revêtu des ornements blancs, le Sous-Diacre se met en marche à la suite des Clercs, pour se rendre à l'autel. Pendant cette procession, le Sous-Diacre s'arrête trois fois, quand le Cérémoniaire l'en avertit; il ne fait point la génuflexion quand le Diacre chante *Lumen Christi*

#### § 3. De l'Exsultet.

555. En arrivant à l'autel, le Sous-Diacre se place, sans faire aucune révérence, du côté de l'évangile, à la droite du Thuriféraire. Lorsque le Diacre descend après avoir reçu la bénédiction du Célébrant, le

[1] S. C., 12 sept. 1857, 3059, ad 27.

www.obrascatolicas.com

Sous-Diacre se trouve à sa gauche, et, sans aucune révérence, l'accompagne au pupitre préparé pour l'*Exsultet*. Il se place à la droite du Diacre, et tient la croix, le crucifix tourné vers le Célébrant. Après le chant de l'*Exsultet*, le Sous-Diacre donne la croix au Thuriféraire, va avec les autres Ministres devant l'autel, fait la génuflexion, et se rend avec le Diacre à la banquette, où il prend son manipule.

### § 4. Des prophéties.

556. Le Sous-Diacre vient à l'autel, près du Célébrant, par le plus court chemin; pendant les prophéties, il se tient comme à l'introït. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre. Lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, le Sous-Diacre fait la génuflexion; se relevant le premier, il chante *Levate*. Après la dernière oraison, il se rend directement à la banquette avec le Célébrant, et quitte son manipule.

### § 5. De la bénédiction des fonts.

557. Le Sous-Diacre prend sa barrette, et se rend devant l'autel avec le Célébrant. Après avoir fait la génuflexion, il se couvre, et se met en marche à la gauche du Célébrant, pour aller aux fonts baptismaux: il soutient le bord de la chape. En arrivant aux fonts, il se découvre, et donne sa barrette au Cérémoniaire. Il se tient à la gauche du Célébrant, et l'assiste quand c'est nécessaire. Il accompagne le Célébrant pour l'aspersion, si elle n'est pas faite par un autre Prêtre; puis revient avec lui aux fonts, soutenant la chape.

### § 6. Des litanies.

558. On revient à l'autel en procession, quand le Célébrant s'est lavé les mains. En arrivant au bas des

www.obrascatolicas.com

degrés, le Sous-Diacre fait la génuflexion, quitte la chasuble pliée, s'agenouille sur le plus bas degré, et se prosterne sur le coussin préparé. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, le Sous-Diacre, s'étant rendu à la banquette après la dernière prophétie, quitte la chasuble pliée et le manipule; puis il vient se prosterner. Au mot *Peccatores,* il se lève, fait la génuflexion, et se rend à la sacristie, devant le Diacre.

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

559. Arrivé à la sacristie, le Sous-Diacre se revêt des ornements blancs pour la Messe. Au signe du Cérémoniaire, on se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Comme il n'y a pas d'introït, on répond au *Kyrie eleison* aussitôt que le Célébrant a été encensé. Après le chant de l'épître, le Sous-Diacre, ayant reçu la bénédiction et rendu le livre, se place comme pendant l'introït. Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix. Après *Pax Domini,* le Sous-Diacre se rend à la droite du Célébrant, faisant la génuflexion en partant et en arrivant.

560. Le Sous-Diacre, après avoir reporté le calice à la crédence, vient au coin de l'épître; placé comme à l'introït, il récite les Vêpres avec le Célébrant et le Diacre. Le Célébrant ayant entonné l'antienne *Vespere autem sabbati,* le Diacre et le Sous-Diacre la continuent avec lui. Lorsqu'on entonne le *Magnificat,* ils font le signe de croix, vont au milieu de l'autel, sans génuflexion, et se placent aux côtés du Célébrant pour la bénédiction de l'encens. On encense l'autel en récitant alternativement le *Magnificat;* puis le Célébrant est encensé comme à l'ordinaire. Le Sous-Diacre demeure, avec celui-ci, au coin de l'épître. Après l'encensement du Clergé, le Sous-Diacre est encensé par le Diacre, au lieu où il se trouve. Le Sous-Diacre suit le Célébrant au milieu de l'autel pour *Dominus vobiscum,* et la Messe se termine comme à l'ordinaire.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

561. Le Sous-Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, du manipule de couleur violette, et de la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel avec les cérémonies accoutumées. Après les révérences d'usage, le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, se rend au coin de l'épître, et se place comme pour l'introït. Il demeure ainsi pendant les prophéties. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, le Diacre et le Sous-Diacre se placent l'un derrière l'autre.

562. Après la dernière oraison, il se rend à la banquette avec le Célébrant, et quitte son manipule. Le Sous-Diacre se conforme ensuite à ce qui est dit pour le samedi saint. Arrivé à la sacristie, il se revêt des ornements rouges pour la Messe. Au signe du Cérémoniaire, il se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Comme il n'y a pas d'introït, il répond au *Kyrie eleison* aussitôt que le Célébrant a été encensé. La Messe se célèbre ensuite comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DU SOUS-DIACRE LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

563. Le Sous-Diacre observe ce qui est indiqué pour le jeudi saint, en appliquant à l'ostensoir ce qui est dit du calice. Lorsque le saint Sacrement a été mis dans l'ostensoir, il fait la génuflexion avec le Diacre, passe au côté de l'épître, fait la génuflexion en y arrivant, et verse la purification. Pendant la procession, il récite avec le Célébrant des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint Sacrement.

www.obrascatolicas.com

564. Si la procession s'arrête, le Sous-Diacre, en arrivant à l'autel préparé, observe ce qui est prescrit au numéro suivant. Si l'on donne la bénédiction, il assiste comme à l'ordinaire, et reste ensuite à la gauche du Célébrant.

565. Au retour de la procession, le Sous-Diacre, arrivé devant l'autel, s'agenouille sur le plus bas degré. Il détache au besoin le voile huméral, et assiste le Célébrant comme à l'ordinaire, pendant qu'il met l'encens, encense le saint Sacrement, et donne la bénédiction.

---

# CHAPITRE VI

## Office du Diacre.

### ARTICLE PREMIER

#### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

566. S'il n'est pas Chanoine, le Diacre salue toujours la croix de l'autel par une génuflexion, quand même le saint Sacrement ne serait pas dans le tabernacle. Il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois, et en le quittant pour la dernière. Pendant le cours de la Messe, quand il fait la génuflexion devant l'autel, c'est sur le plus bas degré.

567. Hors les moments où il a les mains occupées, il tient les mains jointes. Toutes les fois qu'une main est occupée, il pose l'autre sur la poitrine; jamais le Diacre ne pose les mains sur l'autel. La place habituelle du Diacre est sur le plus haut degré en dessous du marchepied, derrière le Célébrant.

568. Les règles concernant les génuflexions à faire par le Diacre sont les suivantes :

www.obrascatolicas.com

I. Quand le saint Sacrement n'est pas sur l'autel, c'est-à-dire depuis le commencement de la Messe jusqu'à la consécration, et depuis la communion jusqu'à la fin, il fait la génuflexion au milieu de l'autel : 1° lorsqu'il y arrive d'un lieu hors de l'autel; 2° lorsqu'il y passe pour se rendre d'un côté de l'autel à l'autre; 3° lorsqu'il en part pour se rendre à un lieu hors de l'autel. Il ne la fait donc pas en se rendant d'un côté de l'autel au milieu, ni en montant du milieu aux côtés du Célébrant, et *vice versa*.

II. Quand le saint Sacrement est sur l'autel, c'est-à-dire depuis la consécration jusqu'à la communion, il fait la génuflexion : 1° en partant et en arrivant, et non au milieu, lorsqu'il se rend d'un côté de l'autel à l'autre; 2° en partant et non en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté de l'autel au milieu, derrière le Célébrant, et *vice versa*.

569. Lorsqu'il est à côté du Célébrant, et que celui-ci fait la génuflexion, le Diacre la fait en même temps, et met la main gauche sous son coude; mais quand il tient la chasuble pendant l'encensement, il ne cesse pas de la tenir et ne met pas la main sous le coude du Célébrant. Lorsque le Diacre fait avec un autre Ministre une action ou une révérence, ce doit être avec ensemble et uniformité.

570. Le Diacre récite avec le Célébrant le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*. Il fait les mêmes signes de croix, se frappe la poitrine en même temps et fait les mêmes inclinations que le Célébrant, lorsqu'il récite avec lui des paroles qui demandent l'une ou l'autre de ces actions, et quand le Célébrant chante ou dit à haute voix ces paroles en union avec lui; exemple : les prières de la confession (1), l'introït, les oraisons, l'intonation et la récitation du *Gloria* ou du *Credo*, la préface, etc.

571. Lorsque le Diacre remet quelque chose au Célébrant, il baise d'abord l'objet, puis la main; lors-

(1) Le Diacre n'a pas à se frapper la poitrine lorsque le Célébrant en récitant le *Confiteor*, se la frappe à *mea culpa*.



www.obrascatolicas.com

qu'il reçoit quelque chose de lui, il baise d'abord la main, puis l'objet qu'il a reçu. Il doit observer ces baisers même s'il est Chanoine [1].

572. Toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel pour aller s'asseoir avec le Célébrant, il fait d'abord la génuflexion à la droite de celui-ci, puis va directement à la banquette. Quand il se rend du coin de l'épître à la banquette, il ne fait aucune révérence. Lorsque le Célébrant s'assoit, le Diacre élève la partie postérieure de la chasuble; lorsque le Célébrant est assis, le Diacre lui présente sa barrette, avec baisers; il prend ensuite sa barrette salue le Sous-Diacre, s'assied à la droite du Célébrant, et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur les genoux, par-dessus la dalmatique, et suit les règles du Chœur pour se couvrir et se découvrir. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre dès que le Cérémoniaire l'en avertit, donne sa barrette à celui-ci, reçoit celle du Célébrant avec baisers, et la donne également au Cérémoniaire. En retournant à l'autel, il salue le Chœur de chaque côté, avec le Célébrant et le Sous-Diacre, d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile, toujours à la droite du Célébrant [2]. En arrivant, il fait la génuflexion sur le plus bas degré. Pendant que le Célébrant monte à l'autel, il élève ses vêtements; s'il ne doit pas y monter lui-même, il l'accompagne seulement jusque sur le second degré.

573. Pour faire bénir l'encens, le Diacre prend de la main gauche la navette, et donne, de la main droite, au Célébrant la cuiller avec baisers, disant en même temps *Benedicite, Pater reverende;* ayant ensuite repris la cuiller avec baisers, il rend la navette. Si l'on doit alors faire l'encensement, il prend l'encensoir, le tient de la main droite par le haut des chaînes et de la main gauche par le bas, baise le haut des chaînes, met le bas des chaînes dans la main droite du Célébrant, qu'il baise en même temps, puis lui met le haut

[1] Cf. S. C., 4 juin 1817, 2578, ad 5. — [2] Cf. *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. 10, c. XXX, n. 2.

www.obrascatolicas.com

des chaînes dans la main gauche. Pendant l'encensement, il soutient la partie postérieure de la chasuble, vers les épaules, et fait la génuflexion chaque fois que le Célébrant fait la révérence convenable. Après l'encensement, le Diacre se place en face du Célébrant, prend de la main droite le bas des chaînes, baisant en même temps la main du Célébrant, puis prend de la main gauche le haut des chaînes, et le baise; il descend ensuite au bas des degrés, pour encenser le Célébrant.

## ARTICLE II

### FONCTIONS DU DIACRE A LA MESSE SOLENNELLE.

#### § 1. De la préparation à la Messe.

574. Le Diacre doit prévoir le chant de l'évangile, de l'*Ite Missa est* ou du *Benedicamus Domino* (1), et doit savoir de mémoire *Munda cor meum* et *Offerimus*. Il fera bien de se recueillir pour demander à Dieu la grâce de s'acquitter dignement de son auguste fonction. A la sacristie, il cherche et marque dans le livre l'évangile du jour, si d'autres n'en sont pas chargés; puis il se lave les mains et se revêt des ornements, récitant en même temps les prières, ce qui est louable (2). Prenant l'amict par les extrémités où sont les cordons, il baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête en faisant tourner sa main droite, et l'abaisse sur son cou, de manière à couvrir le col de sa soutane [1]; après avoir croisé les cordons sur la poitrine, il les fait passer sous les bras, et les attache [2] par-de-

(1) Voir, à la fin de ce tome, les règles concernant le chant de l'évangile.

(2) Ces prières sont, outre celles indiquées pour le Sous-Diacre :

*Ad stolam, dum humero sinistro imponitur* : Redde mihi, Domine, stolam immortalitatis, quam perdidi in prævaricatione primi parentis: et quamvis indignus accedo ad tuum sacrum mysterium, merear tamen gaudium sempiternum.

*Ad dalmaticam* : Induc me, Domine, indumento salutis et vestimento lætitiæ, et dalmatica justitiæ circumda me semper.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. I, n. 3. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

vant. Il se revêt de l'aube, sans la baiser : il fait d'abord passer la tête, puis le bras droit, ensuite le bras gauche, et l'ajuste convenablement. Il se ceint du cordon, et dispose l'aube de manière qu'elle tombe également de tous côtés. Il se revêt de l'étole, qu'il baise, pose sur l'épaule gauche, et attache sous le bras droit. Il prend la dalmatique, sauf aux jours où l'on ne doit pas la porter, et enfin le manipule. Il est aidé par le premier Acolyte.

575. Si c'est l'usage, il peut aider le Célébrant à se revêtir des ornements; dans ce cas, il prend le manipule seulement lorsque le Célébrant est revêtu; il fait de même pour la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Quand le Célébrant s'est couvert, il se couvre de la barrette. S'il doit y avoir aspersion de l'eau bénite, le Diacre observe ce qui est dit ci-après, art. III.

### § 2. De la sortie de la sacristie.

576. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre se découvre, descend sur le pavé s'il y a un degré, salue par une inclination médiocre la croix de la sacristie et le Célébrant, se couvre, et, les mains jointes, se rend au chœur à la suite du Sous-Diacre. Quand le Cérémoniaire lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait passer sa barrette dans sa main gauche, reçoit l'eau bénite, en présente au Célébrant, et fait le signe de croix; s'il y a encore un trajet suffisant, il se couvre de nouveau.

577. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelqu'une des révérences prescrites au t. I, p. 253, le Diacre la fait à la droite du Célébrant. Si le Diacre traverse le chœur, le Clergé y étant déjà assemblé, il le salue avec les autres Ministres, à la droite du Célébrant; alors, il le traverse découvert, ayant donné sa barrette au Cérémoniaire à l'entrée du chœur.

www.obrascatolicas.com

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

578. En arrivant au pied de l'autel, ou à l'entrée du chœur s'il y a lieu, le Diacre se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, se retire à la droite du Célébrant, reçoit la barrette de celui-ci avec les baisers ordinaires, et la donne également; il fait la génuflexion.

579. Il répond avec le Sous-Diacre aux prières de la confession, fait le signe de croix et s'incline comme le Célébrant. Pendant que celui-ci dit le *Confiteor*, il se tient droit et ne se frappe point la poitrine. En disant *Misereatur tui*, il s'incline médiocrement vers le Célébrant; puis, en récitant le *Confiteor*, il s'incline profondément vers l'autel, et se tourne un peu vers le Célébrant aux mots *et tibi Pater*, *et te Pater* [1]. Il se relève quand le Célébrant dit *Indulgentiam*, et s'incline médiocrement depuis *Deus tu conversus* jusqu'à *Oremus* inclusivement [2].

580. Le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, en relevant, de la main gauche, le bas des vêtements de celui-ci, et tenant la droite appuyée sur la poitrine; lorsque le Célébrant baise l'autel, il ne fait pas la génuflexion. Il recule d'un pas pour faire place au Thuriféraire, et assiste le Célébrant pour la bénédiction de l'encens. Il accompagne le Célébrant pendant l'encensement, puis l'encense, comme il est dit n° 573 [3]. Ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, il monte à la droite du Célébrant, sur le degré en dessous du marchepied, se place de manière à former avec le Célébrant et le Sous-Diacre un demi-cercle, et fait le signe de croix en même temps que le Célébrant. Il répond au *Kyrie*, et demeure au même lieu. Au chant du dernier *Kyrie*, il se rend au milieu de l'autel avec le Célébrant, et se tient derrière lui. Si le Célébrant va s'as-

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. II, n. 9; *Cær. Ep.*, l. II, c. VIII, n. 30. — [2] Cf. *Rub. Miss.*, ibid., n. 10. — [3] *Rub. Miss.*, part. II, tit. IV, n. 4.

www.obrascatolicas.com

seoir, il l'accompagne à la banquette; au dernier *Kyrie,* il revient à l'autel, et, après avoir fait la génuflexion, il reste derrière le Célébrant.

581. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria,* il incline la tête au mot *Deo,* et, sans faire la génuflexion, monte à la droite du Célébrant; il continue l'hymne avec lui [1]. Il fait les mêmes inclinations que lui, et, à la fin, le signe de croix. Après la récitation du *Gloria,* il fait la génuflexion, et se rend à la banquette, marchant à la gauche du Célébrant. S'il est en chemin quand on chante un verset pendant lequel on doit s'incliner, il se retourne et s'incline vers l'autel. Étant assis, il se découvre et s'incline au signe du Cérémoniaire. Lorsqu'on chante *Cum Sancto Spiritu,* le Diacre se découvre et retourne à l'autel; il reste derrière le Célébrant après avoir fait la génuflexion.

582. Le Célébrant ayant chanté *Dominus vobiscum,* le Diacre le suit au côté de l'épître, reste derrière lui pendant les oraisons [2], et fait les mêmes inclinations que lui.

Nota. Quand on doit dire *Flectamus genua,* le Diacre fait la génuflexion en chantant ces paroles, aussitôt que le Célébrant a chanté *Oremus;* il se lève quand le Sous-Diacre chante *Levate.*

583. Quand le Célébrant a fini la dernière oraison, et non auparavant, le Diacre se place à sa droite, sur le degré au-dessous du marchepied; il tourne les feuillets du missel, s'il en est besoin. A la fin de l'épître, il répond *Deo gratias.* Au moment où le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction, le Diacre se retire un peu vers le coin de l'autel. Lorsque le Célébrant commence l'évangile, le Diacre descend sur le pavé, reçoit le livre, et des deux mains, le tient par le bas, devant la poitrine la tranche dans la main gauc[illegible]. Il salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile, se rend au milieu de l'autel, fait la génuflexion sur le plus bas degré, monte sur le marchepied,

[1] *Rub. Miss.*, ibid., n. 7; S. C., 22 avril 1871, 3248, ad 5. — [2] *Rub. Miss.*, part. II, tit. V, n. 5.

www.obrascatolicas.com

et pose le livre au milieu de l'autel. Il se retire un peu à droite, et reste au même endroit.

Nota. Si l'on chante un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, le Diacre se met à genoux à la droite du Célébrant, sur le bord du marchepied. S'il est assis, il se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, du côté de l'épître.

584. Au signe du Cérémoniaire, il fait bénir l'encens. Se tournant ensuite sur sa gauche, il descend sur le degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, et dit : *Munda cor meum ac labia mea, omnipotens Deus, qui labia Isaiæ Prophetæ calculo mundasti ignito; ita me tua grata miseratione dignare mundare, ut sanctum Evangelium tuum digne valeam nuntiare. Per Christum Dominum nostrum. Amen*[1]. Quand il a fini, il monte à la droite du Célébrant, prend le livre sur l'autel, se met à genoux sur le marchepied (1), en face du Célébrant, qui se tourne vers lui, et il dit : *Jube, Domne, benedicere.*

585. Après avoir reçu la bénédiction, le Diacre baise la main que le Célébrant appuie sur le livre, se relève, lui fait une inclination, et descend à la droite du Sous-Diacre. Il fait avec lui la génuflexion sur le plus bas degré, salue le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile, et se rend au lieu où il doit chanter l'évangile.

586. Étant arrivé, il ouvre le livre et le pose sur les mains du Sous-Diacre qui doit le tenir, ou sur un pupitre, si c'est l'usage. Le chant ayant cessé, il commence *Dominus vobiscum;* en disant *Initium* (ou *Sequentia*) *sancti Evangelii,* il pose la main gauche étendue sur le livre, fait un signe de croix au commencement de l'évangile avec le pouce de la main droite, en le séparant des autres doigts, qu'il tient étendus et joints ensemble; posant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec le pouce un signe de croix sur son

(1) Le Diacre peut aussi s'agenouiller sur le bord du marchepied, devant le milieu de l'autel : alors, pour lui donner la bénédiction, le Célébrant tourne le dos à l'autel.

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5 ; *Cær. Ep.*, l. I, c. IX, n. 2 ; l. II, c. VIII, n. 42 ; S. C., 12 juillet 1901, 4077, ad 3.

www.obrascatolicas.com

front, sa bouche et sa poitrine. Il reçoit du Cérémoniaire l'encensoir, et encense le livre de trois coups doubles (le premier au milieu, le deuxième à sa gauche, le troisième à sa droite), faisant, avant et après, une inclination au livre. Ayant rendu l'encensoir au Cérémoniaire, il chante l'évangile les mains jointes. S'il faut incliner la tête ou faire la génuflexion, il le fait vers le livre.

587. Quand il a fini, il montre de la main droite au Sous-Diacre le commencement de l'évangile. Sans quitter le coin de l'évangile, il reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et encense le Célébrant de trois coups doubles, avec une inclination profonde avant et après. Il rend l'encensoir au Thuriféraire, monte à sa place derrière le Célébrant, et fait la génuflexion en y arrivant. Si l'on doit prêcher, le Diacre se rend à la banquette, après avoir fait la génuflexion devant l'autel.

588. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Diacre incline la tête au mot *Deum*, et, sans faire la génuflexion, monte à la droite du Célébrant. Il observe ce qui est dit pour le *Gloria* [1]; à *Et incarnatus est*, il fait la génuflexion avec le Célébrant. Après la récitation du symbole, on va s'asseoir. Quand on chante *Et incarnatus est*, le Diacre se découvre et reste incliné jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement.

Nota. Aux trois Messes de Noël, et le jour de l'Annonciation, lorsqu'on chante *Et incarnatus est*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître.

589. Après *et Homo factus est*, le Diacre se lève au signe du Cérémoniaire, lui donne sa barrette, salue le Sous-Diacre, et va à la crédence. Il reçoit du Cérémoniaire la bourse, et la tient horizontalement, des deux mains, à la hauteur du visage, sans l'ouvrir, et l'ouverture tournée vers lui [2]. S'il passe devant le Célébrant, il le salue; il salue ensuite le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile;

[1] *Rub. Miss.*, part. II, tit. VI, n. 5; S. C., 22 avril 1871, 3248, ad 5. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid., n. 54; l. I, c. IX, n. 3.

www.obrascatolicas.com

après avoir fait la génuflexion sur le plus bas degré, il monte, pose la bourse sur l'autel [1], l'ouvre avec la main gauche, en tire le corporal avec la main droite, et place la bourse contre le gradin du côté de l'évangile; puis il étend entièrement le corporal, et en approche le missel [2]. Il fait ensuite la génuflexion, retourne à la banquette par le plus court chemin, prend sa barrette, salue le Sous-Diacre, s'assied et se couvre. Quand on chante *Et vitam venturi*, il retourne à l'autel au signe du Cérémoniaire.

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

590. Quand le Célébrant chante *Oremus* avant l'offertoire, le Diacre incline la tête, puis, sans faire de génuflexion, monte à la droite du Célébrant (1). Quand le Sous-Diacre arrive de la crédence, le Diacre découvre le calice, ôte la pale, et la place sur l'autel, près du corporal; il prend ensuite la patène avec l'hostie, et la présente au Célébrant avec les baisers d'usage.

591. Lorsque le Sous-Diacre a essuyé le calice, le Diacre le prend de la main gauche par le nœud, ainsi que le purificatoire, qu'il tient étendu en long, de manière à recueillir les gouttes qui pourraient tomber; il reçoit du Sous-Diacre la burette, et verse le vin. Quand le Sous-Diacre a versé l'eau, il lui donne la burette du vin, et, tenant le purificatoire autour de l'index droit, il essuie les gouttes qui auraient pu rester adhérentes à l'intérieur de la coupe [3]. Il prend alors le calice, de la main droite au bas de la coupe, et de la gauche par le pied, et le présente au

(1) Si le peuple vient à l'offrande, le Diacre descend au bas des degrés avec le Célébrant, après que celui-ci a lu l'offertoire, fait la génuflexion, change de côté avec le Sous-Diacre, et se tient à sa droite. Il présente au Célébrant le crucifix, si on le donne à baiser. Après l'offrande, il revient à l'autel, ayant soin de changer de côté avec le Sous-Diacre, et de faire la génuflexion au bas des degrés. Si l'on apporte le pain à bénir, le Diacre présente l'aspersoir au Célébrant avec les baisers ordinaires.

[1] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid. S. C., 2 mai 1900, 4054, ad 1. — [3] *Rub. Miss.*, ibid., n. 10; *Cær. Ep.*, l. I' c. IX, n. 5.



www.obrascatolicas.com

Célébrant, en baisant le pied du calice et la main du Prêtre ; soutenant de la main droite le pied du calice, la gauche appuyée sur la poitrine, et tenant les yeux élevés vers la croix, il dit avec lui : *Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam : ut in conspectu divinæ majestatis tuæ, pro nostra et totius mundi salute, cum odore suavitatis ascendat, Amen* [1] ; puis il cesse de tenir le calice. Lorsque le Célébrant a fait le signe de croix avec le calice, il couvre celui-ci de la pale, met la patène dans la main droite du Sous-Diacre, et la couvre avec l'extrémité du voile huméral qui pend du côté droit.

Nota 1°. Aux Messes où il n'y a pas *Credo*, le Diacre reçoit la bourse avec le calice. Le Célébrant s'étant un peu retiré vers le côté de l'évangile, le Diacre étend le corporal et place la bourse comme il est dit au n° 589 ; puis il présente la patène au Célébrant.

Nota 2°. S'il y a de petites hosties à consacrer pour la communion, le Diacre découvre le ciboire avant de présenter la patène ; pendant que le Célébrant offre la grande Hostie, il tient, de la main droite, le ciboire au-dessus du corporal, en l'élevant un peu ; il couvre ensuite le ciboire, et le met derrière le calice.

592. Lorsque le Célébrant a dit *Veni sanctificator*, etc., le Diacre fait bénir l'encens. Pendant que le Célébrant encense les oblats, il met la main droite sur le pied du calice [2], et tient de la main gauche la chasuble du Célébrant ; puis il retire le calice du milieu de l'autel, et le met du côté de l'épître, toujours sur le corporal ; il fait ensuite la génuflexion, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable ; après l'encensement de la croix, il fait de nouveau la génuflexion, et remet le calice à sa place.

593. Après avoir encensé le Célébrant, le Diacre va faire la génuflexion à la droite du Sous-Diacre, sur le degré inférieur, et encenser le Chœur [3]. Après

[1] *Rub. Miss.*, ibid. : *Cær. Ep.*, ibid. — [2] *Rub. Miss.*, ibid., n. 10 : *Cær Ep.*, l. I, c. x, n. 5. — [3] *Rub. Miss.*, ibid. : *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

l'encensement du Clergé, il se rend à l'autel, fait la génuflexion s'il passe au milieu, vient à la droite du Sous-Diacre, et l'encense de deux coups doubles ; puis il rend l'encensoir au Thuriféraire, monte à sa place, fait la génuflexion s'il ne l'a pas faite avant d'encenser le Sous-Diacre, et se tourne vers le Thuriféraire, qui l'encense de deux coups; il se retourne ensuite vers l'autel.

594. Vers la fin de la préface, au signe du Cérémoniaire, il monte à la droite du Célébrant, s'incline médiocrement et récite avec lui le *Sanctus*; à *Benedictus*, il se redresse et fait le signe de croix. Il se rend alors à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion derrière celui-ci, sur le bord du marchepied, en passant au milieu. Il a soin de tourner les feuillets du missel. Le Célébrant ayant dit *Memento Domine famulorum famularumque tuarum*, le Diacre se retire un peu en arrière; il se rapproche quand le Célébrant continue *et omnium circumstantium*.

595. A *Quam oblationem*, il revient à la droite du Célébrant, faisant la génuflexion en passant au milieu ; en arrivant, s'il y a un ciboire, il le met à la droite du Célébrant et le découvre; puis il se met à genoux sur le bord du marchepied. Pendant l'élévation de l'Hostie, il relève, de la main gauche, le bas de la chasuble. Après que le Célébrant a déposé l'Hostie et fait la génuflexion, il se lève en même temps que lui, recouvre le ciboire s'il y en a un, le remet derrière le calice, découvre celui-ci, et se met de nouveau à genoux; il soutient la chasuble pour l'élévation du calice. Quand le Célébrant abaisse le calice, le Diacre se relève, couvre le calice, et fait la génuflexion avec le Prêtre ; il retourne ensuite à sa gauche, où il fait la génuflexion en arrivant. Il continue de tourner les feuillets du missel. Il observe pour le *Memento* des défunts, ce qui est dit pour le *Memento* des vivants.

596. A *Per quem hæc omnia*, il fait la génuflexion, et passe à la droite du Célébrant; à *præstas nobis*, il découvre le calice, et fait la génuflexion avec le Célébrant. Pendant que celui-ci fait les signes de croix avec

www.obrascatolicas.com

l'Hostie, le Diacre peut appuyer la main droite sur le pied du calice. Après *omnis honor et gloria*, il recouvre le calice, et fait la génuflexion avec le Célébrant.

597. Lorsque le Célébrant chante *audemus dicere*, avant le *Pater*, le Diacre fait la génuflexion, et va derrière lui. A *Et dimitte nobis*, il fait la génuflexion en même temps que le Sous-Diacre, et ils montent tous deux au côté de l'épître. Le Diacre prend de la main droite la patène, la fait passer dans la main gauche, prend de la droite le purificatoire, et essuie la patène; il la soutient des deux mains près du corporal, à l'aide du purificatoire, la partie concave tournée vers le Célébrant; lorsque celui-ci met la main pour la prendre, il baise la patène et sa main. Il pose ensuite le purificatoire à quelque distance du corporal.

598. Lorsque le Célébrant met la patène sous l'Hostie, le Diacre découvre le calice, et fait la génuflexion avec le Célébrant. Lorsque celui-ci y a mis la parcelle de l'Hostie, il recouvre le calice, et fait de nouveau la génuflexion; se tenant médiocrement incliné, il dit avec le Célébrant *Agnus Dei*, en se frappant la poitrine. Après le troisième *Agnus Dei*, il se met à genoux à la droite du Célébrant, tourné vers l'autel.

599. Il se lève après la première oraison, et, tenant les mains jointes, il baise l'autel hors du corporal, en même temps que le Célébrant; il reçoit de lui la paix, avec une inclination avant et après, et répond *Et cum spiritu tuo*. Il fait la génuflexion, descend sur le dernier degré, et donne la paix au Sous-Diacre, lui faisant une inclination seulement après l'avoir donnée; il monte alors à la gauche du Célébrant, et fait la génuflexion en y arrivant. Il s'incline pendant la communion sous l'une et l'autre espèce.

600. Si l'on donne la communion, le Diacre, après que le Célébrant a pris le précieux Sang, passe au côté de l'épître, faisant la génuflexion derrière le Célébrant, ou, si le saint Sacrement est sur l'autel, la faisant en partant et en arrivant. Si le ciboire est sur l'autel, il le place au milieu du corporal, le découvre, met le

www.obrascatolicas.com

couvercle hors du corporal, fait la génuflexion, et, comme il est dit ci-dessous, chante le *Confiteor*. S'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Diacre ouvre le tabernacle, fait la génuflexion les mains jointes, prend le ciboire, le pose sur le milieu du corporal, ferme le tabernacle, ôte le pavillon, le met hors du corporal, découvre le ciboire, pose aussi le couvercle hors du corporal, fait la génuflexion, et chante le *Confiteor*. Pour cela, le Diacre se place du côté de l'épître, sur le degré au-dessous du marchepied, s'incline médiocrement, et demeure incliné jusqu'à *Indulgentiam* exclusivement. Quand le Célébrant a dit *Indulgentiam*, le Diacre revient près de lui, fait avec lui la génuflexion, et change de côté avec le Sous-Diacre, il tient la patène sous le menton des communiants, à la droite du Célébrant. Après la communion, il change de côté avec le Sous-Diacre, par derrière le Célébrant, et l'accompagne à l'autel. S'il reste des Hosties dans le ciboire, il fait la génuflexion; si l'on doit les mettre dans le tabernacle, il couvre le ciboire, le met dans le tabernacle, et fait la génuflexion; il passe ensuite au côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu. S'il ne reste pas d'Hosties ou s'il en reste très peu, le Diacre, en revenant à l'autel, ne change pas de côté avec le Sous-Diacre, et se trouve à la gauche du Célébrant. Si le Diacre communie, il s'agenouille sur le bord du marchepied, à la droite du Sous-Diacre, quand le Célébrant a dit *Indulgentiam;* après avoir communié, il monte à la droite du Célébrant et observe ce qui est marqué ci-dessus.

601. Quand le Célébrant a pris les ablutions, le Diacre ouvre le missel à l'antienne de la communion, et le porte au côté de l'épître, faisant la génuflexion au milieu avec le Sous-Diacre. Il se met devant le missel, sur le degré au-dessous du marchepied. Il suit le Célébrant lorsque celui-ci va au milieu de l'autel et qu'il retourne au livre.

602. Quand le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum* après la postcommunion, le Diacre, restant au milieu de l'autel, se tourne entièrement vers le peuple,

www.obrascatolicas.com

en face du Sous-Diacre, et chante *Ite Missa est.* S'il doit chanter *Benedicamus Domino,* il ne se tourne pas.

NOTA. Pendant le Carême, lorsqu'il faut chanter *Humiliate capita vestra Deo* après la postcommunion, le Diacre chante ce verset quand le Célébrant a dit *Oremus* pour la troisième fois; pour cela, sans changer de place, il se tourne vers le peuple sur sa droite; après avoir chanté ce verset, il se tourne vers l'autel sans achever le cercle.

603. Pendant que le Célébrant dit *Placeat,* le Diacre se retire un peu du côté de l'épître; quand le Célébrant dit *Benedicat vos,* il se met à genoux à la droite du Sous-Diacre, sur le bord du marchepied, pour recevoir la bénédiction. Il se lève ensuite, et demeure au même lieu pendant l'évangile; il fait la génuflexion à *Et Verbum caro factum est.*

604. Quand l'évangile est fini, il monte sur le marchepied à la droite au Célébrant, fait une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés avec le Célébrant et le Sous-Diacre, et fait la génuflexion en même temps que celui-ci. Si le Clergé reste au chœur, il le salue; il reçoit ensuite la barrette du Célébrant, la lui présente avec baisers, reçoit la sienne, se couvre, et retourne à la sacristie à la suite du Sous-Diacre.

605. En arrivant à la sacristie, il se découvre, se met à la droite du Célébrant, fait à la croix de la sacristie et au Célébrant une inclination, et salue le Clergé si celui-ci est venu en même temps. Il ôte son manipule, et, si c'est l'usage, aide le Célébrant à quitter les ornements. Il quitte ses ornements, aidé par le premier Acolyte.

NOTA. Quand on porte la chasuble pliée, le Diacre observe ce qui suit. Il se revêt du manipule et de la chasuble après que le Célébrant est lui-même revêtu de ses ornements. Quand le Célébrant commence l'évangile, le Diacre se rend à la crédence; aidé par le premier Acolyte, il quitte la chasuble pliée, et se met, sans la baiser, l'étole large sur l'épaule gauche, par-dessus son étole; il reçoit alors le livre, et le porte à

www.obrascatolicas.com

l'autel comme d'ordinaire. Après la communion, lorsqu'il a porté le missel au coin de l'épître, il se rend à la crédence; là, aidé par le premier Acolyte, il quitte l'étole large, et reprend la chasuble pliée. A la sacristie, il quitte la chasuble avant le manipule.

## ARTICLE III

### FONCTIONS DU DIACRE A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

606. Pour l'aspersion de l'eau bénite, le Diacre prend les ornements comme pour la Messe, à l'exception du manipule. Quand le Célébrant fait la bénédiction de l'eau, il répond aux prières, et présente le sel quand il en est temps. Au signe du Cérémoniaire, il salue la croix de la sacristie et le Célébrant, et se rend à l'autel à la droite de celui-ci, soutenant le bord de la chape, et faisant les révérences prescrites pour la Messe solennelle. Il ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église.

607. Après avoir fait la génuflexion sur le pavé, il se met à genoux sur le plus bas degré, à la droite du Célébrant, prend l'aspersoir, le lui présente avec les baisers ordinaires, et soutient, avec le Sous-Diacre, le livre devant lui. Lorsqu'il a été aspergé, il reçoit l'aspersoir avec les baisers d'usage, le remet au Porte-bénitier, se lève, fait la génuflexion, et, marchant à la droite du Célébrant, se rend devant le côté le plus digne du Chœur; il prend alors l'aspersoir, et le présente au Célébrant avec baisers. Pendant l'aspersion, qui se fait dans le même ordre que l'encensement du Chœur, le Diacre accompagne le Célébrant, soutenant de la main gauche le bord de la chape, la droite appuyée sur la poitrine.

608. Après l'aspersion du Clergé et des Ministres inférieurs, il accompagne le Célébrant à l'aspersion du peuple, puis reçoit l'aspersoir avec baisers, le rend à l'Acolyte, revient à l'autel, fait la génuflexion, et reste debout au bas des degrés. Le chant terminé, le Diacre,

www.obrascatolicas.com

avec le Sous-Diacre, soutient le livre devant le Célébrant pendant que celui-ci chante les versets et l'oraison. Il fait ensuite la génuflexion, et se rend à la banquette. Aidé par le premier Acolyte, il prend son manipule; puis il vient devant l'autel, en saluant le Chœur, et fait la génuflexion sur le degré.

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU DIACRE A LA MESSE DEVANT LE SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

609. Le Diacre fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois, et en le quittant pour la dernière; dans le cours de la Messe, il fait la génuflexion d'un seul genou, et, quand il y a lieu, sur le degré.

Il fait la génuflexion : 1° au milieu de l'autel seulement : *a*) quand il y arrive non d'un côté du Célébrant; *b*) quand il y passe; *c*) quand il le quitte pour se rendre à l'un des côtés de l'autel; *d*) quand, s'y trouvant derrière le Célébrant, il se rend au côté de celui-ci; 2° en partant et non en arrivant, lorsqu'il quitte un des côtés du Célébrant pour se rendre derrière lui, et *vice versa;* 3° en partant et en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté à l'autre du Célébrant.

610. Quand le Diacre arrive en vue de l'autel, il donne sa barrette au Cérémoniaire, puis donne celle du Célébrant après l'avoir reçue. En arrivant au pied de l'autel, il fait la génuflexion à deux genoux. Le Diacre ne salue pas le Chœur. Lorsqu'on va s'asseoir le Diacre fait la génuflexiond'un seul genou avant de quitter l'autel, et au bas des degrés en revenant; à la banquette, il ne se couvre pas.

611. Après la confession, il fait, en arrivant sur le marchepied, la génuflexion avec le Célébrant. L'encens étant bénit, le Diacre, sans faire auparavant la génuflexion, descend avec le Célébrant sur le degré, et se met à genoux à sa droite sur le bord du marchepied.

www.obrascatolicas.com

Ayant donné l'encensoir au Célébrant, il fait, en même temps que lui, une inclination médiocre, soutient la chasuble pendant l'encensement, fait de nouveau l'inclination, se lève, remonte à l'autel, fait la génuflexion avec le Célébrant, et l'accompagne pendant l'encensement de l'autel. L'encensement terminé, il reçoit l'encensoir, descend au bas des degrés, et, tournant le dos au peuple, il encense le Célébrant.

612. On ne s'assied pas pendant le *Kyrie eleison;* le Diacre reste à la droite du Célébrant. Au chant du dernier *Kyrie,* il va au milieu de l'autel, derrière le Célébrant, et fait la génuflexion en y arrivant. Le Célébrant ayant entonné *Gloria in excelsis Deo,* le Diacre fait la génuflexion, et se rend à sa droite.

613. Le Diacre, portant le livre pour l'évangile, fait une première génuflexion sur le dernier degré, et une seconde sur le marchepied après avoir posé le livre au milieu de l'autel. Après avoir reçu la bénédiction et baisé la main du Célébrant, le Diacre fait la génuflexion en même temps que lui, descend sur le pavé, fait avec les autres Ministres la génuflexion d'un seul genou, puis va chanter l'évangile sans saluer le Chœur. Quand il a encensé le Célébrant après l'évangile, il revient derrière lui, et, en arrivant, fait la génuflexion en même temps que lui.

614. Lorsque le Célébrant a entonné *Credo in unum Deum,* le Diacre fait la génuflexion, et se rend à sa droite. Ayant pris la bourse à la crédence, il se rend à l'autel sans saluer le Chœur; il fait seulement une génuflexion sur le dernier degré. Après avoir disposé le corporal, il fait, comme à l'ordinaire, la génuflexion sur le marchepied, et revient directement à la banquette.

615. Après l'encensement des oblats, le Diacre ne retire pas le calice; sans faire de génuflexion, il descend, avec le Célébrant, se mettre à genoux sur le bord du marchepied, et observe ce qui est prescrit pour l'introït. Le Diacre salue, avant et après, ceux qu'il encense. Après avoir encensé le Sous-Diacre et

www.obrascatolicas.com

rendu l'encensoir au Thuriféraire, il monte à sa place, y fait la génuflexion, se retire un peu du côté de l'évangile pour être encensé, puis se retourne, et fait une seconde génuflexion.

616. Après l'ablution, en portant le livre au côté de l'épître, il fait la génuflexion des deux côtés du Célébrant. Il accompagne celui-ci au milieu de l'autel, et fait la génuflexion en y arrivant et en en repartant. Quand le Célébrant a chanté pour la deuxième fois *Dominus vobiscum*, il fait la génuflexion, puis, se retirant un peu du côté de l'évangile, il se tourne vers le peuple, et chante *Ite Missa est*; il se retourne, fait de nouveau la génuflexion, et se place comme à l'ordinaire pour la bénédiction. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion avec le Célébrant au milieu de l'autel, descend au bas des degrés, et y fait par terre la génuflexion à deux genoux. Il se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant, après avoir donné au Célébrant sa barrette.

## ARTICLE V

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU DIACRE A LA MESSE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

#### § 1. Fonctions du Diacre à la Messe de *Requiem*.

617. Le Diacre omet tous les baisers. Après la confession, il monte à l'autel comme à l'ordinaire; si l'autel n'a qu'un ou deux degrés, il ne monte pas sur le marchepied, mais reste derrière le Célébrant. Il se rend aussitôt au coin de l'épître, pour assister à l'introït; il ne fait pas le signe de croix au commencement de celui-ci.

618. Pendant que l'on chante la prose, le Célébrant va s'asseoir, avant de lire l'évangile. Quand il a fini de lire la prose, le Diacre l'accompagne directement à la banquette. A la strophe *Qui Mariam absolvisti*, il accompagne le Célébrant devant l'autel, va rece-

www.obrascatolicas.com

voir le livre des évangiles au coin de l'épître, et le porte sur l'autel. Dès que le Célébrant a lu l'évangile, le Diacre, à genoux sur le bord du marchepied, récite *Munda cor meum*, reprend le livre, et descend pour aller chanter l'évangile. Il n'y a pas d'encensement. Après l'évangile, le Diacre ferme le livre, qu'il laisse au Sous-Diacre, se rend à l'autel avec lui, monte à sa place derrière le Célébrant, et y fait la génuflexion.

619. Après l'oblation du calice, le Diacre ne donne pas la patène au Sous-Diacre; il la met à demi sous le corporal, et en couvre avec le purificatoire la partie qui est en dehors. Après l'encensement de l'autel, il encense seulement le Célébrant. Le Diacre, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, se place sur le deuxième degré, en face du coin de l'épître, comme pendant les oraisons, tandis que les Acolytes donnent à laver au Célébrant. Il pourrait aussi, après l'encensement de celui-ci, recevoir le manuterge; il le présenterait quand le Sous-Diacre aurait versé l'eau; lorsque le Célébrant s'est essuyé les mains, il rendrait le manuterge, et reviendrait à sa place derrière le Célébrant.

620. Le Diacre récite avec le Célébrant, sans se frapper la poitrine, *Agnus Dei, dona eis requiem,... dona eis requiem sempiternam.* Aussitôt après, comme il n'y a point de baiser de paix, il change de place avec le Sous-Diacre, faisant la génuflexion avant de partir et en arrivant. Après le dernier *Dominus vobiscum*, le Diacre, sans se retourner, chante *Requiescant in pace.* Il le dit toujours au pluriel. Comme le Célébrant ne donne pas la bénédiction, le Diacre ne se met point à genoux.

### § 2. Fonctions du Diacre à l'absoute.

621. Lorsqu'on fait l'absoute après la Messe, le Diacre, après le dernier évangile, fait la génuflexion sur le marchepied, et accompagne le Célébrant à la banquette; là, il quitte son manipule. Le Diacre se rend ensuite devant l'autel, avec le Célébrant, fait la génu-

www.obrascatolicas.com

flexion, lui donne sa barrette et prend la sienne s'il y a un trajet suffisant, et, se tenant à sa gauche, l'accompagne près du lit funèbre. Si l'on est à proximité de l'autel, il se place un peu du côté de l'épître.

622. En arrivant, le Diacre se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, reçoit celle du Célébrant, et la donne aussi. A la reprise du répons, le Diacre, au signe du Cérémoniaire, passe devant le Célébrant en le saluant, et se place à sa droite. Il prend la navette, et présente au Célébrant la cuiller, en disant *Benedicite, Pater reverende*.

623. Après le troisième *Kyrie eleison*, il prend l'aspersoir ; quand le Célébrant a chanté *Pater noster*, il fait la génuflexion à l'autel, et donne l'aspersoir au Célébrant. Se tenant à la droite de celui-ci, il l'accompagne autour du catafalque, en soutenant le bord de la chape ; en passant devant la croix tenue par le Sous-Diacre, il fait la génuflexion. De retour à la place qu'il occupait pendant le répons, il reçoit du Célébrant l'aspersoir et le rend au Clerc, puis prend l'encensoir ; après la génuflexion à l'autel, il le remet au Célébrant, qu'il accompagne comme la première fois.

624. Étant revenu, il reçoit l'encensoir et le rend au Clerc ; puis il tient le livre en face du Célébrant, jusqu'à ce que les Chantres aient chanté *Requiescat* (ou *Requiescant*) *in pace*. Ensuite, avec les révérences convenables, il accompagne à gauche le Célébrant à la sacristie ; quand il en est temps, il lui donne sa barrette et prend la sienne.

NOTA 1°. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent, le Diacre se place, avec le Célébrant, de l'autre côté du catafalque, vis-à-vis de l'autel.

NOTA 2°. Si l'absoute se fait sans catafalque, le Diacre accompagne le Célébrant de la banquette au coin de l'épître, et se place à sa droite ; là, au moment voulu, il fait bénir l'encens. Le répons terminé, il accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, et passe à sa droite, en se tournant vers le peuple. Il présente au Célébrant l'aspersoir, puis l'encensoir ; pendant l'as-

www.obrascatolicas.com

persion et l'encensement, il soutient de la main gauche le bord de la chape. Il revient ensuite au missel, à la droite du Célébrant, pour les versets et l'oraison [1].

## ARTICLE VI

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU DIACRE A LA MESSE LORSQU'IL Y A UN PRÊTRE ASSISTANT.

625. En allant à l'autel, le Diacre marche seul derrière le Sous-Diacre ; à l'entrée du chœur, il se met à la gauche du Célébrant. Il reste ainsi pendant la confession. Il monte à l'autel à la droite du Célébrant. Pendant l'épître, le Diacre se place à la droite du Célébrant, entre celui-ci et le Prêtre assistant. A l'offertoire, il encense le Prêtre assistant de deux coups doubles, avant d'encenser le Sous-Diacre. Après avoir récité le *Sanctus* avec le Célébrant, il se place derrière lui. Il fait de même après l'élévation. Après l'*Agnus Dei*, le Diacre se rend à la gauche du Célébrant ou derrière lui, selon que le Prêtre assistant porte la paix au Chœur ou non ; il reçoit du Prêtre assistant le baiser de paix. Quand le Diacre a reçu la paix du Prêtre assistant, il descend derrière le Célébrant s'il n'y était pas déjà ; là, il donne la paix au Sous-Diacre, puis il monte à la gauche du Prêtre assistant. Il a soin de faire les génuflexions requises. Au moment voulu, il porte le missel au coin de l'épître. Il retourne à la sacristie comme il est venu.

NOTA. Si le Prêtre assistant n'est pas en chape, le Diacre remplit ses fonctions comme à l'ordinaire, et il n'encense pas le Prêtre assistant.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXVII, n. 5.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE VII

### FONCTIONS DU DIACRE A L'EXPOSITION ET A LA REPOSITION DU SAINT SACREMENT.

#### § 1. De l'exposition.

626. Si le Diacre doit assister à l'exposition du saint Sacrement, il se revêt de tous ses ornements, à l'exception du manipule; couvert de la barrette, il accompagne le Prêtre à droite, avec les cérémonies ordinaires, relevant la chape. Après la génuflexion, il s'agenouille sur le plus bas degré de l'autel. Au signe du Cérémoniaire, il monte à l'autel, étend le corporal, découvre l'ostensoir, ouvre le tabernacle, et fait la génuflexion, les mains jointes, en se retirant un peu du côté de l'épître; il prend la custode, et met l'Hostie dans l'ostensoir.

627. Ayant fermé la porte du tabernacle, il place l'ostensoir sur le trône de l'exposition; puis il fait la génuflexion, comme la première fois, et descend s'agenouiller à la droite du Prêtre. Au signe du Cérémoniaire, il s'incline médiocrement, et se lève pour faire mettre l'encens, sans baisers et sans rien dire. S'étant remis à genoux, il donne sans baisers l'encensoir au Prêtre, et soutient la chape pendant l'encensement, faisant, avant et après, une inclination médiocre.

#### § 2. De la reposition.

628. Le Diacre est revêtu des mêmes ornements que pour l'exposition. Il incline la tête pendant qu'on chante *Veneremur cernui*. Il fait mettre l'encens, et assiste le Célébrant pour l'ensencement, comme il est dit plus haut. Après le verset *Panem de cælo*, restant à genoux, il tient, avec le Sous-Diacre, le livre devant le Prêtre. Après l'oraison, si un autre n'est pas chargé de remplir cet office, il monte à l'autel, fait la génuflexion

www.obrascatolicas.com

un peu du côté de l'épître, remet l'ostensoir sur l'autel, et attend le Célébrant. S'il ne remplit pas cet office, il monte à l'autel avec le Célébrant. Il fait la génuflexion avec celui-ci, et, debout, lui donne l'ostensoir; puis il s'agenouille sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction, pendant laquelle il soutient le bord de la chape.

629. Il reçoit ensuite l'ostensoir debout, le pose sur l'autel, et fait la génuflexion avec le Célébrant. Si le Célébrant prend et dépose lui-même l'ostensoir, le Diacre l'accompagne jusque sur le degré en dessous du marchepied : il s'agenouille sur le bord de celui-ci, relevant la chape pendant la bénédiction; après la bénédiction, il monte sur le marchepied, et fait la génuflexion avec le Célébrant. Le Diacre renferme le saint Sacrement, si un autre n'en n'est pas chargé; lorsque le Prêtre s'est agenouillé au bas de l'autel, il ouvre le tabernacle, y remet la lunule, fait la génuflexion un peu du côté de l'épître, referme le tabernacle, recouvre l'ostensoir, et remet le corporal dans la bourse. Après avoir fait la génuflexion au bas des degrés, il donne au Prêtre sa barrette, reçoit la sienne, et change de côté avec le Sous-Diacre.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DU DIACRE LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

#### § 1. De la bénédiction des cierges.

630. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole violette; lorsque le Célébrant est revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert[1]. Il se rend à l'autel à la droite du Célébrant, en soutenant le bord de la chape. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel, à la droite du Célé-

[1] *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, l. II, c. XVII, n. 1.

www.obrascatolicas.com

brant, va avec lui au coin de l'épître, et se tient à sa droite, sur le marchepied ou sur le degré. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant bénit, le Diacre relève le bord de la chape. Il fait de même lorsque le Célébrant asperge et encense les cierges.

631. Après la cinquième oraison, le Diacre fait soutenir par le Sous-Diacre le bord de la chape du Célébrant, et fait bénir l'encens comme à l'ordinaire. Il prend ensuite l'aspersoir, et le présente au Célébrant avec les baisers d'usage; il le reçoit de même, le rend, et prend l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec baisers. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec baisers, et le rend au Thuriféraire.

### § 2. De la distribution des cierges.

632. Le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple sans changer de place, et reçoit les cierges pour les présenter au Célébrant. S'il n'y a pas de Prêtre pour donner le cierge au Célébrant, le Diacre pose le cierge au milieu de l'autel.

NOTA. Un Prêtre qui remplit la fonction de Diacre ne peut pas donner le cierge au Célébrant.

633. Lorsque le Prêtre qui a donné le cierge au Célébrant a reçu le sien, le Diacre se met à genoux avec le Sous-Diacre, sur le bord du marchepied, reçoit son cierge, en le baisant d'abord, et en baisant ensuite la main du Célébrant. Lorsque le Sous-Diacre a reçu son cierge, le Diacre revient à sa place, après avoir donné son cierge au second Acolyte, et continue à donner des cierges au Célébrant.

634. Après la distribution des cierges, le Diacre revient au coin de l'épître; il se place à la droite du Célébrant, et soutient le bord de la chape pendant que celui-ci se lave les mains. Il se tient ensuite là où il était au début de la cérémonie.

635. Si le Célébrant descend à la balustrade pour distribuer les cierges au peuple, le Diacre l'y accompagne, et, se tenant à sa gauche, lui présente les cier-

www.obrascatolicas.com

ges. Le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter au coin de l'épître.

636. Si cette fête arrive après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, aussitôt que le Célébrant a chanté *Oremus*, le Diacre, toujours à sa droite, chante *Flectamus genua*, en faisant la génuflexion [1].

### § 3. De la procession.

637. Après l'oraison, le Diacre fait bénir l'encens comme à l'ordinaire; il reçoit ensuite du Cérémoniaire le cierge du Célébrant, et le lui présente avec les baisers ordinaires; puis il reçoit le sien. Au signe du Cérémoniaire, il se tourne par sa gauche vers le peuple, et chante *Procedamus in pace*. Il se rend au milieu de l'autel, descend au bas des degrés, et fait la génuflexion; il donne au Célébrant sa barrette avec les baisers d'usage, reçoit la sienne, se met en marche à la gauche du Célébrant, et se couvre : il tient son cierge de la main gauche.

638. Au retour de la procession, il se découvre en entrant au chœur; après avoir fait la génuflexion devant l'autel, il se rend à la banquette; il donne son cierge au Cérémoniaire, et dépose sa barrette; il reçoit ensuite avec baisers le cierge puis la barrette du Célébrant, et les donne au Cérémoniaire. Il quitte l'étole violette et la chasuble pliée, et prend les ornements pour la Messe.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DU DIACRE LE MERCREDI DES CENDRES.

### § 1. De la bénédiction des cendres.

639. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole violette; lorsque le Célébrant est

[1] *Miss.*, rub. du jour.



www.obrascatolicas.com

revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert[1]. Il se rend à l'autel à la droite du Célébrant, en soutenant le bord de la chape. Après les révérences d'usage, il monte à l'autel à la droite du Célébrant, va avec lui au coin de l'épître, et se tient à sa droite, sur le marchepied ou sur le degré. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant bénit, il soutient le bord de la chape. Il fait de même lorsque le Célébrant asperge et encense les cendres.

640. Après la quatrième oraison, le Diacre fait soutenir par le Sous-Diacre le bord de la chape du Célébrant, et fait bénir l'encens. Il prend ensuite l'aspersoir, et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires; il le reçoit de même, le rend, et prend l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec baisers. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec baisers, et le rend au Thuriféraire.

### § 2. De l'imposition des cendres.

641. Le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, change de côté avec le Sous-Diacre, et se tourne vers le peuple; il présente le vase des cendres au Célébrant. Lorsque celui-ci a donné les cendres au Prêtre dont il les a reçues (ou, s'il n'y a pas de Prêtre au chœur, après que le Célébrant s'est imposé lui-même les cendres), le Diacre remet au Cérémoniaire le vase des cendres; il se met à genoux sur le bord du marchepied, à la droite du Sous-Diacre, pour recevoir les cendres[2]. Quand le Sous-Diacre les a reçues, le Diacre remonte du côté de l'évangile, reprend le vase des cendres, et soutient la chape du Célébrant.

NOTA. Un Prêtre qui remplit la fonction de Diacre ne peut pas imposer les cendres au Célébrant.

642. Après l'imposition des cendres, le Diacre revient au coin de l'épître; il se met à la droite du Célébrant, et, pendant que celui-ci se lave les mains, il soutient le bord de la chape. Il se tient ensuite là où

[1] Ibid., *Cær. Ep.*, l. II, c. XIX, n. 3. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

il était au début de la cérémonie. Si le Célébrant descend à la balustrade pour donner les cendres au peuple, le Diacre l'y accompagne, en portant les cendres et soutenant le bord de la chape; le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter au coin de l'épître. Après l'oraison, il se rend directement à la banquette, et se revêt du manipule.

### § 3. De la Messe.

643. Pour le verset *Adjuva nos* du trait, et *Humiliate capita vestra Deo* après la postcommunion, le Diacre observe ce qui est dit au sujet de la messe solennelle.

## ARTICLE X

### FONCTIONS DU DIACRE LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

### § 1. Du commencement de la cérémonie jusqu'à la distribution des rameaux.

644. On fait l'aspersion de l'eau bénite comme à l'ordinaire. Après l'aspersion et l'oraison *Exaudi*, le Diacre prend son manipule, que lui porte le premier Acolyte, puis monte à l'autel avec le Célébrant; il va ensuite au coin de l'épître, à la droite du Célébrant, sur le marchepied ou sur le degré.

645. Après le chant de l'épître par le Sous-Diacre, il dépose la chasuble pliée, prend l'étole large, reçoit le livre des évangiles, et le porte sur l'autel, comme à la Messe. Il retourne directement, sans génuflexion, à la droite du Célébrant, pour faire bénir l'encens, et fait alors soutenir le bord de la chape par le Sous-Diacre. Il revient directement au milieu de l'autel, et se met à genoux sur le bord du marchepied, pour dire *Munda cor meum*. Il reprend ensuite le livre, se tourne vers le côté de l'épître, et s'agenouille sur le marchepied, en face du Célébrant, pour demander la bénédiction. Lui ayant baisé la main, il le salue, se tourne sur sa droite, descend au bas des degrés, fait

www.obrascatolicas.com

la génuflexion, et va chanter l'évangile avec les cérémonies accoutumées [1].

646. Après l'évangile, le Diacre indique au Sous-Diacre le commencement du texte, et encense le Célébrant, comme à la Messe. Il fait la génuflexion en passant devant l'autel, et se rend à la banquette; il quitte le manipule et l'étole large, puis reprend la chasuble pliée; il retourne ensuite directement à la droite du Célébrant. Pendant les oraisons, toutes les fois que le Célébrant bénit, le Diacre soutient le bord de la chape. Il fait de même lorsque le Célébrant asperge ou encense les rameaux. Quand le Célébrant a chanté la préface, le Diacre s'incline médiocrement et récite le *Sanctus* avec lui.

647. Après la cinquième oraison, le Diacre fait soutenir par le Sous-Diacre le bord de la chape du Célébrant, et fait bénir l'encens. Il prend ensuite l'aspersoir et le présente au Célébrant avec les baisers ordinaires; il le reçoit de même, le rend, et prend l'encensoir, qu'il présente au Célébrant avec baisers. Après l'encensement, il reprend l'encensoir avec baisers, et le rend au Thuriféraire.

### § 2. De la distribution des rameaux.

648. Le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple sans changer de place, et reçoit les rameaux pour les lui présenter. S'il n'y a pas de Prêtre pour donner le rameau au Célébrant, le Diacre le pose au milieu de l'autel.

NOTA. Un Prêtre qui remplit la fonction de Diacre ne peut pas donner le rameau au Célébrant.

649. Lorsque le Prêtre qui a donné le rameau au Célébrant a reçu le sien, le Diacre se met à genoux avec le Sous-Diacre, sur le bord du marchepied, et reçoit son rameau, en le baisant d'abord et en baisant ensuite la main du Célébrant. Lorsque le Sous-Diacre a reçu son rameau, le Diacre revient à

[1] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

sa place, après avoir donné son rameau au second Acolyte, et continue à donner les rameaux au Célébrant.

650. Après la distribution des rameaux, le Diacre revient au coin de l'épître; il se place à la droite du Célébrant, et, pendant que celui-ci se lave les mains, il soutient le bord de la chape. Ensuite, il se place comme au début de la cérémonie. Si le Célébrant descend à la balustrade pour distribuer les rameaux au peuple, le Diacre l'y accompagne, et, se tenant à sa gauche, lui présente les rameaux; le Célébrant se lave alors les mains près de la crédence, avant de remonter au coin de l'épître.

### § 3. De la procession.

651. Après l'oraison, le Diacre fait bénir l'encens comme à l'ordinaire. Il reçoit ensuite du Cérémoniaire le rameau du Célébrant, et le lui présente avec baisers; puis il reçoit le sien. Au signe du Cérémoniaire, il se tourne par sa gauche vers le peuple, et chante *Procedamus in pace*. Il va au milieu de l'autel, descend au bas des degrés, et fait la génuflexion; il présente au Célébrant sa barrette avec les baisers ordinaires, reçoit ensuite la sienne, se met en marche à la gauche du Célébrant, et se couvre; il tient son rameau de la main gauche.

652. Au retour de la procession, le Diacre fait la génuflexion devant l'autel, et se rend à la banquette; il donne son rameau au Cérémoniaire et dépose sa barrette; puis il reçoit le rameau et la barrette du Célébrant, qu'il donne également au Cérémoniaire; ensuite, il prend son manipule.

### § 4. De la Messe.

653. Pendant que le Sous-Diacre chante ces paroles de l'épître *in nomine Jesu omne genu flectatur*, le Diacre fléchit le genou là où il se trouve. A la fin du trait, il reçoit du Cérémoniaire le rameau du Célé-



www.obrascatolicas.com

brant et le lui donne avec baisers ; il reçoit ensuite le sien. Pendant la Passion, il se tient comme pendant l'introït, ayant son rameau dans la main droite. Quand le Célébrant a fini de lire la Passion, il se place comme pendant les oraisons, et se tourne vers les Diacres qui la chantent, tenant son rameau de la main droite. A *emisit spiritum,* il se met à genoux là où il se trouve, tourné vers l'autel.

654. Après le chant de la Passion, le Diacre remet au Cérémoniaire son rameau puis celui du Célébrant; il quitte la chasuble pliée et prend l'étole large; il reçoit le livre des évangiles, le porte sur l'autel, fait bénir l'encens, dit *Munda cor meum,* reçoit la bénédiction, et va chanter l'évangile. Il ne dit pas *Dominus vobiscum,* et ne fait aucun signe de croix; après avoir encensé le livre, il commence *Altera autem die.* On continue la Messe comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XI

### FONCTIONS DU DIACRE LE JEUDI SAINT.

#### § 1. De la Messe et de la procession.

655. On ne donne pas le baiser de paix; après l'*Agnus Dei*, le Diacre change de côté avec le Sous-Diacre, faisant la génuflexion en partant et en arrivant. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, le Diacre change de côté avec le Sous-Diacre, faisant la génuflexion en partant et en arrivant ; il découvre le calice qu'on a placé sur l'autel, le prend des deux mains, et le présente au Célébrant sur le corporal. Le Célébrant ayant mis l'Hostie dans le calice, le Diacre le couvre de la pale, de la patène renversée, et du voile, qu'il attache avec le ruban autour du pied du calice, entre le nœud et la coupe; il place ensuite le calice un peu en arrière, au milieu du corporal. Il met le ciboire devant le calice, le découvre, fait la génu-

www.obrascatolicas.com

flexion, et observe ce qui est prescrit pour la communion à la Messe solennelle; il chante le *Confiteor*, et communie le premier.

656. Après la communion, le Diacre observe ce qui est prescrit pour la Messe devant le saint Sacrement exposé. Toutes les fois qu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y arrive, il fait la génuflexion. Pour chanter *Ite Missa est*, il se retire un peu du côté de l'évangile. Après le dernier évangile, il fait, avec le Célébrant, la génuflexion au milieu de l'autel, et l'accompagne à la banquette par le plus court chemin ; là, aidé par le premier Acolyte, il quitte son manipule. Il revient ensuite à l'autel, fait la génuflexion à deux genoux avec le Célébrant, et se met à genoux sur le plus bas degré. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre se lève, fait soutenir par le Sous-Diacre le bord de la chape du Célébrant, et fait mettre l'encens dans les deux encensoirs. S'étant remis à genoux, il reçoit du premier Thuriféraire l'encensoir, et assiste le Célébrant pour l'encensement.

657. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion en se retirant un peu de côté, prend le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche par le pied, se tourne sur sa gauche, le donne au Célébrant, qui est à genoux, puis il fait la génuflexion. Le Diacre couvre ensuite des extrémités du voile huméral le calice et les mains du Célébrant, change de côté avec le Sous-Diacre, se tourne vers le peuple, et soutient de la main gauche le bord de la chape du Célébrant, à la droite de celui-ci. Il accompagne ainsi le Célébrant au reposoir, en récitant avec lui des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint Sacrement.

658. Arrivé à l'autel du reposoir, le Diacre se met à genoux par terre, devant le Célébrant, écarte les côtés du voile qui sont sur le calice, reçoit celui-ci, et se lève ; quand le Célébrant s'est mis à genoux, il monte, met le calice dans le tabernacle, dont il laisse la porte ouverte, fait la génuflexion, et revient à la droite du Célébrant. Le Diacre se lève avec celui-ci,

www.obrascatolicas.com

lui fait mettre de l'encens dans l'encensoir du premier Thuriféraire, et l'assiste comme à l'ordinaire pendant l'encensement.

659. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion, ferme le tabernacle, renouvelle la génuflexion, et revient à la droite du Célébrant. Au signe du Cérémoniaire, on se lève ; le Diacre fait, avec le Célébrant, la génuflexion à deux genoux, et l'accompagne à la sacristie en soutenant le bord de la chape; en sortant de la chapelle du reposoir, il reçoit la barrette du Célébrant, la lui présente, reçoit la sienne et se couvre.

### § 2. Du dépouillement des autels.

660. Le Diacre, ayant quitté la dalmatique et l'étole blanches, prend l'étole violette. Au signe du Cérémoniaire, il se rend à l'autel à la suite du Sous-Diacre, avec les cérémonies ordinaires, et couvert de la barrette. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion ; lorsque le Célébrant a commencé l'antienne *Diviserunt sibi,* il monte sur le marchepied à sa droite, et lui ide à enlever successivement les trois nappes. Il escend ensuite au bas des degrés, et y demeure pendant que les Acolytes enlèvent les autres ornements de l'autel. Lorsqu'on a répété l'antienne *Diviserunt,* le Diacre fait la génuflexion, et se met à la suite du Sous-Diacre, pour retourner à la sacristie comme il en est venu.

661. Si le Célébrant fait le dépouillement des autres autels, le Diacre, s'étant couvert, suit les Ministres inférieurs, et fait comme il est dit ci-dessus. On commence par l'autel le plus rapproché du côté de l'évangile; on fait le tour de l'église, et l'on termine par l'autel le plus rapproché du côté de l'épître. En quittant un autel, le Diacre donne au Célébrant sa barrette avec les baisers ordinaires, puis se couvre; en arrivant à l'autel suivant, il se découvre, et donne au Cérémoniaire sa barrette puis celle du Célébrant. On

www.obrascatolicas.com

revient ensuite au grand autel; et l'on retourne à la sacristie après la répétition de l'antienne.

### § 3. Du lavement des pieds.

662. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole, de la dalmatique et du manipule de couleur blanche. Il se met à la droite du Prêtre, soutient le bord de la chape, et, couvert de la barrette, se rend à l'autel avec les cérémonies ordinaires. Il monte à l'autel avec le Prêtre.

663. Il descend du côté de l'épître, reçoit le livre des évangiles, et le porte sur l'autel avec les révérences accoutumées. Ensuite, il fait bénir l'encens; après quoi, il se met à genoux sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum*. Il reprend ensuite le livre, et s'agenouille sur le marchepied, en face du Prêtre, pour demander la bénédiction. Ayant baisé la main de celui-ci, il le salue, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, et va chanter l'évangile avec les cérémonies accoutumées.

664. Après l'évangile, le Diacre indique au Sous-Diacre le commencement du texte, et encense le Prêtre comme à la Messe. Ayant fait la génuflexion devant l'autel, il se rend près de la crédence, et quitte son manipule. Quand le Cérémoniaire a attaché le linge à la ceinture du Prêtre, le Diacre, se tenant à la droite de celui-ci, l'accompagne près de ceux auxquels il lave les pieds. Quand le Prêtre a lavé le pied du premier, le Diacre lui présente une serviette; il lui présente ensuite une pièce de monnaie. Il observe la même chose pour tous les autres.

665. Ensuite, le Diacre, se tenant toujours à droite, accompagne le Prêtre près de la crédence; quand celui-ci se lave les mains, le Diacre lui présente la serviette avec le Sous-Diacre. Lorsque le Prêtre a repris la chape, le Diacre l'accompagne directement au coin de l'épître; il se tient à sa droite pendant le chant des versets et de l'oraison. L'oraison terminée, le Diacre accompagne le Prêtre au milieu de l'autel,

www.obrascatolicas.com

fait une inclination à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, et retourne à la sacristie comme il en est venu.

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DU DIACRE LE VENDREDI SAINT.

#### § 1. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions.

666. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole noire ; quand le Célébrant est revêtu de la chasuble, il prend le manipule, puis la chasuble pliée si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire[1]. On omet tous les baisers. En arrivant à l'autel, le Diacre se met à genoux sur le plus bas degré, et se prosterne sur le coussin préparé pour lui. Il se lève au signe du Cérémoniaire.

667. Le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, et se tient comme à l'introït. Pour l'oraison, les Ministres sacrés se placent l'un derrière l'autre. Quand le Célébrant a chanté *Oremus*, le Diacre, faisant la génuflexion, chante *Flectamus genua ;* il se lève lorsque le Sous-Diacre chante *Levate*.

668. Pendant que le Célébrant lit la Passion, le Diacre se tient comme pendant l'introït. Quand le Célébrant a fini, il se place comme pendant les oraisons, et se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion. A *tradidit spiritum*, il se met à genoux là où il se trouve, tourné vers l'autel. Après le chant de la Passion, il quitte la chasuble pliée, prend l'étole large, reçoit le livre des évangiles, le porte sur l'autel, dit *Munda cor meum*, et, sans demander la bénédiction, va chanter l'évangile.

#### § 2. Des monitions et oraisons.

669. Après l'évangile, le Diacre ferme le livre, le

[1] *Miss.*, rub. du jour

www.obrascatolicas.com

laisse au Sous-Diacre, fait, avec les autres Ministres, la génuflexion devant l'autel, et monte au côté de l'épître, derrière le Célébrant, comme pour les oraisons. Il y demeure pendant que le Célébrant chante les monitions et les oraisons; il chante, quand il le faut, *Flectamus genua*, en faisant la génuflexion.

### § 3. De l'adoration de la croix.

670. Quand les oraisons sont terminées, le Diacre se rend à la banquette avec le Célébrant. Ensuite, il monte directement à l'autel, fait la génuflexion au milieu du marchepied, et prend la croix; il la porte au Célébrant, et la lui remet de manière que le crucifix soit tourné vers le peuple. Il se place à sa droite, tourné comme lui vers le peuple, et lui aide à découvrir le sommet de la croix. Le Célébrant ayant chanté *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent avec lui *in quo salus mundi pependit*; puis ils se mettent à genoux pendant qu'on répond *Venite adoremus*. Quand on a fini de chanter, le Diacre se lève, monte avec le Célébrant sur le marchepied, au coin de l'épître, et lui aide à découvrir le bras droit et la tête du crucifix; le Célébrant ayant chanté une deuxième fois *Ecce lignum Crucis*, le Diacre et le Sous-Diacre continuent, puis se mettent à genoux, comme la première fois. Quand le chant est terminé, ils vont au milieu de l'autel, le Diacre aide à découvrir la croix en entier, et ils répètent le même chant avec le Sous-Diacre; ils restent ensuite à genoux.

671. Pendant que le Célébrant va poser la croix sur le coussin, le Diacre reste à genoux sur le marchepied. Lorsque la croix est placée sur le coussin, il se lève, fait au même lieu la génuflexion vers la croix, en même temps que le Célébrant, et se rend directement à la banquette. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la croix, et quitte son manipule et ses souliers[1]. Lorsque le Célébrant est de retour, il va, avec

[1] S. C., 23 sept. 1837, 2760, ad 10, 5°.

www.obrascatolicas.com

le Sous-Diacre, faire l'adoration de la croix, en se mettant à genoux à trois endroits différents, comme le Célébrant. Il revient ensuite à la banquette, reprend ses souliers et son manipule, se couvre, et récite les impropères alternativement avec le Célébrant.

672. Vers la fin de l'adoration de la croix, le Diacre se découvre et se rend à la crédence; il prend la bourse, et la porte à l'autel par le plus court chemin: en arrivant sur le marchepied, il fait la génuflexion vers la croix, étend le corporal, et met le purificatoire du côté de l'épître. Il fait de nouveau la génuflexion à la croix, retourne à la banquette par le plus court chemin, s'assied, et se couvre. Quand l'adoration est terminée, le Diacre, au signe du Cérémoniaire, se découvre, se rend devant la croix, fait la génuflexion, se met à genoux, prend la croix, et, la tenant des deux mains, la porte à l'autel. Il fait ensuite la génuflexion, et revient à la banquette.

### § 4. De la procession.

673. Au signe du Cérémoniaire, le Diacre, gardant sa barrette en main, vient devant l'autel avec le Célébrant, fait la génuflexion, se couvre, et se rend au reposoir, à la suite du Sous-Diacre. En arrivant, il se découvre, et reçoit la barrette du Célébrant; il fait la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux à la droite du Célébrant.

674. Si un autre ne le fait pas, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion en se retirant un peu du côté de l'épître, ouvre la porte du tabernacle, renouvelle la génuflexion, et revient à la droite du Célébrant. Il fait mettre l'encens, et soutient la chasuble pendant que le Célébrant encense le saint Sacrement. Après l'encensement, il monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice, de la main droite au-dessous de la coupe et de la gauche par le pied, se tourne sur sa gauche, le donne au Célébrant, qui est à genoux, et fait la génuflexion. Le Diacre couvre ensuite des extrémités du voile huméral le calice et les mains du Célébrant, change

www.obrascatolicas.com

de place avec le Sous-Diacre, se tourne vers le peuple, à la droite du Célébrant, et se met en marche avec lui pour revenir au grand autel.

675. Lorsque le Célébrant arrive au bas de l'autel, le Diacre s'agenouille devant lui par terre, et écarte les extrémités du voile huméral; il prend le calice, de la main gauche au pied et de la droite au bas de la coupe, et se lève; le Célébrant s'étant mis à genoux, il monte, et dépose le calice au milieu du corporal; il fait la génuflexion, ôte le ruban, le met du côté de l'épître, et étend le voile du calice; il fait ensuite la génuflexion, et retourne à la droite du Célébrant. Il fait mettre l'encens, et assiste le Célébrant pour l'encensement du saint Sacrement, en relevant la chasuble.

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

676. Après l'encensement, le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, fait avec lui la génuflexion, découvre le calice, ôte la patène et la pale, puis prend la patène des deux mains, et la tient au-dessus du corporal pendant que le Célébrant y fait glisser l'Hostie. Il donne ensuite la patène au Célébrant. Le Diacre prend alors le calice de la main gauche, le pose sur la pale, sans l'essuyer, reçoit du Sous-Diacre la burette, et verse le vin. Le Sous-Diacre ayant versé l'eau, il n'essuie pas le calice, mais il le donne aussitôt au Célébrant, puis le couvre de la pale.

677. Le Diacre assiste ensuite le Célébrant pendant qu'il met l'encens et qu'il encense l'autel; mais il n'encense point le Prêtre. Le Diacre, ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, se place sur le deuxième degré, devant le coin de l'épître, comme pour les oraisons, pendant que les Acolytes donnent à laver au Célébrant. Le Diacre pourrait aussi recevoir le manuterge pour le présenter au Célébrant, qui se lave les mains hors de l'autel, tourné vers le peuple, puis il rendrait le manuterge à l'Acolyte. Il va ensuite au milieu avec le Célébrant, et fait la génuflexion derrière lui. Après *Orate fratres*, il ne répond rien.



www.obrascatolicas.com

678. Lorsque le Célébrant a chanté *Libera nos*, le Diacre fait la génuflexion derrière lui et en même temps que lui, et se met à genoux sur le bord du marchepied, à sa droite, pendant l'élévation; il n'élève point la chasuble. Quand le Célébrant abaisse l'Hostie après l'élévation, le Diacre se lève et découvre le calice. Lorsque le Célébrant y a mis la parcelle de l'Hostie, le Diacre recouvre le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant, change de place avec le Sous-Diacre, et fait la génuflexion en arrivant à la gauche du Célébrant.

679. Après l'ablution, le Diacre, faisant la génuflexion au milieu, se rend à la crédence, pour quitter l'étole large et reprendre la chasuble pliée; il revient ensuite directement à la droite du Célébrant, où il fait la génuflexion. Lorsque le Sous-Diacre a fermé le missel, le Diacre descend les degrés de l'autel, fait la génuflexion, remet au Célébrant sa barrette, reçoit la sienne, se couvre, et, sans saluer le chœur, retourne à la sacristie.

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DU DIACRE LE SAMEDI SAINT.

#### § 1. De la bénédiction du feu nouveau.

680. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon et de l'étole violette; lorsque le Célébrant est revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Au signe du Cérémoniaire, il se met à la gauche du Célébrant, se couvre de la barrette, et se rend en procession à la porte de l'église.

681. Arrivé à la porte, le Diacre donne sa barrette au Cérémoniaire, se met à la droite du Célébrant, et le salue en passant devant lui; il reçoit sa barrette avec les baisers ordinaires, et l'assiste, en relevant la chape lorsqu'il fait les signes de croix, lorqu'il asperge ou encense. Après la quatrième oraison, le Diacre pré-

www.obrascatolicas.com

sente au Célébrant la navette, pour la bénédiction de l'encens; ensuite, il lui présente, avec les baisers d'usage, l'aspersoir puis l'encensoir.

### § 2. De la procession avec le cierge triangulaire.

682. Lorsque le Célébrant a encensé le feu et les grains d'encens, le Diacre quitte la chasuble pliée et l'étole violettes, puis prend l'étole, la dalmatique et le manipule de couleur blanche. Il revient à la droite du Célébrant, fait bénir l'encens comme à l'ordinaire, prend des deux mains le roseau portant le cierge triangulaire, et se met en marche devant le Célébrant.

683. Le Célébrant étant entré dans l'église, le Diacre s'arrête, allume une des branches du cierge à la bougie que porte le Clerc qui est à sa gauche, et fait la génuflexion, en chantant, d'un ton assez bas, *Lumen Christi*. Arrivé au milieu de l'église, il s'arrête, allume une deuxième branche du cierge, et fait la génuflexion, en chantant, sur un ton plus élevé, *Lumen Christi*. Devant l'autel, il allume la troisième branche, et fait comme précédemment, en chantant sur un ton encore plus haut.

### § 3. De l'Exsultet.

684. Arrivé au bas de l'autel, le Diacre donne le roseau au Clerc qui l'assiste, se place à la droite du Célébrant, dont il reçoit la barrette avec les baisers ordinaires, fait la génuflexion, et reste au bas des degrés. Il reçoit du Cérémoniaire le livre, monte sur le marchepied, s'y agenouille en face du Célébrant, et dit *Jube, domne, benedicere*. Ayant reçu la bénédiction, il baise la main du Célébrant, se lève, le salue, descend se placer entre le Sous-Diacre et l'Acolyte qui porte le roseau, fait la génuflexion, et se rend au pupitre. Après avoir encensé le livre comme à l'ordinaire, il commence l'*Exsultet*.

685. Après les mots *curvat imperia*, il s'approche

www.obrascatolicas.com

du cierge pascal, et y fixe les cinq grains d'encens en forme de croix, de cette manière :

1
4 2 5
3

Après *rutilans ignis accendit*, le Diacre allume le cierge pascal avec une des branches du cierge triangulaire. Après *pia mater eduxit*, il s'arrête un instant, pendant qu'on allume la lampe du chœur, puis continue. On omet tout ce qui concerne l'empereur et l'empire romains. Après le chant de l'*Exsultet*, le Diacre ferme le livre, et le laisse sur le pupitre. Il fait la génuflexion devant l'autel, et se rend à la banquette; il quitte les ornements blancs, et prend le manipule, l'étole et la chasuble pliée de couleur violette.

### § 4. Des prophéties.

686. Le Diacre se rend directement au coin de l'épître avec le Célébrant, et, pendant que celui-ci lit les prophéties, il se tient comme à l'introït. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, le Diacre se place derrière lui. Lorsque le Célébrant a chanté *Oremus*, le Diacre chante *Flectamus genua*, faisant en même temps la génuflexion; il demeure derrière le Célébrant pendant que celui-ci chante l'oraison. Avant la dernière oraison, il ne dit point *Flectamus genua*. Après la dernière oraison, il se rend directement à la banquette avec le Célébrant, et quitte son manipule.

### § 5. De la bénédiction des fonts.

687. Le Diacre, ayant fait la génuflexion devant l'autel, donne au Célébrant sa barrette avec baisers, se couvre, et se met en marche à la droite du Célébrant, pour aller aux fonts baptismaux. Il soutient

www.obrascatolicas.com

le bord de la chape. En arrivant aux fonts, il se découvre et reçoit la barrette du Célébrant ; il a soin de relever la chape aux moments voulus, et présente à celui-ci avec baisers, quand il en est besoin, la serviette et le cierge pascal. Il accompagne le Célébrant pour l'aspersion, si elle n'est pas faite par un autre Prêtre, puis revient avec lui aux fonts, soutenant la chape. Il présente ensuite au Célébrant les saintes Huiles.

### § 6. Des litanies.

688. On revient à l'autel en procession. En arrivant au bas des degrés, le Diacre fait la génuflexion, quitte la chasuble pliée, s'agenouille sur le plus bas degré, et se prosterne sur le coussin préparé. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, le Diacre, s'étant rendu à la banquette après l'oraison qui suit la dernière prophétie, quitte la chasuble pliée et le manipule; puis il vient devant l'autel pour se prosterner. Au mot *Peccatores*, il se lève, fait la génuflexion, et se rend à la sacristie à la suite du Sous-Diacre.

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

689. Arrivé à la sacristie, le Diacre quitte l'étole violette, et se revêt des ornements blancs pour la Messe. Au signe du Cérémoniaire, on se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Comme il n'y a pas d'introït, le Diacre, aussitôt après avoir encensé le Célébrant, répond au *Kyrie eleison.* Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix; après *Pax Domini,* le Diacre passe à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en partant et en arrivant.

690. Après la communion, lorsqu'il a porté le missel au coin de l'épître, le Diacre se place comme pendant l'introït; il récite les Vêpres avec le Célébrant et le Sous-Diacre. Quand le Célébrant a entonné l'antienne *Vespere autem sabbati,* le Diacre la continue avec lui. Lorsqu'on entonne le *Magnificat,* il fait le

www.obrascatolicas.com

signe de croix, et, se tenant à la droite du Célébrant, va avec lui au milieu de l'autel, pour la bénédiction de l'encens. On encense l'autel comme à l'ordinaire, le Célébrant récitant le *Magnificat* alternativement avec ses Ministres. Le Diacre encense, comme à l'offertoire, le Célébrant, le Clergé et le Sous-Diacre. Il encense le Sous-Diacre à la place qu'occupe celui-ci au coin de l'épître, à la droite du Célébrant; puis il s'y rend lui-même, et y est encensé. Le Diacre chante *Ite Missa est* en y ajoutant deux *Alleluia*. La Messe se termine comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DU DIACRE LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

691. Le Diacre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, puis du manipule et de l'étole de couleur violette, enfin de la chasuble pliée si l'on s'en sert[1]. Il se rend à l'autel avec les cérémonies accoutumées, monte avec le Célébrant, se rend au coin de l'épître, et se place comme pour l'introït. Il demeure ainsi pendant que le Célébrant lit les prophéties. Toutes les fois que le Célébrant est sur le point de chanter une oraison, il se place derrière lui.

692. Après la dernière oraison, il se rend à la banquette avec le Célébrant, et y quitte son manipule. Il se conforme ensuite à ce qui est dit pour le samedi saint. Arrivé à la sacristie, il quitte l'étole violette, et se revêt des ornements rouges pour la Messe. Comme il n'y a pas d'introït, il répond au *Kyrie eleison* aussitôt après avoir encensé le Célébrant.

[1] *Miss.*, ub. du jour

www.obrascatolicas.com

# ARTICLE XV

## FONCTIONS DU DIACRE LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

693. Lorsque le Célébrant a pris le précieux Sang, le Diacre change de place avec le Sous-Diacre, faisant la génuflexion en partant et en arrivant; il découvre l'ostensoir, l'ouvre, et le place sur le corporal, l'ouverture tournée vers le Célébrant. Après que le Célébrant a mis l'Hostie dans l'ostensoir, le Diacre ferme celui-ci, et le recule un peu. Il retourne ensuite à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion en partant et en arrivant ; il observe ensuite ce qui est indiqué pour la Messe du jeudi saint.

694. Quand le Célébrant a encensé le saint Sacrement au pied de l'autel, le Diacre monte, fait la génuflexion, en se retirant un peu du côté de l'épître, prend l'ostensoir, de la main droite par le nœud et de la gauche par le pied, le donne au Célébrant qui est à genoux, fait la génuflexion, change de côté avec le Sous-Diacre, et se tourne vers le peuple, à la droite du Célébrant, soutenant de la main gauche le bord de la chape. Il accompagne ainsi le Célébrant sous le dais, pendant la procession, et récite avec lui des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint Sacrement.

695. Si la procession s'arrête, le Diacre, arrivé devant l'autel préparé, observe ce qui est dit au numéro suivant, dépose l'ostensoir sur l'autel, fait la génuflexion, et descend à la droite du Célébrant. Si l'on donne la bénédiction, le Diacre fait comme à l'ordinaire, et reste ensuite sur le marchepied, à la droite du Célébrant, en attendant le moment de partir.

696. Au retour, en arrivant à l'autel, le Diacre s'agenouille sur le plus bas degré, devant le Célébrant. reçoit l'ostensoir, et se lève; quand le Célébrant s'est mis à genoux, il monte à l'autel et y place l'ostensoir ;

www.obrascatolicas.com

puis il fait la génuflexion, et descend s'agenouiller à la droite du Célébrant. Il assiste celui-ci pendant qu'il met l'encens et encense le saint Sacrement. Pour la bénédiction, il fait comme à l'ordinaire, puis se retire avec les cérémonies accoutumées.

---

# CHAPITRE VII

## Office du Célébrant

## ARTICLE PREMIER

### OBSERVATIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES.

697. Toutes les fois que le Célébrant quitte le milieu de l'autel pour aller s'asseoir, il se rend directement à la banquette, après avoir fait une inclination profonde si le saint Sacrement n'est pas dans le tabernacle, ou la génuflexion s'il s'y trouve. Lorsqu'il quitte le coin de l'épître pour aller s'asseoir, il se rend à la banquette sans faire aucune révérence. Arrivé à la banquette, il s'assied, reçoit du Diacre sa barrette, et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur ses genoux, par-dessus la chasuble. Lorsqu'il doit revenir à l'autel, il se découvre, donne sa barrette au Diacre, et se lève; il va devant l'autel entre ses Ministres, en saluant le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis, après quelques pas, du côté de l'évangile. En arrivant au bas des degrés, il fait la génuflexion sur le plus bas degré si le saint Sacrement est dans le tabernacle; sinon, il fait l'inclination profonde, et monte à l'autel.

698. Lorsqu'il faut bénir l'encens, le Célébrant se tourne vers le côté de l'épître, pose la main gauche sur sa poitrine, reçoit la cuiller, et, prenant trois fois de l'encens dans la navette, il en met trois fois dans l'en-

www.obrascatolicas.com

censoir, disant en même temps *Ab illo benedicaris in cujus honore cremaberis, Amen*, ou, si c'est à l'offertoire, *Per intercessionem*, etc. Il rend ensuite la cuiller, pose la main gauche sur l'autel, et fait sur l'encensoir un signe de croix sans rien dire, ou, si c'est à l'offertoire, en disant *benedicere*. Pour la manière d'encenser, il observe ce qui est prescrit au t. I, part. VI, sect. II, chap. VII, art. III, p. 390.

Le Célébrant, à la Messe chantée, dit à voix médiocre ce qu'il dit à voix haute à la Messe basse. Il doit faire les cérémonies assez posément pour laisser à ses Ministres le temps de remplir toutes leurs fonctions.

## ARTICLE II

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT A LA MESSE SOLENNELLE.

#### § 1. De la préparation à la Messe.

699. Le Célébrant doit prévoir l'intonation du *Gloria in excelsis*, du *Credo*, le chant des oraisons et de la préface. Il se lave les mains, et se revêt des ornements comme pour la Messe basse, aidé par le Cérémoniaire, ou, si c'est l'usage, par le Diacre et le Sous-Diacre. Lorsqu'il est revêtu de ses ornements, il se couvre. S'il doit y avoir aspersion de l'eau bénite, le Célébrant observe ce qui est dit à l'art. III.

#### § 2. De la sortie de la sacristie.

700. Au signe du Cérémoniaire, le Célébrant se découvre, descend sur le pavé s'il y a un degré, salue d'une inclination médiocre la croix de la sacristie, puis, d'une inclination de tête, ses Ministres, de chaque côté, se couvre, et se rend à l'autel à la suite du Diacre, les mains jointes. Lorsque celui-ci lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait passer sa barrette dans la main



www.obrascatolicas.com

gauche, fait le signe de croix, et, s'il y a encore un trajet suffisant, se couvre de nouveau. En allant à l'autel, s'il y a lieu de faire quelque révérence, le Célébrant la fait entre ses deux Ministres. Il se découvre en entrant au chœur, et salue le Clergé s'il s'y trouvait déjà; s'il traverse le chœur, il demeure découvert.

### § 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire.

701. En arrivant près de l'autel, le Célébrant se découvre, s'il ne l'a pas fait déjà, et remet sa barrette au Diacre, fait une inclination profonde, ou la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle, et commence la Messe. Aux mots *vobis fratres, vos fratres,* demeurant toujours incliné, il se tourne un peu d'abord vers le Diacre, puis vers le Sous-Diacre.

702. Le Célébrant, étant monté à l'autel et l'ayant baisé, met et bénit l'encens, puis encense l'autel. Ayant été encensé, il se tourne vers le missel; lorsque le Cérémoniaire lui montre l'introït, il le commence en faisant le signe de croix; puis il dit au même lieu, alternativement avec ses Ministres, le *Kyrie eleison*; après quoi, il reste au coin de l'épître, ou bien il peut aller s'asseoir.

703. Après le chant du dernier *Kyrie*, le Célébrant entonne, si on doit le dire, *Gloria in excelsis Deo*, et le continue à mi-voix avec ses Ministres. Quand il a fini de réciter le *Gloria*, il fait la révérence convenable, et se rend à la banquette. Lorsqu'on chante un verset auquel on doit s'incliner, s'il est en chemin, il se retourne vers l'autel, et s'incline; s'il est assis, il se découvre et s'incline. Au signe du Cérémoniaire, lorsqu'on chante *Cum Sancto Spiritu,* il retourne à l'autel.

704. Lorsqu'on a chanté *Amen*, ou, s'il n'y a pas *Gloria in excelsis,* après le dernier *Kyrie*, le Célébrant baise l'autel, et chante *Dominus vobiscum*, puis les oraisons. Elles se chantent sur le ton solennel tous les dimanches, aux fêtes doubles et semi-doubles, et aux Messes votives *pro re gravi*. Aux fêtes simples, aux

www.obrascatolicas.com

féries, et aux Messes votives ordinaires, on emploie le chant férial.

Nota. Si le Diacre chante *Flectamus genua*, le Célébrant ne fait point la génuflexion.

705. Après les oraisons, le Célébrant lit à voix basse l'épître et ce qui suit; puis il reste au même lieu. Quand le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction, le Célébrant se tourne vers lui, et, posant la main gauche sur l'autel, met la droite sur le haut du livre que tient le Sous-Diacre; lorsque celui-ci l'a baisée, il le bénit sans rien dire (1).

Nota. S'il y a un long trait ou une prose, et si le Célébrant n'a pas achevé de les lire au moment où le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction, il les termine avant de le bénir.

706. Si l'on ne doit pas aller s'asseoir, le Célébrant va ensuite au milieu de l'autel, dire *Munda cor meum;* puis il se rend au coin de l'évangile, pour lire l'évangile. Si l'on doit aller s'asseoir, il se rend à la banquette; quand on est de retour à l'autel, il dit *Munda cor meum*, et va lire l'évangile. Après avoir lu l'évangile, il ne baise pas le livre et ne dit point *Per evangelica dicta*. Le Célébrant retourne ensuite au milieu de l'autel.

Nota. Si l'on chante un verset pendant lequel on doit se mettre à genoux, le Célébrant se met à genoux, avec ses Ministres, sur le bord du marchepied. S'il était assis, il se mettrait à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître.

707. Au verset qui précède l'évangile, le Célébrant met et bénit l'encens. Lorsque le Diacre demande la bénédiction, le Célébrant se tourne vers lui, et la lui donne en disant, les mains jointes, *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties Evangelium suum;* puis, posant la main gauche sur l'autel, il fait sur lui un signe de croix, en

(1) Il faut remarquer la différence qui existe entre la bénédiction donnée au Sous-Diacre après l'épître, et celle donnée au Diacre avant l'évangile. A la première, le Célébrant donne d'abord sa main à baiser, et bénit ensuite; à la seconde, il commence par bénir.

www.obrascatolicas.com

disant *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, Amen;* mettant ensuite la main droite sur le haut du livre, il la lui donne à baiser.

708. Le Célébrant se retire au côté de l'épître, et se tourne vers le Diacre quand celui-ci commence à chanter. Il fait les trois signes de croix à *Initium* ou *Sequentia;* quand on prononce le saint nom de Jésus, il s'incline vers la croix; quand c'est le nom de Marie ou celui du saint dont on fait la fête ou la mémoire, il s'incline aussi, mais sans se tourner vers l'autel; s'il faut faire une génuflexion, il la fait vers l'autel, les mains appuyées dessus.

709. Lorsque le Sous-Diacre lui apporte le livre à baiser, il prend des deux mains celui-ci, et baise le commencement de l'évangile, en disant *Per evangelica...;* il est ensuite encensé par le Diacre. Après cela, il se rend au milieu de l'autel, assez lentement pour y arriver en même temps que ses Ministres.

710. Si l'on doit prêcher, il se rend à la banquette avec ses Ministres. S'il prêche lui-même, il peut quitter la chasuble et le manipule, et est conduit à la chaire par le Cérémoniaire. S'il prêchait à l'autel, il le ferait au côté de l'évangile et garderait les ornements. Après le sermon, le Célébrant reprend les ornements s'il les a quittés, et revient au milieu de l'autel.

711. Le Célébrant entonne, si on doit le dire, *Credo in unum Deum,* et le continue à mi-voix avec ses Ministres; en disant *Et incarnatus est,* il fait la génuflexion. Lorsque le symbole est récité, on va s'asseoir. Pendant qu'on chante *Et incarnatus est,* il se découvre et s'incline jusqu'à *et Homo factus est* inclusivement (1). A *Et vitam venturi...,* au signe du Cérémoniaire, il retourne à l'autel.

### § 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe.

712. Le Célébrant baise l'autel, chante *Dominus vobiscum,* puis *Oremus,* et lit l'offertoire (2). Il reçoit

(1) Aux trois Messes de Noël et le jour de l'Annonciation, on se met à genoux.

(2) Si le peuple vient à l'offrande, le Prêtre, après avoir lu l'offertoire,

www.obrascatolicas.com

du Diacre la patène, et fait l'oblation de l'hostie; après avoir déposé celle-ci sur le corporal, il met la patène hors du corporal. Il regarde le calice pendant que le Diacre y verse le vin. Lorsque le Sous-Diacre présente la burette d'eau, le Célébrant, appuyant la main gauche sur l'autel, bénit l'eau, en disant l'oraison *Deus qui humanæ substantiæ,* qu'il continue, les mains jointes. Il reçoit du Diacre le calice, et dit avec lui *Offerimus...*

Nota. Aux Messes où il n'y a pas *Credo,* le Diacre étend le corporal au moment de l'offertoire; alors, le Célébrant se retire un peu.

713. Après *Veni sanctificator omnipotens,* il met l'encens, en disant *Per intercessionem,* fait le signe de croix au mot *benedicere,* et fait l'encensement comme il est dit au t. I, part. VI, sect. II, ch. VII, p. 390. Après avoir été encensé par le Diacre, il se lave les mains, et continue la Messe.

714. Le Célébrant chante la préface. On emploie le ton solennel tous les dimanches, aux fêtes doubles et semi-doubles, et aux Messes votives *pro re gravi.* Aux fêtes simples, aux féries, et aux Messes votives ordinaires, on emploie le chant férial.

715. Si l'on n'a pas fini de chanter, le Célébrant doit attendre la fin du chant pour faire la consécration. Le Célébrant observe, pour le chant du *Pater,* ce qui est dit pour celui de la préface. Après l'oraison *Domine Jesu Christe qui dixisti,* le Célébrant baise l'autel, se tourne vers le Diacre, et lui donne la paix, le saluant seulement après; il continue ensuite les oraisons.

716. S'il donne la communion, et s'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Célébrant fait la génuflexion en même temps que le Diacre. Lorsque le ciboire est découvert, le Célébrant fait la génuflexion avec ses Ministres, se retire un peu du côté de l'évangile, et y demeure debout, tourné vers le Diacre. Après le *Con-*

descend au bas des degrés, fait l'inclination profonde, ou la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle, et se rend à la balustrade; il fait la révérence convenable, avant de remonter à l'autel.

www.obrascatolicas.com

*fiteor*, il dit *Misereatur*, etc., puis donne la communion, comme aux Messes basses. Si l'on ne conserve pas le saint Sacrement, et s'il reste quelques Hosties, il les consomme, et purifie le ciboire. Si l'on renferme le ciboire dans le tabernacle, il fait la génuflexion en même temps que le Diacre.

717. Après avoir pris l'ablution, il met le purificatoire sur le calice, qu'il laisse au milieu du corporal, et va lire la communion. Si le chant de celle-ci se prolongeait, il attendrait au coin de l'épître que ce chant fût près de finir. Le Célébrant va au milieu de l'autel, le baise, chante *Dominus vobiscum*, puis se rend au coin de l'épître, et y chante les oraisons.

718. Après la dernière oraison et *Dominus vobiscum*, il demeure tourné vers le peuple jusqu'à ce que le Diacre ait chanté *Ite Missa est*. Si l'on doit dire *Benedicamus Domino*, il se retourne vers l'autel aussitôt après avoir chanté *Dominus vobiscum*, et dit à voix basse *Benedicamus Domino*[1]. Après *Placeat*, quand on a répondu *Deo gratias*, il baise l'autel, donne la bénédiction, et va dire le dernier évangile.

719. Après l'évangile, il revient au milieu de l'autel, fait une inclination de tête à la croix, descend au bas des degrés, et fait la révérence convenable. Si le Clergé reste au chœur, il le salue, et ne se couvre qu'après en être sorti. Il reçoit sa barrette, se couvre, et retourne à la sacristie à la suite du Diacre. Arrivé à la sacristie, il se découvre, salue la croix et ses Ministres, comme avant la Messe, puis quitte ses ornements, aidé par le Cérémoniaire, ou, si c'est l'usage, par le Diacre et le Sous-Diacre.

## ARTICLE III

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

720. Le Célébrant, ayant pris l'aube et l'étole, bénit l'eau, si un autre Prêtre ne le fait pas; puis il

[1] S. C., 7 sept. 1816, 2572, ad 22

www.obrascatolicas.com

reçoit une chape[1]. Il se rend à l'autel, en observant ce qui est dit pour la Messe solennelle; il ne prend pas d'eau bénite en entrant dans l'église.

721. Après avoir fait la révérence convenable, le Célébrant se met à genoux sur le plus bas degré[2]. Il reçoit du Diacre l'aspersoir, entonne l'antienne *Asperges me*, ou, si c'est au temps pascal, *Vidi aquam*, et asperge l'autel (au milieu, puis au côté de l'évangile, enfin au côté de l'épître); il s'asperge ensuite lui-même, en faisant un petit signe de croix sur son front avec l'aspersoir; puis il se lève, et asperge le Diacre et le Sous-Diacre, qui sont restés à genoux[3].

722. Le Diacre s'étant levé, le Célébrant lui remet l'aspersoir, fait, suivant les cas, la génuflexion sur le degré ou l'inclination profonde, et va faire l'aspersion du Clergé et du peuple, récitant avec ses Ministres le psaume *Miserere*. Au temps pascal, il dit le psaume *Confitemini*, ou seulement le premier verset.

723. Arrivé devant le côté le plus digne du chœur, il reçoit l'aspersoir, et asperge le Clergé de la manière indiquée au tome I, p. 398, n. 190. Ensuite, il asperge les Ministres inférieurs, c'est-à-dire les Acolytes, puis les fidèles, soit en restant à l'entrée du chœur, soit en parcourant l'église.

724. Le Célébrant revient à l'autel, fait la révérence convenable, et reste debout au bas des degrés; l'antienne étant répétée, il chante, les mains jointes, les versets et l'oraison. Après la révérence convenable, le Célébrant se rend à la banquette, quitte la chape, et prend le manipule et la chasuble. Il revient à l'autel pour commencer la Messe, en saluant le Chœur, d'abord du côté de l'épître, puis du côté de l'évangile.

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXI, n. 3; *Miss.*, Ordo ad faciendum aquam bened. — [2] *Miss.*, ibid. — [3] *Miss.*, ibid.; S. C., 27 sept. 1698, 2013, ad 2, 3 et 4.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE IV

### FONCTIONS PARTICULIÈRES DU CÉLÉBRANT A LA MESSE SOLENNELLE EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

725. Le Célébrant fait la génuflexion à deux genoux en arrivant à l'autel pour la première fois, et en le quittant pour la dernière ; pendant la Messe, il fait la génuflexion d'un seul genou. Il ne salue jamais le Chœur. Il ne se couvre pas quand il est assis. Lorsqu'il est en vue du saint Sacrement, il se découvre, et donne sa barrette au Diacre. En arrivant, il fait la génuflexion à deux genoux avec ses Ministres.

726. Le Célébrant, ayant, sans génuflexion préalable, béni l'encens, descend sur le plus haut degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, reçoit l'encensoir, et encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après ; puis il remonte, fait la génuflexion, et fait l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire. Ayant rendu l'encensoir, il descend sur le premier degré, ou même sur le pavé, selon la disposition de l'autel, se tourne vers le peuple, et, ainsi placé, est encensé par le Diacre. Le Célébrant monte ensuite au côté de l'épître pour dire l'introït et le *Kyrie;* il ne va pas s'asseoir. Au dernier *Kyrie,* il vient au milieu de l'autel, et fait la génuflexion.

727. Après avoir lu l'évangile, le Célébrant fait la bénédiction de l'encens, puis revient au milieu de l'autel, et fait la génuflexion. A l'offertoire, le Célébrant encense les oblats comme à l'ordinaire, sans faire la génuflexion ni avant ni après. Il encense ensuite le saint Sacrement et l'autel, et est encensé comme à l'introït. Après avoir été encensé, il se lave les mains sans changer de place. Pendant que le Diacre chante *Ite Missa est,* le Célébrant demeure comme en disant *Dominus vobiscum.* Le Célébrant

www.obrascatolicas.com

observe en outre ce qui est prescrit pour la Messe basse en présence du saint Sacrement exposé.

Nota. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Célébrant n'asperge pas l'autel.

## ARTICLE V

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT A LA MESSE SOLENNELLE DE REQUIEM ET A L'ABSOUTE.

#### § 1. Fonctions du Célébrant à la Messe de Requiem.

728. Le Célébrant observe les cérémonies de la Messe basse de *Requiem*, et celles de la Messe solennelle ordinaire, sauf les exceptions suivantes. Les Ministres omettent tous les baisers. Il n'y a pas d'encensement avant l'offertoire. Le Célébrant ne bénit ni le Sous-Diacre après l'épître, ni le Diacre avant l'évangile.

729. Pendant qu'on chante la prose, le Célébrant, ayant fini de la lire, se rend à la banquette, avant de lire l'évangile. A la strophe *Qui Mariam absolvisti*, au signe du Cérémoniare, il retourne à l'autel, dit *Munda cor meum*, et lit l'évangile. Ensuite, il revient au milieu de l'autel; quand il en est temps, il se rend au côté de l'épître, pour assister au chant de l'évangile. A la fin, il ne baise point le livre. Il n'y a point de baiser de paix. Il dit à voix basse *Requiescant in pace*, tandis que le Diacre le chante.

#### § 2. Fonctions du Célébrant à l'absoute.

730. Le Célébrant, après le dernier évangile, fait, au milieu du marchepied, la révérence convenable, et se rend à la banquette; il quitte la chasuble et le manipule, et reçoit une chape. Il va devant l'autel, fait la révérence convenable, reçoit du Diacre sa barrette s'il y a un certain trajet, se couvre, et va se placer aux pieds du catafalque, en face de la croix tenue par le

www.obrascatolicas.com

Sous-Diacre; s'il est à proximité du grand autel, il se retire un peu du côté de l'épître, pour ne pas tourner le dos à l'autel. Le Célébrant se découvre, et donne sa barrette au Diacre; si le corps est présent physiquement ou moralement, il chante l'oraison *Non intres.*

731. A la reprise du *Libera me*, le Célébrant bénit l'encens comme à l'ordinaire. Après le *Kyrie eleison*, il chante *Pater noster*, qu'il continue à voix basse. Il fait la révérence convenable à l'autel, reçoit du Diacre l'aspersoir, et, commençant par sa droite, fait le tour du lit funèbre; en marchant, il asperge trois fois du premier côté (aux pieds, au milieu, et à la tête); quand il passe devant la croix, il la salue; en revenant par l'autre côté, il asperge aussi trois fois (à la tête, au milieu et aux pieds). De retour à sa place, il rend l'aspersoir, fait la révérence convenable, et reçoit l'encensoir; il encense le lit funèbre comme il l'a aspergé, de trois coups simples de chaque côté; puis il rend l'encensoir.

732. Le Célébrant, de retour à sa place, chante, sur le livre que le Diacre tient devant lui, *Et ne nos inducas in tentationem*, puis les versets et l'oraison. Si le corps n'est pas présent, il chante ensuite le verset *Requiem æternam*, en faisant un signe de croix vers le lit funèbre; il se retire, en se conformant, pour les prières à réciter après l'absoute, à ce qui est dit aut. I. p. 472, n. 183. Si le corps est présent, le Célébrant observe ce qui est prescrit pour les funérailles.

733. Si l'absoute se fait sans catafalque, le Célébrant, étant revêtu de la chape, se rend directement au coin de l'épître. A la reprise du répons, il bénit l'encens. Après le *Kyrie eleison*, il chante *Pater noster*; puis il se rend au milieu de l'autel, se tourne vers le peuple, reçoit du Diacre l'aspersoir, et asperge le drap mortuaire trois fois (au milieu, à sa gauche, et à sa droite). Il rend ensuite l'aspersoir, reçoit l'encensoir, et encense le drap mortuaire comme il l'a aspergé, de trois coups simples. Il rend l'encensoir au Diacre, et revient au coin de l'épître, où il chante les versets et l'oraison.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE VI

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS ET SANS LES ENCENSEMENTS.

734. Le Célébrant doit prévoir l'intonation du *Gloria in excelsis* et du *Credo*, le chant des oraisons, de l'évangile, de la préface, de l'*Ite Missa est* ou du *Benedicamus Domino*. Les cérémonies sont celles de la Messe basse; pour ce qui concerne le chant, de même pour aller s'asseoir et revenir à l'autel, le Célébrant observe ce qui est dit au sujet de la Messe solennelle.

735. Le Célébrant se rend à l'autel les mains jointes; il se découvre pour saluer la croix de la sacristie et pour prendre de l'eau bénite; si le Clergé est au chœur, il le salue, après s'être découvert et avoir donné sa barrette. Après avoir lu l'introït, il va au milieu de l'autel, dit le *Kyrie eleison*, et attend la fin du chant; s'il va s'asseoir, il dit auparavant le *Kyrie eleison* au coin de l'épître. S'il n'y a personne pour chanter l'épître, il est plus conforme à l'esprit de la liturgie que le Célébrant la lise sans chant. Après la lecture de l'épître et de ce qui suit, il reste au coin de l'épître, en attendant le moment d'aller dire *Munda cor meum* et de chanter l'évangile.

## ARTICLE VII

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT A LA MESSE CHANTÉE SANS MINISTRES SACRÉS, AVEC LES ENCENSEMENTS.

736. Le Célébrant observe ce qui est prescrit pour la Messe solennelle et à l'article précédent. En disant *vobis fratres*, *vos fratres*, il ne se tourne pas vers les Acolytes. Après avoir fait l'encensement de l'autel, il est encensé par le Cérémoniaire. Au verset qui suit *Alleluia*, ou au dernier verset du trait ou de la prose,

www.obrascatolicas.com

le Célébrant vient au milieu de l'autel, bénit l'encens, et dit *Munda cor meum.*

737. Il se rend ensuite au coin de l'évangile. Lorsqu'on a cessé de chanter, il chante *Dominus vobiscum*, puis *Initium* (ou *Sequentia*) *sancti Evangelii*, faisant les signes de croix accoutumés. Il reçoit ensuite du Cérémoniaire l'encensoir, et encense le livre de trois coups doubles (au milieu, à sa gauche, et à sa droite), faisant, avant et après, une inclination au livre. Ayant rendu l'encensoir au Cérémoniaire, il chante l'évangile; à la fin, il baise le livre, et est encensé par le Cérémoniaire.

738. Après avoir lu l'offertoire, il découvre le calice, fait l'oblation de l'hostie, verse le vin et l'eau, et offre le calice, comme à la Messe basse; puis il fait la bénédition de l'encens. Après l'encensement de l'autel, il est encensé par le Cérémoniaire.

## ARTICLE VIII

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT AUX VÊPRES SOLENNELLES.

739. L'Officiant, étant revêtu du surplis, ou, s'il a le droit de porter le rochet, de celui-ci puis de l'amict, reçoit une chape, et se couvre de la barrette[1]. Au signe du Cérémoniaire, il se découvre, descend sur le pavé s'il y a un degré, salue la croix de la sacristie, puis, de chaque côté, ses Assistants, se couvre, et, les mains jointes, se rend à l'autel. Lorsque le Cérémoniaire ou le premier Assistant lui présente l'eau bénite, il se découvre, fait le signe de croix, puis se couvre de nouveau. Si le Clergé était déjà assemblé dans le chœur, l'Officiant se découvrirait avant d'y entrer, et saluerait le Clergé. S'il entre à la suite du Clergé, il se découvre devant l'autel et ne salue pas.

740. L'Officiant, arrivé devant l'autel, se découvre s'il ne l'est pas déjà, donne sa barrette au Cérémo-

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. III, n. I.

www.obrascatolicas.com

niaire ou au premier Chapier, fait une inclination profonde à la croix, ou, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, la génuflexion, puis se met à genoux sur le plus bas degré, pour réciter *Aperi*. Ensuite, il se lève, fait la révérence convenable, salue le Chœur, en commençant par le côté opposé à celui où il va, et se rend à sa place, soit à la banquette, soit à la première stalle; il s'assied, reçoit sa barrette, et se couvre.

741. Au signe du Cérémoniaire, l'Officiant se découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, se lève, joint les mains, et récite à voix basse *Pater noster* et *Ave Maria;* puis il chante, en faisant le signe de croix, *Deus in adjutorium meum intende*. Pendant le *Gloria Patri*, il s'incline vers l'autel. Après *Alleluia* (ou *Laus tibi Domine, Rex æternæ gloriæ*), il entonne la première antienne, lorsqu'elle lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre[1].

742. Après l'intonation du premier psaume, l'Officiant s'assied, reçoit sa barrette, et se couvre. Il se découvre au *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume, aux saints noms de Jésus et de Marie, et toutes les fois qu'il est prescrit de le faire.

743. Quand la dernière antienne est répétée, l'Officiant remet sa barrette au Cérémoniaire, se lève, et, les mains jointes, chante le capitule. Après *Deo gratias*, il entonne l'hymne, lorsqu'elle lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre.

Nota. Si l'on chante *Veni Creator* ou *Ave maris stella*, il se met à genoux après avoir répété l'intonation, et demeure ainsi pendant le reste de la première strophe. Pendant les hymnes *Vexilla Regis* et *Pange lingua*, il se met à genoux lorsque le Chœur le fait.

744. Après le verset, l'Officiant, tenant les mains jointes, entonne l'antienne du *Magnificat*, lorsqu'elle lui a été annoncée par le Chapier ou par le Chantre; puis, si l'Office est double, il s'assied, reçoit sa barrette, et se couvre. Lorsqu'on entonne le *Magnificat*, il se

[1] *Cær. Ep.*, ibid., n. 3 et 4.

www.obrascatolicas.com

découvre, donne sa barrette au Cérémoniaire, se lève, et fait le signe de croix.

745. L'Officiant salue le Chœur, en commençant par le côté où il se trouve, et se rend à l'autel, où il se place entre les deux premiers Chapiers, s'il y en a. Il fait la révérence convenable, monte à l'autel, et le baise; puis il bénit l'encens, et encense l'autel, récitant le *Magnificat* alternativement avec ses Assistants.

746. Après l'encensement, il rend l'encensoir au Cérémoniaire, ou au Chapier s'il y en a; puis il retourne au milieu de l'autel, fait une inclination de tête à la croix en disant le *Gloria Patri*, descend, fait la révérence convenable, salue le Chœur, et retourne à sa place, où il est encensé. Après le chant du *Sicut erat*, il s'assied, reçoit sa barrette, et se couvre.

747. Quand l'antienne est répétée, le Célébrant donne sa barrette, se lève, et, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, puis l'oraison. S'il y a des mémoires, il chante de même les oraisons. Après la dernière oraison, il chante *Dominus vobiscum*, et, après *Deo gratias*, il dit, sur un ton plus bas, *Fidelium animæ*.

748. Si l'on ne dit pas les Complies, l'Officiant, après avoir dit *Fidelium animæ*, demeure à sa place, et récite à voix basse *Pater noster*. Il dit ensuite *Dominus det nobis*..., et commence, debout ou à genoux selon le temps, l'antienne à la sainte Vierge; il dit de même le verset, puis, debout, l'oraison et *Divinum auxilium*. Si l'antienne de la sainte Vierge est chantée, le Célébrant demeure à sa place, et, après le *Pater noster*, dit *Dominus det nobis*, sur un ton peu élevé et sans aucune inflexion; puis, à sa place, debout ou à genoux selon le temps, il entonne l'antienne, que le Chœur continue; après l'antienne, le verset est chanté par les Chantres, et l'Officiant chante l'oraison sur le ton férial, avec la finale *fa ré*.

749. Le Célébrant se rend ensuite devant l'autel, fait la révérence convenable, salue le Clergé si celui-ci reste au chœur, se couvre, et retourne à la sacristie comme il en était venu. Arrivé à la sacristie, il se place comme avant les Vêpres, salue la croix et ses Ministres,

www.obrascatolicas.com

ainsi que le Clergé si celui-ci y est venu en même temps, et quitte la chape.

## ARTICLE IX

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT AUX VÊPRES SOLENNELLES EN PRÉSENCE DU SAINT SACREMENT EXPOSÉ.

750. En entrant au chœur, l'Officiant se découvre et donne sa barrette aussitôt qu'il est en vue du saint Sacrement. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion à deux genoux[1], puis se met à genoux sur le plus bas degré, pour réciter *Aperi*. Ensuite, il fait de nouveau la génuflexion à deux genoux. Il ne s'assied point avant les Vêpres, ne salue pas le Chœur, et ne se couvre point.

751. En arrivant à l'autel pour l'encensement, il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, monte à l'autel, le baise, et, sans génuflexion préalable, bénit l'encens. Il descend ensuite sur le degré, se met à genoux sur le bord du marchepied, reçoit l'encensoir, et encense le saint Sacrement. S'étant relevé, il monte à l'autel, fait la génuflexion, et encense l'autel. Après avoir rendu l'encensoir, il revient au milieu de l'autel, fait la génuflexion, descend, et fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé[2]. A la fin de l'Office, il fait la génuflexion à deux genoux, et se couvre à l'endroit où il s'est découvert en venant.

## ARTICLE X

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT AUX VÊPRES SOLENNELLES DES MORTS.

752. L'Officiant peut être en étole ou en chape noires, ou avoir les deux, selon le cas. Si les Vêpres

[1] S. C., 12 nov. 1831, 2682, ad 40. — [2] *Cær. Ep.*, ibid., c. XI, n. 3; c. X n. 3 et 4.

www.obrascatolicas.com

des Morts suivent immédiatement celles de l'Office du jour ou la levée du corps et le répons *Subvenite*, on les commence absolument; autrement, l'Officiant, debout à sa place, dit d'abord tout bas *Pater* et *Ave*. Il n'entonne rien. Quand on a entonné le premier psaume, l'Officiant s'assied et se couvre; il demeure assis et couvert jusqu'au *Magnificat*. Pendant qu'on en répète l'antienne, il s'assied et se couvre. L'antienne achevée, il se met à genoux, chante *Pater noster*, puis *Et ne nos inducas in tentationem*, etc.; il se lève pour chanter *Dominus vobiscum* avant l'oraison; il chante ensuite le verset *Requiem*...

NOTA. Aux Vêpres de la Toussaint, ou le lendemain si la Toussaint est un samedi, après *Benedicamus*, l'Officiant ne dit point *Fidelium animæ*. Il demeure à sa place, quitte la chape blanche, et en reçoit une noire.

## ARTICLE XI

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT AUX MATINES ET AUX LAUDES SOLENNELLES.

#### § 1. Des Matines.

753. L'Officiant se revêt du surplis, ou de l'habit de chœur qu'il a le droit de porter, et se rend à l'autel à la suite des deux Chantres. En arrivant, il fait la révérence convenable, et se met à genoux pour réciter *Aperi*. Il se lève ensuite, fait la révérence convenable, salue le Chœur, se rend à sa place, s'assied et se couvre.

754. Au signe du Cérémoniaire, l'Officiant se découvre, se lève, et récite à voix basse *Pater*, *Ave*, *Credo;* puis il chante, en faisant avec le pouce un signe de croix sur ses lèvres, *Domine labia mea aperies*. Il chante ensuite *Deus in adjutorium*, observant ce qui est dit pour les Vêpres solennelles[1].

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. VI, n. 2, 3 et 4.

www.obrascatolicas.com

755. Pendant l'invitatoire et le psaume *Venite exsultemus*, il se met à genoux pendant qu'on chante *Venite adoremus et procidamus ante Deum.* Après l'invitatoire, il entonne l'hymne, puis la première antienne. Il s'assied quand le premier psaume est commencé.

756. Au verset du premier nocturne, l'Officiant se lève; il chante ensuite *Pater noster*; il continue à voix basse, et chante *Et ne nos inducas in tentationem*; quand on a répondu, il chante l'absolution. Lorsque le Lecteur a chanté *Jube, Domne, benedicere*, il chante la bénédiction, puis s'assied et se couvre pendant la leçon. Avant les deux autres leçons, quand le Lecteur chante *Jube, Domne, benedicere*, l'Officiant se découvre, se lève, et chante la bénédiction; puis il s'assied de nouveau.

757. Aux deuxième et troisième nocturnes, on observe ce qui est indiqué pour le premier; toutefois, la première antienne n'est pas entonnée par l'Officiant. Pendant le huitième répons, ou même, au besoin, pendant la huitième leçon, l'Officiant reçoit une chape. Quand le huitième répons est terminé, il s'incline vers le plus digne du Chœur, et lui demande la bénédiction; celle-ci ayant été donnée, il chante la leçon. S'il n'y a pas d'autre Prêtre, il dit *Jube, Domine, benedicere*, puis chante lui-même la bénédiction. Après la leçon, lorsqu'on a répondu *Deo gratias*, l'Officiant entonne le *Te Deum*.

### § 2. Des Laudes.

758. Le *Te Deum* terminé, l'Officiant commence les Laudes; il observe toutes les cérémonies indiquées pour les Vêpres solennelles[1]. Il fait l'encensement au *Benedictus*, comme au *Magnificat* des Vêpres solennelles.

[1] S. C., 12 août 1854, 3029, ad 4.



www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XII

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT AUX MATINES ET AUX LAUDES SOLENNELLES POUR LES MORTS.

759. L'Officiant observe ce qui est indiqué à l'article précédent et pour les Vêpres des morts, sauf quelques exceptions. Il prend la chape ou l'étole depuis le commencement de l'Office. Si celui-ci ne doit pas commencer absolument, l'Officiant, debout à sa place, récite d'abord tout bas *Pater, Ave, Credo.* Il n'y a ni bénédictions ni absolutions [1]. Après la répétition de la troisième antienne de chaque nocturne et le verset qui suit, on se lève, et l'on dit *Pater noster* entièrement à voix basse [2]. A la fin des Laudes, l'Officiant observe tout ce qui est indiqué pour les Vêpres. Si l'on ne chante pas les Laudes, l'Officiant chante, après le dernier répons, les prières qui sont marquées pour être dites après *Benedictus.*

## ARTICLE XIII

### FONCTIONS DE L'OFFICIANT A L'EXPOSITION, A LA REPOSITION ET A LA BÉNÉDICTION DU SAINT SACREMENT.

#### § 1. De l'exposition.

760. Le Prêtre se revêt du surplis et de l'étole blanche. Si la bénédiction doit suivre immédiatement l'exposition, il prend aussi la chape; et même, s'il y a un Diacre et un Sous-Diacre parés, le Prêtre se revêt alors de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole croisée et de la chape.

761. Arrivé à l'autel, s'il n'y a pas de Ministres sacrés, ni un Prêtre ou un Diacre pour l'assister, il monte à l'autel, étend le corporal, met la bourse contre

[1] *Rub. Brev.* — [2] *Cær. Ep.*, ibid., c. XXII, n. 8.

www.obrascatolicas.com

le gradin, du côté de l'évangile, et découvre l'ostensoir. Il ouvre ensuite le tabernacle, fait la génuflexion, prend la custode, ferme le tabernacle, et met l'ostensoir sur le corporal. Il ouvre alors la custode, met le saint Sacrement dans l'ostensoir, ferme l'ostensoir et la custode, qu'il place de côté sur le corporal, et place l'ostensoir au milieu de l'autel. Il se retire un peu du côté de l'épître pendant qu'un Clerc dispose, si c'est nécessaire, le marchepied, fait la génuflexion, prend l'ostensoir de la main droite et le place sur le trône; il fait ensuite la génuflexion, descend, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après avoir salué le saint Sacrement par une inclination médiocre, il se lève, met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, se met de nouveau à genoux, et encense le saint Sacrement[1] de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

763. Si le Prêtre est assisté par un Diacre et un Sous-Diacre, ou bien par un autre Prêtre ou par un Diacre, il demeure au bas des degrés[2]. Quand le saint Sacrement a été exposé, le Prêtre met l'encens et encense comme il est dit plus haut.

### § 2. De la reposition.

763. Le Prêtre doit être revêtu de la chape avec le surplis et l'étole[3]; quand il est assisté d'un Diacre et d'un Sous-Diacre, il doit prendre l'amict, l'aube, le cordon, l'étole et la chape. A *Veneremur cernui*, il incline la tête. Il fait l'inclination médiocre, se lève, met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, se met à genoux, reçoit l'encensoir, et encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

764. Pendant qu'on répond au verset, le Célébrant se lève; les mains jointes, il chante, sur le livre soutenu devant lui par ses Assistants, l'oraison *Deus*

[1] S. C., 26 mars 1859, 3086, ad 8. — [2] Merati, Gardellini et autres. — [3] S. C., 17 sept. 1785, 2528, ad 1.

www.obrascatolicas.com

*qui nobis*, qui se termine par *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.*

765. S'il prend lui-même le saint Sacrement, il monte à l'autel, fait la génuflexion, prend l'ostensoir, le pose sur le corporal, et se met à genoux sur le marchepied pour recevoir le voile [1]. S'il est assisté d'un Prêtre ou d'un Diacre, il reçoit le voile au bas des degrés, après l'oraison [2].

766. Ayant reçu le voile, le Prêtre monte à l'autel, fait la génuflexion s'il a reçu le voile au bas des degrés, prend l'ostensoir, et donne la bénédiction. Pour cela, le Prêtre, s'étant complètement tourné vers les fidèles, fait lentement un seul signe de croix avec l'Hostie, comme il le tracerait avec la main (après quoi, il peut ramener l'ostensoir au milieu et s'arrêter un instant), puis il se retourne en achevant le cercle [3] (1).

767. Après la bénédiction, le Prêtre pose l'ostensoir sur le corporal. S'il doit lui-même renfermer le saint Sacrement, il fait la génuflexion (pendant laquelle on lui enlève le voile), se lève, et met le saint Sacrement dans le tabernacle. S'il est assisté d'un Prêtre ou d'un Diacre, il fait la génuflexion, descend au bas des degrés, et, là, quitte le voile. Il se retire quand le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle.

## ARTICLE XIV

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE JOUR DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION.

#### § 1. De la bénédiction des cierges.

768. Le Célébrant se revêt du surplis, s'il est pos-

(1) Le Prêtre peut recevoir l'ostensoir du Diacre, et ensuite le remettre à celui-ci; dans l'un et l'autre cas, les deux sont debout.

[1] *Inst. Clem.*, § 31; S. C., 20 sept. 1718, 2252. — [2] *Inst. Clem.*, ibid. — [3] S. C., 21 mars 1676, 1593, ad 2.

www.obrascatolicas.com

sible, puis de l'amict, de l'aube, du cordon, enfin de l'étole et de la chape violettes. Il se rend à l'autel avec les cérémonies ordinaires, et donne sa barrette au Diacre; après la révérence convenable, il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître.

769. Le Célébrant, les mains jointes, chante sur le ton férial les oraisons de la bénédiction. Il chante et termine sans aucune inflexion celles qui ont la conclusion longue ; pour celles qui ont la conclusion brève, il termine l'oraison et la conclusion en *fa ré*. Toutes les fois qu'il fait un signe de croix sur les cierges, il pose la main gauche sur l'autel.

770. Après la dernière oraison, le Célébrant bénit l'encens, reçoit du Diacre l'aspersoir, et asperge les cierges trois fois (au milieu, à sa gauche et à sa droite), en disant à voix basse l'antienne *Asperges me*. Il rend ensuite l'aspersoir, reçoit l'encensoir, encense les cierges de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire, et rend l'encensoir.

### § 2. De la distribution des cierges.

771. Le Célébrant vient au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple. Il reçoit son cierge du Prêtre le plus digne du Chœur ; s'il n'y a pas d'autre Prêtre, il se tient debout sur le marchepied, et prend son cierge sur l'autel : il le baise, et le remet au Sous-Diacre. Il reçoit du Diacre un cierge, et le donne au Prêtre qui lui a remis le sien. Il reçoit du Cérémoniaire les cierges qu'il donne au Diacre et au Sous-Diacre, et du Diacre ceux qu'il distribue aux membres du Clergé.

Nota. Le Célébrant ne pourrait pas recevoir son cierge d'un Prêtre qui remplirait l'office de Diacre.

772. Après la distribution, il revient au coin de l'épître, se lave les mains, et chante l'oraison. Si le Célébrant distribue les cierges au peuple, après les avoir distribués au Clergé, il descend au bas des degrés, fait la révérence convenable, et se rend à la balustrade; quand il a fini, il fait la révérence conve-



www.obrascatolicas.com

nable devant l'autel, se rend près de la crédence, et, là, se lave les mains ; puis il monte directement au coin de l'épître pour chanter l'oraison.

### § 3. De la procession.

773. Après l'oraison, le Célébrant bénit l'encens, puis reçoit son cierge du Diacre. Quand il en est temps, il va au milieu de l'autel, descend, fait la révérence convenable, se couvre, et se met en marche. Au retour de la procession, il se découvre en entrant au chœur, fait la révérence convenable devant l'autel, et se rend à la banquette; il donne au Diacre son cierge et sa barrette, puis quitte la chape et au besoin l'étole de couleur violette, et prend les ornements pour la Messe.

### § 4. De la Messe.

774. Après avoir fait les signes de croix au commencement de l'évangile, le Célébrant reçoit son cierge, qu'il tient de la main droite pendant l'évangile; il le rend avant de baiser le livre. Si la Messe n'est pas celle de la fête, il ne tient pas son cierge.

## ARTICLE XV

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE MERCREDI DES CENDRES.

### § 1. De la bénédiction des cendres.

775. Le Célébrant observe ce qui est prescrit pour la bénédiction des cierges; il commence les oraisons après qu'on a chanté l'antienne *Exaudi.*

### § 2. De l'imposition des cendres.

776. Le Célébrant va au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple. Il reçoit du Prêtre le plus digne du chœur, en s'inclinant vers lui, les cendres; s'il n'y

www.obrascatolicas.com

a pas d'autre Prêtre, il se tient debout sur le marche-pied, et s'impose lui-même les cendres sans rien dire. Ayant reçu les cendres, il les donne à celui qui les lui a imposées ; il trace avec les cendres un signe de croix sur sa tête, en disant *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris*. Le Célébrant donne ensuite de la même manière les cendres au Diacre et au Sous-Diacre, puis à tous les membres du Clergé.

Nota. Le Célébrant ne pourrait pas recevoir les cendres d'un Prêtre qui remplirait l'office de Diacre.

777. Après l'imposition des cendres, il revient au coin de l'épitre, se lave les mains, les nettoyant, si c'est nécessaire, avec de la mie de pain, puis chante l'oraison. Si le Célébrant impose les cendres au peuple, après les avoir imposées au Clergé, il descend au bas des degrés, fait la révérence convenable, et se rend à la balustrade; quand il a fini, il fait, devant l'autel, la révérence convenable, se rend près de la crédence, et, là, se lave les mains; puis il monte directement au coin de l'épître, pour chanter l'oraison. Après l'oraison, il se rend directement à la banquette, quitte la chape, et prend le manipule et la chasuble.

### § 3. De la Messe.

778. En lisant le trait, le Célébrant ne fait pas la génuflexion au verset *Adjuva nos*[1]. Il lit l'évangile après le chant de l'épître. Avant le chant du verset *Adjuva nos*, il descend, avec ses Ministres, sur le degré, et se met à genoux avec eux sur le bord du marche-pied. Il demeure ainsi jusqu'après ce verset. Ensuite, il remonte à l'autel, et bénit l'encens.

779. Après la postcommunion, on dit l'oraison sur le peuple; le Célébrant chante *Oremus*, puis attend que le Diacre ait chanté *Humiliate capita vestra Deo;* il chante ensuite l'oraison[2].

[1] S. C., 29 mai 1900, 4057, ad 6. -- [2] *Miss.*, rub. du jour.

www.obrascatolicas.com

## ARTICLE XVI

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE DIMANCHE DES RAMEAUX.

#### § 1. Du commencement de la cérémonie jusqu'à la distribution des rameaux.

780. Le Célébrant fait l'aspersion comme à l'ordinaire. Ensuite, il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître. Après l'antienne *Hosanna,* tenant les mains jointes, il chante l'oraison sur le ton férial (1)[1]. Il lit l'épître et le répons, dit au même lieu, sans s'incliner, *Munda cor meum,* et lit l'évangile[2]. Il bénit le Sous-Diacre comme à la Messe[3]. Pour donner la bénédiction au Diacre, il se tourne vers le côté de l'évangile. Il est encensé après l'évangile, comme à la Messe[4].

781. Le Célébrant, après avoir été encensé et lorsque ses Ministres sont revenus à ses côtés, chante, les mains jointes, et sur le ton férial, l'oraison et la préface qui suit. Toutes les fois qu'il fait un signe de croix sur les rameaux, il pose la main gauche sur l'autel. Après la préface, il s'incline médiocrement, et récite le *Sanctus* avec ses Ministres. Après le chant du *Sanctus,* le Célébrant chante les oraisons. Après celles-ci, il bénit l'encens; puis il asperge et encense les rameaux, en observant ce qui est prescrit pour la bénédiction des cierges le jour de la Purification.

#### § 2. De la distribution des rameaux.

782. Le Célébrant vient au milieu de l'autel, reçoit son rameau, puis distribue les rameaux, en observant ce qui est indiqué pour la distribution des cierges le jour de la Purification. Si c'est l'usage, le Célébrant

(1) Pour le chant des oraisons à la bénédiction des rameaux, il se conforme à la règle donnée pour la Purification.

[1] *Miss.*, ibid.; *Mem. Rit.* — [2] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXI, n. 4. — [3] *Miss.*, ibid. — [4] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

distribue les rameaux au peuple, comme il est dit pour les cierges.

### § 3. De la procession.

783. Après l'oraison, le Célébrant bénit l'encens, et reçoit du Diacre son rameau. Quand il en est temps, il va au milieu de l'autel, descend, fait la révérence convenable, se couvre, et se met en marche. Au retour de la procession, le Célébrant se découvre en entrant au chœur, fait la révérence convenable à l'autel, et se rend à la banquette; il donne au Diacre son rameau et sa barrette, quitte la chape, puis prend le manipule et la chasuble.

### § 4. De la Messe.

784. En lisant l'épître, le Célébrant ne fait pas la génuflexion à *in nomine Jesu omne genu flectatur.* Il la fait quand le Sous-Diacre chante ces paroles; pour cela, il s'arrête après avoir lu l'épître. A la fin du trait, il reçoit son rameau, le tient de la main droite, et lit la Passion; il ne se met point à genoux après avoir lu *emisit spiritum.*

785. Quand le Célébrant a lu la Passion, il se tourne vers les Diacres qui la chantent; lorsqu'on chante *emisit spiritum,* il se met à genoux, tourné vers l'autel. Après le chant de la Passion, le Célébrant remet son rameau au Diacre, se rend au milieu de l'autel pour réciter *Munda cor meum*, puis va lire l'évangile. Il revient ensuite au milieu, bénit l'encens, et donne la bénédiction au Diacre qui va chanter l'évangile; il tient de nouveau son rameau, et le rend avant de baiser le livre.

## ARTICLE XVII

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE JEUDI SAINT.

### § 1. De la Messe et de la procession.

786. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus*; on

www.obrascatolicas.com

omet *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo*. Le Célébrant consacre deux grandes hosties; il place la seconde sur le corporal, du côté de l'évangile. On ne donne pas le baiser de paix. Après avoir pris le précieux Sang, le Célébrant fait la génuflexion, dépose la seconde Hostie à plat dans le calice qui lui est présenté par le Diacre; il peut appuyer la main sur ce calice pendant que le Diacre attache le ruban autour du pied. Il fait une nouvelle génuflexion, lorsque le Diacre a couvert le calice et découvert le ciboire. La Messe se termine comme devant le saint Sacrement exposé.

787. Après le dernier évangile, le Célébrant fait la génuflexion au milieu de l'autel, et se rend directement à la banquette; tournant le dos à celle-ci, il quitte le manipule et la chasuble, et reçoit une chape. Il va ensuite devant l'autel, fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après un instant, il fait une inclination médiocre, se lève, met, sans le bénir, de l'encens dans les deux encensoirs, s'agenouille de nouveau, reçoit du Diacre un des encensoirs, et encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

788. Le Célébrant, ayant reçu l'huméral, reste à genoux; quand le Diacre lui présente le calice, il fait une inclination médiocre, puis prend de la main gauche le calice par le nœud, met la droite dessus, se lève, et se tourne vers le peuple. Quand il en est temps, il se met en marche, récitant, avec ses Ministres, des hymnes et des psaumes en l'honneur du saint Sacrement.

789. Arrivé au reposoir, le Célébrant s'arrête au bas de l'autel; il remet le calice au Diacre, puis s'agenouille et fait une inclination médiocre. Quand on a chanté *Veneremur cernui*, ou à *Genitori*, il met de l'encens dans un seul encensoir, et encense le saint Sacrement. A la fin, au signe du Cérémoniaire, le Célébrant se lève, fait la génuflexion à deux genoux, et se rend à la sacristie; en sortant du reposoir, il reçoit sa

www.obrascatolicas.com

barrette et se couvre. A la sacristie, il quitte la chape et l'étole blanches.

### § 2. Du dépouillement des autels.

790. Le Célébrant, ayant quitté la chape et l'étole blanches, prend l'étole violette, qu'il croise. Au signe du Cérémoniaire, il se rend à l'autel avec les cérémonies ordinaires. Il fait une inclination profonde, commence l'antienne *Diviserunt sibi*, et monte sur le marchepied; aidé par ses Ministres, il enlève successivement les trois nappes. Il descend ensuite au bas des degrés, et y demeure pendant que les Acolytes enlèvent les autres ornements de l'autel. Lorsqu'on a répété l'antienne *Diviserunt*, le Célébrant fait une inclination profonde, et retourne à la sacristie comme il en était venu.

791. Si le Célébrant fait lui-même le dépouillement des autres autels, il commence par l'autel le plus rapproché du côté de l'évangile; il fait le tour de l'église, et termine par l'autel le plus rapproché du côté de l'épître. Il se couvre en allant d'un autel à l'autre, et observe à chacun ce qui est prescrit pour le grand autel. Il revient ensuite au grand autel, et attend, pour retourner à la sacristie, qu'on ait répété l'antienne *Diviserunt*.

### § 3. Du lavement des pieds.

792. Le Prêtre se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes. Il se rend à l'autel avec les cérémonies d'usage, monte à l'autel et le baise. Quand le Diacre a posé le livre sur l'autel, le Célébrant bénit l'encens; puis il donne la bénédiction au Diacre comme à la Messe, va au coin de l'épître, et se tourne vers le Diacre. Après l'évangile, il baise le livre et est encensé. Il descend ensuite directement près de la crédence, quitte la chape, et est ceint d'un linge par le Cérémoniaire.

793. Le Prêtre se rend près du premier de ceux

www.obrascatolicas.com

auxquels il doit laver les pieds, et se met à genoux devant lui ; il lui lave le pied droit, que le Sous-Diacre soutient, l'essuie avec la serviette qui lui est présentée par le Diacre, et donne la serviette à celui dont il a lavé le pied ; il baise ensuite le pied, reçoit du Diacre une pièce de monnaie, si l'on donne des aumônes, et la remet à celui dont il a lavé le pied. Il observe la même chose pour les autres. A la fin, le Prêtre revient près de la crédence, se lave les mains, quitte le linge dont il est ceint, et reprend la chape. Il monte ensuite directement au coin de l'épître, chante les versets et l'oraison. Il retourne à la sacristie avec les cérémonies ordinaires.

## ARTICLE XVIII

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE VENDREDI SAINT.

#### § 1. Depuis le commencement de la cérémonie jusqu'aux monitions.

794. Le Célébrant se revêt comme pour la Messe, et se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Il fait une inclination profonde, s'agenouille sur le plus bas degré, et se prosterne sur le coussin préparé. Il se lève au signe du Cérémoniaire, monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître lire la première leçon et le trait. A la fin du trait, il chante l'oraison, sur le ton férial, les mains étendues. Lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, le Célébrant ne fait point la génuflexion. Après l'oraison, il lit la seconde leçon et le trait.

795. Il lit au coin de l'épître la Passion, y compris l'évangile ; il ne se met point à genoux après avoir lu *tradidit spiritum* ; après *videbunt in quem transfixerunt*, il dit *Munda cor meum* sans s'incliner, et continue. Lorsqu'il a fini, il se tourne vers les Diacres ; après *tradidit spiritum*, il se met à genoux, tourné vers l'autel. Quand on a fini la Passion, le Célébrant

www.obrascatolicas.com

se tourne vers le missel; il se tourne vers le Diacre quand celui-ci chante l'évangile.

### § 2. Des monitions et oraisons.

796. Ses Ministres étant revenus près de lui, le Célébrant, tenant les mains jointes, chante la monition sur le ton de la préface fériale; ensuite, étendant et rejoignant les mains, il chante *Oremus;* lorsque le Diacre chante *Flectamus genua,* il ne fait point la génuflexion; quand le Sous-Diacre a chanté *Levate,* il chante l'oraison sur le ton férial, les mains étendues. On omet la monition et l'oraison pour l'empereur romain.

### § 3. De l'adoration de la croix.

797. Après les oraisons, le Célébrant se rend à la banquette, et y quitte la chasuble. Il se place alors près de l'autel, du côté de l'épître, et se tourne vers le peuple. Ayant reçu du Diacre la croix de l'autel, il la tient de la main gauche, le crucifix tourné vers le peuple; aidé par ses Ministres, il découvre de la droite le sommet, jusqu'au croisillon exclusivement, puis, l'élevant des deux mains à la hauteur des yeux, prenant un ton assez bas pour pouvoir chanter deux autres fois en élevant le ton à chacune, il chante, sur le livre qu'un Acolyte tient devant lui, *Ecce lignum Crucis;* il continue avec ses Ministres *in quo salus mundi pependit.* Il demeure debout pendant qu'on répond *Venite adoremus.*

798. Lorsqu'on a répondu, le Célébrant monte sur le marchepied, au coin de l'épître; il découvre le bras droit et la tête du crucifix, et chante, sur un ton plus élevé, *Ecce lignum Crucis;* ses Ministres continuent avec lui. Quand on a répondu, il va au milieu de l'autel, découvre entièrement la croix, donne au Sous-Diacre le voile, et répète le même chant sur un ton encore plus élevé. Lorsqu'on a répondu pour la troisième fois, le Célébrant porte la croix sur le



www.obrascatolicas.com

coussin qui a été préparé, s'agenouille, et l'y dépose; puis il se lève, fait la génuflexion, retourne à la banquette, quitte le manipule, s'assied, et ôte ses souliers.

799. Le Célébrant va adorer la croix, se mettant à genoux en trois endroits différents : la première fois, à l'extrémité du tapis; la deuxième fois, au milieu; la troisième fois, devant la croix, et, là, il baise les pieds du crucifix, puis, si c'est l'usage, il dépose dans le plateau son offrande, que lui remet le Cérémoniaire. Ensuite, il se lève, fait la génuflexion, et revient à la banquette; il reprend ses souliers, son manipule et sa chasuble, s'assied, et se couvre. Lorsque le Diacre et le Sous-Diacre, ayant adoré la croix, sont revenus à la banquette et ont repris leurs souliers et leur manipule, le Célébrant récite alternativement avec eux les impropères. Quand le Diacre reporte la croix à l'autel, le Célébrant se met à genoux près de la banquette; après qu'elle est replacée, il se lève.

### § 4. De la procession.

800. Le Célébrant, au signe du Cérémoniaire, fait la génuflexion devant l'autel, se couvre, et se rend en procession au reposoir. En y arrivant, il se découvre et donne sa barrette au Diacre; il fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, puis s'agenouille sur le plus bas degré. Quand le tabernacle est ouvert, le Célébrant met, sans le bénir, de l'encens dans les deux encensoirs, et encense le saint Sacrement.

801. Le Célébrant reçoit le voile huméral, et reste à genoux; quand le Diacre lui présente le calice, il fait une inclination médiocre, puis prend de la main gauche le calice par le nœud, et met la droite dessus; il se lève ensuite, se tourne vers le peuple, et se rend en procession au grand autel. En y arrivant, le Célébrant s'arrête au bas des degrés, remet le calice au Diacre, puis s'agenouille et fait une inclination médiocre. Quand le Diacre est de retour à sa droite, il

www.obrascatolicas.com

met de l'encens dans un des encensoirs, et encense le saint Sacrement.

### § 5. De la Messe des Présanctifiés.

802. Après l'encensement, le Célébrant monte à l'autel et fait la génuflexion. Lorsque le Diacre a découvert le calice, le Célébrant le prend et fait tomber doucement l'Hostie sur la patène, que le Diacre soutient [1] (1). Il remet ensuite le calice sur le corporal, prend la patène des deux mains, puis, sans faire le signe de croix et sans rien dire, il fait glisser l'Hostie sur le corporal, et met la patène du côté de l'épître, également sur le corporal [2].

803. Quand le Diacre a mis du vin, et le Sous-Diacre, de l'eau dans le calice, le Célébrant place le calice au milieu du corporal, sans faire le signe de croix. Ensuite, il met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, et fait l'encensement, en observant ce qui est prescrit pour l'offertoire, et en faisant la génuflexion avant et après l'encensement des oblats [3].

804. Après l'encensement de l'autel, il n'est point encensé par le Diacre; il descend, et se lave les mains sans rien dire, tourné vers le peuple, comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé. Il revient ensuite au milieu de l'autel, fait la génuflexion, s'incline médiocrement, et, tenant les mains jointes appuyées sur l'autel, dit *In spiritu humilitatis*; puis il se tourne vers le peuple comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé, dit *Orate fratres*, et se retourne sans achever le cercle. On ne lui répond rien.

805. Il chante ensuite, sur le ton férial, *Oremus Præceptis*, et le *Pater*. Lorsqu'on a répondu *Sed libera nos a malo*, le Célébrant dit à voix basse *Amen;* puis, les mains étendues, il chante sur le ton férial,

(1) Le Célébrant doit prendre garde de toucher l'Hostie; s'il la touchait, il se purifierait les doigts dans le vase destiné à cet usage.

[1] Martinucci; *Miss.*, rub. du jour. — [2] *Miss.*, ibid.; *Cær. Ep.*, l. II, c. xxv n. 18. — [3] *Miss.*, ibid.

www.obrascatolicas.com

c'est-à-dire sans aucune inflexion, *Libera nos quæsumus*. Il ne fait point le signe de croix avec la patène.

806. Après cette oraison, le Célébrant fait la génuflexion ; puis il prend la patène, et la met sous l'Hostie ; tenant ensuite la patène de la main gauche, qu'il pose sur l'autel, il prend l'Hostie de la main droite seule, et l'élève comme à l'ordinaire. Il l'abaisse ensuite immédiatement sur le calice découvert, la divise, comme à l'ordinaire, en trois parties, mais sans rien dire, et met la parcelle dans le calice sans faire les signes de croix accoutumés.

807. Le Célébrant fait la génuflexion, joint les mains, les tient appuyées sur l'autel, s'incline médiocrement, et récite à voix basse l'oraison *Perceptio Corporis tui*. Ayant fait la génuflexion, il dit *Panem cælestem* et *Domine non sum dignus*, avec les cérémonies ordinaires.

808. Après avoir communié, le Célébrant se recueille un instant ; il fait la génuflexion, purifie le corporal et la patène, et prend le vin avec la parcelle, sans rien dire et sans faire le signe de croix avec le calice. Il prend ensuite l'ablution des doigts sans rien dire, et laisse le calice au Sous-Diacre. Se tenant médiocrement incliné, sans poser les mains sur l'autel, il dit *Quod ore sumpsimus*. Lorsque le Sous-Diacre a fermé le missel, le Célébrant fait une inclination à la croix, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, et se retire sans saluer le Chœur.

## ARTICLE XIX

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE SAMEDI SAINT.

#### § 1. De la bénédiction du feu nouveau.

809. Le Célébrant se revêt, sur le surplis s'il est possible, de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes. Au signe du Cérémoniaire, après les révérences d'usage, il se couvre et se

www.obrascatolicas.com

rend en procession à la porte de l'église. Quand il y est arrivé, il se place en face du Sous-Diacre, devant le réchaud, celui-ci étant entre les deux; il se découvre, donne sa barrette au Diacre, et lit à haute voix les oraisons.

810. Après la quatrième oraison, il bénit l'encens; il reçoit ensuite du Diacre l'aspersoir, et asperge trois fois le feu puis les grains d'encens (au milieu, à sa gauche et à sa droite), en disant l'antienne *Asperges me.* Il rend l'aspersoir, reçoit l'encensoir, et encense le feu, puis les grains d'encens, de trois coups simples, comme il les a aspergés, mais sans rien dire.

### § 2. De la procession avec le cierge triangulaire.

811. Quand le Diacre s'est revêtu des ornements blancs, le Célébrant bénit de nouveau l'encens. Il se couvre, et suit le Diacre. Quand le Diacre allume une des branches du cierge triangulaire, le Célébrant se découvre; il fait, en même temps que lui, la génuflexion lorsqu'il chante *Lumen Christi*; il fait de même au milieu de l'église, et près de l'autel.

### § 3. De l'Exsultet.

812. Le Célébrant, arrivé à l'autel, donne sa barrette au Diacre, fait l'inclination profonde, monte à l'autel et le baise. Quand le Diacre lui demande la bénédiction, il la lui donne en disant : *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis, ut digne et competenter annunties suum paschale præconium : in nomine Patris, et Filii,* ✠ *et Spiritus sancti, Amen,* puis lui donne sa main à baiser. Le Célébrant se place au coin de l'épître, et, comme à l'évangile, s'y tient tourné vers le Diacre pendant le chant de l'*Exsultet.* L'*Exsultet* fini, il se rend à la banquette, quitte la chape, puis prend le manipule et la chasuble de couleur violette.

### § 4. Des prophéties.

813. Le Célébrant se rend par le plus court chemin

www.obrascatolicas.com

au coin de l'épître; là, il lit les prophéties en tenant les mains sur le missel, puis, les mains étendues, chante les oraisons sur le ton férial. Après avoir lu chaque prophétie, il peut aller s'asseoir; il revient directement à l'autel quand il en est temps. Après la dernière oraison, le Célébrant se rend à la banquette; il quitte la chasuble et le manipule.

### § 5. De la bénédiction des fonts.

814. Le Célébrant reçoit la chape, se rend devant l'autel, fait l'inclination profonde, se couvre, et va en procession aux fonts baptismaux. Avant d'entrer dans l'enceinte des fonts, le Célébrant donne sa barrette au Diacre, et, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum,* et, sur le ton férial, l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus respice,* sur le missel soutenu par un Acolyte. Il observe ensuite ce qui est indiqué part. XI. Avant l'infusion des saintes Huiles, si l'aspersion n'est pas faite par un autre Prêtre, le Célébrant prend l'aspersoir, se signe au front, et asperge ceux qui l'environnent, puis les fidèles. Dans le cas contraire, il reçoit l'aspersoir, se signe au front, asperge le Prêtre qui lui a présenté l'aspersoir, puis le Diacre et le Sous-Diacre, et rend l'aspersoir au même Prêtre. S'il y a des enfants ou des adultes à baptiser, le Célébrant les baptise en ce moment.

### § 6. Des litanies.

815. On revient à l'autel en procession. En arrivant au bas des degrés, le Célébrant fait l'inclination profonde, quitte la chape, et se prosterne sur le coussin préparé. S'il n'y a pas de fonts baptismaux, le Célébrant, s'étant rendu à la banquette après la dernière prophetie, et ayant quitté la chasuble et le manipule, vient se prosterner au bas des degrés. Au mot *Peccatores,* il se lève, fait la révérence à l'autel, et, sans saluer le Chœur, suit ses Ministres à la sacristie. Ar-

www.obrascatolicas.com

rivé à la sacristie, il se revêt des ornements blancs pour la Messe.

### § 7. De la Messe et des Vêpres.

816. Vers la fin des litanies, au signe du Cérémoniaire, on se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Il n'y a point d'introït : le Célébrant, ayant été encensé, récite immédiatement le *Kyrie eleison*. Ayant lu l'épître, il attend qu'elle ait été chantée par le Sous-Diacre ; lorsqu'il a donné à celui-ci la bénédiction, il chante *Alleluia* trois fois, en élevant la voix à chacune, et le Chœur répondant. Il lit ensuite le verset et le trait. Il n'y a ni *Agnus Dei*, ni baiser de paix.

817. Au lieu de l'antienne de la communion, le Célébrant, au coin de l'épître, récite les Vêpres avec ses Ministres. L'antienne étant répétée, le Célébrant entonne l'antienne *Vespere autem sabbati*, qu'il continue avec ses Ministres. Lorsqu'on entonne le *Magnificat*, il fait le signe de croix, vient au milieu de l'autel, y bénit l'encens, encense l'autel en récitant le *Magnificat* alternativement avec ses Ministres, et est encensé par le Diacre. Après la répétition de l'antienne *Vespere autem sabbati*, le Célébrant vient au milieu de l'autel, le baise, chante *Dominus vobiscum*, et termine la Messe comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XX

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LA VIGILE DE LA PENTECOTE.

818. Le Célébrant se revêt, sur le surplis si c'est possible, de l'amict, de l'aube, du cordon, puis du manipule, de l'étole et de la chasuble de couleur violette. Il se rend à l'autel avec les cérémonies ordinaires, y monte, le baise, et va au coin de l'épître. Il lit les prophéties, et chante les oraisons sur le ton férial. Après avoir lu chaque prophétie, il peut aller

www.obrascatolicas.com

s'asseoir; il revient directement à l'autel quand il en est temps. Après la dernière oraison, le Célébrant se rend à la banquette, et, là, quitte la chasuble et le manipule.

819. S'il y a des fonts baptismaux, le Célébrant reçoit alors la chape, et se rend en procession aux fonts baptismaux. Avant d'y entrer, il donne sa barrette au Diacre, et, les mains jointes, chante *Dominus vobiscum*, puis, sur le ton férial, l'oraison *Concede quæsumus*, sur le missel soutenu par un Acolyte.

820. Il observe ensuite ce qui est indiqué pour le samedi saint. Arrivé à la sacristie, il se revêt des ornements rouges pour la Messe. Au signe du Cérémoniaire, il se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Il n'y a point d'introït : le Célébrant, ayant été encensé, récite immédiatement le *Kyrie eleison*. La Messe se célèbre ensuite comme à l'ordinaire.

## ARTICLE XXI

### FONCTIONS DU CÉLÉBRANT LE JOUR DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

821. Le Célébrant consacre deux hosties, dont l'une doit être placée dans l'ostensoir [1]. Après avoir pris le précieux Sang, le Célébrant fait la génuflexion, met l'Hostie dans l'ostensoir, qui lui est présenté par le Diacre, et fait une nouvelle génuflexion. La Messe se termine comme devant le saint Sacrement exposé.

822. Après le dernier évangile, le Célébrant fait la génuflexion au milieu de l'autel, et se rend directement à la banquette; tournant le dos à celle-ci, il quitte la chasuble et le manipule, et reçoit une chape. Il va devant l'autel, fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après un instant, il fait une inclination médiocre, se lève, met, sans le bénir, de l'encens dans les deux

[1] *Cær. Ep.*, l. II, c. XXXIII, n. 15.

www.obrascatolicas.com

encensoirs, se met de nouveau à genoux, reçoit du Diacre un des encensoirs, et encense le saint Sacrement de trois coups doubles, avec inclination médiocre avant et après.

823. Le Célébrant reçoit ensuite le voile huméral, s'en couvre les mains, et reste à genoux; quand le Diacre lui présente l'ostensoir, il fait une inclination médiocre, puis prend de la main droite l'ostensoir par le nœud et de la main gauche par le pied, se lève, et se tourne vers le peuple; quand il en est temps, il se met en marche, récitant, avec ses Ministres, des psaumes et des hymnes en l'honneur du saint Sacrement.

824. Si la procession s'arrête, le Célébrant, en arrivant à l'autel, observe ce qui est dit au numéro suivant. S'il donne la bénédiction, il le fait avec les cérémonies d'usage; après l'avoir donnée, il garde l'ostensoir, et se met en marche quand il est temps.

825. Au retour de la procession, le Célébrant s'arrête au bas de l'autel, remet l'ostensoir au Diacre, puis s'agenouille, et fait une inclination médiocre. Il observe ensuite ce qui est prescrit pour la bénédiction du saint Sacrement.



www.obrascatolicas.com

# APPENDICE

## MANIÈRE DE CHANTER L'ÉPITRE, L'ÉVANGILE, LE CONFITEOR, LES ORAISONS ET QUELQUES VERSETS

## CHAPITRE PREMIER

### Du chant de l'épître[1].

1. L'épître se chante sans aucune inflexion de voix, excepté aux interrogations. Il faut prolonger un peu les syllabes, surtout à la fin des phrases, de manière que ce soit un chant, et non une simple lecture.

2. Dans la modulation propre aux interrogations, les notes préparatoires débutent au signe de ponctuation placé avant le point d'interrogation, ou, si la phrase est courte, au commencement même de cette phrase; la cadence elle-même commence à la syllabe antépénultième. Si la phrase ne comporte que deux ou trois syllabes, la cadence ne comprend que les notes correspondantes aux syllabes.

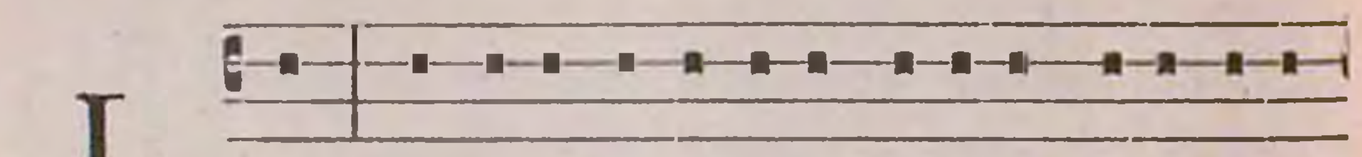

L ECTI-o E-pistolae be- a-ti Pauli Apo-

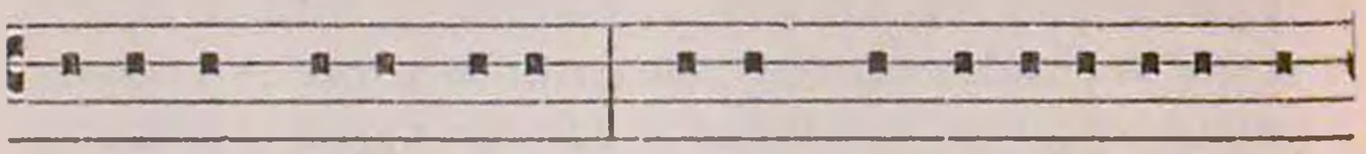

sto-li ad Co-rinthi-os. Fratres, Conve-ni- entibus vo-

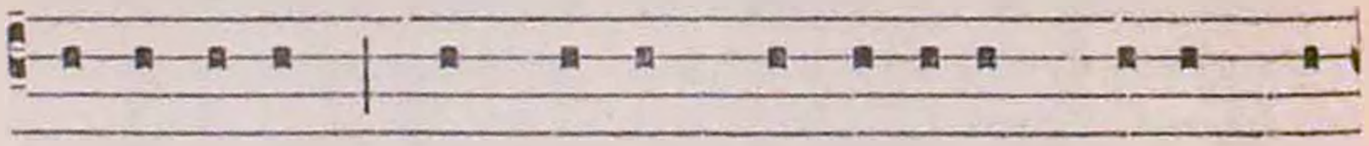

bis in unum, jam non est Do-mi-ni-cam Coenam man-

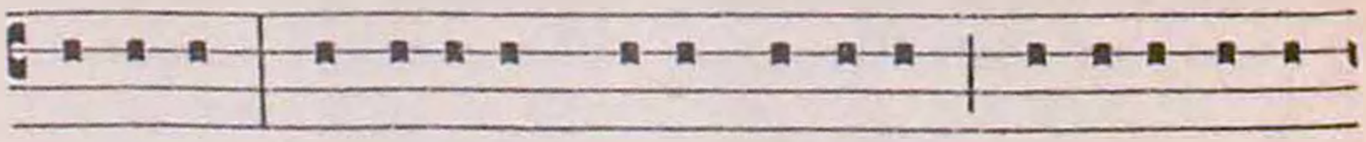

du-ca-re. Et a-li-us quidem e-su-rit : a-li- us autem

[1] Graduale typicum, Toni comm. Missæ.

www.obrascatolicas.com

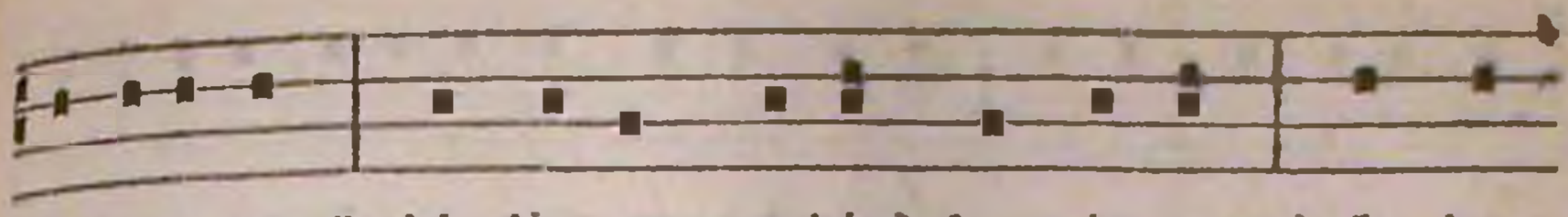

e-bri-us est. Quid di-cam vo-bis? Lau-do vos? In hoc

non laudo... Dum ju-di-camur au-tem, a Do-mi-no corri-

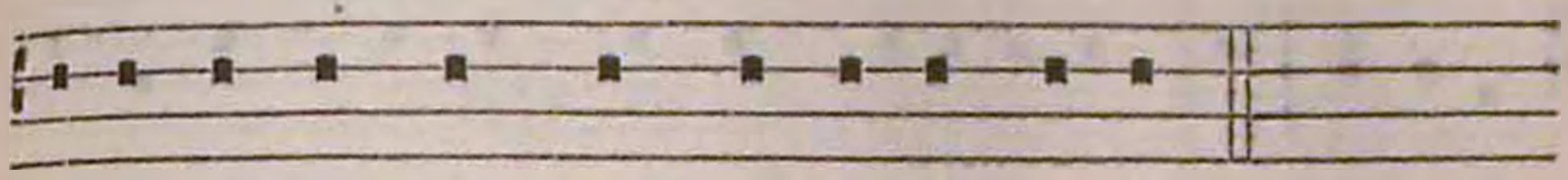

pi-mur, ut non cum hoc mundo dam-nemur.

## CHAPITRE II

**Du chant de l'évangile, du Confiteor, des mots Flectamus genua, Levate, et du verset Humiliate capita vestra Deo [1].**

3. L'évangile se chante de cette manière :

L'inflexion de la voix correspondant à la fin de la phrase, se fait toujours sur la syllabe qui précède l'antépénultième.

La modulation finale commence à la syllabe qui porte l'avant-dernier accent, principal ou secondaire, de la phrase.

Pour les interrogations, on suit la même règle que pour l'épître.

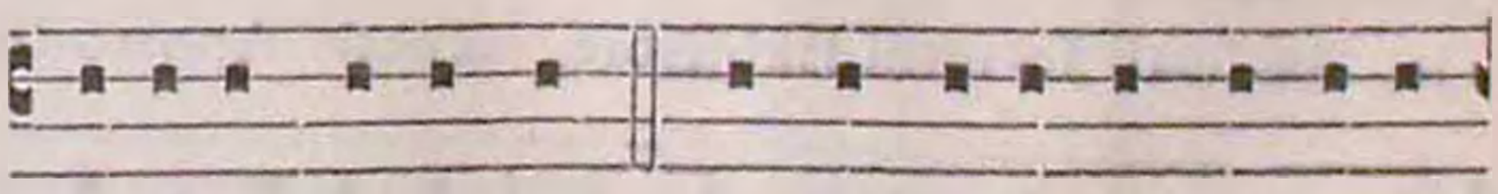

D OMINUS vo-bis-cum. Sequen-ti-a sancti Evan-

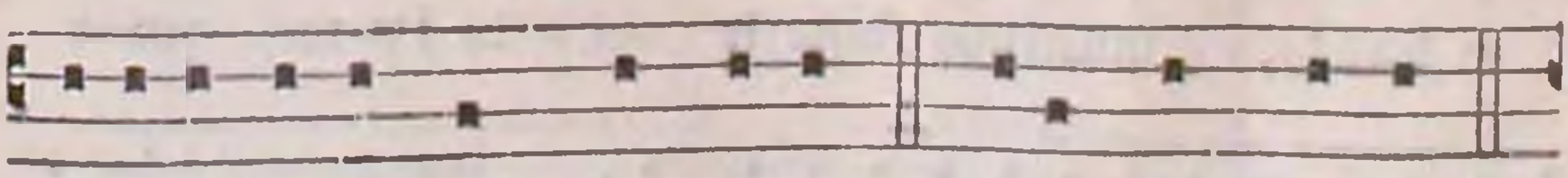

ge-li-i sc-cundum Matthae-um. Secundum Lu-cam.
Jo- annem Marcum

[1] *Ibid.*

www.obrascatolicas.com

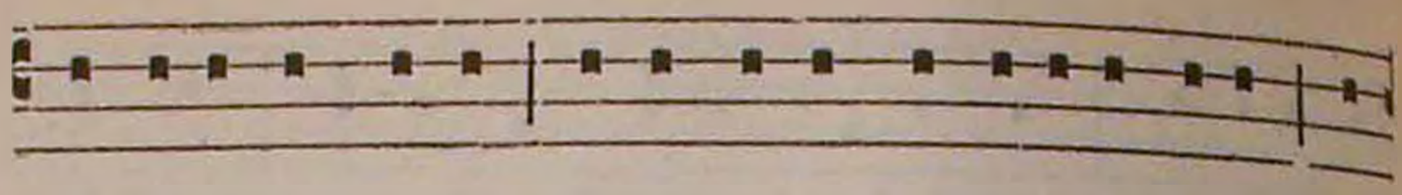

In illo tempo-re, di-xit Je-sus di-scipu-lis su-is : Vos

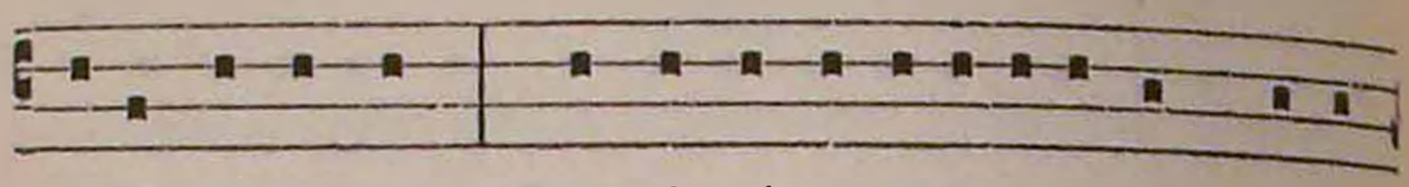

estis sal terrae. Quod si sal e-vanu-e-rit, in quo sa-

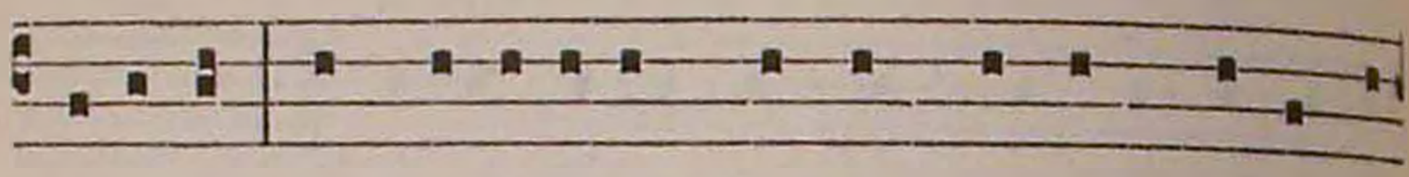

li-e-tur? Et glo-ri-ficent Pa-trem vestrum qui in coe-

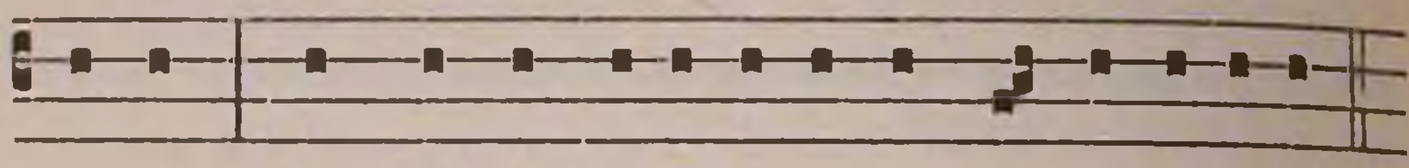

lis est. Hic magnus voca-bi-tur in regno caelo-rum.

4. On chante le *Confiteor* de la manière suivante :

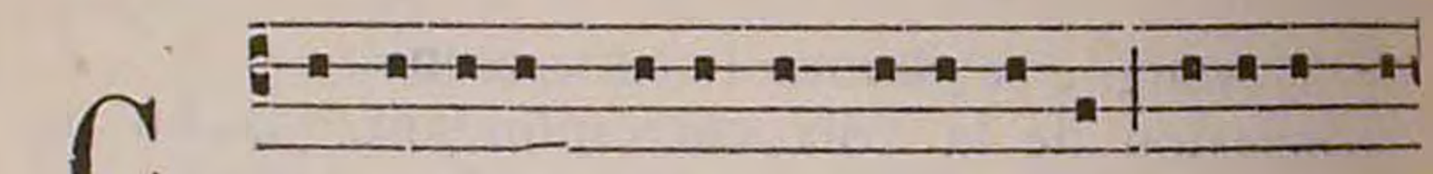

C ONFI-TE-OR De-o omnipo-tenti, be-atae Ma-

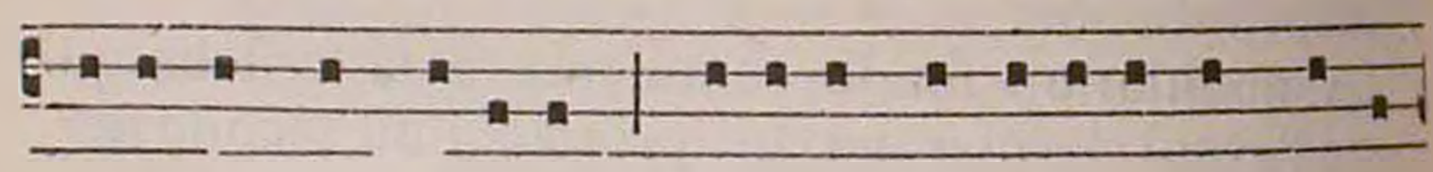

ri-ae semper Virgini, be-a-to Micha-e-li Archange-

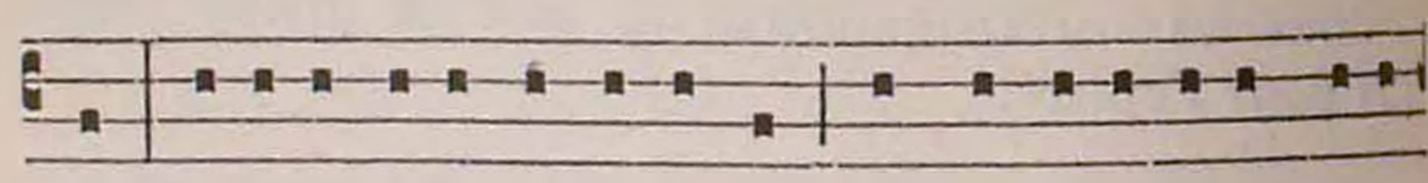

lo, be-a-to Jo-anni Baptistae, sanctis Aposto-lis Petro

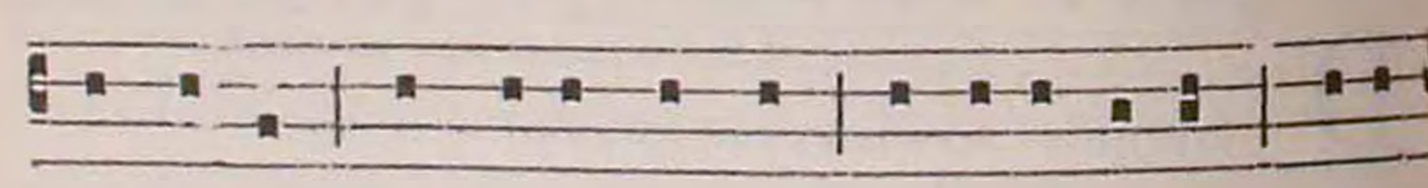

et Paulo, omnibus Sanctis et ti-bi Pa-ter, qui-a

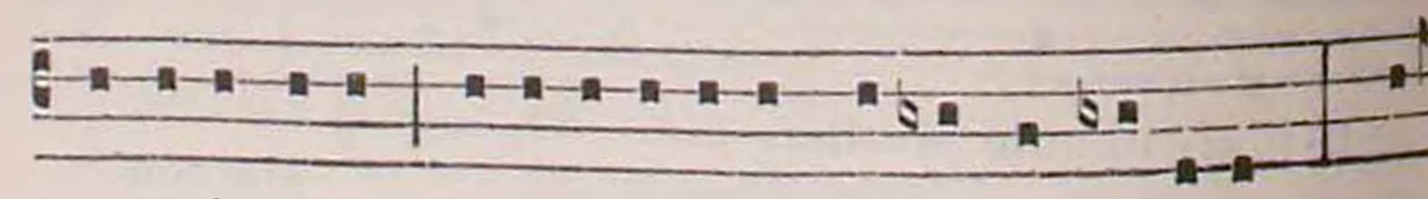

peccavi nimis, cogi-ta-ti-one, verbo et ope-re : me-

www.obrascatolicas.com

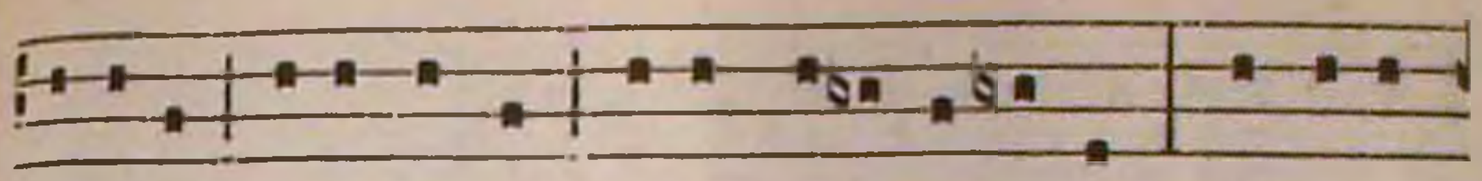

a culpa, me-a culpa, me- a maxima culpa. Id-e-o

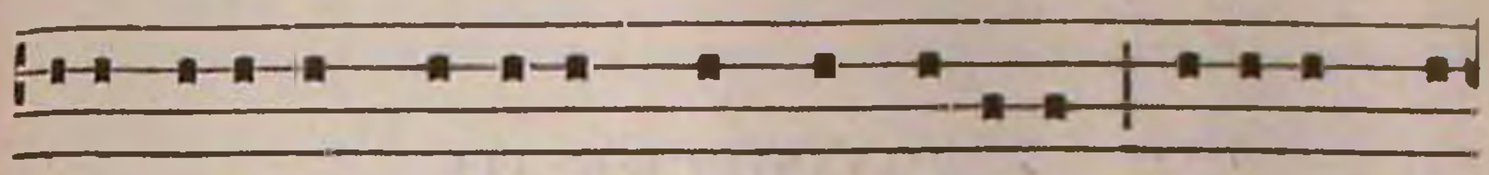

precor be- a-tam Mari- am semper Virginem, be-a-tum Mi-

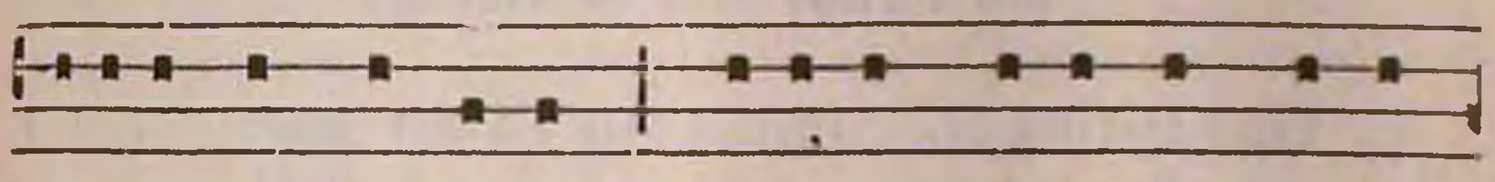

cha-e-lem Archange-lum, be- a-tum Jo- annem Bapti-

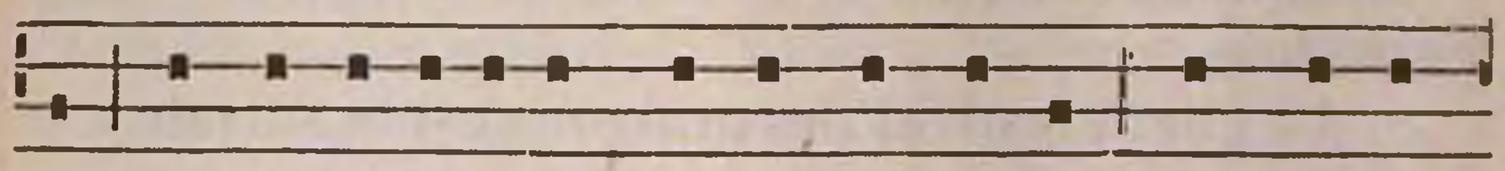

stam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes San-

ctos, et te, Pater o-rare pro me ad Dominum De- um

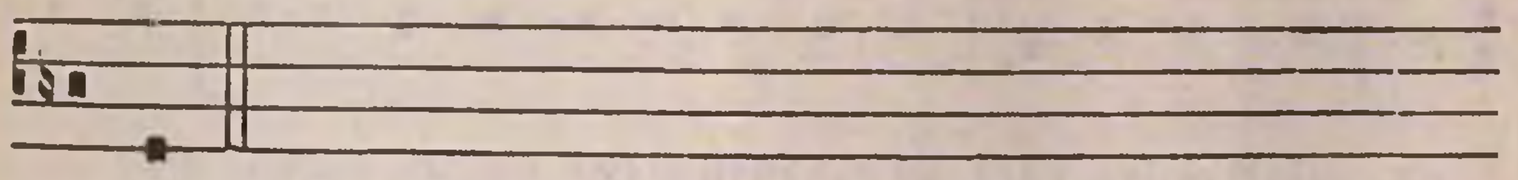

nostrum.

5. Les mots *Flectámus génua* et *Leváte*, se chantent ainsi :

*Le Célébrant ayant chanté :*

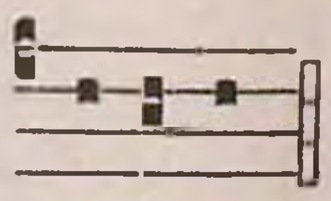

Orémus;

*Le Diacre chante :*

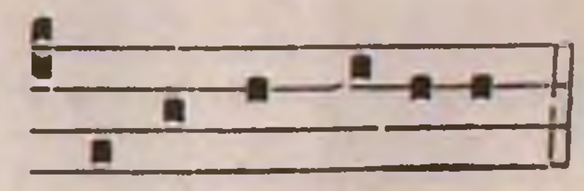

Flectamus genu- a.

*Le Sous-Diacre :*

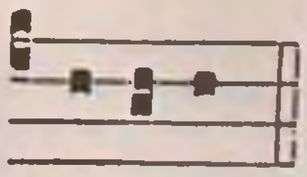

Leva-te.

6. Aux féries du Carême, le Diacre chante, avan l'oraison sur le peuple, *Humiliáte cápita vestra Deo* Ce verset se chante comme il suit :

www.obrascatolicas.com

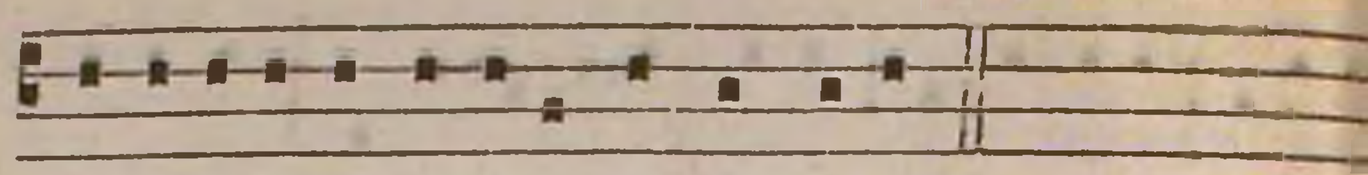

Humi-li- a-te ca-pi-ta vestra De- o.

## CHAPITRE III

### Du chant des oraisons.

7. On distingue, comme on l'a vu part. VI, t. I, p. 404, n. 89, le ton festival et le ton férial[1].

*Dóminus vobiscum* et *Orémus* se chantent toujours *recto tono.*

8. Le chant festival des oraisons est le suivant :

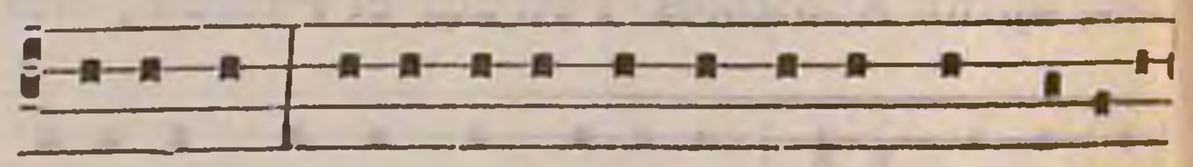

O -RÉ-MUS Ora-ti-o sic inci-pit, sic me-di-a-

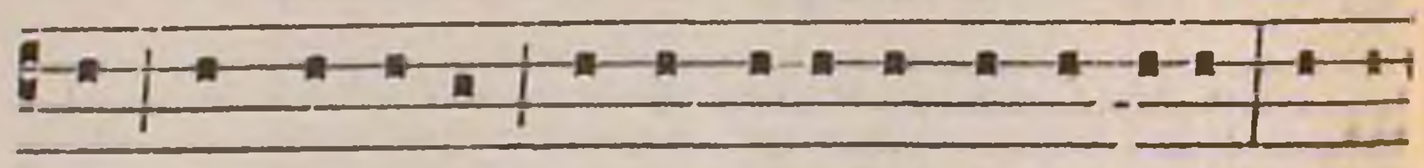

tur : sic pausa-tur; et termina-tur recto tono. Per Do-

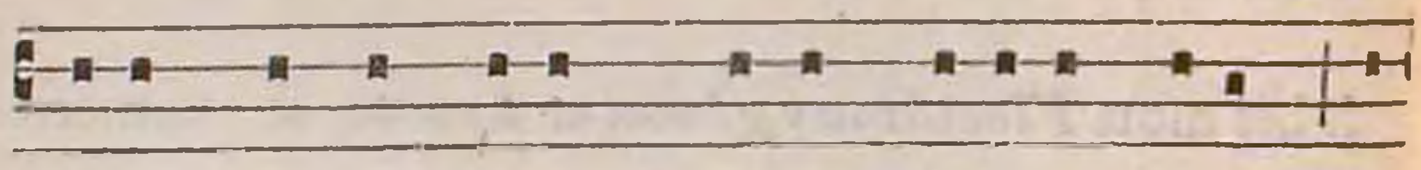

minum nostrum Jesum Christum Fi-li-um tu-um : qui

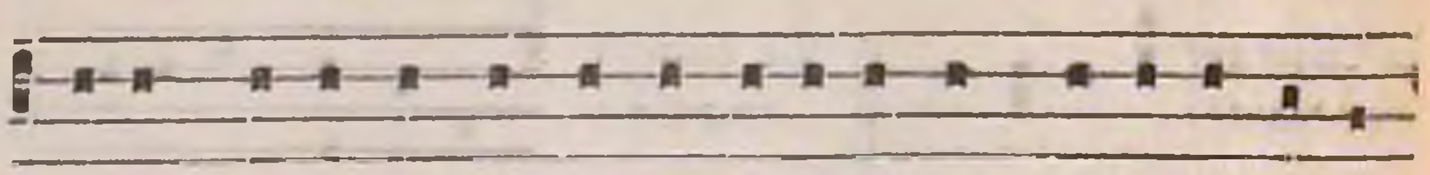

tecum vi-vit et regnat in uni-ta-te Spi-ri-tus sancti

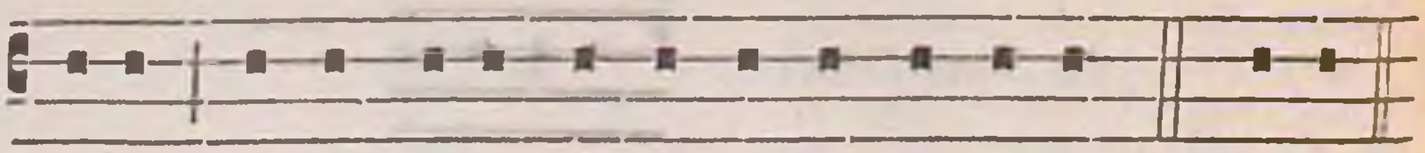

De-us, per omni-a sae-cu-la sae-cu-lo-rum. ℟. Amen.

9. L'inflexion de la médiante (*sic mediatur*) se fait toujours à la fin de la première partie de l'oraison : une oraison, en effet, comprend à peu près toujours deux

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. XXVII, n. 1; Graduale typicum, toni communes Missae.

www.obrascatolicas.com

parties distinctes, séparées par deux points dans les missels bien ponctués.

10. L'inflexion de la pause (*sic pausatur*) se fait seulement après la médiante, à l'endroit où se trouve le repos de phrase. Ce repos est souvent marqué par un point virgule ; s'il n'y a pas de point virgule dans l'oraison, on fait l'inflexion de la pause, à la première virgule qui suit la médiante, pourvu, toutefois, que le sens le permette. Si, après les deux points, il n'y avait pas d'autre signe de ponctuation, ou si la phrase ne pouvait être coupée à cet endroit, on omettrait cette inflexion, comme il arrive dans l'oraison *Aurem tuam*, du troisième dimanche de l'Avent, dont la seconde partie est : *et mentis nostræ ténebras grátia tuæ visitatiónis illústra*[1].

11. La conclusion *Per Dominum* se chante invariablement comme ci-dessus. Les autres conclusions, *Qui vivis*, *Qui cum eodem Deo Patre*, n'admettent point l'inflexion qui se fait dans la première à *Filium tuum*.

12. Dans le ton férial, les oraisons qui se terminent par une conclusion longue n'admettent aucune inflexion de voix, ni dans le texte, ni dans la conclusion ; il faut seulement s'arrêter un instant à la médiante et à la pause.

13. Toutes les oraisons qui se terminent par une conclusion brève ont l'inflexion *fa ré* à la dernière syllabe de l'oraison, ainsi qu'à la dernière syllabe de la conclusion. Cette règle est invariable, et s'observe à n'importe quel jour et quel office. Nous donnons pour exemple la fin de l'oraison qui se chante à l'aspersion :

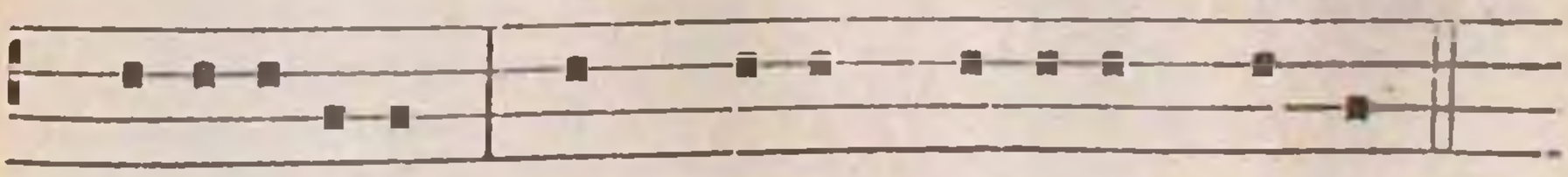

... ha-bi-tacu-lo. Per Christum Dominum nostrum.

[1] *Cær. Ep.*, l. I, c. xxvii, n. 1 et suiv.

www.obrascatolicas.com

# ADDITION ET CORRECTIONS

T. Ier, p. 54, *ajoutez :* Si le premier vendredi du mois arrive le lendemain de l'octave de l'Ascension, et que l'on fasse, ce jour-là, l'office de la férie, on ne peut pas, même dans les églises où ont lieu, le matin, des exercices de piété en l'honneur du Sacré-Cœur, célébrer une Messe votive du Sacré-Cœur. Il faut alors prendre la Messe de la férie, qui, en raison de sa teneur et de celle de l'Office correspondant, doit être considérée comme la Messe d'un mystère de Notre-Seigneur. Cette Messe jouit, d'ailleurs, dans la circonstance, des mêmes privilèges que la Messe votive du Sacré-Cœur (*S. C., 8 juillet 1921,* Dubium).

T. Ier, p. 220, n. 89, 9° et 10° lignes, *au lieu de :* où l'on fait l'Office d'une fête simple, d'une férie ou d'une vigile, *lisez :* où l'on fait l'Office d'une férie mineure, et où l'on n'a pas à reprendre la messe du dimanche précédent, empêchée en son jour.

T. Ier, p. 223, n. 94, *au lieu de la* deuxième phrase, *lisez :* A la Messe votive des saints apôtres Pierre et Paul, lorsque l'oraison du temps est *A cunctis*, c'est cette même oraison qu'il faut prendre désormais (et non plus, comme autrefois, l'oraison de la sainte Vierge *Concede nos*) ; mais on a soin d'y omettre les mots *beatis Apostolis tuis Petro et Paulo.*

T. II, p. 150, n .504, 4° ligne, *au lieu de :* 25 décembre, *lisez :* 27 décembre.

www.obrascatolicas.com

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

## A

**Ablution.** La rubrique porte *abluit pollices et indices*, et non pas seulement *extremitates digitorum*. On doit présenter à l'ablution les autres doigts qui auraient touché la sainte Hostie, I, 274. A la Messe solennelle, et quand le saint Sacrement est exposé, le Prêtre la reçoit au milieu de l'autel, I, 293, 439. Règles spéciales quand il doit célébrer une seconde Messe, I, 298, 300.

**Absolution.** Aux Matines, avant les leçons, on dit ordinairement une absolution, I, 144. Avant l'absolution sacramentelle, on peut omettre *Misereatur* et *Indulgentiam*; après, on peut omettre *Passio Domini*; le mot *deinde* fait partie de la formule, I, 604.

**Absoute pour les défunts.** L'Absoute pour les défunts se fait toujours aux funérailles, I, 466, 658. On la fait après la Messe des morts, I, 467, 473, 503. L'Absoute qui se fait après la Messe des morts, doit toujours être faite par le Célébrant, I, 467, 503. L'Evêque, dans son diocèse, ayant assisté dans le chœur à la Messe, peut aussi faire l'Absoute, I, 467; les Vicaires Apostoliques dans leur lieu de juridiction, *ibid.*

S

**Acolytes.** On désigne par ce nom les Clercs que le Cérémonial de Evêques appelle *Céroféraires*, II, 287.

*Fonctions des Acolytes*, I, 410, 414, 449, 462, 512, 530, 536, 545; II, 287.

*Règles générales*; II, 287. En portant les chandeliers, ils les tiennent des deux mains, devant la poitrine, et non de côté : celui de droite prend de la main droite le nœud, et de la gauche le pied du chandelier; celui de gauche prend de la main gauche le nœud, et de la droite le pied. Ils se présentent quelques instants avant la fonction, soit pour allumer les cierges, soit pour faire les préparatifs s'ils en sont chargés; ils aident les Ministres sacrés à prendre les ornements.

*A la Messe solennelle*, II, 289. Leur place est à la crédence. Quand les Ministres sacrés sont assis, ils peuvent s'asseoir au chœur, aux places les plus rapprochées de la crédence, mais sans se couvrir. Ils tiennent les mains jointes quand ils sont encensés et quand le Célébrant chante; autrement, ils ont les bras croisés sous les manches du surplis, ou bien la main droite posée sur la gauche. Ils sont chargés d'enlever

www.obrascatolicas.com

ou de mettre les manipules aux Ministres sacrés ; quand ceux-ci vont s'asseoir pour le chant du *Kyrie*, du *Gloria*, du trait et du *Credo*, ils écartent la dalmatique ou la tunique, et leur présentent la barrette. Ils font la génuflexion quand les Ministres sacrés la font à des paroles qui l'exigent. Ils sont à genoux lorsque le chœur l'est. Quand le Célébrant a lu l'évangile, ils viennent, après la bénédiction de l'encens, à la suite du Cérémoniaire et du Thuriféraire, se mettre devant l'autel, derrière les Ministres sacrés. Après les révérences prescrites, ils vont au lieu où se chante l'évangile : ils s'y tiennent de chaque côté du Sous-Diacre, et tournés comme lui. Après le chant de l'évangile, ils reviennent à la crédence. Lorsque le Sous-Diacre porte le calice à l'autel à l'offertoire, le premier Acolyte va déposer au coin de l'autel les burettes avec le plateau. Avant que le Diacre encense le Célébrant, ils se disposent à se présenter devant celui-ci : le second, avec le plateau et la burette d'eau ; le premier, avec le manuterge. Ils sont encensés par le Thuriféraire, saluant celui-ci, se saluant mutuellement, et saluant une seconde fois le Thuriféraire. Le premier sonne au *Sanctus* et à l'élévation. A *Et dimitte nobis* du *Pater*, le second se présente au coin de l'autel, derrière le Sous-Diacre, pour enlever à celui-ci le voile huméral, en faisant la génuflexion avant et après. Le premier reçoit la paix et la donne au second. Avant la communion du précieux Sang, le premier, faisant en bas la génuflexion, se présente avec les burettes sur le plateau. Lorsque le Sous-Diacre va du côté de l'évangile, le second, avec le voile de calice, fait la génuflexion derrière lui, et va déposer le voile au coin de l'évangile. Au commencement du dernier évangile, les Acolytes, s'il n'y a pas sortie solennelle, se placent au bas des degrés, de chaque côté, et se retirent avec les autres Ministres, après la génuflexion et le salut au Chœur. S'il y a sortie solennelle, les Acolytes se rendent à l'entrée du chœur au même moment que précédemment, et, après la génuflexion à *Et Verbum caro*, ou à la fin de l'évangile s'il est spécial, ils font la génuflexion à l'entrée du chœur, se mettent en tête du Clergé, et retournent à la sacristie. Ils se placent comme avant la Messe, font les révérences convenables, et déposent leurs chandeliers. Ils aident au Diacre et au Sous-Diacre à quitter leurs ornements. Ils vont éteindre les cierges, s'ils en sont chargés.

*Fonctions des Acolytes aux Messes où l'on porte la chasuble pliée.* I, 443, II, 295. Le second Acolyte aide au Sous-Diacre à ôter la chasuble à l'avant-dernière oraison, et à la remettre quand, après l'épître, le Sous-Diacre a reçu la bénédiction. Le premier Acolyte aide au Diacre à ôter la chasuble quand le Célébrant commence l'évangile, et lui met la grande étole. Après les ablutions, le premier Acolyte aide au Diacre à quitter la grande étole, et à reprendre la chasuble.

*Fonctions des Acolytes, à l'Aspersion de l'eau bénite.* I, 398; II, 295. Ils se rendent à l'autel comme avant la messe. Ils se mettent à genoux en arrivant à leurs places, et se lèvent en même temps que le Célébrant. Ils le saluent quand ils sont aspergés.

*Fonctions des Acolytes à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé.* I, 449; II, 296. Ils font la génuflexion à deux genoux en arrivant et en partant. Ils font la génuflexion avant de monter à l'autel et après en être descendus. Au *Lavabo*, le Célébrant se lave les mains en dehors de l'autel et tourné vers le peuple.

*Fonctions des Acolytes à la Messe de* Requiem *et à l'Absoute.* I, 461; II, 296. Ils se mettent à genoux quand le Chœur le fait. Ils ne portent pas de chandeliers à l'évangile. Quand le premier va présenter

www.obrascatolicas.com

les burettes, le second va recevoir le voile du calice. S'il y a Absoute, ils aident, après le dernier évangile, aux Ministres sacrés à quitter leur manipule; ils prennent les chandeliers quand le Sous-Diacre prend la croix, l'accompagnent devant le milieu de l'autel, et, sans faire la génuflexion, vont se placer à la tête du lit funèbre, I, 468. Après l'Absoute, ils retournent à la sacristie. S'il n'y a pas de lit funèbre, ils restent à leurs places, et le premier présente et reçoit le bénitier, I, 473 ; II, 297.

*Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements*, I, 485 ; II, 298. Ils observent les cérémonies prescrites aux Servants de la Messe basse quand ils sont deux, et les suivantes. Avant la Messe, ils préparent les objets nécessaires. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir chanté le *Kyrie*, ils se réunissent au milieu, font la génuflexion et se rendent à son siège ; ils élèvent la chasuble pendant qu'il s'assied ; le premier lui donne sa barrette, et ils demeurent debout à ses côtés, tenant les bras croisés. Le premier remplit alors l'office du Cérémoniaire. Quand il faut revenir à l'autel, le premier reçoit la barrette, la dépose sur le siège, et ils le précèdent. Quand le Célébrant a récité le *Gloria in excelsis*, s'il va s'asseoir, ils observent ce qui est dit ci-dessus. Pendant la dernière oraison, le premier va prendre le livre des épîtres, et le second se rend près du Célébrant; le premier chante ordinairement l'épître. Après le chant de l'épître, ils reviennent à leurs places. Si le Célébrant va s'asseoir, ils observent ce qui est dit ci-dessus. Ils observent au *Credo* ce qui est marqué pour le *Gloria in excelsis*, et ils se mettent à genoux au verset *Et incarnatus est*. S'il n'y a pas de Porte-flambeaux, le premier allume un ou deux cierges au *Sanctus*. S'ils doivent porter des flambeaux, ils observent ce qui est prescrit pour les Porte-flambeaux. S'il y a Aspersion avant cette Messe, ils accompagnent le Célébrant, en soutenant les bords de la chape, s'il en est revêtu, et le premier porte le bénitier et l'aspersoir.

*Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements*, I, 486; II, 303. Ils précèdent sans chandeliers le Célébrant à l'autel; puis ils observent les cérémonies prescrites pour la Messe solennelle jusqu'à l'encensement de l'autel. Lorsque le Célébrant encense la croix, le premier va prendre le Missel. Si le premier Acolyte chante l'épître, il observe ce qui est indiqué pour la Messe chantée sans encensements. I peut aussi assister celui qui la chante, et, alors, il va prendre le livre pour le lui présenter, fait avec lui les révérences convenables, se tient à sa gauche pendant qu'il chante l'épître, fait de nouveau avec lui les révérences convenables, et reporte le livre à la crédence. Au *Credo*, ils se tiennent debout, et font la génuflexion à *Et incarnatus est*. A l'offertoire, le second va recevoir le voile, et ils observent, pour présenter les burettes, les cérémonies prescrites aux Servants de la Messe basse quand ils sont deux. Quand ils ont rapporté les burettes, le premier va du côté de l'évangile, et prend le missel pendant l'encensement. Quand il est de retour, ils servent le Célébrant au *Lavabo*, et observent les cérémonies prescrites aux Servants de la Messe basse quand ils sont deux. Ils joignent les mains quand on les encense. S'ils sont chargés de porter les flambeaux, ils font ce qui est indiqué pour les Porte-flambeaux. Le premier sonne la clochette au *Sanctus* et à l'élévation. S'il y a communion et s'ils ne portent pas les flambeaux, ils tiennent la nappe. Après la communion, le premier présente les burettes, et le second porte le livre. S'il y a aspersion, ils accompagnent le Célébrant, comme il est indiqué pour la Messe chantée sans encensements; le premier Acolyte reçoit du Porte-bénitier l'aspersoir, et le lui rend quand il y a lieu.

www.obrascatolicas.com

*Fonctions particulières des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés en présence du Saint Sacrement exposé.* I, 495 ; II, 303. Ils observent les règles tracées au Servant de Messe en présence du saint Sacrement exposé. On ne présente pas la barrette au Célébrant, s'il va s'asseoir.

*Fonctions particulières des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 499. Après la communion, le premier Acolyte porte à l'autel l'ostensoir couvert de son voile.

*Fonctions des Acolytes à la messe de* Requiem *chantée sans Ministres sacrés*, I, 502 ; II, 304. Ils observent les règles tracées au Servant de la Messe basse de *Requiem*. Si le Célébrant va s'asseoir pendant la prose, le premier l'avertit de revenir à l'autel quand il en est temps. S'il y a Absoute, ils aident au Célébrant à quitter, après le dernier évangile, la chasuble et le manipule, et à prendre la chape, s'il doit s'en revêtir ; s'il y a des Clercs en nombre suffisant, ils prennent les chandeliers ; s'il n'y en a pas, ils prennent la croix et l'encensoir, et déposent le bénitier près du Célébrant.

*Fonctions des Acolytes aux Vêpres solennelles*, I, 512, 516, 527, II, 305. Leur place, quand ils sont libres, est au chœur, rapprochée de l'autel. Ils y déposent leur barrette avant la cérémonie. Ils se rendent à l'autel comme pour la Messe. A l'autel, il font la génuflexion avec le Célébrant ; déposent les chandeliers aux coins de l'autel, de chaque côté ; en éteignent les cierges, et se rendent au chœur. Vers la fin du dernier psaume, ils saluent le Célébrant s'ils passent devant lui, vont à l'autel, allument les cierges de leurs chandeliers si d'autres n'en sont pas chargés. A *Sicut erat*, ils viennent devant l'autel avec leurs chandeliers, font la génuflexion avec les Chantres, ou les Chapiers s'il y en a. Ils se rendent avec ceux-ci devant le Célébrant, de chaque côté du pupitre, et saluent le Célébrant à leur arrivée. Ils y demeurent jusqu'après l'intonation de l'hymne, ou jusqu'après la première strophe si c'est *Veni Creator* ou *Ave maris stella*. Ayant salué le Célébrant avec les Chantres ou les Chapiers, et fait la génuflexion à l'autel avec eux, ils vont déposer leurs chandeliers, et retournent au chœur. Quand le Cérémoniaire a été encensé, ils se rendent de chaque côté de l'autel, s'inclinent vers la croix à *Gloria Patri*, prennent leurs chandeliers, font avec les Chapiers, s'il y en a, la génuflexion au bas des degrés, et se rendent devant le Célébrant. Ils quittent celui-ci à *Dominus vobiscum*, après l'oraison ou les mémoires, et retournent de chaque côté de l'autel, où ils restent avec leurs chandeliers. On retourne à la sacristie comme après la Messe. S'il y a sortie solennelle, les Acolytes se rendent à l'entrée du Chœur après *Benedicamus Domino*. S'il y a bénédiction du saint Sacrement aussitôt après les Vêpres, les Acolytes déposent les chandeliers aux côtés de l'autel à *Benedicamus Domino*, et retournent au chœur. Ils les reprennent après la bénédiction, et précèdent le Clergé ou le Célébrant à la sacristie.

*Fonctions des Acolytes aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé*, I, 530 ; II, 307. Ils font la génuflexion à deux genoux en arrivant, et avant de retourner à la sacristie ; dans le cours des Vêpres, ils font la génuflexion d'un seul genou. Ils n'éteignent pas leurs cierges.

*Fonctions des Acolytes aux processions*, I, 675 ; II, 307. Ils marchent de chaque côté du Porte-croix, et, comme lui, ne font pas la génuflexion.

*Fonctions des Acolytes aux funérailles*, I, 654, 655, 659 ; II, 308. Ils

www.obrascatolicas.com

accompagnent le Porte-croix quand on est en procession ; près du corps, ils se mettent avec le Porte-croix à la tête du défunt.

*Fonctions des Acolytes à la fête de la Purification*, II, 308. Au commencement de la dernière oraison, le premier prend le bénitier, et va au coin de l'épître, à la droite du Thuriféraire. Il présente l'aspersoir au Diacre, après la bénédiction de l'encens. Il présente les cierges au Diacre pour la distribution. Le second Acolyte prend leurs cierges au Diacre et au Sous-Diacre, quand ils les ont reçus, et les met sur la crédence. Après la distribution, le premier prend la serviette ; le second, l'aiguière et le bassin, et ils vont près du Célébrant. Ils reviennent quand le Célébrant s'est essuyé les mains. Quand le Sous-Diacre prend la croix pour la procession, ils prennent leurs chandeliers ; au retour de la procession, ils aident aux Ministres à prendre leurs ornements.

*Fonctions des Acolytes le mercredi des Cendres*, II, 309. Ils observent, à la bénédiction des cendres, ce qui est dit pour la bénédiction des cierges. A la Messe, ils se mettent à genoux pendant les oraisons. Ils se mettent à genoux lorsqu'on chante *Adjuva nos*, se lèvent quand ce verset est terminé, et se rendent au lieu où l'on doit chanter l'évangile, quand il en est temps. Ils aident aux Ministres à quitter et à reprendre les chasubles pliées, si l'on s'en sert.

*Fonctions des Acolytes le dimanche des Rameaux*, II, 310. Pendant l'oraison de l'aspersion, ils mettent les manipules aux Ministres sacrés. Pendant l'antienne *Hosanna*, le second Acolyte enlève la chasuble pliée au Sous-Diacre, et la lui remet après la leçon. Quand le Sous-Diacre a repris la chasuble, le premier aide de même au Diacre à quitter la sienne et à prendre la grande étole. Les deux Acolytes observent, pour l'évangile, les cérémonies ordinaires. Après l'évangile, ils se rendent à la banquette, où le premier aide au Diacre à quitter la grande étole et le manipule et à mettre la chasuble ; le second aide au Sous-Diacre à quitter le manipule. Ils observent, pour la bénédiction des rameaux et la procession, ce qui est marqué pour le jour de la Purification. Le Sous-Diacre quitte la chasuble pliée au commencement de l'oraison, et le Diacre quitte la sienne après le chant de la Passion. Ils se mettent à genoux et s'inclinent à *emisit spiritum*. Ils ne portent pas leurs chandeliers à l'évangile, mais, si c'est l'usage, leurs rameaux.

*Fonctions des Acolytes le jeudi saint*, II, 311. Après l'intonation du *Gloria in excelsis*, le premier sonne la clochette jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter l'hymne. Après la Messe, ils aident aux Ministres sacrés à quitter leur manipule, prennent leurs chandeliers pour la procession, et se mettent aux côtés du Porte-croix. En arrivant au reposoir, ils se retirent de côté, et ils demeurent au même lieu jusqu'à ce que le Clergé retourne au chœur. Ils précèdent alors les Ministres à la sacristie. Ils reviennent à l'autel pour assister au dépouillement de celui-ci, après avoir salué le Chœur. Ils reçoivent les divers objets, et les déposent en lieu convenable. Ils ôtent ensuite la nappe de la crédence. Ils font de même aux autres autels dont le Célébrant fait le dépouillement. Pour le lavement des pieds, ils précèdent les Ministres au lieu où il doit se faire ; ils observent les cérémonies prescrites pour l'évangile de la Messe solennelle. Après l'évangile, ils vont prendre le bassin et les serviettes, pour les présenter devant chacun de ceux à qui on lave les pieds. Ils prennent ensuite l'aiguière, et présentent aux Ministres la serviette pour le Célébrant. Ils déposent ces objets, prennent leurs chandeliers, et reviennent à la sacristie.

*Fonctions des Acolytes le vendredi saint*, II, 312. Ils vont à l'autel les

www.obrascatolicas.com

mains jointes, font la génuflexion, et vont à la crédence. Ils se lèvent au signe du Cérémoniaire; puis ils montent sur le marchepied de l'autel, par le côté de l'épître, et étendent la nappe sur la moitié postérieure de l'autel, faisant la génuflexion avant et après. Ils reviennent se mettre à genoux: le premier, derrière le Diacre; le second, derrière le Sous-Diacre. Quand ceux-ci se sont levés, ils ôtent les coussins, et reviennent à leurs places. Si le premier Acolyte doit chanter la première leçon, il le fait alors avec les cérémonies d'usage. Au commencement de l'oraison, le second aide au Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée, s'il s'en sert, et à la reprendre après la leçon. Après le chant de la Passion, le premier aide au Diacre à quitter la chasuble pliée, et à prendre la grande étole. Tenant les mains jointes, ils accompagnent le Diacre à l'évangile; ils reviennent ensuite à leurs places. Ils y demeurent pendant les monitions et oraisons. Vers la fin, ils préparent, s'ils en sont chargés, le tapis et le coussin pour la Croix. Après la dernière oraison, le second aide au Sous-Diacre à quitter la chasuble pliée, s'il s'en sert. Quand le Diacre apporte la croix de l'autel, le premier va tenir devant le Célébrant le livre pour le chant de l'antienne *Ecce lignum*. Pour cela, il se tient : la première fois, sur le pavé, du côté de l'épître; la deuxième, au coin de l'épître; la troisième, au milieu de l'autel. Toutes les fois que le Chœur chante *Venite adoremus*, il ferme le livre, et se met à genoux. Quand le Célébrant chante pour la troisième fois *Ecce lignum*, le second Acolyte vient recevoir le voile; ils se mettent à genoux à *Venite adoremus*, et, quand tous se lèvent, ils reviennent à leurs places. Le second découvre la croix de procession. Ils viennent à la banquette, recevoir les manipules des Ministres sacrés, et les y déposent. Ils les leur rendent quand ils sont de retour, et le second aide au Sous-Diacre à reprendre la chasuble pliée. Ils vont adorer la croix après les Sous-Diacres. Le premier allume les cierges, s'il en est chargé; le second soutient le missel devant le Célébrant pendant les impropères, puis remet le missel à la crédence, et revient à sa place. Ils se mettent à genoux quand le Diacre replace la croix. Ils vont ensuite, s'ils en sont chargés, enlever le coussin et le tapis. Ils prennent leurs chandeliers, vont aux côtés du Porte-croix, et précèdent la procession. En revenant, ils vont à leurs places sans génuflexion, et se mettent à genoux. Le premier, faisant en bas la génuflexion, présente les burettes. Après l'encensement, le premier prend le manuterge; le second, la burette de l'eau et le plateau, et, comme à la Messe devant le saint Sacrement exposé, ils présentent à laver au Célébrant. Ils reportent ces objets, et se mettent à genoux à leurs places. Le premier, après génuflexion, présente les burettes pour l'ablution. Le second porte le voile de calice du côté de l'évangile, et retourne à sa place. Au signe du Cérémoniaire, ils reviennent à l'autel, font la génuflexion, et, tenant les mains jointes, précèdent les Ministres à la sacristie.

*Fonctions des Acolytes le samedi saint*, II, 316. Le premier reçoit le bénitier et l'aspersoir; le second prend un plateau contenant cinq grains d'encens. Ils vont en tête de la procession, le premier Acolyte au milieu, le second à sa gauche. Après la troisième oraison, le second présente les grains d'encens à bénir. Quand le Célébrant a béni l'encens, le premier présente l'aspersoir au Diacre. Il le reçoit ensuite, dépose le bénitier, prend une bougie et l'allume. Après l'encensement, le second aide au Diacre à se revêtir de ses ornements. Le second va se mettre en tête de la procession, à la droite du Thuriféraire. Le premier, portant la bougie allumée, reste à la gauche du Diacre. Pendant la procession, ils s'arrêtent quand on en donne le signal, et le premier Acolyte allume successivement les trois branches du cierge triangulaire, quand le Diacre les lui présente. Quand la troisième branche est allumée, il

www.obrascatolicas.com

donne la bougie au Cérémoniaire, et reçoit le cierge triangulaire. En arrivant à l'autel, le second Acolyte se retire du côté de l'épître; quand le premier arrive, celui-ci se met à la gauche du second. Quand le Diacre a reçu la bénédiction, le second fait, en même temps que lui, la génuflexion et le salut, et ils vont au pupitre. Le premier se met à la gauche du Diacre, et le second, à la gauche du premier. Après *curvat imperia*, le second s'approche du cierge pascal, et, quand le Diacre a mis les grains d'encens, il porte le plateau à la crédence, et prend la bougie éteinte. Après *rutilans ignis accendit*, le premier s'approche du cierge pascal, donne au Diacre le cierge triangulaire, et, quand le cierge pascal est allumé, il pose le cierge triangulaire sur le chandelier qui lui est destiné. Après *apis mater eduxit*, le premier allume une bougie à une des branches du cierge, puis allume les lampes. Après l'*Exsultet*, ils viennent, dans le même ordre, faire la génuflexion devant l'autel; le second va à la crédence: le premier va à la banquette, aider au Diacre à quitter les ornements blancs et à prendre les violets. Ils demeurent à leurs places pendant les prophéties. Vers la fin des prophéties, ils mettent trois coussins sur les degrés de l'autel, là où le Célébrant et les Ministres sacrés doivent se prosterner. S'il y a procession aux fonts, ils allument les cierges de leurs chandeliers, prennent leurs chandeliers et marchent aux côtés de la croix; ils demeurent en face du Célébrant pendant toute la bénédiction, reviennent au chœur quand celle-ci est terminée, et reprennent leurs places. S'il n'y a pas de fonts, ils se mettent à genoux pendant les litanies. A *Peccatores*, ils précèdent les Ministres sacrés à la sacristie, ayant les mains jointes. Ils aident aux Ministres sacrés à se revêtir de leurs ornements, et vont à l'autel sans saluer le Chœur. Après l'intonation du *Gloria in excelsis*, le premier sonne la clochette jusqu'à ce que le Célébrant ait fini de réciter l'hymne. Ils assistent à l'évangile sans chandeliers.

*Fonctions des Acolytes la veille de la Pentecôte*, II, 310. Ils se rendent à l'autel les mains jointes. Aux prophéties et à la bénédiction des fonts ils se conforment à ce qui est marqué pour le samedi saint.

*Fonctions des Acolytes à la fête du saint Sacrement*, II, 319. Ils observent, après la Messe et aux reposoirs, ce qui est dit pour le jeudi saint. En quittant le reposoir, ils se remettent en marche. En arrivant à l'église, ils vont à leur place sans génuflexion.

*Fonctions des Acolytes aux Vêpres de la Toussaint*, II, 320. Ils quittent l'Officiant après *Benedicamus*, et déposent leurs chandeliers. Ils conduisent les Chapiers, s'il y en a, à la sacristie, et reviennent à leurs places au chœur.

**Action de grâces après la messe.** Elle commence au départ de l'autel. Il faut dire les prières indiquées par la rubrique, I, 277.

**A cunctis.** Dans cette oraison, à la lettre N., on nomme le Titulaire, et, à son défaut, le Patron du lieu, si l'on en fait mémoire à l'office dans l'oraison du Suffrage, I, 219. On y omet : à la messe votive de saint Joseph, le nom de ce saint, I, 223; à la messe votive des saints apôtres Pierre et Paul, les noms de ces saints, II, 520.

**Adjuva nos Deus.** A ce verset, le Prêtre fait la génuflexion; le Chœur se met à genoux, I, 407. Le Célébrant et les Ministres sacrés s'agenouillent sur le bord du marchepied, II, 43.

**Adoration.** Quand le saint Sacrement est exposé, il doit toujours y avoir

www.obrascatolicas.com

des adorateurs, I, 554. Le vendredi saint, tous les membres du clergé font l'adoration de la croix, deux à deux, II, 98. Il quittent leurs souliers, si c'est l'usage, et se mettent à genoux à trois endroits différents, puis baisent les pieds du crucifix.

**Agnus Dei.** En disant *Agnus Dei*, on se frappe la poitrine au mot *nobis*, I, 271, 409, 437. A la Messe de *Requiem*, on dit *dona eis requiem*, I, 298, 466, et l'on ne se frappe pas la poitrine. A la messe du samedi saint, on ne dit point *Agnus Dei*, II, 125.

**Alleluia.** On dit *Alleluia* après *Sicut erat*, au commencement de l'Office, excepté depuis la veille de la Septuagésime à Complies, jusqu'à mercredi saint à Complies, I, 123, 124. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, on omet *Alleluia*, *ibid.*; II, 34. Au temps pascal, on ajoute deux *Alleluia* aux repons brefs; un à l'invitatoire, aux répons prolixes, aux antiennes et aux versets (excepté au verset *Pretiosa* de Prime), s'ils ne se terminent pas déjà par *Alleluia*, I, 134, 140, 153, 156. On ajoute deux *Alleluia* au verset *Benedicamus Domino* : aux Vêpres de la veille de la Septuagésime, aux Vêpres et aux Laudes pendant l'octave de Pâques, II, 34, 129. Pendant l'octave de Pâques, on ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est*, II, 129.

**Alma Redemptoris Mater.** On dit cette antienne depuis les Vêpres du samedi avant le premier dimanche de l'Avent jusqu'après les Complies du 2 février, I, 164; II, 2. Le 2 février, après les Vêpres et avant les Complies, on dit encore l'antienne *Alma Redemptoris Mater*, II, 32.

**Amict.** Il doit être en toile de lin ou de chanvre, I, 19. Il doit avoir de $0^m$, 80 à $0^m$, 90 cm. de long, et de $0^m$, 60 à $0^m$, 70 de large: il porte une croix au milieu, et s'attache avec des cordons, *ibid.* Il se porte toujours avec l'aube, I, 26. On ne doit pas faire le signe de la croix avec l'amict, I, 252. On le baise à l'endroit où est la croix, *ibid.* On doit le mettre sur la tête avant de le poser sur les épaules, *ibid.*

**Angelus.** On sonne l'*Angelus* trois fois par jour, I, 364. Les samedis de carême, on le récite debout à midi, *ibid.* Les trois derniers jours de la semaine sainte, on ne doit pas omettre la récitation de l'*Angelus*. Le samedi saint, pendant tout le temps pascal, et le samedi après la Pentecôte à midi, on récite à sa place l'antienne *Regina cœli*, I, 364.

**Anges.** A la Messe votive des saints Anges, on dit *Gloria in excelsis*, I, 215. On dit *Credo* à la Messe de leurs fêtes, I, 232.

**Anneau.** Les Prêtres, quelle que soit leur dignité, ne peuvent pas le porter en célébrant la Messe, I, 182. Le Prêtre qui célèbre un mariage, bénit l'anneau conjugal, I, 631.

**Anniversaire.** Aux jours anniversaires de la création et du couronnement du souverain Pontife, on dit, à la Messe, l'oraison pour lui, sauf à certains jours privilégiés, I, 226. Aux jours anniversaires de l'élection et de la consécration de l'Évêque, on chante à la cathédrale une Messe votive solennelle, et, dans tout le diocèse, l'on dit, à toutes les messes, l'oraison à son intention, excepté à certains jours privilégiés. 227. Au jour anniversaire de sa propre ordination sacerdotale, chaque

www.obrascatolicas.com

prêtre peut dire, à la Messe, l'oraison *pro seipso Sacerdote*, sauf à certains jours privilégiés, I, 228. On célèbre chaque année l'anniversaire de la dédicace de l'Église à laquelle on appartient, I, 119: cet anniversaire se célèbre en France, sauf pour les cathédrales, le 6 novembre, I, 120. On célèbre à part, dans tout le diocèse, l'anniversaire de l'église cathédrale, I, 159. On distingue, pour les défunts, les anniversaires au sens strict, et les anniversaires au sens large, I, 211, 212, 692.

**Annonciation.** Cette fête est rangée parmi les plus solennelles, II, 48. Quand l'Annonciation arrive un des cinq premiers jours de la semaine sainte, elle est renvoyée après l'octave de Pâques pour la Messe et pour l'Office, mais non pour l'obligation de célébrer *pro populo*, II, 48, 67. Si elle arrive le vendredi saint, il n'y a pas, cette année-là, d'obligation de célébrer *pro populo* à l'occasion de l'Annonciation, II, 67. Le jour où l'on célèbre cette fête, le Célébrant, ses Ministres et tout le Chœur se mettent à genoux au verset *Et incarnatus est*, I, 408, 428; II, 48.

**Antienne.** On dit à toutes les Heures une ou plusieurs antiennes avec les psaumes. A l'Office du temps, elles se prennent ordinairement au psautier. A l'Office des Saints, elles se prennent au psautier, au propre ou au commun des Saints, I, 163 et *suiv.* Les antiennes sont annoncées au Chœur par les Chantres, ou par le dernier Chapier s'il y en a plus de deux, I, 513, 514; II, 371, 379. On commence par les plus dignes, alternativement de chaque côté. Le premier des Chantres ou des Chapiers, s'il y en a, annonce les antiennes à l'Officiant; les Chapiers, s'il y en a, se rendent près de lui. La seconde antienne est toujours annoncée au plus digne du Chœur. La préintonation se fait aux Vêpres, aux Matines et aux Laudes solennelles. On ne les annonce pas aux Offices des morts, ni aux Offices de la semaine sainte. V. *Alleluia.* Lorsque quelqu'un entonne une antienne tous les membres du Clergé placés du côté où l'antienne est entonnée, qui sont du même ordre ou d'un ordre inférieur, doivent être debout, I, 511. L'antienne à la sainte Vierge se dit au chœur lorsqu'on termine l'Office, I, 165. Hors du chœur, elle se dit après Laudes ou à la suite de l'Heure qui se dirait ensuite, et après Complies, *ibid.* Elle se dit à genoux, à l'exception du samedi aux Vêpres, du dimanche et du temps pascal, I, 165, 510.

**Aperi.** Cette prière n'est pas d'obligation, I, 122. A l'Office public, elle se dit à genoux, I, 510.

**Apôtres.** Les fêtes des saints Apôtres sont d'une dignité supérieure à celle des autres Saints, après celles de saint Jean-Baptiste et de saint Joseph, I, 86. Saint Barnabé a la même dignité qu'eux, *ibid.* On dit *Credo* à la Messe de leurs fêtes, I, 232.

**Ascension.** Le jour de l'Ascension, on éteint le cierge pascal après l'évangile de la Messe solennelle, II, 140. Le lendemain de l'octave de cette fête est du rit semi-double, II, 140; si l'on en fait l'Office, on ne peut dire la Messe votive du Sacré-Cœur, même pour le premier vendredi du mois, II, 520.

**Aspersion de l'eau bénite,** I, 398 et *suiv.* Elle doit se faire tous les dimanches, mais une seule fois le même dimanche, dans la même église; et par le Prêtre qui doit célébrer la Messe. Avant la Messe so-



www.obrascatolicas.com

lennelle, le Célébrant est en chape, et assisté de ses Ministres revêtus de leurs ornements, sans manipule. Si le saint Sacrement est exposé, on n'asperge pas l'autel, et on omet les baisers et les saluts au Chœur, I, 402. Dans les petites églises, le Célébrant n'a pas toujours la chape, I, 403.

**Aspersoir.** On porte toujours un aspersoir avec le bénitier, I, 13.

**Assistance.** L'honoraire d'une assistance ne peut être perçu par un Ecclésiastique qui a assisté à un Office sans y prendre part, I, 363.

**Assistants.** Ceux qui assistent à une Messe basse se tiennent à genoux pendant toute la Messe, excepté pendant les deux évangiles, I, 342. V. *Chapiers, Prêtre.*

**Assomption,** II, 166. Pendant l'octave de la fête de l'Assomption, quand l'Office est de l'octave, on dit au premier nocturne les leçons propres, avec les répons de la fête, II, 170.

**Athanase (Saint).** On dit à Prime le symbole de saint Athanase, à l'Office d'un dimanche après l'Epiphanie ou après la Pentecôte, lorsqu'on n'y fait pas mémoire d'une fête double ou d'une octave, et le jour de la fête de la sainte Trinité, I, 161. La fête de saint Athanase se célèbre le 2 mai, II, 143. Si ce jour arrive le quatrième dimanche après Pâques, on lit au premier nocturne les leçons de l'Ecriture du lundi, avec les répons du dimanche, *ibid.*

**Aube,** I, 18. Elle doit être en toile de lin ou de chanvre. Elle doit être assez longue pour couvrir les vêtements ; et la broderie des manches d'une aube destinée à un simple Prêtre peut être soutenue par une étoffe de la couleur des paremens de la soutane, I, 19. Elle doit être bénite par un Evêque ou par un Prêtre qui ait ce pouvoir, I, 25. On s'en sert pour la Messe, les processions, et la reposition du saint Sacrement, I, 26. L'Évêque seul porte l'aube pour officier aux Vêpres et aux Laudes. Les enfants de chœur ne peuvent pas porter l'aube, I, 32. Pour s'en revêtir, on met d'abord la manche droite. Aux Messes de *Requiem,* il ne convient pas d'employer les aubes dont on se sert aux grandes solennités, I, 460.

**Aumônier.** Un Aumônier de religieuses qui ont un calendrier propre, dit la Messe conformément à ce calendrier, même si les religieuses ne récitent pas le bréviaire, I, 240.

**Aumusse.** On ne doit pas porter l'aumusse pour remplir des fonctions à l'autel, I, 410.

**Aurore.** L'aurore, quand il s'agit de la Messe, s'entend moralement, I, 177. Il ne paraît pas possible d'excuser de faute grave un Prêtre qui, sans nécessité, célébrerait la Messe tellement avant le jour, qu'on ne pourrait en aucune manière dire qu'il a célébré à l'aurore. Il faut raisonner de même pour ce qui regarde l'heure de midi.

**Autel,** I, 39 et *suiv.* On appelle autel fixe, celui qui est entièrement consacré. Il doit avoir au moins un degré, et l'autel principal en a trois On y met trois nappes bénites. Hors le temps de la Messe et des Offices, on le couvre d'un tapis. Le devant d'autel en est la décoration liturgique, I, 43. On y met une croix et des chandeliers, I, 44' 45. Il

www.obrascatolicas.com

faut toujours au moins deux chandeliers. Aux Messes et offices solennels, on en met six, I, 45. Les plus élevés sont les plus rapprochés de la croix, *ibid.* Il ne convient pas de les couvrir pendant les Messes et les Offices. On décore l'autel avec plus de soin aux jours des grandes solennités, I, 56. Il doit être décoré avec splendeur quand le saint Sacrement est exposé. Aux Messes et aux Offices pour les morts, l'autel ne doit avoir aucun ornement, et, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on met le devant d'autel violet ou noir, I. 460, 652. Aux Messes et aux Offices du temps de l'Avent et du Carême (excepté le troisième dimanche de l'Avent et pendant la semaine suivante, en dehors des jours des quatre-temps, et le quatrième dimanche de Carême), on ne met sur l'autel que la croix et les chandeliers, II. 6, 46. Lorsque l'autel n'est pas fixe, il faut étendre le corporal, et placer le calice et l'hostie sur la pierre sacrée. On doit veiller à ce qu'on ait, pour les autels, le respect dû à leur consécration, *ibid.* Le saint Sacrement n'est pas nécessairement au grand autel, I. 49. Dans les églises tenues à l'Office du chœur, il doit être à un autel latéral. *ibid.* On n'asperge pas l'autel quand le saint Sacrement est exposé. I. 402. Le jeudi saint, on dépouille les autels, II, 82. V. *Chandeliers, Cierges, Fleurs, Nappes.*

**Autel privilégié.** L'indulgence n'est pas perdue par la destruction de l'autel, s'il est remplacé par un autre érigé sous le même titre, I. 42.

**Ave Maria.** se dit au commencement de chaque Heure, excepté avant les Complies, I, 160. On le dit après les Complies, I, 161.

**Ave maris Stella.** Pendant la première strophe de cette hymne, on se met à genoux, I, 520.

**Avent.** Du temps de l'Avent, II, 1. Le premier dimanche de l'Avent est un dimanche majeur de première classe, I, 76; II, 2. Les autres dimanches de l'Avent sont des dimanches majeurs de seconde classe, I, 76. II. 2. Pendant le temps de l'Avent, aux Messes et Offices du temps, on ne met sur l'autel que la croix et les chandeliers, II, 6. On ne porte pas la dalmatique et la tunique. On ne touche pas l'orgue. On excepte le troisième dimanche et les jours de la troisième semaine où l'on dit la Messe du dimanche, II, 7. Les ornements sont violets; le troisième dimanche, à la Messe solennelle et aux Vêpres, ils peuvent être de couleur rose, I. 24; II, 7. La veille de Noël, on peut orner les autels, on touche l'orgue et l'on porte la dalmatique et la tunique; mais les ornements sont violets, II, 9. Il n'y a pas *Gloria in excelsis*, même le dimanche, II, 1.

**Ave Regina cælorum.** Cette antienne se dit depuis les Complies du 2 février jusqu'au mercredi de la semaine sainte, I, 165; II, 34. Les samedis du Carême, lorsqu'on dit les Vêpres avant midi, elle se dit debout, I, 511.

## B

**Baiser.** Pendant la Messe, le Prêtre baise l'autel neuf fois; et une fois de plus, s'il donne le baiser de paix. L'Officiant, aux Vêpres et aux Lau-

www.obrascatolicas.com

des solennelles, baise l'autel avant de mettre et de bénir l'encens. Avant de commencer les prières de la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, le Célébrant baise l'autel. Il baise l'autel au commencement de la cérémonie du vendredi saint. Il le baise en y arrivant le samedi saint, après la bénédiction du feu nouveau. Le Prêtre, après avoir lu l'évangile à la Messe basse, baise le commencement du texte. A la Messe solennelle, il le baise seulement après le chant de l'évangile. Ce baiser s'omet à la Messe des morts. Le Sous-Diacre, après avoir chanté l'épître, et le Diacre, avant de chanter l'évangile, baisent la main du Célébrant. Ces baisers s'omettent à la Messe des Morts. Pendant la prière *Libera nos*, le Prêtre baise la patène. Quand un Ministre présente un objet au Célébrant, il baise d'abord l'objet présenté, puis sa main; en recevant de lui un objet, il baise d'abord la main, puis l'objet, I, 65. Toutefois, quand on reçoit les cierges et les rameaux, on baise d'abord l'objet, et ensuite la main du Célébrant, *ibid.* Les baisers n'ont pas lieu en présence du saint Sacrement exposé, excepté ceux qui sont propres aux rites de la Messe, *ibid.* Ils n'ont pas lieu aux fonctions funèbres, ni le vendredi saint, I, 66. Le Servant baise les burettes, excepté à la Messe devant le saint Sacrement exposé, et aux Messes de *Requiem*. I, 331, 337, 338. V. *Paix*.

**Baldaquin.** Il convient qu'il y ait un baldaquin au-dessus de l'autel, I, 41.

**Balustrade.** Il convient de séparer le chœur du reste de l'église, par une balustrade, I, 56.

**Bannières.** Les bannières religieuses se portent en procession; elles doivent être bénites, et ne peuvent pas être de forme militaire, I, 35.

**Banquette.** Le Célébrant doit avoir une banquette, et non un fauteuil, pour s'asseoir au *Kyrie*, au *Gloria*, au *Credo*, pendant les proses et certains traits, I, 55, 405. Il se rend à la banquette par le plus court chemin, et retourne à l'autel par le plus long. La couverture est verte quand les ornements ne sont pas noirs ou violets; autrement, elle est violette; on ne couvre pas la banquette le vendredi saint, I, 406.

**Baptême.** La matière du sacrement de Baptême est l'eau naturelle, I, 578. On ne peut rien changer à la formule sacramentelle, I, 579. Le Ministre légitime est le Curé, ou un Prêtre spécialement délégué; mais, en cas de nécessité, toute personne peut baptiser, I, 580. Le samedi saint et la veille de la Pentecôte sont des jours spécialement destinés au baptême, I, 583. Régulièrement, on doit baptiser dans l'église, hors le cas de nécessité, *ibid.* On baptise un enfant ou un adulte en danger de mort, en omettant toutes les cérémonies qui précèdent, mais on les supplée ensuite, I, 601. Si l'on doute de la validité du baptême, on baptise sous condition, I, 579. 600.

**Barnabé (Saint).** La fête de saint Barnabé a la dignité de fête d'Apôtre, I, 86.

**Barrette.** I, 31, 32. Elle a trois pointes, I, 31. La barrette doctorale en a quatre; mais on ne peut s'en servir dans les fonctions liturgiques, I, 32. Les chanoines n'ont pas le droit d'avoir une barrette ornée de liserés ou de houppes de couleur rouge ou violette, I, 31. Le Prêtre, pour aller à l'autel, doit être couvert de la barrette, I, 253. S'il porte le calice, il fait le signe de la croix avec l'eau bénite et salue sans se

www.obrascatolicas.com

découvrir; s'il ne porte pas le calice, il se découvre, I, 253. 254. S'il passe devant un autel où le saint Sacrement est exposé ou pendant l'élévation, ou pendant la distribution de la communion, il quitte la barrette quand il s'est mis à genoux, I, 253. Il l'ôte et la donne au Servant avant de saluer l'autel. Pour retourner à la sacristie, il se couvre de sa barrette après avoir salué l'autel. Le Prêtre qui célèbre devant le saint Sacrement exposé, et ses Ministres, ôtent leurs barrettes dès qu'ils sont en vue du saint Sacrement. Pour se couvrir et se découvrir, on se sert de la main droite. Au chœur, on est couvert de la barrette lorsqu'on est assis, et seulement lorsqu'on est assis, I, 361. On l'ôte quand il faut se lever, lorsqu'il faut rendre un salut, faire une inclination. Il faut l'ôter à *Gloria Patri* et au verset *Benedicamus Patrem et Filium cum sancto Spiritu*. Dans les processions en dehors de l'église, si l'on ne porte pas le saint Sacrement, ou une relique des instruments de la Passion, tous se couvrent, à l'exception du Thuriféraire, du Sous-Diacre portant la croix, des Acolytes et du Cérémoniaire; dans l'église, tous sont découverts, à l'exception du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre. On se couvre en marchant dans l'église quand on est revêtu d'un ornement sacré, mais seulement alors, I, 356.

**Beati immaculati.** En conduisant à l'église le corps d'un enfant, on dit ou on chante le psaume *Beati immaculati*, sans antienne, I, 662.

**Benedicamus Domino.** On dit *Benedicamus Domino* à la fin de toutes les Heures, excepté les trois derniers jours de la semaine sainte et à l'Office des morts, I, 159. La veille de la Septuagésime, aux Vêpres, et pendant l'octave de Pâques, aux Vêpres et aux Laudes, on ajoute deux *Alleluia* au verset *Benedicamus Domino*, II, 34. On dit *Benedicamus Domino* à la fin de la Messe, toutes les fois qu'on ne dit pas *Gloria in excelsis*, sauf à la Messe de *Requiem*, I, 238. Quand il faut dire *Benedicamus Domino* à la fin de la Messe solennelle, le Célébrant doit aussi le dire, I, 455. Aux petites Heures et aux Complies non chantées, il est dit par l'Officiant, I, 538. Aux Vêpres et aux Laudes solennelles, il est chanté par deux Chantres, ou par les deux derniers Chapiers s'il y en a, I, 515, 524.

**Benedicamus Patrem et Filium cum sancto Spiritu.** On se découvre à ce verset, I, 541.

**Benedicite omnia opera.** Le Prêtre récite ce cantique après la Messe, en retournant à la sacristie, I, 278.

**Benedicite, Pater reverende.** On dit ces paroles au Célébrant, pour l'inviter à bénir l'encens, I, 389, ou pour l'inviter à bénir l'eau, à l'offertoire de la Messe solennelle, I, 430.

**Bénédiction.** Avant la lecture d'une leçon, il y a une bénédiction, I, 144. Il n'y en a pas les trois derniers jours de la semaine sainte, ni à l'Office des morts, I, 145. A la fin de la Messe, le Prêtre donne la bénédiction au peuple, I, 276. Il ne la donne pas à la Messe de *Requiem*, I, 298. Il la donne encore après avoir distribué la sainte communion hors de la Messe, s'il n'est pas revêtu d'ornements noirs, I, 288. Si le Prêtre célèbre la Messe devant le saint Sacrement exposé, il donne la bénédiction en se tournant à demi vers le peuple, I, 293. Le Célébrant bénit le Sous-Diacre après l'épître, après lui avoir donné la main à baiser; mais, avant l'évangile, il bénit le Diacre avant de lui présenter



www.obrascatolicas.com

sa main à baiser, I, 422, 424. La bénédiction de l'encens se fait avec la prière prescrite. Quand on met l'encens pour encenser le saint Sacrement et non les personnes, on ne le bénit pas, I, 389. La bénédiction de l'eau se fait tous les dimanches, avant l'aspersion, I, 397. Elle se fait à la sacristie, *ibid.* La bénédiction d'une femme après l'enfantement est un pieux usage, qu'il est bon de conserver, I, 638. Cette cérémonie se fait comme il est indiqué dans le rituel, I, 639. On peut bénir le peuple avec des reliques, I, 687. Il y a des bénédictions réservées aux Évêques, I, 669. Bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux. V. *Cendres, Cierges, Rameaux*. Le samedi saint, on fait la bénédiction du feu nouveau, du cierge pascal, et des fonts baptismaux, II, 111 et *suiv.* On fait encore la bénédiction des fonts la veille de la Pentecôte, II, 144. S'il faut bénir les fonts un autre jour, on se conforme à ce qui est indiqué dans le rituel, I, 636. Les vases, les linges et les ornements sacrés doivent être bénits, I, 11, 12, 15, 16, 25.

**Benedictus Dominus Deus Israel.** Ce cantique se dit à Laudes, I, 125. On le dit aussi aux funérailles des adultes, I, 659, 660.

**Benedictus qui venit.** En disant ces paroles, le Prêtre fait le signe de la croix, I, 264. Aux Messes chantées, ces paroles ne se chantent qu'après l'élévation, II, 370.

**Bénitier.** Il doit y avoir au moins un bénitier aux portes de l'église, I, 55. Quand on doit faire une aspersion, on se sert d'un bénitier portatif, I, 13.

**Bienheureux.** Un Bienheureux ne peut pas être Patron, I, 110. On ne peut pas exposer dans l'église l'image d'un Bienheureux dont on n'a pas la permission de faire l'Office, I, 58. Un Prêtre doit dire la Messe d'un Bienheureux dont la fête se fait dans une église étrangère où il célèbre, si cette fête est du rit double, I, 246.

**Binage.** Le binage n'est permis que pour procurer aux fidèles le moyen d'entendre une Messe d'obligation, I, 176. Règles à observer, I, 298.

**Bourse.** La bourse est destinée à renfermer le corporal. Elle se porte sur le calice pour la Messe, I, 252. En la portant pour les autres fonctions, le Prêtre l'appuie contre sa poitrine, I, 287. A l'autel, il la place du côté de l'évangile, et l'appuie contre le gradin, I, 255, 287.

**Bras croisés.** On entend par là, la main droite posée sous l'avant-bras gauche, en dedans des manches du surplis, ou bien la main droite posée sur la gauche, I, 412.

**Bréviaire.** Le Bréviaire renferme les prières et les rubriques de l'Office divin, I, 4, 68.

**Bulles.** Le Bréviaire a été publié par la Bulle *Quod a Nobis*, I, 4, 68; et le Missel, par la Bulle *Quo primum tempore*, I, 4.

**Burettes.** D'après la rubrique, les burettes doivent être en verre, I, 13. On tolère cependant l'usage de burettes en or ou en argent, *ibid.*

www.obrascatolicas.com

# C

**Calice.** La coupe doit être en or ou en argent, I, 11. La S. C. a cependant autorisé, dans certaines conditions, les calices en bronze d'aluminium, *ibid.* Le pied doit avoir un nœud, *ibid.* Le calice doit être consacré, *ibid.* Le Prêtre le porte de la main gauche, et appuie la droite sur la bourse, I, 253. Le Prêtre qui va dire la Messe doit porter lui-même son calice. Un Prêtre qui célèbre plusieurs Messes le même jour, doit, en règle générale, se servir du même calice, I, 298. Si ce qui a été mis dans le calice n'est pas une matière apte au Sacrifice, il faut y suppléer, sauf le cas d'impossibilité, I, 317.

**Calotte.** On doit quitter la calotte à certains moments de l'Office et de la Messe, I, 317. L'usage en est interdit aux Ministres de l'autel et au Servant de Messe, I, 325 Il faudrait avoir un indult pour dire la Messe avec la calotte, I, 252. Il n'est pas permis de donner la calotte rouge aux enfants de chœur, I, 32. Un indult peut autoriser l'usage de la calotte en portant la sainte communion aux malades, hors des lieux habités, I, 614.

**Canon.** On met sur l'autel, avant la Messe, les tableaux appelés canons, I, 34. Au canon de la Messe, on dit, à certains jours, des prières particulières, I, 237. Cérémonies à observer au canon de la Messe, I, 264.

**Cantiques.** I, 369 et *suiv.* On peut chanter des cantiques en langue vulgaire : pendant la Messe basse, mais non pendant la messe chantée; devant le saint Sacrement exposé ; hors des fonctions liturgiques. V. *Benedicite, Benedictus.*

**Canut** (Saint). On ne fait plus que la mémoire de ce saint au 19 janvier, I, 23.

**Capitule.** On dit un capitule à chaque Heure, excepté depuis les Matines du jeudi saint jusqu'à la fin de l'octave de Pâques, et à l'Office des morts, I, 157. Aux Vêpres solennelles ordinaires, l'Officiant chante le capitule, I, 520.

**Cardinal.** Même s'il n'est pas Evêque, un Cardinal peut dire la Messe dans sa chapelle, et partout où il demeure, I, 174.

**Carême.** Tous les dimanches du Carême sont désormais des dimanches majeurs de première classe, I, 76; II, 43. On applique au dimanche *Lætare* ce qui est dit du dimanche *Gaudete*, II, 46. En semaine, les Vêpres se disent au chœur avant le repas, *ibid.*

**Cathédrale.** V. *Anniversaire, Chapitre, Dédicace, Titulaire.*

**Célébrant.** Instructions pour le Prêtre à la Messe basse. I, 168, 244.

*Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle ordinaire*, I, 404, et *suiv.*; II, 477. *Règles générales*, concernant : les génuflexions; comment mettre l'encens dans l'encensoir; comment bénir les objets et les personnes; comment se rendre à la banquette. Le Célébrant dit *submissa voce* ce

www.obrascatolicas.com

qu'il dit *alta voce* à la Messe basse ; il doit prévoir ce qu'il doit chanter. Il se découvre pour prendre l'eau bénite en entrant dans l'église. Si le Clergé est au chœur, il le salue en arrivant, et demeure découvert s'il traverse le chœur. Disant *vobis fratres, vos fratres*, il se tourne un peu vers ses Ministres. Après avoir baisé l'autel, il bénit l'encens, tourné vers le côté de l'épître, et encense l'autel. Il dit *Kyrie eleison* au coin de l'épître. Il peut aller s'asseoir quand l'introït est chanté au chœur. S'il va s'asseoir, il se rend directement à la banquette. Il peut aller s'asseoir après avoir récité le *Gloria*, quand, au chœur, on a chanté *Gratias agimus*, etc. Si l'on dit *Flectamus genua*, il ne fait pas la génuflexion. Après les oraisons, il lit ce qui suit jusqu'à l'évangile. Il donne sa main à baiser au Sous-Diacre en la posant sur le livre, et le bénit ensuite sans rien dire. Il peut aller s'asseoir s'il y a lieu. Il va lire l'évangile. Après l'évangile, il ne baise pas le livre et ne dit pas *Per evangelica*. Il bénit l'encens, puis le Diacre, et lui donne sa main à baiser ensuite, en la posant sur le livre. Il va au coin de l'épître. Au commencement de l'évangile, il se tourne vers le Diacre. Il s'incline vers l'autel au nom de Jésus, et, s'il faut faire la génuflexion, il la fait vers la croix, en appuyant les mains sur l'autel. Il baise le livre, et dit *Per evangelica*. Il entonne et dit le *Credo*. Il peut aller s'asseoir. Les jours de Noël et de l'Annonciation, il se met à genoux à *Et incarnatus est* : à la banquette, il se met à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître ; il se met à genoux sur le marchepied s'il n'est pas assis. A l'offertoire, le Diacre verse le vin, et le Célébrant bénit l'eau quand le Sous-Diacre lui présente la burette. Il dit *Deus qui humanæ* les mains jointes. Il dit *Offerimus* avec le Diacre. Après *Veni sanctificator*, il bénit l'encens et encense l'autel. Il attend la fin du chant pour faire l'élévation. Après l'oraison *Domine Jesu Christe qui dixisti*, il baise l'autel, et donne la paix au Diacre. S'il y a communion, pendant le *Confiteor*, il est tourné vers le Diacre. Il donne le calice à purifier au Sous-Diacre. Il attend que le Chœur ait fini *Deo gratias* pour donner la bénédiction. Si le Clergé reste au chœur, il le salue avant de retourner à la sacristie.

*Fonctions du Célébrant à l'aspersion de l'eau bénite*, I, 398 ; II, 482. S'il bénit l'eau, il le fait à la sacristie, avec l'aube et l'étole. Après avoir fait les révérences convenables, il se met à genoux sur le plus bas degré, entonne *Asperges me* ou *Vidi aquam*, et asperge l'autel au milieu, au côté de l'évangile et au côté de l'épître. Il s'asperge lui-même, en faisant un petit signe de croix sur son front. Il se lève, et asperge les Ministres sacrés. Il rend l'aspersoir, le reprend, et asperge le Clergé, les Ministres inférieurs et le peuple. Avant d'asperger et après avoir aspergé, il salue, l'aspersoir en main, ceux qu'il doit asperger. Il fait toujours la génuflexion les mains jointes. De retour à l'autel, il chante les versets et l'oraison.

*Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé*, I, 448 *et suiv.* ; II, 484. La première action en arrivant au milieu de l'autel et la dernière en le quittant est la génuflexion. Après avoir béni l'encens, il ne vient pas au milieu de l'autel, mais il va directement se mettre à genoux sur le bord du marchepied, pour encenser le saint Sacrement. Il n'encense pas la croix. Pour être encensé, il se place comme pour le *Lavabo*. Il est louable de ne pas s'asseoir. Il ne s'assied pas pendant le chant du *Kyrie* ni après l'épître.

*Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 457. Le Célébrant consacre deux hosties. Après avoir pris le précieux Sang, il met l'Hostie dans l'ostensoir, qui lui est présenté par le Diacre. Il achève la Messe, avec les cérémonies indiquées en présence du saint Sacrement exposé.

www.obrascatolicas.com

*Fonctions du Célébrant à la Messe de* Requiem *et à l'absoute*, I, 460. 466; II, 485. Il n'y a point d'encensement avant l'offertoire. Il ne bénit ni le Sous-Diacre ni le Diacre. Il va s'asseoir après avoir lu la prose. avant de lire l'évangile, et il revient à l'autel à temps pour le lire. Il ne baise pas le livre. Il ne donne pas la paix. A la fin, il dit à voix basse *Requiescant in pace*. S'il y a absoute, il fait la révérence à la croix sur le marchepied, après le dernier évangile, et se rend directement à la banquette. Il quitte la chasuble et le manipule, prend la chape, et se couvre s'il y a lieu, après avoir fait la révérence à l'autel. Il vient près du lit funèbre. Si le corps est présent physiquement ou moralement, il chante *Non intres*. Il bénit l'encens à la reprise du répons. Après *Kyrie eleison*, il dit *Pater noster*, fait les révérences convenables, puis fait l'aspersion et l'encensement du catafalque. Il revient à sa place, dit les versets et l'oraison.

*Fonctions du Célébrant à la Messe chantée sans Ministres sacrés*, I, 484; II, 487. Il peut aller s'asseoir comme à la Messe solennelle. Après les oraisons, il lit l'épître et ce qui suit, pendant qu'un Clerc chante l'épître. Il chante l'évangile. Toutes les fois qu'il va s'asseoir, il doit donner aux Acolytes le temps de faire les cérémonies qu'ils doivent observer. Si l'on doit faire les encensements, il bénit l'encens, encense l'autel comme à la Messe solennelle, et est encensé par le Cérémoniaire. Les particularités relatives à cette Messe en présence du saint Sacrement exposé, et pour les morts sont les mêmes que pour la Messe basse. A la Messe pour l'exposition du saint Sacrement, les cérémonies sont les mêmes que pour la Messe solennelle, excepté qu'il prend lui-même l'ostensoir, après la communion du précieux Sang.

*Fonctions du Célébrant le jour de la Purification*, II, 496. Il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître pour bénir les cierges. Il revient au milieu de l'autel, se retourne, reçoit son cierge en le baisant, s'il y a un Prêtre pour le lui donner, ou se met à genoux pour le prendre, le donne au Sous-Diacre, et distribue les cierges. Après la distribution, il se lave les mains au coin de l'épître, dit l'oraison, bénit l'encens, et se met en procession. Après la procession, il prend les ornements blancs pour la Messe. Pendant le chant de l'évangile, il tient son cierge de la main droite, si la Messe est célébrée avec Ministres sacrés. Si la Messe n'est pas celle de la fête, il ne porte pas de cierge pendant l'évangile.

*Fonctions du Célébrant le mercredi des Cendres*, II, 498. Il observe, pour la bénédiction des cendres, ce qui est indiqué pour la bénédiction des cierges. Il récite l'antienne *Exaudi*. Il va au milieu de l'autel pour imposer les Cendres. S'il y a un Prêtre pour les lui donner, il s'incline vers lui, reçoit les cendres, et puis les lui donne. S'il n'y a pas de Prêtre, il se tient debout sur le marchepied, et s'impose les cendres sans rien dire. Après l'imposition, il se lave les mains au coin de l'épître, et dit l'oraison. Il va prendre les ornements pour la Messe. Il se met à genoux sur le bord du marchepied pendant qu'on chante *Adjuva nos*, mais il ne fait pas la génuflexion quand lui-même dit ces paroles dans le trait; il bénit ensuite l'encens.

*Fonctions du Célébrant le dimanche des Rameaux*, II, 500. Après l'aspersion, il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître. Il dit *Hosanna*, et chante l'oraison. Il dit tout au coin de l'épître. Il bénit le Sous-Diacre après l'épître, puis le Diacre avant l'évangile, en se retournant sur sa gauche. Il est encensé après l'évangile. Il chante ensuite les oraisons, la préface, et dit le *Sanctus*. Il dit les oraisons de la bénédiction des rameaux, et observe ce qui est indiqué pour la bénédiction et la distribution des cierges le jour de la Purification. Il fait encore ce qui est

www.obrascatolicas.com

indiqué pour ce jour au départ pour la procession. Au retour, il demeure couvert près de la porte de l'église pendant l'hymne. Après la procession, il prend les ornements pour la Messe. A la Messe, il ne fait pas la génuflexion en lisant *In nomine Jesu*, etc., dans l'épître; il peut s'asseoir après avoir béni le Sous-Diacre. Il monte directement au côté de l'épître à la fin du trait, reçoit son rameau, le tient de la main droite, et lit la Passion. Il ne se met point à genoux après avoir lu *emisit spiritum*. Quand il a fini, il se tourne vers les Diacres, et tient son rameau de la main droite. A *emisit spiritum*, il se tourne vers l'autel, et se met à genoux. Après la Passion, il donne son rameau au Diacre, vient au milieu de l'autel, dit *Munda cor* et la fin de la Passion; il continue ensuite la Messe comme à l'ordinaire.

*Fonctions du Célébrant à la Messe du jeudi saint*, II, 501. Il ne dit pas *Judica*. Il omet *Gloria Patri* à l'introit et au *Lavabo*. Il consacre deux grandes hosties. Il n'y a pas de baiser de paix. Après avoir pris le précieux Sang, il dépose l'Hostie dans un calice, avec une génuflexion avant et après, en même temps que les Ministres sacrés. Il termine la Messe comme devant le saint Sacrement exposé. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion sur le marchepied et va à la banquette. Il quitte la chasuble et le manipule, et reçoit la chape; il vient au bas des degrés, fait la génuflexion à deux genoux, se met à genoux sur le plus bas degré, fait une courte prière, se lève, et met l'encens dans les deux encensoirs. Il reçoit l'encensoir et encense. Il reçoit l'huméral et le calice sur le plus bas degré. Il se lève, et se tourne vers le peuple. Il se met à la suite de la procession. Arrivé au reposoir, il donne le calice au Diacre. Il met debout l'encens dans un encensoir, et encense le saint Sacrement. Quand le saint Sacrement est renfermé, il fait la génuflexion deux genoux, et revient à la sacristie. Il quitte la chape et l'étole, et récite les Vêpres avec ses Ministres. Il prend l'étole violette et se couvre. Il se rend à l'autel après l'oraison des Vêpres. Il salue le Chœur, fait l'inclination profonde à l'autel, commence l'antienne *Diviserunt*, et enlève les nappes de l'autel. Après la répétition de l'antienne *Diviserunt*, il retourne à la sacristie, ou, s'il dépouille d'autres autels, il commence par le côté de l'évangile.

*Fonctions du Célébrant au lavement des pieds*, II, 503. Il est revêtu de la chape et l'étole violettes sur l'aube. Il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître; il observe les cérémonies prescrites pour l'évangile de la bénédiction des rameaux. Quand il a été encensé, il vient à la crédence, quitte la chape, et est ceint d'un linge. Il se met à genoux devant chacun de ceux auxquels il lave les pieds, prend de l'eau dans la bassin, lave le pied droit, reçoit une serviette, l'essuie, rend la serviette, et baise le pied. S'il donne une aumône, il prend une pièce d'argent sur le plateau, et la donne. Il revient à la crédence, se lave les mains, quitte le linge, et reprend la chape. Il revient au coin de l'épître, pour dire les versets et l'oraison.

*Fonctions du Célébrant le vendredi saint*, II, 504. En arrivant à l'autel, il donne sa barrette et se prosterne. Il se lève au signal donné. Il monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître. Il lit la première leçon avec le trait, et va s'asseoir si l'on chante celui-ci. Vers la fin du trait, il monte directement au coin de l'épître, et chante l'oraison. Il lit la seconde leçon avec le trait, et la Passion tout entière sans s'incliner pour *Munda cor meum*. Il ne se met point à genoux après avoir lu *tradidit spiritum*. Quand il a fini, il se tourne vers les Diacres. A *tradidit spiritum*, il se tourne vers l'autel, et se met à genoux. Après le chant de la Passion, il se tourne vers l'autel, et se retourne vers le Diacre quand il com-

www.obrascatolicas.com

sence l'évangile. Après l'évangile, il se tourne vers le Missel, et chante les monitions les mains jointes, et les oraisons les mains étendues. Après les oraisons, il vient à la banquette, quitte la chasuble, et attend la croix au coin de l'autel, du côté de l'épître, sur le pavé. S'il n'y a pas de Ministres sacrés, il va lui-même la prendre. Il se tourne vers le peuple, découvre le haut de la croix, chante seul *Ecce lignum Crucis*, et continue avec ses Ministres *in quo salus mundi pependit*. Quand on a répondu, il monte au coin de l'épître, et répète la même chose sur un ton plus élevé, en découvrant le bras droit du crucifix. Il répète une troisième fois la même chose au milieu de l'autel, sur un ton encore plus élevé, en découvrant toute la croix. Il porte la croix sur le coussin préparé. Il revient à la banquette. Il quitte son manipule, s'assied, et ôte ses souliers. Il va adorer la croix, en se mettant à genoux à trois endroits différents. Il revient à la banquette, reprend ses souliers, son manipule et la chasuble, s'assied et se couvre. Quand ses Ministres sont de retour, il récite les impropères avec eux. Quand le Diacre va remettre la croix, il se met à genoux. Il s'assied quand elle est replacée. S'il n'y a pas de Ministres sacrés, il la replace lui-même. Au signal donné, il vient à l'autel, fait la génuflexion, se couvre, et suit la procession. Il se découvre et donne sa barrette au Diacre, en entrant dans la chapelle du reposoir. En y arrivant, il fait la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux, il met l'encens dans les deux encensoirs, et encense. Il reçoit l'huméral et le calice. Il se tourne vers le peuple, et suit la procession. En arrivant à l'autel, il donne debout le calice au Diacre, se met à genoux, quitte l'huméral, met l'encens dans un encensoir, et encense. Il monte à l'autel, et fait la génuflexion. Quand le Diacre a découvert le calice, il fait tomber, sans la toucher, l'Hostie sur la patène. S'il la touche, il se purifie les doigts. Il la met sur le corporal, et pose la patène sur le corporal, du côté de l'épître. Quand le vin et l'eau ont été mis dans le calice, il met l'encens, et encense l'autel, faisant la génuflexion avant d'encenser les oblats et après les avoir encensés. Il se lave les doigts comme devant le saint Sacrement, sans rien dire. Il revient au milieu, fait la génuflexion, et dit *In spiritu humilitatis*. Il dit *Orate fratres*, en se tournant à demi comme devant le saint Sacrement exposé, et il chante *Oremus*, *Præceptis* et le *Pater*. Il chante ensuite *Libera nos*, les mains étendues. Après la génuflexion, il fait passer la patène sous l'Hostie, prend la patène de la main gauche, et élève l'Hostie de la main droite seule. Il abaisse l'Hostie sur le calice, et fait la fraction sans faire le signe de la croix, puis fait la génuflexion. Il dit *Perceptio*, fait la génuflexion, dit *Panem cælestem*, et *Domine non sum dignus*. Il communie, se recueille un instant, fait la génuflexion, prend le vin avec la parcelle, reçoit et prend l'ablution sans rien dire. Il donne le calice à purifier au Sous-Diacre, et dit *Quod ore*, en se tenant incliné médiocrement. Il attend que le Sous-Diacre soit venu fermer le Missel, et il se retire. Si le Célébrant fait cette fonction sans Ministres sacrés, il fait néanmoins l'encensement de l'autel. Il prend lui-même le calice, le découvre, et le purifie.

*Fonctions du Célébrant le samedi saint*, II, 508. Il salue toujours l'autel par une inclination profonde. Il marche à la suite de la procession, et se place devant le réchaud où il doit bénir le feu. Il donne sa barrette au Diacre, dit les oraisons, bénit l'encens, asperge et encense; il bénit de nouveau l'encens avant le retour de la procession. Il suit la procession, la tête couverte. Il se découvre et fait la génuflexion chaque fois que le Diacre chante *Lumen Christi*. En arrivant à l'autel, il donne sa barrette au Diacre, monte à l'autel, le baise, et va au coin de l'épître. Il bénit le Diacre, et demeure tourné vers lui pendant l'*Exsultet*; il va

www.obrascatolicas.com

à la banquette, quitte la chape, et prend le manipule et la chasuble. Il monte directement au coin de l'épître, lit les prophéties et les traits, chante les oraisons, va s'asseoir s'il y a lieu, et remonte directement au coin de l'épître. Après la dernière oraison, il revient à la banquette, quitte la chasuble et le manipule, et reprend la chape pour la bénédiction des fonts. Il suit la procession, et fait cette bénédiction comme il est indiqué dans le Missel. Avant l'infusion des saintes Huiles, il fait l'aspersion, ou bien un autre Prêtre la fait. Il revient à l'autel, quitte la chape, et se prosterne. A *Peccatores*, il se lève, et se rend à la sacristie. Il se revêt des ornements blancs. Il se rend à l'autel, sans saluer le Chœur. Quand il a été encensé, il dit de suite *Kyrie eleison*. Après avoir lu l'épître, il attend que le Sous-Diacre ait fini de la chanter. Quand il a béni le Sous-Diacre, il chante trois fois *Alleluia*, élevant la voix à chaque fois. Il lit le verset et le trait, et va lire l'évangile. Il n'y a ni *Agnus Dei*, ni baiser de paix. Après l'ablution, il récite les Vêpres avec ses Ministres. Il entonne *Vespere autem sabbati*. Après cette antienne, il va au milieu de l'autel, bénit l'encens, encense l'autel en alternant le *Magnificat* avec les Ministres sacrés, et est encensé. Il termine la Messe comme à l'ordinaire.

*Fonctions du Célébrant la vigile de la Pentetôte*, II, 511. En arrivant à l'autel, il le baise, va au coin de l'épître, et observe, pour les prophéties, la bénédiction des fonts et les litanies, ce qui est indiqué pour le samedi saint. Il célèbre ensuite la Messe.

*Fonctions du Célébrant le jour de la fête du saint Sacrement*, II, 512. Il consacre deux hosties, et observe ce qui est indiqué pour le jeudi saint, en appliquant à l'ostensoir ce qui est dit du calice. En arrivant à un reposoir, ou à l'église à la fin de la procession, il observe ce qui est indiqué pour le reposoir du jeudi saint; et, quand il faut donner la bénédiction, il observe les règles ordinaires.

*Fonctions du Célébrant à l'Office solennel.* V. *Officiant.*

**Cendres.** Le mercredi des Cendres est une férie majeure privilégiée, I, 82; II, 44. La fonction de ce jour se compose de la bénédiction et de l'imposition des cendres, et de la messe solennelle, II, 37. On peut bénir des cendres le matin, avant la messe solennelle, pour les personnes qui ne pourraient pas attendre, II, 38. Fonctions des divers Ministres le jour des Cendres, V. *Acolytes, Célébrant, Cérémoniaire*, etc. Dans les petites églises, le Célébrant fait la cérémonie des cendres avec trois Clercs, II, 209, 210.

**Cérémoniaire.** Importance de sa fonction, II, 322. Il est tenu de veiller à l'observance exacte des règles liturgiques, et tous doivent lui obéir, II, 323. Il doit connaître les détails de l'office de chacun des Ministres, pour être à même de diriger l'exécution des cérémonies, *ibid.* Il ne peut porter ni barrette, ni calotte, et doit être revêtu du surplis, II, 324. Il se rend à la sacristie quelque temps avant la Messe ou l'Office, et s'assure que tout est disposé, I, 414; II, 325.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle ordinaire*, I, 410; II, 325. Il reçoit les barrettes, et les porte à la banquette. Il est à genoux du côté de l'épître, pendant la confession. Il va par le côté de l'épître faire bénir l'encens, et donne la navette au Diacre. Pendant l'encensement, il enlève le missel. Il se tient près du Célébrant pendant l'introït et le *Kyrie*. Quand le Célébrant est assis, il demeure debout près du Diacre, tourné vers le Chœur : il se tient près du Célébrant pendant les oraisons; et, au commencement de la dernière, il va prendre le livre des épîtres

www.obrascatolicas.com

et assister le Sous-Diacre, ou bien il en charge un des Acolytes. Il demeure du côté de l'épitre jusqu'à la bénédiction de l'encens pour l'évangile. Lorsque le Célébrant commence l'évangile, il donne l'évangéliaire au Diacre. Après la bénédiction de l'encens, il précède les autres Ministres inférieurs devant l'autel, et, avec les révérences prescrites, il va au lieu où se chante l'évangile. Il se place à la droite du Diacre, reçoit l'encensoir pour le lui présenter, puis le rend au Thuriféraire. Après l'évangile, il retourne au coin de l'épître. Au *Credo*, il observe ce qui est dit pour le *Gloria*. A l'offertoire, il assiste à la bénédiction de l'encens, prend le missel, et demeure près du livre. Il y reste jusqu'après la préface. Il revient alors au coin de l'épître, et retourne près du livre après *Nobis quoque peccatoribus*. Il descend au bas des degrés après *Agnus Dei*. Il conduit le Sous-Diacre, en se tenant à sa gauche, porter la paix au Chœur; il la reçoit lui-même, et la donne au premier Acolyte, et aux autres Ministres s'il y en a à la crédence. Il indique la communion au Célébrant, et l'assiste pendant les oraisons. S'il y a un dernier évangile propre, le Sous-Diacre porte le missel; s'il n'y en a pas, le Cérémoniaire ferme le livre. S'il y a aspersion de l'eau bénite, il conduit les Ministres pendant toute l'aspersion.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle lorsque le Diacre et le Sous-Diacre sont revêtus de la chasuble pliée*, I, 442; II, 332. Au commencement de l'avant-dernière oraison, le Cérémoniaire avertit le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée, et l'assiste ou le fait assister par le second Acolyte. Après le chant de l'épître, il veille à ce qu'il reprenne la chasuble pliée. Avant l'évangile, il avertit le Diacre de quitter la chasuble pliée et de prendre la grande étole, et le fait assister par le premier Acolyte. Il lui fait quitter la grande étole et reprendre la chasuble après les ablutions, quand il a transporté le Missel.

*Fonction du Cérémoniaire à l'aspersion de l'eau bénite*, I, 398; II, 334. Il présente le livre en temps opportun. Il conduit le Célébrant et ses Ministres pendant toute l'aspersion.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé*, I, 448; II, 334. Il fait la génuflexion avant de monter à l'autel pour la bénédiction de l'encens, et après en être descendu. Au commencement, après la bénédiction de l'encens, il reçoit l'encensoir, et le donne au Diacre quand les Ministres sacrés se sont agenouillés sur le marchepied.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 457; II, 335. Après la paix, le Cérémoniaire porte à l'autel l'ostensoir couvert de son voile. S'il y a la procession, il se conforme à ce qui est indiqué pour le jour de la fête du saint Sacrement.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de* Requiem *et à l'Absoute*, I, 460, 466; II, 335. S'il y a absoute, il fait apporter la chape pendant le dernier évangile. Pendant le répons, il se met à droite du Célébrant; à la reprise du répons, il fait bénir l'encens, et accompagne le Célébrant, en se tenant à sa gauche, pendant l'aspersion et l'encensement. Si l'absoute se fait à l'autel, il demeure au coin de l'épître.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle avec un Prêtre assistant*, I, 476; II, 337. Le Cérémoniaire ne va pas près du Missel, mais l'enlève pendant l'encensement.

*Fontions du Cérémoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements*, I, 484. A cette Messe, un Cérémoniaire peut assister le Célébrant au Missel, verser le vin et l'eau dans le calice, le découvrir, le couvrir, et, s'il est dans les ordres sacrés, le purifier.



www.obrascatolicas.com

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés avec les encensements*, I, 486; II, 311. Pendant les prières de la confession, il se tient à genoux sur le pavé, près des degrés latéraux de l'autel, du côté de l'épître. Il présente l'encensoir au Célébrant, assiste à l'encensement, et encense le Célébrant. Il assiste au livre. Après la bénédiction de l'encens pour l'évangile, il se rend au bas des degrés, du côté de l'évangile. Après l'évangile, il encense le Célébrant, rend l'encensoir, et va au livre. Pour l'encensement de l'autel, il observe ce qui est dit pour le premier encensement. Il revient au livre. Avant l'élévation, il descend au coin de l'épître, et met l'encens. Après l'élévation, il revient au livre.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés en présence du saint Sacrement exposé.* Il observe ce qui est indiqué pour la Messe solennelle devant le saint Sacrement, I, 495; II, 341.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 499. Après la communion, il porte ou fait porter à l'autel par le premier Acolyte l'ostensoir couvert de son voile. Pendant le dernier évangile, il fait venir à l'autel le Thuriféraire et les Porte-flambeaux, I, 458. Il observe ensuite ce qui est indiqué pour l'exposition, ou pour la procession, si on doit la faire, I, 562.

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de* Requiem *chantée sans Ministres sacrés*, I, 502. Il observe ce qui est indiqué ci-dessus pour la Messe solennelle de *Requiem*. A l'absoute, il assiste le Célébrant, en se tenant à sa droite.

*Fonctions du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles*, I, 507 et *suiv.*; II, 341. S'il y a des Chapiers, il marche près d'eux, accompagne l'Officiant à l'autel, puis à son siège, et demeure près de lui pendant les Vêpres. Si les Chapiers ne sont pas auprès de l'Officiant, le Cérémoniaire reçoit sa barrette et la lui donne. Il tourne les feuillets du livre quand il est nécessaire. Il invite l'Officiant à se découvrir et à s'incliner quand il y a lieu. Pendant les psaumes, il peut s'asseoir à proximité de l'Officiant. Il l'accompagne à l'autel pour l'encensement, et, s'il n'y a pas de Chapiers, il assiste à la bénédiction de l'encens, soutient la chape à sa droite pendant l'encensement, en alternant le *Magnificat* avec lui, et l'encense quand il est de retour à son siège.

*Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres en présence du saint Sacrement exposé*, I, 530; II, 347. Il reçoit la barrette de l'Officiant aussitôt qu'il est en vue du saint Sacrement. Il fait observer les Cérémonies indiquées pour l'encensement de l'autel. Si l'on doit donner la bénédiction après les Vêpres, il veille à ce que les Ministres soient prêts.

*Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres des morts, le 1er novembre*, II, 348. Il donne à l'Officiant sa barrette, dès que le premier psaume est commencé. A *Magnificat*, il reçoit sa barrette, et la lui rend à la répétition de l'antienne. Vers la fin de l'antienne, il reçoit sa barrette. Quand on a chanté *Requiescant in pace*, il accompagne l'Officiant à la sacristie.

*Fonctions du Cérémoniaire aux Matines et aux Laudes solennelles*, I, 539; II, 348. On se rend à l'autel en cet ordre : le Cérémoniaire, les deux Chantres, et l'Officiant en habit de chœur. On dit *Aperi*. Il conduit l'Officiant à sa stalle. Il l'invite à s'incliner à *Gloria Patri*. Il demeure

www.obrascatolicas.com

près de l'Officiant. Il conduit au pupitre ceux qui doivent chanter les leçons, ou les fait conduire par un second Cérémoniaire. Pendant la huitième leçon, les Chapiers vont se revêtir de leurs chapes, il revêt le Célébrant de la sienne. A la fin de ce répons, ils viennent près de l'Officiant, ainsi que les Acolytes. Quand le *Te Deum* est entonné, les Chapiers et les Acolytes se retirent à leurs places. Aux Laudes, il observe les cérémonies prescrites pour les Vêpres solennelles.

*Fonctions du Cérémoniaire aux Matines et aux Laudes des morts*, I, 644; II, 349. Il invite en temps opportun ceux qui doivent chanter les leçons.

*Fonctions du Cérémoniaire à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement*, I, 547 et *suiv.*; II, 225. Lorsqu'on doit faire l'exposition, le Cérémoniaire accompagne le Prêtre à l'autel, et reçoit sa barrette. Quand le Prêtre est descendu après avoir exposé le saint Sacrement, il fait mettre l'encens. On se retire ensuite avec les Cérémonies ordinaires. A la reposition, le Cérémoniaire fait mettre l'encens à *Genitori*. Il présente le livre pour l'oraison. Après l'oraison, il met le voile huméral au Prêtre. Il l'ôte ou le fait ôter après la bénédiction. Quand le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, il reconduit à la sacristie, avec les révérences prescrites, le Prêtre et ceux qui l'assistent.

*Fonctions du Cérémoniaire aux processions*, I, 673; II, 351. Il n'a pas de place fixe, et il veille à ce que tout se passe avec ordre. Il doit avoir la tête découverte, I, 678.

*Fonctions du Cérémoniaire aux funérailles*, I, 646, 653, 661; II, 351. Il conduit le Clergé au lieu où doit se faire la levée du corps. Pendant qu'on récite le psaume *De profundis*, il fait distribuer des cierges. Il fait partir la procession. Il veille à ce que l'Office commence aussitôt qu'on a chanté le répons *Subvenite*. Si l'on doit porter le corps au cimetière aussitôt après l'absoute, il fait partir la procession. Il fait de même pour le retour à l'église.

*Fonctions du Cérémoniaire le jour de la Purification*, II, 351. En arrivant à l'autel, il découvre les cierges. Après la dernière oraison, il fait bénir l'encens. Après la bénédiction des cierges, un autre Cérémoniaire accompagne le plus digne du Chœur à l'autel, et le reconduit à sa place quand il a reçu son cierge. Quand les Ministres sacrés vont recevoir leurs cierges, il monte à la gauche du Célébrant pour lui présenter ceux-ci, et revient à sa place. Il fait bénir l'encens pour la procession. A l'évangile, après *Sequentia*, il présente ou fait présenter au Célébrant son cierge, et le fait reprendre de suite après le chant de l'évangile.

*Fonctions du Cérémoniaire le mercredi des Cendres*, II, 353. Il observe, pour la bénédiction des cendres, ce qui est dit pour la bénédiction des cierges. Quand les Ministres sacrés vont recevoir les cendres, il monte à la droite du Célébrant pour tenir le plateau, puis revient à sa place. Il fait bénir, après le verset *Adjuva nos*, l'encens pour l'évangile.

*Fonctions du Cérémoniaire le dimanche des Rameaux*, II, 353. Avant la bénédiction des rameaux, on observe à peu près les mêmes cérémonies que pour l'épître et l'évangile de la Messe solennelle. A la bénédiction des rameaux et au départ de la procession, il observe ce qui est indiqué pour la bénédiction des cierges et le départ de la procession du jour de la Purification. Au retour, le Clergé se range près de la porte de l'église. Pendant l'épître, il fait la génuflexion avec le Sous-Diacre à *omne genu flectatur*. Les Diacres de la Passion et les Clercs qui les accompagnent vont se préparer; vers la fin du trait, ils viennent dans le sanctuaire.

www.obrascatolicas.com

Le Cérémoniaire donne au Diacre le rameau du Célébrant et le sien; puis il en donne un au Sous-Diacre. Il se tient au livre. Quand le Célébrant a lu la Passion, il va se placer près du Sous-Diacre, et fait au Célébrant et aux Ministres sacrés les invitations nécessaires. Après *emisit spiritum*, il se tourne vers l'autel, invite le Célébrant et ses Ministres à se mettre à genoux le temps d'un *Pater*, et donne le signal pour se relever. Après le départ des Diacres qui ont chanté la Passion, il reçoit les rameaux du Célébrant et de ses Ministres, et l'on continue la Messe.

*Fonctions du Cérémoniaire aux Ténèbres*, II, 355. Si un autre Clerc n'en est pas chargé, il éteint, après chaque psaume, un cierge du chandelier triangulaire. Il va chercher, avant chaque leçon, celui qui doit la chanter, se met à sa gauche, le conduit au pupitre, fait les révérences prescrites, reçoit sa barrette, et, après la leçon, il lui remet sa barrette, et le reconduit à sa place avec les révérences d'usage. Il éteint les cierges de l'autel pendant les derniers versets du cantique *Benedictus*. Il soutient pendant l'antienne le dernier cierge sur l'autel, au coin de l'épître, le met derrière l'autel quand on chante *Christus factus est*, et l'éteint après l'oraison. V. *Ténèbres.*

*Fonctions du Cérémoniaire à la Messe du jeudi saint*, II, 356. Après l'*Agnus Dei*, il porte à l'autel le calice préparé pour la sainte réserve. Il fait distribuer les étoles aux Prêtres qui doivent communier. Quand le Célébrant a mis l'encens dans les deux encensoirs et a encensé, il lui met le voile huméral. En arrivant au reposoir, il fait ranger le Porte-croix, les Acolytes et tout le Clergé. Quand le saint Sacrement est renfermé dans le tabernacle, il donne le signal du départ. S'il reste des Hosties consacrées dans le tabernacle, il les fait porter ailleurs pendant le psaume *Miserere* des Vêpres.

*Fonctions du Cérémoniaire au dépouillement des autels*, II, 358. A la fin des Vêpres, il conduit à l'autel le Célébrant et ses Ministres, observant les révérences prescrites. S'il y a plusieurs autels à dépouiller, on commence par le côté de l'évangile, près du grand autel. Il peut inviter plusieurs Prêtres pour cette fonction. Lorsque le Chœur a répété l'antienne, il reconduit le Célébrant et ses Ministres à la sacristie, avec les révérences prescrites.

*Fonctions du Cérémoniaire au lavement des pieds*, II, 359. Il observe à peu près les mêmes cérémonies que pour l'évangile de la Messe solennelle. Lorsque le Célébrant et ses Ministres sont à la banquette, il dépose la chape du Célébrant en lieu convenable, et le ceint d'un linge. Il accompagne le Prêtre et ses Ministres pendant la Cérémonie. Il reconduit le Prêtre et les Ministres à la crédence, reprend la serviette, et remet la chape au Célébrant.

*Fonctions du Cérémoniaire le vendredi saint*, II, 360. Les Diacres de la Passion se préparent à la sacristie. Il se met à genoux au coin de l'épître. Quand la nappe a été mise sur l'autel, par les Acolytes, il place le Missel sur l'autel, au coin de l'épître. Il se remet à genoux. Il veille à ce que le Lecteur soit prêt. Il avertit le Sous-Diacre de quitter la chasuble pliée pour la seconde leçon. Il donne le signal pour se lever. Il prévient le Célébrant et les Ministres pour aller s'asseoir, s'il y a lieu, et pour revenir à l'autel. Les Diacres de la Passion viennent à l'autel vers la fin du deuxième trait. Il assiste à la Passion comme le dimanche des Rameaux. Après l'évangile, il reçoit le livre, et le porte à la crédence. Il se tient près du missel pendant les monitions et les oraisons. Il fait préparer à temps ce qui est nécessaire pour l'adoration de la croix. Quand le Célébrant est à la banquette, il monte

www.obrascatolicas.com

sur le marchepied, avec le Diacre, prend la croix, et la lui donne. Quand le Chœur a répondu pour la troisième fois *Venite adoremus*, il accompagne le Célébrant lorsque celui-ci va déposer la croix sur le coussin. Il met près de la croix, du côté de l'épître, le plateau pour les offrandes. Il accompagne le Célébrant à l'adoration de la croix. Pendant l'adoration, il veille à ce que tout soit prêt pour la procession. Pendant que le Diacre étend le corporal, il porte le missel au côté de l'évangile. Après l'adoration, il accompagne le Diacre, qui replace la croix. Il fait enlever le coussin et le tapis. Il fait partir la procession. Au retour de la procession, le saint Sacrement est encensé. Quand le vin et l'eau ont été mis dans le calice, l'autel est encensé comme à l'offertoire de la Messe solennelle. Pendant l'encensement de la croix, il se rend au missel, où il reste jusqu'après *Libera nos*. Il fait alors la génuflexion en même temps que les Ministres sacrés, et revient du côté de l'épître. Lorsque le Sous-Diacre, après avoir porté le calice à la crédence, est revenu à la gauche du Célébrant, tous les Ministres se retirent, faisant la génuflexion à l'autel, et sans saluer le Chœur.

*Fonctions du Cérémoniaire le samedi saint*, II. 363. Il fait disposer les Ministres et le Clergé pour la procession. Après la quatrième oraison (celle de la bénédiction des grains d'encens), il fait bénir l'encens. Quand le Diacre a pris la dalmatique, il fait de nouveau bénir l'encens. Pendant la procession, il fait arrêter trois fois le Clergé. En arrivant à l'autel, il reçoit la barrette du Célébrant et celle du Diacre, et les porte à la banquette; il prend le livre de l'*Exsultet*, et le donne au Diacre. Il accompagne le Diacre au pupitre, reçoit l'encensoir, le lui présente, puis le donne au Thuriféraire. Il se tient près de lui. A *curvat imperia*, le Diacre met les grains d'encens au cierge pascal. Après *rutilans*, etc., le Diacre l'allume. Après l'*Exsultet*, le Cérémoniaire va à la banquette, et aide au Célébrant à quitter la chape et à mettre le manipule et la chasuble. Il assiste aux prophéties, et invite, quand il y a lieu, le Célébrant à s'asseoir et à revenir à l'autel. Un autre Cérémoniaire avertit et accompagne ceux qui chantent les prophéties. A la fin des prophéties, il fait apporter la chape pour le Célébrant. Quand il en est temps, il fait partir la procession aux fonts baptismaux. Pendant la bénédiction des fonts, il fait mettre trois coussins violets au bas des degrés; si cette bénédiction n'a pas lieu, on les met vers la fin de la dernière prophétie. Au retour, il reçoit la chape du Célébrant et les chasubles pliées des Ministres, si l'on s'en sert; le Célébrant et les Ministres sacrés se prosternent sur les degrés de l'autel. A *Peccatores*, il donne le signal pour aller à la sacristie. Il accompagne les Ministres pour la Messe solennelle. Après la communion, il fait préparer l'encensoir. A *Magnificat*, il fait bénir l'encens, et ôte le Missel pendant l'encensement de l'autel.

*Fonctions du Cérémoniaire à la fête du saint Sacrement*, II. 366. Après la paix, il porte l'ostensoir à l'autel. Il observe, pour le départ de la procession, ce qui est indiqué pour le jeudi saint. En arrivant à un reposoir ou à l'église à la fin de la procession, il se conforme à ce qui est dit pour le jeudi saint, et, quand il faut donner la bénédiction, il observe les règles ordinaires.

**Cérémonial des Évêques.** Ce livre fait autorité, et doit être suivi dans les églises et oratoires où l'on célèbre les fonctions solennelles. I, 5.

**Cérémonies de la Messe.** On doit s'appliquer à les observer exactement, I, 244.

www.obrascatolicas.com

**Céroféraires.** V. *Acolytes.*

*Fonctions des Céroféraires à la Messe solennelle*, I, 433, 445, 455, 466; II, 292, 320. Ils ont une place spéciale au chœur, quand ils ne remplissent pas leur fonction. Ils tiennent leur flambeau de la main extérieure. A *Vere dignum* de la préface, avec leur barrette ou ayant les mains jointes, accompagnés d'un Cérémoniaire, après la génuflexion à l'autel et le salut au Chœur, ils vont prendre les flambeaux à la sacristie ou à la crédence. Au *Sanctus*, précédés du Thuriféraire s'ils viennent de la sacristie, ils vont devant l'autel, font la génuflexion et le salut au Chœur, se saluent entre eux, et se mettent à genoux en face de l'autel ou de chaque côté. Après l'élévation, précédés du Thuriféraire, ils rapportent leurs flambeaux; s'il y a communion, ou si c'est une Messe de *Requiem* ou d'une férie de pénitence, ils ne se retirent qu'après la communion. Après avoir déposé leurs flambeaux, ils reviennent au chœur, où ils font les révérences prescrites à l'autel, et, si le saint Sacrement n'est pas sur l'autel, au chœur.

*A la bénédiction du saint Sacrement qui suit la Messe ou les Vêpres*, I, 565; II, 321. S'il s'agit de la Messe, ils vont prendre leurs flambeaux après la communion, et viennent à l'autel après le dernier évangile. S'il s'agit des Vêpres, ils vont prendre leurs flambeaux après *Benedicamus Domino*, et viennent à l'autel quand le Célébrant y est arrivé. En arrivant, ils font la génuflexion, et se saluent. Ils se retirent quand le saint Sacrement a été mis dans le tabernacle.

*A l'exposition du saint Sacrement*, I, 560, et *suiv.*; II, 321. Ils précèdent à l'autel les Ministres, et saluent le Chœur, s'il y a lieu; ils font la génuflexion, se saluent, et se mettent à genoux; quand le saint Sacrement a été encensé, ils se retirent, après avoir fait la génuflexion à deux genoux.

*A la reposition du saint Sacrement*, I, 565; II, 321. Ils précèdent les Ministres à l'autel, font avec eux la génuflexion à deux genoux, et se mettent à genoux. Après la reposition du saint Sacrement, ils font la génuflexion, saluent le Chœur, et précèdent les Ministres à la sacristie.

**Chaire.** La place normale de la chaire est du côté de l'évangile, sauf dans les cathédrales si le trône n'est pas au fond de l'abside, I, 56.

**Chambre.** On dispose convenablement la chambre d'un malade à qui l'on doit porter la sainte communion, I, 608. Au-dessus des oratoires privés, il ne peut pas y avoir de chambres habitées, I, 174.

**Chandeliers.** Sur l'autel où l'on dit la Messe, on met au moins deux chandeliers, I, 45. Ces chandeliers ne peuvent pas être remplacés par des candélabres, ni par des branches attachées aux murs, *ibid.* On met deux, quatre ou six chandeliers pour les Messes et les Offices solennels, *ibid.* Ils sont inégaux entre eux, *ibid.* La hauteur des chandeliers ne doit pas dépasser le pied de la croix. On peut laisser à demeure six chandeliers sur les autels. Aux Ténèbres, il y a un chandelier triangulaire, II, 69. Les Acolytes ne portent pas de chandeliers à l'évangile aux Messes de *Requiem*, ni à la Messe du dimanche des Rameaux, ni à la Messe du samedi saint, ni à celle de la vigile de la Pentecôte, I, 464; II, 63, 125, 147.

**Chanoines.** Leur vêtement de chœur doit être fixé par une concession apostolique, I, 30. Ils ne peuvent s'en servir dans l'administration des sacrements, ni dans les fonctions pour lesquelles le surplis est

www.obrascatolicas.com

requis, I, 30, 420. Leur barrette ne se distingue en rien de la barrette cléricale, I, 31. Les Chanoines font une inclination profonde à la croix de l'autel, I, 63 ; ils sont encensés individuellement, et de deux coups doubles, I, 304. Ils sont aspergés individuellement, I, 400. Ils reçoivent leurs cierges debout et inclinés ; de même, les cendres, et les rameaux, II, 26, 38, 51. V. *Chapitre*.

Chant. Le chant ecclésiastique est le chant grégorien, I, 367. Les oraisons, la préface et le *Pater* se chantent sur le ton solennel aux Messes, aux Vêpres et aux Laudes du rit double et semi-double ; et sur le ton férial aux Messes et aux Offices du rit simple et des défunts, et à toutes les fonctions qui ne sont, ni la Messe, ni les Vêpres, ni les Laudes, I, 370, 371. V. *Cantiques*, *Musique*.

Chantres Les Chantres laïques peuvent porter la soutane et le surplis mais ils ne peuvent jamais être revêtus de la chape, I, 32. Les Chantres, même ecclésiastiques, ne sont pas revêtus de la chape pendant la Messe, I, 411 ; II, 368. L'un d'eux, au moins, lit à voix haute et intelligible les parties de la Messe et de l'Office dont le chant est figuré par l'orgue, I, 376.

*Fonctions des Chantres à la Messe*, II, 368. Ils entonnent l'introït quand le Célébrant est arrivé à l'autel. Ils chantent les versets du graduel et de l'*Alleluia*. A la Messe de *Requiem*, ils chantent les versets de l'offertoire et de la communion. Au répons *Libera me*, ils chantent les versets.

*Aux Vêpres solennelles*, I, 513 ; II, 371. *S'il n'y a pas de Chapiers* Ils occupent une place spéciale au chœur, quand ils ne remplissent pas leur fonction. Ils sont chargés : le premier, de préentonner au Célébrant la première antienne, l'hymne et l'antienne du *Magnificat* ; le second, de préentonner aux plus dignes du chœur les antiennes des psaumes, à partir de la seconde.] *Manière de préentonner*. Ils entonnent, au milieu du chœur, les psaumes, le *Magnificat* et les Antiennes des mémoires : ils y chantent les versets des mémoires, le *Benedicamus Domino*, et le verset après l'antienne finale de la sainte Vierge ; ils chantent devant l'autel le verset après l'hymne.

*S'il y a deux ou plus de deux Chapiers*, II, 374. Quand ils ne remplissent pas leur fonction, ils sont à l'entrée du chœur, si les chapiers sont au milieu ; sinon, ils sont à leur place ordinaire. Ils ne préentonnent pas au Célébrant. *S'il y a plus de deux Chapiers*. Leur place est à l'entrée du chœur ; ils ne préentonnent ni au Célébrant, ni aux plus dignes du chœur ; ils ne chantent pas les versets, à l'exception de celui de l'antienne finale de la sainte Vierge, ni le *Benedicamus Domino*.

*Fonctions des Chantres aux Matines et aux Laudes solennelles*, I, 541 ; II, 382. Aux Matines, ils chantent l'invitatoire. Ils annoncent l'hymne et les antiennes, entonnent les psaumes, chantent le verset de chaque nocturne, et les versets des répons. Aux Laudes, ils observent ce qui est marqué pour les Vêpres. A l'Office des morts, ils entonnent eux-mêmes toutes les antiennes.

*Fonctions des Chantres aux Matines et aux Laudes des morts*, I, 644 ; II, 384. Ils entonnent toutes les antiennes.

*Fonctions des Chantres aux processions*, I, 674 ; II, 384. Ils se placent derrière les Acolytes.

*Fonctions des Chantres aux funérailles*, I, 653, 661 ; II, 384, 385.

www.obrascatolicas.com

Quand le Prêtre a dit *Si iniquitates*, ils récitent le psaume *De profundis* et l'antienne; ils entonnent le psaume *Miserere;* ils chantent le psaume en tout ou en partie, et s'il est nécessaire, y ajoutent d'autres psaumes. En arrivant à l'église, ils chantent *Requiem æternam*, puis le répons *Subvenite*. Ils observent les règles ordinaires pour l'Office, la Messe, et l'absoute. Lorsqu'on porte le corps au cimetière, ils chantent *In paradisum*, et, s'il est nécessaire, y ajoutent des psaumes. Au cimetière, quand le Prêtre a entonné *Ego sum*, ils entonnent le cantique *Benedictus*, puis répètent l'antienne. Après *Requiem æternam*, ils chantent *Requiescant in pace*. Si l'on ne porte pas le corps au cimetière après l'absoute, on chante tout à l'église. Aux funérailles des enfants, ils chantent de même les prières marquées dans le Rituel.

*Fonctions des Chantres le jour de la fête de la Purification*, II, 386. Au commencement de la distribution des cierges, ils entonnent l'antienne *Lumen*, et chantent les versets du cantique. On répète le cantique à partir du deuxième verset, et l'on chante *Gloria Patri* quand la distribution est terminée. Après la distribution, ils entonnent *Exsurge*. A la procession, ils ne portent pas de cierges.

*Fonctions des Chantres le mercredi des Cendres*, II, 387. Dès que le Célébrant est arrivé, ils entonnent *Exaudi nos*. Pendant l'imposition des cendres, ils chantent les antiennes marquées.

*Fonctions des Chantres le dimanche des Rameaux*, II, 387. Aussitôt après l'aspersion, ils entonnent *Hosanna*. Après la leçon, ils entonnent un des deux répons. Ils chantent le *Sanctus* et le *Benedictus* après la préface. Pendant la distribution des rameaux, ils chantent les deux antiennes marquées, et on les répète. Pendant la procession, ils chantent les antiennes marquées. Vers la fin de la procession, quelques chantres, dans l'intérieur de l'église, où ils sont restés au départ de la procession, et près de la porte qui est fermée, chantent l'hymne *Gloria*. En entrant dans l'église, ils entonnent le répons *Ingrediente Domino*.

*Fonctions des Chantres aux Ténèbres*, II, 388. Après *Pater*, *Ave*, *Credo*, ils commencent la première antienne. Ils suivent ce qui est indiqué pour l'Office des morts; il n'y a pas *Gloria Patri*. Après la répétition de l'antienne de *Benedictus*, ils entonnent *Christus*. Après *Pater noster*, on psalmodie le *Miserere*.

*Fonctions des Chantres le jeudi saint*, II, 389. Au commencement de la procession, quand le Célébrant a reçu le saint Sacrement, ils entonnent l'hymne *Pange lingua:* la strophe *Tantum ergo* se chante lorsque le Diacre a mis le saint Sacrement dans le tabernacle du reposoir. Quand le Célébrant s'est retiré, un Chantre, après *Pater* et *Ave*, commence les Vêpres sans chanter. Après les Vêpres, quand le Célébrant a commencé l'antienne *Diviserunt*, ils continuent l'antienne et disent le psaume. Au lavement des pieds, ils chantent les antiennes marquées I. Ils peuvent se partager en deux chœurs.

*Fonctions des Chantres le vendredi saint*, II, 390. Ils chantent ou psalmodient les deux traits. Deux Chantres peuvent aller près du Célébrant au moment où il découvre la croix. Pendant l'adoration de la croix, les Chantres chantent les impropères et l'hymne. Au retour de la procession, ils entonnent l'hymne *Vexilla*. On récite les Vêpres comme la veille.

*Fonctions des Chantres le samedi saint*, II, 391. Ils chantent les traits marqués après la quatrième, la huitième et la onzième prophétie. En allant aux fonts, ils chantent le trait *Sicut cervus*. En revenant, ou après la dernière prophétie s'il n'y a pas de fonts, ils

www.obrascatolicas.com

commencent les litanies, dont on répète les invocations. Après l'épître, ils répondent trois fois *Alleluia*. Après la communion, on chante les Vêpres : ils entonnent l'antienne qui précède le psaume.

*Fonctions des Chantres la vigile de la Pentecôte*, II, 260. Ils chantent les traits marqués après les deuxième, troisième et quatrième prophéties. A la bénédiction des fonts, ils observent ce qui est marqué pour le samedi saint.

*Fonctions des Chantres à la fête du saint Sacrement*, II, 392. Au commencement de la procession, ils entonnent *Pange lingua*, dont on chante *Tantum ergo* au reposoir. Ils chantent les hymnes marquées. Si la procession s'arrête à un reposoir, et, de même, à la fin de la procession, ils chantent *Tantum ergo* et le verset *Panem de cælo*.

**Chape**. La chape est un vêtement de solennité, I, 29. Les laïques, même religieux, ne peuvent pas s'en revêtir, I, 29, 32. On en fait usage dans les fonctions solennelles ; toutefois, pour la bénédiction du saint Sacrement, il ne peut y avoir d'Assistants en chape, que si la fonction suit immédiatement les Vêpres solennelles pour lesquelles ils étaient déjà parés, I, 29. Le Célébrant prend la chape pour l'aspersion de l'eau bénite, I, 398. Dans les petites églises, il convient qu'il la prenne aussi ; s'il n'y a pas de chape, il fait l'aspersion avec l'étole croisée par-dessus l'aube, I, 403. Après la Messe de *Requiem*, si l'on fait l'absoute, le Célébrant, après le dernier évangile, va prendre la chape à la banquette ; dans les petites églises, s'il n'y a pas de chape, il fait l'absoute avec l'étole croisée sur l'aube, I, 468, 503; II, 485. Aux fêtes du rit double-mineur et au-dessous arrivant dans la semaine, l'Officiant n'est jamais en chape, I, 510. Le nombre de chapes à préparer pour les Vêpres solennelles, est proportionné à la solennité de la fête, I, 509. Après les Vêpres de la Toussaint, l'Officiant quitte la chape blanche et en reçoit une noire, II, 178. Aux Matines, l'Officiant et les Chantres reçoivent des chapes vers la fin du troisième nocturne, I, 545. Le Prêtre qui fait la reposition du saint Sacrement a la chape, I, 565. Lorsque, pour la bénédiction des cierges, des cendres ou des rameaux, on n'a pas de chape violette, on fait la bénédiction avec l'étole croisée par-dessus l'aube, II, 202, 209, 214. Personne ne peut porter la chape quand l'Officiant ne la porte pas. On peut prendre la chape pour le baptême des adultes, I, 595, et pour porter la sainte communion aux malades, I, 607.

**Chapelain**. V. *Aumônier*.

**Chapelles**. Les chapelles non consacrées, ou n'ayant pas reçu la bénédiction solennelle, n'ont pas de Titulaire, I, 114. Les chapelles ou oratoires privés ne peuvent recevoir la bénédiction solennelle, *ibid.* On peut célébrer dans celles-ci avec la permission du Souverain Pontife, I, 172. Les Cardinaux et les Evêques peuvent avoir une chapelle domestique, laquelle, bien que privée, jouit des mêmes privilèges que les oratoires semi-publics, *ibid.* Dans une chapelle privée, le Prêtre dit toujours la Messe conformément à son propre Office, I, 239. V. *Titulaires*.

**Chapiers**. Les Chapiers doivent toujours être ecclésiastiques, I, 32. Il n'y a point de Chapiers à la Messe non pontificale, I, 29. Le nombre des Chapiers aux Vêpres est proportionné à la solennité de la fête, I, 509. Leur fonction principale est d'assister l'Officiant, I, 513. Ils doivent être encensés après les Chanoines, s'ils ne sont pas Chanoines



www.obrascatolicas.com

eux-mêmes, I, 523; II, 377. Dans les processions et autres cérémonies, ils ont le pas sur eux, I, 345.

*Fonctions des Chapiers aux Vêpres solennelles*, I, 516; II, 375. Ils se revêtent du surplis et de la chape. Ils accompagnent l'Officiant à l'autel, et se mettent à genoux à ses côtés. Ils l'accompagnent à son siège, après les révérences prescrites, et se placent à ses côtés, ou devant lui. A *Sicut erat*, le premier lui annonce l'antienne. Quand l'antienne est entonnée, ils vont à leurs places au chœur. Ils viennent près de l'Officiant pour le capitule. Ils accompagnent l'Officiant à l'autel principal, et aux autres autels qu'il y a lieu d'encenser, et l'assistent pendant l'encensement. Le premier encense l'Officiant; et le dernier, le Chœur. Ils reviennent près de l'Officiant à *Sicut erat* du *Magnificat*.

*Fonctions particulières des Chapiers aux Vêpres devant le saint Sacrement exposé*, I, 530; II, 381. Ils ne font aucun salut au Chœur. Après la bénédiction de l'encens, les deux premiers Chapiers se mettent à genoux sur le bord du marchepied avec l'Officiant, et le premier Chapier lui donne l'encensoir.

*Fonctions des Chapiers aux Matines et aux Laudes solennelles*. Aux Matines, ils prennent leurs chapes avant la dernière leçon, pendant laquelle ils sont près de l'Officiant, I, 541; II, 382. Aux Laudes, leurs fonctions sont les mêmes qu'aux Vêpres, I, 546.

**Chapitre.** C'est lui et non le Curé qui est le recteur de l'église cathédrale, I, 349. Dans les fonctions liturgiques, le Chapitre de l'église cathédrale a, par tout le diocèse, la préséance sur tous les ecclésiastiques, excepté les Evêques (même non consacrés), les Protonotaires participants, le Vicaire général et le Vicaire capitulaire, I, 346, 347. C'est au premier Dignitaire du Chapitre qu'il appartient d'administrer les derniers sacrements à l'Evêque, I, 606, 617. Il appartient au Chapitre de faire les funérailles de l'Evêque, et celles des Dignitaires, des Chanoines (mêmes honoraires) et des Bénéficiers de l'église capitulaire, I, 647. Place et rôle du Chapitre s'il assiste à d'autres funérailles, I, 649.

**Chasuble.** La chasuble est le vêtement du Prêtre, I, 17. Sa matière et sa forme, I, 20. Elle sert pour la sainte Messe; on ne pourrait jamais célébrer la Messe sans chasuble, I, 181. En se revêtant de la chasuble, le Prêtre doit la bien fixer avec les cordons, I, 252. A certains jours, le Diacre et le Sous-Diacre portent des chasubles pliées, I, 20. A la bénédiction avec le ciboire qui suit immédiatement la Messe, on peut conserver la chasuble, I, 573.

**Chœur.** On distingue le chœur du sanctuaire, I, 51. Il y a deux sortes de dispositions du chœur. Dans les chœurs ordinaires, les plus dignes sont les plus rapprochés de l'autel, et le côté de l'évangile est le premier, I, 52. Le cœur se partage en deux parties, appelées *premier chœur* et *second chœur*, I, 53. Il faut assister au chœur avec les dispositions intérieures convenables, savoir : la pureté d'intention, l'attention et la dévotion, I, 353. Les dispositions extérieures sont : la propreté, la gravité, la modestie et la prévoyance, I, 354. Le Clergé peut entrer au chœur et en sortir de deux manières : solennellement, et non solennellement, I, 355, 363. On peut entrer et sortir individuellement, I, 358, 364. Au chœur, on est à genoux, ou debout, ou assis, I, 366. V. *Entrée, Sortie*.

**Chrême (Saint).** V. *Huile*.

www.obrascatolicas.com

Chrémeau. On met un chrémeau sur l'autel, I, 42.

Ciboire. On a ordinairement des ciboires de deux dimensions. Le ciboire doit être bénit, I, 12. Le Prêtre ne doit point le porter à l'autel avec le calice, I, 253. On place sur le corporal, derrière le calice, le ciboire qui renferme des hosties à consacrer; si les dimensions de l'autel ne le permettent pas, on le met du côté de l'épître, I, 279. On le découvre à l'offertoire et avant la consécration, I, 280. Le ciboire qui renferme les saintes espèces doit être couvert d'un voile blanc, I, 12. Quand il ne renferme pas les sainte espèces, on le couvre d'un autre voile; I, 279. Lorsqu'il n'y a plus d'Hosties, il faut le purifier avec soin : pour cela on peut y mettre du vin, si l'on ne doit pas y remettre immédiatement des hosties, I, 281. A l'offertoire de la Messe solennelle, le Diacre le découvre et le soutient, I, 444. Quand on le découvre, on met le pavillon et le couvercle en dehors du corporal, I, 286. Le ciboire ne doit pas être placé, pour l'exposition ou les saluts, sur le trône du tabernacle; pour les saluts, on ne doit pas le placer sur l'autel, mais il doit rester dans le tabernacle ouvert, I, 572, 573. Cérémonies à observer lorsqu'il faut le transporter d'un autel à un autre, I, 557. Le jeudi saint, avant le dépouillement des autels, si le ciboire est au grand autel, on le transporte ailleurs, II, 74. 82, 231. Le vendredi saint, on le met en dehors de l'église, II. 244. Le samedi saint, on le reporte dans l'église après les Vêpres, II. 127, 257. V. *Salut*.

Ciborium. V. *Baldaquin*.

Cierge. Qualités de la cire, I, 49. On ne peut jamais dire la sainte Messe sans lumière, I, 182. La rubrique exige de la cire, I, 50. Aux Messes basses, on allume deux cierges. On peut en allumer plus de deux à une Messe qui revêt un caractère de solennité, mais non pour faire honneur à un Prêtre. Le cierge de l'élévation est prescrit par la rubrique, mais d'une manière directive, I, 246. Aux Messes chantées, on allume six, quatre ou seulement deux cierges, suivant la solennité du jour, I, 45. On en allume toujours au moins quatre aux Messes chantées pour les morts, I, 502. A l'autel où le saint Sacrement est exposé dans l'ostensoir, il faut au moins douze cierges, I. 552. On allume les cierges en commençant par le plus rapproché de la croix, du côté de l'épître, I, 51, 415. On suit l'ordre inverse pour les éteindre, I, 51, 442. La cérémonie des cierges, le jour de la Purification, ne peut se faire sans solennité, II, 206. Elle se compose de la bénédiction, de la distribution, de la procession, et de la Messe solennelle, II, 27. A la procession, chacun porte son cierge de la main extérieure, I. 26. Le jour de la Purification, si la fête n'est pas transférée, chacun tient son cierge pendant l'évangile, et depuis le *Sanctus* jusqu'après la communion du précieux Sang, *ibid.* On se sert de cierges de cire jaune aux Ténèbres, et à l'office du vendredi saint; on peut aussi s'en servir aux fonctions funèbres, I, 49. Le samedi saint, on se sert d'un cierge à trois branches, II, 107. Le cierge pascal doit être entièrement de cire, II, 108. Dans le temps pascal, on doit l'allumer à la Messe solennelle et aux Vêpres; on peut, si c'est l'usage, l'allumer à tous les offices, excepté aux fonctions funèbres et aux Messes des Rogations; on l'éteint immédiatement après l'évangile de la Messe de l'Ascension, II, 128.

Circoncision. La fête de la Circoncision n'admet aucune mémoire aux premières Vêpres, II, 17. Pour la solennité, elle est du deuxième degré, I, 343, 509.

www.obrascatolicas.com

**Cire.** Règles qui la concernent, I, 49.

**Clef.** Il convient que la clef du tabernacle soit dorée ou argentée, et ornée, I, 46.

**Clerc.** Un Clerc peut, en cas de nécessité, chanter l'épître et tenir la patène à la Messe solennelle, étant revêtu de la tunique, sans manipule, I, 32. On tolère généralement que, pour les fonctions des ordres mineurs, les Clercs soient remplacés par des laïques ou des enfants de chœur, *ibid.* On comprend, sous le nom de Clercs, les laïques employés au service de l'église. Il y a obligation, pour les Prêtres, de les bien former. V. *Servant.*

**Clergé.** Les membres du Clergé se divisent en plusieurs ordres, I, 341. V. *Préséances.*

**Cloches,** I, 364. On annonce les Messes et les Offices par le son des cloches. Aux jours solennels, on les annonce avec plusieurs cloches, s'il est possible. On annonce par le son des cloches les jours ou les temps solennels. On sonne les cloches pendant certaines parties de l'Office ou de la Messe, comme : à l'élévation de la Messe solennelle, ou pendant la bénédiction du saint Sacrement; à l'arrivée et au départ d'une procession ; pendant le *Gloria in excelsis*, aux Messes du jeudi saint et du samedi saint, et aussi, dans quelques églises, à la Messe de la nuit de Noël. On sonne les cloches quand on porte la sainte communion aux malades; lorsqu'une personne est près d'expirer; quand une personne est décédée. On sonne encore les cloches : dans les calamités publiques; à l'arrivée et au passage de l'Évêque. En règle générale, on n'emploie pas le son des cloches pour des usages profanes. Il y a des exceptions à cette règle. On ne sonne pas les cloches depuis le *Gloria in excelsis* de la Messe du jeudi saint jusqu'au *Gloria in excelsis* de la Messe du samedi saint, II, 25. V. *Gloria in excelsis.*

**Clochette.** Pendant la Messe, on sonne la clochette au *Sanctus* et à l'élévation, I, 332. On ne doit pas sonner à l'élévation des Messes privées, quand il se fait un Office au chœur; mais, s'il arrivait que l'on sonnât à l'élévation, il ne faudrait pas se mettre à genoux au chœur, I, 326. On peut sonner la clochette pendant la bénédiction du saint Sacrement, I, 568. On ne doit pas sonner aux Messes en présence du saint Sacrement, I, 291, 326.

**Coadjuteur.** Si l'Évêque diocésain a été précédemment coadjuteur avec future succession, l'anniversaire de son élection est celui de son élection ou de sa translation comme coadjuteur, I, 227.

**Cœur** (Sacré). Fête du Sacré-Cœur de Jésus, II, 162. A l'Office du saint Sacrement et à celui du précieux Sang, on ne fait pas mémoire du Sacré-Cœur, et réciproquement, I, 109 ; le premier vendredi du mois, on peut célébrer une Messe basse votive du Sacré-Cœur, qui a le privilège des Messes votives solennelles, à l'exception : des jours doubles de première classe, des fêtes de Notre-Seigneur (parmi lesquelles la Purification), des octaves, féries et vigiles privilégiées (parmi lesquelles la vigile de l'Épiphanie), I, 201, et du vendredi qui suit l'octave de l'Ascension, si l'on fait, ce jour-là, l'Office de la férie, II, 520; sont exceptées aussi les églises où la messe conventuelle, ou bien la Messe *pro populo* est obligatoire, I, 201.

www.obrascatolicas.com

**Côme et Damien** (Saints). Les saints Côme et Damien mentionnés au canon de la Messe sont ceux dont on fait la fête le 27 septembre, I, 265.

**Commémoraison.** V. *Mémoire.*

**Commémoraison de saint Paul.** Si cette fête est patronale ou titulaire, on en dit les premières Vêpres le 29 juin, II, 167.

**Commémoraison des morts.** Elle est assimilée aux fêtes primaires doubles de première classe les plus solennelles, et exclut toute fête occurrente, II, 175. Il n'y a pas d'autre Office ce jour-là, *ibid.* Elle a lieu le 3 novembre, si le 2 est un dimanche, *ibid.* Règles à observer à l'Office solennel, II, 177. Chaque Prêtre peut célébrer trois Messes; mais il n'a le droit de disposer de son intention et de percevoir un honoraire que pour une de ces Messes, II, 179. Manière de célébrer les Messes, II, 180. Comme Messe principale chantée, il faut prendre la première des trois Messes, II, 181. Quelle Messe prendre, ce jour-là, pour des funérailles? II, 182. Règles à suivre quand l'exposition du saint Sacrement pour les Quarante-Heures coïncide avec la Commémoraison des morts, *ibid.*

**Commun des Saints.** Le commun des Saints forme la troisième partie du Bréviaire, I, 84.

**Communicantes.** A certains jours, on ajoute quelques paroles à cette prière, I, 237. Aux Messes de Noël, on dit le *Communicantes* comme il est indiqué, quelle que soit l'heure où l'on célèbre, II, 12.

**Communion.** Il est permis de la distribuer aux heures et dans les lieux où l'on peut célébrer la Messe, I, 183, 283. On ne peut, sans indult, donner la communion à la Messe de minuit de Noël; il y a exception pour les chapelles des communautés où l'on conserve le saint Sacrement, *ibid.* On peut la donner tous les jours, excepté le vendredi saint: ce jour-là, on ne peut la donner qu'aux malades en danger de mort, *ibid.* On peut la donner aux fidèles le samedi saint, pendant la Messe ou immédiatement après celle-ci, I, 183; II, 127. On doit généralement donner la communion pendant la Messe, I, 183, 282. A la Messe des morts, on peut la donner comme aux autres Messes, I, 285. Il est expressément défendu de la distribuer, soit pendant la Messe, soit en dehors de celle-ci, à l'autel où est exposé le saint Sacrement, I, 283, 290.

*Manière de distribuer la sainte communion*, I, 282 et *suiv.* On doit toujours descendre par le milieu et non par le côté de l'autel. On commence toujours par le côté de l'épître. On fait, avec la sainte Hostie, un signe de croix, sans sortir l'Hostie de la circonférence du ciboire. Le Prêtre doit apporter toute son attention à bien distribuer la sainte communion, et à éviter tout accident. Il ne doit avoir dans la main gauche ni le purificatoire, ni la patène. Si le Prêtre donne la sainte communion pendant la Messe, il le fait après avoir pris le précieux Sang. Il revient à l'autel sans rien dire. En dehors de la Messe, on donne la communion en surplis, avec l'étole blanche ou de la couleur du jour. Le jeudi saint, on prend l'étole blanche. De retour à l'autel, le Prêtre se purifie les doigts. Pendant ce temps, il peut dire *O Sacrum convivium*, mais il doit dire les prières suivantes; il renferme le saint Sacrement, fait la génuflexion, et donne la béné-

www.obrascatolicas.com

diction. Avant et après la Messe, il peut donner la communion avec la chasuble, quand même les ornements seraient noirs, I, 289. S'il porte des ornements noirs, il ne donne pas la bénédiction, *ibid.* Les membres du Clergé se présentent par ordre (les Prêtres et les Diacres, avec des étoles), et se mettent à genoux sur le marchepied, I, 446. Les laïques communient à la balustrade, I, 447. Le jeudi saint, le Clergé communie à la Messe solennelle, II, 77. Pour la communion des malades, on se conforme à ce qui est indiqué dans le rituel, I, 605. Règles à observer lorsqu'on ne peut pas la porter ostensiblement, I, 615.

**Compassion.** Si cette fête est empêchée par une fête supérieure, elle est, suivant les cas, simplifiée ou omise, II, 44.

**Complies,** I, 132. Cet Office ne se célèbre jamais solennellement, I, 537, 538.

**Concurrence.** On appelle concurrence la rencontre de deux Offices aux Vêpres, I, 90. Quand deux Offices sont en concurrence, on fait attention au rit, à la solennité, à la qualité, à la dignité et à la spécialité; on dit les Vêpres du précédent ou du suivant, ou bien on les partage au capitule; exception à cette règle, I, 108.

**Confession.** Si le Prêtre se confesse avant la Messe, il le fait avant de prendre les ornements sacrés. Le Prêtre qui entend les confessions à l'église, doit avoir le surplis et l'étole violette, I, 603.

**Confessionnal.** Les confessionnaux se placent dans un lieu découvert et toujours éclairé; l'entrée est en avant, la porte doit être fermée à clef; le confesseur a un siège, et les pénitents, un prie-Dieu; le confesseur est séparé des pénitents par une grille, I, 603.

**Confiteor.** On le dit à Prime dans les fêtes simples et semi-doubles en dehors des octaves, I, 128, 129; et toujours à Complies, I, 132. Le Prêtre, à la Messe, dit le *Confiteor* au bas de l'autel, en se tenant profondément incliné, I, 256. Le Servant le dit ensuite, *ibid.* Le Servant le dit encore avant la distribution de la sainte communion, I, 284, 333. A la Messe solennelle, si l'on distribue la sainte communion, le Diacre seul dit ou chante le *Confiteor*, I, 445. On dit le *Confiteor* avant de se confesser, I, 603. Le Clerc le dit avant l'administration de la sainte communion aux malades et de l'extrême-onction, I, 611, 620.

**Conformité.** En règle générale, la Messe doit être en conformité avec l'Office, I, 187.

**Confréries.** Les membres des confréries assistent aux processions, I, 675.

**Congrégation des Rites.** Les décrets de la Congrégation des Rites sont obligatoires, I, 6.

**Conopée.** Pour le tabernacle où réside le saint Sacrement, obligation du conopée; sa matière, sa forme, sa couleur, I, 46. V. *Tabernacle.*

**Consécration.** La matière doit être présente, pour la validité de la consécration, I, 179. Elle doit être déterminée, I, 180. Si l'on oubliait d'ouvrir le ciboire au moment de la consécration, les hosties seraient

www.obrascatolicas.com

néanmoins consacrées, I, 179. Il faut avoir l'intention de consacrer toute la matière présente, I, 180. Les paroles de la consécration doivent être prononcées distinctement, mais à voix basse, I, 250, 267.

**Convocations.** A qui et par qui peuvent être faites les convocations pour les funérailles, I, 649.

**Cordon.** Le cordon est toujours employé avec l'aube, I, 19. Il peut être blanc, ou de la couleur des ornements, et être en soie, en fil, ou autre matière, I, 18. Il ne peut pas être remplacé par une ceinture, I, 19.

**Corporal.** Le corporal est carré; il doit être bénit, I, 15. On ne doit pas le porter en dehors de la bourse, I, 252. Le corporal doit être étendu en entier avant la Messe, sur le milieu de la pierre sacrée, I, 255. Il est bon de réserver le même côté pour la partie de devant, I, 15. Il faut se servir ordinairement du même corporal jusqu'à ce qu'il ait besoin d'être blanchi. Un vase sacré qui renferme le saint Sacrement, ou non purifié, doit toujours reposer sur un corporal, I, 46.

**Coton.** Le fil de coton est interdit pour les linges et les vêtements sacrés, I, 14, 18.

**Cotta.** Vêtement qui peut tenir lieu de surplis, I, 30.

**Couleur des ornements.** Il y a cinq couleurs liturgiques pour les ornements, I, 21. V. *Drap d'or*.

**Coutume.** Toute coutume positivement contraire aux rubriques ou aux décrets de la S. C. est abusive et doit être abolie, I, 8.

**Crécelle.** Les trois derniers jours de la semaine sainte, on se sert de crécelle pour appeler les fidèles à l'église, II, 225, 233, 247.

**Crédence.** La crédence doit être du côté de l'épître. On la couvre d'une nappe blanche qui descend jusqu'à terre, I, 54. On y met : le calice, mais seulement pour la messe solennelle; le ciboire, si l'on doit consacrer de petites hosties; le livre pour l'épître et l'évangile; les burettes; le manuterge; la clochette. On peut y mettre l'encensoir avec la navette, et, auprès, les flambeaux pour l'élévation, I, 405. Pour la fonction du vendredi saint, la crédence est garnie d'une nappe qui recouvre seulement la table, II, 89.

**Credo.** A l'Office on dit toujours le *Credo* au commencement des Matines, au commencement de Prime, et, sauf les jeudi et vendredi saints, à la fin des Complies, I, 161, 188. Il se dit toujours à voix basse à l'Office public, sauf les mots *Credo in Deum* et *Carnis resurrectionem*, que l'Officiant dit à voix haute aux prières de Prime et de Complies, *ibid*. On le dit à la Messe. *ratione mysterii*, *ratione doctrinæ*, *ratione solemnitatis*, I, 232. Lorsqu'un Prêtre célèbre la Messe dans une église étrangère suivant le calendrier de cette église, il doit se conformer à cette église pour la récitation du *Credo*, I, 240. Le *Credo*, généralement, se chante alternativement : soit par les Chantres et le Chœur, soit par les deux côtés du Chœur, II, 369.

**Croix.** Il est d'obligation d'avoir une croix à l'autel sur lequel on célèbre; il est de rigueur que, sur cette croix, il y ait l'image de Jésus-

www.obrascatolicas.com

Christ crucifié, I, 44. On baise la croix de l'amict, du manipule et de l'étole, avant de se revêtir de ces ornements, I, 252. On fait de même après les avoir quittés, I, 270. Quand le saint Sacrement est exposé, on peut, si c'est l'usage, se dipenser de mettre sur l'autel une croix pour la Messe, I, 44. Pendant le temps de la Passion, on couvre les croix avec des voiles violets, II, 43. A la Messe du jeudi saint, la croix du grand autel est couverte d'un voile blanc, II, 73. Pour la fonction du vendredi saint, elle l'est d'un voile noir ou violet, II, 89.

*Croix de procession.* Elle ne doit pas rester continuellement dans le chœur, I, 34. Elle doit être portée, le Christ en avant, par un Clerc en surplis, entre deux Acolytes, I, 674. Le dimanche des Rameaux, avant la procession, on y attache un rameau, II, 56. A la procession du jeudi saint, elle est couverte d'un voile violet, II, 73. Le samedi saint, à la procession aux fonts, elle est toujours portée par un Clerc, II, 119.

*Adoration de la Croix*, II, 96, 237. On prépare à cette fin, dans l'église, un ou plusieurs endroits pour les fidèles. On se met à genoux trois fois avant de baiser le Crucifix.

**Cuiller.** On peut se servir d'une petite cuiller pour verser l'eau dans le calice à l'offertoire, I, 251. En préparant le calice, elle se place sur le purificatoire, *ibid.* A l'offertoire, le Prêtre la dépose sur l'autel, I, 262. En recouvrant le calice, il la met sur le purificatoire, I, 274. La navette renferme une petite cuiller, pour mettre l'encens dans l'encensoir, I, 14.

**Curé.** A certains jours déterminés, le curé doit célébrer la Messe pour ses paroissiens I, 168. Cette obligation est personnelle, I, 169. Le curé est, dans sa paroisse, le ministre légitime des sacrements. Il doit toujours être prêt à les administrer, I, 576. Il assiste aux mariages, I, 623. Il y a des bénédictions réservées au curé, I, 669. Même dans son église, il n'a pas la préséance sur le Chapitre cathédral, I, 349.

**Custode.** On donne spécialement le nom de custode au petit ciboire destiné à porter la sainte communion aux malades, I, 12. Manière de la transporter le jeudi saint, II, 82, 230; et de la reporter le samedi saint, II, 127, 257. V. *Ciboire.*

## D

**Dais,** I. 35. Le dais est porté, à la procession du jeudi saint, par des Prêtres en surplis ou par d'autres, selon l'usage, II, 79, 229; de même le vendredi saint II, 101. A la procession de la Fête-Dieu, il est porté à la cathédrale par des Ecclésiastiques en chape, jusqu'à la porte de l'église, II, 156, 158. V. *Ombrellino.*

**Dalmatique.** La dalmatique est le vêtement du Diacre, I, 17. Le Diacre s'en sert, non seulement à la Messe solennelle, mais encore à d'autres fonctions, I, 28. A certains jours, le Diacre porte la chasuble pliée, au lieu de la dalmatique, I, 20, 28. Les Chanoines portent la dalmatique à certaines fonctions pontificales, I, 28. Les Prêtres et les Diacres s'en revêtent à la procession de la Fête-Dieu, II, 153

www.obrascatolicas.com

Dans les petites églises, le Célébrant prend la dalmatique le samedi saint, pour chanter l'*Exultet*, II, 249.

**Décoration.** Aux solennités, on décore l'église avec soin. I, 56. On fait de même pour l'exposition du saint Sacrement, I, 550.

**Décrets.** V. *Congrégation des Rites.*

**Dédicace.** Jour même de la Dédicace d'une église, I, 118. Anniversaire de cette Dédicace, I, 119. C'est une fête primaire du Seigneur; elle est du rit double de première classe avec octave I, 119; II. 185. L'anniversaire de la Dédicace de la cathédrale est célébré à part, sous le même rit, dans tout le diocèse; toutefois, les religieux ayant un calendrier propre célèbrent cet anniversaire sans octave, I, 119. La fête de la Dédicace des églises consacrées de France (sauf celle des cathédrales) est fixée par indult au 6 novembre, I, 120; II, 185.

**Défauts.** On se conforme aux rubriques du Missel, pour suppléer aux défauts qui peuvent se rencontrer dans la célébration de la Messe, I, 317.

**Degré.** En règle générale, l'autel principal doit avoir trois degrés, et tout autel doit avoir au moins un degré, I, 41. Il y a plusieurs degrés dans le rit de l'Office, I, 70. LOffice double a aussi plusieurs degrés, I, 72.

**Deinde.** On ne doit pas omettre ce mot dans la formule de l'absolution sacramentelle, I, 604.

**Délégation.** Hors le cas de nécessité, un Prêtre (même un Evêque), ne peut, sans délégation ou permission, administrer les sacrements aux fidèles d'une paroisse où il n'a pas juridiction, I, 577. Un Prêtre ne peut pas, sans délégation, assister à un mariage; mais le vicaire de la paroisse, remplaçant le curé, peut assister à un mariage sans délégation spéciale, I, 624.

**De profundis.** Ce psaume est récité, et non chanté, à la levée du corps et après les funérailles des adultes, I, 655, 660. On le dit aussi après l'absoute, excepté le 2 novembre, I, 472.

**Deus.** On fait une inclination aux mots *Deo*, *Deum*, *Deus*, au commencement du *Gloria in excelsis* et du *Credo*, et à la bénédiction, pour rendre hommage à la sainte Trinité, I, 257, 260, 276.

**Deus in adjutorium.** On commence toutes les Heures par *Deus in adjutorium*, excepté les trois derniers jours de la semaine sainte, I, 123 et *suiv.* En disant ce verset, on fait le signe de la croix, I, 123.

**Deus, qui nobis sub Sacramento.** La petite conclusion de cette oraison est *Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum*, I, 567.

**Devant d'autel.** Le devant d'autel en étoffe est la vraie décoration liturgique de l'autel, I, 43.

**Diacre.** *Observations générales*, I, 410; II, 432. Le Diacre, à la Messe, fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois,

www.obrascatolicas.com

et en le quittant pour la dernière; dans les autres circonstances, il la fait sur le degré. Il tient les mains jointes, et, si l'une est occupée, il pose l'autre sur la poitrine. Sa place est sur le plus haut degré au-dessous du marchepied. Quand le Célébrant fait la génuflexion, il met la main sous son coude. Il récite avec le Célébrant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus*. Il fait les mêmes signes que le Célébrant, si celui-ci chante ou parle à voix haute en union avec lui. Il présente et reçoit les objets avec baisers. Pour aller s'asseoir, il fait la génuflexion, s'il est au milieu, va à la banquette, aide au Célébrant à s'asseoir, lui présente sa barrette; salue le Sous-Diacre, et s'assied; il tient les mains étendues sur les genoux; pour revenir à l'autel, il se découvre, se lève, pose sa barrette, reçoit celle du Célébrant, la dépose, et accompagne le Célébrant à l'autel, en faisant le salut au Chœur. Cérémonies à observer pour faire bénir l'encens, I, 389. Pendant l'encensement, il soutient la chasuble I, 418; II, 435.

*Règles générales pour les génuflexions à faire.* Quand le saint Sacrement n'est pas sur l'autel, il fait la génuflexion au milieu de l'autel : lorsqu'il y passe pour se rendre d'un côté de l'autel à l'autre; lorsqu'il y arrive d'un lieu autre que l'autel; lorsqu'il en part pour se rendre à un lieu autre que l'autel. Quand le saint Sacrement est sur l'autel, il la fait : en partant et non en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté du Célébrant à l'autre; en partant et non en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté du Célébrant au milieu derrière lui, et *vice versa*, I, 412.

*Fonctions du Diacre à la Messe solennelle ordinaire*, I, 414; II, 435. Le Diacre se revêt de tous ses ornements, sauf du manipule et de la chasuble pliée, si l'on s'en sert, qu'il prend, quand le Célébrant est revêtu de ses ornements. Quand le Célébrant a mis ses ornements, il se couvre de la barrette. Au signal donné, il se découvre, fait les saluts ordinaires, et se rend à l'autel à la suite du Sous-Diacre. En entrant dans l'église, il se découvre, présente l'eau bénite au Célébrant, et fait le signe de la croix. Il se couvre de nouveau, s'il y a un trajet suffisant. Si le Clergé est au chœur, il le salue. A l'entrée du chœur, il se place à la droite du Célébrant, se découvre, et reçoit la barrette du Célébrant. Il répond aux prières du commencement de la Messe. Il se tourne un peu vers le Célébrant en disant *tibi Pater* et *te Pater*. Il monte à l'autel avec le Célébrant, et ne fait pas la génuflexion pendant que celui-ci baise l'autel. Il fait bénir l'encens, assiste à l'encensement, et encense le Célébrant. Il monte à la droite du Célébrant, et lui indique l'introït, si le Cérémoniaire ne le fait pas. Pendant l'introït, il se tient derrière le Célébrant, à sa droite. Quand l'introït est chanté et le *Kyrie* récité, on peut aller s'asseoir. Il se rend alors à la banquette sans saluer la croix. On revient à l'autel au dernier *Kyrie*. Au *Gloria*, il va à la droite du Célébrant, et récite le *Gloria*. Il fait ensuite la génuflexion, et va s'asseoir. A *Cum sancto Spiritu*, il revient à l'autel. Après *Dominus vobiscum*, il va au côté de l'épître, derrière le Célébrant. Si l'on doit dire *Flectamus genua*, il fait la génuflexion en chantant ces paroles. Après la dernière oraison, il va à la droite du Célébrant. Quand le Célébrant a lu l'épître, il répond *Deo gratias*. Il se retire un peu vers le coin de l'autel, quand le Sous-Diacre vient demander la bénédiction. Si l'on devait aller s'asseoir, il irait à la banquette et reviendrait au signal donné. Lorsque le Célébrant dit *Munda cor meum*, il attend au côté de l'épître, reçoit le livre des évangiles, salue le Chœur, va devant l'autel, fait la génuflexion, et dépose le livre des évangiles au milieu de l'autel. Il attend au même lieu que le Célébrant ait lu l'évangile. Il fait bénir l'encens. Il se met à genoux sur le bord du marchepied, et dit *Munda cor meum*. Il reprend le livre, et se met à genoux pour recevoir la bénédiction. Il baise la main du

www.obrascatolicas.com

Célébrant, se lève, descend au bas des degrés, fait la révérence à l'autel et au Chœur, et va chanter l'évangile. En disant *Initium*, ou *Sequentia*, il fait le signe de la croix, puis encense le livre. Il fait vers le livre les inclinations, et la génuflexion s'il y a lieu. Après l'évangile, il montre au Sous-Diacre le commencement du texte, reçoit l'encensoir, et encense le Célébrant. Il rend l'encensoir, et, si l'on ne doit pas prêcher, il va se placer derrière le Célébrant. Si l'on doit prêcher, il va s'asseoir. Il observe pour le *Credo* ce qui est dit pour le *Gloria*. Il fait la génuflexion en disant le verset *Et incarnatus est*. Après la récitation du *Credo*, il va s'asseoir. Aux fêtes de Noël et de l'Annonciation, il se met à genoux lorsque le Chœur chante le verset *Et incarnatus est*. Après le chant de ce verset, il se rend à la crédence pour recevoir la bourse, et la porte à l'autel avec les saluts ordinaires. Il prend le corporal, met la bourse contre le gradin, du côté de l'évangile, étend le corporal, rapproche le Missel, fait la génuflexion, et revient directement à la banquette. Vers la fin du *Credo*, il revient à l'autel. Il se place derrière le Célébrant. Quand le Célébrant a dit *Oremus*, le Diacre, sans faire la génuflexion, se rend à sa droite. Il découvre le calice, prend la patène avec l'hostie, et la présente au Célébrant. Il reçoit le calice avec le purificatoire, étend le purificatoire en le tenant avec la main gauche au nœud du calice, reçoit la burette du vin, et verse le vin. Quand le Sous-Diacre a versé l'eau, il lui donne la burette du vin. Il essuie la paroi intérieure du calice, présente celui-ci au Célébrant, et, les yeux élevés, dit avec lui *Offerimus*. Quand le calice est posé sur l'autel, il le couvre de la pale. Il donne la patène au Sous-Diacre. S'il n'y a pas *Credo*, il reçoit la bourse avec le calice. S'il faut consacrer des hosties dans un ciboire, il l'ouvre avant l'oblation de l'hostie, le tient élevé pendant l'oblation, puis il le dépose sur le corporal, et le couvre. Il fait bénir l'encens, et assiste à l'encensement. Pendant l'encensement des oblats, il met la main droite sur le pied du calice. Avant l'encensement de la croix, il fait la génuflexion, met le calice un peu du côté de l'épître, et le remet au milieu après l'encensement de la croix et la génuflexion. Après l'encensement de l'autel, il encense le Célébrant, et va encenser le Chœur. Il revient à l'autel, du côté de l'épître, et encense le Sous-Diacre. Il monte à sa place, et se tourne vers le Thuriféraire, pour être encensé. Il se retourne ensuite vers l'autel. Vers la fin de la préface, sans faire la génuflexion, il monte à la droite du Célébrant, pour dire le *Sanctus*. A *Benedictus*, il fait le signe de la croix, puis il se rend à la gauche du Célébrant, en faisant la génuflexion lorsqu'il passe au milieu. A *Quam oblationem*, il fait la génuflexion en passant au milieu, et va se mettre à genoux sur le bord du marchepied, à la droite du Célébrant. Si l'on consacre des hosties dans un ciboire, il l'ouvre avant de se mettre à genoux. Pendant l'élévation de la sainte Hostie, il relève le bas de la chasuble. Quand le Célébrant fait la génuflexion, il découvre le calice, et revient se mettre à genoux au même lieu. Il relève le bas de la chasuble pendant l'élévation du calice, et, quand le Célébrant l'abaisse, il se lève, et le couvre. Il fait ensuite la génuflexion avec le Célébrant, retourne près du missel, et fait la génuflexion en y arrivant. Après *Nobis quoque peccatoribus*, il fait la génuflexion, et passe à la droite du Célébrant. Il découvre le calice, et fait la génuflexion. Il appuie l'extrémité de la main droite sur le calice. Quand le Célébrant s'est purifié les doigts, il couvre le calice, et fait la génuflexion. Lorsque le Célébrant dit *audemus dicere*, il fait la génuflexion, et revient derrière lui. A *dimitte nobis*, il fait la génuflexion, et revient à la droite du Célébrant. Il reçoit la patène, l'essuie avec le purificatoire, et la soutient des deux mains avec le purificatoire près du corporal. Quand le Célébrant la prend, il baise la patène et sa main. Il pose le

www.obrascatolicas.com

purificatoire du côté de l'épître. Il découvre le calice, et fait la génuflexion. Quand le Célébrant a mis la parcelle dans le calice, il le couvre, et fait la génuflexion. Il s'incline médiocrement, et dit *Agnus Dei* avec le Célébrant. Il se met à genoux à sa droite, puis se lève, baise l'autel, et reçoit le baiser de paix. Il fait la génuflexion, descend sur le plus bas degré, donne la paix au Sous-Diacre, monte à la gauche du Célébrant, et fait la génuflexion. Il s'incline pendant la communion du Célébrant. Si le Sous-Diacre n'est pas arrivé, il va découvrir le calice. Il s'incline pendant que le Célébrant prend le précieux Sang. Si l'on donne la communion, le Diacre passe au côté de l'épître, tire le ciboire s'il est dans le tabernacle, le découvre, et va dire ou chanter le *Confiteor* au coin de l'épître. Après *Indulgentiam*, il revient près du Célébrant, passe au côté de l'évangile, et va tenir la patène. S'il communie, il se met à genoux sur le marchepied, du côté de l'épître. Il remet le ciboire dans le tabernacle. Après l'ablution, il porte le missel au coin de l'épître. Il demeure à la droite du Célébrant, pour lui montrer la communion, si le Cérémoniaire ne le fait pas. Il se tient ensuite derrière le Célébrant. Après la dernière oraison et *Dominus vobiscum*, il se tourne vers le peuple sans faire la génuflexion, et chante *Ite Missa est*. S'il faut dire *Benedicamus Domino*, il ne se tourne pas. Après *Deo Gratias*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, un peu du côté de l'épître, pour recevoir la bénédiction. Pendant le dernier évangile, il demeure debout au même lieu. Après le dernier évangile, il descend au bas des degrés, fait la génuflexion, salue le Chœur s'il y a lieu, reçoit sa barrette et celle du Célébrant, la lui donne, se couvre, et retourne à la sacristie. A la sacristie, il se découvre, se place à la droite du Célébrant, fait les saluts accoutumés, quitte le manipule et ses ornements. La présence d'un Prêtre assistant apporte quelques modifications à l'office du Diacre, I, 477; II, 453.

*Fonctions du Diacre à l'aspersion de l'eau bénite*, I, 398; II, 447. Il ne prend pas le manipule. Il ne présente pas d'eau bénite au Célébrant en entrant à l'église. Après avoir fait la génuflexion à l'autel, il se met à genoux sur le plus bas degré, reçoit l'aspersoir, et le présente au Célébrant. Il soutient devant lui, avec le Sous-Diacre, le livre pour l'intonation. Quand le Sous-Diacre a été aspergé, il se lève, reçoit l'aspersoir, le rend au Porte-bénitier, relève le côté de la chape, fait la génuflexion, salue le Chœur, et accompagne le Célébrant pendant toute l'aspersion. Quand le Célébrant n'a pas besoin de l'aspersoir, le Diacre le reçoit et le rend au Porte-bénitier. Quand le Célébrant doit reprendre l'aspersoir, le Diacre le prend pour le lui donner. Après l'aspersion, il salue le Chœur et revient à l'autel. Il soutient le livre pendant les versets et l'oraison. Il fait la génuflexion, se rend à la banquette, prend son manipule, et accompagne le Célébrant à l'autel.

*Fonctions du Diacre à la Messe solennelle lorsqu'il porte la chasuble pliée*, I, 442; II, 446. Le Diacre se revêt de la chasuble pliée après avoir pris le manipule, quand le Célébrant est revêtu de ses ornements. Il la quitte lorsque le Célébrant commence l'évangile, et prend la grande étole. Il la reprend après avoir transporté le Missel au côté de l'épître. Il la quitte avant le manipule, en arrivant à la sacristie.

*Fonctions du Diacre à la Messe en présence du saint Sacrement exposé*, I, 449; II, 448. Il fait la génuflexion à deux genoux à l'arrivée et au départ. Il ne salue pas le Chœur. Il se découvre en arrivant en vue du saint Sacrement, et ne se couvre plus pendant la Messe. Après la bénédiction de l'encens avant l'introït, il va se mettre à genoux à la droite du Célébrant sur le bord du marchepied, reçoit du Cérémoniaire l'encensoir et le présente au Célébrant. Après l'encensement de l'autel, il encense le Célébrant en tournant le dos au peuple. On ne

www.obrascatolicas.com

s'assied pas pendant le *Kyrie*. Il fait la génuflexion toutes les fois qu'il arrive devant le milieu de l'autel, ou qu'il le quitte. Il s'approche du côté de l'évangile, pour faire bénir l'encens avant l'évangile. Après l'encensement des oblats, il ne retire pas le calice, et, sans génuflexion, il vient se mettre à genoux comme au premier encensement. A l'encensement du Chœur, il salue ceux qu'il encense. Quand il est de retour, il fait la génuflexion, se retire un peu pour être encensé ensuite, et fait une seconde génuflexion. Pour chanter *Ite Missa est*, il se retire un peu vers le côté de l'évangile, après avoir fait la génuflexion ; après l'avoir chanté, il fait de nouveau la génuflexion. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion sur le marchepied, puis la génuflexion à deux genoux au bas des degrés. Il donne au Célébrant sa barrette, quand il n'est plus en vue du saint Sacrement.

*Fonctions du Diacre à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 457. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, il vient à sa droite, fait la génuflexion, et tient l'ostensoir, pendant que le Célébrant y met la sainte Hostie. Il observe, jusqu'à la fin de la Messe, les cérémonies indiquées en présence du saint Sacrement exposé. Après le dernier évangile, il fait, avec le Célébrant, la génuflexion sur le marchepied, et descend à la banquette. Il quitte son manipule, revient devant l'autel, où il fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, et observe tout ce qui est indiqué pour l'exposition. S'il y a procession, il se conforme à ce qui est marqué pour le jour de la fête du saint Sacrement.

*Fonctions du Diacre à la Messe de* Requiem *et à l'absoute*. I, 462, 468 : II, 450. Il omet tous les baisers. Il n'y a pas d'encensement à l'introït. Il ne fait pas le signe de la croix à l'introït. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir lu la prose, il revient à l'autel avant la fin, reçoit le livre des évangiles, et le pose sur l'autel. Quand le Célébrant a lu l'évangile, il récite *Munda cor*, prend le livre, et, sans recevoir la bénédiction, va chanter l'évangile pour lequel il n'y a point d'encensement. Après l'évangile, il va directement derrière le Célébrant. Il ne donne pas la patène au Sous-Diacre. Il assiste à l'encensement de l'offertoire, et encense le Célébrant seulement. Après l'*Agnus Dei*, il passe à la gauche du Célébrant. Il chante *Requiescant in pace* sans se retourner. Après avoir chanté ce verset, il ne se met pas à genoux. S'il y a l'absoute, il fait, avec le Célébrant, la génuflexion sur le marchepied après le dernier évangile, et se rend à la banquette, où il quitte son manipule. Il se rend au bas des degrés avec le Célébrant, et se place à sa gauche. Il l'accompagne près du lit funèbre. Vers la fin du répons, il passe à la droite du Célébrant, et fait bénir l'encens. Quand le Célébrant dit *Pater noster*, il prend l'aspersoir, fait la génuflexion, et lui donne l'aspersoir. Après l'aspersion, il reçoit l'aspersoir et le rend, prend de même l'encensoir, le donne au Célébrant, l'accompagne pendant l'encensement, reçoit et rend l'encensoir. Il soutient le livre. Après l'absoute, il revient à la sacristie. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent, le Diacre se place, avec le Célébrant, au côté opposé. Si l'absoute se fait à l'autel, le Diacre se tient à la droite du Célébrant, au coin de l'épître, fait bénir l'encens, et, pour l'aspersion et l'encensement, il se rend au milieu de l'autel, et s'y place du côté de l'évangile, tourné vers le peuple.

*Fonctions du Diacre à l'exposition du saint Sacrement*, I, 560; II, 454. Il prend tous les ornements, sauf le manipule. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Après une courte prière, il monte à l'autel, étend le corporal, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion les mains jointes, met la

www.obrascatolicas.com

sainte Hostie dans l'ostensoir, le met sur le trône de l'exposition, fait la génuflexion, et revient au bas des degrés. Il assiste le Célébrant pour l'encensement. Si l'on doit alors se retirer, il fait la génuflexion à deux genoux, reçoit sa barrette et celle du Célébrant; il la donne au Célébrant quand on n'est plus en vue du saint Sacrement, et se couvre lui-même.

*Fonctions du Diacre à la reposition du saint Sacrement,* I, 565; II, 454. Il prend tous ses ornements, sauf le manipule. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Il incline la tête quand on chante *Veneremur cernui.* Il fait mettre l'encens à *Genitori,* puis il reçoit et présente l'encensoir, assiste le Célébrant, reçoit et rend l'encensoir. Pendant l'oraison, il soutient le livre sans se lever. Après l'oraison, il descend l'ostensoir sur l'autel, si un autre n'en est pas chargé, faisant une génuflexion avant et après. Il peut remettre l'ostensoir au Prêtre, et le recevoir de lui après la bénédiction. Il renferme ensuite le saint Sacrement, si un autre n'en est pas chargé.

*Fonctions du Diacre aux funérailles,* I, 654. Si le Célébrant se rend au cimetière avec ses ornements, le Diacre l'accompagne et l'assiste pendant toute la cérémonie.

*Fonctions du Diacre le jour de la Purification,* II, 25, 455. Il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole violette. Quand le Célébrant est revêtu des ornements, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Après les révérences convenables, il monte à l'autel, et ne fait pas la génuflexion quand le Célébrant le baise. Il va au coin de l'épître, et reste à la droite du Célébrant pendant la bénédiction des cierges. Il fait bénir l'encens, reçoit l'aspersoir, et le présente au Célébrant, le reçoit et le rend, puis fait de même pour l'encensoir. Il accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple, demeurant au côté de l'épître. Il reçoit le cierge du Célébrant, et le donne au Prêtre qui doit le lui présenter. Il se met à genoux pour recevoir le sien, qu'il donne ensuite au second Acolyte. Il revient à sa place, et donne au Célébrant les cierges qu'il doit distribuer. Après la distribution, il revient au côté de l'épître, et soutient la chape à la droite du Célébrant pendant que celui-ci se lave les mains. Quand le Célébrant a dit *Oremus,* si c'est après la Septuagésime et un autre jour que le dimanche, il chante *Flectamus genua.* Il fait ensuite bénir l'encens pour la procession. Il reçoit le cierge du Célébrant, et le lui présente. Quand il en est temps, il se tourne vers le peuple, et chante *Procedamus in pace.* Il descend au bas des degrés, et fait la génuflexion sur le degré. Il reçoit la barrette du Célébrant, la lui présente, se retourne, demeure à la gauche du Célébrant, reçoit sa barrette et se couvre. Au retour, il se découvre en entrant dans le chœur. A la banquette, il éteint son cierge, reçoit le cierge et la barrette du Célébrant, donne le tout au Cérémoniaire, et prend les ornements pour la Messe.

*Fonctions du Diacre le mercredi des Cendres,* II, 38; II, 457. Il observe, pour la bénédiction des cendres, tout ce qui est indiqué pour la bénédiction des cierges le jour de la Purification. Après la bénédiction des cendres, il prend le vase des cendres de la main droite, et accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, où il se tient tourné vers le peuple, du côté de l'évangile. Quand le Prêtre qui a imposé les cendres au Célébrant les a reçues lui-même, le Diacre donne le vase au Cérémoniaire, et va se mettre à genoux sur le marchepied, à la droite du Sous-Diacre, pour les recevoir. Il revient ensuite à sa place. Après l'imposition, il revient au côté de l'épître, et soutient la chape à la droite du Célébrant, pendant que celui-ci se lave les mains. Après l'oraison,

www.obrascatolicas.com

il se rend à la banquette, prend son manipule, et se rend à l'autel. Au verset du trait *Adjuva nos*, il se met à genoux sur le marchepied. On bénit ensuite l'encens pour l'évangile. Après la dernière postcommunion et *Oremus*, il chante *Humiliate*, tourné vers les fidèles. Il fait de même aux Messes des féries du Carême.

*Fonctions du Diacre le dimanche des Rameaux*, II, 52, 459. Après l'aspersion, il prend son manipule, il monte à l'autel avec le Célébrant, ne fait pas la génuflexion pendant que celui-ci baise l'autel, et va au coin de l'épître. Il répond *Deo gratias*. Après le chant de la leçon, il va déposer la chasuble pliée, s'il s'en sert, et prendre la grande étole. Il reçoit le livre des évangiles, et le porte sur l'autel comme à l'ordinaire; il va chanter l'évangile avec les cérémonies d'usage. Pour l'évangile qui suit le chant de la Passion, il ne dit pas *Dominus vobiscum* ni *Sequentia*, mais il encense le livre.

*Fonctions du Diacre à la Messe du jeudi saint*, II, 76, 462. Il n'y a pas de baiser de paix. Après *Agnus Dei*, il change de côté avec le Sous-Diacre. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, il passe au côté de l'épître; après avoir fait la génuflexion, il présente au Célébrant le calice où l'on doit mettre la sainte Hostie, puis le couvre de la pale, de la patène renversée et du voile, qu'il lie avec le ruban entre le nœud et la coupe du calice. Il fait la génuflexion après avoir découvert le ciboire, chante le *Confiteor*, et communie le premier. Après la communion, il observe ce qui est prescrit pour la Messe en présence du saint Sacrement exposé. Après le dernier évangile, il fait, avec le Célébrant, la génuflexion sur le marchepied et va à la banquette. Il quitte son manipule, et aide au Célébrant à quitter la chasuble et le manipule, et à se revêtir de la chape. Il se rend au bas des degrés avec le Célébrant, fait, à la droite de celui-ci, une génuflexion à deux genoux, et se met à genoux sur le plus bas degré. Après une courte prière, il se lève, et fait mettre l'encens dans les deux encensoirs; il se met ensuite à genoux, prend l'encensoir, et le présente au Célébrant. Il reçoit l'encensoir, le rend au Thuriféraire, monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice, le donne au Célébrant, et le couvre des extrémités du grand voile. Il fait la génuflexion, passe au côté de l'évangile, et se place à la droite du Célébrant, tourné vers le peuple. Pendant la procession au reposoir, il relève la chape du Célébrant. Arrivé près de l'autel, il se met à genoux sur le pavé, du côté de l'épître, vers le saint Sacrement. Il écarte les côtés du voile, reçoit le calice, monte à l'autel, et pose le calice dans le petit tabernacle. Il fait la génuflexion, et revient à la droite du Célébrant. A *Genitori*, le Célébrant met de l'encens dans un encensoir et encense; le Diacre monte ensuite à l'autel, renferme le saint Sacrement, et revient à la droite du Célébrant. Il se lève, fait la génuflexion à deux genoux, et accompagne le Célébrant à la sacristie. Il quitte la dalmatique et l'étole, et récite les Vêpres avec le Célébrant et le Sous-Diacre. Il prend l'étole violette, et se couvre. Il se rend à l'autel vers la fin du *Miserere*. Après l'oraison des Vêpres, quand le Célébrant a commencé l'antienne *Diviserunt* et le psaume *Deus, Deus meus*, il monte à l'autel, et lui aide à enlever les nappes. Il retourne ensuite à la sacristie, ou, si le Célébrant dépouille d'autres autels, il l'accompagne et l'assiste comme ci-dessus; il revient au grand autel, et, après la répétition de l'antienne, revient à la sacristie.

*Office du Diacre au lavement des pieds*, II, 85, 465. Il se revêt des ornements blancs. Il marche à la droite du Prêtre. Il monte à l'autel avec celui-ci, et l'accompagne au coin de l'épître. Il va prendre le livre des évangiles, et observe toutes les cérémonies indiquées pour l'évangile qui précède la bénédiction des rameaux. Après avoir encensé le Prêtre,

www.obrascatolicas.com

il se rend à la crédence, et quitte son manipule. Il accompagne le Prêtre à droite, et lui présente la serviette. Quand le Prêtre a lavé le pied du dernier, il revient à la crédence, et, quand le Prêtre s'est lavé les mains, il lui présente la serviette. Il revient au coin de l'épître, et, après l'oraison, il se retire avec les cérémonies accoutumées.

*Fonctions du Diacre le vendredi saint*, II, 93, 466. Il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole noire. Quand le Célébrant est habillé, il prend le manipule, et la chasuble pliée si l'on s'en sert. Quand il a donné au Cérémoniaire la barrette du Célébrant et la sienne, il se prosterne. Il se lève au signal donné. Il monte à l'autel, et ne fait pas la génuflexion quand le Célébrant le baise. Il va au coin de l'épître, et se place comme pour l'introït. Quand il en est temps, il va s'asseoir avec le Célébrant, et revient au coin de l'épître par le plus cour chemin. Il se place derrière le Célébrant. Après *Oremus*, il fait la génuflexion en chantant *Flectamus genua*. Après l'oraison, il peut s'asseoir avec le Célébrant. Il revient à l'autel, et demeure derrière le Célébrant, comme à l'introït, pendant qu'il lit la Passion. Quand le Célébrant a fini, il se place au-dessous de lui, et se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion. A *tradidit spiritum*, il se tourne vers l'autel et se met à genoux. Après la Passion, il va quitter la chasuble pliée, et prendre la grande étole. Il porte le livre à l'autel, et dit *Munda cor meum*. Il va chanter l'évangile sans encenser le livre, en commençant immédiatement *Post hæc autem*. Après l'évangile, il retourne au côté de l'épître, derrière le Célébrant. Il chante *Flectamus genua* quand il y a lieu. Après les oraisons, il accompagne le Célbérant à la banquette. Il va à l'autel recevoir la croix, la porte au Célébrant, et se place à sa droite, où il est tourné vers le peuple. Il aide au Célébrant à découvrir la croix, à trois endroits différents, chante avec lui *in quo salus mundi pependit*, et se met à genoux quand le Chœur chante *Venite adoremus*. Après la troisième fois, il reste à genoux sur le marchepied, tourné vers la croix. Quand le Célébrant se lève après avoir posé la croix, il se lève aussi, fait la génuflexion en même temps que lui, et l'accompagne à la banquette. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la croix. Quand le Célébrant est de retour, il quitte son manipule et ses souliers, et va adorer la croix avec le Sous-Diacre. Il revient à la banquette, reprend ses souliers et son manipule, et récite les impropères avec le Célébrant et le Sous-Diacre. Vers la fin de l'adoration de la croix, il va prendre la bourse, la porte à l'autel, où il fait la génuflexion vers la croix, et prépare le corporal et le purificatoire. Il revient à la banquette, après avoir fait la génuflexion vers la croix. Après l'adoration, il va prendre la croix, et la porte à l'autel avec une génuflexion avant et après. Il revient à la banquette. Au signal donné, il vient à l'autel, fait la génuflexion à la droite du Célébrant, se couvre, et suit la procession. En arrivant à la chapelle du reposoir, il se découvre, reçoit la barrette du Célébrant, et la donne avec la sienne. En arrivant à l'autel, il fait la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux. Il monte à l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, et revient faire mettre l'encens. Il assiste à l'encensement. Il monte à l'autel, fait la génuflexion, prend le calice, le donne au Célébrant, le couvre des extrémités du grand voile, fait la génuflexion et passe au côté de l'évangile. Il marche à la droite du Célébrant. Arrivé près du grand autel, il se met à genoux sur le pavé, du côté de l'épître, vers le saint Sacrement. Il écarte les côtés du voile, reçoit le calice, monte à l'autel, pose le calice sur l'autel, fait la génuflexion, ôte le ruban, revient faire mettre l'encens, et assiste à l'encensement. Il monte ensuite à l'autel avec le Célébrant, fait la génuflexion, découvre le calice, prend la patène, et la soutient devant le Célébrant. Quand le Célébrant a fait glisser la sainte Hostie sur

www.obrascatolicas.com

la patène, il lui donne celle-ci. Il verse du vin dans le calice, et fait verser l'eau par le Sous-Diacre. Sans essuyer le calice, il le présente au Célébrant, et le couvre de la pale. Il fait mettre l'encens, et assiste à l'encensement de l'autel, faisant la génuflexion avant et après l'encensement des oblats. Il n'encense pas le Célébrant. Il accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, et s'y place derrière lui, faisant la génuflexion en arrivant. Après *Orate fratres*, il ne répond rien. Après *Libera nos*, il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant, se met à genoux du côté de l'épître, sur le bord du marchepied ; il n'élève pas la chasuble du Célébrant. Quand le Célébrant abaisse la sainte Hostie, il se lève, et découvre le calice. Quand le Célébrant y a mis la parcelle, il couvre le calice, fait la génuflexion, va à la gauche du Célébrant, et fait la génuflexion en y arrivant. Après l'ablution, il revient la à droite du Célébrant. Il va quitter la grande étole, et reprendre la chasuble pliée. On revient à la sacristie quand le Sous-Diacre a fermé le missel.

*Fonctions du Diacre le samedi saint*, II. 111, 470. Il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, et de l'étole violette ; quand le Célébrant est revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, s'il s'en sert. Il marche à la suite du Clergé, à la gauche du Célébrant. A la porte de l'église, il reçoit sa barrette, et l'assiste comme à l'ordinaire. Quand il en est temps, il fait bénir l'encens, prend l'aspersoir, le présente, puis le reçoit et le rend ; il fait de même pour l'encensoir. Après l'encensement, il quitte les ornements violets, et prend des ornements blancs. Il fait bénir l'encens. Il prend le roseau des deux mains. Entré dans l'église, il allume une des branches du cierge triangulaire, fait la génuflexion, et chante *Lumen Christi*. Il répète la même cérémonie au milieu de l'église et au bas des degrés de l'autel, en chantant chaque fois *Lumen Christi* sur un ton plus élevé. Il donne le roseau à un Clerc, se place à la droite du Célébrant, reçoit la barrette de celui-ci, fait la génuflexion, prend le livre, et va recevoir la bénédiction. Il descend au bas des degrés, fait les révérences d'usage, et va au pupitre. Il encense le livre, et chante l'*Exsultet*. Aux moments marqués, il met les grains d'encens dans le cierge et l'allume. Après l'*Exsultet*, il ferme le livre, va faire la génuflexion au bas des degrés, et se rend à la banquette. Il reprend les ornements violets. Il se rend au coin de l'épître par le plus court chemin. Il fait de même toutes les fois qu'on est allé s'asseoir pendant les prophéties. Il se tient près du Célébrant comme à l'introït. Avant chaque oraison, il va derrière le Célébrant, et chante *Flectamus genua*. Avant la dernière, il n'y a pas *Flectamus genua*. Après la dernière oraison, il va à la banquette, et quitte son manipule. Après la génuflexion à l'autel, il remet au Célébrant sa barrette, prend la sienne, et se place à sa droite pour aller aux fonts. Il se tient à la droite du Célébrant pendant la bénédiction des fonts, et lui présente en temps opportun le cierge et la serviette. Après la bénédiction, il l'accompagne pour l'aspersion, s'il la fait lui-même. Il reçoit les saintes Huiles, les présente au Célébrant, les reçoit et les rend, et présente au Célébrant la serviette. Il revient à l'autel à la droite du Célébrant, se rend à la banquette, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, vient à l'autel, et se prosterne. S'il n'y a pas de fonts, il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, après la dernière oraison, et se prosterne. A *Peccatores*, il se lève, et se rend à la sacristie. Il se revêt des ornements blancs. Il se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Après avoir encensé le Célébrant, il répond aussitôt au *Kyrie eleison*. Après le chant de l'épître, il va se placer comme à l'introït. Quand le Chœur a répété le troisième *Alleluia*, il va prendre le livre des évangiles. Il n'y a ni *Agnus Dei*, ni baiser de paix ; il passe au côté de l'évangile après *Pax Domini*. Après l'ablution, il se place comme pour l'introït, et récite les Vêpres avec le



www.obrascatolicas.com

Célébrant et le Sous-Diacre. Il fait le signe de la croix quand on entonne *Magnificat*, va au milieu de l'autel avec le Célébrant, et fait bénir l'encens. Il assiste à l'encensement de l'autel, disant le *Magnificat* avec le Célébrant, encense le Célébrant, le Chœur et le Sous-Diacre, et revient à l'autel. Il ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est*, et observe ensuite les cérémonies accoutumées.

*Fonctions du Diacre la vigile de la Pentecôte*, II, 146, 474. Il se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole violette; quand le Célébrant a pris la chasuble, il prend le manipule, et la chasuble pliée si l'on s'en sert. Il monte à l'autel avec le Célébrant, et, sans faire la génuflexion, il se rend au coin de l'épître, et se place comme pour l'introït. Quand le Célébrant va s'asseoir, il l'accompagne, et revient à l'autel par le plus court chemin. Il se conforme, pour la bénédiction des fonts et les litanies, à ce qui est prescrit pour le samedi saint.

*Fonctions du Diacre le jour de la fête du saint Sacrement*, II, 155, 475. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, il vient à sa droite, faisant la génuflexion au départ et à l'arrivée, prend l'ostensoir, et le met devant le Célébrant. Il ferme l'ostensoir, et observe tout ce qui est marqué pour le jeudi saint. Il présente l'ostensoir, en le tenant de la droite par le nœud et de la gauche par le pied. Pour recevoir l'ostensoir, soit aux reposoirs, soit à l'autel, il observe ce qui est indiqué pour le jeudi saint. Quand on doit donner la bénédiction, il se conforme à ce qui est prescrit pour la reposition.

**Dignité.** Dans un Chapitre, les Dignités ont la préséance sur les autres membres, I, 350. Aux fonctions pontificales, les Dignités portent la chape, I, 29. C'est à la première Dignité du Chapitre de célébrer à la Cathédrale, en l'absence de l'Evêque, les fonctions solennelles qui incombent à celui-ci, I, 350. On entend par dignité d'une fête la dignité de son objet, I, 86, 93.

**Dimanche.** L'Office du dimanche est semi-double, I, 73. Il y a diverses classes de dimanches, I, 76 et *suiv.* On distingue les dimanches majeurs de première ou de seconde classe, et les dimanches ordinaires; les dimanches après l'Épiphanie, et après la Pentecôte; les dimanches dans les octaves; les dimanches du temps pascal; les dimanches vacants; les dimanches vagues. A certains dimanches, on dit à Prime le symbole de saint Athanase, I, 161.

**Disposition** Le chœur peut être disposé de deux manières différentes, I, 52. L'église doit être disposée suivant certaines règles, I, 55. Dispositions intérieures et extérieures pour assister au Chœur, I, 353.

**Distribution des cierges et des rameaux.** Le jour de la Purification et le dimanche des Rameaux, le Célébrant distribue les cierges et les rameaux aux membres du Clergé, II, 30, 56. Il peut aussi les distribuer au peuple, ou bien un autre Prêtre peut le faire, II, 31, 57.

**Docteur.** Quand il faut faire mémoire d'un saint Docteur à l'Office d'un autre saint Docteur, on fait cette mémoire par l'antienne du commun des Confesseurs, I, 100. On dit *Credo* à la Messe des saints Docteurs, I, 232.

**Doigts.** Depuis la consécration jusqu'après la communion, on ne sépare les deux premiers doigts de chaque main que pour toucher la sainte Hostie, I, 267. Alors, pour découvrir le calice ou tourner les feuillets

www.obrascatolicas.com

du livre, le Prêtre prend la pale ou le signet entre l'index et le doigt du milieu. Il frotte légèrement ses doigts au-dessus du calice, mais entre eux et non contre les parois. Il faut éviter que les doigts qui ont touché la sainte Hostie ne touchent la chasuble.

**Domine, labia mea aperies.** On commence les Matines par ce verset, excepté le jour de l'Épiphanie, les trois derniers jours de la semaine sainte, et à l'Office des morts, I, 123. En prononçant ces paroles, on fait, avec le pouce, un signe de croix sur sa bouche, I, 123, 541.

**Domine, non sum dignus.** Le Prêtre dit ces paroles à voix médiocre, et étant médiocrement incliné, sans appuyer le bras gauche sur l'autel, sans se tourner d'aucun côté, I, 272.

**Domini est terra.** On chante ce psaume aux Funérailles des enfants, I, 663.

**Dominus vobiscum.** Il faut être Diacre pour dire ce verset. I, 159.

**Double.** On y distingue quatre degrés : double de première classe, de seconde classe, majeur, mineur, I, 72. L'Office double commence la veille aux Vêpres, et se termine avec les Complies du jour. Les Matines ont trois nocturnes. Il n'y a ni prières, ni suffrage. Seuls, les Offices doubles de première ou de seconde classe, accidentellement ou perpétuellement empêchés, ont le privilège de la translation et de la reposition, I, 103, 105. V. *Concurrence*.

**Doxologie.** C'est la dernière strophe des hymnes. Une doxologie spéciale est substituée à celle du même mètre, dans certains Offices; les hymnes qui, en général, ont le même mètre, sont celles des petites Heures et des Complies. On dit la doxologie spéciale, si l'on fait au moins mémoire de l'Office qui en a une; quand deux sont en concurrence, on dit celle dont les Vêpres sont entières ou du moins à partir du capitule; on la dit si l'on ne fait pas mémoire de l'Office, non en raison du rit, mais en raison de l'identié du mystère, I, 136. La dernière strophe de l'hymne *Veni Creator* est toujours celle du temps pascal, I, 137. On doit s'incliner vers l'autel à toutes les doxologies où les trois adorables Personnes sont nommées par leurs noms propres de Père, Fils et Saint-Esprit, I, 64.

**Drap d'or.** La couleur d'or n'est pas une couleur liturgique, I, 18. La S. C. permet l'usage des ornements en drap d'or, à condition qu'ils soient tissés ou au moins recouverts d'or ou d'argent doré, *ibid.*; et seulement pour remplacer les ornements blancs, rouges ou verts, I, 24.

**Drap mortuaire,** I, 36. Le lit funèbre est recouvert d'un grand drap noir. On recouvre d'une étoffe de couleur blanche de cercueil des enfants morts avant l'âge de raison.

## E

**Eau.** Le Prêtre qui aurait oublié de mettre de l'eau avec le vin dans le calice, réparerait cette omission, mais seulement avant la consécra-

www.obrascatolicas.com

tion, I, 319. Il faut mettre de l'eau en très petite quantité, I, 262, V. *Ablution, Baptême.*

**Eau bénite.** La bénédiction de l'eau, avant la grand'Messe, se fait à la sacristie, I, 397. Il convient que le Prêtre qui se rend à l'autel, prenne de l'eau bénite en entrant à l'église, I, 253. Le Servant lui en présente, I, 327. A la Messe solennelle, le Cérémoniaire en donne au Sous-Diacre et au Diacre, et celui-ci en présente au Célébrant, I, 410. En entrant dans l'église pour l'aspersion, on n'en prend pas, I, 390. Les trois derniers jours de la semaine sainte, on ôte l'eau bénite des bénitiers, II, 84. Le samedi saint, on fait la bénédiction de l'eau aux fonts baptismaux, et l'on fait deux sortes d'eau bénite, II, 120, 122. On fait de même la veille de la Pentecôte, II, 145. V. *Aspersion.*

**Église.** Définition, I, 171. Disposition de l'église, I, 55. On ne peut célébrer dans une église violée, I, 173. S'il arrivait que l'église fût profanée pendant la Messe avant le canon, on devrait interrompre le saint sacrifice, I, 320. Un Prêtre célébrant la Messe dans une église étrangère, doit dire la Messe d'après l'Office qui se fait dans cette église, I, 239. Par l'église étrangère, il faut entendre aussi les oratoires publics et les chapelles principales des communautés, mais non les oratoires privés ou les oratoires intérieurs des communautés. Dans les églises ou oratoires confiés à des congrégations religieuses, on suit le calendrier de celles-ci. V. *Dédicace, Titulaire.*

**Élection des Patrons,** Règles à suivre pour l'élection d'un Patron, I, 110.

**Élévation.** L'élévation de la sainte Hostie et du calice doit se faire avec gravité, I, 267. On ne doit pas sonner à l'élévation d'une Messe basse lorsque l'on fait un Office au chœur, I, 326. Aux Messes solennelles de *Requiem*, c'est le Sous-Diacre qui encense à l'élévation, I, 465. Le vendredi saint, le Célébrant élève la sainte Hostie de la main droite seule, II, 104. Pendant la Messe, le Prêtre élève onze fois les yeux vers la croix, I, 310.

**Embrassement.** Le baiser de paix peut se donner par embrassement ou au moyen de l'instrument de paix, I, 379.

**Encens, encensement,** I, 385. Manière d'encenser. Il y a des encensements à coups doubles, et des encensements à coups simples. Le Prêtre bénit l'encens, tourné vers le côté de l'épître. Il encense l'autel de vingt-neuf coups. On encense le Clergé en commençant par les plus dignes, et, s'il y a distinction d'ordres, on encense toujours le premier ordre tout entier avant de passer à l'ordre inférieur. Quand on porte le saint Sacrement en procession, deux Thuriféraires encensent continuellement le saint Sacrement. On ne peut pas, sans indult, faire d'encensements à une Messe sans Ministres sacrés, I, 483. Aux Vêpres, l'Officiant bénit l'encens après avoir baisé l'autel, I, 522. Aux Vêpres en présence du saint Sacrement exposé, on n'encense que l'autel du chœur, I, 531. Le vendredi saint, le Célébrant encense les oblats, la croix et l'autel, II, 103. Aux funérailles des adultes, on encense à l'absoute, et encore au cimetière s'il faut bénir le tombeau, I, 475, 659. Aux funérailles des enfants, on n'encense pas à l'église, mais on le fait toujours au cimetière, I, 663.

www.obrascatolicas.com

**Encensoir.** Description, I, 13. Manière de le porter, II, 264. V. *Thuriféraire.*

**Enfants de chœur.** On peut remplacer les Clercs par des enfants de chœur, I, 32, 351. Les enfants de chœur peuvent porter une soutane rouge ou violette avec le surplis; mais ils ne peuvent avoir ni calotte, ni barrette de couleur rouge ou violette, I, 32.

**Entrée.** Il y a deux manières d'entrer au chœur, I, 355. Si l'entrée est solennelle, on se range à la sacristie suivant la place qu'on doit occuper au chœur. Au signal donné, tous saluent la croix et le Célébrant. I, 356. Les membres du Clergé se mettent deux à deux, à la suite des Acolytes, les moins dignes les premiers, tenant la barrette à la main, *ibid.* En arrivant près de l'autel, ils font la révérence convenable deux à deux, se saluent mutuellement, et vont à leurs places. I, 357. Si l'entrée n'est pas solennelle et si les membres du Clergé se rendent ensemble au chœur, les plus dignes marchent en avant, I, 357. Celui qui entre au chœur pendant l'Office, commence par se mettre à genoux avant d'arriver en vue du chœur; après une courte prière, il fait les révérences à l'autel et au Chœur, se rend à sa place, et prend la position du Chœur, I, 358. On ne doit pas entrer au chœur pendant que le Célébrant chante, ni pendant l'épître ou l'évangile, ni lorsque le Chœur est à genoux ou incliné, I, 359.

**Épiphanie.** Fête de l'Épiphanie, II, 19. Le jour de l'Épiphanie, il n'y a pas d'invitatoire ni d'hymne au commencement des Matines, II, 20. Pendant l'évangile, on fait la génuflexion au mot *procidentes*, *ibid.* Dans les églises principales, on fait l'annonce des fêtes mobiles, II, 21. L'octave de cette fête est une octave privilégiée du deuxième ordre. I, 87; II, 19.

**Épître.** Les leçons des épîtres de saint Paul qui ne peuvent pas être lues entre l'Épiphanie et la Septuagésime, sont omises, I, 148. On lit le commencement de chaque épître catholique au temps pascal, I, 150. Pendant que le Prêtre lit l'épître à la Messe, ses mains doivent toucher le livre, I, 259, 314. A la Messe solennelle, le Célébrant, en lisant l'épître, ne se fait pas entendre pendant le chant de l'épître, I, 411, 421. A la Messe chantée sans Ministres, l'épître est chantée par le premier Acolyte ou par un autre Clerc, I, 485. Manière de chanter l'épître, II, 514.

**Étienne** (Saint). L'octave de saint Etienne est une octave simple, I, 89; II, 16. Le jour octave, on dit la préface de la Nativité et le *Communicantes* ordinaire, II, 18.

**Et incarnatus est.** Aux Messes basses, le Prêtre commence la génuflexion à ces mots, et l'achève en disant *Homo factus est*, I, 260. Aux Messes chantées, quand on chante ce verset, ceux qui sont debout se mettent à genoux, I, 428; le jour de Noël et celui de l'Annonciation, tout le monde se met à genoux, même le Célébrant, I, 408; II, 12, 48. Ceci s'observe même si cette dernière fête est transférée, II, 49.

**Étole.** L'étole est le vêtement du Prêtre et du Diacre, I, 17. Ils la portent pour communier, I, 28. Elle porte trois croix, I, 19. On ne la porte pas pour présider l'Office ordinaire, pas même en présence du saint Sacrement exposé, I, 28. On peut la porter pour l'Office des morts, I, 28, 643; II, 491, 494. Le Prêtre doit la mettre sans la



www.obrascatolicas.com

jeter le long du dos, et aussi de manière qu'elle ne glisse pas au-dessous de la chasuble, I, 252. Pour donner la communion à l'église, on prend l'étole de la couleur du jour ou la blanche, I, 287. Pour la porter aux malades, on prend toujours l'étole blanche, I, 609. Aux Messes où les Ministres sacrés portent la chasuble pliée, le Diacre porte une étole large, depuis l'évangile jusqu'après la communion, I, 443; II, 436. On doit porter l'étole pour administrer les sacrements, I, 27, 576.

**Et Verbum caro factum est.** A ces paroles, dans l'évangile *In principio*, on fait la génuflexion, I, 277, 408; II, 15.

**Eucharistie**, I, 45, 279, 282, 556, 604. V. *Communion*, *Exposition du saint Sacrement*, *Tabernacle*.

**Évangélistes.** Les fêtes des saints Évangélistes, comme celles des saints Apôtres, sont d'une dignité supérieure à celles des autres Saints, après celles de saint Jean-Baptiste et de saint Joseph, I, 94. On dit *Credo* à la Messe de leurs fêtes, I, 232.

**Évangile.** Pendant que le Prêtre lit l'évangile, il fait toutes les inclinations ou génuflexions vers le livre, I, 200. On dit le dernier évangile à voix haute, et tourné obliquement, I, 276. Pendant le chant de l'évangile, on doit ôter sa calotte, I, 361. Manière de chanter l'évangile, II, 515. V. *Homélie*, *Diacre*.

**Évêque.** L'Évêque, même titulaire, a le privilège de célébrer ou de faire célébrer en sa présence la Messe dans sa chapelle, et partout où il demeure, I, 174. On doit toujours, dans le canon, nommer l'Évêque du diocèse dans lequel on célèbre; si le siège diocésain est vacant, on omet les mots *et Antistite Nostro*, I, 265. Cérémonies à observer à la Messe basse en présence des grands Prélats, I, 294. Un Évêque, même non consacré, a la préséance sur le Chapitre, I, 346. Il est encensé de trois coups, sauf en présence de l'Évêque diocésain ou d'un Prélat supérieur, I, 388. Un Évêque en dehors du lieu de sa juridiction est aspergé par le Célébrant, I, 402. Un Évêque ne peut administrer les sacrements sans délégation, s'il n'a pas juridiction, I, 577, 580, 616, 624. Visite pastorale, II, 187.

**Excommunié.** On ne peut célébrer la Messe devant un excommunié dénoncé, I, 320.

**Exposition du saint Sacrement.** Les expositions sont publiques ou privées, I, 547. L'autel doit être décoré pour l'exposition, I, 550. Si elle est séparée de toute autre fonction, elle doit se faire avec des ornements blancs, I, 553. Pendant l'exposition, il doit y avoir toujours des adorateurs, I, 554. Le saint Sacrement exposé se salue par une génuflexion à deux genoux, I, 61, 555. On ne se couvre jamais devant le saint Sacrement exposé, I, 555. Une exposition solennelle commence par une grand'Messe à laquelle on consacre l'hostie qui doit être exposée, I, 560. V. *Célébrant*, *Cérémoniaire*, *Diacre*, *Officiant*, *Sous-Diacre*, *Thuriféraire*.

**Exsultabunt Domino.** Cette antienne est entonnée aussitôt après la levée du corps, par le Prêtre qui préside aux Funérailles, I, 656.

**Exsultet.** L'*Exsultet* est chanté par le Diacre, II, 115, 471. Dans les



petites églises, s'il n'y a pas un Diacre ou un autre Prêtre, le Célébrant le chante ou le lit lui-même, revêtu de la dalmatique, II, 250.

**Extrême-Onction**, I, 616.

## F

**Fauteuil.** Le Célébrant ne doit pas avoir un fauteuil, mais une banquette, I, 55, 406.

**Férie.** On distingue les féries majeures et les féries ordinaires; les féries majeures se divisent elles-mêmes en privilégiées et non privilégiées, I, 81. L'Office de la férie est du rit simple, I, 74.

**Fêtes.** Elles diffèrent entre elles par leur rit, leur solennité, leur qualité, et leur dignité, I, 84, 91. On appelle fêtes mobiles, celles qui varient avec la fête de Pâques, II, 34. V. *Concurrence*, *Dédicace*, *Occurrence*, *Patron*, *Titulaire*, *Translation*.

**Fête-Dieu.** V. *Saint Sacrement*.

**Feu.** Le samedi saint, le feu nouveau doit être tiré de la pierre, et l'on ne doit pas se servir d'allumettes phosphoriques pour se le procurer, II, 107.

**Fidèle de Sigmaringen** (Saint). Règles à observer quand la Messe de ce Saint est célébrée hors du temps pascal, II, 150.

**Fidelium.** Règles concernant cette oraison, I, 225, 229.

**Fidelium animæ.** Ce verset se dit à la fin des Laudes, de Prime, de Tierce, de Sexte, de None et des Vêpres, I, 125 et *suiv.* On ne le dit pas les trois derniers jours de la semaine sainte, *ibid.*; ni à l'Office des morts, I, 642 et *suiv.*

**Flambeaux.** On porte les flambeaux : à l'élévation des Messes chantées, I, 410, 434, 454, 466; pour accompagner le saint Sacrement, quand on le porte d'un autel à un autre, I, 557; pour l'accompagner quand on le porte aux malades, I, 608; à l'exposition du saint Sacrement, I, 560; à la reposition, I, 565; au salut avec le ciboire, I, 574; à la procession du saint Sacrement, II, 80, 157.

**Flectamus genua.** A la Messe basse, ou à la Messe chantée sans Ministres sacrés, le Célébrant fait la génuflexion en disant ces paroles, I, 258. A la Messe solennelle, le Diacre chante ces paroles, et le Célébrant seul ne fait pas la génuflexion, I, 420. Manière de chanter ces mots, II, 517.

**Fleurs.** Aux jours de fête, on décore les églises avec des fleurs, I, 56, 57. On n'en met point aux Messes et aux Offices du temps, pendant l'Avent et le Carême; toutefois, on peut en mettre à la Messe et aux Vêpres du dimanche *Gaudete* et du dimanche *Lætare*, et aux Messes de la troisième semaine de l'Avent en dehors des quatre-temps, II, 6, 7, 46.

www.obrascatolicas.com

**Fonction.** Ce mot est une expression liturgique qui désigne toute cérémonie publique, I, 67.

**Fontaine.** Une fontaine doit être à la sacristie, pour se laver les mains, I, 9.

**Fonts baptismaux.** La place des fonts baptismaux est à l'entrée de l'église, I, 584. Le vase qui se trouve à l'intérieur, est divisé en deux parties, *ibid.* La bénédiction des fonts, pour les églises qui en ont, est obligatoire le samedi saint et la veille de la Pentecôte, II, 68. Si, l'eau baptismale venant à manquer, on en fait la bénédiction un autre jour, on se conforme à ce qui est indiqué pour cela dans le Rituel, I, 636.

**Forme.** La forme du saint Sacrifice consiste dans les paroles de la consécration, I, 180. Forme du baptême, I, 579.

**Funérailles.** Les funérailles des adultes se composent de quatre parties : la levée du corps et la conduite du corps à l'église, l'Office et la Messe, la conduite au cimetière et les dernières prières; le retour à l'église, I, 646. A qui appartient le droit de célébrer les funérailles, *ibid.* Les funérailles des enfants se composent également de quatre parties : la levée du corps et la conduite du corps à l'église; les cérémonies qui se font à l'église; la conduite au cimetière et les dernières prières; le retour à l'église, I, 661. L'usage de célébrer la Messe du jour ou celle des saints Anges aux funérailles des enfants peut être conservé; mais on ne peut pas célébrer la Messe votive un jour où les Messes votives ordinaires ne sont pas permises, I, 663. Pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, les funérailles se font sans solennité et à voix basse, II, 68. En l'absence d'un Prêtre, un Diacre peut être autorisé par l'Evêque à présider aux funérailles, I, 661. Fonctions des différents Ministres aux funérailles, V. *Acolyte*, *Célébrant*, *Cérémoniaire*, *Chantres*, *Croix*, *Diacre*, *Officiant*, *Porte-bénitier*, *Sous-Diacre*, *Thuriféraire*.

## G

**Gaudete**, I, 24, 375, 443; II, 6, 7, 46. Pour le troisième dimanche de l'Avent, appelé *Gaudete*, on peut orner l'autel de fleurs; les ornements peuvent être de couleur rose aux Messes et à l'Office; on porte, à la Messe solennelle, la dalmatique et la tunique, et l'on touche l'orgue. On fait de même aux Messes de la férie du lundi, du mardi et du jeudi de la même semaine.

**Génuflexion.** Il y a deux espèces de génuflexions : la génuflexion d'un seul genou, et la génuflexion à deux genoux, I, 61. La génuflexion à deux genoux se fait devant le saint Sacrement exposé ou découvert, et devant le tabernacle de la chapelle du reposoir, le jeudi et le vendredi saints. Dans chaque fonction, la génuflexion à deux genoux se fait seulement à l'arrivée et au départ. La génuflexion d'un seul genou se fait pour saluer le saint Sacrement renfermé dans le tabernacle, sauf le cas cité plus haut. Une relique de la vraie croix exposée se salue par une génuflexion d'un seul genou. Tous font la génuflexion pour saluer la croix devant laquelle se fait une fonction liturgique,

www.obrascatolicas.com

à l'exception des Prélats, des Chanoines, du Célébrant, et des Assistants en chapes quand ils sont avec l'Officiant. On suit la même règle pour saluer l'Evêque diocésain, les grands Prélats, I, 62. Règles sur la manière de faire cette génuflexion, *ibid.* Le Prêtre qui, portant le calice, va dire la Messe, fait la génuflexion d'un seul genou et la tête couverte, en passant devant le tabernacle et devant une relique de la vraie croix exposée, I, 253, 254. Il la fait à deux genoux, la tête découverte, s'il passe devant un autel pendant la consécration et pendant qu'on donne la communion, *ibid.* Si le Prêtre ne porte pas le calice, il fait toutes les génuflexions et autres saluts la tête découverte, I, 254. Si le saint Sacrement est dans le tabernacle, on doit faire la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel et en le quittant, I, 254, 411. En disant *in nomine Jesu flectatur..., Adjuva nos*, le Prêtre qui dit la Messe, fait la génuflexion d'un seul genou, en appuyant les mains sur l'autel, I, 259. Si le saint Sacrement est exposé, en arrivant à l'autel et en le quittant, on fait, sur le pavé, la génuflexion à deux genoux, I, 291. A la Messe solennelle, le Célébrant fait la génuflexion quand le Ministre sacré ou le Chœur chante les paroles qui l'exigent, et non (sauf au *Credo*) quand lui-même les dit, I, 421, 423; II, 12, 15. En faisant la génuflexion, le Célébrant seul met les mains sur l'autel, I, 62.

**Georges** (Saint). Règles à observer quand la Messe de ce Saint est célébrée hors du temps pascal, II, 149.

**Gloria in excelsis**. On le dit à la Messe toutes les fois qu'on dit *Te Deum* aux Matines, et, en outre, le jeudi saint, le samedi saint, aux Messes votives de la sainte Vierge le samedi, à celles des saints Anges, et à celles qui se célèbrent solennellement *pro re gravi*, pourvu qu'elles ne soient pas célébrées en ornements violets, I, 215. *Gloria in excelsis*, à la Messe votive célébrée par un Prêtre qui, en raison de la faiblesse de sa vue a obtenu un indult, I, 690. On sonne les cloches au *Gloria in excelsis* le jeudi saint, I, 365; II, 76; le samedi saint, I, 365; II, 125; la veille de la Pentecôte I, 365, II, 146; et, dans quelques églises, pendant le *Gloria in excelsis* de la nuit de Noël, I, 365.

**Gloria Patri**. On dit ce verset après *Deus in adjutorium*, I, 123 et *suiv.* On le dit encore à la fin de tous les psaumes et de tous les cantiques, à l'exception du cantique *Benedicite omnia opera*, I, 143. On le dit encore : à l'invitatoire, au dernier répons de chaque nocturne, et à tous les répons brefs, I, 153, 156. A la Messe, on le dit après le verset de l'introït et à la fin du psaume *Lavabo*, I, 263. Depuis le dimanche de la Passion jusqu'au mercredi saint, à l'Office et à la Messe du temps, on omet *Gloria Patri* à l'invitatoire, aux répons, aux répons brefs, et à la Messe, I, 233; II, 44, 45. Depuis les Matines du jeudi saint jusqu'à None du samedi, de même à l'Office et à la Messe des morts on omet toujours ce verset, I, 143, 233; II, 64. On s'incline à ce verset, I, 64. V. *Deus in adjutorium, Introït, Lavabo, Psaumes, Répons, Répons brefs.*

**Graduel**, I, 230. Depuis le samedi de l'octave de Pâques jusqu'après l'octave de la Pentecôte, il n'y a pas de graduel. Aux funérailles, s'il faut conduire le corps dans un lieu éloigné, on peut chanter des psaumes graduels, I, 656, 659.

**Grille**. Dans le confessionnal, il doit y avoir une grille serrée, I, 603.

www.obrascatolicas.com

# H

**Habit de chœur.** L'habit de chœur est le surplis ou la *cotta*, I, 30. Habit de chœur des Chanoines, *ibid.* L'habit de chœur des Chanoines ne peut remplacer le surplis dans les fonctions pour lesquelles le surplis est exigé, *ibid.*

**Hæc dies.** Cette Antienne se dit à toutes les Heures pendant l'octave de Pâques, I, 125, 131; II, 129. Aux Vêpres et aux Laudes solennelles, cette antienne est entonnée par l'Officiant, II, 129.

**Herménégilde** (Saint). On se conforme à la rubrique du bréviaire pour les hymnes de la fête de ce Saint, I. 135; II, 142. Office et messe de ce Saint, suivant le temps liturgique, II, 141.

**Heure.** L'heure des Messes conventuelles est réglée par la rubrique du Missel, I, 177. La Messe privée peut se dire depuis l'aurore jusqu'à midi; cette règle s'entend moralement, *ibid.* Les petites Heures, à l'exception de Tierce dans certaines circonstances, ne se célèbrent pas solennellement, I, 537.

**Hic accipiet.** On chante cette antienne, avec le psaume *Domini est terra*, aux funérailles des enfants, I, 663.

**Homélie.** Les leçons du troisième nocturne d'un Office à neuf leçons, sont ordinairement tirées d'une homélie sur l'évangile du jour, I, 146, 152.

**Honoraire.** On peut recevoir un honoraire pour l'application des fruits de la Messe, I, 184. Cet honoraire est réglé par l'autorité ecclésiastique, *ibid.* Un Prêtre qui a reçu l'honoraire, est obligé, à titre de justice, de célébrer à l'intention de celui qui l'a versé, *ibid.* Le Prêtre qui, en vertu d'un honoraire reçu, célèbre la messe pour un défunt un jour où la Messe de *Requiem* est permise, satisfait à son obligation par la Messe du jour, quand le donateur n'a fait aucune réserve; néanmoins, il vaut mieux dire alors la messe de *Requiem*, *ibid.* Un Prêtre qui célèbre plusieurs Messes le même jour, ne peut pas recevoir plusieurs honoraires, sauf pour les trois Messes de Noël, I, 185. Un ecclésiastique ne peut pas recevoir un honoraire pour l'assistance à un Office sans y prendre part, I, 363.

**Hostie.** L'hostie qui sert au saint Sacrifice doit être ronde et d'une grandeur convenable, I, 179. Elle doit être entière. On doit préalablement en détacher les parcelles, I, 40. Il faut avoir soin de la placer sur la pierre consacrée, I, 251. Les petites hosties à consacrer doivent se trouver sur l'autel au moment de l'offertoire; on les place près du calice, I, 279. Les hosties doivent être renouvelées au moins tous les quinze jours, I, 47. L'élévation de la sainte Hostie se fait en ligne droite, I, 267. En faisant les signes de croix avec la sainte Hostie au-dessus du calice, il ne faut ni dépasser, ni toucher les bords de la coupe, I, 270. Après les ablutions, s'il se trouvait une hostie oubliée, on devrait la mettre dans le tabernacle, I, 321.

www.obrascatolicas.com

**Huile.** L'huile qui brûle dans la lampe du très saint Sacrement, doit être de l'huile d'olive, ou, avec la permission de l'Ordinaire, une autre huile, autant que possible végétale, ou un mélange d'huile d'olive et de cire, ou même de la cire, I, 47. Les saintes Huiles sont de trois espèces, I, 585, 616. Elles doivent être renouvelées chaque année, I, 585. On les conserve régulièrement dans l'église ou dans la sacristie, I, 586. On doit, autant que possible, se servir des Huiles nouvelles pour la bénédiction des fonts, le samedi saint, II, 122. Si l'on n'avait pas pu se les procurer, et si l'on pouvait en avoir dans un bref délai, on omettrait l'infusion, pour la suppléer ensuite d'une façon privée ; autrement, on se servirait des Huiles anciennes, *ibid.*

**Humiliate capita vestra Deo.** Aux féries du Carême, le Prêtre dit ces paroles après *Oremus*, avant l'oraison sur le peuple, I, 275. En disant ces paroles, le Prêtre demeure incliné vers la croix, *ibid.* Aux Messes solennelles, ces paroles sont chantées par le Diacre, I, 440 : II, 43. Manière de chanter ces paroles, II, 517.

**Hymne,** I, 134 et *suiv.* On en dit à chaque Heure, excepté : les trois derniers jours de la semaine sainte, pendant l'octave de Pâques, aux Matines de la fête de l'Épiphanie, et à l'Office des morts. Certaines hymnes propres sont soumises à des règles particulières, I, 135, V. *Doxologie.*

## I

**Images.** On ne peut exposer, dans les églises, d'autres images que celles des Saints, ou celle d'un Bienheureux dont on aurait le pouvoir de faire l'Office, I, 58. La veille du dimanche de la Passion, avant les Vêpres, on couvre les images avec des voiles violets I, 36 : II, 44. On les découvre le samedi saint au *Gloria in excelsis*, II, 125.

**Imposition des cendres.** Le mercredi des Cendres, le Célébrant impose les cendres aux membres du Clergé, II, 40. Il peut aussi les imposer au peuple, si un autre Prêtre ne le fait pas, II, 42. On peut aussi, le matin du même jour, bénir des cendres sans solennité, et les imposer aux fidèles, II, 58.

**Impropères.** Les Chantres chantent les Impropères de la manière indiquée dans le Missel, II, 99. Le Célébrant les lit alternativement avec ses Ministres, *ibid.* V. *Vendredi saint.*

**Inclination.** L'inclination est de trois sortes : profonde, médiocre, ou de la tête seule, I, 63. L'inclination de tête est elle-même de trois sortes, *ibid.* La première se fait toutes les fois qu'il faut rendre honneur à Dieu ; la deuxième, au nom de Marie : la troisième, aux noms des Saints ou du Pape, I, 64. Le Prêtre qui va dire la Messe, doit faire une inclination profonde en passant devant le grand autel, I, 253. Au saint nom de Jésus, et toutes les fois qu'on s'incline en s'adressant à Dieu, on s'incline vers la croix, excepté pendant l'évangile, I, 65, 260. Au nom de Marie ou du Saint dont on fait la fête ou la mémoire, comme au nom du Pape régnant, ou de l'Évêque diocésain, on la fait vers le livre ; si la statue de la sainte Vierge ou du Saint occupe la partie principale de l'autel, c'est vers elle (sauf pendant l'évangile) qu'on fait l'inclination, I, 258. Le Prêtre fait une inclination de tête également

www.obrascatolicas.com

à *per eumdem Christum* après le *Memento* pour les morts, quoique le saint nom de Jésus ne soit pas prononcé, I, 269. On s'incline en disant *Deo*, *Deum* et *Deus* au commencement du *Gloria in excelsis*, du *Credo*, et avant de donner la bénédiction, I, 257, 360, 276. L'inclination n'est pas prescrite pendant la sainte Messe, au saint nom de Jésus, dans les cas où le Prêtre est occupé à faire une cérémonie; mais il est bon de la faire néanmoins, quand on le peut facilement, I, 65. 251. On ne s'incline pas au nom de Marie ou du Saint dont on fait la fête ou la mémoire, s'il ne désigne la sainte Vierge ou le Saint que dans un sens accommodatice, I, 64. Sommaire des inclinations que le Prêtre doit faire pendant la Messe, I, 304. Les Prélats et les Chanoines font une inclination profonde à la croix de l'autel et à l'Évêque; ils s'inclinent médiocrement pour la bénédiction du Célébrant; les autres se mettent à genoux, I, 63, 407. Lorsqu'on est couvert, on se découvre quand il faut faire une inclination, si le contraire n'est pas marqué, I, 408. Si, pendant que l'on marche, le Chœur chante des paroles auxquelles on doit s'incliner, on s'arrête, et l'on s'incline vers l'autel, I, 360.

**Innocents** (Les Saints). La fête des saints Innocents n'a plus désormais qu'une octave simple, I, 89: II, 16. Si cette fête arrive dans la semaine, les ornements sont violets, I, 23; on ne dit pas *Te Deum* à Matines, ni *Gloria in excelsis* à la Messe, I, 160, 215. Si elle arrive le dimanche, les ornements sont rouges, et l'on dit *Te Deum* et *Gloria in excelsis*, I, 22, 160, 215. Il en est de même, si cette fête est patronale ou titulaire, II, 17.

**In nomine Jesu omne genu flectatur.** Lorsque ces paroles se trouvent dans l'épître, le Prêtre fait la génuflexion d'un seul genou, en appuyant les mains sur l'autel, I, 259. Le Sous-Diacre qui chante l'épître, fait la génuflexion jusqu'à *infernorum*; le Célébrant, à la Messe solennelle, la fait seulement en ce moment, et non quand il la lit lui-même, I, 421; le Chœur se met à genoux, I, 407.

**In paradisum.** On chante cette antienne en portant un corps au cimetière, I, 659. Si le corps restait à l'église après l'absoute, on n'y dirait pas *In paradisum*, I, 660.

**Instruction Clémentine**, I, 6.

**Instrument de paix**, I, 34. On s'en sert pour donner la paix en certaines circonstances, I, 295, 381.

**Intention.** Un Prêtre qui a reçu un honoraire pour célébrer une Messe de *Requiem* ou une Messe votive, satisfait à son obligation en disant la Messe du jour à l'intention de la personne qui a versé l'honoraire, I, 184. Le jour de Noël, il peut disposer de son intention pour les trois Messes; le jour de la Commémoraison des morts, il ne dispose de son intention que pour l'une des trois Messes, I, 185.

**Interrogations.** Les interrogations, pour le baptême, se font en latin; elles peuvent être répétées en langue vulgaire, I, 588.

**Interruption de la Messe.** Il est des circonstances graves qui permettent au Prêtre d'interrompre la Messe, I, 185.

**Introït.** L'introït se dit au coin de l'épître, I, 256, 419. On ne doit pas

www.obrascatolicas.com

commencer le chant de l'introït avant l'arrivée du Prêtre à l'autel, II, 368. Depuis la Passion jusqu'au Samedi saint, à la Messe du temps, on ne dit pas *Gloria Patri* à l'introït, I, 215. Le samedi saint, il n'y a pas d'introït; ni la veille de la Pentecôte à la Messe solennelle, *ibid.*

**Invention de la sainte Croix.** On fait la génuflexion pendant l'épître de cette fête, II, 143. On ferait mémoire de l'Invention de la sainte Croix aux Vêpres de l'Ascension, si les deux fêtes se trouvaient en concurrence, *ibid.*

**Invitatoire.** Il se dit à Matines, excepté le jour de l'Épiphanie et les trois derniers jours de la semaine sainte, I, 123. Il est chanté par les chantres au milieu du chœur, I, 542. On le dit à l'Office des morts, chaque fois que l'on dit les trois nocturnes, ou que l'Office, n'y eût-il qu'un seul nocturne, est du rit double, I, 642.

**Iste Confessor.** On fait un changement au troisième vers de la première strophe de cette hymne, si l'on célèbre la fête d'un Confesseur un autre jour que l'anniversaire de sa mort, I, 138. Ce changement n'a pas lieu quand la fête est transférée au lendemain même de cet anniversaire, et si l'on en dit les premières Vêpres, au moins à partir du capitule, *ibid.* V. *Stigmates.*

**Ite Missa est.** L'*Ite Missa est* est corrélatif au *Gloria in excelsis*, I, 238. A la Messe solennelle, le Célébrant ne le dit pas; mais seulement le Diacre, I, 440. Pendant l'octave de Pâques, on ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est*, II, 129.

## J

**Jacques (Saint).** Si la fête de saint Jacques le Mineur est patronale ou titulaire, on la célèbre séparément de celle de saint Philippe, II, 142. Manière d'ordonner l'Office et la Messe en cette circonstance, II, 143. Règles à observer si la Messe des saints Philippe et Jacques est celébrée hors du temps pascal, II, 150.

**Jean-Baptiste (Saint).** La fête de ce Saint est d'une dignité supérieure à celle de tous les autres saints, I. 86, 94. Cependant, pour la solennité extérieure, elle est seulement du deuxième degré, I, 343. Elle est préférée à la fête du Sacré-Cœur, quand ces deux fêtes sont en occurrence, I, 93. Si cette fête est patronale, on doit en célébrer la solennité avant celle des saints Apôtres Pierre et Paul, II, 165.

**Jean de Kenty (Saint).** On se conforme à la rubrique du bréviaire pour les hymnes de la fête de ce Saint, I, 136; II, 174.

**Jean l'Évangéliste (Saint).** La fête de saint Jean l'Évangéliste n'a désormais qu'une octave simple, I. 80; II, 16. Cette fête est du deuxième degré pour la solennité extérieure. I, 343. La Messe votive de saint Jean dans le temps pascal est celle du 6 mai; hors du temps pascal, c'est celle du 27 décembre, II, 150.

**Jésus.** On s'incline au saint nom de Jésus, I, 64. Cette inclination n'est pas prescrite au Prêtre pendant la Messe, lorsqu'en prononçant



www.obrascatolicas.com

ce saint nom il est occupé à faire une autre cérémonie; mais il est bon de faire néanmoins l'inclination quand on le peut facilement, I, 65, 121. On ne s'incline pas au mot *Jesu* qui se trouve dans la troisième antienne des Vêpres du saint Nom de Jésus, et dans le cantique *Domine audivi*, qui se dit aux Laudes du vendredi saint, I, 65.

**Jeudi saint.** Le jeudi saint, à l'Office, il n'y a ni *Deus in adjutorium*, ni invitatoire, ni hymne, ni absolutions, ni bénédictions, ni répons brefs, ni capitules, ni *Gloria Patri*, ni antienne à la sainte Vierge. On ne dit pas *Tu autem* à la fin des leçons, II, 64. Les Messes privées sont, en général, interdites le jeudi saint, II, 66. La Messe solennelle de ce jour est soumise à des règles particulières, II, 76 et *suiv.* On ne donne pas le baiser de paix; après la communion sous l'espèce du vin, les Ministres sacrés changent de côté, avec génuflexion au départ et à l'arrivée, le Diacre présente au Célébrant le second calice, et le Célébrant y met l'Hostie qui doit être portée au reposoir; le Diacre couvre ensuite le calice, attache le voile au nœud, et le met au milieu de l'autel; on achève la Messe avec les cérémonies prescrites en présence du saint Sacrement exposé; au dernier évangile, le Célébrant ne fait pas le signe de la croix sur l'autel; après le dernier évangile, le Célébrant et ses Ministres vont à la banquette, après avoir fait la génuflexion sur le marchepied, déposent leurs manipules, le Célébrant dépose aussi la chasuble et reçoit une chape, ils reviennent à l'autel et font une courte adoration, le Célébrant met l'encens et encense le Saint Sacrement; il reçoit ensuite le voile, puis le calice, et l'on se rend au reposoir; en y arrivant, il remet le calice au Diacre et quitte le voile; à *Genitori*, le Célébrant met l'encens dans l'encensoir et encense le saint Sacrement; quand le saint Sacrement est renfermé, le Célébrant et ses Ministres vont à la sacristie. La sainte réserve doit être renfermée dans un tabernacle ou une urne. On dit alors les Vêpres, II, 82. On fait ensuite le dépouillement des autels, *ibid.* A l'heure convenable, on fait le lavement des pieds; on chante d'abord l'évangile avec les cérémonies d'usage; le Prêtre dépose ensuite la chape, et fait le lavement des pieds; il se lave les mains à la crédence, et vient à l'autel, dire les versets et l'oraison, II, 84. Office des divers Ministres le jeudi saint, V. *Acolytes*, *Célébrant*, *Cérémoniaire*, *Chantres*, *Diacre*, *Sous-Diacre*, *Thuriféraire*. Dans les petites églises, le Prêtre fait avec quelques Clercs les fonctions de ce jour, II, 225.

**Jeûne.** Un Prêtre doit, même sans être à jeun, terminer, en cas d'accident, le Sacrifice commencé par un autre Prêtre, I, 320. Lorsque le Sacrifice a été incomplet, à raison de l'inaptitude de l'une des matières de la consécration, le Prêtre qui, au moment de la communion a consommé cette matière, doit néanmoins reprendre du pain et du vin, les offrir, les consacrer et communier, afin de compléter le Sacrifice; mais s'il s'aperçoit après la communion que l'une et l'autre matière ont été invalides, il ne pourrait plus célébrer ce jour-là, II, 318.

**Joseph** (Saint). La fête de ce Saint est d'une dignité inférieure à celle de saint Jean-Baptiste, mais supérieure à celle de tous les autres Saints, I, 86, 94. Lorsque la fête de saint Joseph tombe pendant la semaine sainte, elle est transférée pour l'Office, mais non pour l'obligation d'entendre la Messe, au lundi qui suit le dimanche octave de Pâques mais, si ce jour est déjà occupé par un Office double de pre-

www.obrascatolicas.com

mière ou de seconde classe, elle est transférée au mardi. II, 47. Aux messes votives de saint Joseph, on dit, dans la préface, *Et te in veneratione*, I, 236. On ne s'incline pas au nom de Joseph pendant l'épître, le jour de la Solennité de saint Joseph, I, 65. *Solennité de S. Joseph.*

**Jour.** On ne célèbre pas la Messe le vendredi saint, I, 176. Le jeudi et le samedi saints, on ne peut pas dire de Messes privées, *ibid.* V. *Binage.*

**Jude (Saint).** Si cette fête est patronale ou titulaire, il y a des règles particulières à observer, II, 174.

**Judica me Deus.** On ne dit pas ce psaume aux Messes du temps de la Passion, ni aux Messes de *Requiem*, I, 214, 297: II, 45.

**Julienne de Falconéri (Sainte).** Règles à observer pour les hymnes de la fête de cette Sainte, I, 136.

**Juvenes et virgines.** On chante cette antienne avec les psaumes *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino*, *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, en conduisant au cimetière le corps des enfants morts avant l'âge de raison, I, 663.

## L

**Lætare.** Pour le quatrième dimanche du Carême, appelé *Lætare*, on peut orner l'autel de fleurs; les ornements peuvent être de couleur rose à la Messe solennelle et aux Vêpres: les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique, et l'on touche l'orgue, I, 24, 375, 433; II, 46.

**Laïques.** Les laïques ne doivent pas être placés dans le chœur, I, 56, 352. On est obligé de suppléer aux Clercs par des laïques, I, 32, 251. On doit les bien former, *ibid.* Ils portent le costume des Clercs, I, 32, 352. On ne doit pas les revêtir d'ornements sacrés, même s'ils sont membres d'un ordre religieux, I, 32. On ne doit point confier à des laïques la clef du tabernacle où l'on dépose la sainte réserve le jeudi saint, II, 81.

**Lampe.** Il doit toujours y avoir une lampe allumée devant le tabernacle du très saint Sacrement, I, 47. Dans les fêtes solennelles, on en met plusieurs en nombre impair, I, 58. Pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, on éteint les lampes, sauf celle qui doit brûler devant le saint Sacrement, II, 83, 231.

**Laudes.** Composition des Laudes, I, 124. On observe aux Laudes solennelles les mêmes cérémonies qu'aux Vêpres, I, 540.

**Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ.** Depuis la Septuagésime jusqu'au mercredi de la semaine sainte exclusivement, on dit *Laus tibi, Domine, Rex æternæ gloriæ*, au lieu d'*Alleluia*, après le *Sicut erat* qui suit *Deus in adjutorium*, I, 123 et *suiv.*; II, 34.

**Lavabo.** Dans le temps de la Passion, à la Messe du temps, de même aux Messes de *Requiem*, on ne dit pas *Gloria Patri* après le psaume

www.obrascatolicas.com

*Lavabo*, I, 233. Au *Lavabo*, le Prêtre doit tenir les mains en dehors de l'autel, I, 263. A la Messe devant le saint Sacrement exposé, le Prêtre, pour se laver les doigts, se place en dehors de l'autel, tourné vers le peuple, le Servant étant vis-à-vis de lui, I, 292. Le vendredi saint, le Célébrant se lave les doigts comme devant le saint Sacrement exposé, II, 103.

**Leçon brève**, I, 146. On dit une leçon brève à la fin de Prime, et au commencement des Complies.

**Leçons**. Il y a quelquefois neuf leçons à Matines, quelquefois trois seulement, I, 146. Les leçons se chantent devant un pupitre, I, 544.

**Lecteur**. Règles à observer pour les leçons de Matines, I, 544; pour celles des Matines des morts, I, 645; aux Ténèbres de la semaine sainte, II, 71; à l'Office du matin, le vendredi saint, II, 94; aux prophéties, le samedi saint, II, 117, et la veille de la Pentecôte, II, 146.

**Levate**. Lorsque le Prêtre, à la Messe basse, dit *Flectamus genua*, le Servant répond *Levate*, I, 329. A la Messe solennelle et aux autres fonctions solennelles, lorsque le Diacre chante *Flectamus genua*, le Sous-Diacre chante *Levate*, I, 420. Manière de chanter ce mot, II, 517.

**Libera me**. On chante ce répons à l'absoute pour les morts, I, 470. Il ne doit pas être commencé avant que le Célébrant ne soit près du lit funèbre ou à l'autel, *ibid*. On ne doit pas chanter ce répons à la suite d'une Messe qui n'est pas la Messe de *Requiem*, I, 467.

**Libera nos**. A la Messe, cette oraison se dit à voix basse, I, 311. Elle se chante ou se dit à voix haute à l'Office du vendredi saint, II, 104.

**Lieu**. On ne peut célébrer la Messe que dans des lieux consacrés par l'Evêque, ou, au moins, bénits par un Prêtre délégué par l'Evêque; de droit commun, ce sont les églises, et les oratoires publics ou semi-publics, I, 171. Quand peut-on célébrer dans un oratoire privé, I, 172. V. *Navire*.

**Linges liturgiques**. Linges sacrés, I, 14. Ils doivent être en toile de lin ou de chanvre, *ibid*. Ceux qui peuvent les toucher, I, 15. Ils doivent être lavés par un Ecclésiastique dans les ordres sacrés, I, 38. Quand ils sont usés, on ne peut les employer à des usages profanes, *ibid*. Il y a aussi des linges liturgiques non sacrés, I, 16. V. *Corporal, Manuterge, Nappes, Pale, Purificatoire*.

**Lit funèbre**. A l'Office et à la Messe des morts, on dispose un lit funèbre, I, 36. Insigne et décoration, I, 37.

**Litanies**. Il y a cinq litanies autorisées pour l'église universelle, I, 373. Le samedi saint, on dit deux fois chaque invocation, II, 123. Dans les églises où il y a des fonts baptismaux, on les chante pendant la procession, en revenant des fonts à l'autel, *ibid*. La veille de la Pentecôte, on suit le même rit que le samedi saint. Aux processions de Saint-Marc et des Rogations, on doit doubler toutes les invocations, II, 137; ces jours-là, ceux qui sont tenus au bréviaire sont obligés aux litanies; mais, hors de la procession, on ne double pas les invocations, II, 134.

www.obrascatolicas.com

**Liturgie**, I, 1.

**Livre.** On appelle livres liturgiques, ceux qui ont été publiés par l'autorité de l'Église, I, 3. A la Messe basse, si le Prêtre est obligé de transporter lui-même le livre, pour l'évangile, il le fait avant de dire *Munda cor meum*, et salue la croix en passant, I, 259 ; à la fin de la Messe, il le fait après avoir mis le calice couvert au milieu de l'autel, mais sans saluer la croix, I, 273. Quand le Prêtre ferme le livre, la tranche doit être tournée vers la gauche, I, 275, 278. Au chœur personne ne doit avoir d'autre livre que le livre d'Office, I, 363.

**Lumen Christi.** Le samedi saint, le Diacre chante trois fois *Lumen Christi*, II, 114. Dans les petites églises où il n'y a qu'un seul Prêtre, le Célébrant le chante, ou le dit, sans chanter, II, 250.

**Luminaire.** Les cierges de l'autel et ceux qui sont prescrits doivent toujours être en cire, I, 49. L'électricité et le gaz ne peuvent pas être matière du luminaire liturgique sur l'autel, même si on les mêle avec les cierges; ils peuvent servir pour éclairer l'église, I, 50, 51. On se sert de cire jaune aux Ténèbres, et le vendredi saint à l'Office du matin, I. 50. La cire jaune convient aux Fonctions funèbres, *ibid.*

**Lundi.** Le lundi de chaque semaine, en dehors du Carême et du temps pascal, si l'Office est de la férie, la deuxième oraison à la Messe est *Fidelium*, I, 220.

**Lunule.** Elle doit être bénite, I. 12. La sainte Hostie ne doit pas reposer sur le verre, *ibid.* Comment purifier la lunule, I, 282.

## M

**Magnificat.** Ce cantique se dit à Vêpres, I, 131, 143.

**Main.** Pendant la sainte Messe, on peut distinguer dix positions différentes des mains, I, 247.

**Maîtres des cérémonies.** On doit lui obéir en tout ce qui regarde son office, I, 355. V. *Cérémoniaire.*

**Mandatum.** V. *Jeudi saint.*

**Manipule.** Le manipule est un ornement pour le Prêtre, le Diacre et le Sous-Diacre, I, 17, 18; il porte trois croix, I, 19. On s'en sert seulement à la Messe, I, 26.

**Manuterge.** Il doit être en étoffe convenable, et suffisamment grand pour son usage, I, 16. La place du manuterge est sur la crédence, et non sur l'autel, I, 246.

**Marc (Saint).** Si la fête de saint Marc arrive le dimanche de Pâques, l'Office du Saint est transféré après l'octave; mais la procession des litanies a lieu le mardi de Pâques, II, 132. Si cette fête tombe dans l'octave de Pâques, on en transfère de même l'Office; mais la procession des litanies se fait le 25 avril, *ibid.* Règles à suivre si l'on célèbre la Messe de saint Marc hors du temps pascal. II, 150. V. *Rogations.*

www.obrascatolicas.com

**Marcellin** (Saint). V. *Clet.*

**Mariage.** De la célébration du mariage, I, 623. 630; temps et lieu de cette célébration, I, 628. De la bénédiction nuptiale, I, 627. Messe de mariage, I, 632.

**Marie.** On s'incline au saint nom de Marie, I, 64. On ne s'incline pas au mot *Maria* qui se trouve dans l'antienne de la communion, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, I, 64; II, 170.

**Marie-Madeleine** (Sainte). On dit *Credo* à la Messe de la fête de sainte Marie-Madeleine, I, 232.

**Marraine**, I, 581. V. *Parrains.*

**Martine** (Sainte). On se conforme à la rubrique du bréviaire, pour les hymnes de la fête de cette Sainte, I, 136.

**Martyrologe**, I, 5, 126. Le Chœur est assis pendant la lecture du Martyrologe, I, 538; toutefois, le jour de Pâques, on est debout pour l'annonce de cette fête, II, 130. La veille de Noël, le Martyrologe se chante avec des cérémonies particulières, II, 8.

**Matière.** Matière du saint Sacrifice, I, 178. Elle doit être présente et déterminée I, 179, 180. La matière du sacrement de baptême est l'eau naturelle. I, 578.

**Matines**, I, 122. On doit réciter Matines et Laudes avant de célébrer la sainte Messe, I, 251; un motif suffisant excuse de faute. Matines et Laudes solennelles, I, 539. Matines des trois derniers jours de la semaine sainte, II, 64. 69. Matines des morts, I, 644. Fonctions des divers Ministres aux Matines et aux Laudes. V. *Acolytes. Cérémoniaire*, *Chapiers*, *Officiant*, *Thuriféraire.*

**Memento.** Aux deux *Memento* de la Messe, le Prêtre fait une petite pause, I, 265, 269.

**Mémoire.** On fait mémoire de certains Offices qu'on ne peut pas faire, soit en totalité, soit en partie, I, 96. Les mémoires se font, aux Vêpres et aux Laudes, par une antienne, un verset et une oraison: et aux Matines, par une leçon, I, 98. A la Messe, elles se font par des oraisons, I, 216; et, quelquefois aussi, par un évangile à la fin, I, 238, 692. A certains jours, on fait la mémoire commune ou suffrage des Saints, I, 163. V. *Paul*, *Pierre*, *Suffrage.*

**Memoriale Rituum.** Il renferme, pour les églises dont le clergé n'est pas nombreux, les cérémonies du 2 février, du mercredi des Cendres, de la semaine sainte, I, 5. Il n'est permis que pour les églises paroissiales: si l'on veut s'en servir dans les autres, il faut un indult, II, 201. Il existe une nouvelle édition du *Memoriale Rituum*, II, 200.

**Mercredi.** Au psautier, le troisième nocturne du mercredi présente deux dispositions, I, 142.

**Messe.** Tout Prêtre est obligé de célébrer au moins quelquefois, I, 168. On ne peut ordinairement célébrer que dans un lieu consacré, ou, au moins, solennellement bénit, I, 171; on ne le peut dans les oratoires

www.obrascatolicas.com

privés qu'avec la permission du Souverain Pontife, I, 172. On obtient l'autorisation de célébrer dans un camp, ou sur le rivage de la mer, ou même sur mer, I, 175. On ne peut célébrer dans une église violée, *ibid.* Il est des jours où l'on ne doit pas célébrer, I, 176. On peut commencer la Messe de manière qu'elle finisse à l'aurore; on peut aussi ne la commencer qu'à midi, I, 177. Matière du saint sacrifice de la Messe, I, 178; sa forme, I, 180. On ne peut pas célébrer sans les vêtements sacrés; ni sans lumière; ni, s'il n'y a pas nécessité, sans Servant, ou sans croix, I, 181. Interruption de la Messe, I, 185. On l'interrompt pour prêcher après l'évangile, pour administrer un sacrement en cas de nécessité, *ibid.* Il est d'autres cas où l'on peut, où l'on doit même, l'interrompre, I, 320. Lorsque, par accident, un Prêtre ne peut achever le saint Sacrifice, il y a plusieurs règles à suivre, suivant les circonstances, *ibid.* Règles à observer, pour suppléer à la défectuosité de la matière, ou à quelques accidents, I. 317. Il n'est pas permis de dire la Messe en moins de vingt minutes, et il ne faut pas être plus d'une demi-heure à l'autel, I, 182. On ne doit pas chanter deux fois, dans la même église où l'on récite l'Office canonial, la Messe correspondant à l'Office du jour, I, 186. On distingue plusieurs espèces de Messes : la Messe chantée ou basse, conventuelle ou privée, solennelle ou simplement chantée, *ibid.* La Messe peut aussi être soit conforme à l'Office ou à une mémoire du jour, soit votive ou de *Requiem*, I. 187, 192. Il y a différentes espèces de Messes votives. I, 192. On ne peut pas dire toutes les Messes comme votives, I, 193. Il y a des Messes votives solennelles, et des Messes votives privées, *ibid.* Il y a des jours où l'on ne pourrait pas célébrer une Messe votive, même solennelle, I, 197. Il est des règles spéciales que doit observer un Prêtre autorisé par un indult, à cause de la faiblesse de sa vue, à dire tous les jours une Messe votive, I. 203, 690. *Messes de Requiem.* Il y a différentes espèces de Messes de *Requiem*, I, 204. Sous le rapport de la qualité, il y en a six, I, 207. Il y a des Messes de *Requiem* privilégiées, et d'autres non privilégiées, I, 206. Les Messes de *Requiem* privilégiées jouissent de privilèges plus ou moins étendus : on peut les diviser en six classes, I, 206, 209. On ne peut pas (sauf en la Commémoraison des morts) célébrer la Messe de *Requiem* quand le saint Sacrement est exposé dans l'ostensoir, ou même, si c'est pour une cause publique, dans le ciboire, I, 205. Jours où l'on ne peut pas célébrer une Messe de *Requiem*, même en présence du corps, I, 205, 210. En ces jours, si l'on fait des funérailles, elles doivent se faire sans Messe, et l'on ne peut jamais célébrer la Messe du jour en présence du corps, I, 457. Pendant qu'on célèbre un Office, on ne doit pas dire la Messe à l'autel du chœur, ni à un autel qui se trouve en vue du chœur, I, 178, 362. Règles à suivre par un Prêtre qui célèbre dans une église étrangère, I, 239. On doit s'appliquer avec un grand soin à apprendre les cérémonies de la sainte Messe, et prendre garde de contracter de mauvaises habitudes, I, 244. *Cérémonies de la sainte Messe*, I, 246. Outre la préparation spirituelle, le Prêtre doit aussi préparer la Messe qu'il doit dire, et parcourir le Missel, I, 251. Cérémonies à observer à la Messe basse devant le saint Sacrement exposé, I, 290; à la Messe basse en présence des grands Prélats, I, 294; à la Messe basse en présence d'un Prélat hors du lieu de sa juridiction, ou devant un grand Prince, I, 296; à la Messe basse pour les morts, I, 297; à la première Messe d'un Prêtre, I, 300. Sommaire des cérémonies de la Messe basse, I. 304. Fautes à éviter, I, 311. Il doit toujours y avoir un Servant, I, 182. Certaines Messes peuvent être servies par deux Clercs, I, 339. *Messe solennelle ordinaire* I, 404. Cérémonies à observer aux Messe solennelles aux-

www.obrascatolicas.com

quelles le Diacre et le Sous-Diacre portent la chasuble pliée, I, 442; à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé, I, 448; à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement, I, 457; à la Messe solennelle des morts, I, 460; à la Messe solennelle avec un Prêtre assistant, I, 476; à la Messe solennelle par un Prêtre nouvellement ordonné, I, 483; à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements, I, 484; à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec encensements, I, 486. Cérémonies à observer à la Messe chantée sans Ministres sacrés en présence du saint Sacrement exposé, I, 495; à la Messe chantée sans Ministres sacrés, pour l'exposition du saint Sacrement, I, 499; à la Messe des morts chantée sans Ministres sacrés, I, 502; à la Messe chantée sans Ministres sacrés par un Prêtre nouvellement ordonné, I, 506. Règles spéciales aux Messes de Noël, II, 12, 14; aux Messes de la Commémoraison des morts, II, 178.

**Métropolitain.** Le Métropolitain, assistant à une Messe basse dans sa province, a droit à certains honneurs, I, 294. Comment il est encensé dans sa province, I, 388.

**Ministre.** Ministres de la Messe solennelle, I, 410. Quand le Célébrant peut-il avoir un Prêtre assistant, *ibid*. Ministres des Vêpres solennelles, I, 509. Trois Ministres ou Clercs sont nécessaires pour le transport du saint Sacrement d'un autel à un autre, I, 557. Il convient qu'il y ait aussi au moins trois Ministres pour l'exposition du saint Sacrement, I, 561. Ministres nécessaires pour la reposition, I, 565. Trois Ministres suffisent dans les petites églises pour les Fonctions du 2 février, du mercredi des Cendres, du dimanche des Rameaux, du jeudi et du vendredi saints, II, 200. Il est à désirer qu'il y en ait quatre le samedi saint, et la veille de la Pentecôte, si l'on fait la bénédiction des fonts, II, 247, 260. Le Ministre légitime des sacrements est le Curé de la paroisse : aucun autre ne peut les administrer sans une délégation du Curé ou de l'Ordinaire; un Évêque même ne le pourrait pas, I, 577.

**Misereatur.** Avant de donner la sainte communion à l'église, même quand il n'y a qu'une seule personne, le Prêtre dit *Misereatur vestri*, I, 284. On dit *Misereatur tui* seulement, quand on donne la sainte communion à un malade, I, 611.

**Miserere mei Deus.** Aux funérailles des adultes, on dit ou on chante ce psaume, en tout ou en partie, en conduisant le corps à l'église, I, 656, 657. Si la levée du corps se fait à la porte de l'église, on omet ce psaume, I, 657.

**Missel.** Le Missel contient les Messes de toute l'année, avec les rubriques qui s'y rapportent, I, 4. Il doit avoir des rubans au canon et des signets, I, 4, 33, 251.

**Mois.** On entend par premier dimanche d'un mois, le dimanche le plus rapproché du premier jour de ce mois, s'il s'agit des leçons de l'Ecriture occurrente, I, 79.

**Mouchoir.** Si l'on a besoin de mettre un mouchoir sous la chasuble ce mouchoir doit être propre et ne pas paraître, I, 253.

**Mozette.** On ne peut porter la mozette en dehors du diocèse où l'on est Chanoine, à moins qu'on n'accompagne l'Évêque, ou qu'on ne

www.obrascatolicas.com

représente soit celui-ci, soit le Chapitre, dans les Conciles et autres solennités, I, 31. Même dans le diocèse, on ne peut porter la mozette pour administrer les sacrements, ni pour remplir certaines fonctions qui requièrent le surplis, I, 30, 301, 410, 513, 576, 653, 654.

**Musique.** Règles qui la concernent, I, 368, 377. V. *Cantiques*, *Orgue*.

## N

**Nappe.** L'autel où l'on dit la Messe doit être couvert de trois nappes bénites, I, 43. Elles doivent être en fil, I, 14, 43. La nappe supérieure doit descendre de chaque côté jusqu'à terre, I, 43. Le vendredi saint, on n'en met qu'une seule, de la dimension de la table de l'autel, II, 89, 233. Aux Messes solennelles, la crédence est couverte d'une nappe qui descend jusqu'à terre, I, 405, 460. Une autre nappe est destinée à être étendue devant les personnes qui communient, I, 16; cette nappe doit être d'une étoffe convenable, *ibid.* Si l'on doit donner la communion, le Servant étend la nappe devant les communiants, s'il n'y en a pas à la balustrade, I, 333. S'il y a deux Servants, ils la tiennent ensemble, I, 341. A la Messe solennelle, pendant la communion du Clergé, elle est tenue par les Acolytes; s'ils sont occupés à tenir des flambeaux, on peut en charger d'autres Clercs : le Cérémoniaire et le Thuriféraire peuvent remplir cet office, I, 445; II, 269, 294, 332. Lorsqu'on doit porter la communion aux malades, on met une nappe sur la table où le saint Sacrement doit être déposé, I, 608.

**Nativité de la sainte Vierge.** Pour la solennité extérieure, cette fête est du deuxième degré, I, 343. Elle n'a plus qu'une octave simple, I, 89; II, 171. Comment on fait l'Office de la sainte Vierge, le samedi pendant cette octave, II, 171.

**Navette.** On appelle navette la boîte de métal destinée à contenir l'encens, I, 14. Son nom vient de sa forme, *ibid.*

**Navire.** Si l'on excepte les Cardinaux et les Evêques, on ne peut célébrer sur un navire qu'en vertu d'un indult spécial du Saint-Siège, et à certaines conditions, I, 173. Quand l'oratoire y doit-il être considéré, comme public, *ibid.*

**Nérée** (Saint). Si la fête des saints Nérée, Achillée, Domitille et Pancrace est transférée après la Pentecôte, on prend au commun de plusieurs Martyrs hors le temps pascal ce qui n'est pas propre à la fête, II, 150. La Messe est *Sapientiam*, avec l'oraison et l'évangile propres, *ibid.*

**Nocturne.** L'office double ou semi-double a trois nocturnes, I, 71, 74. L'Office simple n'en a qu'un seul, I, 75. A l'Office des morts, en dehors du jour de la sépulture, on chante toujours le nocturne qui correspond à la férie, I, 642.

**Noël.** Ce jour-là, on peut célébrer trois Messes, I, 176; II, 10, et commencer la Messe solennelle à minuit, I, 177; II, 10. Pour célébrer,



www.obrascatolicas.com

pendant cette nuit, des Messes privées et donner la sainte communion, il faut un indult, II, 11. Trois messes privées et la distribution de la communion sont permises dans les communautés où l'on conserve le saint Sacrement, I, 178, 183. Les Matines se célèbrent avant la Messe de la nuit, II, 13. Aux Messes chantées de Noel, le Celébrant, ses Ministres et tout le Chœur se mettent à genoux au verset *Et incarnatus est*, I, 408, 428; II, 14.

**Nom.** La fête du saint Nom de Jésus se célèbre le dimanche qui se rencontre du 2 au 5 janvier inclusivement. II, 18. S'il ne se rencontre pas alors de dimanche, ou si le dimanche est occupé par une fête supérieure, la fête du saint Nom de Jésus se fait le 2 janvier, *ibid.* La fête du saint Nom de Marie se célèbre désormais le 12 septembre, II, 171. V. *Inclination, Jésus, Marie.*

**None.** Cette Heure se compose d'une hymne, d'une antienne, de trois psaumes, d'un capitule, d'un répons bref et d'une oraison, I, 130. A certains jours, on omet l'hymne, le capitule et le répons bref, *ibid* A certains jours, on dit les prières fériales, I, 162.

**Nunc dimittis.** Ce cantique se dit à Compliqs, I, 133, 143.

O

**Objets liturgiques.** Ces objets doivent être traités avec soin et respect, I, 37.

*Objets à préparer pour la Messe basse.* La chasuble, l'étole, le manipule, le cordon, l'aube, l'amict, le calice, la patène, le purificatoire, une hostie, du vin, de l'eau, le voile du calice, la bourse renfermant un corporal, le missel, le pupitre, les canons, deux cierges, la clochette, les burettes, le manuterge, I, 245. On ajoute, s'il est nécessaire, la clef du tabernacle et la nappe de communion.

*Objets à préparer pour la Messe solennelle ordinaire.* Les ornements du Célébrant comme pour la Messe basse, ceux des Ministres sacrés, les chandeliers des Acolytes, l'encensoir, le réchaud, I, 404. On met sur la crédence : le calice, les burettes, le livre pour l'épitre et l'évangile, et l'on recouvre le tout du voile huméral de la couleur du jour ; la clochette, la navette, I, 404. S'il doit y avoir aspersion, on y met le livre pour l'intonation de l'antienne, les versets et l'oraison, I, 396. On prépare la banquette du côté de l'épitre, I, 405. Le missel est ouvert sur l'autel, *ibid.*

*Objets à préparer pour la Messe solennelle de l'exposition du saint Sacrement*, I, 407. L'hostie à consacrer pour l'exposition, et l'ostensoir voilé sur la crédence ; les autres objets, comme à la Messe solennelle ordinaire.

*Objets à préparer pour la Messe solennelle de* Requiem, I, 460. Il convient que les cierges soient de cire jaune. Le tapis de l'autel ne doit couvrir que le marchepied. On ne met pas de voile huméral.

*Objets à préparer pour la Messe solennelle avec un Prêtre assistant*, I, 476. On prépare une chape et un siège pour le Prêtre assistant.

*Objets à préparer pour la Messe chantée avec deux Acolytes et sans en-*

www.obrascatolicas.com

*censements*, I, 484. Les ornements, comme pour la Messe basse. S'il doit y avoir aspersion, on peut préparer une chape, et l'on met sur la crédence le livre où est notée l'intonation de l'antienne, le bénitier, l'aspersoir et le livre. Le calice se prépare à l'autel. On ouvre le missel; on met sur la crédence les objets comme pour la Messe basse, et, de plus, le livre pour le chant de l'épître

*Objets à préparer pour la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements*, I, 486. Les mêmes objets que ci-dessus, et, de plus, l'encensoir, la navette, et du feu. Le calice se met sur l'autel, ou, si le Cérémoniaire peut y toucher, à la crédence.

*Objets à préparer pour la Messe de* Requiem *chantée sans Ministres sacrés*, I, 502. Les ornements comme pour la Messe basse. Le calice se met à l'autel. On ouvre le missel. Les objets comme pour la Messe basse: le livre pour le chant de l'épitre.

*Objets à préparer pour les Vêpres solennelles ordinaires*, I, 507. Les chapes en nombre suffisant, les chandeliers des Acolytes, l'encensoir et la navette. Un pupitre et un coussin, s'il y a lieu, pour le Célébrant; les tabourets des Chapiers, s'il y en a; un tabouret pour le Cérémoniaire.

*Objets à préparer pour les Matines et les Laudes solennelles*, I, 539. Tout ce qui est indiqué pour les Vêpres solennelles, et, de plus, le pupitre des leçons.

*Objets à préparer pour le transport du saint Sacrement d'un autel à un autre*, I, 556. Un surplis et une étole blanche. On découvre les deux autels, on allume deux cierges, et l'on met sur l'autel la clef du tabernacle, une bourse et un corporal. On prépare le voile huméral et l'*ombrellino*.

*Objets à préparer pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 559. Un surplis, une étole blanche, avec ou sans chape. On découvre l'autel, on allume les cierges, et l'on met sur l'autel la clef du tabernacle, une bourse et un corporal. On prépare les flambeaux, l'encensoir et navette.

*Objets à préparer pour la reposition*, I, 564. Les ornements du Prêtre et des Ministres sacrés, s'il y en a. Les flambeaux, l'encensoir et la navette, le voile huméral. Une étole, s'il y a un Assistant.

*Objets à préparer pour le salut avec le ciboire*, I, 573. Un surplis et une étole blanche, avec ou sans chape. On découvre l'autel, on allume six cierges, et l'on met sur l'autel la clef du tabernacle, une bourse et un corporal. On prépare les flambeaux, et, si l'on doit encenser, l'encensoir et la navette.

*Objets à préparer pour le baptême*, I, 586. Un surplis, et une étole violette d'un côté et blanche de l'autre. On prépare : l'Huile des Catéchumènes et le saint Chrême; du sel; le vase pour verser l'eau; du coton; de la mie de pain; un bassin et une serviette; un linge pour mettre sur la tête du baptisé. Pour le baptême des adultes, on peut prendre la chape, I, 595.

*Objets à préparer pour la communion des malades*, I, 607. On prépare ce qui est indiqué pour le transport du saint Sacrement, sauf ce qui est dit pour le second autel. On dispose en outre le bénitier et l'aspersoir, le rituel, et une ou plusieurs lanternes. On nettoie la chambre du malade, on y met une table couverte d'un linge blanc, avec des cierges, un vase d'eau bénite avec un petit rameau, un vase de vin, un vase d'eau ordinaire, et la nappe de communion.

www.obrascatolicas.com

*Objets à préparer pour l'extrême-onction*, I, 619. Un surplis, une étole violette, l'Huile des infirmes, un crucifix, le bénitier et l'aspersoir, le rituel. On nettoie la chambre du malade, on y met une table couverte d'un linge blanc, avec un cierge, du coton et de la mie de pain.

*Objets à préparer pour un mariage*, I, 629. Un surplis et une étole blanche, si le Prêtre ne doit pas célébrer la Messe; ou, s'il doit la dire, tous les ornements sauf le manipule, le calice sur l'autel, et le Missel ouvert. Au côté de l'épître, l'anneau conjugal sur un plateau, le bénitier et l'aspersoir, et le manipule du côté de l'évangile si le Prêtre doit célébrer la Messe.

*Objets à préparer pour les funérailles*, I, 651. Un surplis et une étole noire, avec ou sans chape, le bénitier et l'aspersoir, la croix de procession, les chandeliers des Acolytes. On dispose la place du cercueil, en dehors du chœur. On prépare ce qui est nécessaire pour la Messe de *Requiem*, si on doit la dire. Pour les funérailles des enfants, la croix de procession sans hampe, I, 661.

*Objets à préparer pour les processions*, I, 673. Un surplis et une étole, avec ou sans chape, la croix, les chandeliers des Acolytes, les bannières ou oriflammes, et quelquefois l'encensoir et la navette.

*Objets à préparer* le jour de Noël, II, 11.

*Objets à préparer* le jour de l'Épiphanie, II, 20.

*Objets à préparer* le jour de la fête de la Purification : pour la Messe solennelle, II, 24; pour la Messe célébrée sans Ministres sacrés, II, 201.

*Objets à préparer* le mercredi des Cendres : pour la Messe solennelle, II, 37; pour la Messe célébrée sans Ministres sacrés, II, 209.

*Objets à préparer* le dimanche des Rameaux : pour la Messe solennelle, II, 49; pour la Messe chantée sans Ministres ou non chantée, II, 214.

*Objets à préparer* pour l'Office des Ténèbres, II, 69.

*Objets à préparer* le jeudi saint : pour la Messe solennelle, II, 72; pour la Messe chantée sans Ministres ou non chantée, II, 224; pour le lavement des pieds, II, 84.

*Objets à préparer* le vendredi saint : pour la Messe solennelle des Présanctifiés, II, 88; pour la Messe des Présanctifiés célébrée sans Ministres sacrés ou non chantée, II, 232.

*Objets à préparer* le samedi saint : pour la Messe solennelle, II, 106; pour la Messe chantée sans Ministres sacrés ou non chantée, II, 245.

*Objets à préparer* les jours de la Saint-Marc et des Rogations, II, 135, 258.

*Objets à préparer* la vigile de la Pentecôte : pour la Messe solennelle, II, 144; pour la Messe chantée sans Ministres sacrés ou non chantée, II, 259.

*Objets à préparer* le jour de la fête du très saint Sacrement, II, 152, 261.

*Objets à préparer* le jour de la Commémoraison des fidèles trépassés, II, 177.

www.obrascatolicas.com

*Objets à préparer* pour la visite de l'Évêque, II, 187.

**Obligation.** Obligation d'observer les rubriques, I, 2, et les décrets de la S. C., I, 6; de réciter l'Office divin, I, 68; de célébrer, I, 168.

**Occurrence,** I, 90 et *suiv.* On entend par occurrence la rencontre de deux fêtes le même jour; il faut considérer : le rit, la solennité, la qualité, la dignité et la spécialité.

**O Crux ave.** On se met à genoux pendant cette strophe, I, 511.

**Octavaire,** I, 5. On peut prendre dans l'Octavaire les leçons pour les jours dans l'octave des fêtes spéciales.

**Octave.** Définition, I, 86. Quand cessent les octaves des fêtes particulières, I, 87. Les octaves des fêtes doubles de première classe sont ou privilégiées, ou communes, *ibid.* Les octaves privilégiées se divisent elles-mêmes en trois ordres : 1° octaves de Pâques et de la Pentecôte; 2° octaves de l'Epiphanie et du saint Sacrement; 3° octaves de Noël, de l'Ascension, et, à Rome, des saints Pierre et Paul, *ibid.* Les octaves privilégiées excluent les Messes de *Requiem*, sauf celle des funérailles, I, 211 et *suiv.* Les octaves des fêtes doubles de seconde classe sont des octaves simples, n'ayant d'Office (du rit simple) ou de mémoire que le jour octave, I, 89. V. *Octavaire.*

**Offertoire,** I, 233, 261, 429. Le samedi saint, il n'y a pas d'offertoire. Pendant le temps pascal, on ajoute *Alleluia* à l'offertoire, s'il ne se termine pas par ce mot.

**Office.** On entend par *Office*, dans le sens strict, les Heures canoniales, I, 67. Il y a des Offices de droit commun, et des Offices, de privilège; on ne peut faire ceux-ci sans indult, I, 69. Il y a trois rites différents dans les Offices, I, 70. On distingue : l'Office du temps, et l'Office des Saints, I, 75. Les rapports des Offices entre eux donnent lieu à des règles particulières, I, 90. L'Office se divise en sept parties, I, 121. Aux funérailles des adultes, on célèbre l'Office des morts, I, 640, 646. On y suit les règles spéciales à cet Office, I, 641.

**Officiant.** Le Prêtre qui préside aux Heures canoniales est ordinairement appelé *Officiant*, I, 513. Il ne porte pas l'étole, même devant le saint Sacrement exposé; mais il pourrait l'avoir si la reposition suivait immédiatement les Vêpres, I, 530. Il peut aussi porter l'étole à l'Office des morts, I, 643.

*Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles ordinaires*, I, 512; II, 488. Il est revêtu d'une chape sur le surplis, ou, s'il a le privilège du rochet, sur l'amict et le rochet. Il ne peut être revêtu de l'aube, excepté dans le cas où les Vêpres seraient célébrées immédiatement après la Messe. Il se rend au chœur comme à l'ordinaire. Il se découvre pour prendre de l'eau bénite en entrant dans l'église. Il salue le Clergé, si celui-ci était au chœur auparavant. A l'autel, il récite *Aperi*, à genoux sur le plus bas degré. Il fait la révérence convenable, salue le Chœur, et se rend à sa place. Il s'assied et se couvre. Il se lève, et récite à voix basse *Pater* et *Ave*. Il entonne *Deus in adjutorium*, puis la première antienne. Il s'assied et se couvre, quand le premier psaume est commencé. Il se lève à la fin de la répétition de la dernière antienne, et chante le capitule. Il entonne l'hymne, puis l'antienne de *Magnificat*. Après l'into-

www.obrascatolicas.com

nation du cantique, il salue le Chœur, et se rend à l'autel. Il fait les révérences convenables, monte à l'autel, le baise, et bénit l'encens. Il encense l'autel, en récitant le *Magnificat* avec ses Assistants. Après l'encensement, il rend l'encensoir, revient devant le milieu de l'autel, salue la croix en disant *Gloria Patri*, descend au bas des degrés, fait la révérence convenable, salue le Chœur, et revient à sa place. Il est encensé. Pendant la répétition de l'antienne, il s'assied et se couvre. Vers la fin il se découvre et se lève. Il chante *Dominus vobiscum* et l'oraison. Il chante les oraisons des mémoires, s'il y en a. Après la dernière, il chante *Dominus vobiscum*, et, après *Benedicamus Domino*, dit *Fidelium animæ*. Si l'on ne doit pas dire les Complies, il récite à voix basse *Pater noster*, dit le verset *Dominus det*, commence l'antienne de la sainte Vierge, dit le verset, l'oraison et le verset *Divinum auxilium*. Il se retire ensuite avec les cérémonies accoutumées.

*Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé*, I, 530; II, 491. Il ne porte l'étole que si une cérémonie qui l'exige suit immédiatement les Vêpres, et non à cause de l'encensement; il vaut mieux ne pas l'avoir dans ce cas. Il fait la génuflexion à deux genoux avant et après *Aperi*. Il ne s'assied point avant les Vêpres, ne se couvre point, et ne salue pas le Chœur. Il fait la génuflexion à deux genoux avant et après l'encensement, et avant de sortir.

*Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles des morts*, I, 644; II, 491. Il peut avoir l'étole sans la chape; avec celle-ci, il porte l'étole si l'Office est uni aux funérailles. Jusqu'après la répétition de l'antienne du *Magnificat*, l'Officiant n'a qu'à se conformer à la position du Chœur. Après la répétition de cette antienne, il chante à genoux *Pater noster*. *Et ne nos*, puis les autres versets, debout *Dominus vobiscum*, l'oraison et le verset *Requiem æternam;* il se retire quand les Chantres ont chanté, *Requiescant*.

*Fonctions de l'Officiant aux Matines et aux Laudes solennelles*, I, 541, II, 492. Il se revêt du surplis, et se rend à l'autel avec le Cérémoniaire. Il dit *Aperi*. Il se rend à sa place avec les révérences d'usage, s'assied, se lève, dit *Pater*, *Ave*, *Credo*, chante *Domine labia* et *Deus in adjutorium*. Après le verset du premier nocturne, il chante *Pater noster*, *Et ne nos*, et l'absolution. Il chante les bénédictions. Il fait de même après le verset du deuxième nocturne. Après le verset du troisième nocturne, il fait de même jusqu'à la bénédiction de la huitième leçon inclusivement. Pendant le huitième répons, il reçoit une chape, et, quand le répons est achevé, il demande la bénédiction au plus digne du Chœur, puis chante la leçon. Il entonne *Te Deum*. Aux Laudes, il observe toutes les cérémonies prescrites pour les Vêpres solennelles.

*Fonctions de l'Officiant aux Matines et aux Laudes solennelles pour les morts*, I, 644; II, 494. Il porte les mêmes ornements que pour les Vêpres des morts. Jusqu'après la répétition de l'antienne de *Benedictus*, l'Officiant n'a qu'à se conformer à la position du Chœur. Avant les leçons, le *Pater* se dit entièrement à voix basse. Après la répétition de l'antienne de *Benedictus*, il chante *Pater noster*, comme aux Vêpres pour les morts, les autres versets et l'oraison. Si la Messe ne suit pas l'Office, il dit *Requiem æternam*, et se retire quand les Chantres ont chanté *Requiescant*.

**Offrande du peuple.** L'offrande doit se faire à la balustrade; on y donne à baiser l'instrument de paix ou un crucifix, et non pas la patène, I, 429.

**Ombrellino.** On porte l'*ombrellino* au-dessus du saint Sacrement, I,

www.obrascatolicas.com

557. Quand on porte la sainte communion aux malades par un temps pluvieux, on se sert d'un *ombrellino* recouvert d'une toile cirée de couleur blanche, I, 608. On tient l'*ombrellino* au dessus du saint Sacrement pour le porter de l'autel jusqu'au dais, II, 79, 101, 102, 157, 159.

**Oraison.** Le Prêtre, avant la Messe, doit s'appliquer pendant quelque temps à l'oraison, I, 251. Chaque partie de l'Office se termine par une oraison. I, 158. A Prime et à Complies, on dit toujours la même oraison, *ibid.* Aux autres Heures, on dit l'oraison des premières Vêpres, *ibid.* A la Messe, on dit soit une seule, soit plusieurs oraisons, I, 216. Il y a des oraisons spéciales à dire aux semi-doubles, aux fêtes simples, aux féries, aux Messes votives, I, 218 et *suiv.* L'oraison *Fidelium* se place l'avant-dernière, I, 221. Elle se dit à certains jours, à savoir : le premier jour du mois, en dehors de l'Avent, du Carême et du temps pascal, où l'on fait l'Office d'une férie ou d'une vigile, ainsi que le lundi de chaque semaine (en dehors du Carême et du temps pascal) où l'on fait les mêmes Offices, I, 220; II, 520. L'oraison *ad libitum* est obligatoire, mais au choix du Prêtre I, 219; elle peut être remplacée par l'oraison commandée, I, 229. On dit l'oraison pour le souverain Pontife, les jours anniversaires de sa création et de son couronnement, I, 226. On dit aussi l'oraison pour l'Évêque diocésain, aux jours anniversaires de sa préconisation au siège qu'il occupe et de sa consécration, I, 227. S'il a été coadjuteur avec future succession, l'anniversaire est celui du jour où il a été préconisé comme coadjuteur. L'oraison pour l'anniversaire du souverain Pontife ou de l'Évêque, s'omet aux fêtes doubles de première classe et aux jours où il n'y a qu'une seule oraison. On remet au lendemain l'oraison pour l'Évêque si un de ses anniversaires coïncide avec celui de la création ou du couronnement du souverain Pontife, *ibid.* Tout Prêtre, à l'anniversaire de sa propre ordination sacerdotale, peut, sauf à certains jours, dire l'oraison *pro seipso Sacerdote*, I, 228. Une oraison prescrite par l'Évêque s'omet, en règle générale, aux doubles de première ou de deuxième classe, et quand il y a, par ailleurs, quatre oraisons prescrites par la rubrique, I, 228. Si elle est prescrite pour une cause grave, elle ne s'omet qu'en de très rares circonstances, *ibid.* A la Messe basse devant le saint Sacrement exposé, on peut faire mémoire du saint Sacrement, à l'exception des fêtes doubles de première ou de seconde classe et des jours qui excluent les commémoraisons, I, 225. Aux Messes chantées en présence du saint Sacrement, ou *pro expositione*, on dit toujours l'oraison du saint Sacrement, quelquefois sous la même conclusion avec l'oraison du jour, I, 226. Aux Messes quotidiennes pour les morts, la première oraison est celle qui convient au défunt ou aux défunts pour lesquels on célèbre ; la deuxième est au choix du Célébrant; la troisième, *Fidelium*, I, 224. Manières de conclure les oraisons, I, 159. On distingue le chant solennel et le chant férial, et celui-ci est de deux sortes; le chant solennel ne s'emploie que pendant les Vêpres, les Laudes et la Messe, I, 370. Manière de chanter les oraisons, II, 518.

**Oraison funèbre.** V. *Prédication.*

**Oratoire**, I, 171 et *suiv.*, 239. Il y en a de trois sortes : publics, semi-publics, et privés. Les premiers sont pour tous les fidèles; les seconds, pour une catégorie; les troisièmes, pour une personne ou une famille. Ces derniers sont autorisés seulement par le souverain Pontife, on y

www.obrascatolicas.com

dit toujours la Messe conformément à son Office; il n'y a pas de Titulaire liturgique. Les deux premiers ont droit à un Titulaire liturgique, s'ils ont reçu au moins la bénédiction solennelle; quant à la Messe à y dire (même dans l'oratoire principal des communautés), on se conforme au calendrier de l'oratoire. Tous les fidèles satisfont dans les deux premiers au précepte de l'audition de la Messe, ainsi que dans ceux qui, sur les bateaux, ont le caractère d'oratoire public: dans les oratoires privés, ne satisfont à ce précepte que les personnes mentionnées dans l'indult.

**Ordre**, I, 344. Les membres du Clergé se divisent en plusieurs ordres. En premier lieu, viennent les grands Prélats; après eux, les Chanoines s'il y en a. Dans les églises où il n'y a pas de Chanoines revêtus de leurs insignes, on peut considérer les Prêtres comme formant un ordre supérieur à celui des Ecclésiastiques qui ne sont pas Prêtres.

**Orgue.** On ne touche pas l'orgue à l'Office ni à la Messe du temps, pendant l'Avent et le Carême, I, 374 et *suiv.* On excepte les dimanches *Gaudete* et *Lætare*, I, 375; II, 7, 46. A la Messe du jeudi saint, on touche l'orgue jusqu'au *Gloria in excelsis* inclusivement, II, 76. Le samedi saint, on le touche à partir de l'hymne Angélique, II, 125. On ne le touche pas à l'Office et à la Messe des morts, I, 375. L'orgue ne remplace jamais le premier verset des cantiques, des hymnes, ceux auxquels on se met à genoux, le *Gloria Patri*, ni la doxologie des hymnes, I, 376. Toutes les fois que le son de l'orgue remplace le chant d'une partie de l'Office, quelqu'un du Chœur doit en même temps prononcer les paroles à voix haute et intelligible, *ibid.*

**Oriflammes.** Les oriflammes religieuses se portent en procession, et ne doivent pas être de forme militaire, I, 35.

**Ornements.** Enumération, I, 17. Règles pour leur matière, I, 18. Règles à suivre pour leur forme, I, 19. Il y a cinq couleurs, I, 21. L'usage de chacun des ornements est déterminé par les règles liturgiques, I, 26 et *suiv.* On ne peut pas célébrer sans être revêtu des ornements sacrés, I, 181. Il en est dont on pourrait être dispensé en cas de nécessité, *ibid.* On ne doit parler à personne pendant qu'on se revêt des ornements. On les quitte dans l'ordre inverse de celui dans lequel on les a pris, I, 279. On ne doit pas en revêtir des laïques, I, 29, 34. Les Chanoines sont revêtus d'ornements aux fonctions pontificales, I, 28, 29. Le Clergé se revêt d'ornements pour la procession de la Fête-Dieu, II, 153. Quand les ornements sacrés sont usés, on ne peut pas les employer à des usages profanes, 1, 38.

**O sacrum convivium.** Le Prêtre peut dire cette antienne après avoir donné la communion hors de la Messe, I, 287; s'il l'a donnée pendant la Messe, il ne la dit point, I, 285.

**Ostensoir.** Sa forme, I, 12. Quand on expose solennellement le saint Sacrement, on doit le mettre dans l'ostensoir, I, 547.

## P

**Pain** Le pain eucharistique est le pain de froment, 178.

**Paix.** Du baiser de paix en général, I, 379. Il y a deux manières de donner la paix, *ibid.* Quand il y a lieu de donner la paix à la Messe

www.obrascatolicas.com

basse ou à une Messe chantée sans Ministres sacrés, on la donne avec l'instrument, I, 296, 381. On donne la paix à toutes les Messes solennelles, à l'exception de celles des morts, du jeudi saint et du samedi saint, I. 379, 466. Aux Messes solennelles, elle est reçue du Célebrant par le Diacre, et portée au Chœur par le Sous-Diacre, I. 438. Aux Messes solennelles où il y a un Prêtre assistant, le Prêtre assistant la reçoit du Célébrant, la donne au Diacre, et peut la porter au Chœur. I. 481.

Pale. Sa matière et sa forme, I, 15.

Pape. Lorsqu'on prononce le nom du Pape régnant, on incline la tête, I, 64. Lorsque le Saint-Siège est vacant, on omet, dans le canon, les paroles qui concernent le Pape, I, 264.

Pâques. De la fête de Pâques, II, 128. Pendant l'octave de Pâques, il n'y a que trois psaumes à Matines, I, 71, 124. On ne dit ni capitules, ni hymnes, ni répons brefs, II, 129. On ne dit pas non plus de versets, excepté à Matines, *ibid.* V. *Hæc dies.*

Parcelles, I, 321. Si l'on trouve des parcelles sur la patène après les ablutions, on doit les prendre. Si on ne les aperçoit qu'à la sacristie, avant de quitter les ornements sacrés, on doit les consommer; si c'est après, on les dépose dans le tabernacle, s'il est possible de le faire. Si la parcelle mise dans le calice y demeurait attachée au moment de la communion, le Prêtre la retirerait avec l'index, ou la prendrait avec la purification.

Paroisse. On doit faire les Offices de la semaine sainte dans les petites églises de paroisse, II, 200. On peut régler les cérémonies à observer dans les autres jours de l'année, sur les prescriptions données pour six jours particuliers par le Cérémonial de Benoit XIII.

Parrain, I, 581.

Pascal (Temps). Sa durée, II, 128, Règles à suivre pendant le temps pascal, II, 130; et les dimanches du temps pascal, I, 80. Les Apôtres et les Martyrs ont un commun spécial au temps pascal, I, 84. V. *Alleluia*.

Passion. Le dimanche de la Passion est un dimanche majeur de première classe, I, 76; II, 43. Règles à observer pour le chant de la Passion, II, 61, 224. Aux Messes solennelles, le Célébrant la lit au coin de l'épître; aux Messes basses, au coin de l'évangile, II, 61, 64. 224. Le vendredi saint, le Célébrant dit au côté de l'épître même la partie qui tient lieu d'évangile, II, 95, 504.

Patène. La patène doit être en or, ou en argent doré à l'intérieur, et consacrée par un Évêque, I, 11. Elle se place sur le calice, I, 251, 274. Pour *Domine non sum dignus*, le Prêtre tient la patène sous l'Hostie, entre l'index et le doigt du milieu de la main gauche, I, 272. Il la tient sous le calice, près du menton, en prenant le précieux Sang, I, 273. On peut mettre les Hosties sur la patène pour distribuer la sainte communion, I, 283. Quand les Hosties sont dans un ciboire, on ne doit point, en donnant la communion, tenir la patène entre les doigts, I, 285. A l'offertoire de la Messe solennelle, le Sous-Diacre reçoit la patène et la tient de la main droite jusqu'à la fin du *Pater*, I, 431; II, 402. Le Célébrant ne doit point présenter la patène à baiser aux fidèles qui viennent à l'offrande, I, 430.

www.obrascatolicas.com

**Pater.** On dit le *Pater* au commencement de toutes les Heures de l'Office, excepté avant Complies, I, 160. On le dit en terminant une Heure, si l'on ne doit pas immédiatement commencer l'Heure suivante, I, 125, 160. A l'Office public, on dit à voix haute les deux mots *Pater noster*, quand on doit dire tout haut *Et ne nos inducas*, mais seulement alors; à Laudes et à Vêpres, on dit le *Pater* à voix haute quand on dit les prières, I, 161. Pendant le *Pater*, à la Messe, le Prêtre tient les yeux arrêtés sur la sainte Hostie, I, 270. A la Messe solennelle, le Diacre peut répondre au Célébrant après le *Pater*, I, 437.

**Pater, Ave.** Ces prières se disent avant l'Office, excepté avant Complies, I, 160. Avant l'Office, elles se disent debout: après l'Office, on les dit dans la position où l'on récite l'antienne finale de la sainte Vierge, I, 539.

**Patron.** Définition; conditions; obligation, la fête principale était autefois de précepte, I, 110 et *suiv.* En France, on transfère au dimanche suivant la solennité du Patron, I, 242. Quand la fête du Patron est jointe, dans le calendrier, à la fête d'un ou de plusieurs Saints, si la fête des autres Saints est double de première ou de seconde classe, on la transfère au premier jour libre; si elle est double majeure, double ou semi-double, on en fait mémoire à l'Office et à la Messe privée du Patron: si elle est simple, on l'omet, I, 116. On excepte de cette règle la fête de saint Pierre, I, 117. V. *Paul, Pierre, Suffrage.*

**Paul** (Saint). Aux fêtes que l'on célèbre en l'honneur de saint Paul, on fait la mémoire de saint Pierre avant toute autre, I, 98. Dans les églises où saint Paul est Patron ou Titulaire, on dit les Vêpres de saint Paul le 29 juin, avec mémoire de saint Pierre, II, 167. V. *Pierre.*

**Pavillon.** Le ciboire doit toujours être couvert d'un pavillon blanc, I, 47.

**Pax Domini.** Après *Pax Domini*, le Diacre peut, comme après le *Pater*, répondre au Célébrant, I, 437.

**Pénitence.** Du sacrement de pénitence, I, 602. Pour administrer ce sacrement à l'église, on doit avoir le surplis et l'étole, I, 27, 603.

**Pentecôte** Office de la vigile de la Pentecôte, II, 144. Le jour de la fête de la Pentecôte, et pendant l'octave, il n'y a que trois psaumes à Matines, I, 71; II, 147. On dit à Tierce l'hymne *Veni Creator*, I, 130: II, 147. On se met à genoux pendant le chant de la première strophe du *Veni Creator* et au verset *Veni sancte Spiritus*, II, 147.

**Per Christum Dominum nostrum.** En disant ces paroles après le *Memento* des défunts, le Prêtre fait une inclination, I, 269; raison de ce rit, *ibid.*

**Philippe** (Saint). Si la fête de saint Philippe est patronale ou titulaire, on la célèbre séparément de celle de saint Jacques, II, 143. Manière d'ordonner l'Office et la Messe en cette circonstance, *ibid.* Règles à observer à la Messe de saint Philippe et saint Jacques célébrée après la Pentecôte, II, 150.

**Pieds.** Règles sur la position des pieds pendant la Messe, I, 250. Pendant la consécration, le Prêtre ne doit pas tenir le pied droit levé, et

www.obrascatolicas.com

appuyé par l'extrémité sur le marchepied, I, 315. Le jeudi saint, on fait la cérémonie du lavement des pieds, II, 84.

**Pierre, Apôtre** (Saint). Aux fêtes que l'on célèbre en l'honneur de saint Pierre, on fait mémoire de saint Paul avant toute autre mémoire, I, 98. Fête et octave de saint Pierre et saint Paul, II, 166. En France, la solennité de cette fête est transférée au dimanche, I, 242; II, 167. V. *Chaire, Patron, Paul.*

**Pierre, Martyr** (Saint). Règles à observer si l'on célèbre la Messe de ce Saint après la Pentecôte, II, 156.

**Piscine.** Il doit y avoir dans l'église ou à la sacristie une piscine destinée à recevoir les eaux sanctifiées, I, 38. Il y en a une autre au baptistère, I, 584.

**Poison.** Si les saintes espèces étaient empoisonnées, on les laisserait se corrompre dans le tabernacle, I, 323. Si l'on avait pris ce poison, on pourrait provoquer un vomissement, I, 324.

**Poitrine.** En se frappant la poitrine de la main droite, on appuie la gauche au-dessous de la poitrine, I, 248. A *Nobis quoque peccatoribus* et *Agnus Dei*, le Prêtre pose la main gauche sur le corporal, I, 269, 271. Quand le Prêtre fait le signe de la croix, il met la main gauche au-dessous de la poitrine, I, 248. Les Ministres font de même toutes les fois que la droite est occupée, I, 412.

**Pontifical**, I, 5.

**Populo** (Messe *pro*). Ceux qui ont charge d'âmes dans le sens canonique, y sont tenus, aux fêtes de précepte (de fait ou de droit seulement); si la fête est renvoyée *in choro*, l'obligation reste fixée au jour; si la fête est transférée *in choro* et *in foro*, l'obligation est aussi transférée : elle est indiquée ordinairement dans l'*Ordo*, I, 168.

**Porte-bénitier.** A l'absoute pour les morts, un Clerc est spécialement chargé de porter le bénitier, I, 468, 503. De même, lorsqu'on porte la sainte communion ou l'extrême-onction aux malades, I, 608, 619. De même aux funérailles, I, 654. A l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe solennelle, cette fonction est ordinairement celle du Thuriféraire, I, 398. A la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, elle est ordinairement remplie par le premier Acolyte, II, 28, 39, 54.

**Porte-croix.** Voy. *Croix.*

**Porte-flambeaux.** A la Messe chantée, cette fonction est remplie par les Acolytes, ou par d'autres Clercs, I, 410. Fonctions des porte-flambeaux, II, 320.

**Précieux Sang.** Voy. *Sang.*

**Prédication**, I, 383. Pendant la Messe solennelle, la prédication a lieu après l'évangile. On peut aussi prêcher avant ou après la distribution de la sainte communion. Une oraison funèbre se fait après la Messe des morts, avant l'absoute. Le 2 février, le mercredi des Cendres et le dimanche des Rameaux, on peut prêcher après la bénédiction des cierges, des cendres ou des rameaux, II, 205, 212, 218. Le vendredi

www.obrascatolicas.com

saint, si l'on fait un sermon sur la Passion, il se fait après le chant de la Passion, II, 236.

**Préface.** Il y a treize préfaces, qui se disent suivant les règles indiquées dans le missel; pour savoir quelle préface dire, on considère la Messe elle-même, l'octave, le temps, le dimanche. I, 234. On emploie le chant férial aux Messes du rit simple et aux Messes des morts, II, 371.

**Préparation à la Messe.** Les prières de la préparation ne sont pas obligatoires; mais il est louable de les réciter, I, 251.

**Présanctifiés** (Messe des), II, 102; dans les petites églises, II, 242.

**Prêtre.** Un Prêtre ne peut pas, sans délégation, administrer les sacrements aux fidèles d'une paroisse étrangère, hors le cas de nécessité, I, 577.

**Prêtre assistant.** Un simple Prêtre ne doit pas avoir de Prêtre assistant, à la Messe solennelle, I, 410. Il y a exception pour certains Prélats et pour les membres de certains Chapitres, *ibid.* Un nouveau Prêtre, célébrant sa première Messe, peut avoir un Prêtre assistant. I, 301, 483. Ses fonctions à la Messe solennelle. I, 477. A l'exposition et à la reposition du saint Sacrement, il peut y avoir un Prêtre ou un Diacre, outre le Célébrant. I, 561, 567.

**Prie-Dieu.** On prépare un prie-Dieu pour l'Évêque assistant à la Messe. Ce prie-Dieu est couvert d'un tapis, rouge ou violet suivant le temps pour les cardinaux ; vert ou violet, suivant le temps, pour l'Évêque dans son diocèse, I, 294; violet pour les Évêques en dehors du lieu de leur juridiction, I, 296.

**Prières.** Il faut distinguer, dans l'Office, les prières dominicales et les prières fériales, I, 162. On dit celles-là à Prime et aux Complies des semi-doubles et des simples, en dehors des octaves: celles-ci à toutes les Heures de l'Office des féries où le jeûne est prescrit par le droit, même si, de fait, on ne l'observe pas, *ibid.* On dit des prières spéciales à l'Office des morts, I, 163. Les prières à dire pendant que le Prêtre se revêt des ornements sacrés sont de précepte, I, 252. Elles sont de conseil pour le Diacre et le Sous-Diacre, I, 415.

**Primaire.** On entend par fête primaire la fête principale d'un mystère ou d'un Saint, I, 84.

**Prime,** I. 126. Il faut distinguer Prime dominicale, Prime férial et Prime festivale, I, 128, 129. Cette Heure ne se chante jamais solennellement, I, 537.

**Prince.** Règles à observer à la Messe devant un grand Prince, I, 297.

**Privilège.** Outre les Offices de droit commun, il y a des Offices de privilège, I, 69.

**Procession.** Des processions, I, 671 et *suiv.* On porte la croix en tête d'une procession, et les Acolytes l'accompagnent avec leurs chandeliers. A certaines processions solennelles, le Thuriféraire marche devant la croix. Aux processions où l'on porte le saint Sacrement, deux Thuriféraires marchent devant le dais et encensent continuellement le saint Sacrement, I, 395; II, 80, 157. Aux processions où l'on porte une relique, un thuriféraire précède aussi celle-ci, I, 686.

www.obrascatolicas.com

On marche deux à deux, et, si l'on est en nombre impair, le plus digne marche entre les deux derniers, I, 677. On peut porter des bannières et des oriflammes, I, 674. V. *Bannière, Jeudi saint, Marc. Oriflammes, Purification. Rameaux, Reliques, Rogations, Saint Sacrement, Samedi saint, Vendredi saint,*

**Procidentes adoraverunt eum.** A la Messe de l'Épiphanie, pendant l'évangile, on fait la génuflexion à ces paroles, II, 29.

**Prophéties.** Le samedi saint, on chante douze prophéties, II, 117. La vigile de la Pentecôte, on en chante six, II, 146. On ne peut les omettre, et l'on doit les chanter en entier, II, 117.

**Propre des Saints,** I, 73.

**Propre du temps,** I, 73.

**Psaumes.** On doit y observer la pause de l'astérisque, I, 372. Pendant le chant des psaumes, le Chœur est assis, I, 511. Les psaumes graduels et les psaumes de la pénitence, indiqués autrefois à certains jours, ne sont pas d'obligation, I, 167.

**Pupitre.** Sa forme, I, 34. On se sert d'un pupitre pour soutenir le missel, si on ne le met pas sur un coussin, I, 33. On met un pupitre devant le siège de l'Officiant, aux Vêpres et aux Laudes solennelles, *ibid.* On met, pour les Matines, un pupitre au milieu du chœur, I, 33, 540. On peut mettre sur un pupitre le livre qui sert pour le chant de l'épître et de l'évangile, I, 421, 425 ; de même, les livres pour le chant de la Passion, II, 50. Le samedi saint, on met sur un pupitre le livre sur lequel le Diacre chante l'*Exsultet*, II, 108. Le pupitre des leçons ne doit être recouvert d'aucun ornement, I, 540; II, 69, 108.

**Purification de la sainte Vierge.** Cette fête, pour la solennité extérieure, est du deuxième degré, I, 343. La cérémonie de ce jour se fait le 2 février, quand même la fête de la Purification serait transférée, II, 24. Dans les églises où la solennité de la Purification est renvoyée au dimanche, on ne peut pas renvoyer au dimanche, la cérémonie des cierges, *ibid.* Elle se compose de plusieurs parties : la bénédiction et la distribution des cierges, la procession et la Messe solennelle, II, 27. V. *Cierges.* Fonctions des divers Ministres le jour de la Purification, V. *Acolytes, Célébrant*, etc. Dans les petites églises, le Célébrant fait la cérémonie de ce jour avec quelques Clercs, II, 203.

**Purificatoire,** I, 16. Le purificatoire est en toile de lin ou de chanvre, et carré ou rectangulaire. Il se plie en trois. On ne le bénit pas. Il se met sur la coupe du calice, et doit toujours être propre. Manière de le disposer en versant le vin et l'eau dans le calice, I, 262. On essuie avec le purificatoire les parois du calice après y avoir versé le vin et l'eau, *ibid.* On couvre ensuite avec le purificatoire la moitié de patène, *ibid.* Après le *Pater*, le Prêtre essuie la patène avec le purificatoire, et le met ensuite à quelque distance du corporal, du côté de l'épître, I, 270. Pour prendre la dernière ablution, le Prêtre tient le purificatoire sous le menton, I, 274. Il s'en sert pour essuyer ses lèvres, puis le calice, *ibid.*

www.obrascatolicas.com

## Q

**Qualité.** Les fêtes peuvent être de qualité différente, c'est-à-dire : primaires ou secondaires, I, 84.

**Quarante-Heures.** Prières des Quarante-Heures, I, 548.

**Quatre-temps.** Les quatre-temps d'hiver ont lieu pendant la troisième semaine de l'Avent, II, 1. Ceux du printemps sont fixés à la première semaine du Carême, II, 36. Ceux d'été ont lieu pendant la semaine de la Pentecôte, II, 147. Ceux d'automne sont fixés à la troisième semaine de septembre dans l'ordre des leçons de la sainte Écriture, II, 171. Les féries des quatre-temps sont des féries majeures, I, 82.

**Quinquagésime.** Le dimanche de la Quinquagésime est un dimanche majeur de seconde classe, I, 76; II, 34.

## R

**Rameaux.** Le dimanche des Rameaux est un dimanche majeur de première classe, et solennel de sa nature, I, 76. A la Messe, on ne dit qu'une seule oraison. La fonction se compose de plusieurs parties : l'antienne, l'épître, le répons, l'évangile et les oraisons qui précèdent la bénédiction et la distribution des rameaux, la procession et la Messe solennelle, II, 52 et *suiv.* A cette Messe, la Passion est chantée par trois Diacres, II, 61. Fonctions des divers Ministres le dimanche des Rameaux. V. *Acolytes, Célébrant, etc.* Dans les petites églises, le Célébrant fait la cérémonie de ce jour avec quelques Clercs, II, 215.

**Rapport.** Le rapport des Offices entre eux peut avoir lieu par occurrence ou par concurrence, I, 90. En règle générale, la Messe est en rapport avec l'Office, I, 1387.

**Réchaud.** Lorsqu'on doit se servir de l'encensoir, on met en lieu convenable un réchaud avec du feu, I, 14. Il en faut un à la porte de l'église le samedi saint, pour la bénédiction du feu nouveau, II, 107, 246.

**Recueillement.** Le Prêtre doit se tenir dans le recueillement en prenant les ornements et en allant à l'autel, I, 253. Il s'arrête quelques instants pour se recueillir, après avoir communié sous la première espèce, I, 272.

**Regina cæli.** Cette antienne se dit depuis les Complies du samedi saint jusqu'à None du samedi après la Pentecôte inclusivement, I, 165. On la dit au lieu de l'*Angelus* pendant le temps pascal, et, à midi, le samedi saint et le samedi après la Pentecôte, II, 147.

**Réguliers, ou Religieux.** Les Réguliers doivent célébrer, sous le rit double de première classe, la fête du Patron principal de la localité :

www.obrascatolicas.com

avec octave, s'ils n'ont pas de calendrier spécial; sans octave, s'ils ont un calendrier spécial, I, 111. Ils sont tenus, dans les mêmes conditions, à faire l'Office du Titulaire de l'église cathédrale, et celui de l'anniversaire de la Dédicace de celle-ci, I, 115, 119.

**Reliques**, I, 680 et *suiv.* Reliques insignes, non insignes. Leur authenticité doit être reconnue. Toutes les reliques doivent être conservées avec respect. On les expose à la vénération des fidèles. On ne peut pas les exposer à un autel quand le saint Sacrement y est exposé. On les porte en procession. Il convient de porter des reliques aux processions de saint Marc et des Rogations. On ne peut pas en porter à la procession du saint Sacrement. On peut donner la bénédiction avec les reliques, et spécialement avec une relique de la vraie Croix. On met des reliques sur l'autel entre les chandeliers. I, 57. On n'en met pas, pendant l'Avent et le Carême, à l'Office et à la Messe du temps, excepté le troisième dimanche de l'Avent et le quatrième dimanche du Carême, II, 6, 46.

**Remi** (Saint). La fête de saint Remi est, de droit commun, simple; mais double-majeure en France, II, 173.

**Répons**, I, 153. V. *Alleluia.*

**Répons brefs**, I, 156. V. *Alleluia, Pâques, Semaine sainte.*

**Reposition.** Reposition du saint Sacrement, I. 564. Le Prêtre qui fait cette fonction peut porter l'aube, être accompagné d'un Diacre et d'un Sous-Diacre en dalmatique et tunique. I, 565. On se sert d'ornements blancs, toutes les fois que cette fonction n'est pas jointe à un Office auquel on porte des ornements d'une autre couleur. I, 564. Fonctions des divers Ministres à la reposition. V. *Cérémoniaire*, etc.

**Reposoir.** Le jeudi saint, on prépare un reposoir, II. 73. On peut s'arrêter à des reposoirs, et donner une fois ou deux la bénédiction pendant la procession de la Fête-Dieu, II, 159.

**Requiem æternam.** On ne dit pas ce verset à la fin de l'Office, si celui-ci doit être immédiatement suivi de la levée du corps, de la Messe des morts ou seulement de l'absoute, I, 642.

**Requiescant in pace.** A la fin de la Messe de *Requiem*, le Prêtre dit *Requiescant in pace*, étant tourné vers l'autel, I, 298. Le Célébrant doit dire ce verset aux Messes de *Requiem*, même quand il est chanté par le Diacre, I, 466. Après l'absoute pour un seul défunt, on dit *Requiescat*, I, 472. A l'Office et à la Messe des morts, on doit dire toujours *Requiescant*, I, 298, 466, 644.

**Réserve.** Le jeudi saint, la sainte réserve se met dans un tabernacle fermé à clef, II, 81, 230.

**Respect.** On doit avoir un grand respect pour les objets liturgiques, I, 37.

**Révérence.** Le mot *révérence* est un terme général qui s'applique à toute espèce de salutation, I, 60. Il y a deux espèces de révérences

www.obrascatolicas.com

la génuflexion et l'inclination, *ibid.* V. *Génuflexion*, *Inclination*, *Salut*.

**Rit ou Rite.** On distingue divers rites de l'Office et de la sainte Messe, I, 70, 192.

**Rituel.** Le Rituel contient ce qu'il faut observer pour l'administration des Sacrements, les bénédictions, les funérailles et les processions, I, 4.

**Rochet,** I, 30 et *suiv.* Le rochet a des manches étroites. Les Evêques et les Prélats ont seuls le droit de porter le rochet. Les Chanoines doivent avoir un indult spécial pour le porter. Le rochet ne peut remplacer le surplis pour l'administration des sacrements, ni pour certaines autres fonctions.

**Rogations,** II, 132. Procession des Rogations. Dans les églises où l'on fait cette procession, on dit, sauf dans quelques cas, la Messe de la station. On se sert d'ornements violets à la Procession et à la Messe de la station.

**Rosaire.** La fête du saint Rosaire se fait désormais le 7 octobre, sous le rit double de seconde classe ; elle est secondaire, I, 72 ; II, 173. Solennité extérieure de cette fête, I, 241 et 692, II, 173.

**Ruban.** On lie avec un ruban de soie blanche le voile qui couvre la sainte Réserve le jeudi saint, II, 76. Le jour de la fête du saint Sacrement, à la procession, le Célébrant peut avoir un ruban blanc autour du cou, pour soutenir l'ostensoir, II, 157.

**Rubricistes.** L'opinion des rubricistes est d'un grand poids dans certains cas ; mais elle n'a aucun caractère législatif, I,7.

**Rubriques,** I, 2. Les rubriques sont les règles de la liturgie. Elles sont générales ou particulières. Les rubriques sont des lois obligatoires en elles-mêmes.

## S

**Sacré-Cœur.** V. *Cœur.*

**Sacrement.** Administration des sacrements, I, 576. On doit avoir, dans un lieu séparé, tout ce qui est nécessaire pour porter les sacrements aux malades, en cas d'urgence, I. 608.

**Saint Sacrement.** Le saint Sacrement doit être conservé dans le tabernacle, I, 45. Les Hosties doivent être renouvelées au moins tous les quinze jours, I, 47. On ne doit pas conserver le saint Sacrement à plusieurs autels dans la même église, I, 49. Dans les églises cathédrales et celles tenues à l'office du chœur, le saint Sacrement ne doit pas être à l'autel du chœur, *ibid.* La fête du saint Sacrement se célèbre le jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte, II, 151. L'octave de cette fête est une octave privilégiée de deuxième ordre, I, 87 ; II, 151. A l'Office de cette octave, on ne dit pas la neuvième leçon d'une fête simple, ni celle d'une fête simplifiée, I, 101 ; II, 160. En France, la solennité de la fête du saint Sacrement se transfère au dimanche suivant, I, 242 ; II, 151. Une procession ou une ex

www.obrascatolicas.com

position du saint Sacrement n'autorise pas à en dire la Messe votive, I. 196. Règles spéciales à la Messe solennelle et à la procession de la fête du saint Sacrement, II, 151. La procession du jour de la fête se fait après la Messe, *ibid.* La procession du jour de l'octave se fait après les Vêpres, II, 162. Fonctions spéciales des divers Ministres le jour de la fête du saint Sacrement, V. *Acolytes, Célébrant*, etc. Cérémonies à observer par le Prêtre à la Messe basse devant le saint Sacrement exposé I, 290; de même par le Servant, I, 336; à l'aspersion de l'eau bénite, I. 402; à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé, I, 448; à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement, I, 457; à la Messe chantée sans Ministres sacrés en présence du saint Sacrement exposé, I, 495; à la Messe chantée sans Ministres sacrés pour l'exposition du saint Sacrement, I, 499; aux Vêpres en présence du saint Sacrement exposé, I, 530. 559, *V. Eucharistie, Exposition, Reposition, Salut.*

**Sacrifice.** Voy. *Messe.*

**Sacristie,** I, 9.

**Saint.** On distingue l'Office des Saints de l'Office du temps, I, 75. Le propre et le commun des Saints sont deux parties spéciales des livres liturgiques, et distinctes du propre du temps, I, 75, 84. L'Office des Saints pendant le temps pascal est soumis à des règles spéciales, II, 130. Il y a aussi des règles particulières pour les Offices des Saints transférés après le temps pascal, II, 149.

**Salut.** On rend toujours le salut aux membres du Clergé qui sont d'un ordre supérieur ou égal, I, 358. Si l'on entre au chœur ou si l'on en sort, on salue le Clergé, *ibid.* On omet tous les saluts au Chœur devant le saint Sacrement exposé ou découvert, I. 359, 449. Règles à observer pour les saluts au Chœur, I. 359. Salut avec l'ostensoir et avec le ciboire, I, 569, 572. Au Salut avec l'ostensoir, on encense deux fois, si l'exposition n'est pas faite d'avance, I, 570.

**Salve Regina.** Cette antienne se dit depuis les Complies du samedi avant le dimanche de la sainte Trinité, jusqu'à celles du samedi avant le premier dimanche de l'Avent, I, 165.

**Samedi.** Le samedi, toutes les fois qu'il n'y a pas un Office semi-double ou une férie majeure, ou une vigile, ou l'Office d'un dimanche anticipé, on fait l'Office de la sainte Vierge, I, 89. On anticipe quelquefois au samedi l'Office d'un dimanche, I, 77. Manière de faire cet Office, I, 79. Quand le jour octave de l'Épiphanie est un dimanche, on anticipe au samedi l'Office de la sainte Famille, avec la mémoire du premier dimanche après l'Épiphanie.

**Samedi saint.** A l'Office, il n'y a ni invitatoire, ni hymnes ni absolutions, ni bénédictions, ni répons brefs, ni capitules; il n'y a pas de *Gloria Patri* avant Vêpres, et l'on dit *Deus in adjutorium, Gloria Patri* et l'antienne à la sainte Vierge à Complies seulement, II, 64, 127. Les Messes privées sont interdites le samedi saint, I, 176; II, 67: mais on peut donner la sainte communion aux fidèles, soit à la Messe solennelle, soit immédiatement après celle-ci, II, 127. La Messe privée de ce jour, si on a le privilège de la dire, est soumise à des règles particulières, *ibid.* Cérémonies de ce jour, II, 109. On se rend processionnellement au lieu où doit se faire la bénédiction



www.obrascatolicas.com

du feu nouveau. Après cette bénédiction, le Diacre prend les ornements blancs, on bénit l'encens, et l'on retourne à l'autel en procession avec le cierge triangulaire. Le Diacre reçoit la bénédiction, et chante l'*Exsultet*. Après l'*Exsultet*, le Célébrant prend le manipule et la chasuble violette; le Diacre se revêt des ornements violets, et le Sous-Diacre prend le manipule, pour les prophéties On doit chanter les prophéties en entier. Après les prophéties, si l'église a des fonts baptismaux, le Célébrant et ses Ministres vont à la banquette et quittent leurs manipules; le Célébrant quitte aussi la chasuble, et reçoit une chape; puis on se rend processionnellement aux fonts. On fait la bénédiction des fonts, ensuite l'aspersion. On chante les litanies, pendant lesquelles le Célébrant est prosterné avec les Ministres sacrés sur les degrés de l'autel. A *Peccatores*, le Célébrant et ses Ministres vont prendre les ornements blancs. On célèbre la Messe solennelle. On dit *Judica* avec *Gloria Patri;* il n'y a pas d'introît. On dit *Gloria in excelsis*, et, pendant qu'on le chante, on sonne la clochette et les cloches, et l'on découvre les images. Après l'épitre, le Célébrant chante trois fois *Alleluia*. Les Acolytes assistent à l'évangile sans chandeliers. On ne dit pas *Credo*, ni offertoire, ni *Agnus Dei*. Au lieu de l'antienne de la communion, on dit les Vêpres. Le Célébrant entonne l'antienne de *Magnificat*. Il encense l'autel pendant le cantique, et le Diacre encense le Chœur. Après la répétition de l'antienne, on dit la postcommunion; et la Messe se termine comme à l'ordinaire. On ajoute deux *Alleluia* à *Ite Missa est*. Il y a des règles particulières aux Complies du même jour. V. *Semaine sainte*. Pour l'office des divers Ministres le samedi saint, V. *Acolytes, Célébrant, Cérémoniaire*, etc. Dans les petites églises, le Célébrant fait cette cérémonie avec quelques Clercs, II, 247.

**Sanctuaire.** On appelle sanctuaire l'espace situé devant l'autel et à ses côtés, I, 51.

**Sanctum et terribile nomen ejus.** On se découvre en chantant ces paroles, I, 512.

**Sang (précieux).** Ce qu'il faudrait faire si le précieux Sang venait à geler dans le calice, I, 322; ce qu'il y aurait à faire s'il était répandu en tout ou en partie. Manière de le prendre, I, 323. La fête du précieux Sang est célébrée le premier juillet, II, 167. Elle est du rit double de seconde classe, et secondaire; elle cède à la Visitation en occurrence et en concurrence, *ibid*. Si la fête du précieux Sang est en concurrence avec celle du Sacré-Cœur, on ne fait pas mémoire de celle dont on ne fait pas l'Office, I, 109.

**Scabellum.** Tabouret en bois, fermé de tous côtés, I, 55.

**Scamnum.** Banquette, généralement avec un dossier, destinée au Célébrant et aux Ministres sacrés, I, 55.

**Schola.** On appelle ainsi le Chœur des Chantres, I, 378.

**Secondaire.** Ce qu'on entend par fête secondaire, I, 84.

**Sedile.** Le mot *sedile* s'applique à tous les sièges usités au chœur, mais spécialement aux sièges des Chapiers, I, 55.

**Sed libera nos a malo.** Le Diacre peut répondre *Sed libera nos a malo* après le chant du *Pater*, I, 437.

www.obrascatolicas.com

**Semaine sainte.** Le lundi, le mardi et le mercredi de la semaine sainte sont des féries majeures privilégiées, I, 82 ; II, 44. Les trois derniers jours sont du rit double de première classe; ils n'admettent aucune mémoire, I, 95. A l'Office de ces trois jours, jusqu'aux Complies du samedi exclusivement, il n'y a ni *Deus in adjutorium*, ni invitatoire, ni hymnes, ni absolutions, ni bénédictions, ni répons brefs, ni capitules, ni *Gloria Patri*, ni *Tu autem* à la fin des leçons, ni antiennes à la sainte Vierge. II, 64. Toutes les Heures se terminent de la même manière, II, 65. Règles à suivre pendant ces jours pour les funérailles, I, 651 ; II, 68.

**Semi-double.** Office semi-double, I, 73 et *suiv.* L'Office semi-double commence la veille aux Vêpres, et se termine après les Complies du jour. Les Matines ont trois nocturnes. En règle générale, on dit le suffrage à Laudes et à Vêpres, et les prières à Prime et à Complies. Les semi-doubles empêchés à leur jour sont simplifiés et quelquefois omis, I, 95. La veille de la Toussaint, ou de la fête d'un Apôtre, si l'on fait une fête du rit semi-double, la troisième oraison de la Messe est *Deus, qui corda*, I, 220.

**Septuagésime.** Le dimanche de la Septuagésime est un dimanche majeur de seconde classe, I, 76; II, 34. V. *Alleluia*.

**Servant.** On ne doit pas célébrer sans Servant ; en cas de nécessité, une femme peut répondre aux prières de la Messe, I, 182. Un simple Prêtre ne peut avoir deux Servants de Messe comme distinction personnelle, I, 339.

*Fonctions du Servant à la Messe basse*, I, 338 et *suiv.* Il fait les mêmes inclinations et les mêmes signes de croix que le Prêtre, seulement aux prières du commencement de la Messe, au bas de l'autel. Il porte toujours les burettes à l'autel avec leur plateau. Il doit être revêtu du surplis sur la soutane. Il se tient à la gauche du Prêtre pendant que celui-ci s'habille. Il prend le missel, si celui-ci n'est pas à l'autel, et l'appuie sur sa poitrine en tournant la tranche vers sa gauche. Il fait une inclination médiocre à la croix en même temps que le Prêtre ; si la sacristie est derrière l'autel, et s'il y a une porte de chaque côté, il sort de la sacristie par celle qui se trouve du côté de l'évangile. S'il passe devant le grand autel, ou devant un autel où le saint Sacrement est exposé ou découvert, devant une relique, ou dans le chœur, il fait les révérences convenables. Il cède le pas à un autre Prêtre qui revient de célébrer. En arrivant à l'autel, il reçoit la barrette du Prêtre, fait la génuflexion, et élève l'aube pendant que le Prêtre monte. S'il porte le missel, il le met sur le pupitre, la tranche tournée vers sa gauche. Il porte la barrette en lieu convenable. Il va se mettre à genoux sur le pavé du côté de l'évangile. Il fait le signe de la croix au commencement, en même temps que le Prêtre, et lui répond ; il fait le signe de la croix à *Adjutorium*, s'incline, se tourne vers le Prêtre pour dire *Misereatur*, demeure incliné médiocrement vers l'autel en disant *Confiteor*, se tournant vers le Prêtre aux mots *tibi Pater* et *te Pater;* il demeure incliné vers l'autel pendant que le Prêtre dit *Misereatur;* il se redresse à *Indulgentiam*, et s'incline de nouveau à *Deus tu conversus*. Après *Oremus*, il se redresse. Il répond *Et cum spiritu tuo*. Si le Prêtre dit *Flectamus genua*, il répond *Levate*. Après l'épître, il répond *Deo gratias*. Il se rend au coin de l'épître, quand il en est temps, transporte le missel au côté de l'évangile, et l'y place obliquement. Il répond *Et cum spiritu tuo*, fait les trois signes de croix, et répond *Gloria tibi Domine*.

www.obrascatolicas.com

Il se rend au côté de l'épître, et, après l'évangile, répond *Laus tibi Christe.* Il se met de nouveau à genoux. Il répond *Et cum spiritu tuo.* Il monte au coin de l'épître, reçoit le voile et le plie sur le coin de l'autel, va prendre les burettes sur le plateau, et revient au côté de l'épître. Il salue le Prêtre à son arrivée, baise la burette du vin, la présente, prend la burette de l'eau dans la main droite, la baise, reçoit de la main gauche celle du vin, présente la burette de l'eau, et baise celle du vin. Il reçoit cette burette, qu'il baise, et porte la burette de vin à la crédence; il revient au côté de l'épître, met sur son bras gauche ou au-dessous du plateau le manuterge déplié, prend la burette de l'eau dans la main droite et le plateau dans la main gauche. Il salue le Prêtre à son arrivée, et verse un peu d'eau sur ses doigts. Quand le Prêtre s'est essuyé les doigts, il le salue, revient à la crédence et remet tout en ordre. Il revient à l'autel portant la clochette, et se met à genoux au côté de l'épître. Il répond *Suscipiat.* Il répond aux versets qui précèdent la préface. Au *Sanctus*, il sonne la clochette. Au *Memento* des vivants, il allume le cierge de l'élévation, si c'est l'usage. Quelques instants avant la consécration, il se met à genoux. Pendant chaque élévation, il s'incline, soutient la chasuble et sonne la clochette. Après l'élévation, il revient à sa place. Quand le Prêtre a dit *Per omnia*, il répond *Amen;* puis, à la fin du *Pater*, il répond *Sed libera nos a malo.* Après *Per omnia* et *Pax Domini*, il répond *Amen* et *Et cum spiritu tuo.* S'il y a communion, il étend la nappe quand le Prêtre a pris la sainte Hostie, et dit le *Confiteor* quand le Prêtre a pris le précieux Sang. Il répond *Amen* après *Misereatur* et après *Indulgentiam.* S'il doit communier, il communie le premier, à moins qu'un Prêtre ou un Diacre en étole ne se présentent à la sainte table. Il se présente après avoir fait la génuflexion, dès que le Prêtre a dit *Indulgentiam.* Si la table de communion est éloignée, il allume un ou deux cierges près de l'endroit où l'on distribue la communion, ou accompagne le Prêtre avec un cierge allumé. Il va prendre le plateau avec les burettes à la crédence, et revient au coin de l'épître. Quand il en est temps, il s'approche du Prêtre, et, quand celui-ci présente le calice, il y verse du vin. Il revient au coin de l'épître, et verse le vin et l'eau sur les doigts du Prêtre. Il reporte le plateau à la crédence. Il va faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, monte au côté de l'évangile, prend le missel avec le pupitre, revient faire la génuflexion au milieu, et le porte au côté de l'épître. Il déplie le voile du calice, et l'étend entre le missel et le corporal. Il retourne se mettre à genoux au côté de l'évangile. Il répond *Et cum spiritu tuo* et *Amen.* Après les oraisons, il répond *Et cum spiritu tuo* et *Deo gratias.* Si le Prêtre a laissé le livre ouvert, il va le prendre pour le porter au côté de l'évangile. Après la bénédiction, il répond *Amen.* A *Et Verbum*, il fait la génuflexion, et, après l'évangile, répond *Deo gratias.* Il va prendre le missel, s'il doit l'emporter. Il prend la barrette du Prêtre, la lui présente, et le précède à la sacristie. En y arrivant, il salue la croix, reçoit sa barrette, et se tient à sa gauche pour l'aider à quitter les ornements.

*Fonctions du Servant à la Messe en présence du saint Sacrement exposé*, I, 336. Il reçoit la barrette du Prêtre dès qu'il est en vue du saint Sacrement. En arrivant, il fait la génuflexion à deux genoux. A l'offertoire, il fait la génuflexion avant de monter à l'autel et après en être descendu. Il ne baise pas les burettes. Au *Lavabo*, il se place au bas des degrés, en tournant le dos au peuple. Il verse les ablutions au milieu de l'autel. Avant de partir, il fait la génuflexion à deux genoux.

*Fonctions du Servant à la Messe en présence de grands Prélats*, I, 337. En arrivant à l'autel, le Servant salue le Prélat par une génuflexion.

www.obrascatolicas.com

Après l'évangile, il prend le missel, et le porte à baiser au Prélat, en lui indiquant le commencement de l'évangile. Après *Agnus Dei*, il va prendre l'instrument de paix, et va se mettre à genoux à la droite du Prêtre, il répond *Et cum spiritu tuo*, et porte l'instrument couvert à baiser au Prélat, en lui disant *Pax tecum*. Après que le Prélat a baisé l'instrument, il couvre celui-ci de son voile, et salue le Prélat. A la fin, il salue le Prélat par une génuflexion après avoir fait la génuflexion à l'autel.

*Fonctions du Servant à la Messe, de* Requiem, I, 338. Tous les baisers sont omis. Pour aller au coin de l'épître, il attend les derniers versets de la prose, si le Prêtre la dit. Après *Requiescant in pace*, il répond *Amen*.

*Fonctions de deux Servants à la Messe basse*, I, 339. A la sacristie, ils se placent de chaque côté du Prêtre. Ils marchent de front, ou le second en avant du premier. A l'autel, le premier est à droite, et le second à gauche. Ils répondent ensemble. Quand le Prêtre monte à l'autel, ils élèvent ses vêtements de chaque côté. Le premier porte le missel au côté de l'évangile, puis revient à sa place. A l'offertoire, ils viennent faire la génuflexion au milieu ; le premier se rend à la crédence, et le second va recevoir et plier le voile. Le premier apporte les burettes sur le plateau. Il reporte la burette de vin à la crédence; les deux viennent à l'autel; le premier prend le manuterge, et le second prend la burette de l'eau avec le plateau. Le premier sonne la clochette. A l'élévation, ils soutiennent ensemble la chasuble. S'il y a communion, le premier va prendre la nappe, ils la soutiennent ensemble, et le premier la reporte. Le premier verse la purification et l'ablution. Celui-ci, ayant reporté le plateau avec les burettes, va prendre le voile pour le porter au côté de l'évangile, et, en même temps, le second va prendre le missel pour le porter au côté de l'épître. Le premier présente au Prêtre la bourse et le voile, et les deux vont à leurs places. S'il y a un évangile propre, le premier porte le livre. Après la Messe, le premier présente la barrette. Ils retournent à la sacristie comme ils en sont venus, et aident au Prêtre à quitter les ornements.

**Seu.** Le mot *seu*, qui se trouve dans la première oraison de la Messe quotidienne pour les morts, fait partie du texte et n'est pas une rubrique, I, 225.

**Sexagésime.** Le dimanche de la Sexagésime est un dimanche majeur de seconde classe, I, 76; II, 34.

**Sexte.** Cette Heure se compose d'une hymne, d'une antienne, de trois psaumes, d'un capitule, d'un répons bref et d'une oraison, I, 130. A certains jours, on omet l'hymne, l'antienne, le capitule et le répons bref, *ibid.* A certains jours, on dit quelques prières, I, 131. Cette Heure ne se chante jamais solennellement, I, 537.

**Siège.** Il y a des sièges spécialement usités au chœur, I, 55. Le Cérémonial ne suppose jamais que les sièges puissent être levés et abaissés, I, 360. V. *Scabellum*, *Scamnum*, *Stallum*, *Subsellium*.

**Signe de la croix.** Pour bien faire le signe de la croix sur soi, il faut le faire du front à la poitrine, et de l'épaule gauche à l'épaule droite, I, 59. Le Prêtre avant de lire ou de chanter l'évangile, le Diacre avant de le chanter, le Servant à la Messe basse, et les membres du Clergé, font un signe de croix sur le commencement du texte, puis sur leur front,



www.obrascatolicas.com

sur leur bouche et sur leur poitrine, I, 259, 330, 409, 435. Après l'oblation de l'hostie et du calice, le Prêtre fait un signe de croix, d'abord avec la patène, puis avec le calice, avant de poser l'hostie et le calice sur le corporal, I, 261, 262. En bénissant, il fait un signe de croix avec la main étendue, en tournant le petit doigt vers l'objet qu'il bénit, I, 249. Avant le *Pater*, il fait cinq signes de croix avec la sainte Hostie, I, 270. Pendant la prière *Libera nos*, il fait le signe de la croix avec la patène, *ibid.* En faisant le signe de la croix avec la sainte Hostie, on ne dépasse pas les limites de la patène, I, 272. Pour le dernier évangile, on ne fait pas le signe de la croix sur l'autel, [si le le saint Sacrement se trouve sur la table de l'autel ou exposé,] I, 293. Sommaire des signes de croix à faire pendant la sainte Messe, I, 306. Tout le Clergé fait le signe de la croix à la fin du *Gloria*, du *Credo* et du *Sanctus*, I, 409, au commencement du *Magnificat*, I, 513, et du *Benedictus*, I, 541.

**Si iniquitates.** On dit cette antienne avec le psaume *De profundis* à la levée du corps et après les funérailles des adultes, I, 655, 660.

**Simon** (Saint). Règles particulières à observer si la fête de ce Saint est patronale ou titulaire, II, 174.

**Simple.** Office d'une fête simple I, 74. Il commence la veille au capitule, et se termine le jour même après None, *ibid.* Aux Matines, invitatoire et hymne de la fête, nocturne à neuf psaumes et verset de la férie, *ibid.* Absolution, et bénédiction suivant le jour de la semaine, I, 145. Deux premières leçons de l'Écriture, I, 152; troisième leçon de la fête ; répons suivant le jour de la semaine, I, 155, *Te Deum* après la troisième leçon I, 160; les Laudes et les petites Heures comme au semi-doubles.

**Sit nomen Domini benedictum.** On se découvre en chantant ces paroles pendant le psaume *Laudate pueri*, I, 511. On dit ou on chante l'antienne qui commence par ces mots, à la levée du corps pour les funérailles des enfants, I, 662.

**Sixte** (Saint). Suivant le sentiment le plus probable, c'est saint Sixte Ier qu'on nomme au canon de la Messe, I, 265.

**Solennité.** On entend par la solennité d'une fête, sa célébration avec fériation ou avec octave, I, 93. Solennités transférées, I, 541. Il y a quatre degrés dans la solennité extérieure, I, 343.

**Sonnette.** Voy. *Clochette.*

**Sortie.** On suit, pour la sortie du chœur, les mêmes règles que pour l'entrée, I, 363.

**Sotère et Caïus** (Saints). Règles particulières à observer si la Messe de ces Saints se dit hors du temps pascal, II, 149.

**Souche.** En France, il est d'usage de remplacer les cierges par des souches, I, 50.

**Sous-Diacre.** Un nouveau Sous-Diacre, le jour de son ordination, commence à réciter l'Office, très probablement à l'Heure canoniale que l'on réciterait au Chœur après la Messe d'ordination, I, 68. Il dit *Domine exaudi orationem meam*, au lieu de *Dominus vobiscum*

www.obrascatolicas.com

I, 159. A la Messe, il fait la génuflexion sur le pavé en arrivant à l'autel pour la première fois et en le quittant pour la dernière: dans les autres circonstances, il la fait sur le degré, I,411; II, 393. Il tient les mains jointes; et, si l'une est occupée, il pose l'autre sur la poitrine, I, 412; II, 393. Sa place est derrière le Diacre, sur le pavé, II, 393. Règles concernant les génuflexions : Quand le saint Sacrement n'est pas sur l'autel, il la fait au milieu : 1° lorsqu'il y arrive d'un lieu hors de l'autel; 2° lorsqu'il y passe pour se rendre d'un côté à l'autre; 3° lorsqu'il en part pour se rendre à un lieu hors de l'autel, I, 412; II, 393. Quand le saint Sacrement est sur l'autel, il la fait : 1° en partant et en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté à l'autre; 2° en partant et même en arrivant, lorsqu'il se rend d'un côté au milieu, et *vice versa*, *ibid.* Quand le Célébrant fait la génuflexion, il met la main sous son coude, II, 394. Il récite le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus*, II, 393. Il fait les mêmes signes que le Célébrant, quand il récite avec lui des paroles qui demandent ces actions, I, 413; II, 394. Pour aller s'asseoir; il fait la génuflexion, s'il est au milieu, va à la banquette, aide au Célébrant à s'asseoir, salue le Diacre et s'assied; il tient les mains étendues sur les genoux; pour revenir à l'autel, il se découvre, se lève, dépose sa barrette, et l'accompagne à l'autel en faisant le salut au Chœur en passant, *ibid.*

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle ordinaire*, I, 414; II, 395 et *suiv.* Le Sous-Diacre se revêt de tous ses ornements, sauf le manipule et, si l'on sen sert, la chasuble pliée. Lorsque le Célébrant a pris ses ornements, il prend le manipule et, si l'on s'en sert, la chasuble pliée. Il se couvre en même temps que le Célébrant. Au signal donné, il se découvre, fait les saluts ordinaires, et se rend à l'autel devant le Diacre. En entrant dans l'église, il se découvre, reçoit l'eau bénite, et fait le signe de la croix. Il se couvre de nouveau s'il y a un trajet suffisant. Si le Clergé est au chœur, il le salue. En arrivant au chœur, il se place à la gauche du Célébrant, et donne sa barrette au Cérémoniaire. Arrivé à l'autel, il fait la génuflexion. Il répond aux prières du commencement de la Messe. Il assiste à la bénédiction de l'encens et à l'encensement. Il descend au bas des degrés près du Diacre, pour l'encensement du Célébrant. Il reste au coin de l'épître, à la droite du Diacre, et derrière lui, pendant l'introit. Il fait le signe de la croix en même temps que le Célébrant. Quand l'introît est chanté, on peut aller s'asseoir. Il se rend alors à la banquette sans aucune révérence. On revient à l'autel au dernier *Kyrie*. Il fait ensuite la génuflexion et va s'asseoir. A *Cum sancto Spiritu*, il revient à l'autel. Après *Dominus vobiscum*, il va du côté de l'épître, derrière le Diacre. Au commencement de la dernière oraison, le Cérémoniaire lui présente le livre des épîtres. Il prend le livre des deux mains par les côtés, vers le bas, la tranche dans la main gauche, et le tient devant sa poitrine. A *Jesum Christum*, il s'incline vers la croix. Pendant la conclusion, il va au milieu de l'autel, fait la génuflexion, salue le Chœur, et revient au côté de l'épître. Il chante l'épître. Après l'épître, il revient au milieu de l'autel, fait les révérences convenables, et va se mettre à genoux au coin de l'épître, sur le marchepied, pour recevoir la bénédiction et baiser la main du Célébrant. Il se lève, rend le livre, et va porter le missel au coin de l'évangile. Si l'on va s'asseoir, il ne porte pas le missel, et va à la banquette; il porte le livre quand il est de retour. Il assiste le Célébrant pendant que celui-ci lit l'évangile. Il répond *Laus tibi Christe*, approche le missel du milieu de l'autel, et reste à la gauche du Célébrant. Il descend au bas des degrés après la bénédiction de l'encens. Quand il en est temps, il fait la génuflexion, salue le

www.obrascatolicas.com

Chœur, et précède le Diacre au côté de l'évangile. Il se tourne vers le Diacre, et reçoit le livre pour le soutenir. Pendant l'évangile, il ne fait aucune révérence. Après l'évangile, il porte le livre ouvert sur son bras gauche, et va directement le faire baiser au Célébrant. Il ferme le livre, salue le Célébrant, descend au bas des degrés à la gauche du Célébrant, donne le livre au Cérémoniaire, et attend que le Célébrant ait été encensé. Il retourne ensuite à sa place, et fait la génuflexion. Il observe pour le *Credo* ce qui est dit pour le *Gloria*. Il fait la génuflexion en disant *Et incarnatus est*. Après la récitation du *Credo*, il va s'asseoir. (Aux fêtes de Noël et de l'Annonciation, il se met à genoux lorsque le Chœur chante le verset *Et incarnatus est*). Après le chant de ce verset, il se lève en même temps que le Diacre, salue celui-ci, et demeure debout à sa place. Quand le Diacre est de retour, il salue celui-ci, s'assoit et se couvre. Vers la fin du *Credo*, il revient à l'autel. Il se place derrière le Diacre. Quand le Célébrant dit *Oremus*, il incline la tête, fait la génuflexion, et se rend à la crédence. Il reçoit le voile huméral, couvre le calice avec la partie droite du voile, et le porte au coin de l'épître. Lorsque le Diacre a ôté la pale et la patène, il essuie le calice avec le purificatoire, arrête le purificatoire près de la coupe, et le présente au Diacre. Il reçoit la burette du vin, et la présente au Diacre. Quand le Diacre a versé le vin, il présente la burette de l'eau au Célébrant, en lui disant *Benedicite Pater reverende*. Après la bénédiction de l'eau, il en met un peu dans le calice. Il reçoit la burette du vin dans la main gauche, et rend les deux burettes. Après l'oblation du calice, il reçoit la patène, la couvre de l'extrémité droite du voile huméral, l'appuie sur sa poitrine, et va se placer au bas des degrés. Il fait la génuflexion en arrivant. Il tient de la main droite la patène élevée à la hauteur du visage, et a la main gauche sous le coude droit. Il appuie la patène sur la poitrine lorsqu'il marche, quand il est encensé, quand il est à genoux, ou pour répondre à *Orate fratres*. Quand le Diacre revient après l'encensement du Chœur, il se tourne vers lui pour être encensé. Si c'est l'usage, il monte à la gauche du Célébrant pour réciter le *Sanctus*. Avant l'élévation, il se met à genoux sur le plus bas degré, au milieu. Il se lève après l'élévation. A *dimitte nobis*, il fait la génuflexion, et monte au côté de l'épître. Il donne la patène au Diacre, et on lui ôte le voile. Il fait la génuflexion, et revient à sa place. A *Pax Domini*, il fait la génuflexion et monte à la gauche du Célébrant. Il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant, et dit *Agnus Dei*. Il fait ensuite la génuflexion, et revient à sa place. Il reçoit la paix et va la porter au Chœur. Quand il est de retour au bas des degrés, il fait la génuflexion, donne la paix au Cérémoniaire, et monte à la droite du Célébrant. S'il est arrivé à temps, il s'incline pendant la communion du Célébrant. Quand le Célébrant sépare les mains, il découvre le calice, et fait la génuflexion. Il s'incline pendant que le Célébrant prend le précieux Sang. Si l'on donne la communion, il couvre le calice, et passe du côté de l'évangile. Pendant le *Confiteor*, il se retire sur le degré au-dessous du marchepied, du côté de l'évangile, et se tient incliné. Après *Indulgentiam*, il passe au côté de l'épître. S'il communie, il se met à genoux sur le marchepied, du côté de l'évangile, après *Indulgentiam*. Si l'on remet le ciboire dans le tabernacle, il peut se mettre à genoux à la gauche du Célébrant. Il revient au côté de l'épître, et verse la purification et l'ablution. Il rend les burettes, et va au côté de l'évangile. Il purifie le calice et le reporte ensuite à la crédence. Il revient derrière le Diacre. Après *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, il se met à genoux sur le bord du marchepied, un peu du côté de l'évangile, pour recevoir la bénédiction. S'il y a un évangile propre, il va prendre le Missel et le met au côté de l'évangile.

www.obrascatolicas.com

Après la bénédiction, il assiste le Célébrant au dernier évangile, tenant le canon, ou reste près du livre. Après l'évangile, il ferme le livre, la tranche tournée vers sa gauche. Il revient au milieu de l'autel, fait une inclination à la croix avec le Célébrant, descend au bas des degrés, fait la génuflexion, salue le Chœur s'il y a lieu, reçoit sa barrette en sortant du chœur, se couvre, et retourne à la sacristie. A la sacristie, il se découvre, se place à la gauche du Célébrant, fait les saluts accoutumés, quitte la chasuble pliée s'il s'en sert, et le manipule. Il quitte ses ornements, commençant par le manipule s'il porte la tunique.

*Fonctions du Sous-Diacre à l'aspersion de l'eau bénite*, I, 398; II, 406. Il ne prend pas le manipule. Après avoir fait la génuflexion à l'autel, il se met à genoux sur le plus bas degré. Il soutient, avec le Diacre, le livre devant le Célébrant. Quand il a été aspergé, il se lève, fait la génuflexion sur le degré, et accompagne le Célébrant pendant toute l'aspersion, en relevant le bord de la chape. Après l'aspersion, il revient à l'autel. Il soutient, debout, le livre pendant les versets et l'oraison. Il fait la génuflexion sur le degré, se rend à la banquette, prend son manipule, et accompagne le Célébrant à l'autel en saluant le Chœur.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle lorsqu'il porte la chasuble pliée*, I, 442; II, 406. Le Sous-Diacre se revêt de la chasuble pliée après avoir pris le manipule, quand le Célébrant est revêtu de ses ornements. Il la quitte au commencement de l'avant-dernière oraison, et la reprend après avoir baisé la main du Célébrant, après l'épître. Il la quitte en arrivant à la sacristie, avant le manipule.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe en présence du saint Sacrement exposé*, I, 449; II, 407. Il fait la génuflexion à deux genoux à l'arrivée et au départ. Il ne salue pas le Chœur. Il se découvre en arrivant en vue du saint Sacrement, et ne se couvre plus pendant la Messe. Après la bénédiction de l'encens avant l'introït, il va se mettre à genoux à la gauche du Célébrant, sur le bord du marchepied. On ne s'assied pas pendant le *Kyrie*. Il fait la génuflexion toutes les fois qu'il arrive devant le milieu de l'autel ou qu'il le quitte. Quand le Célébrant a lu l'évangile, il assiste à la bénédiction de l'encens avant de revenir au milieu. Avant l'intonation du *Credo*, il fait la génuflexion en arrivant au milieu. Quand il est encensé, il fait la génuflexion avant et après l'ablution, il fait la génuflexion aux deux côtés du Célébrant. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion sur le marchepied, puis la génuflexion à deux genoux au bas des degrés. Il se couvre quand il n'est plus en vue du saint Sacrement.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle pour l'exposition du saint Sacrement*, I, 457. Après *Agnus Dei*, il change de côté avec le Diacre. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, il couvre le calice et passe au côté de l'évangile. Quand le Diacre a mis le saint Sacrement dans l'ostensoir, le Sous-Diacre revient à la droite du Célébrant. A partir de ce moment, il observe ce qui est prescrit pour la Messe en présence du saint Sacrement exposé. Après le dernier évangile, il fait la génuflexion sur le marchepied avec le Célébrant, et se rend à la banquette, à laquelle il tourne le dos. Il quitte son manipule, et observe tout ce qui est indiqué pour l'exposition. Si l'on fait la procession, il se conforme à ce qui est marqué pour la fête du saint Sacrement.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de* Requiem *et à l'absoute*, I, 462; II, 410. Il ne monte pas à l'autel après la confession. Il n'y a pas d'encensement à l'introït. Il ne fait pas le signe de la croix à l'introït.

www.obrascatolicas.com

Il rend le livre des épîtres après avoir fait la génuflexion au bas des degrés ne demande pas la bénédiction, et se place comme pour l'introit. Si le Célébrant va s'asseoir après avoir lu la prose, le Sous-Diacre revient à l'autel avant la fin, accompagne le Célébrant, puis va prendre le missel et le porte du côté de l'évangile. Après l'évangile, il ferme le livre, le rend au Cérémoniaire, et revient à l'autel. Il ne prend pas le voile huméral, mais il porte le calice couvert de son voile. En arrivant, il donne la bourse au Diacre et le voile à l'Acolyte. Il verse l'eau sans demander la bénédiction. Il ne porte pas la patène. Il rend les burettes, et vient assister à la bénédiction de l'encens et à l'encensement, à la gauche du Célébrant. Après l'encensement du Célébrant, il peut verser l'eau pour le *Lavabo*, si les Acolytes ne le font pas; il retourne ensuite derrière le Célébrant. A *Quam oblationem*, il fait la génuflexion, vient au coin de l'épître, se met à genoux sur le plus bas degré, reçoit l'encensoir, encense pendant les deux élévations, et rend l'encensoir. A *Pax Domini*, il monte à la gauche du Célébrant. Il ne se frappe pas la poitrine à l'*Agnus Dei*. Après l'*Agnus Dei*, il passe à la droite du Célébrant. Après *Requiescant in pace*, il ne se met pas à genoux. S'il y a absoute, il fait, après le dernier évangile, la génuflexion sur le marchepied avec le Célébrant, et se rend à la banquette. Il quitte son manipule. Il va prendre la croix, et vient devant l'autel, derrière le Célébrant. Il se rend au lit funèbre, du côté opposé à l'autel, et demeure là pendant l'absoute. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent, il se place entre le cercueil et l'autel. Après l'absoute, il précède les Ministres à la sacristie. Si l'absoute se fait à l'autel, le Sous-Diacre se tient à la gauche du Célébrant, assiste à la bénédiction de l'encens, et, pour l'aspersion et l'encensement, il se place au milieu de l'autel, tourné vers le peuple.

*Fonctions du Sous-Diacre à l'exposition du saint Sacrement*, I, 561 et *suiv.*; II, 413. Il prend tous les ornements, sauf le manipule. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Il se met à genoux. Il assiste le Prêtre, quand celui-ci met l'encens et encense. Si l'on doit se retirer, il fait la génuflexion à deux genoux, reçoit sa barrette, et se couvre quand il n'est plus en vue du saint Sacrement.

*Fonctions du Sous-Diacre à la reposition du saint Sacrement*, I, 565; II, 414. Il prend tous les ornements, sauf le manipule. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Il incline la tête quand on chante *Veneremur cernui*. Il assiste le Prêtre, quand celui-ci met l'encens et encense. Pendant l'oraison, il soutient le livre sans se lever. Avant la bénédiction, il accompagne le Célébrant, jusqu'au bord du marchepied, où il se met à genoux. Après la bénédiction, il monte sur le marchepied, fait la génuflexion, et descend avec le Célébrant.

*Fonctions du Sous-Diacre aux funérailles*, I, 658. Il observe les cérémonies ordinaires à la Messe et à l'absoute. En allant au cimetière, il porte la croix, et va se placer à l'endroit où l'on doit mettre la tête du défunt. En revenant à l'église, il précède la procession.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Purification*, II, 414. Il se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon: quand le Célébrant est habillé, il prend la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Il se rend à l'autel comme à l'ordinaire. Il monte à l'autel, et ne fait pas la génuflexion quand le Célébrant baise l'autel. Il va au coin de l'épître, et reste à la gauche du Célébrant pendant la bénédiction des cierges. Il assiste à la bénédiction de l'encens. Il accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, et se tourne vers le peuple, demeurant du côté de l'évangile. Il se met à genoux pour recevoir son cierge, et le donne à un Acolyte. Il revient à sa place.

www.obrascatolicas.com

Après la distribution, il revient au côté de l'épître, et soutient la chape à la gauche du Célébrant, pendant que celui-ci se lave les mains. Si le Diacre chante *Flectamus genua*, il chante *Levate*. Il assiste à la bénédiction de l'encens pour la procession. Il va prendre la croix de procession, et vient se placer devant le milieu de l'autel, à l'entrée du chœur. Quand on a chanté *In nomine Christi, Amen*, il se met en marche à la suite du Thuriféraire. Au retour de la procession, il va déposer la croix, se rend à la banquette, et prend les ornements pour la Messe, lorsque le Célébrant est arrivé.

*Fonctions du Sous-Diacre le mercredi des Cendres*, II, 416. Il observe pour la bénédiction des cendres, tout ce qui est indiqué pour la bénédiction des cierges le jour de la Purification. Après la bénédiction des cendres, il laisse passer le Célébrant, qui se place au milieu de l'autel, et il demeure à sa droite. Quand le Célébrant a reçu les cendres, le Sous-Diacre va se mettre à genoux sur le marchepied, à la gauche du Diacre, pour les recevoir. Il revient ensuite à sa place. Après l'imposition, il revient au côté de l'épître, et soutient la chape à la gauche du Célébrant, pendant que celui-ci se lave les mains. Après l'oraison, il se rend à la banquette, prend son manipule, et se rend à l'autel. A *Adjuva nos*, il se met à genoux sur le marchepied ; ensuite, il assiste à la bénédiction de l'encens.

*Fonctions du Sous-Diacre le dimanche des Rameaux*, II, 418. Après l'aspersion, il prend son manipule. Il monte à l'autel avec le Célébrant, et ne fait pas la génuflexion pendant que celui-ci baise l'autel ; il va au coin de l'épître, et reste à la gauche du Célébrant. Au commencement de la première oraison, il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et chante l'épître avec les cérémonies d'usage. Après l'épître, il va recevoir la bénédiction, reprend la chasuble pliée, s'il s'en sert, et revient à la gauche du Célébrant. Il assiste à la bénédiction de l'encens. Il descend ensuite, et accompagne le Diacre à l'évangile. Il porte le livre à baiser au Célébrant. Quand le Célébrant a été encensé, il quitte son manipule à la banquette, et revient à la gauche du Célébrant. Après la préface, incliné médiocrement, il dit le *Sanctus* avec le Célébrant. Pour la distribution des rameaux, il se conforme à tout ce qui est prescrit pour la distribution des cierges le jour de la Purification. Il fait encore ce qui est indiqué pour ce jour au départ de la procession. Au retour, arrivé près de la porte de l'église, il s'arrête. Quand le chant est fini, il frappe d'un coup, avec la hampe de la croix, le bas de la porte. En rentrant, il se conforme à ce qui est indiqué pour le jour de la Purification. En chantant l'épître de la Messe, il fait la génuflexion aux paroles *omne genu flectatur, etc.* Quand il a reçu la bénédiction, il reprend la chasuble pliée, s'il s'en sert. Il reçoit son rameau, se place comme à l'introït, et tient son rameau de la main droite pendant que le Célébrant lit la Passion. Quand le Célébrant a fini, il se met au bas des degrés comme pendant les oraisons de la Messe, et se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion. A *emisit spiritum*, il se tourne vers l'autel, et se met à genoux. Après la Passion, il remet son rameau au Cérémoniaire, porte le missel du côté de l'évangile, et observe les cérémonies d'usage.

*Fonctions du Sous-Diacre à la Messe du jeudi saint*, II, 421. Il n'y a pas de baiser de paix. Après *Agnus Dei*, il change de côté avec le Diacre. Quand le Célébrant a pris le précieux Sang, il couvre le calice, et passe au côté de l'évangile. Après la communion, il observe ce qui est prescrit pour la messe en présence du saint Sacrement exposé. Après le dernier évangile, il fait, avec le Célébrant, la génuflexion sur le mar-

www.obrascatolicas.com

chepied, et va à la banquette, où il quitte son manipule. Il se rend au bas des degrés avec le Célébrant, se place à sa gauche, fait la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux sur le plus bas degré. Au signe du Cérémoniaire, il se lève, et assiste le Célébrant pendant que celui-ci met l'encens et encense. Il attache le voile huméral au Célébrant. Quand le Célébrant a reçu le calice, il se lève, passe du côté de l'épître, et se place à la gauche du Célébrant, tourné vers le peuple. Il accompagne le Célébrant au reposoir, soutenant le bord de la chape. En y arrivant, il se met à genoux sur le marchepied, en même temps que le Célébrant et à la gauche de celui-ci. Il assiste le Célébrant pendant que celui-ci met l'encens, et encense. Quand le saint Sacrement est renfermé, au signe du Cérémoniaire, il se lève, fait la génuflexion à deux genoux, et accompagne le Célébrant à la sacristie, couvert de la barrette. Il récite les Vêpres avec le Célébrant et le Diacre, après avoir quitté la tunique. Il se couvre en même temps qu'eux. Il se rend à l'autel vers la fin du *Miserere*. Lorsque le Célébrant a commencé l'antienne *Diviserunt*, il lui aide à enlever les nappes. Il retourne ensuite à la sacristie, ou, si le Célébrant dépouille d'autres autels, il l'accompagne et l'assiste comme ci-dessus ; il revient ensuite à la sacristie.

*Fonctions du Sous-Diacre au lavement des pieds*, II, 423. Il se revêt des ornements blancs. Il marche à la gauche du Prêtre. Il monte à l'autel avec le Prêtre, sans faire la génuflexion pendant que celui-ci baise l'autel, et l'accompagne au coin de l'épître. Il assiste à la bénédiction de l'encens. Il descend ensuite sur le pavé, et accompagne le Diacre à l'évangile. Il porte le livre à baiser au Prêtre. Quand le Prêtre a été encensé, il l'accompagne à la crédence, et quitte son manipule. Il l'accompagne à sa gauche, et soutient le pied droit de chacun de ceux à qui on le lave. Il revient à la crédence, et, avec le Diacre, présente la serviette au Prêtre, pendant que celui-ci se lave les mains. Il revient au coin de l'épître, et, après l'oraison, il se retire avec les cérémonies accoutumées.

*Fonctions du Sous-Diacre le vendredi saint*, II, 424. Il se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon. Quand le Célébrant est revêtu de ses ornements, le Sous-Diacre prend le manipule, et la chasuble pliée, si l'on s'en sert. Quand il a donné sa barrette, il se prosterne. Il se lève au signal donné. Il monte sur le marchepied, sans faire la génuflexion quand le Célébrant baise l'autel. Il va au coin de l'épître ; pendant la leçon, les traits et la lecture de la Passion, il se place comme pour l'introït. Pendant les oraisons et les monitions, il se place comme pendant les oraisons de la Messe. A *Flectamus genua*, il fait la génuflexion, et, en se relevant, chante *Levate*. Il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, et va chanter l'épître. Il rend le livre, reprend la chasuble pliée, s'il s'en sert, et revient à l'autel. Le Célébrant lit la Passion. Quand le Célébrant a fini, le Sous-Diacre se tourne vers les Diacres qui chantent la Passion. A *tradidit spiritum*, il se tourne vers l'autel et se met à genoux. Après la Passion, il attend le Diacre au bas des degrés. Il l'assiste comme à l'ordinaire pour l'évangile. Après l'évangile, il ferme le livre, le rend au Cérémoniaire, et retourne au côté de l'épître, derrière le Célébrant. Il chante *Levate* quand il y a lieu. Après les oraisons, il vient à la banquette. Il quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert, attend le Diacre. Il aide au Célébrant à découvrir la Croix, à trois endroits différents : au coin de l'épître, au bas des degrés ; à l'angle de l'autel, au coin de l'épître ; et au milieu de l'autel. Il chante avec lui *in quo salus mundi pependit*, et se met à genoux quand le Chœur chante *Venite adoremus*. Après la troisième fois, il reste à genoux sur le marchepied, tourné vers la Croix. Quand le Célébrant se lève après avoir posé la Croix, il se lève

www.obrascatolicas.com

lui-même, fait la génuflexion en même temps que lui, et l'accompagne à la banquette. Il y demeure pendant que le Célébrant va adorer la Croix. Il quitte ses souliers et son manipule, et va adorer la Croix avec le Diacre. Il revient ensuite à la banquette, reprend ses souliers, son manipule, et la chasuble pliée s'il s'en sert, et récite les impropères alternativement avec le Célébrant. Après l'adoration, il se met à genoux près de la banquette, pendant que le Diacre porte la Croix à l'autel. Au signal donné, il vient à l'autel, fait la génuflexion à la gauche du Célébrant, et suit la procession couvert de la barrette. En arrivant à la chapelle du reposoir, il se découvre, et donne sa barrette au Cérémoniaire. Il fait la génuflexion à deux genoux, et se met à genoux. Il assiste le Célébrant quand celui-ci met l'encens et encense. Il marche à la gauche du Célébrant. En arrivant au grand autel, il se met à genoux sur le dernier degré, à la gauche du Célébrant, et l'assiste pendant qu'il met l'encens et encense. Il monte ensuite à l'autel, et fait la génuflexion à la gauche du Célébrant. Il va à la droite du Diacre, renouvelle la génuflexion, reçoit la burette du vin, la présente au Diacre, verse l'eau sans demander la bénédiction, reçoit et rend les burettes. Il retourne à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion au départ et à l'arrivée, et l'assiste à l'imposition de l'encens et à l'encensement de l'autel. Si les Acolytes ne donnent pas eux-mêmes à laver au Célébrant, il reçoit la burette de l'eau et le plateau, se place en dehors de l'autel, et verse l'eau sur les doigts du Célébrant. Il va se placer au bas des degrés, derrière le Célébrant, faisant la génuflexion en y arrivant. Après *Orate fratres*, il ne répond rien. Après *Libera nos*, il se met à genoux du côté de l'évangile, sur le bord du marchepied, après avoir fait la génuflexion avec le Diacre et le Célébrant. Après l'élévation, il se lève, et monte à la gauche du Célébrant. Quand le Diacre a couvert le calice, il change de côté avec lui, faisant la génuflexion au départ et à l'arrivée. Il découvre le calice quand il en est temps. Il sert l'ablution. Il revient au côté de l'évangile, comme d'ordinaire, purifie et couvre le calice, le reporte à la crédence, revient au côté de l'évangile, ferme le missel et retourne à la sacristie.

*Fonctions du Sous-Diacre le samedi saint*, II, 428. Il se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon; quand le Célébrant est revêtu de la chape, il prend la chasuble pliée, s'il s'en sert. Il prend la croix de procession, se met à la suite des Acolytes et du Thuriféraire et se rend au lieu où se fait la bénédiction du feu. Il se place en face du Célébrant, le réchaud étant entre eux. Quand le Diacre est revêtu des ornements blancs, il se rend à l'autel, s'arrêtant trois fois. Devant l'autel, il se met du côté de l'évangile, à la droite du Thuriféraire. Quand le Diacre descend au bas des degrés, il se trouve à sa gauche et l'accompagne au pupitre. Il se met à sa droite, et tourne le crucifix vers le Célébrant. Après l'*Exsultet*, il donne la croix au Thuriféraire, et vient à la banquette, où il prend son manipule. Il se rend au coin de l'épître par le plus court chemin. Il fait de même toutes les fois qu'on est allé s'asseoir pendant les prophéties. Pendant les prophéties, il se place à l'autel comme pour l'introït; et, pendant les oraisons, comme pour les oraisons à la Messe. Avant chaque oraison, il chante *Levate*. Avant la dernière, il ne chante pas *Levate*. Après la dernière oraison, il va à la banquette, et quitte son manipule. Il se place à la gauche du Célébrant pour aller aux fonts, et se couvre. Il se tient à la gauche du Célébrant pendant la bénédiction des fonts. Après la bénédiction, il l'accompagne pour l'aspersion, s'il la fait lui-même. Il revient ensuite aux fonts, et se tient à la gauche du Célébrant. Il revient à l'autel à la gauche du Célébrant, quitte la chasuble pliée, s'il s'en sert,



www.obrascatolicas.com

et se prosterne. S'il n'y a pas de fonts, il quitte, après la dernière oraison, la chasuble pliée, s'il s'en sert vient à l'autel, et se prosterne. A *Peccatores*, il se lève, fait la génuflexion, et se rend à la sacristie. Il se revêt des ornements blancs. Il se rend à l'autel sans saluer le Chœur. Quand le Célébrant a été encensé, il répond aussitôt au *Kyrie eleison*. Après le chant de l'épître, quand il a reçu la bénédiction et rendu le livre, il va se placer comme à l'introït. Il n'y a ni *Agnus Dei* ni baiser de paix; il passe au côté de l'épître après *Pax Domini*. Après avoir reporté le calice à la crédence, il se place comme pour l'introït, et récite les Vêpres avec le Célébrant et le Diacre. Il fait le signe de la croix quand on entonne *Magnificat*, vient au milieu de l'autel avec le Célébrant, sans génuflexion, et assiste, comme les assistants aux Vêpres, à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel. Il est encensé par le Diacre au lieu où il se trouve, après l'encensement du Chœur. Il observe ensuite les cérémonies accoutumées.

*Fonctions du Sous-Diacre la vigile de la Pentecôte*, II, 431. Il se revêt de l'amict, de l'aube et du cordon : quand le Célébrant a pris la chasuble, il prend le manipule, et, si l'on s'en sert, la chasuble pliée. Il se rend au coin de l'épître, et se place comme pour l'introït. Il se conforme à ce qui est prescrit pour le samedi saint.

*Fonctions du Sous-Diacre à la fête du saint Sacrement*. II, 431. Il observe ce qui est dit pour le jeudi saint, en appliquant à l'ostensoir ce qui est dit du calice, et ce qui est indiqué pour la reposition.

**Soutane.** La soutane d'un simple Prêtre doit être assez longue pour toucher le talon, I, 30; mais elle doit être sans queue. *ibid.*

**Stallum.** Ce siège est la stalle, surtout en usage dans les Chapitres, I, 55.

**Stanislas** (Saint), Martyr. Si l'on célèbre la Messe de ce Saint après la Pentecôte, on dit la Messe *Sacerdotes Dei*, l'oraison propre et l'évangile *Si quis venit*, II, 150.

**Stigmates de saint François.** A la fête des Stigmates de saint François, même si elle est transférée, on dit dans l'hymne *Merùit beata Vulnera Christi*, I, 139.

**Subsellium.** Long banc à dossier élevé, I, 55.

**Subvenite.** Dans ce répons, on répète le répons tout entier après le verset *Suscipiat*, I, 657.

**Suffrage.** Le suffrage se fait à Laudes et à Vêpres aux Offices du rit semi double et au-dessous, en dehors des octaves et du temps pascal; on ne le fait point pendant l'Avent, ni au temps de la Passion : quand on dit les prières fériales, il se dit à genoux ainsi que les mémoires des simples. I, 163. Au temps pascal, on fait le suffrage de la croix seulement. I. 164. On nomme au suffrage le Titulaire, dont on est tenu à dire l'Office, I. 164.

**Surplis.** Le surplis a les manches larges, I, 30. Le surplis ne peut pas être remplacé par le rochet dans les circonstances où le surplis est spécialement prescrit, *ibid.* Le Prêtre peut se revêtir des ornements pour la Messe par-dessus le surplis, I, 252.

**Suscipiat.** Après *Orate fratres*, le Servant répond *Suscipiat Dominus*

www.obrascatolicas.com

*sacrificium*, et non *hoc sacrificium*, I, 332. Le vendredi saint, on ne répond pas *Suscipiat*, II, 104.

**Symbole.** Le symbole des Apôtres se dit au commencement des Matines, au commencement de Prime, aux prières de Prime et de Complies, et à la fin des Complies, I, 161. V. *Athanase, Credo.*

## T

**Tabac.** On ne doit point en offrir lorsqu'on est au chœur. I, 365.

**Tabernaole.** Règles concernant le tabernacle, I. 45. Il doit être fermé à clef, *ibid.* Devant le tabernacle, il doit toujours y avoir au moins une lampe, I, 47. L'intérieur du tabernacle doit être garni de soie blanche, s'il n'est pas de métal doré, et l'extérieur doit être couvert d'un conopée blanc, ou, mieux encore, de la couleur du jour, I. 46. Aux fonctions funèbres, on le couvre en violet, I, 46, 460. On ne doit mettre ni reliques ni vases de fleurs sur le tabernacle, ni devant la porte, I, 46. Il ne doit pas être surmonté d'une exposition fixe, *ibid.* Dans le tabernacle, il doit y avoir un corporal bénit, *ibid.* On ne doit mettre dans le tabernacle rien autre chose que les vases qui contiennent actuellement le saint Sacrement, I, 47.

**Tantum ergo Sacramentum.** On se met à genoux pendant cette strophe si le saint Sacrement est présent. I, 511 ; on s'incline à *Veneremur cernui*, I, 566. On doit toujours chanter cette strophe avec *Genitori* à la reposition du saint Sacrement, *ibid.*

**Tapis.** L'autel est couvert d'un tapis, hors le temps des Messes et des offices, I, 43. Aux jours solennels, on met des tapis sur les degrés de l'autel et dans le sanctuaire, I, 57. Aux Messes de *Requiem*, le tapis doit couvrir le marchepied seulement, I, 460.

**Te Deum.** On dit *Te Deum* à la fin des Matines, excepté aux dimanches de l'Avent, aux dimanches depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et aux féries hors le temps pascal, I. 160. On est debout pendant le *Te Deum ;* on se met à genoux pendant le verset *Te ergo quæsumus*, I, 572. Au Salut, il se chante avec ses versets et son oraison avant *Tantum ergo, ibid.*

**Te igitur.** Le Prêtre commence cette prière lorsqu'il est profondément incliné, I, 264.

**Ténèbres.** Aux Ténèbres, les cierges sont de cire jaune, I, 50 ; II, 69 Il y en a quinze sur le chandelier triangulaire, II, 69. Le saint Sacrement ne doit pas être à l'autel, *ibid.* Les Chantres entonnent les antiennes. On éteint un cierge du chandelier triangulaire à la fin de chaque psaume, et ceux de l'autel aux derniers versets du *Benedictus*, I, 70. Le dernier reste allumé, et on le porte près de l'autel pendant la répétition de l'antienne de *Benedictus*. A *Christus*, on le porte derrière l'autel. Après l'oraison, on fait un peu de bruit, II, 72. On fa reparaître le cierge ; le bruit cesse alors, et l'on éteint le cierge, *ibid.*

**Thomas de Villeneuve** (Saint) Suppression à la fin de la sixième leçon de ce Saint, II, 172.

www.obrascatolicas.com

**Thuriféraire.** *Office du Thuriféraire*, I. 385, 398; II, 264.

*Règles générales.* Endroit où se met le réchaud, l'encensoir et la navette, I. 405. 406. 507. Place du Thuriféraire quand il ne remplit pas sa fonction : soit dans le sanctuaire, soit dans le chœur; si elle est dans le chœur, en partant pour préparer l'encensoir. et après l'avoir déposé en revenant, il porte sa barrette, I, 358. 410; II, 265. Sa place en revenant à l'autel avec l'encensoir, I, 418; II, 260. Sa place à côté du Ministre qui encense, I, 419; II, 267. Comment présenter l'encensoir à un Ministre qui doit encenser, ou à un autre Ministre qui le passe au Célébrant, II. 265. Manière de tenir l'encensoir en cérémonie, et en encensant. II, 264. Manière de le présenter pour faire bénir l'encens. I, 265. Comment encenser, I, 385.

*A la Messe solennelle*, II, 266. Il y remplit quatre fois sa fonction : 1° Il prépare l'encensoir avant la Messe, se présente pendant que le Célébrant dit les prières au bas de l'autel, et fait bénir l'encens quand le Célébrant monte à l'autel. 2° Il prépare l'encensoir après le chant du *Gloria in excelsis*, se présente après l'épître, fait bénir l'encens quand le Célébrant a lu l'évangile, accompagne, avec les révérences prescrites, les Ministres pour le chant de l'évangile, en suivant le Cérémoniaire : à *Sequentia* passe l'encensoir au Cérémoniaire; après le chant de l'évangile présente l'encensoir au Diacre, qu'il assiste pendant que celui-ci encense le Célébrant. 3° Il prépare l'encensoir après le chant du *Credo*, vient à l'autel après *Oremus* de l'offertoire, fait bénir l'encens après *Veni sanctificator*, accompagne le Diacre à sa gauche pendant qu'il encense le Célébrant et le Chœur; quand le Sous-Diacre a été encensé, il encense le Diacre, le Cérémoniaire et les Acolytes; après les révérences prescrites à l'autel et au Chœur, il va encenser les fidèles. 4° Il se présente au sanctuaire avec les Céroféraires au *Sanctus*, fait la révérence d'usage à l'autel, au Chœur, et aux Céroféraires; à *Quam oblationem*, le Cérémoniaire lui met l'encens dans l'encensoir; le Thuriféraire se met à genoux du côté de l'épître sur le dernier degré de l'autel, encense le saint Sacrement à chaque élévation, avec inclination avant et après, et se retire avec les Céroféraires, faisant la génuflexion simple.

*A l'aspersion de l'eau bénite les dimanches*, I, 398; II, 270. Manière de tenir le bénitier. Il va à l'autel, précédant les Acolytes; quand les Ministres se présentent, il se met à la droite du Diacre, et garde cette place pendant toute l'aspersion; au retour à l'autel après l'aspersion, il fait la génuflexion, et se rend à la sacristie déposer le bénitier et préparer l'encensoir pour la Messe.

*Fonctions du Thuriféraire à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé*, I. 449; II, 271. Il omet les saluts au Chœur; il salue cependant ceux qu'il encense. Il fait la génuflexion à deux genoux toutes les fois qu'il entre au chœur ou qu'il en sort. Avant de monter à l'autel, du côté de l'épître, pour faire bénir l'encens, et après en être descendu, il fait la génuflexion. Après la bénédiction de l'encens, à l'introït, le Cérémoniaire donne l'encensoir au Diacre, quand le Célébrant est à genoux.

*Fonctions du Thuriféraire à la Messe solennelle pour l'exposition du très saint Sacrement*, I. 457. Il prépare son encensoir pendant le chant de la communion. Il vient à l'autel après le dernier évangile, et remplit les fonctions prescrites pour l'exposition.

*Fonctions du Thuriféraire à la Messe de* Requiem *et à l'absoute*, I, 462, 468; II, 272. Il sert pour l'offertoire et l'élévation : la première fois

www.obrascatolicas.com

il prépare l'encensoir après la prose; et la seconde, après l'encensement de l'offertoire. A l'offertoire, il observe les cérémonies ordinaires: mais il reprend et dépose l'encensoir après l'encensement du Célébrant. Avant l'élévation, il présente l'encensoir au Sous-Diacre, le reçoit quand l'élévation est terminée, et va le déposer sans accompagner les Céroféraires. S'il y a absoute, il prépare son encensoir après la communion. Après le dernier évangile, il vient à la crédence. Quand le Célébrant est revêtu de la chape, il se met en marche avec le Porte-bénitier (à la droite duquel il se tient) et le Porte-livre, en avant des Acolytes. Il va se mettre aux pieds du lit funèbre, du côté de l'épître. Si l'absoute se fait pour un Prêtre, le corps présent physiquement ou moralement, il se met à l'opposé. Il fait bénir l'encens à la répétition du répons. Après l'aspersion, il présente l'encensoir, et le reçoit après l'encensement. Il revient à la sacristie après l'absoute. Si l'absoute se fait à l'autel, il demeure à la crédence, et fait bénir l'encensoir au coin de l'épître.

*Fonctions du Thuriféraire à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements*, I, 486; II, 273. Il observe ce qui est indiqué pour la Messe solennelle; mais il remet l'encensoir au Cérémoniaire pour que celui-ci le présente au Célébrant, et le reçoit de lui. Il assiste le Célébrant à sa gauche, pendant l'encensement. Il présente l'encensoir au Cérémoniaire pour encenser le Célébrant. Il fait lui-même l'encensement du Chœur.

*Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles ordinaires*, I, 512; II, 275. Il remplit une fois sa fonction. Il prépare l'encensoir après la répétition de la dernière antienne des psaumes, se présente pendant la dernière strophe de l'hymne, fait bénir l'encens quand le Célébrant est monté à l'autel; après l'encensement de l'autel, il suit le Célébrant à sa place, présente l'encensoir au Cérémoniaire ou au premier Chapier, s'il y a des Chapiers, et assiste à l'encensement du Célébrant: s'il y a plus de deux Chapiers, il va ensuite présenter l'encensoir au dernier Chapier, accompagne celui-ci, à sa droite, en relevant sa chape, pendant qu'il encense le Chœur et les Chapiers; il encense ensuite le dernier Chapier, le Cérémoniaire et les fidèles; s'il n'y a pas de Chapiers, ou pas plus de deux, il encense le Chœur, les Chantres, les Cérémoniaires, etc.

*Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé*, I, 530. Avant de monter à l'autel pour faire bénir l'encens et après en être descendu, il fait la génuflexion. On encense seulement le grand autel. S'il y a bénédiction du saint Sacrement après les Vêpres, il attend à la sacristie les Céroféraires, pour se présenter avec eux dans le sanctuaire; lorsque le saint Sacrement a été renfermé dans le tabernacle, il va à la sacristie avec les Céroféraires.

*Fonctions du Thuriféraire à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement*, I, 560, 565; II, 278. Quand le saint Sacrement a été mis sur le trône de l'exposition, il se présente pour faire mettre l'encens, et présente l'encensoir. Il le reçoit et va le déposer après l'encensement. Pour la reposition, il se présente avant *Tantum ergo Sacramentum*. A *Genitori* il fait mettre l'encens, présente l'encensoir, et le reçoit après l'encensement.

*Fonctions des Thuriféraires, aux processions*, I, 395, 675, 686; II, 279. Aux processions du saint Sacrement, il y a deux Thuriféraires, qui balancent l'encensoir devant le dais. Un Thuriféraire peut accompagner de la même manière les reliques des instruments de la Passion. Aux autres processions, le Thuriféraire marche devant la croix.

www.obrascatolicas.com

*Fonctions du Thuriféraire à la Purification* II, 265. Il prépare l'encensoir au commencement de la dernière oraison, et vient à la gauche du Porte-bénitier, au coin de l'épître. Il fait bénir l'encens, et présente l'encensoir au Diacre après l'aspersion des cierges. Il le reprend ensuite et va le déposer. Quand il a reçu son cierge, il va préparer l'encensoir Il revient au coin de l'épître après la distribution des cierges, et fait bénir l'encens. Il va se placer devant le Sous-Diacre, et le précède à l'entrée du chœur. Quand le Chœur a chanté *In nomine Christi, Amen*, il fait la génuflexion, et marche en tête de la procession. Au retour, il va déposer l'encensoir.

*Fonctions du Thuriféraire le mercredi des Cendres*, II, 281. Il observe, à la bénédiction des cendres, ce qui est dit pour la bénédiction des cierges. Avant l'évangile, il fait bénir l'encens après le verset *Adjuva nos*, et attend le Diacre pour aller à l'évangile. Il observe la même chose les lundis, mercredis et vendredis du Carême, à la Messe de la férie, excepté le mercredi des quatre-temps et le mecredi saint.

*Fonctions du Thuriféraire le dimanche des Rameaux*, II, 281. Il vient à l'autel avec l'encensoir, après l'antienne *Hosanna*. Quand le Diacre est revenu à la droite du Célébrant, il fait bénir l'encens au coin de l'épitre. Il vient devant l'autel, et assiste à l'évangile avec les cérémonies ordinaires. Il va près du Diacre, comme à l'ordinaire, pour l'encensement du Célébrant. Il retourne au côté de l'épître. Il observe, à la bénédiction des rameaux et au départ de la procession, ce qui est marqué pour la bénédiction des cierges et le départ de la procession au jour de la Purification. Au retour, arrivé près de la porte de l'église, il se retire à la droite du premier Acolyte et se tourne vers la porte, Quand elle est ouverte, il entre le premier et va déposer l'encensoir. Vers la fin du chant de la Passion, il va préparer l'encensoir pour l'évangile, et revient au coin de l'épître quand la Passion est terminée.

*Fonctions des Thuriféraires à la procession du jeudi saint*, II, 282. Les deux Thuriféraires vont préparer leurs encensoirs après la communion. Ils se présentent après le dernier évangile ; quand le Célébrant est revêtu de la chape, ils viennent à l'autel, derrière les Ministres sacrés, et font la génuflexion à deux genoux. Ils font mettre l'encens, et le premier présente et reçoit l'encensoir. Ils marchent devant le dais. Arrivés au reposoir, il se mettent à genoux. Le premier observe ce qui est marqué pour la reposition. Au retour, ils précèdent les Ministres, et vont déposer leurs encensoirs.

*Fonctions du Thuriféraire au lavement des pieds*, II, 283. Il prend l'encensoir et précède les Ministres. Il fait bénir l'encens au coin de l'épître et observe les cérémonies indiquées pour l'évangile. Quand le Célébrant a été encensé, il dépose l'encensoir, et aide au Cérémoniaire à recevoir les serviettes.

*Fonctions des Thuriféraires le vendredi saint*, II, 283. Le premier précède les Acolytes pour l'entrée ; lorsque les Ministres sacrés sont arrivés il fait la génuflexion avec eux, et se tient à genoux derrière le Célébrant pendant la prostration; après celle-ci, il enlève le coussin du Célébrant, et va à sa place ordinaire. Ils préparent leurs encensoirs après avoir adoré la Croix. Ils se rendent au reposoir avec l'encensoir, quand le Diacre a remis la croix sur l'autel. Ils font mettre l'encens, et le premier présente et reçoit l'encensoir. Ils marchent devant le dais. Quand le saint Sacrement est posé sur l'autel, le premier fait mettre l'encens, présente et reçoit l'encensoir. Le second se retire. Quand on a mis le

www.obrascatolicas.com

vin et l'eau dans le calice, le premier fait de nouveau mettre l'encens. Après l'encensement de l'autel, il reçoit l'encensoir et se retire.

*Fonctions du Thuriféraire le samedi saint*, II, 284. Il se rend à la sacristie, prend l'encensoir vide et la navette, et se place derrière le Sous-Diacre. Il marche en tête de la procession, à la droite du premier Acolyte. En arrivant au lieu où l'on doit faire la bénédiction du feu, il se place sur la droite, un peu en arrière. Pendant l'oraison *Veniat*, il met du feu bénit dans l'encensoir. Après cette oraison, il présente l'encens à bénir, puis donne l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement. Quand le Diacre est revêtu des ornements blancs, il présente de nouveau l'encens à bénir. Il se met en tête de la procession. Pendant la procession, il s'arrête quand on en donne le signal. En arrivant à l'autel, il se retire du côté de l'évangile. Il fait, avec les autres Ministres, les révérences convenables, et se rend au côté de l'évangile. Il se place à la droite du Sous-Diacre. Il présente l'encensoir pour l'encensement du livre. Il le reçoit ensuite, va déposer l'encensoir, et revient à sa place. A la bénédiction des fonts, il est chargé de porter le bénitier, il se présente après la bénédiction de l'eau, et le porte pendant l'aspersion. Il prépare l'encensoir après la communion, et vient aussitôt à l'autel. Il présente l'encens à bénir après l'intonation du *Magnificat*, et assiste à l'encensement de l'autel et du Chœur comme à l'offertoire. Il encense le Diacre au lieu où il se trouve. Il se retire après avoir encensé le peuple.

*Fonctions des Thuriféraires à la fête du saint Sacrement*, II, 286. Leur office est le même que le jeudi saint : ils le remplissent jusqu'au retour à l'église.

**Tierce.** Cette Heure se compose d'une hymne, d'une antienne, de trois psaumes, d'un capitule, d'un répons bref et d'une oraison, I, 130. A certains jours, on omet l'antienne, le capitule, l'hymne et le répons bref, *ibid.* A certains jours, on dit les prières fériales, *ibid.* Cette Heure ne se chante solennellement que lorsque l'Evêque officie, I, 537.

**Titulaire.** On appelle Titulaire ou vocable le mystère ou le saint en l'honneur duquel une église est dédiée ; les oratoires publics et semi-publics peuvent en avoir un, pourvu qu'ils soient consacrés ou solennellement bénits, I, 113. La fête du Titulaire est du rit double de première classe avec octave commune, I, 83, 113. La fête du Titulaire n'est pas de précepte, I, 116. Si la fête du Titulaire est jointe, dans le calendrier, à la fête d'un ou de plusieurs Saints, on fait la fête du Titulaire au jour de l'incidence, et l'on omet, l'on commémore, ou l'on transfère la fête des autres Saints, I, 116. V. *Suffrage*.

**Tonsure.** Ses dimensions, I, 354.

**Torches.** V. *Flambeaux*.

**Toussaint.** En la vigile de cette fête, on omet le suffrage, II, 174. Après les Vêpres de la Toussaint, on célèbre les Vêpres des morts, II, 175. Si la Toussaint tombe un samedi, les Vêpres des morts se célèbrent seulement le lendemain, après les Vêpres du dimanche, *ibid.*

**Traits.** A certaines Messes, on dit ou on chante un trait, I, 231.

www.obrascatolicas.com

**Translation.** On distingue la translation fixe et la translation accidentelle. I. 102. On transfère au premier jour libre les fêtes doubles de première ou de seconde classe qui ne peuvent pas se faire à leurs jours, I, 103, 105. Jours libres pour la translation, I, 103, 106. Ordre à suivre dans la translation accidentelle et dans la translation fixe: en règle générale, on considère : le rit, la solennité, la qualité, la dignité et la spécialité. I, 104, 105. Solennités transférées. I, 241. V. *Octave.*

**Transport du saint Sacrement.** Cérémonies à observer quand on transporte le saint Sacrement d'un autel à un autre. I, 557.

**Trinité.** La fête de la sainte Trinité est une fête double de première classe. II, 148. Pour la solennité extérieure, cette fête est du deuxième degré, I, 343. On doit faire une inclination au nom des trois Personnes adorables nommées dans l'ordre et par leurs noms propres, I, 64; II, 148. Si cette fête est titulaire, à partir de la fête du saint Sacrement, on fait l'Office de l'octave de cette dernière fête, et mémoire de l'octave de la Trinité, II, 148.

**Trône.** On expose le saint Sacrement sur un trône, I, 550. Ce trône ne doit pas demeurer perpétuellement, *ibid.* La place du trône de l'Evêque est au côté de l'évangile, ou au fond de l'abside, I, 52.

**Tu autem Domine miserere nobis.** On dit ces paroles en terminant toutes les leçons, excepté les trois derniers jours de la semaine sainte et à l'Office des morts, I. 146. En disant ces paroles, le Lecteur fait à l'autel la génuflexion, ou, s'il est Chanoine, l'inclination profonde, I, 544.

**Tunique.** La tunique est le vêtement du Sous-Diacre, I, 17. Sa forme, I, 20. Le Sous-Diacre s'en sert non seulement à la Messe solennelle, mais encore à d'autres fonctions, I. 28. A certains jours, le Sous-Diacre ne porte pas la tunique, I, 17. Les Chanoines Sous-Diacres portent la tunique aux fonctions pontificales, I, 28. Les Sous-Diacres qui assistent à la procession de la Fête-Dieu s'en revêtent en l'absence du Chapitre, II. 153.

## V

**Vases liturgiques.** Ils se divisent en vases sacrés et vases non sacrés. I, 10, 13. Personnes qui peuvent toucher ceux-là. I, 10. Il est dans l'esprit de l'Eglise que les vases sacrés ne soient pas exposés à découvert, I, 279, 559. Dans une sacristie bien tenue, il doit y avoir des vases pour laver les calices et les linges sacrés. I, 39. V. *Bénitier portatif, Burettes, Calice, Ciboire, Huile, Lunule, Ostensoir, Patène.*

**Venance** (Saint). Il y a des règles concernant les hymnes propres. I, 136. Si la fête de ce Saint est transférée après la Pentecôte, on fait quelques modifications à l'Office et à la Messe, II, 151.

**Vendredi.** Le vendredi après l'octave de l'Ascension, l'Office est du rit semi-double, I. 73; II, 140. Règle concernant la Messe votive du Sacré-Cœur, si le premier vendredi du mois est le lendemain de l'octave de l'Ascension, II, 520.

www.obrascatolicas.com

**Vendredi saint**, II, 88 et *suiv.* Le vendredi saint, à l'Office, il n'y a ni *Deus in adjutorium*, ni invitatoire, ni hymnes, ni absolutions, ni bénédictions, ni répons brefs, ni capitules, ni *Gloria Patri*, ni antienne à la sainte Vierge. On ne dit pas *Tu autem* à la fin des leçons. Il n'est pas permis de célébrer le vendredi saint. On ne peut donner la sainte communion qu'aux malades en danger. On le fait en récitant les prières à voix basse, et sans donner la bénédiction au retour. Les funérailles se font sans chant et sans solennité. Cérémonies de ce jour. Prostration. Chant de la Passion. Sermon sur la Passion, s'il y a lieu. Monitions et oraisons; on omet celles pour l'empereur romain. Vers la fin des oraisons, on dispose le coussin pour l'adoration de la Croix. Après les oraisons, le Célébrant et ses Ministres vont à la banquette : le Célébrant quitte seulement la chasuble, le Sous-Diacre quitte aussi la chasuble pliée, s'il s'en sert. Le Diacre va prendre la Croix, et la porte au Célébrant. Le Célébrant découvre à trois fois la Croix. Il chante chaque fois *Ecce lignum Crucis.* Il revient à la banquette avec ses Ministres, quitte son manipule et ses souliers, et va adorer la Croix. Il revient à la banquette reprend ses souliers et ses ornements. Les Ministres sacrés vont alors adorer la Croix. Le Clergé vient ensuite. Pendant l'adoration de la Croix, on chante au chœur, en tout ou en partie, les impropères et l'hymne. Quand les Ministres sacrés ont fait l'adoration, le Célébrant récite ces prières alternativement avec eux. Vers la fin de l'adoration, on allume les cierges, et l'on fait tous les préparatifs pour la procession; le Diacre dispose le corporal. Après l'adoration, le Diacre replace la croix. On se rend en procession au reposoir. En arrivant au reposoir, quand le tabernacle est ouvert le Célébrant met l'encens, et encense le saint Sacrement. Il reçoit le voile, et l'on retourne processionnellement à l'autel. En arrivant, il remet le calice au Diacre, qui le place sur le corporal. Le Célébrant met ensuite l'encens, et encense le saint Sacrement. Le Diacre découvre le calice, le Célébrant met la sainte Hostie sur la patène, puis sur le corporal. Les Ministres mettent le vin et l'eau dans le calice. Le Célébrant fait l'encensement de l'autel. Il se lave les doigts. Il dit *In spiritu humilitatis, Orate fratres*, et, en chantant, *Oremus, Præceptis, Libera nos.* Il fait l'élévation. Il dit *Perceptio Corporis, Panem cœlestem accipiam, Domine non sum dignus*, communie et purifie le corporal. Le Célébrant prend le vin et l'eau avec la sainte parcelle; ablution des doigts et purification du calice par le Sous-Diacre. Le Sous-Diacre couvre le calice. Le Célébrant dit *Quod ore sumpsimus;* le Sous-Diacre porte le calice à la crédence, revient fermer le missel, et le Célébrant se retire avec tous ses Ministres. On récite les Vêpres. On se retire après les Vêpres. Office des divers Ministres le vendredi saint, V. *Acolytes, Célébrant, etc.* Dans les petites églises, le Célébrant fait cette Cérémonie avec quelques Clercs. II, 232.

**Veni Creator.** Cette hymne se dit à Tierce pendant l'octave de la Pentecôte, I, 130; II, 147. Pendant la première strophe de cette hymne, on se met à genoux, I, 510. Cette hymne, même en dehors du temps pascal, a toujours la même doxologie, I, 137. V. *Pentecôte.*

**Veni sancte Spiritus.** Lorsqu'on chante ce verset, tout le monde se met à genoux, I, 407; II, 147.

**Venite adoremus et procidamus ante Deum.** A ces mots, tout le



www.obrascatolicas.com

monde se met à genoux, I, 540, 542. Les Chantres, suivant la règle générale, font la génuflexion en terminant ces mots, II, 368.

**Venite, exsultemus.** Pendant ce psaume, le Chœur est debout, I, 540.

**Vêpres.** Office des Vêpres, I, 131. Vêpres solennelles ordinaires, I. 507. Objets à préparer pour les Vêpres solennelles; l'autel est découvert. Cérémonies générales du Chœur pendant les Vêpres. Vêpres en présence du saint Sacrement exposé, I, 530. Vêpres non solennelles, I, 536. Vêpres de la Toussaint et des morts, II, 177. Vêpres du jeudi saint, II, 82; du vendredi saint, II, 106; du samedi saint, II, 126. Dans les Messes privées qu'on aurait le privilège de dire le samedi saint, on dirait les Vêpres, II, 127.

**Versets,** I, 143. V. *Alleluia, Pâques.*

**Vêtements sacrés.** V. *Ornements.*

**Viatique.** Quand doit-on administrer la communion en Viatique, I, 605. Cérémonies à observer pour donner le saint Viatique, I, 608.

**Vigiles,** I, 82, 83. Définition. Vigiles privilégiées de première ou de seconde classe, et vigiles non privilégiées. Si une vigile se rencontre pendant l'Avent ou le Carême ou un jour de Quatre-Temps, on n'en fait pas mémoire à l'Office, mais à la Messe. Si une fête ayant vigile tombe un lundi, la vigile est anticipée (sans le jeûne) au samedi précédent. On se sert de la couleur violette pour la Messe des vigiles, excepté aux vigiles de l'Ascension et de la Pentecôte, I, 22, 23.

**Vin.** Le vin de vigne est seul la matière du Sacrifice, I, 179.

**Visitation.** La fête de la Visitation est une fête primaire, I, 83; II, 168. Pour la solennité extérieure, cette fête est considérée comme du deuxième degré, I, 343.

**Visite pastorale,** II, 187.

**Vocable.** V. *Titulaire.*

**Voile du calice.** Il doit cacher le pied du calice, I, 252. On lie, avec un ruban, le voile qui couvre la sainte réserve le jeudi saint, II, 74.

**Voile huméral.** Il a certaines dimensions, I, 21. On le met au Sous-Diacre pour envelopper la patène, I, 430. Pour le transport, la procession et la bénédiction du saint Sacrement, même avec le ciboire, le voile huméral doit toujours être blanc, I, 22, 557, 564. Il ne peut pas servir en procession pour porter une statue; on peut en faire usage pour donner la bénédiction avec les reliques de la vraie Croix : il est alors rouge, I, 687.

**Voiles** pour couvrir les croix et les images au temps de la Passion. Ils doivent être opaques et violets, I, 36; II, 44.

**Voix.** La rubrique indique trois inflexions de la voix, I, 250. Il est des prières que l'on doit dire à voix haute; d'autres se disent à voix médiocre; et d'autres enfin, à voix basse. Le Célébrant, à la Messe solen-

www.obrascatolicas.com

nelle, ne doit pas se faire entendre pendant le chant de l'épitre, I, 21.

## Y

**Yeux**. Le Prêtre, en allant à l'autel, tient les yeux baissés, I, 253. Pendant l'élévation de la sainte Hostie, il la suit des yeux, I, 267. Il fait de même pour le calice, I, 268. Au *Memento* des défunts, il tient les yeux arrêtés sur la sainte Hostie; de même, pendant le *Pater*, I, 269, 270. Pendant la Messe, il élève onze fois les yeux vers la croix, I, 310. Au chœur, il faut éviter de porter les yeux de côté et d'autre, I, 354.

www.obrascatolicas.com

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

## ONZIÈME PARTIE

### Règles particulières à certains temps ou à certains jours de l'année.


PREMIÈRE SECTION. — *Du temps de l'Avent*..... 1

CHAP. Ier. — Règles particulières au temps de l'Avent ..... 2
ART. Ier. Règles spéciales à l'Office de ce temps..... *ib.*
ART. II. Règles concernant la Messe pendant l'Avent..... 4
ART. III. Des Messes et offices chantés..... 6
CHAP. II. — De la vigile de Noël..... 8

DEUXIÈME SECTION. — *Depuis la fête de Noël jusqu'au Carême*... 10

CHAP. Ier. — De la fête de Noël..... *ib.*
ART. Ier. Observations générales..... *ib.*
ART. II. Objets à préparer..... 11
ART. III. Règles spéciales à l'Office..... 12
ART. IV. Règles concernant les Messes..... *ib.*
ART. V. Cérémonies générales du Chœur aux Messes de Noël. *ib.*
ART. VI. Cérémonies spéciales aux Ministres de l'Office et des Messes de Noël..... 13
§ Ier. De l'Office..... *ib.*
§ 2. Des Messes..... 14
CHAP. II. — De l'octave de Noël et des jours suivants jusqu'à l'Épiphanie..... 15
CHAP. III. — De la fête de l'Épiphanie..... 19
ART. Ier. Objets à préparer..... 20
ART. II. Règles spéciales à l'Office..... *ib.*
ART. III. Règles spéciales aux Messes..... *ib.*
CHAP. IV. — De l'octave de l'Épiphanie..... 21
CHAP. V. — Depuis l'octave de l'Épiphanie jusqu'à la fête de la Purification..... 23
CHAP. VI. — De la fête de la Purification de la sainte Vierge. *ib.*
ART. Ier. Objets à préparer..... 24
ART. II. Cérémonies générales du Chœur le jour de la fête de la Purification..... 25
ART. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le jour de la fête de la Purification..... 27
§ Ier. De la bénédiction des cierges..... *ib.*
§ 2. De la distribution des cierges..... 28
§ 3. De la procession..... 31
§ 4. De la Messe et de l'Office..... 33


www.obrascatolicas.com

CHAP. VII. — Du temps de la Septuagésime..... 34
TROISIÈME SECTION. — *Du temps du Carême*..... 36
CHAP. Ier. — Du mercredi des Cendres..... 37
ART. Ier. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies générales du Chœur le mercredi des Cendres..... 38
ART. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le mercredi des Cendres..... *ib.*
§ Ier. De la bénédiction des cendres..... *ib.*
§ 2. De l'imposition des cendres..... 40
§ 3. De la Messe..... 43
CHAP. II. — Règles particulières au temps du Carême..... *ib.*
ART. Ier. Règles spéciales à l'Office de ce temps..... *ib.*
ART. II. Règles concernant la Messe pendant le Carême..... 45
ART. III. Des Messes et Offices chantés..... 46
CHAP. III. — Des fêtes de S. Joseph et de l'Annonciation..... 47
CHAP. IV. — Du dimanche des Rameaux..... 49
ART. Ier. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies générales du Chœur le dimanche des Rameaux..... 50
ART. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le dimanche des Rameaux..... 52
§ Ier. Du commencement de la fonction jusqu'à la distribution des rameaux..... *ib.*
§ 2. De la distribution des rameaux..... 55
§ 3. De la procession..... 57
§ 4. De la Messe..... 60
ART. IV. Règles particulières aux Messes basses de ce jour, du mardi et du mercredi de la semaine sainte..... 64
CHAP. V. — Règles particulières aux trois derniers jours de la semaine sainte..... *ib.*
ART. Ier. De l'Office..... *ib.*
ART. II. De la Messe et des cérémonies..... 65
CHAP. VI. — De l'Office des Ténèbres..... 69
ART. Ier. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer à l'Office des Ténèbres..... *ib*
CHAP. VII. — Du jeudi saint..... 72
ART. Ier. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies générales du Chœur le jeudi saint..... 74
ART. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le jeudi saint... 76
§ Ier De la Messe..... *ib*
§ 2. De la procession..... 78
§ 3. Des Vêpres et du transport du ciboire..... 82
§ 4. Du dépouillement des autels..... *ib.*
ART. IV. Du Lavement des pieds ou *Mandatum*..... 84
§ Ier. Objets à préparer..... *ib*
§ 2. Cérémonies à observer..... 85
CHAP. VIII. — Du vendredi saint..... 88
ART. Ier. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies générales du Chœur le vendredi saint.. 90
ART. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le vendredi saint. 93
§ Ier. Depuis le commencement de la fonction jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... 95
§ 3. De l'adoration de la croix..... 96
§ 4. De la procession..... 100

www.obrascatolicas.com

§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... 102
§ 6. Des Vêpres..... 106
Chap. IX. — Du samedi saint..... *ib.*
Art. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
Art. II. Cérémonies générales du Chœur le samedi saint.... 109
Art. III. Cérémonies spéciales aux Ministres le samedi saint.. 111
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... *ib.*
§ 2. De la procession avec le cierge à trois branches..... 113
§ 3. De l'*Exsultet*..... 115
§ 4. Des prophéties..... 117
§ 5. De la bénédiction des fonts baptismaux..... 119
§ 6. Des litanies..... 123
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... 125
Art. IV. Règles particulières à la Messe privée, aux Vêpres et aux Complies..... 127

Quatrième section. — *Du temps pascal*..... 128

Chap. 1er. — De la fête et de l'octave de Pâques..... *ib.*
Chap. II. — Règles particulières à l'Office et à la Messe depuis l'octave de Pâques jusqu'à la fin du temps pascal..... 130
Art. 1er. Règles spéciales à l'Office de ce temps..... *ib.*
Art. II. Règles spéciales à la Messe pendant le temps pascal.. 131
Chap. III. — De la procession des grandes et des petites Litanies, et de la Messe des Rogations ..... 132
Art. 1er. Observations générales..... *ib.*
Art. II. Objets à préparer..... 135
Art. III. Cérémonies générales du Chœur à la procession des grandes et des petites Litanies..... *ib.*
Art. IV. Cérémonies spéciales aux Ministres à la procession des grandes et des petites Litanies..... 136
Art. V. De la Messe des Rogations..... 138
Chap. IV. — De la fête et de l'octave de l'Ascension, et du lendemain de l'octave..... 140
Chap. V. — Règles paticulières aux fêtes des saints pendant le temps pascal..... 141
Chap. VI. — De la vigile de la Pentecôte..... 144
Art. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
Art. II. Cérémonies générales du Chœur la vigile de la Pentecôte ..... 145
Art. III. Cérémonies spéciales aux Ministres la vigile de la Pentecôte ..... 146
Chap. VII. — De la fête et de l'octave de la Pentecôte..... 147

Cinquième section. — *Depuis la fête de la sainte Trinité jusqu'à l'Avent* ..... 148

Chap. 1er. — De la fête de la sainte Trinité..... *ib.*
Chap. II. — Règles particulières à quelques fêtes dont l'Office ou la Messe peuvent être célébrés après la Pentecôte..... 149
Chap. III. — De la fête du saint Sacrement..... 151
Art. 1er. Objets à préparer et ornements qu'on doit revêtir.... 152
Art. II. Cérémonies générales du Chœur à la Messe et à la procession..... 154
Art. III. Cérémonies spéciales aux Ministres de la Messe et de la procession..... 155
§ 1er. De la Messe..... *ib.*
§ 2. De la procession..... 156
Chap. IV. — De l'octave du saint Sacrement..... 160

www.obrascatolicas.com

CHAP. V. — Des fêtes du sacré Cœur de Jésus, de sainte Julienne de Falconiéri et de saint Louis de Gonzague..... 162
CHAP. VI. — De la fête et de l'octave de saint Jean-Baptiste... 164
CHAP. VII. — De la fête et de l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul..... 166
CHAP. VIII. — Des fêtes du mois de juillet..... 167
CHAP. IX. — De la fête et de l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge..... 169
CHAP. X. — Des quatre-temps et des fêtes qui arrivent pendant le mois de septembre..... 170
CHAP. XI. — Des fêtes du mois d'octobre..... 173
CHAP. XII. — De la Commémoraison des fidèles trépassés..... 175
ART. 1er. De l'Office de la Commémoraison des fidèles trépassés. *ib.*
§ 1er. Règles concernant l'Office..... *ib*
§ 2. De l'Office solennel..... 177
ART. II. Des Messes de la Commémoraison des fidèles trépassés..... 178
§ 1. Règles concernant les Messes..... *ib.*
§ 2. De la Messe solennelle ou chantée..... 181
§ 3. De l'exposition du saint Sacrement pour les Quarante-Heures..... 182
CHAP. XIII. — Des autres fêtes du mois de novembre..... 183
CHAP. XIV. — De la fête de la Dédicace..... 185
CHAP. XV. — Des derniers dimanches après la Pentecôte..... 187
CHAP. XVI. — De la visite pastorale..... *ib.*
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies de la visite pastorale..... 189

## DOUZIÈME PARTIE

### Cérémonies à observer à certains jours de l'année dans les petites églises de paroisse.

CHAP. Ier. — Règles générales sur ces fonctions..... 200
CHAP. II. — De la fête de la Purification de la sainte Vierge... 201
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer le jour de la fête de la Purification..... 203
§ 1er. De la bénédiction des cierges..... *ib.*
§ 2. De la distribution des cierges..... 205
§ 3. De la procession..... 207
§ 4. De la Messe..... 209
CHAP. III. — Du mercredi des Cendres..... *ib.*
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer le mercredi des Cendres..... 210
§ 1er. De la bénédiction des cendres..... *ib.*
§ 2. De l'imposition des cendres..... 212
§ 3. De la Messe..... 214
CHAP. IV. — Du dimanche des Rameaux..... *ib.*
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer le dimanche des Rameaux... 215
§ 1er. De la cérémonie jusqu'à la distribution des Rameaux.. *ib.*
§ 2. De la distribution des rameaux..... 218
§ 3. De la procession..... 219
§ 4. De la Messe..... 223
CHAP. V. — Du jeudi saint..... 224

www.obrascatolicas.com

ART. 1er. Objets à préparer..... 224
ART. II. Cérémonies à observer le jeudi saint..... 225
§ 1er. De la Messe..... *ib.*
§ 2. De la procession..... 228
§ 3. Du transport du ciboire..... 230
§ 4. Du dépouillement des autels..... 231
CHAP. VI. — Du vendredi saint..... 232
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer le vendredi saint..... 234
§ 1er. De l'office du vendredi saint, depuis le commencement jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... 236
§ 3. De l'adoration de la croix..... 237
§ 4. De la procession..... 240
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... 242
CHAP. VII. — Du samedi saint..... 245
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer le samedi saint..... 247
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... *ib.*
§ 2. De la procession avec le cierge à trois branches..... 249
§ 3. De l'*Exsultet*..... 250
§ 4. Des prophéties..... 252
§ 5. De la bénédiction des fonts..... *ib.*
6. Des litanies..... 255
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... 256
§ 8. Du transport du ciboire..... 257
CHAP. VIII. — De la procession des grandes et des petites Litanies, et de la Messe des Rogations..... 258
CHAP. IX. — De la vigile de la Pentecôte..... 259
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer..... 260
CHAP. X. — De la fête du saint Sacrement..... 261
ART. 1er. Objets à préparer..... *ib.*
ART. II. Cérémonies à observer..... 262

## TREIZIÈME PARTIE

### Fonctions spéciales à chacun des Ministres.

CHAP. Ier. — Office du Thuriféraire..... 264
ART. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
ART. II. Fonctions du Thuriféraire à la Messe solennelle.... 266
§ 1er. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... *ib.*
§ 2. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 268
ART. III. Fonctions du Thuriféraire à l'aspersion de l'eau bénite..... 270
ART. IV. Fonctions particulières du Thuriféraire à la Messe en présence du saint Sacrement exposé..... 271
ART. V. Fonctions du Thuriféraire à la Messe de *Requiem* et à l'absoute..... 272
ART. VI. Fonctions du Thuriféraire à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements..... 273
§ 1er. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... *ib.*

www.obrascatolicas.com

§ 2. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 274
ART. VII. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles. 275
§ 1er. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles sans Chapiers..... ..... ib.
§ 2. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles, lorsqu'il y a deux Chapiers seulement..... 277
§ 3. Fonctions du Thuriféraire aux Vêpres solennelles, lorsqu'il y a plus de deux Chapiers..... ib.
§ 4. Cérémonies à observer par le Thuriféraire, si l'on encense un autel outre celui du chœur..... 278
ART. VIII. Fonctions du Thuriféraire à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement..... ib.
§ 1er. Fonctions du Thuriféraire à l'exposition..... ib.
§ 2. Fonctions du Thuriféraire à la reposition..... 279
ART. IX. Fonctions du Thuriféraire aux processions..... ib.
ART. X. Fonctions du Thuriféraire aux funérailles..... 280
ART. XI. Fonctions du Thuriféraire le jour de la fête de la Purification..... ib.
ART XII. Fonctions du Thuriféraire le mercredi des Cendres..... 281
ART. XIII. Fonctions du Thuriféraire le dimanche des Rameaux..... ib.
ART. XIV. Fonctions du Thuriféraire le jeudi saint..... 282
§ 1er. De la procession au reposoir..... ib.
§ 2. Du lavement des pieds..... 283
ART. XV. Fonctions du Thuriféraire le vendredi saint..... ib.
ART. XVI. Fonctions du Thuriféraire le samedi saint..... 284
ART. XVII. Fonctions du Thuriféraire le jour de la fête du saint Sacrement..... 286
CHAP. II. — Office des Acolytes..... 287
ART. 1er. Observations et règles générales..... ib.
ART. II. Fonctions des Acolytes à la Messe solennelle..... 289
§ 1er. De la préparation à la Messe..... ib.
§ 2. De la sortie de la sacristie..... ib.
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... 290
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 292
ART. III. Fonctions des Acolytes à l'aspersion de l'eau bénite. 295
ART. IV. Fonctions particulières des Acolytes à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé..... 296
ART. V. Fonctions particulières des Acolytes à la Messe solennelle de *Requiem* et à l'absoute..... ib.
ART. VI. Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements..... 298
§ 1er. Observations et règles générales..... ib.
§ 2. De la préparation à la Messe..... ib.
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire 299
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 300
ART. VII. Fonctions des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements..... 303
ART. VIII. Fonctions particulières des Acolytes à la Messe chantée sans Ministres sacrés, en présence du saint Sacrement exposé..... ib.
ART. IX. Fonctions particulières des Acolytes à la Messe de *Requiem* chantée sans Ministres sacrés..... 304
ART. X. Fonctions des Acolytes aux Vêpres solennelles..... 305

www.obrascatolicas.com

ART. XI. Fonctions des Acolytes aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé..... 307
ART. XII. Fonctions des Acolytes aux processions..... *ib.*
ART. XIII. Fonctions des Acolytes aux funérailles..... 308
ART. XIV. Fonctions des Acolytes le jour de la fête de la Purification..... 308
ART. XV. Fonctions des Acolytes le mercredi des Cendres... 309
ART. XVI. Fonctions des Acolytes le dimanche des Rameaux. 310
ART. XVII. Fonctions des Acolytes le jeudi saint..... 311
§ 1er. De la Messe et de la procession..... *ib.*
§ 2. Du dépouillement des autels..... *ib.*
§ 3. Du lavement des pieds..... 312
ART. XVIII. Fonctions des Acolytes le vendredi saint..... *ib.*
§ 1er. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... 314
§ 3. De l'adoration de la croix..... *ib.*
§ 4. De la procession..... 315
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... *ib.*
ART. XIX. Fonctions des Acolytes le samedi saint..... 316
ART. XX. Fonctions des Acolytes la veille de la Pentecôte.... 319
ART. XXI. Fonctions des Acolytes à la fête du saint Sacrement. *ib.*
ART. XXII. Fonctions des Acolytes aux Vêpres de la Toussaint..... 320
ART. XXIII. Fonctions des Porte-flambeaux quand ils sont différents des Acolytes..... *ib.*
CHAP. III. — Office du Cérémoniaire..... 322
ART. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
ART. II. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle... 325
§ 1er. De la préparation à la Messe..... *ib.*
§ 2. De la sortie de la sacristie..... 326
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... *ib.*
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 330
ART. III. Fonctions du Cérémoniaire à l'aspersion de l'eau bénite..... 334
ART. IV. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe en présence du saint Sacrement exposé..... *ib.*
ART. V. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe pour l'exposition du saint Sacrement..... 335
ART. VI. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de *Requiem* et à l'absoute..... *ib.*
§ 1er. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe de *Requiem*.. *ib.*
§ 2. Fonctions du Cérémoniaire à l'absoute..... 336
ART. VII. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe solennelle, lorsqu'il y a un Prêtre assistant..... 337
ART. VIII. Fonctions du Cérémoniaire à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements..... *ib.*
§ 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
§ 2. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... 338
§ 3. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 340
ART. IX. Fonctions du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles. 341
§ 1er De la préparation à l'Office.....
§ 2. Office du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles, lorsqu'il n'y a point de Chapiers..... *ib.* *ib.*

www.obrascatolicas.com

§ 3. Office du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles, lorsqu'il y a des Chapiers..... 344
Art. x. Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres solennelles, en présence du saint Sacrement exposé..... 347
Art. xi. Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Vêpres des morts, le 1er novembre..... 348
Art. xii. Fonctions du Cérémoniaire aux Matines et aux Laudes solennelles..... *ib.*
Art. xiii. Fonctions particulières du Cérémoniaire aux Matines et aux Laudes des morts..... 349
Art. xiv. Fonctions du Cérémoniaire à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement..... 350
§ 1er. De l'exposition..... *ib.*
§ 2. De la reposition..... *ib.*
Art. xv. Fonctions du Cérémoniaire aux processions..... 351
Art. xvi. Fonctions du Cérémoniaire aux funérailles..... *ib.*
Art. xvii. Fonctions du Cérémoniaire le jour de la fête de la Purification..... *ib.*
Art. xviii. Fonctions du Cérémoniaire le mercredi des Cendres..... 353
Art. xix. Fonctions du Cérémoniaire le dimanche des Rameaux..... *ib.*
Art. xx. Fonctions du Cérémoniaire à l'Office des Ténèbres. 355
Art. xxi. Fonctions du Cérémoniaire le jeudi saint..... 356
§ 1er. De la Messe et de la procession..... *ib.*
§ 2. Du dépouillement des autels..... 358
§ 3. Du lavement des pieds..... 359
Art. xxii. Fonctions du Cérémoniaire le vendredi saint..... 360
§ 1er. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... 361
§ 3. De l'adoration de la croix..... *ib.*
§ 4. De la procession..... 362
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... 363
Art. xxiii. Fonctions du Cérémoniaire le samedi saint..... *ib.*
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... *ib.*
§ 2. De la procession avec le cierge à trois branches..... *ib.*
§ 3. De l'*Exsultet*..... 364
§ 4. Des prophéties..... *ib.*
§ 5. De la bénédiction des fonts..... 365
§ 6. Des litanies..... *ib.*
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... 366
Art. xxiv. Fonctions du Cérémoniaire le jour de la fête du saint Sacrement..... *ib.*
Chap. IV. — Office des Chapiers et des Chantres..... 367
Art. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
Art. ii. Fonctions des Chantres à la Messe..... 368
Art. iii. Fonctions des Chantres à l'aspersion de l'eau bénite..... 370
Art. iv. Fonctions des Chantres à la Messe des morts et à l'absoute..... *ib.*
Art. v. Fonctions des Chapiers et des Chantres aux Vêpres solennelles..... 371
§ 1er. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles, lorsqu'il n'y a point de Chapiers..... *ib.*
§ 2. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles, lorsqu'il y a deux Chapiers..... 374

www.obrascatolicas.com

§ 3. Fonctions des Chantres aux Vêpres solennelles, lorsqu'il y a eu plus de deux Chapiers..... 374
§ 4. Fonctions des Chapiers aux Vêpres solennelles, lorsqu'ils sont seulement deux..... 375
§ 5. Fonctions des Chapiers aux Vêpres solennelles, lorsqu'ils sont quatre ou six..... 378
Art. vi. Fonctions particulières des Chapiers aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé, ou immédiatement suivies de la bénédiction..... 381
Art. vii. Fonctions des Chantres aux Vêpres des morts..... 382
Art. viii. Fonctions des Chantres et des Chapiers aux Matines et aux Laudes solennelles..... *ib.*
Art. ix. Fonctions des Chantres aux Matines et aux Laudes des morts..... 384
Art. x. Fonctions des Chantres aux processions..... *ib.*
Art. xi. Fonctions des Chantres aux funérailles des adultes.. *ib.*
Art. xii. Fonctions des Chantres aux funérailles des enfants.. 385
Art. xiii. Fonctions des Chantres le jour de la fête de la Purification..... 386
Art. xiv. Fonctions des Chantres le mercredi des Cendres.. 387
Art. xv. Fonctions des Chantres le dimanche des Rameaux. *ib.*
Art. xvi. Fonctions des Chantres à l'Office des Ténèbres... 388
Art. xvii. Fonctions des Chantres le jeudi saint..... 389
Art. xviii. Fonctions des Chantres le vendredi saint..... 390
Art. xix. Fonctions des Chantres le samedi saint..... 391
Art. xx. Fonctions des Chantres le jour de la fête du saint Sacrement..... 392
Chap. V. — Office du Sous-Diacre..... *ib.*
Art. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
Art. ii. Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle..... 395
§ 1er. De la préparation à la Messe..... *ib.*
§ 2. De la sortie de la sacristie..... 396
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... *ib.*
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 402
Art. iii. Fonctions du Sous-Diacre à l'aspersion de l'eau bénite. 406
Art. iv. Fonctions particulières du Sous-Diacre à la Messe devant le saint Sacrement exposé..... 407
Art. v. Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de *Requiem* et à l'absoute..... 410
§ 1er. Fonctions du Sous-Diacre à la Messe de *Requiem*.... *ib.*
§ 2. Fonctions du Sous-Diacre à l'absoute..... 412
Art. vi. Fonctions du Sous-Diacre à la Messe solennelle, lorsqu'il y a un Prêtre assistant..... *ib.*
Art. vii. Fonctions du Sous-Diacre à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement..... 413
§ 1er. De l'exposition..... *ib.*
§ 2. De la reposition..... 414
Art. viii. Fonctions du Sous-Diacre le jour de la fête de la Purification..... *ib.*
§ 1er. De la bénédiction des cierges..... *ib.*
§ 2. De la distribution des cierges..... 415
§ 3. De la procession..... 416
Art. ix. Fonctions de Sous-Diacre le mercredi des Cendres.. *ib.*
§ 1er. De la bénédiction des cendres..... *ib.*
§ 2. De l'imposition des cendres..... 417
§ 3. De la Messe..... *ib.*

www.obrascatolicas.com

ART. X. Fonctions du Sous-Diacre le dimanche des Rameaux. 418
§ 1er. Du commencement de la cérémonie jusqu'à la distribution des rameaux..... *ib.*
§ 2. De la distribution des rameaux..... 419
§ 3. De la procession..... *ib.*
§ 4. De la Messe..... 420
ART. XI. Fonctions du Sous-Diacre le jeudi saint..... 421
§ 1er. De la Messe et de la procession..... *ib.*
§ 2. Du dépouillement des autels..... 422
§ 3. Du lavement des pieds..... 423
ART. XII. Fonctions du Sous-Diacre le vendredi saint..... 424
§ 1er. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... 425
§ 3. De l'adoration de la croix..... *ib.*
§ 4. De la procession..... 426
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... *ib.*
ART. XIII. Fonctions du Sous-Diacre le samedi saint..... 428
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... *ib.*
§ 2. De la procession avec le cierge triangulaire..... *ib.*
§ 3. De l'*Exsultet*..... *ib.*
§ 4. Des prophéties..... 429
§ 5. De la bénédiction des fonts..... *ib.*
§ 6. Des litanies..... *ib.*
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... 430
ART. XIV. Fonctions du Sous-Diacre la vigile de la Pentecôte. 431
ART. XV. Fonctions du Sous-Diacre le jour de la fête du saint Sacrement..... *ib.*
CHAP. VI. – Office du Diacre..... 432
ART. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
ART. II. Fonctions du Diacre à la Messe solennelle..... 435
§ 1er. De la préparation à la Messe..... *ib.*
§ 2. De la sortie de la sacristie..... 436
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... 437
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 441
ART. III. Fonctions du Diacre à l'aspersion de l'eau bénite.. 447
ART. IV. Fonctions particulières du Diacre à la Messe devant le saint Sacrement exposé..... 448
ART. V. Fonctions du Diacre à la Messe de *Requiem* et à l'absoute..... 450
§ 1er. Fonctions du Diacre à la Messe de *Requiem*..... *ib.*
§ 2. Fonctions du Diacre à l'absoute..... 451
ART. VI. Fonctions du Diacre à la Messe, lorsqu'il y a un Prêtre assistant..... 453
ART. VII. Fonctions du Diacre à l'exposition et à la reposition du saint Sacrement..... 454
§ 1er. De l'exposition..... *ib.*
§ 2. De la reposition..... *ib.*
ART. VIII. Fonctions du Diacre le jour de la fête de la Purification..... 455
§ 1er. De la bénédiction des cierges..... *ib.*
§ 2. De la distribution des cierges..... 456
§ 3. De la procession..... 457
ART. IX. Fonctions du Diacre le mercredi des Cendres..... *ib.*
§ 1er. De la bénédiction des cendres..... *ib.*
§ 2. De l'imposition des cendres..... 458

www.obrascatolicas.com

§ 3. De la Messe..... 459
ART. X. Fonctions du Diacre le dimanche des Rameaux..... *ib.*
§ 1er. De la cérémonie jusqu'à la distribution des rameaux.. *ib.*
§ 2. De la distribution des rameaux..... 460
§ 3. De la procession..... 46.
§ 4. De la Messe..... *ib.*
ART. XI. Fonctions du Diacre le jeudi saint..... 462
§ 1er. De la Messe et de la procession..... *ib.*
§ 2. Du dépouillement des autels..... 464
§ 3. Du lavement des pieds..... 465
ART. XII. Fonctions du Diacre le vendredi saint..... 466
§ 1er. Depuis le commencement de l'office jusqu'aux monitions..... *ib.*
§ 2. Des monitions et oraisons..... *ib.*
§ 3. De l'adoration de la croix..... 467
§ 4. De la procession..... 468
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... 469
ART. XIII. Fonctions du Diacre le samedi saint..... 470
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... *ib.*
§ 2. De la procession avec le cierge triangulaire ..... 471
§ 3. De l'*Exsultet*..... *ib.*
§ 4. Des prophéties..... 472
§ 5. De la bénédiction des fonts..... *ib.*
§ 6. Des litanies..... 473
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... *ib.*
ART. XIV. Fonctions du Diacre la vigile de la Pentecôte..... 474
ART. XV. Fonctions du Diacre le jour de la fête du saint Sacrement..... 475
CHAP. VII. — Office du Célébrant..... 476
ART. 1er. Observations et règles générales..... *ib.*
ART. II. Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle..... 477
§ 1er. De la préparation à la Messe..... *ib.*
§ 2. De la sortie de la sacristie..... *ib.*
§ 3. Depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'offertoire..... 478
§ 4. Depuis l'offertoire jusqu'à la fin de la Messe..... 480
ART. III. Fonctions du Célébrant à l'aspersion de l'eau bénite..... 482
ART. IV. Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle en présence du saint Sacrement exposé..... 484
ART. V. Fonctions du Célébrant à la Messe solennelle de *Requiem* et à l'absoute..... 485
§ 1er. Fonctions du Célébrant à la Messe de *Requiem*..... *ib.*
§ 2. Fonctions du Célébrant à l'absoute..... *ib.*
ART. VI. Fonctions du Célébrant à la Messe chantée sans Ministres sacrés et sans encensements..... 487
ART. VII. Fonctions du Célébrant à la Messe chantée sans Ministres sacrés, avec les encensements..... *ib.*
ART. VIII. Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles.. 488
ART. IX. Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles en présence du saint Sacrement exposé..... 491
ART. X. Fonctions de l'Officiant aux Vêpres solennelles des morts..... *ib.*
ART. XI. Fonctions de l'Officiant aux Matines et aux Laudes solennelles..... 492
§ 1er. Des Matines..... *ib.*
§ 2. Des Laudes..... 493

www.obrascatolicas.com

ART. XII. Fonctions de l'Officiant aux Matines et aux Laudes solennelles pour les morts..... 494
ART. XIII. Fonctions de l'Officiant à l'exposition, à la reposition et à la bénédiction du saint Sacrement..... ib.
§ 1er. De l'exposition..... ib.
§ 2. De la reposition..... 495
ART. XIV. Fonctions du Célébrant le jour de la fête de la Purification..... 496
§ 1er. De la bénédiction des cierges..... ib.
§ 2. De la distribution des cierges..... 497
§ 3. De la procession..... 498
§ 4. De la Messe..... ib.
ART. XV. Fonctions du Célébrant le mercredi des Cendres.... ib.
§ 1er. De la bénédiction des cendres..... ib.
§ 2. De l'imposition des cendres..... ib.
§ 3. De la Messe..... 499
ART. XVI. Fonctions du Célébrant le dimanche des Rameaux. 500
§ 1er. De la cérémonie de ce jour jusqu'à la distribution des rameaux..... ib.
§ 2. De la distribution des rameaux..... ib.
§ 3. De la procession..... 501
§ 4. De la Messe..... ib.
ART. XVII. Fonctions du Célébrant le jeudi saint..... ib.
§ 1er. De la Messe et de la procession..... ib.
§ 2. Du dépouillement des autels..... 503
§ 3. Du lavement des pieds..... ib.
ART. XVIII. Fonctions du Célébrant le vendredi saint..... 504
§ 1er. Depuis le commencement de la fonction jusqu'aux monitions..... ib.
§ 2. Des monitions et oraisons..... 505
§ 3. De l'adoration de la croix..... ib.
§ 4. De la procession..... 506
§ 5. De la Messe des Présanctifiés..... 507
ART. XIX. Fonctions du Célébrant le samedi saint..... 508
§ 1er. De la bénédiction du feu nouveau..... ib.
§ 2. De la procession avec le cierge à trois branches,..... 509
§ 3. De l'*Exsultet*..... ib.
§ 4. Des prophéties..... ib.
§ 5. De la bénédiction des fonts..... 510
§ 6. Des litanies..... ib.
§ 7. De la Messe et des Vêpres..... 511
ART. XX. Fonctions du Célébrant la vigile de la Pentecôte... ib.
ART. XXI. Fonctions du Célébrant à la fête du saint Sacrement..... 512

## APPENDICE

**Manière de chanter l'épître, l'évangile, le Confiteor, les oraisons et quelques versets.**

CHAP. Ier. — Du chant de l'épître..... 514
CHAP. II. — Du chant de l'évangile, du *Confiteor*, des mots *Flectamus genua*, *Levate*, et *Humiliate capita vestra Deo*.... 515
CHAP. III. — Du chant des oraisons..... 518
ADDITION ET CORRECTIONS..... 520
TABLE ANALYTIQUE..... 521

www.obrascatolicas.com